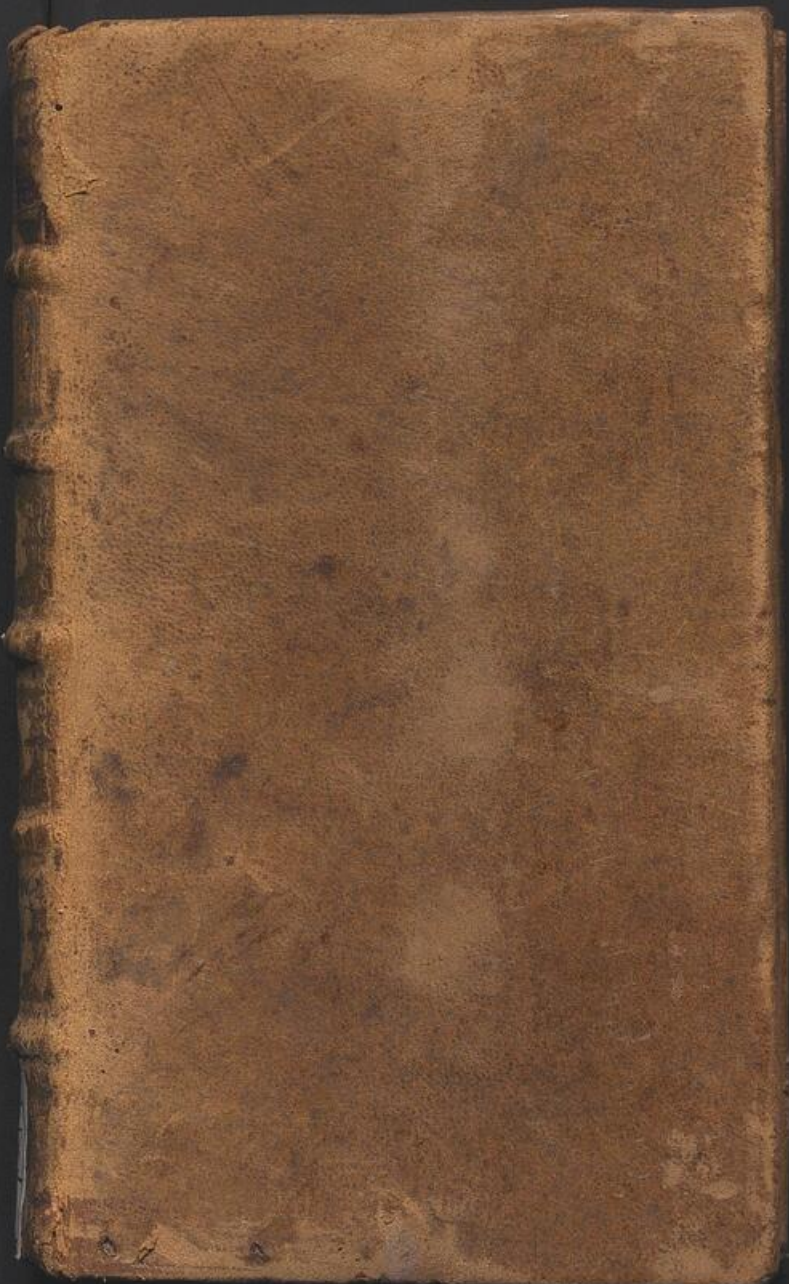


ROM
II

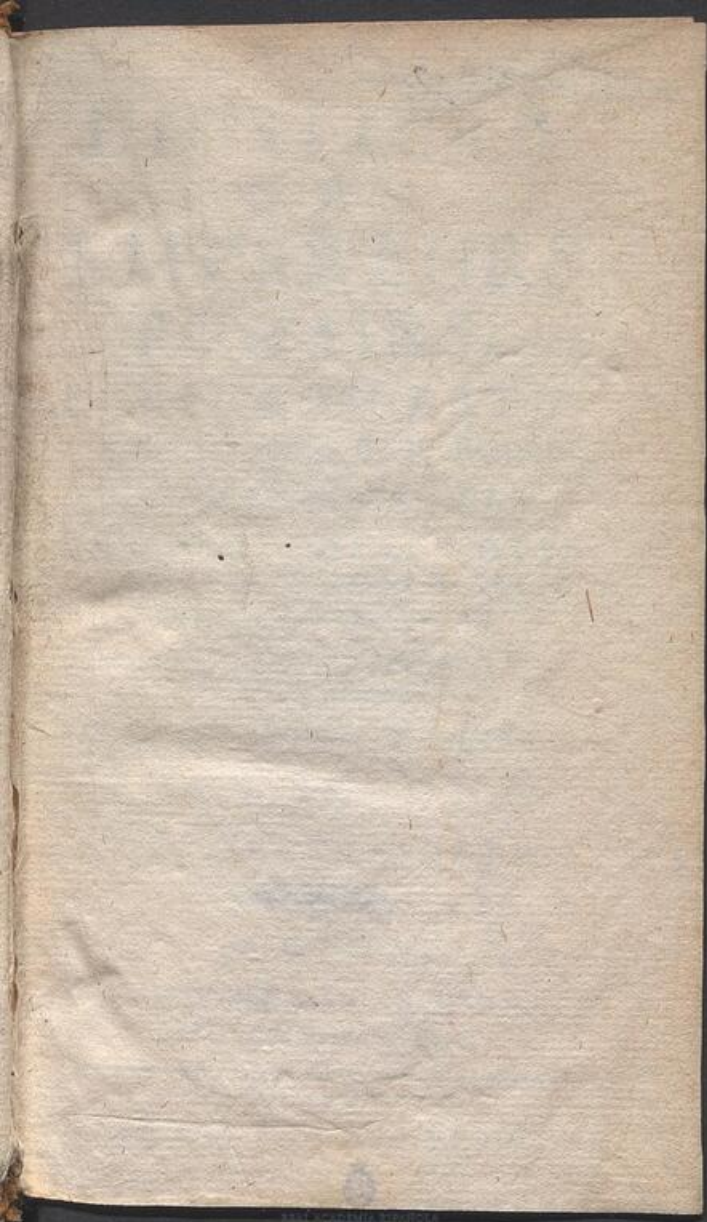
14

X

60



14-X-60



~~9 page~~

L'HISTOIRE
DES
EMPEREURS
ROMAINS,

ÉCRITE EN LATIN
par SÜETONE & nouvellement
traduite par M^r. du TEIL.

ENRICHIE DES NOTES
Latines sur les endroits les plus
difficiles, tirées des *Variorum*.

Et augmentée d'une traduction nouvelle de la vie
des Illustres Grammaticiens.

Avec leurs Portraits en taille douce.

TOME SECONDE

LATIN-FRANÇOIS

ALYON,

Chez ANTOINE & HORACE MOLIN,
vis-à-vis le grand College.

M. DC. LXXXIX.

AVEC PERMISSION.







T A B L E

CONTENANT L'EXPLICATION
des noms anciens des Peuples, Villes, Char-
ges, & autres choses les plus difficiles.

A



A B O R I G I N E S, peuples les plus anciens qui
habiterent le territoire de Rome, & qui
après la venue d'Enée furent appellez
Latins.

Actium, promontoire du Cap, près duquel se donna le
Combat naval d'Auguste & d'Antoine.

Antium, petite Ville proche de Rome, Capitale des
Volsques.

Anticyre, Isle sise entre le détroit de Maliac, & le
Mont Oeta, où croit quantité d'hellebore; d'où vient
qu'on y envoie ceux qui sont malades d'esprit,

Asie mineure, Natolie,

Augurs, Prestres qui predisoient par le vol des oyseaux.

B

B A L E A R E S, Isles appellées à present Majorque & Mi-
norque, situées à l'opposite de l'emboucheure de
la riviere d'Ebro.

Bebriac, Village entre Cremonne & Veronne, fameux à
cause de la Victoire de Vitellius sur Othon.

Besses, peuples habitans de la Montagne, qui fait la se-
paration des Pays nommez aujourd'hui Tunnesta
en Albanie.

Brexelle ou Brexe, Ville d'Italie, au delà du Pato.

C

C A M P A N I E, à present terre de labour.

Cappadoce, Province de l'Asie mineure.

TABLE.

- Capouë, Ville du Royaume de Naples, fondée par Capys, Chef des Samnites.*
Caprées, Isle sur la Coste de Naples, où Tibere se retira.
Carmel, Lieu adoré en la Montagne qui porte encore aujourd'hui ce même nom entre la Judée & la Syrie.
Cassiope, Ville en l'Isle de Corfou.
Cattes, peuples d'Allemagne, qui habitent le pays de Hesse & de Turinge.
Causse, peuples habitans depuis la Frije jusques à l'Elbe, le long du rivage de l'Océan.
Censeur, Juge souverain des mœurs,
Centurion, Capitaine de 100. ou 120. hommes,
Chevaliers evoquez étoient opposez aux Chevaliers ordinaires.
Cilicie, Province maritime de la Natolie.
Cirque, lieu tout entouré de bornes, où se representoient les Jeux publics.
Cohorte, Regiment de cinq à six cens hommes.
Cohortes Pretoriennes, Regiment des Gardes de l'Empereur, composé de neuf Cohortes.
Comagene, partie de la Syrie, qui s'étend depuis la Cilicie, jusques à l'Eufrate.
Consul, Magistrat Souverain à Rome avant les Empereurs, qui s'en attribuerent toute l'autorité.
Consulaire, qui a été Consul.
Cordoüe, Ville d'Espagne, en la Province d'Andalousie,
Crete, à present Candie.
Cyrene, Ville de la Coste de Lybie.
Cyzitoniens, habitans d'une Isle proche de Constantinople.

D

- D** *Aces, peuples de la Scythie Européenne, à present Valachie, Moldavie, haute & basse Mysie.*
Dictateur, Souverain Magistrat créé extraordinairement dans les urgentes affaires de la Republique.

T A B L E.

E

EDiles, Magistrats de la Police, à peu près comme nos Eschevins. Les principaux s'appelloient Curules, à cause de leur siege d'ivoire.

Enacrie, Isle au detroit de Pouzzoles, dite à present Ischia.

F

FAisceaux, Haches environnées de Verges, qu'on portoit devant les principaux Magistrats de Rome.

Fenicoptere, oyseau rare & delieieux au goût.

Ferentine, Ville ancienne de la Toscane, dont se voyent encore quelques ruines.

Feries, jours des Festes, ou Foires publiques.

G

GAule Cisalpine, & Transalpine, c'est à dire de çà & de là les Alpes. Toute l'ancienne Gaule étoit bornée de l'Ocean, qui la separoit de l'Angleterre; du Rhin, qui la separoit d'Allemagne; les Alpes, qui la separoient d'Italie; & de la Mer Mediterranée & des Alpes, qui la separoient d'Espagne.

Gergovie, à present Clermont en Auvergne.

Germanie, Allemagne.

Germain, Allemands.

I

Illirie, à present Esclavonie.

L

Legion Voyez Cohorte.

Lambraniens, peuple ainsi appellé à cause qu'il habite près du fleuve Lambre dans la Gaule Cisalpine.

Laodiciens, peuples de Phrygie.

Laticlave, robe des Senateurs fort ample.

Ligurie, pays de Gennes.

Lycie, contrée d'Asie.

M

MOesie, la partie de l'Europe qui s'étend depuis la Hongrie, jusqu'au Pont Euxin le long du Danube.

T A B L E.

N

N *Audorchium*, ville de Sicile.
Naumachie, Combat naval.
Nucerie, Ville du Duché de Spolette.

O

O *Orchestre*, la place des Sénateurs au Theatre, pour voir les Jeux publics.
Ovation, petit triomphe.

P

P *Pandataire*, Isle proche de Terracino.
Pannonie, Autriche & Hongrie.
Preteur, Juge à Rome, & Gouverneur dans les Provinces.
Presorien, celui qui a été Preteur.
Proconsul, Gouverneur de Province.

Q

Q *uesteur*, Thresorier & Intendant à Rome, & dans les Provinces.

R

R *Hetiens*, sous ce nom sont compris les Grisons & les peuples qui s'étendent depuis la Baviere jusques à la source du Danube & du Rhin, tels qu'étoient les *Vindeliciens*.

S

S *Armates*, aujourd'hui Polonois, Russiens & Tartares.
Sesterce, grand & petit : le petit valoit environ dix-huit deniers; le grand en valoit mille petits, 25. écus.

T

T *Ribun*, Chef d'une Cohorte, Mestre de Camp, *Tribun des Soldats*.
Tribun du peuple, Magistrat choisi d'entre le peuple, pour le maintenir contre les Grands.
Tribun Agusticlame, & non *Agusticlave*, comme quelques-uns l'ont écrit, étoit de petits Tribuns, tel que le pere de Suetone.

V

V *Indeliciens*. Voyez *Rhetiens*.

F I N.

T A B L E



TABLE

DES PRINCIPALES ACTIONS
faites par les Empereurs dont la vie a été
écrite par Suetonne, & laquelle est rap-
portée dans ce second Tome.

*Le premier nombre marque la page, le second
le Chapitre.*

CLAUDE V.



U pere de Claude & de ses actions. P. 1.
Chap. 1.

La naissance de Claude & son enfance.
4. 2

Le soin qu'il eu pour les arts liberaux, 6. 3

Les Lettres d'Auguste à Livie touchant Claude.
7. 4

L'honneur consulaire qui lui fut refusé par Tybere.
Et son absence. 10. 5

Ses graces & sa faveur envers les hommes. 11. 6

Son Consulat & les choses qu'il y fit. 12. 7

Les affronts qu'on fit à sa personne. 13. 8

Les perils & hazards qu'il à soufferts. 14. 9

Le commencement de l'Empire de Claude. 15. 10

Les choses qu'il à fait au commencement de son
Empyre. 17. 11

Les honneurs qu'il à méprisés & de ses actions pri-
vées. 19. 12

Les embuches & les conjurations faites contre lui.
21. 13

Ses Consulats & ce qui s'y passa. 22. 14

R. iiij. Son

T A B L E.

Son inégalité à connoître.	24.15
De sa charge de Censeur. Et ce qu'il y fit.	27.16
L'expédition de Bretagne & le triomphe.	29.17
Des soins qu'il eut de la ville de la fournir de vivres & de provisions.	31.18
Les vacances accordées.	33.19
Les ouvrages publics qu'il à fait.	<i>là même</i> 20
Les jeux qu'il donna.	35.21
L'institution, la correction, & le reglement de quel- ques mœurs & actions.	40.22
Ses institutions & loix.	41.23
Sa bonté & liberalité.	42.24
Quelques actions qui regardoient le gouvernement, & des reglemens.	44.25
Ses épouses & ses femmes.	48.26
Ses enfans & ses gendres.	50.27
Les affranchis qu'il aimoit le plus.	52.28
Les m'échantes actions qu'il fit envers ses affranchis & ses femmes.	53.29
De sa taille & beauté.	55.30
Sa santé.	56.31
Les banquets & autres choses.	<i>là même</i> 31
Son manger, son boire, son sommeil, & aussi d'un livre qu'il composa du jeu.	57.33
Sa cruauté.	59.34
Sa timidité & sa desffiance.	60.35
La crainte des embuches & de quelques autres cho- ses.	61.36
Des peines qu'il fit souffrir aux Innocents pour des soupçons legers.	62.37
Sa colere & folie.	63.38
Son oubli & de plusieurs autres choses.	65.39
Les discours & oraisons.	66.40
Les livres & ouvrages qu'il a fait.	68.41
Son affection aux sciences grecques.	69.42
Du repentir qu'il eut du mariage qu'il contracta avec Agripine & de l'adoption de Neron.	71.43
Son testament & sa mort.	72.44
	Sa

T A B L E.

Sa mort fut celée, le tems de sa mort, & ses funerailles.

73. 45	
Les presages de sa mort.	74. 46

N E R O N V L.

Cn Domitius bisayeul de Neron.	75. 1
Cn Domitius ayeul de Neron.	77. 2
Cn. Domitius grand pere de Neron.	79. 3
Du pere de Neron.	80. 4
La naissance & l'enfance de Neron.	81. 5
Quelques presages.	83. 6
Les choses qu'il fit dans son enfance.	85. 7
L'empire de Neron.	87. 8
Ce qu'il fit au commencement de son Empire.	88. 9
Ses honnêtetés.	<i>là même.</i> 10
Les jeux qu'il ordonna & des liberalités & largesses qu'il fit au peuple.	90. 11
Les endrois d'où il les regardoit & les autres choses qu'il fit.	91. 12
La magnificence avec laquelle il receut Tyridate l'Armenien.	94. 13
Il fait renfermer le temple de Janus.	95. 14
La coûtume qu'il gardoit en rendant justice.	<i>là même</i> 15
La persecution envers les Chrétiens.	97. 16
Comment il se comporta contre les falsifications des testaments.	98. 17
L'empire ne s'acrût pas sous Neron.	99. 18
Les expeditions d'Alexandrie & d'Achaïe qu'il entreprit.	<i>là même.</i> 19
Son affection à chanter & à la musique.	101. 20
Il chante des tragœdies.	104. 21
Son inclination aux instrumens.	106. 22
Des exercices militaires. Et la crainte qu'il avoit de manquer.	108. 23
L'exactitude qu'il eut pour ces sortes d'exercices.	110. 24

Son,

T A B L E.

Son retour de la Grece & ses triomphes.	112.25
Rapines & autres crimes.	114.26
Ses débauches & banquetts.	115.27
Son concubinage avec sa mere.	117.28
La pudeur violée en plusieurs rencontres.	119.29
Sa prodigalité & profusion de richesses.	120.30
Les choses publiques qu'il a fait faire.	121.31
Ses rapines, voleries, & sacrileges.	124.32
Le parricide de Claude & de Britannicus.	127.33
Le parricide de sa mere & de sa tante.	129.34
Les parricides de ses femmes & de ses amis.	134.35
Sa cruauté envers les étrangers & les carnages des hommes illustres.	137.36
La mort qu'il fit donner à plusieurs & de quelques autres choses.	139.37
L'incendie qu'il fit dans la ville.	141.38
Les maladies & autres fâcheux accidents qui arrivèrent sous son Empire.	143.39
La revolte des gaules contre lui.	146.40
Son retour dans la ville & les affronts qu'on lui fit.	149.41
La revolte d'Espagne & de Galba contre lui.	151.42
Les mauvais desseins qu'il projeta de la demission des Consuls pour prendre leur place.	152.43
Preparatifs des Guerres contre les Gaulois.	154.44
Les Libelles diffamatoires qu'on publia contre lui.	155.45
Il fut épouvanté par des songes.	156.46
Il fut abandonné de tous.	158.47
Sa fuite de la ville.	161.48
Sa mort & ce qui s'y passa.	163.49
Ses funeraillles.	166.50
Sa taille & forme de son corps.	<i>là même</i> 51
Son inclination aux arts liberaux.	167.52
Son affection à la peinture & relief.	168.53
Le vœu qu'il fit s'il gaignoit la victoire.	169.54
Il desiroit d'être renommé dans l'éternité.	170.55

T A B L E.

Il méprisoit la Religion. *là même* 56.
 Son âge, & ce qui se passa après sa mort. 171.56.

G A L B A VII.

De la race des Cæsars qui finit sous Neron, & des prodiges qui precederent cette fin.	173.1
L'ancienne origine de Galba.	175.2
La race & surnom de Galba (& pourquoi il est ainsi nommé.	<i>là même</i> 3
La naissance de Galba & les presages de son Empire.	178.4
L'inclination qu'il eut aux arts liberaux & au droit civil, l'affection qu'il porta à sa femme & à ses enfans.	180.5
Des charges qu'il occupa Et de son exactitude dans l'art militaire.	182.6
Sa justice & son equité.	184.7
Les honneurs qu'on lui fit & les presages de son elevation à l'Empire.	185.8
Son inconstance dans le Gouvernement des Provinces.	187.9
Le commencement de son Empire, & le reste.	189.10
Le chagrin qu'il eut de la mort de Vindex.	191.11
Sa cruauté & son avarice.	192.12
Son arrivée à la ville.	194.13
Les actions qu'il fit à son avènement à l'Empire. <i>là même</i> 14.	
Sa liberalité.	196.15
L'envie & la revolte de l'armée contre lui.	197.16
L'adoption qu'il fit de Pison.	199.17
Les presages qui precederent une malheureuse fin.	200.18
De sa mort.	202.19
Ce qu'il fit à sa mort, de ses funerailles, & de son corps.	203.20
La taille de son corps.	205.21
Son boire son manger, & son amour desordonné pour les	les.

T A B L E.

les femmes.	<i>là même</i> 22
La durée de son regne & son âge.	206.23

O T H O V I I I.

Des ancestres d'Othon.	207.1
La naissance & l'éducation d'Othon.	209.2
Son amitié avec Neron.	210.3
Son esperance à l'Empire.	212.4
Il est frustré de l'esperance qu'il avoit d'être adopté par Galba.	213.5
Sa promotion à la principauté.	214.6
Ce qu'il fit au commencement de son regne.	216.7
La conjuration de l'armée d'Allemagne contre Othon.	218.8
Le combat d'Othon avec le chef de Vitelliens.	220.9
L'horreur qu'il eut pour les guerres civiles.	222.10
Sa mort & ses funeraillles.	224.11
De sa taille & du soin qu'il eut de son corps.	225.12

V I T E L L I U S I X.

L'origine des Vitelliens.	227.1
Le pere & la mere de Vitellius, son enfance.	229.2
Son adolescence.	232.3
On lui fait des affrons.	234.4
Les charges qu'il a exercées.	<i>là même</i> 5
Ses femmes & enfans.	235.6
On lui donne l'Allemagne, sa pauvreté & son honnêteté envers un chacun.	236.7
Sa prodigalité à l'égard de tous.	239.8
Il s'empare de l'Empire.	239.9
Ce qu'on fit après la mort d'Othon.	240.10
Ce qu'il fit au commencement de son Empire.	241.11
Des progres qu'il fit à son avènement à l'Empire.	241.12
Les banquets & débauches.	246.13

T A B L E.

Sa eruaaté.	248.14
Preparatif de guerre contre Vespasien.	251.15
Il tache de faire la paix avec Vespasien.	252.16
Sa mort ignominieufe.	254.17
Presages qui la precederent.	256.18

V E S P A S I E N X.

De la race Flaviene & des ancêtres de Vespasien. 257.1	
La naissance & l'education de Vespasien.	260.2
De sa femme & de ses enfans.	262.3
Guerre qu'il fit en Allemagne & en Judée.	263.4
Les presages & signes qui precederent son Empire. 267.5	
Sa promotion à l'Empire.	271.6
Quelques actions merueilleuses qu'il fit au commencement de son Empire.	273.7
Retablissement de la republique ruinée.	275.8
Les ouvrages publics qu'il a faits.	278.9
Les proces qu'il à decidés.	280.10
Son decret contre les usuriers.	<i>là même</i> 11
Mediocrité de son Origine assez connue.	281.12
Sa patience à souffrir ceux qui le blasmoient. 282.13	
L'oubli des injures qu'on lui faisoit.	283.14
Sa clemence envers les criminels accusés.	284.15
Son avarice & sa convoitise.	285.16
Sa liberalité & sa magnificence,	286.17
Son honnêteté envers tous & principalement envers les doctes.	287.18
Les jeux qu'il à fait faire & les banquets. <i>là même.</i> 19	
La taille de son corps , de ses membres , & sa santé 289.20	
Sa maniere de vivre dans son regne.	290.21
Des Jeux qu'il faisoit après le repas & de quelques rail- leries.	291.22
	Les

T A B L E.

Les vers Grecs qu'il a faits.	292.23
Sa maladie & sa mort.	294.24
Le presage qu'il eut que son fils lui succederoit.	295.25

T I T U S X I.

L'amour que tous avoient pour Tite.	297.1
La naissance & education de Tite.	<i>là même</i> 2
Sa vertu & sa science.	299.3
Ses femmes, ses honneurs, & ses victoires.	300.4
Jerusalem assiegé.	301.5
Sa conduite durant son regne.	303.6
Son inclination pour le bien.	304.7
Il étoit d'un bon naturel.	306.8
Sa clemence & douceur.	310.9
Ce qu'il fit à sa mort.	312.10
Le lieu & le tems de sa mort.	313.11

D O M I T I E N X I I.

La naissance & l'adolescence de Domitien.	315.1
Ce qu'il fit avant son regne.	317.2
Ce qu'il fit au commencement de son regne.	319.3
Les spectacles qu'il a fait & sa liberalité.	321.4
Les ouvrages publics qu'il a fait.	325.5
Les expeditions qu'il a entreprises.	326.6
De quelques ordres qu'il donna.	327.7
Sa diligence & son habileté à rendre justice.	329.8
Sa clemence & sa liberalité à son avènement de l'Empire.	332.9
Sa cruauté envers plusieurs.	334.10. & 338.11
Ses rapines & vols.	340.12
Sa superbe & vaine gloire.	342.13
La conjuration faite contre lui & le soupçon qu'il avoit de la mort.	344.14
Son oncle qu'il fit tuër, & les prodiges de sa mort.	347.15
Les signes de sa mort.	349.16
	Des

T A B L E.

Des embuches qu'on lui dressa avant sa mort.	351.17
Sa taille & sa beauré.	353.18
Son adresse à tirer une flèche & son impatience au travail.	354.19
Sa science & son étude.	355.20
Comment il se comportoit, au jeu, aux banquets, &c.	356.21
Son incontinence.	<i>là même.</i> 22
La tristesse des soldats & la joye du Senat à sa mort, & les signes qui la precederent.	357.23





Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, donné à Paris le 21. jour de Mai 1670. Signé par le Roy en son Conseil, GUITONNEAU. Il est permis à Estienne Loyson, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, vendre & debiter un Livre intitulé, *l'Histoire des douze Césars de Suetone, de la traduction du sieur du Teil*, durant le tems & espace de sept années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer: Et defenses soit faites à toutes personnes de rien extraire, ou contrefaire, sans le consentement de l'exposant, à peine de trois mille livres d'amende, confiscation des Exemplaires contrefaits, & autres peines portées esdites Lettres, qui sont tenuës pour deuëment signifiées, en vertu du present Extrait.

Achevé d'imprimer le 4. jour de Juillet 1670.

Rgistré sur le Livre de la Communauté. Signé,
L. Sevestre, Syndic.

CONCLUSION.

SUR la requisition d'ANTOINE & HORACE MOLIN, à ce qu'il leur soit permis de faire reimprimer le Livre intitulé *Caius Suetonius Tranquillus*, & d'y ajouter à côté la Traduction qui a été faite du même Livre par le Sieur du Teil attendu que le Privilege accordé pour sept années à Estienne Loyson le 21. May 1670. est expiré. Veu le Privilege. Je consens pour le Roy à la permission requise, A Lyon le 15. Novembre 1687.

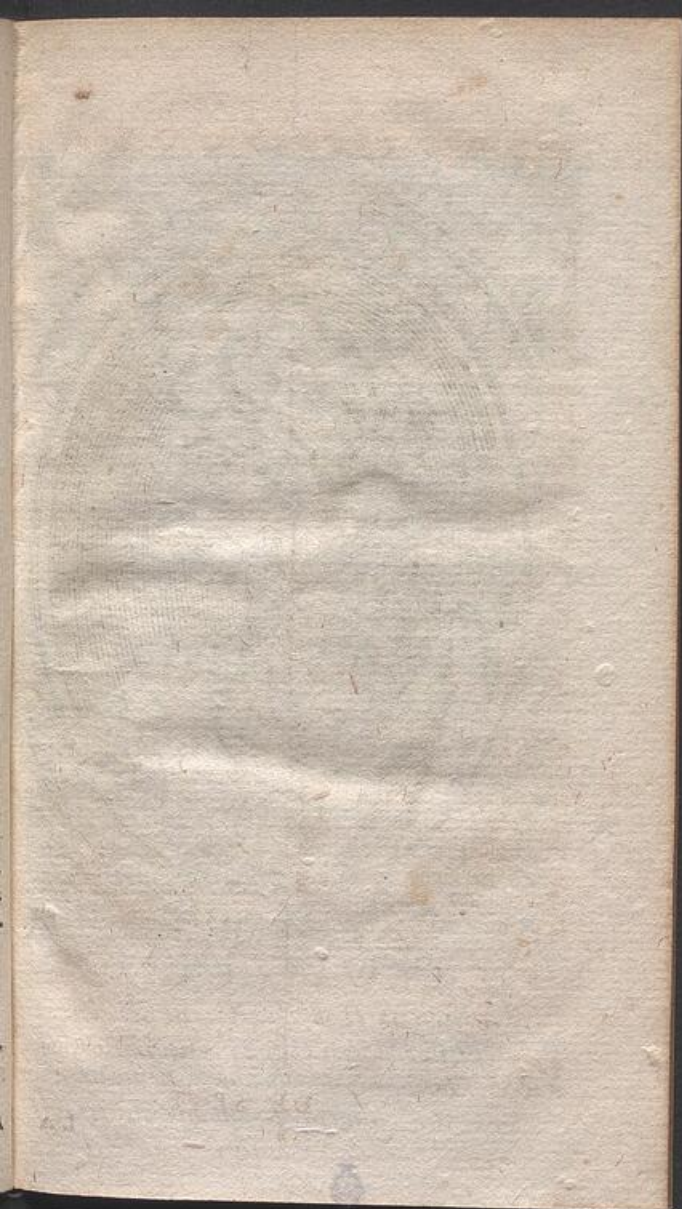
VAGINAY.

PERMISSION.

PERMIS d'Imprimer. Fait à Lyon le 27. Novembre 1687.

DE SEVE.

LA





D. CLAUDIUS CÆSAR

*La vraye Noblesse vient de la
 Vertu et il ny en a point d'autre.
 Ayant regné 14 ans. il fut empoisonné
 avec des champignons âgé de 60. ans.*



LA VIE
DE
CLAUDIUS.
CINQUIÈME EMPEREUR.

PATREM
Claudii Ca-
saris Dru-
sum, olim Decimum,
mox Neronem prae-
mine, Livia, cum Au-
gusto gravida nupsisset,
intra mensem tertium
peperit: fuitque suspi-
cio, ex vitrico per adul-
terii consuetudinem
procreatum. Statim cer-
te vulgatus est versus:
* Τοῖς εὐτυχῶσι καὶ τοῖς
Tome II.

DRusus, pere de
Claudius Ce-
sar, fut pre-
mierement nom-
mé Decimus, puis Neron;
il étoit fils de Livie, laquelle
accoucha de lui trois mois
après s'être mariée à l'Em-
pereur Auguste, on crût
même qu'il étoit fils adul-
terin de son beau-pere; du
moins on publia un vers
Grec, dont le sens étoit,
Que les personnes heureuses
A

1. Τοῖς εὐτυχῶσι καὶ τοῖς κεραιαῖς κλυδία, Fel. cioribus & vimeffres li-
beris.] Viceritensis, εὐτυχῶσι, an fuit scriptum εὐτυχῶσι; Sed
cum vulgatis consentit Dio, Casaub. Vrsini cod. κοινολογίας

avoient des enfans en trois mois. Ce Drusus exerçant la dignité de Questeur & de Pretre, fut fait General de l'Armée contre le Rhetes & contre les Germains & fut le premier des Capitaines Romains qui navigea sur l'Océan septentrional, & ce fut lui qui fit ce Canal merveilleux au de-là du Rhin qu'on appelle encore à present de son nom.

Il défit souvent les ennemis, & les ayant chassés dans des lieux inhabitez : Comme il les poursuivoit, il fut arrêté par une femme barbare, dont le visage avoit quelque chose de divin, qui lui deffendit en langue Latine de pousser ses victoires plus avant. Ces actions lui acquirent le droit d'Ovation, avec les ornemens du triomphe : Puis au sortir de la Preture étant entré en la Charge du Consulat, il entreprit une seconde expedition; mais il mourut de maladie dans le Camp d'Été, lequel à cause de cela fut appelé mal-heureux. Son corps fut porté à Rome par les principaux des Villes municipales & des Colonies, toutes les Decuries lui érans venues au devant pour le

munera paridica. Is Drusus in quaestura praturaque honore, dux Rhetici, deinde Germanici belli, Oceanum septentrionalem primus Romanorum ducum navigavit: transque Rhenum fossas novi & immensi operis effecit, quae nunc adhuc DRUSINÆ vocantur.

Hostem etiam frequenter casum, ac penitus in intimas solitudines actum, non prius destitit insequi, quam species barbara mulieris humana amplior victorem tendere ultra sermone Latino prohibuisset. Quas ob res ovandi ius, & triumphalia ornamenta percepit: ac post praturam confestim inito consulatu, atque expeditione repetita, supremum diem morbo obiit, in aestivis castris, qua ex eo scelerata sunt appellata. Corpus ejus per municipiorum coloniarumque primores, suscipientibus obvii scribarum decuriis, ad urbem devectum, sepultum est in Marcio campo.

Ceterum

LA VIE DE CLAUDIUS.

Ceterum exercitus honorarium ei tumulum excitavit : circa quem deinceps stato diei quotannis miles decurreret, Galliarumque civitates publice supplicarent. Præterea senatus inter alia complura, marmoreum arcum cum trophæis via Appia decrevit, & Germanici cognomen i se posterisque ejus Fuisse autem creditur non minus gloriosè quam civilis animi. Nam ex hoste super victorias opima quoque spolia captasse, summoque sæpius discrimine duces Germanorum tota acie insectatus : nec dissimulasse unquam pristinum se Reip. statum quandoque restitutum, si posset.

Unde existimo nonnullos tradere ausos, suspectum eum Augu-

recevoir, & enseveli au Champ de Mars.

L'Armée ne se contenta pas des honneurs de la Ville, elle lui voulut rendre les siens, & lui dressa un tombeau, autour duquel les Soldats devoient faire des courses tous les ans à certain jour, & les Villes de Gaule des processions & des prières publiques. Outre cela, le Senat lui ordonna un Arc triomphal de marbre en la voye Appienne, avec des trophées, & avec le surnom de Germanicus, pour lui, & pour sa posterité. Il étoit doüé de plusieurs belles qualitez, & comme son ambition étoit juste, elle ne lui faisoit rechercher que la gloire des armes; car outre les grandes victoires, souvent dans la mêlée il poursuivoit les Generaux des Ennemis, pour les combattre, & pour en remporter les dépouilles plus honorables. Il étoit si bon Citoyen, qu'il protestoit ouvertement d'employer tous ses soins pour remettre la Republique en son premier état.

Et c'est à mon avis, ce qui a obligé quelques uns d'écrire, qu'étant devenu

4 LA VIE DE CLAUDIUS.

suspect à Auguste , il avoit été appellé de la Province , & empoisonné , parce qu'il tardoit à revenir. Ce que j'ai bien voulu rapporter icy , plustôt pour ne le pas oublier , que pour croire qu'il soit ny vray , ny semblable , veu qu'Auguste l'aima si tendrement durant sa vie , qu'il l'institua toujours coheritier avec ses enfans , comme lui-même le déclara en plein Senat ; & après sa mort , parmi les louanges qu'il lui donna dans son Oraison funebre , il pria les Dieux de rendre ses enfans semblables à Drusus , & de lui faire la grace de mourir aussi honorablement , qu'il étoit mort. Il ne se contenta pas même de faire graver sur son tombeau un Épitaphe en vers qu'il avoit composé ; mais encore il fit en prose un abrégé de toute sa vie. Il eut plusieurs enfans de la jeune Antonie , mais il n'en laissa que trois , Germanicus , Liville , & Claudius.

2. Claudius nâquit sous le Consulat de Julius Anto-

sto revocatumque ex provincia: & quia cunctaretur , interceptum veneno. Quod equitem magis , ne pratermitterem, retuli , quam quia verum aut verissimile putem: cum Augustus tantopere & vivum dilexerit , ut coheredem semper filiis instituerit , sicut quondam in senatu professus est: & defunctum ita pro concione laudaverit , ut deos precatus sit , Similes ei Cæsares suos facerent : sibi que tam honestum quandoque exitum darent , quam illi dedissent. Nec contentus elogium tumulo ejus versibus à se compositis insculpsisse , etiam vita memoriam prosa oratione composuit. Ex Antonia minore , complures quidem liberos tulit: verum tres omnino reliquit , Germanicum , Livillam , Claudium.

2. Claudius natus est , * Iulo Antonio , Fabio

2. Iulo Antonio , Fabio Africano.] Mss. Iulio , male. Male etiam ipse Suetonius Africani cognomen dat Fabio , quod Antonii fuit. uti observarunt Signonius & alii.

LA VIE DE CLAUDIUS. 5

Fabio Africano Cess. Kalend. Augustis, Lugduni, eo ipso die quo primum ara ibi Augusto dedicata est: appellatusque Tiberius Claudius Drusus. Mox fratre majore in Juliam familiam adoptato, Germanici cognomen assumpsit. Infans autem relictus à patre, ac per omne fere pueritia atque adolescentia tempus, variis & tenacibus morbis conflictatus est; adeo ut animo simul & corpore hebetato, ne progressa quidem ætate, ulli publico privatoque muneri habilis existimaretur.

Diu, atque etiam post tutelam receptam, alieni arbitrii, & sub pedagogo fuit: quem Barbarum & olim superjumentarium, ex industria sibi oppositum, ut se quibuscumque de causis quam sevirissime coerceret, ipse quodam libello conqueritur. Ob hanc eandem valetudinem & gladiatorio munere, quod simul cum fratre memoria patris edebat, palliolatus

nius, & de Fabius Africanus, le premier d'Acût, dans la Ville de Lyon, le propre jour qu'on y dedia un Autel à la memoire d'Auguste; il fut premierement appellé Tiberius Claudius Drusus; puis quelque tems après son aîné ayant passé dans la famille des Césars par adoption, il prit le surnom de Germanicus. Durant son bas-âge, & même durant son adolescence, il fut presque toujours malade de corps & d'esprit, tellement qu'on le croyoit incapable d'exercer aucune Charge publique ou particuliere.

Sa foiblesse étoit si grande, que long-tems après sa majorité, il fut dans la dépendance d'un Gouverneur, duquel il se plaint lui-même, comme d'un Barbare qui avoit autrefois été Palefrenier, qu'on lui avoit donné exprés pour le tourmenter. Son indisposition fut cause qu'il presida, la tête couverte d'un manteau, aux jeux Gladiateurs, que son frere & lui donnoient au peuple à la memoire de leur pere: & que le jour

qu'il prit la robe virile , il fut porté au Capitole dans une litiere , sans aucune cérémonie , environ minuit.

3. Il ne faissa pas neantmoins de s'addonner à l'étude dès son enfance , & même de donner quelques Ouvrages au public : avec tout cela il ne put jamais effacer la mauvaise opinion qu'on avoit de lui. Sa mere Antonie disoit ordinairement , que c'étoit un monstre , que la nature l'avoit seulement commencé. Et quand elle vouloit reprendre quelqu'un , elle disoit , qu'il étoit plus sot que son fils Claudius. Son Ayeule Livie en faisoit si peu d'état , qu'elle ne daignoit parler à lui que fort rarement , & ne lui faisoit ses remonstrances que par écrit en peu de mots fort piquans , ou par la bouche des messagers. Sa sœur Livie ayant ouï dire qu'un jour il seroit Empereur , dit hautement que c'étoit le plus grand malheur qui pouvoit arriver au peuple Romain. Et pour mieux faire voir les sentimens qu'en

novo more praesedit : & toga virilis die , circa mediam noctem , sine solenni officio lectica in Capitolium latus est.

3. *Disciplinis tamen liberalibus ab aetate prima non mediocrem operam dedit , ac saepe experimenta cuiusque etiam publicavit. Verum ne sic quidem quidquam dignitatis assequi , aut spem de se commodiorem in posterum facere potuit. Mater Antonia portentum eum hominis dictitabat , nec absolutum à natura , sed tantum inchoatum : ac si quem socordia argueret , itul-tiorem agebat filio suo Claudio. Avia Augusti pro despectissimo semper habuit : non affari , nisi rarissime : non monere , nisi acerbo & brevi scripto , aut per internuntios , solita. Soror Livilla , cum audisset , quandoque imperatorum , tam iniquam & tam indignam sortem * populo Rom. pa-*

3. *Populo Rom.] Martius Torrentius , Populi Rom. quod in-
miss. tantum P. R. apertus , Perfectus.*

lam & clare detestata est. Nam & avunculus major Augustus quid de eo in utramque partem opinatus sit, quo certius cognoscatur, capita ex ipsius epistolis posui.

4.^r Collocutus sum cum Tiberio, ut mandasti, mea Livia, quid nepoti tuo Tiberio faciendum esset ludis Martialibus. Consentit autem uterque nostrum, semel esse nobis statuendum, quod consilium in illo sequamur. Nam si est * ἀρετιῶς, * ut ita dicam, * ὀλόκληρος, quid est quod dubitemus, quin per eisdem articulos & gradus * producendus sit per quos frater ejus productus fuit? Sin autem * ἡλαττώσας sentimus eum, * καὶ βλεβλάσθαι καὶ εἰς τι

avoit Auguste, son grand Oncle maternel; j'ai mis ici ce qu'il en a dit dans ses Epitres.

4. J'ay communiqué avec Tibere, ainsi que tu m'as écrit, ma chere Livie, sur ce que Tibere ton petit-fils devoit devenir aux Jeux de Mars. Nous avons tous deux été d'avis, qu'il falloit enfin résoudre ce que nous devions faire de lui: Car s'il n'a point d'imperfection, nous devons sans doute l'élever par les mêmes degrez que nous avons élevé son frere. Au contraire si nous le connoissons foible de corps & d'esprit, il ne faut point donner sujet au monde, qui est naturellement enclin à la raillerie, de se moquer de nous, & de lui. Autrement nous serons toujours en même peine de consulter à chaque moment s'il

A iiiij

Ut ita dicam.] Delet Casaub. ut. sic Calig. cap. 13 ὀλόκληρος ὀμνίνο habilis.

Producendus sit per quos frater ejus productus fuit.] Scriptum cum Vitreis. Alii, perducendus, & perductus, non male: sed illud aptius, Casaub.

ἡλαττώσας. Desicere eum. ἡ βλεβλάσθαι ἢ εἰς τὴν τὸ σώματος ἢ εἰς τὴν τῆς ψυχῆς ἀρτιότητα. Et ἰνυμίσαι quoad perfectionem unum corporis unum animi.

8 LA VIE DE CLAUDIUS.

est capable d'exercer des Charges, ou s'il ne l'est pas. Toutefois pour delibérer sur les choses dont tu me demandes conseil, je ne trouve point mauvais, qu'aux Jeux de Mars, il donne les ordres pour le festin des Prêtres, pourveu qu'il veuille souffrir que le fils de Sihanus son allié, l'instruise de tout, & l'empêche de rien faire de ridicule. Mais je ne suis point d'avis qu'il voye les Jeux du Cirque du lieu le plus eminent, où il seroit trop exposé à la venë des spectateurs.

τὸ σωματικὸν καὶ ἐς τὴν τῆς ψυχῆς ἀριότητα, præbenda materia deridendi & illum & nos non est hominibus, * τὰ τοιαῦτα οὐδέποτε καὶ μνηστίζειν εἰσθῆσαι. Nam semper æstuabimus, si de singulis articulis temporum deliberabimus, * μὴ προποκείμεθ' ἡμῖν, posse cum gerere honores arbitremur nec ne. In presentia tamen quibus de rebus consulis, curare cum ludis martialibus triclodium sacerdotum, non displicet nobis, si est passurus se ab Silani filio, homine sibi affini, admoneri, ne quid faciat quod * conspici & derideri possit. Spectare cum Circenses ex pulvinari non placet nobis. Expositus enim in prima fronte spectaculorum conspicietur.

Je ne trouve non plus à

In Albanum montem

τὰ τοιαῦτα οὐδέποτε καὶ μνηστίζειν εἰσθῆσαι. Istitalia cavillari & irrideri solentibus. ἢν προποκείμεθ' ἡμῖν. Cum nondum desinitum nobis sit. Ita Aldi editio & msi. Vulg. nec ineleganter, μὴ προποκείμεθ' ἡμῖν. Torrentius proponit aliam lectionem, sed non asserit, προκείμεθ'.

Conspici.] Liber verus ascriptum habebat, despici. Quid si, despicere legamus? Torrent.

tem ire eum non placet nobis, aut esse Romæ Latinatum diebus. Cur enim non præficatur urbi, si potest fratrem suum sequi in montem? Habes nostras, mea Livia, sententias, quibus placet semel de tota re aliquid constitui: ne semper inter spem & metum fluctuemus. Licebit autem, si voles, Antoniae quoque nostrae des hanc partem epistolæ hujus legendam.

Rursus alteris litteris. Tiberium adolescentem ego vero, dum tu aberis, quotidie invitabo ad cœnam, ne solus cœnet cum suo Sulpicio & Athenodoro: qui vellem diligentius, & minus
* μετ' ὅπως, deligeret sibi aliquem, * cujus motum & habitum & incessum imitaretur miscellus: * Ατυχεῖ πᾶν

propos qu'il aille au mont d'Albe, ny qu'il soit à Rome le jour des Feries Latines. Car s'il est capable de suivre son frere à la montagne, pourquoy ne sera-t'il point Gouverneur de la Ville? Voila mon sentiment, ma chere Livie, qui est de prendre une resolution, & de ne plus balancer entre l'esperance & la crainte. Tu pourras, si tu veux, faire voir cette partie de ma lettre à Antonie.

Et en une autre lettre : Tant que tu seras absente, je ferai tous les jours manger à ma table le jeune Tibere, afin qu'il ne mange pas seul avec son Sulpice, & son Athenodore. Je voudrois bien que ce pauvre garçon se proposât l'exemple de quelque bonnest homme, pour l'imiter en son geste, en sa contenance, & en son marcher. Il n'a point de grace parmy les gens d'étude, & neantmoins lors qu'il

A 7

μετ' ὅπως.] Mirabiliter? aut, sine iudicio.
 Cuius motum,] Alii, modum, aut morem.
 Ατυχεῖ πᾶν ἐν τῶν σπουδαίων λίαν. Infelix est omnino dum vadit inter istos sodales.] Turnebus, ατυχεῖς ἐν μὲν τῶν σπουδαίων λίαν.

à l'esprit rassis, il ne laisse pas de produire quelque chose de bon.

Et dans une troisième lettre : Je meure, ma chere Livie, si je n'admire comment ton petit fils Tibere a pu declamer agreablement devant moy ; car je ne puis pas comprendre, que parlant si mal comme il fait, il puisse si bien declamer. Ces deffauts donc furent cause qu'Auguste ne l'honora d'aucune Charge, que du Sacerdoce augural, ne l'ayant même nommé dans son Testament qu'entre ses troisièmes heritiers préque étrangers, & en la sixième partie de ses biens, & ne lui ayant legué que huit cent sesterces.

5. Tibere, son Oncle paternel, ne lui voulut jamais accorder que les ornemens du Consulat, quoi qu'il lui

ἐν τοῖσι σπαράξιαισι λῆαν. ubi non aberravit ejus animus, satis apparet * ἢ τῖς ψυχῆς αὐτοῦ ἐνυθέεια.

Item tertius litteris : Tiberium nepotem tuum placere mihi declamantem potuisse, peream nisi, mea Livia, admiror. Nam qui tam * ἀσαφῶς loquatur, qui possit, cum declamat, * σαφῶς dicere quae dicenda sunt, non video. Nec dubium est * quin post haec Augustus constituerit, & reliquerit eum, nullo prater Auguralis sacerdotii honore imperitum : ac ne heredem quidem, nisi inter tertios : ac pene extraneos, è parte sextam nuncuparit : legatoque non amplius quam octingentorum sestertiorum profecutus.

5. Tiberius patruus patenti honores consularia ornamenta detulit. Sed instantius legitimos

ἢ τῖς ψυχῆς αὐτοῦ ἐνυθέεια.] Animi ejus bona indoleat.

Ἀσαφῶς.] Obscure, inepte.

Σαφῶς.] Perspicuo, bene.

Quin post haec Augustus.] Al. Quid post haec.

gitimos flagitanti, id solum coticilli rescripsit, Quadraginta aureos in Saturnalia & Sigillaria misisse ei. Tunc demum adjecta spe dignitatis, ad orium concessit, modo in hortis & suburbana domo, modo in Campania secessu delitescens: atque ex contubernio sordidissimorum hominum super veterem segnitia notam, ebrietatis quoque & alca infamiam subiit.

6. *Cum interim, quamquam hoc modo agenti, numquam aut officium hominum, aut reverentia publica defuit. Equester ordo bis patronum eum perferenda pro se legationis elegit: semel cum deportandum Romam corpus Augusti humeris suis à Coss.* exposceretur: iterum cum oppressum Sejanum apud eos,*

en demandât instamment la Charge, & pour toute réponse, il n'eut autre chose, sinon qu'il lui avoit envoyé quarante piéces d'or pour passer les Fêtes saturnales & les sigillaires. Ce refus lui fit perdre l'esperance de parvenir aux Charges; tellement qu'il se retira tantôt dans des jardins, en une maison qu'il avoit aux Faubourgs, tantôt dans la Campagne; où par la conversation des personnes de basse condition, outre le mauvais bruit qu'il avoit déjà de faineant, il s'acquit celui d'yvrogne & de joueur.

6. *Quoi qu'il menât une vie si honteuse, il ne laissa pas d'être honoré & respecté tant en public qu'en particulier. Et de fait, l'ordre des Chevaliers le choisit par deux fois pour Avocat & pour Deputé. La première, quand ils prièrent instamment les Consuls de leur permettre de porter le corps d'Auguste sur leurs épaules. La seconde, lors qu'ils les feliciterent de l'an*

A ¶

* *Exposceretur* G. *atularatur*. *Solibus*. J. *Al. Exposceretur*. *Ceterum* *atularatur*. *Solebus*.

punition de Seianus. Outre cela ils se levoient toujours & quittoient leurs manteaux par honneur, lors qu'ils le voyoient venir aux Spectacles.

Le Senat aussi ordonna qu'il seroit adjoint extraordinairement aux Confres Augustaux, qu'on n'avoit accoutumé d'élire que par sort : qu'on lui rebâtiroit aux dépens du public sa maison qui avoit été brûlée, & qu'il auroit voix deliberative entre les Consulaires. Mais depuis Tibere excusant sa foiblesse, & promettant de le dédommager par sa propre liberalité; cette ordonnance fut cassée. Toutefois le même Tibere venant à mourir, ne laissa pas de le nommer entre ses troisièmes heritiers pour troisième partie de ses biens, & lui leguer environ vingt mille sesterces, & de le recommander particulièrement aux Armées, au Senat, & au peuple Romain.

7. Enfin sous l'Empire de Cajus son neveu, lequel à

*dem * gratularetur. Quin & spectaculis advenienti assurgere, & lacernas deponere * solebat.*

*Senatus quoque, ut ad numerum sodalium Augustalium sorte ductorum extra ordinem adjiceretur, censuit: & mox. ut domus ei, quam incendio amiserat, publica impensa restitueretur, dicendaque inter consulares sententia jus esset. Quod decretum abolitum est, excusante Tiberio imbecillitatem ejus, ac damnum liberalitate sua resarturum pollicente. Qui tamen moriens, & in tertius heredibus eum ex parte tertia nuncupatum, legato etiam * circa sestertia vicies prosecutus, commendavit in super exercitibus, senatui populoque Rom. inter ceteras necessitudines nominatim.*

7. Sub Cajo demum fratris filio secundam existima

Circa sestertia vicies.] Scribendum, circa (vel ut Vrsini libet, Firciter) sestertium vicies, ut in Torrentii & Casaub. lib.

existimationem circa initia imperii omnibus lenociniis colligente, honores auspiciatus, consulatum gessit una per duos menses: evenitque ut primitus ingrediendi cum fascibus Forum, pratervolans aquila dexteriore humero consideret. Sortitus est & de altero consulatu in quartum annum: praeseditque nonnumquam spectaculis in Caii vicem, acclamante populo Feliciter, partim patrio Imperatoris partim Germanici fratri.

8. *Nec eo minus conzumeliis obnoxius vixit. Nam & si paulo sorius ad praedictam coena horam occurrisset, non nisi agre, & circumscito demum triclinio, recipiebatur. Et quoties post cibum addormisceret, quod ei sere accidebat, olearum ac palmularum ossibus incessabatur: interdum ferula singrove, velut per lu-*

son advenement tâchoit de se rendre agreable au peuple par toute sorte de douceur & de courtoisie, il commença d'être admis aux Charges, & exerça durant deux mois celle de Consul conjointement avec lui; auquel tems il arriva, que comme il entroit la premiere fois dans l'Audiance avec les faisceaux de verges, un Aigle vint se percher sur son épaule droite. Il tira aussi au sort pour le Consulat de la quatrième année d'après; & quelquefois il presida aux Spectacles à la place de Cajus, avec les acclamations de tout le peuple qui le felicitoit, tant en qualité d'oncle de l'Empereur, que de fils de Germanicus.

8. Tout cela ne l'exempta pas d'être sujet aux affronts: Car s'il venoit un peu tard à l'heure du repas, à peine souffroit-on qu'il se mit à table, qu'après avoir fait plusieurs tours dans la chambre. Et lors qu'il s'endormoit après avoir mangé, selon la coûtume, on lui jettoit des noyaux d'olives & de dattes: quelquefois on l'éveilloit à coups de foïet & de houssine, que
s'il

s'il étoit endormi jusqu'à ronfler : on lui mettoit des brodequins , afin que venant à s'éveiller il s'en froût le visage : & tout cela se faisoit par des bouffons.

9. Il ne mena pas une vie si tranquille , qu'elle ne fût exposée à beaucoup de dangers. Premièrement il faillit à être demis de sa charge de Consul , pour n'avoir pas été assez diligent à faire placer les Statuës de Néron & de Drusus, freres de l'Empereur. Ensuite il fut souvent inquieté par la delation des Estrangers , & même de ses domestiques. Après qu'on eut découvert la conjuration de Lepidus & de Getulicus , il fut envoyé en Allemagne , entre les Deputez , pour feliciter Caius , lequel loin de lui en sçavoir bon gré , faillit à le faire mourir , & témoigna une grande indignation que le Senat lui eût envoyé son Oncle , comme à un enfant

*dum , * excitabatur à copreis. Solebant & manibus stertentis secci induci , ut repente ex-pergefactus faciem sibi confricaret.*

9. *Sed ne discriminibus quidem caruit : primum in ipso consulationu , quod Neronis & Drusi fratrum Casaris, statuas segnius locandas ponendasque curasset , pane honore submotus est : deinde extraneo vel etiam domesticorum aliquo deficiente , assidue varieque inquietatus. Cum vero detecta esset Lepidi & Getulici conjuratio , missus in Germaniam inter legatos ad gratulandum , etiam vitæ periculum adiit : indignante ac fremente Caio , patrum potissimum ad se missum , quasi ad puerum regendum : adeo ut non desuerint , qui traderent.*

3. *Excitabatur à copreis.*] In quibusdam libris, *trophæis*, in aliis, *cropeis*. In priore lectione Beroaldus fecit, *ropæis*, hominibus scilicet qui ad dissimulandum quod fecerant, illico se avertant: ex altera Turnebus, *cropeis*, ut Luperi: à crepitu plagarum, quas obviis infligebant, erepti dicti sunt, manule nihilominus, *copreis*, sed ita distinguit, *excitabatur. A copreis solebant.* Dictionem *copreis*, recipiunt Scaliger, Epius, Cataubonus; atque adeo est in quibusd. exemplaribus. Torrentius tamen, ut etiam in Tiber, cap. 61. contra it, & *capreis*, mordicus adstruit.

tradèrent , precipitarum quoque ad flumen , sicut vestitus advenerat.

Atque ex eo nunquam non in senatu novissimus consularium sententiam dixit , ignominia causa post omnes interrogatus. Etiam cognitio falsi testamenti recepta est , in quo & ipse signaverat. Postremo etiam sestertiū octogies pro introitu novi sacerdotii coactus impendere , ad eas rei familiaris angustias decidit , ut cum obligatam arario fidem liberare non posset , in vacuum lege pradiatoria venalis penderit sub editto præfectorum.

10. *Per hæc ac talia , maxima ætatis parte transacta , quinquagesimo anno Imperium cepit , quantumvis mirabili casu. Exclusus inter ceteros ab insidiatoribus Caii , cum quasi secretum eo desiderante turbam submoverent , in diatam , cui nomen est Hermaum , recessit*

qui eût besoin de conduite. Quelques-uns même ont écrit que par son commandement , Claudius tout vêtu comme il étoit , en arrivant , fut jetté dans une rivière.

Depuis ce tems-là il n'opina jamais au Senat que le dernier de tous les Consulaires , & par mépris on ne lui demandoit son avis qu'après tous les autres. On recut même l'inscription en faux contre un Testament auquel il avoit signé. Et ne pouvant payer la somme de deux cents mille écus , qu'il avoit été contraint de compter pour l'entrée en la charge d'un nouveau Sacerdoce , les Intendants des Finances lui firent decreter tous son bien qu'il leur avoit hypothéqué.

10. Ayant donc passé de la sorte la plus grande partie de son âge , enfin en sa cinquantième année il parvint à l'Empire par un événement tout à fait admirable. Car ayant été mis dehors avec les autres par les assassins de Cajus , qui chassoient tout le monde , sous prétexte que l'Empereur le vouloit ainsi , il se retira dans

dans une sale à manger, qui portoit le nom de Mercure. Peu de tems après effrayé du bruit qu'on faisoit en tuant Caligula, il se traîna doucement en une galerie proche de là, & se cacha entre les rideaux qui étoient tendus devant la porte. Mais ne s'étant pas si bien caché que ses pieds ne parussent, il arriva par hazard qu'un Soldat passant par-là s'en aperceut, & la curiosité le portant à sçavoir qui c'étoit l'ayant reconnu, il le tira de là par la force tellement épouvanté, qu'il se jettoit à ses genoux; & le salua du nom d'Empereur. Puis le mena à ses compagnons tous troublez encore, & ne sçachans à quoi se déterminer.

Au même instant ils le mirent dans une litiere, & comme les valets s'en étoient fuïs, ils le porterent sur leurs épaules tour à tour jusques dans le Camp; ce pauvre Prince étant si hors de lui, qu'il s'antiroit la compassion de tous ceux qui le voyans passer, s'imaginoient qu'on le ma-

rat. *Neque multo post rumore cadis exterritus, prorepfit ad solarium proximum: interq; pratenta* foribus, vela se abdidit: latentem discurrens forte gregarius milesi animadversis pedibus è studio sciscitandi quisnam esset, agnovit, extractumque, & pra motu ad genua sibi accidentem, imperatorem salutavit. Hinc ad alios commilitones fluctuantes, nec quidquam adhuc quam frementes perduxit.*

*Ab his læticia impositus, & * quia servi diffugerant, vicissim succollantibus in castra delatus est, tristis ac trepidus miserante obviam turba, quasi ad pœnam raperetur insons. Receptus intra vallum, inter excubias militum pernoctavit, aliquantot*
minore

10. Quia servi diff. Occuparunt. Adsuadenda. Verum postero die. Armatos procone. } Alii, Quia sui diff. occupaverunt. Ad se nsenda. Postero vero die. Armatis pro cone.

*minore spe quam fiducia. Nam consules cum senatu & cohortibus urbanis Forum Capitoliumque * occuparunt, asserturi communem libertatem : accit' usque & ipse * per Tribunum pleb. in curiam ad suadenda qua viderentur, vi se & necessitate teneri respondit.*

*Virum postero die, senatu seigniore in exsequendis conatibus, per radium ac desentionem diversa consentium, & multitudine qua circumstabat, unum rectorem jam * nominatim exposcente, armatos pro concione jurare in nomen suum passus est : promisitque singulis quinadena HS, primus Caesarum fidelem militis etiam premio pignorat.*

II. Imperio stabili-

noit au supplice, sans épargner son innocence. Ayant été receu dans le Camp, il passa la nuit dans le Corps de garde, avec moins d'espoir que d'assurance. Car les Consuls, le Senat, & la Milice de la Ville, s'étoient saisis du Palais & du Capitole, dans la resolution de rétablir la liberté publique ; & le Tribun du peuple lui ayant commandé de venir au Senat pour y donner son avis, il répondit, qu'il étoit retenu par force.

Mais le lendemain, comme le Senat n'agissoit que mollement à cause de la diversité d'opinions, & des instances de la multitude, qui demandoit un Gouverneur, & nommoit Claudius : il permit que les Soldats en armes lui prestassent le serment de fidélité, & leur promit quinze sesterces par tête tellement qu'il fut le premier des Césars qui donna de l'argent aux Soldats pour récompense de leur foi.

II. S'étant établi dans l'Empire.

*Per tribunum pleb.] Legit Casaubonus, Tribunos populi.
Et nominatim exposcente.] Casaub. & nominatim cum postense.*

l'Empire, son plus grand soin fut d'abolir entièrement la mémoire de tout ce qui s'étoit passé durant les deux jours qu'on avoit été en branle de changer l'Etat de la République. Se contentant de punir quelques Tribuns & Centurions qui avoient été complices de la conjuration contre Caius, tant pour servir d'exemple, que pour avoir sceu qu'ils avoient aussi demandé sa mort. Ensuite tournant ses pensées aux devoirs de la piété, son serment le plus saint & le plus ordinaire, fut de jurer par Auguste. Il fit ordonner les honneurs divins à son ayeule Livie, & dans la pompe des Jeux du Cirque, un Chariot tiré par des Elephans à l'imitation de celui d'Auguste. Outre cela, il institua des Sacrifices publics aux Mères de son Pere & de sa Mere, & des Jeux du Cirque annuels à la mémoire de son Pere, le jour de sa naissance; & à celle de sa Mere, un Chariot à porter son image par le Cirque,

*lito nihil antiquius dixit quam id biduum quo de mutando Reip. statu hesitatum erat, memoria eximere. Omnium itaque factorum dictorumque in eo veniam & oblivionem in perpetuum sanxit, ac praestitis: tribunis modo ac centurionibus paucis à conjuratorum in Caium numero interceptis, exempli simul caussis, & quod suam quoque eadem depoposcisse cognoverat, Conversus hinc ad officia pietatis, iusjurandum neque sanctius sibi neque crebrius instituit quam per Augustum. Avia Livia divinos honores, & Circensi pompa currum elephantorum * Augustino similem decornendum curavit. Patientibus inferias publicas & hoc amplius, patri Circenses annuos natali die: matri carpentum quod per Circum duceretur: & cognomen Augusta.*

II. *Augustino.*] Alii, *Augusteo*; Alii, *Augusto*, quod Terentio non displicet, ut, marmor Augustum dicitur, &c.

gusta, ab avia recusatum.

Ad fratris memoriam per omnem occasionem celebratam, comœdiam quoque Græcam Neapolitano certamine docuit, ac de sententia iudicum coronavit. Ne Marcum quidem Antonium inhonoratum, ac sine grata mentione transmisit: testatus quondam per editum, Tanto impensius petere se, ut natalem patris Drusi celebrarent, quod idem esset, & avi sui Antonii. Tiberio marmoreum arcum juxta Pompeii theatrum, decretum quidem olim à senatu, verum omissum, peregit. Caii quoque et si acta omnia rescidit, diem tamen necis, quamvis exordium principatus sui, vetuit inter festos referri.

12. *Ac in semet augendo parcus, atque*

avec le surnom d'Auguste, que son Ayeule avoit refusé.

A la memoire de son Frere, il adjoûta la representation d'une Comedie Grecque, aux Jeux qu'on celebroit à Naples, & donna le prix des Couronnes par l'avis des Juges. Il n'oublia pas même son ayeul M. Antoine, & l'honora à ce point, qu'il publia par un Edit, *Qu'il vouloit celebrier le jour de la naissance de son Pere Drusus avec d'autant plus de passion, que c'étoit aussi celui de la naissance de son ayeul Antoine.* Il acheva l'Arc de marbre auprès du Theatre de Pompée, que le Senat avoit autrefois ordonné à la memoire de Tiberie, & qu'on avoit discontinué. Et quoi qu'il eût revoqué toutes les Ordonnances de Caius, il deffendit néanmoins de mettre dans les Fêtes le jour qu'il fut assassiné, quoi que ce fût le commencement de son Empire.

12. Sa moderation fut si grande, qu'il refusa les honneurs.

Ab avia recusatum.] *Livia*, inquit *Torrentius*; proinde rejicit viri docti lectionem, *ab avia*, seu *ab ea viva*: scilicet Antonia matre,

neurs excessifs , ne prit jamais le nom d'Empereur, & celebra sans aucune pompe, entre ses domestiques , les épousailles de sa fille , & le jour de la naissance de son petit-fils. Jamais il ne rappella personne d'exil, que de l'autorité du Senat : Luy deférant à ce point, qu'il le pria de lui permettre de faire entrer avec soy le grand Prevôt de son Hostel & les Tribuns des Soldats : & de ratifier les Jugemens qui auroient été donnez par ses Intendants. Il demanda même aux Consuls le droit d'établir des Foires dans ses terres particulieres. Il assista fort souvent au jugement des procès qui se vuidoient devant les Magistrats , comme s'il eût été un simple Conseiller. Et lors qu'il donnoit quelque représentation publique , il se levoit avec le peuple , & les honoroit de ses applaudissemens tant de la voix que de la main.

Un jour les Tribuns du peuple l'étrant venu trouver, comme il étoit ca son Tri-

*civilis, pronomine Imperatoris abstinuit, nimios honores recusavit sponsalia filia, natalemque geniti nepotis silentio, ac tantum domestica religione, transegit. Neminem exsulum, nisi ex senatus auctoritate, restituit: ut sibi in curiam praefectum Pratorii, tribunosque militum secum inducere liceret, utque rata essent quae procuratores sui in iudicando statuerent, precario exegit. Jus nundinarum in privata praedia à consulibus perit: cognitionibus magistratum, ut * unus è consiliariis frequenter interfuit. Eosdem spectacula edentes, surgens è ipse cum caetera turba, voce ac manu veneratus est.*

Tribunis pleb aduentibus se pro tribunali excusavit, quod propter angustias.

12. Unus è consiliariis.] Rom. editio, consularibus.

*angustias non posset au-
dire eos nisi stantes.
Quare in brevi spatio
tantum amoris favorif-
que collegit, ut cum
profectum eum Ostiam
perisſe ex inſidiis nun-
tiatum eſſet, magna
conſternatione populus,
& militem quaſi pro-
ditorem, & ſenatum
quaſi parricidam, diris
exſecrationibus inceſſere
non ante deſtiterit,
quam unus atque alter,
& mox plures à ma-
giſtratibus in Roſtra
producti, ſalvum &
adpropinquare conſir-
marent.*

13. *Nec tamen ex-
pers inſidiarum uſque-
quaque permanſit, ſed
& à ſingulis, & per
factionem, & denique
civilis bello inſeſtatus
eſt. E plebe homo nocte
media juxta cubiculum
ejuſ cum pugione de-
prehenſus eſt: reperti
& equeſtris ordinis duo
in publico cum dolone ac
venatorio cultro praſto-*

bunal, il leur fit l'excuse de
ce qu'il n'y avoit pas aſſez
de place pour les faire aſ-
ſeoir. Cette maniere d'agir
le fit tellement aimer en
peu de tems, que le bruit
ayant couru à Rome qu'on
l'avoit aſſaſſiné comme il
alloit à Oſtie, le peuple fut
dans une grande conſterna-
tion; de ſorte qu'appellant
les Soldats traîtres, & le
Senat parricide, & faiſant
d'horribles imprecations,
on ne le put jamais appai-
ſer, que les Magiſtrats n'euf-
ſent fait voir à la Tribune
aux harangues divers Meſ-
ſagers, aſſeurans que l'Em-
pereur ſe portoit bien, &
qu'il arriveroit bien-tôt. }

13. Cela n'empêcha pas
qu'il n'y eût des conjura-
tions contre lui, & même
une guerre civile. Une fois
à l'heure de minuit, on trou-
va auprès de ſa chambre
un homme de parmi le peu-
ple avec un poignard. On
en trouva auſſi dans la place
publique deux de l'ordre
des Chevaliers armez pour
l'attaquer; l'un, après qu'il
feroit ſorti du Theatre, &
l'autre

l'autre comme il sacrifieroit au Temple de Mars. Gallus Asinius, & Statilius Corvinus; petit-fils de Pollion & de Messala Orateurs, suivis de plusieurs Esclaves & Affranchis, voulurent broüiller, & changer les affaires. Furius Camillus Scribonianus, Lieutenant en Dalmatie, entreprit une guerre civile, mais dans cinq jours il fut abandonné des legions, qui lui avoient prêté le serment de fidélité, & qui s'en repentirent par un mouvement de religion. Car comme elles furent commandées de marcher vers le nouvel Empereur, jamais on ne put ny orner l'Aigle, ny remuer les Enseignes de leur place; soit que cela arrivât par hazard ou par violence des Dieux.

14. Etant Empereur, il fut quatre fois Consul, les deux premières fois, tout de suite: & les autres par intervalle de quatre en quatre

*lantes, alter ut egressum theatro, alter ut sacrificantem apud Martis adom aderiretur. Conspiraverant autem, ad res novas Gallus Asinius & Statilius Corvinus, Pollionis ac Messalla oratorum nepotes, assumptis compluribus libertis ipsius atque servis. Bellum civile movit Furius Camillus Scribonianus Dalmatie legatus verum intra quintum diem oppressus est, legionibus qua sacramentum mutaverant, in poenitentiam religione conversis, postquam denunciato ad novum Imperatorem iinere, * casu quondam, an divinitus, neque * aquila ornari, neque signa convelli moverique potuerunt.*

14 *Consulatus super pristinum quatuor gessit: ex quibus duos primos junctim: & sequentes per interval- lum*

13. *Casu quodam an divinitus.*] Sic correxit Torrentius: vulg. ac divin.

Aquila ornari.] Torrentius ediderat, *aquila*, ut etiam Orogus. Et sane dixit ante, *legionibus*.

*lum, quarto quemque anno, semestrem novissimum, bimestres ceteros, tertium autem, novo circa principem exemplo in locum demortui successit. Jus & consul & extra honorem laboriosissime dixit, etiam suis suorumque diebus solennibus, nonnumquam * festis quoque antiquitus, & religiosis.*

Nec semper prescripta legum secutus, duritiam lenitatemve multarum, ex bono & aequo perinde ut afficeretur, moderatus est. Nam & iis qui apud privatos iudices plus petendo formula excidissent, restituit actiones: & in maiore fraude convictos, legitimam poenam supergressus, ad bestias condemnavit,

ans; la dernière fois, il le fut durant six mois, & les autres durant deux mois seulement; & ce qui n'étoit jamais arrivé à pas un Empereur: la troisième fois, il fut mis à la place d'un Consul qui étoit mort. Il rendit toujours la justice avec beaucoup de peine & d'assiduité, soit qu'il fût en Charge ou non, sans avoir égard aux jours qui lui étoient dédiés, ou à ceux de sa famille, ny même aux fêtes solennelles & célébrées de toute ancienneté.

Au reste dans ses jugemens, il ne s'arrêtoit pas toujours exactement aux termes de la loy, mais il tempéroit la severité ou la douceur des peines, selon qu'il lui sembloit le plus raisonnable. Car il releva des plaideurs qui avoient perdu leur cause, pour avoir plus demandé qu'il ne leur étoit dû, devant des Juges subalternes; & au contraire, passant les bornes de la loy, condamna à être exposés aux bêtes des criminels convaincus

convaincus

14. *Festis quoque antiquitus & religiosis.* Liber unus, antiquus & relig. scribendum puto, antiquitus religiosus, sine copulatione. Nihil muto tamen. Torrent.

convaincus de fraude, quoi que les loix n'ordonnassent pas une peine si rigoureuse.

15. Il fut extrêmement inégal, paroissant tantôt circonspect, tantôt précipité : quelquefois léger & sans aucun jugement. Un jour comme il reformoit les Decuries, un Juge ayant répondu, quoy qu'il fût exempt par le nombre de ses enfans, il le cassa, comme ayant témoigné trop d'affection pour la Judicature. Un autre étant pressé par sa partie de répondre devant lui, sur une affaire où il avoit intérêt ; & demandant son renvoi pardevant les Juges ordinaires, l'Empereur le contraignit de plaider sur le champ devant lui ; voulant à ce qu'il disoit, faire voir dans sa propre cause, combien il seroit juge équitable en celle d'autrui.

Une femme ne voulant pas reconnoître un jeune homme pour son fils, & la preuve étant douteuse de part & d'autre, il lui ordonna fort judicieusement de l'épouser, & par ce moyen la contraignit d'advoüer la

15. *In cognoscendo autem ac discernendo mira varietate animi fuit, modo circumspectus & sagax, modo inconsultus ac praceps; nonnumquam frivolus amentique similis. Cum decurias rerum actu expungeret, eum, qui dissimulata vacatione quam beneficio liberorum habebat, responderat, ut cupidum judicandi dimisit: alium interpellatum ab adversariis de propria lite, negantemque cognitionis rem, sed ordinarii juris esse, agere caussam confestim apud se coëgit, proprio negotio documentum daturum, quam equus iudex in alieno negotio futurus esset.*

Fœminam non agnoscentem filium suum, dubia utrimque argumentorum fide, ad confessionem compulit, indicto matrimonio juvenis. Absentibus secundum presentes facillime dabat,

dabat, * nullo delectu, culpæ quis an aliqua necessitate cessasset. Proclamante quodam, præcidendas esse falsario manus, carnificem statim acciri cum machæra mensaque lanienia flagitavit. Peregrinantis reum orta inter advocatos levi cōtentione, togatumne an palliatum dicere causam oporteret, quasi equitatem integram ostentans, mutare habitum sapius, & prout accusaretur defendereturve, iussit.

De quodam etiam negotio ita, ex tabella pronuntiassè creditur, secundum eos se sentite qui vera proposuerunt. propter quæ usque eo evitavit ut

Tome II.

verité. Il étoit ordinairement favorable à ceux qui comparoissoient, au préjudice des absens, sans considérer aucunement si la cause de leur absence étoit légitime ou non. Quelqu'un ayant crié tout haut, qu'il falloit couper les mains à un faussaire, il commanda qu'on fît promptement venir le bourreau avec son coutelas, & la table propre à l'exécution. Un homme ayant été accusé de s'attribuer à faux le droit de Bourgeoisie, & les Advocats n'étant pas biens d'accord s'il devoit répondre habillé à la Romaine ou à l'étrangère; il crût témoigner une parfaite intégrité, en ordonnant que le criminel changeroit d'habit quand il seroit accusé, & quand il seroit défendu.

Son impertinence parut bien en une affaire où il donna son avis par écrit en ces termes. *Qu'il étoit de l'opinion de ceux qui avoient proposé la verité.* Ce qui le rendit si méprisable, qu'on

B

15. Nullo delectu, culpæ quis an aliqua necessitate cessasset. Ita emendavit Sabellicus. Eandem lectionem post in v. c. reperit Ursinus. Exemplaria vulgo variant: delectis culpa, nisi quis in & culpa ne quis in.

se mocquoit ouvertement de lui. Comme fit un homme en excusant un témoin, & disant qu'il ne pouvoit pas comparoitre si-tôt ; car après s'être fait souvent demander la cause de ce retardement, enfin il luy répondit, qu'il étoit mort à Pouzzoles. Un autre le remerciant de la permission qu'il donnoit à un accusé de se défendre, il adjôûta ces mots, *Et toutefois c'est la coutume.*

J'ai même ouï dire à de vieilles gens, que les Advocats abusoient si fort de sa patience, qu'ils le rappelloient souvent comme il descendoit de son Tribunal, & le retenoient par le bord de sa robe, jusques même à lui prendre le pied. Et afin que personne ne trouve cela étrange, un Grec de basse condition, comme on plaidoit sa cause, eut bien la hardiesse de lui dire ces paroles : *Quoy tu es vieux, & fol ? C'est chose*

*passim ac propalam contemptui esset. Excusans quidam testem è provinciis ab eo vocatum, negavit, praesto esse posse. * Dissimulata diu caussa, ac post longas demum interrogationes, * mortuus est, inquit, Puteolis. Alius gratias agens, quod reum defendi pateretur, adjecit ; Et tamen fieri solet.*

*Illud quoque à majoribus natu audiebam, adeo causidicos patientia ejus solitos abuti, ut descendentem è tribunali non solum voce revocarent, sed & lacinia toga retenta, interaum pede apprehenso retinerent. Ac ne cui hac mira sint, litigatori Graculo vox in altercatione excidit. * καὶ οὐ γέρον εἶ καὶ μωρὸς. Equitem quidem Romanum obscenitatis in fœminas*

Dissimulata diu caussa.] Aut conveçtenda hzc præcedentibus, censet Torrentius. aut scribendum, *dein.*

Mortuus est, inquit, Puteolis.] Ita scriptum in plerisque opt. codd. Atque id Glareano aliisque perplacet. Alii tamen, *puteoliciuit.* in quibus ipsis verbis stultitiam Claudii paruisse existimat Beroaldus.

Καὶ οὐ γέρον εἶ καὶ μωρὸς. Et tu senex es & stultus.

foeminas reum, sed falso, & ab impotentibus inimicis confecto crimine, satis constat, cum scorta meritoria citari adversus se, & audiri pro testimonio videret, graphum & libellos, quos tenebat in manu, ita cum magna stultitia & savitia exprobratione jecisse in faciem ejus, ut genam non leviter perstrinxerit.

16. *Gessit & censuram intermissam diu post Paullum Plancumque Censores: sed hanc quoque inaequaliter, varioque & animo & eventu. Recognitione equitum juvenem probri plenum, sed quem pater probatissimum sibi affirmabat, sine ignominia dimisit, habere dicens censorem suum. Alium corruptelis adulteriisque famosum, nihil amplius quam monuit, ut aut parcius aetulae indulgeret, aut certe cautius. Addiditque, Quare enim ego scio, quam amicam habeas? Et cum orantibus familiaribus demississet cuidam*

assurée qu'un Chevalier Romain, voyant qu'il recevoit la deposition de quelques Courtisanes publiques, que les ennemis avoient subornées pour le convaincre d'impudicité; il ne se contenta pas de lui reprocher hautement sa sottise & sa cruauté, mais encore il lui jetta au visage ses tablettes avec la touche dont il écrivoit, de sorte qu'il le blessa à la joue.

16. Il exerça aussi la Censure, laquelle avoit long-tems été discontinuée; depuis celle de Paulus & de Plancus; & s'y comporta avec une pareille inégalité. En faisant la revue des Chevaliers, il ne voulut point noter un jeune homme extrêmement débordé, parce que son pere en étoit satisfait, & se contenta de lui dire, qu'il avoit son Censeur. Un autre étant fort décrié pour les adulteres & pour les débauches, il l'avertit seulement, de ne donner pas tant de liberté à sa jeunesse, ou du moins d'être plus secret en ses amours: Adjoûtant ces mots, Pourquoi fait il que je sçache quelle est ta maîtresse? Ayant

effacé à la priere de ses amis la note dont il avoit marqué quelqu'un : *Toutefois*, dit-il, *il faut que la rature paroisse.*

Il n'ôta pas seulement du nombre des Juges un des principaux Seigneurs de la Province de la Grece parce qu'il ne sçavoit pas parler Latin ; mais encore il le réduisit à la condition des Etrangers. Au reste il fut si ponctuel, qu'il ne permit à personne de se servir d'Avocat, & voulut que chacun rendit compte de sa vie de sa propre bouche. Il nota même quelques-uns pour un sujet nouveau, qui étoit d'être partis d'Italie sans son congé. Et un entr'autres, pour avoir accompagné un Roy dans la Province, alleguant l'exemple de Rabirius Postumus, lequel avoit été accusé de crime de leze-Majesté, pour avoir suivi jusques à Alexandrie Ptolémée, qui lui devoit de l'argent. Il en voulut noter plusieurs, lesquels se trouverent innocens par la negligence des Enquêteurs ; ce

*oppositam notam, * Eitura tamen, inquit, extet.*

* *Splendidum virum, Graciaque provincie principem, verum Latini sermonis ignarum, non modo albo judicium erasit, * sed etiam in peregrinitatem redegit. Nec quemquam nisi sua voce, utcumque quis posset, ac sine patrono, rationem vita passus est reddere. Notavitque multos & quosdam incopinantes, & ex causa novi generis, quod se in'cio ac sine comœa u Italia excessissent: quendam vero & quod comes regis in provincia fuisset, referens, majorum temporibus, Rabirio postumo, Ptolemeum Alexandriam, crediti servandi causa, secuto, majestatis crimen apud judices motum. Plures notare conatus, magna inquisitorum*

16. *Litura tamen extet. Splendidum virum. Sed etiam in sibi meum vim ferro.* Alii, *Lit. t. extat, Splendidum virum v. Sed in. Sibi meum vim ferro.*

*torum negligentia, sed suo majore dedecore, innoxios fere reperit, quibuscunque cœlibatum, aut orbitatem aut egestatem obijceret, maritos, patres, opulentos se probantibus, eo quidem, qui * sibi vim ferro intulisse arguebatur, illasum corpus veste depecta ostentante.*

Erunt & illa in censura ejus notabilia, quod essedum argenteum sumptuose fabricatum ac vanale ad Sigillaria, redimi concidique coram imperavit: quodque uno die xx. edicta proposuit: inter qua duo, quorum altero admonebat, ut uberi vinearum proventu bene dolia picarentur: altero, nihil aliud facere ad viperæ morsum quam taxi arboris succum.

17. *Expeditionem unam omnino suscepit, * eamque modicam, cum decretis sibi à se-*

qui toutna à sa honte. Car ceux auxquels il avoit objecté le Celibat, le manque d'enfants, ou la pauvreté, montrèrent qu'ils étoient mariez, qu'ils avoient des enfans & des commoditez. Il y en eut même un qui étoit accusé de s'être voulu tuer lui-même, lequel se dépouillant, fit voir qu'il n'avoit aucune blessure sur son corps.

Les choses les plus remarquables, de sa Censure, furent qu'un Chariot d'argent fort magnifique, étant à vendre en la place Sigillaire; il l'acheta, & le fit mettre en pieces en sa presence: & qu'en un jour il publia vingt Edits, dans l'un desquels il avoit dit, de bien poisser les tonneaux, veu que les vignes étoient fort belles; & dans l'autre, qu'il n'y avoit rien de meilleur contre la morsure des viperes, que le suc de l'If.

17. Il n'entreprit jamais qu'une expedition, encore ne fut-elle pas fort considerable. Ce qui lui en fit con-

B iij

17. *Eamque modicam.*] vel abesse velim hæc verba, vel scribi eamque hoc modo. Com.

cevoir le dessein, fut que le Senat lui ayant decerné les ornemens ; triomphaux , il s'imagina que cet honneur étoit au dessous de la Majesté Imperiale ; & voulant avoir celui d'un juste triomphe , il choisit la grande Bretagne , comme la plus propre à lui en fournir la matiere , veu que personne n'y avoit fait la guerre depuis Jules Cesar , & que même il y avoit quelque brouillerie , pour n'avoir pas rendu quelques Transfuges. Etant donc parti du Port d'Ostie pour y aller , la tempête fut si grande , qu'il faillit par deux fois faire naufrage près de la côte de Genes vers les Isles Stechades : Tellement que de Marseille s'étant rendu par terre à Calais , il passa delà en Angleterre , & une partie de l'Isle s'étant rendue à lui en fort peu de jours , sans combat & sans aucune effusion de sang , six mois après son depart il retourna à Rome, où il triompha avec grand appareil.

Afin que le Spectacle en

*natu ornamentis triumphalibus * levio- rem majestati principali titulum arbitraretur , velletque justis triumphis decus, unde acquireret , Britanniam potissimum elegit : neque tentatam ulli post Divum Julium , & tumultuantem ob non redditos transfugas. Huc cum ab Ostia navigaret, vehementi circio bis pene demersus est prope Liguriam , juxtaque Stechadas insulas. Quare à Massilia Gessoriacum usque pedestri itinere confecto, inde transmisit : ac sine ullo pralio aut sanguine intra paucissimos dies parte insula in deditio- nem recepta , sexto quam profectus erat mense Romam rediit , triumphavitque maxima apparatu.*

Ad cuius spectaculum

Leviorem majestati principali.] Libri omnes mss. *Principalem*, ut omnino legendum putem, *leviorem majestate Principisalem titulum*, Torrent.

lum commeare in urbem non solum praesidiis provinciarum permisit, verum etiam exsiliis quibusdam : atque in eis hostilia spolia, navalem coronam fastigio Palatina domus juxta civicam fixit, trajecti & quasi domiti Oceani insigne. Currum ejus Messalina uxor carpenio secuta est. Secuti & triumphalia ornamenta eodem bello adepti, sed ceteri pedibus & in praetexta : Crassus Erugi equo phalerato, & in veste palmata ; quod eum honorem iteraverat.

18. Urbis annonae curam sollicitissime semper egit. Cum Aemiliana pertinacius arderent, in * diribitorio

fût plus beau par l'affluence du monde, il ne permit pas seulement aux Gouverneurs des Provinces de venir à Rome, mais aussi à quelques bannis : & entre les dépouilles des Ennemis, il mit au sommet du Palais une Couronne navale auprès de la Civique, comme pour marque de la victoire qu'il avoit en quelque façon remportée sur l'Océan en le traversant. Sa femme Messaline étant dans son Chariot, suivit celui de triomphe de son mari, comme firent aussi ceux qui s'étoient acquis les ornemens triomphaux dans la même occasion. Les autres le suivirent à pied en robe bordée de pourpre, Il n'y eut que Crassus qui eut l'avantage de le suivre, étant monté sur un cheval bardé, & vêtu d'une robe brodée à feuilles de palme, parce qu'il avoit eu déjà le même honneur du Triomphe par deux fois.

18. Il eut toujours un soin tres-particulier de la Ville ; & sur tout qu'elle ne fût pas depourvue de vivres. Lors de l'embrase-

B iiij

18. Diribitorio] Male interpretes, qui nescio quae delib. ratoria, &, derivatoria, somniant. Torrent, & Eguatius.

32 LA VIE DE CLAUDIUS.

ment du faux-bourg Emilien, il demeura deux nuits de suite dans le lieu où se faisoit la distribution pour les suffrages ; & voyant que les Soldats & les amis particuliers, qui travailloient à éteindre le feu, étoient las, & n'en pouvoient plus, il fit appeller par les Magistrats le menu peuple de chaque quartier, & ayant mis devant lui de l'argent, il les exhortoit à faire leur devoir en cette occasion, promettant à chacun de le récompenser selon son mérite.

La sterilité de plusieurs années consecutives ; ayant causé une grande disette, un jour comme il étoit dans l'Audience, il fut arrêté par la foule du peuple, qui lui dit mille injures, & lui jetta des morceaux de pain, tellement qu'à peine se put-il sauver au Palais par une fausse porte : Aussi depuis il y donna si bon ordre, que même durant l'Hyver il fit venir des convois, promet-

*duabus noctibus mansit ac deficiente militum ac familiarium turba, auxilio plebem * per magistratus ex omnibus vicis convocavit : ac positis ante se cum pecunia fiscis, ad subveniendum hortatus est, * representaturus pro opera dignam cuique mercedem.*

*Arctiore autem annonâ ob assiduas sterilitates detentus quondam medio Foro à turba, convitiisque ac simul fragminibus panis ita * instratus, ut agre nec nisi postico evadere in palatium valuerit : nihil non * excogitavit ad invehendos etiam in tempore hiberno comeatibus. Nam & negotiatoribus certa*

Per magistratus.] Alii, etiam male, *magistro*. ut *Vicomagistros* intelligamus.

Representaturus.] Editio Stephani & aliquot meliores mss. *representans*.

Instratus Excogitavit. In tempore hiberno. *Accidisset*] Alii, *infestatus*. *Ex eo cogitavit*. *Tempore hiberno*, sine, *in*. *Accidisset*.

*certa lucra proposuit
suscepto in se damno,
si cui quid per tempesta-
tus accidisset: & naves
mercatura causa fabri-
cantibus magna com-
moda constituit.*

19. * *Pro conditio-
ne cuiusque, civibus
vacationem legis Papia
Poppea: * Latinis jus
Quiritium: feminis jus
quatuor liberorum: qua
constituta hodieque ser-
vantur.*

20. * *Opera magna
potius quam necessaria,
quam multa perfecit:
sed & precipua, aqua
ductum à Caiis inchoa-
tum: item emissarium
Fucini lacus pertumque
Ostiensem: quamquam*

tant beaucoup de gain aux
Negocians, prenant sur lui
toute la risque du dommage
qui leur pouvoit arriver par
le mauvais tems; & outre
cela, faisant de grands avan-
tages à ceux qui construi-
soient des Navires pour le
commerce.

19. Il dispensa de la loy
Papia Poppea chacun selon
sa condition: octroyant aux
Latins le droit de Citoyens,
& aux femmes le droit de
quatre enfans. Ce qui s'ob-
serve encore à present.

20. Il acheva divers ou-
vrages qui étoient plutôt
grands que nécessaires, dont
les principaux furent l'aque-
duc que Caius avoit com-
mencé: un, conduit pour
écouler le Lac Fucin, & le
port d'Ostie: bien qu'il n'i-

B v

19. *Pro condicione cuiusque, &c.] Obiundunt varietate Res-
tionum & interpretationum Commentatores. Decisionem hanc
habe Lector à solertissimo Cataubono: Corruptissimum locum
fœdissimum qui Suetonium in capita distinxerant, recte Torren-
tius monuit: nam ad navium fabricatores de quibus ante di-
ctum, hæc Claudii constitutiones sunt referendæ: leger, qui me
audier, quæ super his eruditissime observata sunt à clarissimo
J.C. Petro Fabro semestre, lib. 1. cap. 25. Totum autem locum sic
scribe, & naves mercature causa fabricantibus, magna com-
moda constituit pro condicione cuiusque: civibus, &c. ita scri-
psum paulo minus in cod. Viterb. tantum illud, civibus, &c.
libro Cusaci est: nam in Viterb. est, civibus, Possis & civibus scribe-
re, & mox, Latino jus Quiritium. Sic habet Lissæi cod.,*

20. *Opera magna, potius quam necessaria; quam multa perfecit.]*
Quidam, quam ante, multa, non habent, non tamquam
sollendum.

ignorât pas qu'Auguste avoit refusé l'un aux Marses, qui l'en avoit instamment prié : & que le divin Jules ayant souvent eu dessein d'entreprendre l'autre, il en avoit jugé l'exécution si difficile, qu'il l'avoit abandonnée. Il fit venir dans Rome par un canal de pierre, les eaux Claudiennes en trois fraîches & grosses fontaines, & dont l'une s'appelloit la fontaine Olive ; la seconde Curtienne, & la troisième Albudines : il en fit autant du ruisseau d'Anien, lequel il divisa en plusieurs Lacs fort remarquables.

Quant à l'écoulement du Lac Fucin, il l'entreprit autant pour l'espérance du gain, que pour celle de la gloire : Quelques particuliers s'étans offerts à le faire à leurs propres dépens, pourvu qu'on leur accordât les terres, après qu'ils les auroient desseichées. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine, qu'il acheva le Canal, puis qu'il fallut en partie

*sciret ex his alterum ab Augusto precantibus assidue Marsis negatū, alterū à D. Julio sapius destinatum, ac propter difficultatem omissum : Claudia aqua gelidos & uberes fontes, quorum alteri Caruleo, alteri * Curtio & Albudino nomen est : simulque rivum Anienis novi lapideo opere in urbem perduxit, divisitque in plurimos & ornatissimos lacus.*

Fucinum aggressus est, non minus compendii spe quam gloria, cum quidam privato sumptu emissuros se repromitterent, si sibi siccati agri concederentur. Per tria autem passuum millia, partim effosso monte, partim exciso, canalem absolvit agre, & post undecim annos, quamvis continuis

[Curtio & Albudino.] Al. Albudigno.

Anienis novi.] Torrentius mavult, novo, ne ad Anienem referatur. Erat tamen Anio novus & Anio vetus ac læpe apud veteres Claudia aqua & Anio novus conjunguntur. Hæc Turnebæ & Casaub.

nuis triginta hominum millibus sine intermissione operantibus. Portum Ostia exstruxit, circumducto dextra sinistraque brachio, & ad introitum * profundo jam solo mole obiecta, quam quo stabilius fundaret, navem ante demersit, qua magnus obeliscus ex Ægypto fuerat advectus, congestisque pilis superposuit altissimam turrinam in exemplum Alexandrini Phari, ut ad nocturnos ignes cursum navigia dirigerent. Congiaria populo sapiens distribuit.

21. Spectacula quoque complura magnificentaque edidit, non usitata modo, ac solitis locis, sed & commentitia, & ex antiquitate repetita, & ubi praterea nemo ante eum. Ludos dedicationis Pompeiani theatri, quod ambustum restituerat, à * tribunali posito in orchestra.

creuser, & en partie couper une montagne de l'étendue de trois mille pas, à quoi trente mille hommes travaillèrent sans relâche l'espace d'onze années. Il fit aussi construire le port d'Ostie, dont le mole s'étendoit tout à l'entour [à droit & à gauche; à l'entrée, il fit enfoncer le vaisseau dans lequel avoit été apporté le grand Obelisque d'Egypte, pour servir de fondement aux piles sur lesquelles il bâtit une Tour extrêmement élevée, à l'exemple du Phare d'Alexandrie, pour éclairer & guider les Vaisseaux durant la nuit.

21. Il fit souvent largesse au peuple, & lui donna plusieurs spectacles nouveaux avec beaucoup de magnificence, & même en des lieux où personne n'en avoit jamais donné auparavant. Ayant fait bâtir le Théâtre de Pompée, lequel avoit été brûlé, il celebra les Jeux de la dedicace, & donna le signal lui-même étan-

B. vj.

Profundo jam solo] An potius, solo & nam portum. *ayx do r f n* intelligit, cui proprium est profundum salum. Casaub.

21. Tribunali posito in orchestra.] Duo cods, *Tribunali orchestrae*. que, posito.

sur un Tribunal : après qu'il eut fait sa priere au Temple, qui étoit au dessous du Théâtre, & qu'il fut descendu par les degrez où le peuple étoit assis, sans lui donner aucun applaudissement. Il fit aussi représenter les Jeux séculiers, comme anticipez par Auguste avant le terme légitime, quoy que lui même ait écrit en ses Histoires: *Qu'Auguste les avoit remis en leur ordre avec une exacte supputation des années.*

Cela fut cause que le peuple se mocqua du Crieur, qui l'invitoit selon la coutume à voir des Jeux, qu'*aucun des spectateurs n'avoit veu, ny ne verroit jamais*: d'autant qu'il y avoit des gens encore vivans qui les avoient veus, & que même il y avoit des Farceurs qui avoient joué autrefois en pareille occasion. Il donna aussi fort souvent les Jeux du Cirque au Vatican, entre-mêlant quelquefois le plaisir de la

*commisit, cum prius * apud superiores ades supplicasset, perque mediam caveam sedentibus ac silentibus cunctis descendisset. Fecit & seculares, quasi anticipatos ab Augusto, nec legitimo tempore reservatos: quamvis ipse in historiis suis prodatur, intermissos eos Augustum multo post, diligentissime annorum ratione subducta, in ordinem redegit se.*

Quare vox praconis irrisa, est invitantis more solenni ad ludos, quos nec spectasset quisquam, nec spectaturus esset: cum superessent adhuc qui spectaverant, & quidem histrionum producti olim, tunc quoque producerentur, Circenses frequenter etiam in Vaticano commisit, nonnumquam interjecta per quinos missus venatione.

Apuđ superiores ades.] Torrentius sedes, quam, ades, malit ut cum superiore theatri parte supplicasset non inde tamen, sed è tribunali in orchestra ludos commiserit. Casaubonus non putat mutandum, superioresque ades intelligit partem illam theatri, in quam soliti conscenderes Imp̄p, misilia sparsura.

natione. Circo verò maximo marmoreis carceribus, auratisque metis, qua utraque & topkina ac lignea antea fuerant, exculto, propria senatoribus constituit loca, promiscue spectare solitis.

Ac super quadrigarum certamina, Troia lusum exhibuit, & Africanas, conficiente turma equitum pratorianorum, ducibus tribunis, ipsoque præfecto: præterea Thessalos equites, qui feros tauros per spatia circi agunt, insiliuntque defessos, & ad terram cornibus detrahunt. Gladiatoria munera plurifariam ac multiplicia exhibuit. Anniversarium in castris pratorianis, sine venatione apparatusque, iustum atque legitimum in Septis, ibidem extraordinarium breve, dierumque paucorum, quodque appellare cepit Sportulam: quia primum daturus edixerat, velut ad subitam condictamque

Chasse de cinq en cinq courtes. Il enrichit le grand Cirque de barrières de marbre, & de bornes dorées, lesquelles étoient auparavant de terre & de bois: ordonnant des places séparément aux Sénateurs, lesquels auparavant avoient accoutumé de regarder confusément avec le peuple.

Outre les courses des Chariots à quatre chevaux, il fit voir les Jeux à la Troyenne, avec une troupe de gendarmes Pretoriens, conduits par les Tribuns, & par leur propre Colonel, combattans à l'Affricaine. Il produisit aussi des Cavaliers Thessaliens, qui font courir des taureaux sauvages dans le Cirque, & après les avoir lassez, se jettent adroitement sur eux, & les prenans par les cornes, les mettent par terre. Il donna les combats des Gladiateurs fort souvent & en divers lieux. Tous les ans il en donna un dans le camp Pretorien, sans divertissement de chasse, & sans aucun appareil; un autre entier & parfait selon la coutume, dans les Parcs; & au même lieu, un extraordinaire, qui ne dura que fort peu de jours; aussi avant que de

le.

le donner au peuple, il avoit publié, Qu'il l'invitoit à un petit repas sans preparation.

Il ne fut jamais plus affable, ny de meilleure humeur, qu'en cette sorte de spectacle; tellement que lors qu'on donnoit les pieces d'or aux victorieux, il en témoignoit sa joye, & les comptoit avec le peuple, excitant les spectateurs, mêlant à tout cela des railleries assez froides, & tirées de loin: Comme, quand il promit à ceux qui lui demandoient un Gladiateur, appelé le Ramier, de leur donner, *si on le pouvoit prendre*. Une autre fois, après avoir donné exemption du combat à un Gladiateur, à la priere de quatre enfans qu'il avoit, voyant que cette grace étoit suivie d'un applaudissement general, il publia un écrit, par lequel il remontrait au peuple, *Combien on doit être soigneux d'avoir des enfans, puis que même ils servoient d'appuy à un Gladiateur*. Il fit aussi

coenulam invitare se populum.

*Nec ullo spectaculi genere communior aut remissior erat, adeo ut oblatos victoribus aureos * prolata sinistra pariter cum vulgo, voce digitisque numeraret: ac saepe hortando rogandoque ad hilaritatem homines provocaret, dominos identidem appellans, immistis interdum frigidis & accersitis joci: * Qualis est, ut cum Palumbum postulantibus, daturum se promisit, si captus esset. Illud quoque plane quantumvis salubriter & in tempore, cum essedario, pro quo quatuor filii deprecabantur, magno omnium favore indulisset rudem, * tabulam illico misit, admonens populum, quanto opere liberos succipere deberet quos.*

Prolata sinistra.] Casaub. è libb. in quibus sinistra quoque divinat., sinistra quoque.

Qualis est, ut eum.] Delendum, ut.

Essedario.] Sunt qui *vesiario*, legendum censeant, sed male: inter gladiatores enim etiam Essedarii.

Tabulam illico.] Est qui legat *fabulam*.

quos videret & gladiatori præsidio gratæque esse. *Edidit & in Martio campo expugnationem direptionemque oppidi ad imaginem bellicam, & deditionem Britannia regum, præsedique paludatus.*

*Quin & emissurus Fucinum lacum, nau-machiam ante commisit. Sed cum proclamantibus nau-machiariis, Ave Imperator, morituri te salutant; respondisset, Averte vos: neque post hanc vocem, quasi venia data, quisquam dimicare vellet, diu cunctatus, an omnes * igni ferroque absumeret, tandem è sede sua prosiluit: ac per ambitum lacus, non sine sæda vacillatione, discurrens, partim minando, partim adhor-tando ad pugnam compulit. Hoc spectaculo classis Sicula & Rhodia concurrerunt, * duo-*

representer dans le Champ de Mars la prise & le pillage d'une Ville, & de la maniere qu'il arrive en une veritable guerre, avec la reddition des Roys d'Angleterre, & y presida vétu de sa Cotte d'armes.

Avant même que de faire écouler le Lac Fucin, il y donna le divertissement d'un Combat naval. En cette occasion, il arriva que les gens destinez au combat se mirent à crier, *Les Dieux te gardent, Empereur, ceux qui vont mourir te saluent*: L'Empereur leur ayant rendu le même salut, en leur disant, *Que les Dieux les gardassent aussi*; ils s'imaginèrent que par ces paroles, il leur accordoit l'exemption de combattre, tellement que pour les y obliger, Claudius, après toute sa colere, fut contraint de descendre tout à coup de son siege, & marchant d'assez mauvaise grace à l'entour du Lac, d'employer les menaces & les remon-

Igni ferroque.] Emendant. Et ferroque.

Duodenarum irremium singula. [Numerum corruptum faciunt Torrentius, Lipsius, & Casaubonu. His, quod manifeste Dio dicat, πικύματα πρὸς ἑκατὸς ἄλλων, & Tacitus pugnasit hominum undeviginti millia, quorum media pars nimia pro duodecim.]

remonstrances. En ce spectacle les deux Armées navales, la Rhodienne & la Sicilienne, chacune de douze galeres à trois rangs, vinrent à se choquer; & ce qui fut tout à fait admirable, c'est qu'un Triton d'argent sortit par une machine, du milieu du Lac, & sonnant du Cor, donna le signal du combat.

22. Il ne corrigea pas seulement quelques points concernans les ceremonies & les mœurs tant civiles que militaires dedans & dehors la Ville; mais aussi il en remit en usage, & en établit de nouveaux. En l'élection des Prêtres, qui se faisoit par les Colleges, il n'en nomma jamais aucun, qu'après avoir protesté avec serment d'élire les plus gens de bien. Il fut aussi extrêmement soigneux d'ordonner, que toutes les fois

denarum triremium singula, exciente buccinâ Tritone argenteo, qui è medio lacu per machinam emerferat.

22. *Quadam circa carimonias, civilemque & militarem morem, item circa omnium ordinum statum, domi forisque, aut correvit, aut exoleta revocavit, aut etiam nova instituit. In cooptandis per collegia sacerdotibus, neminē nisi juratus nominavit observavique sedulo ut quoties terra in urbe movisset, ferias advocata cōcione prator indiceret: *ut que dira*

navibus emendant, quinquagenarum. Torrentius, ut quod contra Dionem proferat non habet, ita novem millia hominum non sufficere putat expleendis quinquaginta triremibus: Videretur inclinare ut legatur, duodevicensarum. Si quid momenti est in auctoritate Dionis, recipienda omnino correctio Lipsiana. Sin secus, ut certe non magni judicii ille scriptor; va de probabilis Torrentiana; levi mutatione, duodenarum, duodevicensarum.

22. *Vique dira avi in urbe aut in Capitolio visa; Ita et ratio Aldina. A qua non valde discedebat Turnebus, nisi quod, in urbe aut, omittebat. Quod Torrentio etiam probatum Vulg. Vique ob (vel, cum) dira aut in urbe aut in Capitolio.*

*dira navi in urbe aut in Capitolio visa, obsecratio haberetur, eamque ipse iure Max. Pont. commonito pro Rostris populo prairet, * submotaque operariorum servorumque turba.*

23. * *Rerum actum divisum antea in hibernos aëstivosque menses conjunxit. Jurisdictionem de fidei commissis quotannis, & tantum in urbe delegari magistratibus solitam in perpetuum, atque etiam per provincias potestariibus mandavit. * Capiti Papia*

qu'il y auroit tremblement de terre dans la Ville, le Preteur fit assembler le peuple, & lui enjoignit de fêter ce jour-là. Si on avoit veu quelque oyseau de mauvais augure dans la Ville ou au Capitole, il ordonnoit des prières publiques, qu'il commençoit lui-même en qualité de grand Pontife, après avoir harangué le peuple, & fait retirer les manoeuvres & les esclaves.

23. Il changea l'ordre des affaires, & voulut qu'elles fussent traitées en toute saison, sans avoir égard à la division qui en avoit été faite en tems d'Hyver & d'Été. Comme aussi il ordonna, que la Jurisdiction touchant les fideicommiss, qui n'étoit exercée que par les Magistrats de Rome à certain tés de l'année, seroit perpetuelle, &

Submotaque operariorum servorumque turba.] Non inepte in uno libro, *submotae operarum servorumque*. Certe prius, q. e. tollendum.

23. *Rerum actum divisum.*] Corrupti hic a'liquot libri primo, qui hæc cum ultimis verbis præcedentis capitis connectunt; deinde qui *Spacium actum Rerum spacium actum*, habent.

Capiti Papia Poppea legis à Tiberio Casare. &c. *addita, abrogavit.*] Quæ in libris pro *Papia Poppea* reperitur, non digna relatu. Cæterum pro *addita* aliis, *edito*, aut, *edicto* postremum plane tuetur Torrentius & verba ista, à *Tiberio Casare*, delect, nixus hercle levibus rationibus. Ursinus & Casaubonus. melius ex opt. codd. *addita abrogavit*.

& même il en attribua la connoissance aux Juges Provinciaux. Il dérogea à l'article, que Tibere avoit adjouté à la loi *Papia Poppea*, comme si les sexagenaires n'étoient pas capables d'engendrer. Ordonna que les Consuls donneroient des Tuteurs aux Pupilles, & que ceux auxquels les Magistrats avoient interdit les Provinces, seroient aussi chassés de Rome, & de l'Italie. Il en relegua lui-même quelques-uns d'une façon étrange, leur défendant de s'éloigner de la Ville plus de trois milles. Lors qu'il vouloit traiter de quelque affaire importante, il se plaçoit au siege des Tribuns, au milieu des Consuls, & il se reserva à lui seul les congez qu'on avoit accoutumé de demander au Senat.

24. Il accorda les ornemens Consulaires à ses Procureurs, dont les commissions ne s'étendoient que jusqu'à deux cents sesterces, & ôta la dignité de Chevaliers à ceux qui refusoient celle de Sénateurs. Quoi qu'il eût protesté au commencement de son Empire de n'élire aucun Sénateur,

Poppeæ legis, à Tiberio Casare quasi sexagenarii generare non possent, addito, abrogavit. Sanxit ut pupillis extra ordinem tutores à Coss. darentur, atque hi, quibus à magistratibus provincia, interdicerentur, urbe quoque & Italia submoverentur. Ipse quosdam novo exemplo relegavit, ut ultra lapidem tertium vetaret egredi ab urbe. De majore negotio aucturus, in curia medius inter consulum sellas, tribunatio subsellio sedebat. Commentatus à senatu peti solitos beneficii sui fecit.

24. *Ornamenta consularia etiam procuratoribus ducentariis indulxit. Senatoriam dignitatem recusantibus, equestrem quoque ademit. Datum clavum, quamvis initio affirmasset non lecturum senatorem, nisi civis R. abnepotem, etiam libertini*

libertini filio tribuit : sed sub conditione , si prius ab equite R. adoptatus esset. Ac sic quoque reprehensionem verens , etiam App. Cæcum generis sui pro-auctorem, censorem, libertinorum filios in senatum allegisse docuit : ignarus , temporibus Appii & deinceps aliquandiu libertinos dictos , non ipsos qui manumitterentur , sed ingenuos ex his procreatos.

Collegio quaestorum pro stratura viarum gladiatorium munus injunxit : detractaque Ostiensi & Gallica Provincia , curam avarii Saturni reddidit ,

qui ne fût Citoyen Romain de trois races , il ne laissa pas de donner la robe Latine au fils d'un Affranchy , à condition néanmoins qu'il seroit auparavant adopté par un Chevalier Romain. Pour se mettre à couvert du reproche , il allegua l'exemple d'Appius Cæcus dont il étoit descendant , lequel étant Censeur avoit mis au nombre des Sénateurs des enfans de ceux qu'on appelle Libertins ; ne sçachant pas qu'alors , & quelque tems encore depuis , on appelloit Libertins, non ceux qui étoient affranchis mais les ingenus qui en étoient engendrez.

Il enjoignit au College des Questeurs de donner les spectacles des Gladiateurs , au lieu de faire pavé les ruës & les chemins ; leur ayant ôté la Province d'Ostie , & celle de Gaule ;
il

24 Et Gallica Provincia] Cum, Inquit Torrensius, qui Gallicam Provinciam nominat, nullam definite & circumscripte, omnem quam longa est. Galliam sentit; legendum omnino, & Callium provincia, ut in Cæs. cap. 19. silvæ callesque. Et sane videri possit velut proprias Quæstorum, ac quodammodo collegii Quæstorum, fuisse provincias Ostiensem & callium. Verum non placet hæc conjectura Casaubono: & quod contra omnes libros, & quod inane sit, cum omnem Galliam intelligere, qui Gallicam provinciam *ἀνεπισημωσ* nominat: quum ex verbis ipsis Suetonii appareat, cum non de quavis Gallica Provincia loquitur.

il leur rendit l'administration du Trésor de Saturne , laquelle étoit exercée par des Preteurs , ou du moins par des gens qui l'avoient été. Il donna les ornemens triomphaux à Silanus , qui étoit accordé avec sa fille , bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge de puberté. Mais il accorda le privilège à tant d'autres plus âgés , & si facilement , que les légions lui écrivirent une lettre , par laquelle elles le prioient d'accorder les ornemens du triomphe à tous les Généraux , & à toute l'Armée , afin que personne ne cherchât occasion de faire la guerre. Il decerna même l'honneur de l'Ovation à Plautius , alla au devant de lui , aussi-tôt qu'il fut entré dans Rome , & marcha toujours à son côté comme il alloit au Capitole , ou comme il en revenoit. Gabinius Secundus ayant subjugué les Cauces , peuple de la Germanie , il lui permit de porter le surnom de Caucicus.

*quam medio tempore
* praetores aut utique
pratura functi susti-
nuerant. Triumphalia
ornamenta Silano filia
sua sponso nondum pu-
beri dedit. Majoribus
vero natus tam multis,
tamque facile , ut ep-
stola * communi legio-
num nomine exstiterit,
petentium ut legatis
consularibus simul cum
exercitu & triumph-
lia darentur , ne caus-
sam belli quoquo modo
quererent. A Plautio
etiam ovationem decre-
vit : ingressoque urbem
obviam progressus , &
in Capitolium eunti ,
& inde rursus reverten-
ti latus rexit. Gabinio
Secundo, Chauci gente
Germanica , superatis ,
* Chaucius cognomen
usurpare concessit.*

Praetores aut utique pratura functi] Vera hæc lectio. Plerique aut utique tunc pr. f. Turnebus, aut uti nunc pr. f. Communi legionum nomine.] Al. communis. Chaucius.] Al. Caucius, Causicus, Cauicis.

25. Equestres militias ita ordinavit, ut post cohortem, alam: post alam, tribunatum legionis daret: stipendiaque instituit, & imaginaria militia genus, quod vocatur * *Supranumerum*, quo absentes, & titulo tenus fungerentur. Milites domos senatorias salutari causa ingredi, etiam patrum decreto prohibuit. Libertinos, qui se pro equitibus Romanis agerent, publicavit. Ingratos & de quibus patroni querentur, revocavit in servitatem: advocisque eorum negavit se adversus libertos ipsorum jus diciturum.

Cum quidam agra & aff. *Æta* mancipia in insulam *Æsculapii* tadio medendi exponerent, * omnes qui exponerentur, liberos esse sanxit,

25. Il tint cét ordre à donner les charges de la Cavalerie, qu'après le commandement d'une Cohorte, il donnoit celui d'une aïlle, puis celui de la legion entiere: Il institua une milice imaginaire, qu'on appelloit supernumeraire, dans laquelle les absents mêmes étoient payez de leur solde. Par Arrêt du Senat, il fit deffendre aux Soldats d'entrer dans les maisons des Senateurs pour leur donner le bon jour. Il confisqua les biens des libertins, qui se disoient Chevaliers Romains; & sur les plaintes que les Patrons faisoient de l'ingratitude de leurs affranchis, il les remit dans leur premier état de servitude; & dit à leurs Advocats, qu'il ne leur rendroit pas justice contre leurs affranchis en pareille occasion.

Voyant que quelques Maîtres se lassoient de faire traiter leurs esclaves malades, & les exposoient en l'Isle d'Esculape, il ordonna que tous les exposés fussent libres

25. *Supranumerum*.] *Vulg. Super.*
Omnes qui exponerentur.] *Hæc verba in duobus mss. non esse a firmat Torrentius, & abesse vult.*

libres à perpétuité , après leur convalescence : Que s'il arrivoit qu'un maître aimât mieux tuër son esclave que de l'exposer , il le condamnoit comme coupable d'homicide. Il fit publier un Edit , par lequel il défendoit aux voyageurs de passer à cheval par les Villes d'Italie. Pouzzoles & Oitic étans fort sujettes aux incendies , il mit en chacune de ces Villes une Cohorte pour y prendre garde. Il défendit aux Etrangers de prendre des noms des familles Romaines ; & fit couper la tête dans le Champ Esquilin à quelques-uns qui avoient usurpé le droit de Bourgeoisie.

Il rendit au Senat les Provinces d'Achaïe & de Macedoine , dont Tibere avoit pris le gouvernement. Il ôta la liberté aux Lyciens , à cause de leurs mortelles discordes ; & la rendit à ceux de Rhodes , à cause du repentir qu'ils témoignoit de leurs fautes passées. Il favorisa les Iliens comme les auteurs de la nation Romaine & les déchargea de tributs à perpétuité : ayant fait lire en pleine assemblée une vieille Epître Grecque

noc] redire in ditionem domini , si convaluissent: quod si quis necare quem mallet quam exponere , cadis crimine teneri. Viatores ne per Italia oppida , nisi aut pedibus , aut sella , aut lectica transirent , monuit edicto. Puteolis & Ostia singulas cohortes ad arcendos incendiorum casus collocavit. Peregrina conditionis homines vetuit usurpare Romana nomina , dumtaxat gentilitia : Civitatem Romanam usurpantes ; in campo Esquilino securi percussit.

Provincias Achaïam & Macedoniam , quas Tiberius ad curam suam transfulerat , senatui reddidit. Lyciis ob exitiabiles inter se discordias libertatem ademit : Rhodiis ob poenitentiam veterum delictorum reddidit. Iliensibus , quasi Romana gentis auctoribus , tributa in perpetuum remisit : recitata vetere epistola Graca senatus populique R. Seleno regi

regi amicitiam, & societatem ita demum pollicentis, si consanguineos suos Ilienses ab omni onere immunes praestitisset. Judaeos impulsore CHRISTO assidue tumultuantes Roma expulit.

Germanorum legatis in orchestra sedere permisit, simplicitate eorum & fiducia motus, quod in popularia deducti, cum animadvertissent Parthos & Armenios sedentes in senatu, ad eadem loca sponte transferant, nihilo deteriorem virtutem aut conditionem suam praedicantes. Druidarum religionem apud Gallos dira immanitatis, & tantum civibus sub Augusto interdictam, penitus abolevit. Contra, sacra Eleusina etiam transferre ex Attica Romam conatus est. Templum quoque in Sicilia Veneris Erycina vetustate collapsum, ut ex arario popu-

du Senat & du peuple Romain au Roy Seleucus, par laquelle ils ne lui promettoient leur amitié, & leur alliance, qu'à condition d'exempter de toutes charges les Iliens, comme étans leurs proches parents. Il chassa de Rome les Juifs, qui ne cessoient de faire le bruit à l'occasion de la nouvelle Religion des Chrétiens.

Les Ambassadeurs des Germains ayant veu que ceux des Parthes & des Armeniens avoient pris place au Theatre, en l'Orchestre, parmi les Senateurs, s'y alerent mettre aussi de leur propre mouvement, & dirent qu'ils ne leur cedoient ny en vertu ny en condition: La simplicité & l'assurance tout ensemble de ces gens, obligea Claudius de leur permettre de s'y asseoir. Il abolit entierement la cruelle Religion des Druydes, qu'Auguste avoit seulement deffenduë aux Citoyens Romains; Au contraire, il tâcha de transferer d'Attique à Rome les Sacrifices Eleusins: Fit refaire des deniers publics le Temple de Venus Erycine en Sicile, lequel étoit tombé de vieillesse.

Il fit alliance avec des Roys dans la place, avec les vieilles ceremonies tant du sacrifice d'une Truye, que des paroles du H. raut d'armes. Mais veritablement en toute la durée de son regne, il se conduisit plutôt selon la fantaisie de ses femmes, & de ses affranchis, que selon sa propre volonté.

26. Il étoit encore fort jeune quand il fut accordé avec Emilie Lepide, arriere petite fille d'Auguste; puis avec Livie Medulline, surnommée Camille, de l'ancienne race du Dictateur Camillus. Il repudia la premiere, étant encore pucelle, parce que ses pere & mere avoient offensé Auguste, & Livie mourut le propre jour qui étoit destiné à leurs nopces. En suite il épousa Plantine Urgulanille, fille d'un homme qui avoit autrefois eu l'honneur du triomphe, & bien-tôt après

li R. r. fieretur, auctor fuit.

Cum regibus foedus in foro icit, porca casa, ac veteri feialium praefatione adhibita. Sed & hac & cetera, totumque adeo ex parte magna principatum, non tam suo quam uxorum libertorumque arbitrio administravit: * talis ubique plerumque, qualem esse eum aut expediret illis aut liberet.

26. Sponsus admodum adolescens duas habuit: Æmiliam Lepidam, Augusti proneptem: item Liviam Medullinam, cui & cognomen Camillæ erat, è genere antiquo Dictatoris Camilli: proteram, quod parentes ejus Augustum offenderant, virginem adhuc repudiavit: posteriorem, ipso die qui erat nuptiis destinatus, ex valetudine amisit. Uxores deinde duxit * Plauciam Urgulanillam, triumphali,

Talis ubique plerumque] Vrsini cod. *inique*.

26. *Plauciam Urgulanillam.*] Sic pro, *Herculanillam* restituenti Tor, entio favent optimi cod.

li, & mox Æliam Petinam, consulari patre. Cum utraque divortium fecit: sed cum Petina, ex levibus offensis: cum Urgulanilla, ob libidinum probra & homicidii suspicionem.

Post has Valeriam Messalinam, Barbati Messalla consobrini sui filiam in matrimonium accepit. Quam cum comperisset super cætera flagitia atque dedecora, C. Silio etiam nupsisse, dote inter auspices consignata, supplicio affect: confirmavitque pro concione apud prætorianos, Quatenus sibi matrimonii male cederent, permansurum se in cælibatu: ac nisi permansisset, non recusaturum se consodi manibus ipsorum. Nec durare valuit quin de conditionibus continuo tractaret, etiam de Petina, quam olim exegerat, deque Lollia Paulina, qua C. Casari nupta fuerat.

Verum illecebris Agrippina, Germanici fratris sui filia, per jus

Elie Petine fille d'un Consulair. Il fit divorce avec l'une & l'autre; avec Petine, pour des causes fort legeres; mais avec Urgalanille pour ses impudicitez, & même pour le soupçon qu'elle eût attenté à sa vie.

Après toutes celles-là, il prit Valerie Messaline, fille de Barbatus Messala son cousin laquelle outre ses méchancetez & ses infamies, fut si effrontée que d'épouser C. Silius, & même de consigner la dot entre les mains des Auspices, tellement qu'il la fit mourir: après quoi il déclara devant toute sa garde, que puis qu'il étoit si mal-heureux en ses mariages, il demeureroit dans le Celibat, que s'il changeoit de resolution, il vouloit bien mourir de leurs propres mains. Toutefois il ne se put contenir, & bien-tôt après il eut dessein de reprendre Petine qu'il avoit chassée, ou d'épouser Lollie Pauline, qui avoit été fiancée à Caius.

Mais il se laissa tellement gagner aux caresses d'Agrippine, fille de Germani-

50 LA VIE DE CLAUDIUS.

cus son frere , laquelle se fervoit de la liberté qu'elle avoit de le baiser , qu'il suborna des gens , lesquels en la prochaine assemblée du Senat , furent d'avis qu'il falloit le contraindre à la prendre pour femme , que la chose étoit extrêmement importante à la République & qu'à son exemple on devoit permettre à toute sorte de personnes de contracter de semblables mariages , lesquels jusqu'alors on avoit tenus pour incestueux. A peine attendit-il qu'un jour fût passé pour célébrer les nocces , sans qu'il se trouvât aucun qui le voulût imiter , à la réserve d'un libertin , & d'un Primipile d'une Cohorte , aux nocces duquel il assista avec Agrippine sa femme.

27. Il eut des enfans de trois de ses femmes : d'Urgalanille , Drusus , & Claudie : de Péline , Antonie : de Messaline , Octavie , & un fils auquel il donna premièrement le surnom de Germanicus , puis celui de Britannicus. Il perdit Drusus

osculi & blanditiarum occasiones pellectus in amorem , subornavit proximo senatu qui censeret cogendum se ad ducendum eam uxorem , quasi Reip maxime interesset : dandanque ceteris veniam talium conjugiorum , qua ad id tempus incesta habebantur. Ac vix uno interposito die , confecit nuptias : non repertis qui sequerentur exemplum , excepto libertino quodam, & altero primipilari , cujus officium nuptiarum & ipse cum Agrippina celebra- vit.

27. *Liberos ex tribus uxoribus tulit : ex Urgulanilla Drusum & Claudiam : ex Perina Antonia : ex Messallina Octavia & quem primo Germanicum , mox Britannicum cognominavit * Drusum Pompeiis*

27. *Drusum Pompeiis impuberem*] In vulg. erat , *Drusum Pompeium puberem*. Primo l. Lipsius , *Pompeiis* , restituit pro *Pompeium* , inde Torrentius , *impuberem* , ut primus vulgatae lectionis auctor pro *Pompeiis impuberem* , scripserit *Pompeium puberem*. Vrsinus emendat , *Drusum propemodum puberem*.

LA VIE DE CLAUDIUS. 57

*impuberem amisit , piro
per lusum in sublime
jactato , & hiatu oris
excepto strangulatum :
cui & ante paucas dies
filiam Sejani despondif-
set. Quo magis miror
fuisse qui traderent ,
fraude à Sejano neca-
tum. * Claudiam ex
liberto suo Botere con-
ceptam , quamvis ante
quintum mensem di-
vortii natam , aliqua
causam , exponi tam-
en ad matris januam,
& nudam iussit abji-
ci.*

avant l'âge de puberté dans
la Ville de Pompées , par un
accident étrange : car ayant
jetté en se joiant une poire
en l'air , & l'ayant receuë à
bouche ouverte , il s'étran-
gla. Peu de jours avant sa
mort , il l'avoit accordé
avec la fille de Sejanus ; ce
qui me fait d'autant plus
étonner , que quelques-uns
ayent laissé par écrit que Se-
janus étoit l'auteur de sa
mort. Pour Claudie , quoy
qu'elle fût née cinq mois
avant le divorce , & qu'il eût
commencé à la faire élever ;
il commanda toutefois
qu'on l'exposât toute nue
devant la porte de sa me-
re , sur le soupçon qu'il
avoit qu'elle fût engen-
drée par l'adultere d'un de
ses affranchis nommé Bo-
ter.

*Antoniam in Pom-
peio Magno, deinde Fau-
sto Sulla , nobilissimis
juvenibus , Octaviam
Neroni prius in suo
collocavit , Silano ante
desponsatam Britanni-
cum vigesimo imperii
die , inque secundo con-*

Il maria Antonie en pre-
mieres nopces à Pompée le
Grand, puis à Faustus Sylla,
tous deux d'illustre nais-
sance , & Octavie à Neron son
beau-fils ; ayant auparavant
été fiancée avec Syllanus.
Son fils Britannicus vint au
monde le vingtième jour de

C ij

Claudiam ex liberto] Verini liber , Claudiam ut liberta



100 Empire, durant son second Consulat; tellement que tout petit qu'il étoit, il le prenoit souvent entre ses bras, le montrait aux Soldats dans l'assemblée, & au peuple dans les spectacles, qui le félicitoient avec de grands applaudissemens. De tous les Gendres il n'adopta que Neron: & bien loin d'en faire autant de Pompée & de Silanus, il les fit mourir.

28. Entre tous les Affranchis Posides l'Eunuque, fut celui qu'il considéra le plus; tellement que dans le triomphe qu'il fit de la grande Bretagne, il le mit au rang des guerriers, & l'honora d'une lance sans fer. Il neut gueres moins d'estime pour Felix, auquel il donna le commandement des Cohortes, des aîles de la Cavalerie, & de la Province de Judée; ce qui le rendit si puissant, qu'il épousa trois Reynes. Il accorda à Harpocras le privilege d'aller en liticre par la Ville, & de

*sularu natum sibi, parvulum etiam tum, & militibus pro concione manibus suis gestans, & plebi per spectacula gremio aut ante se retinens, assidue commendabat, * faustisque omnibus cum acclamantium turba proferebatur. E generis Neronem adoptavit: Pompejum * atque Silanum non recusavit modo, sed & interemit.*

28. *Libertorum precipue suspexit Posidem spadonem, quem etiam Britannico triumpho inter militares viros hasta pura donavit. Nec minus Felicem, quem cohortibus & alis, provinciaque Judææ præposuit, trium reginarum maritum. Et Harpocram, cui lectica per urbem vehendi, spectaculaque publice edendi jus tribuit. Ac super inter duos Coss. ambula-*

Sed

*Faustisque omnibus cum.] vulg. omnibus eum. male
Atque Silanum.] Erravit Glareanus, cum hic Sullam
maluit.*

faire représenter des spectacles. Polybius qui étoit homme de lettres, & dont il se servoit dans ses études, lui fut tellement agréable, qu'il lui permit de marcher entre les deux Consuls.

Sed ante omnes, Narcissum ab epistolis, & Pallantem à rationibus: quos decreto quoque senatus non premiis modo ingentibus, sed & quaestoriis pratorisque ornamentis ornari libenter passus est: tantum praterea acquirere & rapere, ut quarente eo quondam de fisci exiguitate, non absurde sit edictum, Abundaturum, si à duobus libertis in consortium reciperetur.

Les honneurs qu'il rendit à Narcissus son Secrétaire, & à Pallas Intendant de ses Finances, furent si excessifs; qu'outre les grandes récompenses qu'il leur fit ordonner par le Senat, il fut bien aise qu'ils receussent les ornemens des Questeurs & des Préteurs; & leur donna une telle licence de faire des extorsions & des rapines, qu'un jour comme il se plaignoit que ses coffres étoient vuides, quelqu'un lui répondit fort à propos, qu'il seroit extrêmement riche, s'il plaisoit à les deux Afranchis de le recevoir dans leur société.

29. * *His, ut dixi, uxoribusque addictus, non principem se, sed ministrum egit. Compendio cujusque horum, vel etiam studio ac libidine, honores, exer-*

29. Etant donc dans la dépendance de ces gens-là, & de ses femmes, il agit plutôt en valet qu'en Prince; il donnoit les charges tant civiles que militaires, les honneurs, les impunitez,

C ij

29. *His, ut dixi.] Al. ut dictum est. Vtrumque rejicit Tor-*
rent.

& les supplices selon leur fantaisie, & le plus souvent sans en prendre aucune connoissance. Je ne raconterai pas icy les particularitez des choses les moins considerables, comme des liberalitez revoquées, des jugemens anullez, des provisions d'Offices supposées, ou changées ouvertement; il fit mourir App. Silanus avec lequel il étoit allié par les mariages de leurs enfans; & les deux Julies, l'une fille de Drusus, & l'autre de Germanicus, sans leur donner aucune liberté de se défendre d'un crime, dont il n'y avoit point de preuve. Il en fit autant de pompée, qui avoit épousé sa fille aînée, & de L. Silanus qui avoit fiancé la cadette.

Pompée fut tué comme il caressoit un jeune garçon qu'il aimoit passionnément; & Silanus, après avoir été contraint de se démettre de la Preture sur la fin de Decembre, fut aussi contraint de mourir au commence-

*citus, impunitates, supplicia largitus est: & quidem insciens plerumque & ignarus. Ac ne sigillatim * minima quaque enumerem, revocatas liberalitates ejus, judicia rescissa, suppositos aut etiam palam immutatos datorum officiorum codicillos; App. Silanum consocerum suum, * Juliaeque, alteram Drusi, alteram Germanici filiam, crimine incerto, nec defensione ulla data, occidit Item Cn. Pompejum, majoris filia virum, & L. Silanum minoris sponsum.*

*Ex quibus Pompejus in concubitu dilecti adolescentuli confessus est. Silanus abdicare se pratura ante quartum Kal. Januarias, morique * initio anni coactus, die ipso Claudii*

☞

Minima quaque. J Alii *minora quaque*, vel, *quoque*.

Juliaeque J Bene sic cum melioribus libris Glareanus. Male alii, *Liviaeque*.

Initio anni coactus, die ipsa Cl. & Agr. nuptiarum. In quinque. J Ita optime distinxit Lipsius, & ante eum Aldus. Vulgo, *initio anni coactus. Die i. C. & Annuptiarum in quinque.*

& Agrippina nuptiarum. In quinque & triginta senatores, trecentosque amplius equites Rom. tanta facilitate animadvertit, ut de nece consularis viri renuntiante centurione, Factum esse quod imperasset, negaret quidquam se imperasse, nihilo minus rem comprob. vat: affirmantibus libertis, officio milites functos, quod ad ulionem imperatoris uliro procurrissent. Nam illud omnino fide excesserit, quod nuptiis quas Messalina cum adultero Silio fecerat, tabellas dotis & ipse consignaverit: inductus, quasi de industria simularentur, ad avertendum transferendumque periculum quod imminere ipsi per quamdam ostenta portenderetur.

30. Auctoritas dignitasque forma non desuit * vel stanti, vel

ment de l'année, & le propre jour que les Noces de Claudius & d'Agrippine furent célébrées. Il fit punir trente-cinq Sénateurs, & plus de trois cens Chevaliers Romains si legerement, qu'un Centurion l'étant venu assurer qu'il avoit exécuté ses ordres touchant la mort d'un Consulaire, il lui répondit, qu'il ne lui avoit rien commandé; mais toutesfois qu'il approuvoit tout ce qu'il venoit de faire; s'étant laissé persuader à les Affranchis, que les Soldats avoient bien fait leur devoir, puis qu'ils avoient d'eux mêmes couru à la vengeance de leur Empereur. La posterité ne croira jamais ce qu'il fit aux Noces de Messaline, avec l'adultere Silius; car il signa au Contract, & à la constitution de dot, ayant été si simple que d'y consentir, sur l'esperance de rejeter sur ce nouvel Empereur tous les mal-heurs dont il étoit menacé par certains presages.

30. Il n'étoit pas mal fait de sa personne, mais il avoit meilleure grace dans le re-

C iiij

30. Vel stanti. Præterea lingua. Cum semper.] Alii, Verum est. Electra lingua. Tum semper.

pos que dans l'action. Sa taille étoit avantageuse, son visage & ses cheveux blancs lui donnoient l'air d'un beau vieillard. Mais il n'avoit pas les jambes trop bonnes, ce qui paroissoit en marchant. Il avoit mauvaise grace en riant, & encore plus quand il étoit en colere; la bouche lui écumoit, le nez lui degouttoit, ce qui le rendoit extrêmement difforme, outre qu'il begayoit, & que la tête lui branloit toujours, mais principalement dans la moindre de ses actions.

31. Il avoit autrefois été fort valetudinaire, mais tant qu'il fut Empereur, il jouit d'une parfaite santé, à la reserve d'un mal d'estomach si douloureux, qu'il avoüa qu'en étant tourmenté, il avoit eu envie de s'en délivrer par une mort volontaire.

32. Il aimoit extrêmement la bonne chere, & faisoit continuellement de grands & de magnifiques banquets, dans des lieux si

*sedenti, ac precipue quiescenti. Nam & prolixo, nec exili corpore erat: specie canitieque pulcra, opimis cervicibus. Caterum & ingredientem destituebant poplites minus firmi, & remisse quid vel serio agentem multa debonestabant. Risus inducens: ita turpior, spumante rictu, humentibus naribus: * praereal lingua titubantia, caputque, * cum semper, tum in quantulocumque actu vel maxime tremulum.*

31. *Valetudine sicut olim gravi, ita princeps perprospera usus est. excepto stomachi dolore. Quo se correptum etiam de consciscenda morte cogitasse dixit.*

32. *Convivia agitavit & ampla & assidua, ac fere patenti-ssimis locis, ut plerumque * sexcenteni simul*

32. *Sexcenteni simul Convivatus. & c. Flatum ventris 7 Al. Sexcenteni, (ex conjectura quidam sexageni) Convivatus est. Efflatum ventris.*

*discumberent : Convivatus & super emisarium Fucini lacus, ac pane submersus, cum emissa impetu aqua redundasset. Adhibebat omni cœna & liberos suos cum pueris puellisque nobilibus, qui more veteri ad fulcra lectorum, sedentes vescerentur. Conviva, qui pridie scyphum aureum surripuisse existimabatur, revocato in diem posterum, calicem fictilem apposuit. Dicitur etiam meditatus editum, quo veniam daret * flatum crepitumque ventris in convivio emittendi: cum periclitatum quendam pra pudore ex continentia reperisset.*

33. *Cibi vini que quocumque & tempore & loco appetentissimus. Cognoscens quondam in Augusti foro, * iclusque nidore prandii, quod in*

spacieux, que les invitez étoient quelquefois jusques à six cens qui mangeoient ensemble. Entr'autres il en fit un sur le lieu par où il faisoit écouler le lac Fucin, où il faillit à être submergé, l'eau étant tout à coup sortie avec impetuosité. Il vouloit qu'en tous ses festins ses enfans mangeassent avec des personnes de qualité, les faisant asséoir contre les pieds des lits, selon la coutume des anciens. Un des invitez lui ayant dérobé une coupe d'or, il le fit encore inviter le lendemain, & pour toute punition il lui en fit mettre une de terre devant lui. On dit aussi qu'il avoit eu la pensée de publier un Edit, par lequel il permettroit de lâcher à table les flatuositez du vêtre d'autant qu'il avoit sçeu quequel qu'un s'étoit trouvé fort mal pour s'être retenu de honte.

33. Il avoit un appetit des-ordonné, beuvant & mangeant par excès en tous tems & en tout lieu. Un jour comme il rendoit la justice dans le Palais d'Auguste, il

C. vj

33. *iclusque nidore. Proxima Martis ade J. Al. Viclusque nido-
Maxima ad ade.*

vint à sentir l'odeur du diner qu'on apprêtoit pour les Saliens dans le Temple de Mars proche de là , & sans differer un moment il quitta son tribunal , alla trouver les Prêtres , & se mit à manger avec eux. Il ne fortoit gueres de table , qu'il ne fût plein de viande ; tellement que se couchant sur le dos , & dormant la bouche ouverte , on avoit accoustumé de lui fourrer une plume dans le gosier, pour décharger son estomach , en lui faisant rendre gorge. Il ne dormoit pas long-tems : car ordinairement il s'éveilloit avant miuit , & durant le jour il sommeilloit quelquefois en jugeant les causes , tellement que les Advocats avoient de la peine à l'éveiller , bien qu'à dessein ils élevassent le ton de leur voix. Il étoit fort adonné aux femmes , mais il ne passa point les bornes de l'amour naturelle. Il aimoit tellement le jeu, qu'il en composa un Livre, ayant même fait disposer son chariot en telle maniere , qu'il jouïoit com-

* *proxima Martis ad Saliis apparabatur, deserto tribunali * ascendit ad sacerdotes, unaque discubuit. Nec temere unquam triclinio abcessit, nisi distentus ac madens, & ut statim supino, ac per somnum hianti, pinna in os inderetur, ad exonerandum stomachum. Somni brevissimi erat. Nam ante mediam noctem plerumque exiguabat, ut tamen interdum nonnumquam in iure dicendo obdormisceret, vixque ab advocatis de industria vocem argentibus excitaretur. Libidinis in feminas profusissima, marium omnium expert. Aleam studiofissime ludit, de cuius arte librum quoque emisit: solitus etiam in gestatione ludere, ita effedo alveoque adaptatis, ne lusus confunderetur.*

34. *Savum & sanguinarium natura fuisse magnis minimisque apparuit rebus. Tormenta questionum, pœnasque parricidarum representabat, exigebatque coram. Cum & spectare antiqui moris supplicium Tiburi concupisset, & deligatis ad palum noxiis carnifex deesset, accitum ab urbe desperam usque operiri perseveravit. Quocumque gladiatorio munere, vel suo, vel alieno, etiam forte prolapsos iugulari jubebat: maximis retiarios, ut expirantium facies videret. Cum par quoddam mutuis ictibus concidisset, cultellos sibi parvulos ex utroque ferro in usum fieri sine mora iussit.*

modément & sans confusion quand il voyageoit.

34. Il montra son naturel cruel & sanguinaire en de grandes & en de petites occasions. Il assistoit aux tourmens de la question, & aux supplices des parricides. Une fois étant à Tibur, il lui prit fantaisie de voir une execution à l'ancienne mode. Et comme il n'y avoit point de bourreau, il eut la patience d'attendre jusqu'au soir qu'on en eut fait venir un de la Ville, prenant cependant plaisir à voir les criminels qui étoient attachés au poteau. En tous les spectacles des Gladiateurs, soit que lui ou d'autres les donnassent au public, si quelqu'un d'eux venoit à tomber, il leur faisoit soudain couper la gorge, sur tout aux Retiaires, pour avoir le plaisir de considérer leurs visages au moment qu'ils expiroient. Deux adversaires étant tombez morts des coups qu'ils s'étoient entredonnez, il commanda sur le champ que des armes dont ils venoient de se tuer, on lui fit de petits cousteaux pour son usage ordinaire.

Bestiaris meridiana

Il prenoit un si grand

plaisir à voir ceux qui combattoient contre les bêtes le matin, & ceux qui s'exerçoient sur le midi, qu'il alloit au spectacle dès la pointe du jour, & y demouroit même durant le tems que le peuple s'en alloit dîner. Outre des Gladiateurs destinez au combat, il en faisoit battre d'autres, même pour des causes fort legeres, comme si quelque machine ne jouoit pas bien, il condamnoit les Artisans qui avoient mal réussi. Il fit aussi entrer au Combat, un de ceux qui lui nommoient les personnes, sans lui donner seulement le loisir de quitter sa robe

35. Il étoit extrêmement timide & méfiant : Car au commencement de son Empire, bien qu'il affectât de paroître civil & populaire, il n'osa jamais aller aux festins sans être environné de gardes, & se faire servir par les Soldats. Jamais il ne rendit visite à aucun malade, qu'on n'eût soigneusement

nisque adeo delectabatur, ut etiam prima luce ad spectaculum descenderet : & meridie, dimisso ad prandium populo, persederet : praterquam destinatos, etiam levi subitaque de causa, quosdam committeret, de fabrorum quoque ac ministrorum, atque id genus numerosi.
 * *ἀρωματός, vel pegma quid tale aliud parum cessisset. Induxit & unum ex nomenclatoribus suis, * sicut erat rogatus.*

35. *Sed nihil aque quam timidus ac diffidens fuit. Primis imperii diebus, quamquam, ut diximus, iactator civilitatis, neque convivium inire ausus est, nisi ut spiculatorum cum lanceis circum starent, militesque vice ministrorum fungerentur : neque*

34. *Ἀρωματός. Proprie est id quod per se movetur. Vult Torrent. Latine scripsisse Suetonium, Aromatum cum non minus quam pegma, in usu fuerit.*

Sicut erat rogatus. Bene Casaubonus, sicut erat, rogatum.

35. *Nisi ut spiculatorum. Alii. Nisi ut, vel, ubi spiculatorum.*

neque agrum quemquam visitavit nisi * explorato prius cubiculo, culcitisque, & stragulis pratentatis, & excussis: reliquo autem tempore saluatoribus scrutatores semper apposuit, & quidem omnibus, & acerbissimos. Sero enim, ac vix remisit, ne foeminae prae-textatique pueri & puella contrectarentur, * & ne cuius comiti aut librario calamaris aut graphiaria theca adimerentur. Motu civili eum Camillus non dubitans etiam contra bellum posse terreri, contumeliosa & minaci & contumaci epistola cedere imperio iuberet, vitamque otiosam in privata se agere, dubitavit, adhibitis principibus viris, an obtemperaret.

36. Quasdam insidias temere delatas adeo expavit, ut deponere imperium tentaverit.

cherché par toute la chambre jusques dans les matelats & dans les couvertures; & jamais ne permit à personne de s'approcher de lui & de le saluer, qu'il n'eût été fouillé auparavant, même avec beaucoup de rudesse: car il falut bien du tems & de la peine pour obtenir de lui que les femmes, les jeunes garçons & les filles ne seroient point fouillez, & qu'on n'ôtéroit pas aux Ecrivains leurs calamars. Durant les troubles civils, Camillus sçachant bien que la guerre n'étoit pas nécessaire pour l'épouvanter, lui écrivit une lettre pleine d'injure & de menaces, par laquelle il lui commandoit de se demettre de l'Empire, & de mener une vie privée; & il fut assez timide pour faire assembler les plus Grands de Rome, & leur demander avis, s'il obéiroit à Camillus ou non.

36. Sur de faux rapports qu'on lui fit d'une conspiration contre lui, il eut tant de peur, qu'il fut prêt à quitter

Explorato prius cubiculo.] Al. Servitio p cub.

Et ne cuius comiti.] Al. Et ne cuius comiti.

Ascendit ad sacer. Aleam lussit.] Al. descendit, vel, abscisit ad sac. Alea lussit.

quitter l'Empire. Un jour, comme j'ai dit cy-dessus, un homme ayant été trouvé avec un couteau auprès de lui, dans le tems qu'il sacrifioit, il fit promptement assembler le Senat, & après avoir deploré la misere de sa condition, veu qu'il n'y avoit point de seureté pour lui, il demeura assez longtemps sans paroître en public. Aussi ne fut-ce pas tant l'infamie de Messaline, qui l'obligea à perdre la passion qu'il avoit pour elle, que la crainte de Silius son adultere. Car s'étant imaginé qu'il pretendoit à l'Empire il s'enfuit honteusement vers le Camp, tellement épouvanté, que durant tout le chemin il ne cessoit de demander, s'il étoit encore Empereur.

37. Le moindre soupçon lui donnoit l'alarme, & le faisoit songer à la vengeance. Un plaideur lui ayant dit en secret que la nuit precedente il avoit veu en songe un homme qui l'assassinoit; quelque tems après, comme sa partie lui presentoit une Requête, il feignit de le reconnoître pour le meurtrier de l'Empereur, surquoi il fut pris sur le

*Quodam, ut supra re-
tuli, cum ferro circa
sacrificantem se depre-
so, senatum per prae-
cones propere convocavit;
lacrimisque & voci-
feratione miseratus est
conditionem suam, cui
nihil tuti usquam es-
set, ac die publico absti-
nuit. Messalina quo-
que amorem flagrantis-
simum, non tam indi-
gnitate contumeliarum,
quam periculi metu
abjocit, cum adultero
Silio acquiri imperium
credidisset: quo tempo-
re eodem in modum tre-
pidus ad castra consu-
git, nihil tota via,
quam esset ne sibi sal-
vum imperium, requi-
rens.*

37. *Nulla adeo suspi-
cio, nullus auctor tam
lovis exstitit, à quo non
mediocri scrupulo inje-
cto ad cavendum ulci-
scendumque compelleret-
tur. Unus ex litigato-
ribus, seducto in soluta-
tione affirmavit se vi-
disse per quietem, occidi-
eum à quodam: deinde
paulo post, quasi per-
cussorem agnosceret, li-
bellum.*

bellum tradentem adversarium suum demonstravit : confestimque is pro deprehenso ad pœnam raptus est.

*Pari modo oppressum ferunt App. Silanum : quem cum Messalina & Narcissus conspirassent perdere , divisis partibus , alter ante lucem similis attonito , patroni cubiculum irrupit , affirmans somniasse se, vim ei ab Appio illatam : altera * in admirationem formata , sibi quoque eandem speciem aliquot jam noctibus obversari retulit. Nec multo post ex composito irrumperet Appius nuntiatus , cui pridie ad id temporis ut adesset præceptum erat , quasi plane representaretur somnii fides , * arcessi statim ac mori iussus est. Nec dubitavit postero die Claudius ordinem rei gestæ perferre ad senatum , ac liberto gratias agere , quod pro salute sua etiam dormiens excubaret.*

33. *Ira atque iracun-*

champ , & traîné au supplice, comme s'il eût été vaincu.

Appius Silanus perit aussi par une semblable invention. Car Messaline & Narcissus ayant juré sa perte, ils furent tous deux de concert trouver Claudius ; l'un avant le jour entra brusquement dans sa chambre , & faisant l'étonné , assura qu'il avoit veu en songe Silanus qui attentoit à sa personne ; l'autre saisie en apparence d'un semblable étonnement, dit aussi que depuis quelques nuits elle avoit eu la même vision. Et bien-tôt Silanus ayant eu ordre de venir , par l'artifice de ses ennemis , il confirma la crédulité de ce Prince , auquel on persuada qu'il venoit pour exécuter son dessein ; de sorte qu'il commanda de le prendre , & de le faire mourir sur le champ. Le lendemain Claudius n'eut point de honte de raconter au Senat comme la chose s'étoit passée ; & de remercier son Affranchy, comme une personne qui même en dormant veilloit pour sa conservation.

33. Connoissant son nature!

turel sujet à la colere & à la vengeance, il en fit des excuses par un Edit, & les distingua par la promesse qu'il fit, *Que l'une seroit courte & innocente, & que l'autre ne seroit pas injuste.* Et de fait, ayant repris aigrement ceux d'Ostie, de n'avoir envoyé aucuns bateaux au devant de lui, comme il étoit sur le Tybre, quoi qu'ils ne lui en eussent fait aucune satisfaction, il ne laissa pas de leur pardonner. Quelques personnes ayans pris mal leur tems pour l'approcher, il les repoussa de la main.

Il bannit aussi un Maître des Comptes, & un Sénateur qui avoit exercé la Preture, bien qu'innocens, & sans les avoir ouïs. Le premier pour l'avoir choqué en quelque occasion, lors qu'il étoit encore personne privée; & le second pour avoir condamné à l'amende les locataires de ses maisons qui

*diæ conscius sibi, * utrumque excusavit edicto: distinxitque, pollicitus alteram quidem brevem & innoxiam, alteram non injustam fore. Ostiensibus quia sibi subeunti Tiberim scaphas * obviam non miserint, graviter correptis, eaque cum invidia, ut in ordinem se coactum conscriberet, * repente tantum non satisfaciendis veniam modo dedit. Quosdam in publico parum tempestive adeuntes manu sua repulit.*

*Item scribam quaestorium, itemque praetura functum senatorem, inauditos & innoxios relegavit: quod ille adversus privatum se intemperantius affuisset: hic, in adilitate inquilinos praediorum suorum contra vetitum * coacta vendentes*

38. *Utrumque excusavit. Obviam non miserint. Se coactam.] Al. Utrumque excusavit. Obviam non miserant. Se coactarum.*

Repete tantum non satisfaciendis veniam modo dedit. Librariis varie habent: tamen non satisfaciendis veniam modo dedit. tantummodo satisfaciendis veniam dedit. tantum non satisfaciendis (aut, satisfaciendis) veniam modo dedit. Glareanus, tanquam satisfaciendis. Torrentius & Casaubonus hanc unius codicis scripturam reliquis praefereunt tantum non satisfaciendis modo veniam dedit. Ita sane etiam est in libro Abb. Gandensis.

Coacta vendentes.] Turnebus & Torrentius, coacta.

mi'tasset, villicumque
 intervenientem flagel-
 lasset. Qua de causa
 etiam coërcitionem po-
 pinarum a lilibus ade-
 mit. Ac ne stultitiam
 quidem suam vitavit,
 simulatamque à se ex
 industria sub Caio,
 quod aliter evasurus
 perventurusque ad sus-
 ceptam stationem non
 fuerit, quibusdam ora-
 tiunculis testatus est.
 * Nec ante persuasit,
 quam intra breve tem-
 pus liber editus sit, cui
 index erat $\mu\omega\pi\alpha\nu$
 $\acute{\alpha}\nu\acute{\alpha}\alpha\tau\iota\varsigma$, argumentum
 autem * stultitiam ne-
 minem fingere.

39. Inter cetera in
 eo mirati sunt homines
 & oblivionem & in-
 considerantiam: vel, ut
 Græce dicam, * $\mu\tau\omega\omega$
 $\gamma\iota\alpha\ \eta\ \acute{\alpha}\epsilon\lambda\epsilon\psi\iota\alpha\omega$. Oc-
 cisa Messallina, * paulo
 post quam in triclinio
 decubuit, cur domina
 non veniret, requisivit.
 Multos ex iis quos ca-
 pite damnaverat, po-

vendoient des viandes cui-
 tes contre l'Ordonnance, &
 au foiet son fermier qui s'y
 étoit voulu opposer. Ce fut
 pour ce sujet qu'il ôta aux
 Ediles le pouvoir qu'ils
 avoient, sur les Cabarets. Il
 fit une publique declaration
 de sa folie dans quelques
 petits discours, où il con-
 fessa que pour échaper la
 cruauté de Cajus, & pour
 parvenir à l'Empire, il avoit
 contrefait l'insensé. Et pour
 autoriser cette creance
 bien tôt après, on mit en lu-
 miere un Livre intitulé. *La*
Resurrection des Fols, &
 dont l'argument étoit, qu'au-
 cun ne contrefaisoit la fo-
 lie.

39 Il avoit si peu de me-
 moire, & si peu de juge-
 ment, que peu de tems
 après avoir fait mourir Mes-
 saline, s'étant mis à table,
 il demanda pourquoi sa
 femme ne venoit pas? Il lui
 est souvent arrivé d'envoyer
 querir pour manger & pour
 jouier, des personnes aus-
 quelles il avoit fait couper
 la tête le jour d'auparavant;

Nec ante persuasit.] Vrsini liber, Nec tamen ante.

$\mu\omega\pi\alpha\nu\ \acute{\alpha}\nu\acute{\alpha}\alpha\tau\iota\varsigma$, Stultorum resurrectio.] Al. $\acute{\epsilon}\pi\alpha\rho\acute{\iota}\sigma\tau\alpha\iota\varsigma$.

Stultitiam neminem fingere.] Casaubonus acutè, Stultitiam
 fulcum neminem fingere.

$\mu\tau\omega\omega\gamma\iota\alpha\ \eta\ \acute{\alpha}\epsilon\lambda\epsilon\psi\iota\alpha\omega$.] Oblivionem seu stoliditatem, & in-
 considerantiam.

Paulo post quam in triclinio decubuit.] Casaubonus, paulo post
 cum in triclinio accubuit, vel decubisset.

& mêmes voyant qu'elles ne venoient pas, il leur envoyoit dire qu'elles étoient bien paresseuses de tant tarder. Ayant résolu d'épouser Agrippine contre les bonnes mœurs, il fit une harangue, dans laquelle il dit plusieurs fois que c'étoit sa fille, qu'il l'avoit nourrie & élevée en son sein. Et voulant que Neron portât le nom de sa famille, comme s'il n'eût pas été assez blâmable d'adopter le fils de sa femme; le sien étant déjà grand, il dit & repeta souvent, que jamais aucun n'avoit été admis en la famille des Claudiens par adoption.

6

40. Il parut quelquefois, si étourdy, en ses discours, qu'il ne sçavoit ny ce qu'il vouloit dire, ny avec qui, ny en quel tems, ny en quel lieu c'étoit. Un jour comme on parloit des Bouchers & des Marchands de Vin, il s'écria en plein Senat: Qui est celui, je vous prie, qui peut vivre sans potage? puis il fit un denombrement des anciennes Tavernes, où ja-

*stero statim die & * in convivium & ad aleulum * admoventi iussit: & quasi morarentur, ut somniculosos per nuntium increpuit. Dicitur contra sua Agrippinam uxorem, non cessavit omni * ratione filiam & alumnam, & in gremio suo natam, atque educatam predicare. * Asciturus in nomen familia sua Neronem, quasi parum reprehenderetur, quod adulto iam filio privignum adoptaret, identidem divulgavit, neminem unquam per adoptionem familia Claudia insertum.*

40. Sermonis vero rerumque tantam sapientiam ostendit, ut nec quis, nec inter quos, quove tempore, ac loco verba faceret, scire ac cogitare existimaretur. Cum de lanis ac vinariis ageretur, exclamavit in curia: Rogo vos, quis potest sine ossula vivere? descripsitque

Et in convivium.] Ita mss. Ursini & Casaub. In plerisque, conciliam. Torrentio, consilium, placet.

Admoventi j. ssi.] Turnebus & Torrentius, admoneri.

Ratione.] alii, Oratione.

Asciturus.] Alii, Asciturus.

*abundantiam veterum
tabernarum, unde solitu-
sus esset vinum olim &
ipse petere. De quasto-
re quodam candidato
inter causas suffraga-
tioni sua posuit, quod
pater ejus frigidam & gro-
sibi tempestive dedis-
set.*

*Inducta teste in se-
nato, Hac, inquit,
matris mea liberta &
ornatrix fuit: sed me
patronum semper exi-
stimavit. Hoc ideo di-
xi, quod quidam sunt
adhuc in domo mea
qui me patronum non
putant. Sed & pro tri-
bunali, Ostiensibus
quiddam publice oran-
tibus, cum excanduis-
set, Nihil habere se vo-
ciferatus est, quare eos
demereatur: si quem
alium & se liberum
esse. Nam illa ejus quo-
tidiana, & plane om-
nium horarum &
momentorum erant,*

* Quid, ego tibi

dis lui-même avoit accou-
tumé de se fournir de vin.
Pour faire voir la raison
qu'il avoit de donner son
suffrage à un homme qui
poursuivoit la Questure; il
dit entr'autres choses, qu'u-
ne fois étant malade son pere
lui avoit donné de l'eau froide
qui lui avoit fait grand bien.

Une femme ayant été
menée devant le Senat pour
servir de témoin; Cette-cy,
dit-il, étoit affranchie &
femme de Chambre de ma
mere; mais elle m'a tou-
jours tenu pour son Patron.
Ce que j'ai bien voulu dire,
parce que j'ai des gens dans
ma maison qui ne me tien-
nent pas pour leur Maître.
Son impertinence fut si
grande, que les habitans
d'Ostie lui ayant présenté
une Requête comme il étoit
assis en son Tribunal, il
s'emporta de colere, & s'é-
cria, qu'il n'avoit aucun su-
jet de leur faire plaisir, &
que pour lui, il étoit aussi
libre qu'un autre. Il avoit
ordinairement à la bouche

40. *Quid ego tibi Theogenitus videor, & ληϊώτατος? Vatio-
rum virorum opiniones, & librorum scripturas simpliciter ad-
notabimus. Lector ipse acumen ingenii judici que tui intende.
Turnebus igitur è vestigijs v. cod. Stola Genitus (aut, Togonius)
videor? & γαλξικὸν διγγανς. Idem se reperisse, sed corruptis
litteris, ait αει & μὴ τίττωα. Stephani editio, Telegonus videor? &
αει & αλαδου δαμα, forte, inquit Casaub. pro αλαδου δαμα. Alii
libri, Theologenus, Telegenius, Theologonius, Telogonius, The-
logonus. Græca verba plerique mss. non habent. In uno codice
Casauboni adscripta erat interpretatio in margine, dic & loque-
re. quod efficitur & ἰπ̄ ἰε.*

ces paroles, *Qu'oy ne se
semblay je pas un enfant des
Dieux tres-eloquent ?* &
semblables sottiles indignes,
non seulement d'un Prince
qui avoit fort bien étudié,
mais encore d'une personne
privée.

41. Etant en l'âge d'a-
dolescence, il entreprit d'é-
crire l'Histoire à la persua-
sion de Tite-live, & de
Sulpicius Flavius qui lui ai-
doit. Un jour comme il la
lisoit à une grande assem-
blée, il arriva que les bancs
s'étans rompus sous la pe-
santeur d'un homme fort
gras, tout le monde se mit
à rire, & même après que
les autres eurent cessé, il ne
s'en put empêcher, de sorte
qu'il eut bien de la peine
d'achever la lecture de son
ouvrage. Durant le cours de
son Empire il écrivit beau-
coup de choses, & les fit
prononcer par un Lecteur.
Il commença son histoire
par les choses arrivées après
le meurtre de Cesar le Di-
ctateur, dont il fit deux vo-
lumes, & quarante-un de
celles qui arriverent après

Theogonus videtur,
& * *δοξώτατος* ? mul-
taque talia etiam pri-
vatis deformia ne dum
principi, neque insa-
cundo, neque indocto,
immo etiam pertinaci-
ter liberalibus studiis
dediit.

41. *Historiam in
adolescencia, hortante
T. Livio, Sulpicio vero
Flavo etiam adjuvan-
te, scribere aggressus
est. Et cum primum
frequenti auditorio com-
misset, agre perlegit,
refrigeratur saepe à se-
metipso. Nam cum ini-
tio recitationis defra-
ctis compluribus subse-
liis obesitate cujusdam,
risus exortus esset: ne
sedato quidem tumultu
temperare potuit, quin
ex intervallo subinde
facti reminisceretur,
cachinnosque revocaret.
In principatu quoque
& scripsit plurimum
& assidue recitavit per
lectorem.* Initium au-
tem sumpsit historia
post eadem Caesaris
Dictatoris. Sed &*

δοξώτατος.] Loquentissimus, aut sapientissimus.

41. *Initium autem sumpsit historia post eadem Caesaris Dicta-
toris. Sed & transit.] Delet Torrentius, & con- eciatque, sed
transit cum precedentibus. Falli cum docet Casaubonus sequen-
tibus Suetonii verb. Prioris materia, &c.*

transiit ad inferiora tempora, cœpitque à pace civili : cum sentiret neque libere neque vere sibi de superioribus tradendi potestatem relictam, correptus saepe à matre ab avia. Prioris materiae duo volumina, posterioris unum & quadraginta reliquit.

Composuit & De vita sua octo volumina magis inepte quam ineleganter. Item Ciceronis defensionem adversus Asinii Galli libros, satis eruditam. Novas etiam commentus est litteras tres, ac numero veterum quasi maxime necessarias addidit. De quarum ratione cum privatus adhuc volumen edidisset, mox princeps non difficulter obtinuit ut in usu quoque promiscuo essent. Exstat talis scriptura in plerisque libris, ac diurnis titulisque operum.

42. *Nec minore cura Græca studia secutus est, a noveram præstantiamque lingua occasione omni professus. Cuidam barbaro Græ-*

la paix civile ; il s'étendit plus sur cette matière, que sur la précédente, dont il connoissoit bien qu'il ne pouvoit pas parler librement & selon la vérité, & sa mère & son ayeule lui en ayant souvent fait des reprimandes.

Il composa aussi huit volumes de sa vie avec moins de jugement que d'élegance, & la défense de Cicéron contre les écrits d'Asinius Gallus avec assez d'érudition. Il inventa trois lettres, & les ajouta aux anciennes, comme fort nécessaires & en ayant écrit un volume lors qu'il étoit encore privé, quand il fut parvenu à l'Empire, il n'eut pas beaucoup de peine à les faire passer en usage avec les autres. Cette sorte d'écriture paroît encore aujourd'hui dans les journaux, & dans les inscriptions des ouvrages publics.

42. Il eut une passion & une estime toute particulière pour la langue Grecque, tellement qu'il dit à un Étranger qui discouroit en Grec & en Latin, *Tu es scia-*

vant en nos deux langues. Et dans la recommandation qu'il fit au Senat pour l'Achaïe, il protesta que cette Province lui étoit extrêmement agreable, à cause du commerce de leurs communes études; plusieurs fois aussi il répondit en cette langue aux Ambassadeurs sans discontinuation. Il citoit ordinairement les vers d'Homere, même en rendant la Justice. Et toutes les fois qu'il punissoit quelqu'un de ses ennemis, le Chevalier du Guet lui venant demander le mot, il ne lui en donnoit gueres d'autres qu'un vers Grec, dont le sens est, qu'un homme offensé se peut venger avec justice.

Enfin il écrivit des histoires Grecques, touchant les choses qui s'étoient passées à Cirene, & à Carthage. Et afin de les rendre celebres, il fonda un nouveau College qu'il adjouâta à l'an-

ce & Latine differenti, Cum utroque, inquit, sermone nostro * sis peritus Et in commendanda patribus conscriptis Achaja, gratam sibi provinciam ait, communium studiorum commercio. Ac saepe in senatu legatis * perpetua oratione respondit. Multum vero pro tribunali etiam Homericis locutus est versibus. Quoties quidem hostem vel insidiatorem ultus esset, excubitori tribuno signum de more poscenti, non temere aliud dedit quam,

* Διδὲ ἔπαμβον θυμῷ,
ὅτι τις πρότις
χαλεπαίνῃ.

Denique & Græcas scripsit historias, * Τυρρηνικῶν X X. Καρχηδονιακῶν V I I I. Quarum caussa veteri * Alexandria Museo alterum additum ex

41. Sis peritus.] Alii, paratus.

Perpetua oratione respondit.] Casaubonus ex conjectura non abs re, Græce 97.

Αἰδὲ ἔπαμβον θυμῷ, ὅτι τις πρότις χαλεπαίνῃ] Verum ulcisci quando prior ille injuriam inulerit.

Τυρρηνικῶν. De rebus Tyrhænicis, aut Tuscis.] Al. Tyrhænicῶν, Cyrenicon Cyrendicon.

Καρχηδονιακῶν.] De rebus Carthaginiensibus.

Alexandria Museo alterum additum ex ipsius nomine.] sic vet. cod. l. V. fini & Casaubon. In vulg. alterum, non est. Torrent. legit. & ips. nom.

ipſius nomine : inſtitutumque ut quotannis in altero Τυγῆντων libri , altero Καρχυδοναίων , * diebus ſtatutis , velut in auditorio , recitarentur toti à ſingulis per vias.

43. Sub exitu vita , ſigna quadam nec obſcura pœnitentis de matrimonio Agrippina , deque Neronis adoptione dederat. Siquidem commemorantibus libertis , ac laudantibus cognitionem , qua pridie quam lam adulterii ream condemnauerat : ſibi quoque in fatis eſſe jactavit omnia impudica , ſed non impunita matrimonia. Et ſubinde obvium ſibi Britannicum arctius complexus , hortatus eſt , ut creſceret , rationemque à ſe omnium factorum acciperet , Græca inſuper voca proſecutus , * ὁ ἔργων ὁ ἐπιτεταῖ. Cumque impubi teneroque adhuc , quando ſtatura permit-

cien qui étoit à Alexandrie , ordonnant que ſes Livres y ſeroient leus alternativement toutes les années.

43. Sur la fin de ſa vie il fit manifeſtement connoître , qu'il ſe repentoit tant de ſon mariage avec Agrippine , que de l'adoption de Neron. Car un jour ayant condamné une femme qui étoit adultere , comme ſes Affranchis louïoient hautement ſa juſtice , il leur dit , *Que ſa deſtinée étoit , que tous ſes mariages fuſſent impudiques , mais non pas impunis.* Et bien-tôt après ſon fils Britannicus s'étant préſenté à lui , il ſe mit à l'embraffer étroitement , & lui dit , que lors qu'il ſeroit en âge , il lui rendroit compte de tout ce qu'il avoit fait , adjoûtant des paroles Grecques , dont le ſens étoit , *L'Amour m'incite.* Et dans le deſſein qu'il avoit de lui donner la robbe virile à cauſe qu'il étoit fort grand

Diebus ſtatutis.] Vñ ſibi libertis ſtat.

43. ὁ ἔργων ἐπιτεταῖ. Amor vero impellit.] Petrus Viſtorius ex veſtig. is veſtigi. cod. in quo , ἔργων πνεύμα , emendat ὁ τ. ὁ ἔργων ἐπιτεταῖ bono & accommodo ſenſu. Turnebus & illam lectio. em. probat , & manuſcripti ὁ τ. ὁ ἔργων πνεύμα.

pour son âge , n'ayant pas encore quatorze ans , il proféra ces paroles : *Afin que le peuple Romain ait un véritable César.*

44. Il ne tarda pas longtemps à faire son Testament , qu'il ferma avec les cachets de tous les Magistrats. Mais avant qu'il passât plus outre pour l'avancement de son fils , il fut prevenu par Agrippine , laquelle étoit déjà tourmentée par les remords de sa conscience, & poursuivie par les delateurs qui la chargeoient de plusieurs crimes. On est bien d'accord qu'il mourut de poison , mais on ne l'est pas du lieu , ny de la personne qui le lui donna. Les uns ont écrit que ce fut l'Eunuque Halotus qui faisoit l'essai, comme il mangeoit dans le Capitole avec les Prêtres : les autres dans un festin domestique ; Ce fut Agrippine même qui lui presenta des champignons , dont il étoit extrêmement friand. Les opinions sont aussi fort différentes sur les autres circonstances de sa mort.

Plusieurs disent , qu'aussitôt qu'il eut avalé le poison ,

tereti togam dare destinasset , adiecit : ut tandem pop. Rom. verum Cæsarem habeat.

44. *Non multoque post testamentum etiam conscripsit, ac signis omnium magistratum obsignavit. Prius igitur quam ultra progrediretur , preventus est ab Agrippina, quam præter hæc, * conscientia quoque, nec minus delatores multorum criminum arguebant. Et veneno quidem occisum convenit: ubi autem & per quem dabo discrepat. Quidam tradunt, eulanti in arce cum sacerdotibus, per Halotum spadonem prægustatorem: alii, domestico convivio, per ipsam Agrippinam, qua holum medicatum avidissimo ciborum talium obtulerat. Etiam de subsequentibus diversa fama est.*

Multi statim hausto veneno obmutuisse aiunt

44. *Conscientia quoque. Sic Torrentii & Vrsini meliores libri. Quidam conscientia quoque. Vulg conscientiam.*

erant, extruciatumque doloribus nocte tota, defecisse prope lucem. Nonnulli inter initia consopitum, deinde cibo affluente evomuisse omnia repetitumque toxico, incertum pultine addito, cum velut exhaustum refici cibo oporteret, an immisso per clysterem: ut quasi abundantia laboranti etiam hoc genere egestionis subveniretur.

45. *Mors eius celata est, donec circa successorem omnia ordinarentur. Itaque & quasi pro agro adhuc vota suscepta sunt, & inducti per simulationem comædi, qui velut desiderantem oblectarent. Excessit III Idus Octobris, Asinio Marcello, Acilio Aviola Coss. LXIV ætatis, imperii XIV anno. Funeratus est solenni principum pompa, & in numerum deorum relatus. Quem honorem, à Nerone destitutum abolumque, recepit mox per Vespasianum.*

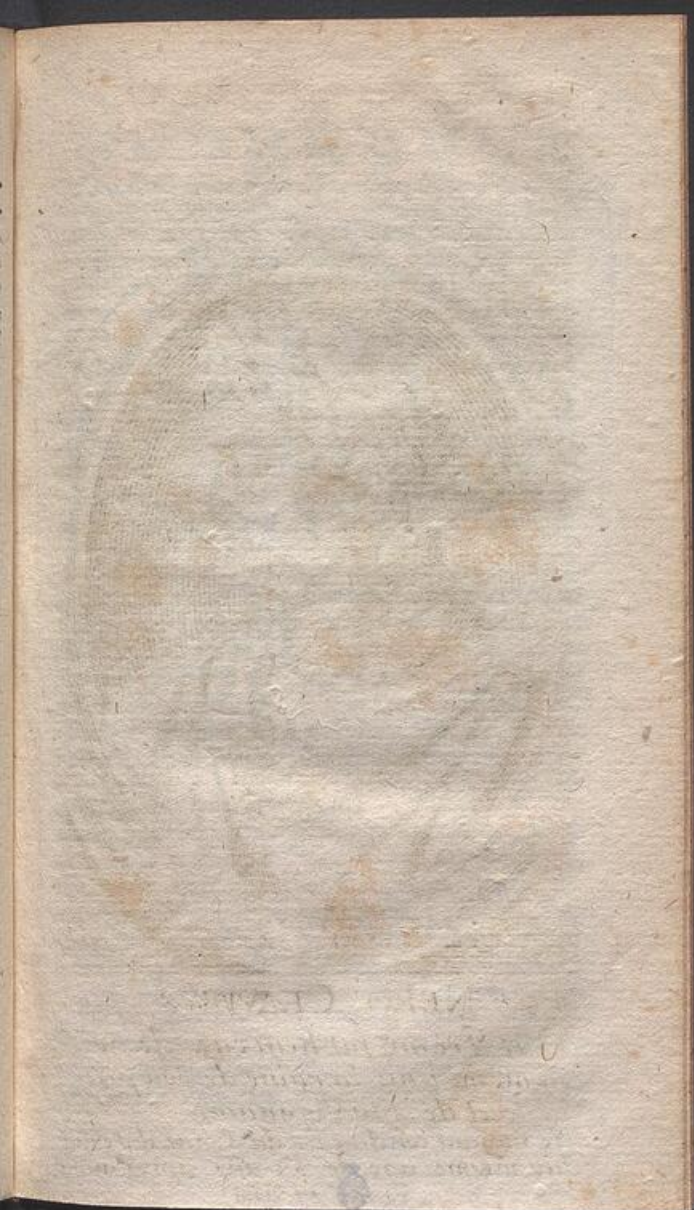
il perdit la parole, & qu'après avoir souffert de grandes douleurs toute la nuit, il mourut avant le jour. D'autres assurent qu'au commencement il se trouva fort assoupy, & qu'en suite ayant rendu gorge, on lui redoubla le poison, soit dans de la bouïllie, comme pour fortifier son estomach, qui étoit vuide, soit par un lavement, comme le voulant soulager par cette sorte d'evacuation.

45. On cacha sa mort, jusqu'à ce que toutes choses fussent ordonnées pour l'établissement de son successeur. Tellement qu'on fit des vœux pour sa santé, comme s'il eût été encore malade, & on fit venir des Comédiens, comme s'il les eût demandez pour se divertir. Il deceda le 13. d'Octobre sous le Consulat d'Asinius Marcellus, & d'Acilius Aviola, l'an soixante-quatrième de son âge, & le quatorzième de son Empire. Ses funeraïlles furent faites avec la magnificence deüé aux Empereurs, & il fut mis au nombre des Dieux, Neron son successeur lui ôta cet honneur, mais Vef-

passien le lui rendit quelque tems après.

46. Les présages les plus remarquables de sa mort, furent qu'une Etoile cheveluë, ou Comete, parut en l'air; que la foudre tomba sur le tombeau de son pere Drusus, & que cette même année moururent plusieurs Magistrats de tous les ordres. Il y a même des conjectures, par lesquelles il semble qu'il avoit lui-même quelque presentiment de la fin. Car dans la designation des Consuls, il n'en designa pas au de-là du mois auquel il deceda. Et la dernière fois qu'il assista au Conseil, après avoir tenu un long discours à ses enfans pour les exhorter à la concorde, il recommanda instamment au Senat la jeunesse de l'un & de l'autre. Et en la dernière audience qu'il donna aux Plaideurs, étant assis en son Tribunal, il dit plusieurs fois qu'il étoit arrivé au dernier période de la vie mortelle, quoi que les assistans rejetassent des paroles de si mauvais augure.

46. *Prasagia mortis ejus precipua fuerunt: exortus crinita stella, quam cometen vocant: tactumque de caelo monumentum Drusi patris: & quod eodem anno ex omnium magistratum genere plerique mortem obierant. Sed ipse nec ignorasse, aut dissimulasse ultima vita sua tempora videtur, aliquot quidem argumentis. Nam & cum Coss. designaret, neminem ultra mensem, quo obiit, designavit: & in senatu, cui novissima interfuit, multum ad concordiam liberos suos cohortatus, utriusque aetatem suppliciter patribus commendavit. Et in ultima cognitione pro tribunali accessisse ad finem mortalitatis, quamquam abominantibus qui audiebant, semel atque iterum pronuntiavit.*





NERO CLAUDIUS

6

*Que Priam fut heureux de voir
 en meme tems la ruine de son pais
 et de son Royaume*

*Se voyant condamné du Senat il se tua
 luy mesme age de 32 ans apres avoir
 regné 14 ans*



LA VIE DE NERON. SIXIEME EMPEREUR.

EX gente DOMITIA dua familia claruerunt, CALVINORUM & ENOBARBORUM. Enobarbi auctorem originis itemque cognominis habent L. Domitium: cui rure quondam revertenti, iuvenes gemini augustiore forma ex occurſu imperaſſe traduntur, nuntiarer ſenatu ac populo victoriam, de qua incertum adhuc erat: atque in fidem maieſtatis, adeo permulſiſſe malas, ut è nigro-rutilum ariquo, aſſipilem

EN la race des Domitiens, il y eut deux familles Illuſtres. Celle des Calvins, & celle des Enobarbes. Les Enobarbes ont tiré leur origine & leur ſurnom, de Lucius Domitius. On dit que comme il revenoit des champs, deux jeunes hommes, dont la beauté avoit quelque choſe d'auguſte, s'apparurent à lui, & lui commanderent d'annoncer au Senat, & au peuple Romain, une victoire, de laquelle on n'étoit pas encore bien aſſeuré, & pour preuve de leur divinité, lui froterent doucement les jouës, de

forte que son poil changea de couleur, & de noir qu'il étoit, devint si roux, qu'il ressembloit à de l'aitain. Cette merveilleuse marque demeura depuis à ses descendants, & la plupart eurent la barbe rousse.

Ayans été honorez de sept Consulats, de deux Censures; & ayans été mis au rang des Patriciens, ils continuèrent tous à porter ce même surnom, sans mettre au devant d'autres noms que ceux de Cnejus & de Lucius, les diversifiant tantôt de trois en trois personnes, & tantôt alternativement de l'un & de l'autre. Car l'Histoire nous apprend que les trois premiers Enobarbes portèrent le nom de Lucius, les trois suivans celui de Cnejus; & ceux qui vinrent après, s'appellerent tantôt d'un de ces noms, & tantôt de l'autre. Je croy qu'il sera à propos de représenter ici les mœurs de plusieurs de cette famille, pour faire voir plus clairement que Neron a tellement dégénééré de la vertu de ses

capillum redderent. Quod insigne mansit & in posteris ejus, ac magna pars rutila barba fuerunt.

*Functi autem consulatibus VII, triumpho censuraque duplici, & inter patricios allecti perseverarunt omnes in eodem cognomine. Ac ne pronomina quidem ulla, praterquam Cnai & Lucii usurparunt: eaque ipsa notabili varietate, modo continuantes unumquodque per ternas personas, modo alternantes per singulas. Nam primum secundumque ac tertium Ænobarborum Lucios: rursus sequentes tres ex ordine Cnaos accepimus: reliquos non nisi vicissim, tum Lucios tum Cnaos. Plures è familia cognosci referre arbitror: quo facilius appareat ita * degenerasse à suorum virtute*

1. *Degenerasse à suorum virtutibus Neronem.* Aldina editio & mss. Abbatis Gandensis & Casauboni non inveniunt, Neronem.

*virtutibus Neronem ,
ut tamen vitia cujus-
que quasi tradita & in-
genita retulerit.*

2. Ut igitur paullo
altius repetam , atavus
ejus Cn. Domitius in
tribunatu pontificibus
offensor , quod alium
quam se in patris sui
locum cooptassent , ius
sacerdotum subrogan-
dorum à collegiis ad
populum transtulit : ac
in consulatu Allobro-
gibus Arvernisque su-
peratis , elephanto * per
provinciam inuectus
est : turba militum ,
quasi inter solennia
triumphi , prosequente.
In hunc dixit * Lici-
nius Crassus orator ,
Non esse mirandum
quod aeneam barbam
haberet : * cui esset
os ferreum , cor plum-
beum. Hujus filius
prator * C. Casarem
abeuntem consulatu ,
quem aduersus auspi-
cia legesque gessisse oxi-

Ancestres , qu'il n'en a rete-
nu que les vices.

2. Je commencerai donc
par Cnejus Domitius , pere
de son Bisayeul. Durant qu'il
étoit Tribun du Peuple ,
porté d'animosité contre les
Pontifes , à cause qu'ils
avoient mis dans leur Corps
un autre que lui , à la place
de son Pere , il transféra au
peuple le droit de subroger
les Prêtres , lequel apparte-
noit à leur College. Etant
Consul , après avoir vaincu
les Allobroges , & les Au-
vergnats , il passa par la Pro-
vence monté sur un Ele-
phant , & suivi d'une troupe
de Soldats , comme dans
la solennité d'un veritable
triumphe. Ce fut de lui que
l'Orateur Licinius Crassus
dit *Qu'il ne falloit pas s'éton-
ner qu'il eût la barbe d'ai-
rain , ven qu'il avoit la bou-
che de fer , & le cœur de plomb.*
Son fils étant Preteur , ap-
pella en jugement devant le
Senat C. Cesar , comme il

D iij

2. Per provinciam inuectus. Licinius Crassus. Cui esset os
ferreum , cor plumbeum. C. Casarem. Evomerit. Manumiserit.
qui id.] Al. Per prov. veetus. L. Crassus. Cui os fer. cor plumb.
esset. Casarem absque pronomine. Evomerit. Manumiserit. qui
idem.

eut achevé son Consulat, sur ce qu'on avoit opinion qu'il l'avoit exercé contre les loix & contre les auspices. Et aussi-tôt qu'il fut créé Consul, il fit tous ses efforts pour retirer le même Cesar des Gaules, où il commandoit les Armées, & s'étant fait nommer son successeur par ceux de sa faction, il fut pris à Corfin au commencement de la guerre civile.

Étant relâché, il vint à Marseille, où il rassura par sa présence les assiégés; mais il les abandonna tout à coup, & mourut enfin à la bataille de Pharsale. C'étoit un homme d'un naturel farouche, & fort inconstant, l'extrémité de ses affaires l'ayant réduit au desespoir, il eut peur de la mort, que la timidité lui avoit fait rechercher, tellement qu'il vomit le poison qu'il avoit pris, & donna la liberté à son Medecin, pour l'avoir préparé en telle sorte, qu'il ne lui pouvoit pas faire grand mal. Pompée le Grand se conseillant à ses amis, & leur demandant de quelle maniere il falloit traiter ceux qui demeuroient dans la neutralité, Domitius seul fut d'avis qu'il les falloit

stimabatur, ad disquisitionem senatus vocavit: mox consul imperatorem ab exercitiibus Gallicis, retrahere tentavit: successorque ei per factionem nominatus, principio civilis belli ad Corfinium captus est.

*Unde dimissus, Massilienses obsidione laborantes cum adventu suo confirmasset, repente destituit. Acieque demum Pharsalica occubuit. Vir neque satis constans, & ingenio truci: in desperatione rerum, mortem timore appetitam ita expavit, ut haustum venenum poenitentia * evomuerit, medicumque manus miserit, qui id sibi prudens ac sciens minus noxium temperasset. Consultante autem Cn. Pompejo de mediis ac neutram partem sequentibus, solus censuit hostium numero habendos.*

3. Reliquit filium omnibus gentis suæ proculdubio præferendum. Is inter consocios Cæsariana necis, quamquam insons, damnatus lege Pedia, cum ad Cassium Brutumque se, propinqua sibi ⁴ cognatione iunctos, contulisset, post utriusque interitum classem olim commissam retinuit: auxit etiam: nec nisi partibus ubique profligatis, M. Antonio sponte, & ingentis meriti loco, tradidit, solusque omnium ex iis qui pari lege damnati erant, restitutus in patriam, amplissimos, * honores percucurrit.

Subinde redintegrata dissensione civili eidem Antonio legatus, delatam sibi summam imperii ab iis quos Cleopatra pudebat, neque suscipere neque recusa-

traiter comme ennemis.

3. Il laissa un fils, lequel sans doute mérite d'être préféré à tous ceux de sa race. Ayant été condamné par la loy Pedia, comme l'un des complices du meurtre de César, quoy qu'il en fût innocent il alla trouver Cassius & Brutus ses proches parents, & après leur mort il retint le commandement de l'Armée navale, qui lui avoit été donné auparavant; il la renforça même, & ne la quitta point qu'après la défaite entière de son party. Alors il la donna volontairement à M. Antoine, qui témoigna lui en être extrêmement obligé. De sorte que de tous ceux qui avoient été condamnez par cette même loy, il fut le seul, lequel ayant été remis en sa patrie, fut élevé aux plus belles Charges.

Quelque tems après, le feu de la discorde civile s'étant rallumé, il fut Lieutenant d'Antoine au prejudice duquel, ceux qui avoient honte des amours infames de Cleopatre, lui offrirent

D iij

3. Cognatione iunctos.] Al. conjunctos.

Honores percucurrit.] Al. percurrens, aut, promeruit.

Le commandement de l'Armée ; mais n'ayant osé ny l'accepter , ny le refuser à cause d'une indisposition subite , il se retira vers Auguste , & mourut bien-tôt après. Antoine , pour le diffamer , fit courir le bruit qu'il ne s'étoit jetté dans le party d'Auguste, que pour ne pouvoir pas supporter l'absence de sa Maîtresse Servilie Nais.

4. Ce Domitius fut pere de celui qui fut acheteur testamentaire des biens d'Auguste , comme tout le monde sçait , & qui ne fut pas moins renommé en son adolescence par son adresse à conduire des chariots , que par les ornemens triomphaux , lesquels il merita par son courage en la guerre d'Allemagne. Mais ses vices obscurcissoient la gloire de ses vertus. Il étoit arrogant , prodigue & cruel. Etant Edile , il contraignit L. Plancus , quoy que Cen-

re fidenter , propter subitam valetudinem , ausus , transit ad Augustum : & in diebus paucis obiit , nonnulla & ipse infamia adspersus. Nam Antonius eum desiderio amica Servilia Naidis transfugisse iactavit.

4. *Ex hoc Domitius nascitur , quem emptorem * familia pecuniaeque in testamento Augusti fuisse , mox vulgo notatum est : non minus aurigandi arte in adolescentia clarus , quam deinde ornamentis triumphalibus ex Germanico bello. Verum arrogans , profusus , immitis , * censorem L. Plancum via sibi decedere Aedilis coëgit : pratura consularisque honore equites R. matronasque ad agendum*

4. *Familia pecuniaeque.* Quod conjunctim dicit , familia pecuniaeque , mihi de mendo suspectum est. Interpretes aliquis non ineptus ad verbum familia , id est pecuniae , ascripserit. Hinc natus error. nam pecuniae emptorem apud Ictos dici non invenies. Torrent.

Censorem L. Plancum } Qua fronte aedilis censorem sibi via cedere cogeret durante Magistratu ? Non immerito sane pro Censorem , ut aperte legitur in omnibus ferme exemplaribus. Censorem , quis legendum existimet , Torrent.

agendum mimum produxit in scenam : venationesque & in circo & in omnibus urbis regionibus dedit. Munus etiam gladiatorium, sed tanta savitia, ut necesse fuerit Augusto clam frustra monitum edicto coercere.

leur, de s'ôter de son chemin & de lui faire place. Durant sa Preture & son Consulat, il produisit sur le Theatre des Chevaliers Romains & des Dames pour jouer la farce : donna le plaisir de la chasse, non seulement dans le Cirque, mais aussi dans tous les quartiers de la Ville ; & celui des Gladiateurs, lesquels il faisoit égorger avec tant de cruauté ; qu'Auguste lui en ayant fait des remontrances inutiles en particulier, il fut contraint de lui faire sentir son autorité par un Edit.

5. *Ex Antonio majore patrem. Neronis procreavit, omni parte vita detestabilem. Si quidem comes ad orientem C. Casaris juvenis, occiso liberto suo, quod * potare quantum jubebatur, recusarat, dimissus à cohorte amicorum nihilo modestius vixit. Sed & in via Appia vico repente puerum citatis jumentis haud ignarus obtrivit : & Roma, medio Fora*

5. S'étant marié avec Antonie l'aînée, il en eut un fils, digne véritablement d'être pere de Neron ; car ce fut un homme detestable en tout le cours de sa vie. En sa jeunesse, étant compagnon de C. Cesar au voyage de Levant il tua un de ses Affranchis, pour avoir refusé de boire autant qu'il lui commandoit, & fut chassé d'aupres de ce Prince. Mais il n'en fut pas pour cela plus sage ny plus modéré. Car dans la voye Appienne,

D. V.

il poussa ses chevaux à toute bride, & les fit passer sur un jeune garçon qui en fut écrasé. Et une autre fois à Rome au milieu de la place, il arracha un œil à un Chevalier Romain, qui lui disoit quelques paroles fâcheuses avec un peu trop de liberté.

Sa perfidie fut si grande, qu'il ne frustra pas seulement les Changeurs du prix des choses achetées aux enchans; mais encore étant Préteur, il fit perdre aux victorieux des courses de chariots, la récompense qu'ils meritoient. De quoi sa sœur, ayant fait quelque raillerie, comme les Chefs des Bandes se plaignoient; pour les contenter il ordonna qu'à l'advenir l'argent des prix seroit compté sur le champ. Sur la fin de l'Empire de Tibere, il fut accusé des crimes de leze-Majesté, de plusieurs adulteres, d'inceste avec sa sœur Lepida, mais il évita la punition par le changement des affaires;

cuidam equiti Rom. liberius jurganti. oculum, eruit.

Perfidia vero tanta, ut non modo argentarios pretiis rerum coemtarum, sed & in pratura mercede palmarum aurigarios fraudaverit: * Notatus ob hac & sororis joco, querentibus dominis factionum, representanda premia in posterum sanxit. Majestatis quoque & adulteriorum, incestique cum sorore Lepida sub excessu Tiberii reus, mutatione temporum evasit: decessitque Pirgis morbo aqua intercutis, sublato filio Nerone ex Agrippina Germanico genita.*

6. Nero

Mercede palmarum.] Posset etiam tralatitia corrigendi auctoritate pro, palmarum, legi palmarii, vel, palmariorum, cui voci non intellecta scriba, palmarum supposuit. Torrent.
 † *Notatus ob hac & sororis joco, querentibus.*] Calaubonus, que querentibus. *Yvini* 7, c. *Notatus ob hac & Casari. joco* qui querens.

ensuite il mourut d'hydro-
pisie à Pyrges, laissant son
fils Neron, lequel il avoit eu
d'Agrippine, fille de Ger-
manicus.

6. Nero * natus est
Antii post IX menses
quam Tiberius excessit,
XVIIII. Kalend. Ja-
nuarias: tantum quod
ex oriente Sole, pene ut
radiis prius quam terra
contingeretur. De ge-
niture eius statim mul-
ta & formidolosa mul-
tis conjectantibus, pra-
sagio fuit etiam Domi-
tii patris vox, inter
gratulationes amico-
rum, rogantis quid-
quam ex se & Agrip-
pina nisi detestabile &
malo publico nasci po-
tuisset. " Eiusdem fu-
tura infelicitatis si-
gnum evidens die lu-
strico existit: nam C.
Casar, rogante sorore

6. Neron nâquit dans la
Ville d'Antium, neuf mois
après la mort de Tibere,
le 15. de Decembre, com-
me le Soleil se levoit; de
sorte qu'il fut plustôt tou-
ché de ses rayons, que de
la terre. Entre les mauvais
presages qui suivirent bien-
tôt sa naissance, dont plu-
sieurs furent épouvantez, on
compte aussi les paroles de
son pere Domitius: car ses
amis étans venus le feliciter;
il ne leur fit d'autre reponse,
sinon que de lui & d'Agrip-
pina il ne pouvoit rien sor-
tir que d'exécrable & de
pernicieux au public. Il y
eut aussi un signe assez évi-
dent du mal-heur qui en
devoit arriver; lors que
Caligula étant prié par sa

D. vj

6. Natus est Antii post novem menses quam; Sic emendavit
Turnebus contentiente codice Vrſini. Vulgo, natus est ante no-
vem menses quam; aut, ante post novem menses quam. Ma-
nuscripti; natus est ante novum mensem quam. Ex quo Torre-
sius conicit scriptum fuisse, Natus est Antii ante novum men-
sem quam. Ut dictionum Antii & ante; similitudo errorum in-
duxerit. Casaubonus eam lectiōnem, ut absurda loquutionis
improbat. Longius discedit Glareanus. Natus est annis post. Co-
novem menses quam.
Eiusdem futura infelicitatis signum. Quidam emendant; eidem
futura felicitatis signum, absurde, & repugnantibus lib. 15.
Calaub.

ſœur de lui donner le nom qu'il lui plairoit, l'Empereur jettant les yeux ſur ſon oncle Claudius, par lequel Neron fut adopté par après, lui en donna le nom: ce qu'il fit pluſtôt par raillerie, que ſérieuſement, dont même Agrippine ſe ſentit piquée, parce qu'en ce tems-là Claudius étoit le joiët de la Cour.

A l'âge de trois ans il perdit ſon pere, par lequel il n'avoit été inſtitué héritier que pour une troiſième partie; encore ne la receut-il pas toute entière, ſon cohéritier Caligula s'étant emparé de tous les biens, & ayant relegué ſa mere, tellement qu'il fut nourry en la maiſon de ſa tante Lepida ſous la conduite d'un danſeur & d'un Barbier. Mais après que Claudius fut parvenu à l'Empire, il ne recouvra pas ſeulement les biens de ſon pere, mais auſſi il fut enrichy par l'héritié de Crispus Paſſienus ſon beau-pere. Sa mere ayant été rappellée, & s'étant renduë poiſſante en faveur auprès de l'Empereur, il fut tellement conſideré, qu'il donna de l'ombrage à Mel-

ut infanti quod vellet, nomen daret, intuens Claudium patrum suum, à quo mox principe Nero adoptatus est, ejus se dixit dare: neque id ipse serio, sed per jocum, & aspernante Agrippina, quod tum Claudius inter ludibria aula erat.

Trimulus patri amisiſit: cujus ex parte tertia heres, ne hanc quidem integram cepit, correptis per coheredem Caium universis bonis, & subinde matre etiam relegata, paucis inops atque agens apud amitam Lepidum nutritus est, sub duobus praedagogis, saltatore atque tonsore Verum Claudio Imperium adeptus, non solum paternas opes recuperavit: sed & Crispi Paſſieni vitrici sui hereditate ditatus est. Gratia quidem & potentia revocata restitutaque matris usque eo floruit, ut emanaret in vulgus, missos à Messallina uxore Claudii, qui eum meridianam quasi Bri-

pannici amulum strangularent.

saline, comme s'il eût voulu s'égalier à Britannicus, & le bruit courut qu'elle avoit envoyé des gens en sa maison pour l'étrangler, lors qu'il reposoit l'après-dînée.

* *Additum fabula est, eosdem dracone à pulvino se proferente conterritos refugisse. Quae fabula exorta est, deprehensis in lecto eius circum cervicalia serpentis exuviis: quas tamen aurea armilla ex voluntate matris inclusas dextro brachio gestavit aliquandiu: ac tandem tandem materna memoria abiecit: rursusque extremis suis rebus frustra requisivit.*

On fit même un conte fabuleux, que ces gens-là avoient été empêchez d'exécuter leur dessein par un Dragon, qui sortit de dessous l'oreille, & leur donna l'épouvante. Ce qui donna occasion à ce mensonge, fut qu'on trouva autour du chevet de son lit les dépouilles d'un Serpent, lesquelles sa mere fit enfermer dans un bracelet d'or, & il les porta long-tems au bras droit; mais enfin ayant en horreur la memoire de sa mere, il les quitta, & ce fut en vain qu'il les voulut reprendre dans l'extremité de ses affaires.

7. *Tener adhuc, nec dum matura pueritia, Circensibus ludis Trojam constantissime favorabiliterque ludit. Undecimo aetatis anno à Claudio adoptatus*

7. Il n'avoit pas encore quatorze ans accomplis, qu'il se fit admirer aux Jeux du Cirque, & en un combat à la Troyenne. A onze il fut adopté par Claudius, & Senèque qui étoit déjà Sénateur,

Additum fabula est eosdem] Al. fabula eosdem. Al. fabula est eosdem. Corrigitur autem quidam, Addita fabula est.

teur, prit le soin de ses études. On dit que la nuit d'après il songea qu'il instruiroit Caligula. Neron ne tarda pas long-tems à rendre ce songe véritable, & à donner des marques de son mauvais naturel. Car s'étant picqué, de ce que son frere Britannicus, après l'adoption l'avoit appelé Enobarbe comme auparavant, il tâcha de le faire passer pour un enfant supposé. Il fut si ingrat envers sa tante Lepida, qu'il temoigna contre-elle en faveur de sa mere, qui la pouivoit cruellement.

Ayant été mené au barreau pour faire son premier plaidoyer il proposa des largesses au peuple & aux Soldats. Les Pretoriens aiant receu commandement de faire leurs courses, il porta l'écu au devant d'eux; puis s'en alla au Senat remercier son pere, devant lequel étant pour lors Consul, il plaida

est. Annaoque Seneca jam tunc senatori in disciplinam traditus. Ferunt Senecam proxima nocte visum sibi per quietem, C. Casari precipere: & fidem somnio Nero brevi fecit, prodita immanitate natura, quibus primum potuit experimentis. Namque Britannicum fratrem, quod se post adoptionem Ænobarbum ex consuetudine salutasset, ut subditivum apud patrem arguere conatus est. Amiram etiam Lepidam, ream testimonio coram afflixit, gratificans matri, à qua rea premebatur.*

Deductus in forum tiro, populo congiarium, militi donativum proposuit: indictaque decursione pratorianis, scutum sua manu prætulit: exinde patri gratias in senatu egit. Apud eundem consulem pro Bononiensibus Latine, & pro Rhodiis atque

7. Ænobarbum. Subditivum.] Al. Ænobarbum Subditivum.

atque Iliensibus Græce verba fecit. Auspicatus est. & jurisdictionem * Præfectus urbis sacro Latinarum, celeberrimis patronis, non translatis, ut assolet, & breves, sed maximas plurimasque postulationes certatim ingredientibus: quamvis interdixit à Claudio esset. Nec multo post duxit uxorem Octaviam: ediditque pro Claudii salute circenses, & venationem.

8. Septemdecim natus annos, ut de Claudio palam factum est, inter horam sextam septimanque processit ad excubitores: cum & votius diei diritatem non aliud auspicandi tempus accommodatius videretur: proque Palatii gradibus IMPERATOR consalutatus, lætica in castra, & inde raptim appella-

en Latin pour les Boulonois, & en Grec pour les Rhodiens & pour les Iliens. Et même en qualité de Gouverneur de la Ville, il commença d'en exercer la Jurisdiction au tems des feries Latines, où il donna audience aux plus fameux Advocats, lesquels comme s'ils eussent eu dessein de l'embarasser, l'acclablerent de grand nombre de Requestes, contre la deffense même de Claudius. Bien-tôt après il épousa Octavie, & donna les divertissemens des jeux du Cirque, & de la chasse, pour la prospérité de Claudius.

8. Étant âgé de dix-sept ans, après que la mort de Claudius fut divulguée, il s'en alla trouver ceux qui étoient de garde, ayant observé l'heure la plus commode pour les heureux auspices de son Empire. Après avoir été proclamé Empereur sur les degrez du Palais, il fut porté en litière au Camp, & de-là ayant appelé les Soldats, il s'en alla au Senat, & n'en sortit que

Præfectus urbis sacro Latinarum. Ita Glareani alique mē-
iores codd. vulg. Præfecti urbis atque Lar, aut, Perfectus urbis
atque Lar.

que fort tard , après avoir receu tous les honneurs imaginables , dont il ne refusa que le nom de Pere de la patrie à cause de son jeune âge .

9. Il commença son Empire par une ostentation de pieté , dans les magnifiques funerailles qu'il fit à Claudius , lequel il mit au nombre des Dieux , après l'avoir Ioué publiquement. Il rendit aussi de grands honneurs à la memoire de son Pere Domitius , & donna à sa mere une puissance absoluë dans les affaires tant publiques , que particulieres. Le premier jour de son Empire il donna pour mot au Tribun qui étoit de garde , *La tres-bonne Mere* ; & depuis il alla souvent par les ruës dans sa litiere avec elle. Il établit une Colonie à Antium , dans laquelle il mit des Veterans de la garde Pretorienne , avec les plus riches Officiers , & y fit construire un Port avec une dépense excessive.

10. Pour donner une

tis militibus in curiam delatus est : discessitque jam vesperi : ex immensis quibus cumulabatur honoribus , tantum PATRIS PATRIÆ nomine recusato , propter aetatem.

9. *Orsus hinc à pietatis ostentatione , Claudium apparatissimo funere elatum laudavit , consecravique. Memoria Domitii patris honores maximos habuit. Matri summam omnium rerum publicarum privatarumque permisit. Primo etiam imperii disignum excubanti tribuno dedit , Optimam matrem : ac deinceps ejusdem saepe lectica per publicum simul vectus est. Antium coloniam deduxit , adscriptis veteranis à pratorio , additisque per domicili translationem ditissimis primipilariis , ubi portum operis sumptuosissimi fecit.*

10. *Atque , ut * cer-*

10. *Certiozem , adhuc indolem. Vectigalia abolevit. Quadrigenis nummis. Menstruum gratuitum. Sed in theatro. Eaque pars carminum.] Al. Miltiorem , aut , certiozem , adhuc ind. Vectig. aut. abel. Quadragenis num. Menstruumque gratis. Sed & in theatro. Atque part. carm.*

tiorem adhuc indolem ostenderet, ex Augusti præscripto imperatorum se professus, neque liberalitatis, neque clementia, nec comitatus quidem exhibenda ullam occasionem emisit. Graviores vestigalia abolevit, aut minuit. Præmia delatorum Papiæ legis ad quartas redegit, divisim populo viritim * quadringenis nummis. Senatorum nobilissimo cuique, sed à re familiari destituto, annua salaria, & quibusdam quingena constituit. Item prætorianis cohortibus frumentum * menstruum gratuitum. Et cum de supplicio cuiusdam capite damnati ut ex more subscriberet, admoneretur: Quam vellem, inquit, nescire literas. Omnes ordines subinde, ac memoriter, salutavit.

Agenti senatui gratias, respondit: Cum meruero. Ad campêtres exercitationes suas admisit & plebem, declamavit & sæpius

marque plus certaine de son bon naturel, il protesta qu'il vouloit imiter Auguste en la forme du gouvernement, & ne laissa passer aucune occasion de témoigner sa liberté, sa clemence & sa courtoisie. Il soulagea le peuple par la suppression ou par la diminution des impôts. Il reduisit les delateurs, de ceux qui transgressoient la loi Papiæ, au quart de leurs recompenses. Il fit distribuer au peuple quatre cens petits sesterces par tête: il donna aux pauvres Sénateurs d'illustre naissance, jusques cinq cens grands sesterces de pension annuelle, & du bled aux Cohortes Prætoriennes pour un mois de l'année. Un jour comme on lui presenta à signer la Sentence d'un homme condamné à la mort. *Que je voudrois, dit-il, ne sçavoir pas écrire.* Il avoit la memoire si heureuse, qu'il sàvia tous les Ordres appellant chacun par son nom.

Le Senat lui rendant grâces de sa juste administration, il répondit avec une singulière modestie: *Ce sera quand je l'aurai mérité.* Il étoit si populaire, qu'il permeitoit

permettoit aux personnes de la plus basse condition, d'assister aux exercices qu'il faisoit dans le Champ de Mars. Il declamoit même souvent en public, & recitoit des vers non seulement en sa maison, mais sur le Theatre, avec un si general applaudissement, qu'on ordonna des prieres publiques, & que ses vers furent écrits en lettres d'or, & dediez à Jupiter Capitolin.

II. Il donna le divertissement de plusieurs sortes de spectacles; parmi ceux qui ne se representoient que par de jeunes gens, il ne laissa pas de mêler de vieux Consulaires, & de vieilles Dames. Aux Jeux du Cirque, il donna des places séparées aux Chevaliers, & fit voir des courses de Chariots tirez par quatre Chameaux. Il voulut que les Jeux instituez pour l'éternité de l'Empire, fussent appellez tres-grands; & que plusieurs personnes de qualité de l'un & de l'autre sexe y jouïssent la farce. Un Chevalier Romain qui étoit fort connu, courut dans la rue monté sur un Elephant.

publice : recitavit & carmina, non modo domi, * sed in theatro, tanta universorum laetitia, ut ob recitationem supplicatio decreta sit * eaque pars carminum aureis litteris Iovi Capitolino dicata.

II. Spectaculorum plurima & varia genera edidit : Iuvenales, Circenses, scenicos ludos, gladiatorium munus. Juvenalibus senes quoque consulares, * anusque matronas recepit ad lusus. Circensibus loca equi secreta à ceteris tribuit : commisitque etiam camelorum quadrigas. Ludis, quos pro aeternitate Imperii susceptos appellari Maximos voluit, ex utroque ordine & sexu plerique ludicras partes sustinuerunt. Notissimus eques Roman. elephanto supersedens per catadromum decucurrit.

II. Anusque matronas,] Al. Anusque & matronas.

* *Inducta est & Afranii togata, qua Incendium inscribitur: concessumque ut sceni ei ardentis domus suppellectilem diriperent, ac sibi haberent. Sparsa & populo missilia omnium rerum per omnes dies singula quotidie millia. Avium cujusque generis multiplex penus, tessera frumentaria, vestis, aurum, argentum, gemma, margarita, tabula picta, mancipia, jumenta, atque etiam mansueta fera: novissime nautes, insula, agri.*

12. *Hos ludos spectavit è proscenii fastigio. Munere quod in Amphitheatro ligneo, * in regione Martii campi intra anni spatium fabricato, dedit; neminem occidit; ne noxiorum quidem. Ex-*

On joua aussi à la Romaine une Comedie d'Afrancus, intitulée l'Embralement: & dans cette representation le pillage de la maison qui brûloit fut donné aux Comediens. Durant ces passe-tems, il ne se passa point de jour qu'on ne jettât parmi le peuple des billets de toute sorte de choses, jusqu'au nombre de mille. Il y avoit quantité d'oysseaux de différentes especes, du bled, des robes, de l'or, de l'argent, des pierreries, des tableaux, des esclaves, des chevaux, des bêtes apprivoisées: Enfin on y donna des navires, des maisons, & des terres, selon le hazard des billets, dans lesquels étoient écrits les noms de toutes ces choses.

12. Neron regarda tous ces Jeux du lieu le plus eminent du Theatre. Il fit bâtir en un an un Amphitheatre de bois, dans lequel il donna le combat des Gladiateurs, sans permettre qu'aucun y fut tué, non pas même des criminels. Il trouva
affez.

Inducta est & Afranii.] Al. inducta est Afranii.

12. In regione Mart. Ne noxiorum quidem.] Al. Regione, sinez. in Noxium.

assez de complaisance , ou plutôt assez de lâcheté parmi les ordres , pour faire combattre à outrance quatre cens Sénateurs , & six cens Chevaliers Romains ; il y en eut même des plus illustres qui attaquèrent les bêtes farouches , & se prostituèrent aux plus vils exercices des spectacles. Il fit aussi représenter un combat naval sur la mer , où l'on voyoit nager des bêtes , & donna des lettres de Bourgeoisie à des jeunes étrangers , pour avoir dansé à la Pyrrhique.

En un de ces Balets on fit voir l'accouplement monstrueux d'un Taureau avec Pasiphaé , enfermée dans une vache de bois. En la représentation d'Icare , celui qui en faisoit le personnage , au premier effort qu'il fit de voler , tomba auprès de la chambre où étoit l'Empereur , & son sang rejallit jusques sur lui.

*hibuit autem ad ferarum etiam * quadringentos senatores , sexcentosque equites Romanos , & quosdam fortune atque existimationis integra ex iisdem ordinibus , * confectoresque ferarum , & ad varia arena ministeria. Exhibuit & naumachiam marina aqua innantibus belluis , item Pyrrichas quasdam è numero ephoborum , quibus post editam operam diplomata civitatis Romana singulis obtulit.*

Inter Pyrricharum argumenta , taurus Pasiphaën ligneo iuvencæ simulacro abditam iniit , ut multi spectantium crediderunt. Icarus primo statim conatu juxta cubiculum ejus decidit , ipsumque cruore respersit. Nam perraro praesidere , ceterum accubant

quadringentos Senatores , sexcentosque equites] placet I. Lipsii conjectura , cui ad Annal. Taciti sextum , quadragenos & sexagenos visum reponere Xiphilius quidem parcius dimidio , qui equites tricenos dumtaxat pugnasse scribit. Torrent.

Confectoresque ferarum , & ad varia.] Ex parte hæc Torreniana lectio. Nam illo , confectores quoque , malit i plus autem , & ad varia , pro , & varia , quod in vulg.

*cubans primum parvis foraminibus , deinde toto podio adaperto spectare censueverat. Instituit & quinquennale certamen primum omnium Roma , more Græco triplex : musicum , gymnicum , equestre , quod appellavit NERONIA. * Dedicatisque thermis atque gymnasio , senatui quoque & equiti oleum præbuit. Magistros toti certamini præposuit consulares sorte * sede prætorum.*

Deinde in orchestram senatumque descendit , & orationis quidem carminisque Latini coronam , de qua honestissimus quisque contenderat , ipsorum consensu concessam sibi recepit. Citharam autem à judi-

Il ne présidoit aux Jeux que fort rarement , ayant accoutumé de les regarder par de petites jalousies ; mais enfin il les regarda dans une galerie toute ouverte. Ce fut le premier qui institua à Rome trois sortes de prix à la manière des Grecs , un de Musique , un de Lutte , & le troisième de Course à cheval , auxquels il donna le nom de NERONIENS. Ayant fait faire des étuves , & un lieu propre à toutes sortes d'exercices , il fournit gratuitement d'huile pour les Sénateurs & les Chevaliers , & voulut que les distributeurs des prix fussent des hommes Consulaires , lesquels seroient élus au sort , & auroient leur place parmi les Præteurs.

Après cela il s'alla mettre parmi les Sénateurs , & se fit adjuger la Couronne tant en Prose qu'en vers Latins , du consentement même des plus honnêtes gens , qui avoient composé pour l'obtenir. La flatterie des Juges lui ayant ordonné la harpe , il l'adora , & commanda qu'on

*Dedicatisque thermis. * Sede prætorum. Conditamque in auream. Iovi Capitolino.] Al Dedicatis th. Sed & prætoribus. Conditam in aureum. Capitolio, sine Iovi.*

qu'on le portât à la statue d'Auguste. Le jour qu'on s'exerçoit à la Lutte dans les Parcs, il le fit razer pour la première fois; & ayant mis sa barbe dans une boîte d'or, enrichie de pierreries, il la consacra à Jupiter Capitolin. Et parce qu'il est permis aux Religieuses de Ceres Olympienne de voir les spectacles des Athletes, il invita les Vierges Vestales à un semblable divertissement.

13. Nous pouvons bien mettre au rang des Spectacles l'entrée de Tiridate, Roy d'Arménie, dans la Ville. Le jour qui avoit été destiné pour cette magnificence, fut différé à cause du mauvais tems; mais aussitôt qu'il fit beau les Cohortes s'étant rangées en armes autour des Temples de la place, Neron parut sur la Tribune aux harangues dans une chaire vêtue des habits Triomphaux au milieu des drapeaux. En cet équipage il reçut Tiridate, qui se vint jeter à ses genoux, & l'ayant relevé de la main droite il le

*circum se delatam adoravit, ferrique ad Augusti statuam iussit. Gymnico, quod in Septis edebat, inter buthysia apparatus, barbam primam posuit, * conditamque in auream pyxidem, & pretiosissimis margaritis adornatam Iovi Capitolino consecravit. Ad athletarum spectaculum invitavit & virgines Vestales: quia Olympia Cereris sacerdotibus spectare conceditur.*

13. Non immerito inter spectacula ab eo edita, & Tiridatis in urbem introitum retulerim. Quem Armenia regem magnis pollicitationibus sollicitatum, cum destinato per edictum die ostensurus populo propter nubilum distulisset, produxit, quo opportunissime potuit: dispositis circa fori templa armatis cohortibus, curuli residens apud Rostra triumphantis habitu, inter signa militaria, atque vexilla: & primo per devexum

*Aevexum pulpitum
subeuntem admisit ad
genua, allevatumque
dextra exosculatus est:
dein precanti, tiara de-
ducta, diadema impo-
suit, verba supplicis
interpretata pratorio
viro multitudinini pro-
nuntiante. Perductum
deinde in theatrum,
ac rursus supplican-
tem, juxta se latere
dextro collocavit. Ob
qua imperator consalu-
tatus, laurea in capi-
tolum lata, * Janum
geminum clausit tam
nullo quam residuo
bello.*

14. *Consulatus qua-
tuor gessit: primum
bimestrem, secundum
& novissimum seme-
stres, tertium qua-
drimestrem: medios
duos continuavit, re-
liquos inter annua spa-
ria variavit.*

15. *In jurisdictione*

baissa. Puis lui ayant ôté la tiare, il lui mit le diadème sur la tête, & un homme qui avoit été Preteur, servant d'interprete, recita tout haut au peuple les paroles respectueuses de ce Prince. En suite l'Empereur l'ayant mené au Theatre, où il y en receut de nouvelles soumissions, il le fit asseoir à la droite. Après cela il fut salué Empereur, & ayant fait porter une Couronne de Laurier au Capitole, il ferma le Temple de Janus, pour marque de la tranquillité publique.

14. Il exerça quatre fois la charge de Consul; la premiere durant deux mois, la seconde & la dernière durant six, la troisième durant quatre. La seconde & la troisième furent consecutives; Et il y eut quelques années entre les autres.

15. Il ne répondoit ja-
mais

13. *Janum geminum clausit tam nullo quam residuo bello.*
Hæc vulgo initium capitis decimiquarti faciebant. Bene inde hæc à Torrentio retracta sed mallet ille, ut & ante cum Faernus legere, tanquam nullo residuo bello. Casaubonus putans è Suetonii verbis colligi, sæpius à Nerone clausum, sic legit: *Janum gem. clausit: clausit enim tam nullo quam residuo bello.*

mais aux Requétes qu'on lui presentoit que le lendemain, & par écrit; évitant la confusion des causes, & les decidant chacune selon leur ordre. Après qu'il avoit recueilly les opinions des Juges séparément, il les lisoit tout bas, & donnoit son jugement à sa fantaisie. Il fut long-temps sans vouloir recevoir dans le Corps du Senat, les enfans des libertins, & refusa les Charges à ceux que ses precedesurs y avoient receus. Pour consoler ceux qui briguoient les Charges, & qui n'y pouvoient pas parvenir si-tôt, à cause du grand nombre de competeurs, il leur donna le commandement des legions. Il ne donnoit ordinairement le Consulat que pour six mois.

*postulatoribus nisi sequenti die, ac per libellos, non temere respondit. * In cognoscendo morem eum tenuit, ut continuis actionibus omissis, sigillatim quaque per vices ageret. Quoties autem ad consultandum secederet, neque in commune quidquam, neque propalam deliberabat: sed & conscriptas ab unoquoque sententias tacitus ac secreto legens, quid ipsi libuisset, perinde atque pluribus idem videretur, * pronuntiabat. In Curiam libertinorum filios diu non admisit admissisque à prioribus principibus honores denegavit. Candidatos qui supra numerum essent, in solatium dilationis ac mora, legionibus preposuit. Consulatum in senos plerumque menses dedit. defunctoque circa Kal.*

IANUA

15. In cognoscendo, morem. Cont. action. omissis. sig. Secedo-
ret. Sed & conscriptas. Quid ipsi. Pronuntiabat. Rebuli] Al.
Cognoscendi morem Cont. action. sig. sine, omissis. Sederet. Sed
conscr. sine eo &. quod. vel. quidquid ipsi. Per consules plerumque
que recitabat. Rebuli.

*Januarias altero è
Coss. neminem substituit : improbans exemplum vetus Canini
* Rebili, uno die consulis. Triumphalia ornamenta, etiam quaestoria dignitatis, & nonnullis ex equestri ordine tribuit : nec utique de causa militari.
* De quibusdam rebus rationes ad senatum missas, praeterito quaestoris officio, per Coss. plerumque recitabat.*

16. *Fornam adificiorum urbis novam excogitavit : & ut ante insulas ac domos porticus essent, de quarum solariis incendia arcerentur : easque sumptu suo extruxit. Destinavit etiam * Ostia tenuis moenia promovere, atque inde fossa mare veteri urbi inducere. Multa sub eo & animadversa severe, & coercita, nec minus instituta : adhibi-*

Tome II.

Un des Consuls étant mort sur la fin de l'année, il n'en voulut point substituer d'autre à sa place, pour ne pas suivre l'exemple de Cajus Rebilius, qui ne fut Consul qu'un jour seulement. Il donna les ornemens triomphaux, & ceux de la dignité de Questeur à quelques-uns de l'ordre des Chevaliers, sans qu'ils l'eussent mérité par les armes. Au lieu de faire lire par les Questeurs les dépêches qu'on envoyoit au Senat, il les faisoit lire ordinairement par les Consuls.

16. Il inventa une nouvelle maniere de bâtir, & voulut que devant toutes les maisons il y eût des galeries, du haut desquelles on peût remedier aux accidens du feu, & les fit même construire à ses dépens. Il avoit aussi résolu d'étendre les murailles de la Ville jusqu'à Ostie, & de-là, par le moyen d'un Canal, faire venir la mer dans la vieille Ville. Il reforma beaucoup de choses, & en institua de nouvelles. Il modera le luxe

E

Et nonnullis. De quibusdam.] Al. Nonnulli, sine, & Sed & de quibusdam.

10. *Ostia tenuis.] Alii, Ostium tenuis.*

des festins. Il deffendit qu'on n'eût à vendre rien de cuit, que des herbes & des legumes dans les Cabarets, où l'on avoit accoutumé de vendre toute sorte de viandes apprestées. Il punit de divers supplices les Chrétiens, à cause de la nouveauté de leur superstition. On reprima la licence de ceux qui couroient sur des Chariots, & qui abusans de la coutume, sembloient avoir droit de tromper & de dérober en se jouant. Ces bouffons furent chassés avec toutes leurs bandes différentes.

17. Pour empêcher les faussetez on ordonna que les tables seroient percées, & qu'on y passeroit un fil par trois fois, avant que de les cacheter. Que pour les testamens, les deux premières tables ne contiendroient que les noms des testateurs, & qu'on les montreroit ainsi vuides à ceux qui devoient signer. Que celui qui auroit

tus sumptibus modus: publica coena ad sportulas redacta: interdicitum ne quid in popinis cocti prater legumina aut olera venderet, cum antea nullum non opsonii genus proponeretur: afflicti suppliciiis Christiani, genus hominum superstitionis nova ac malefica: vetiti quadrigariorum lusus, quibus inveterata licentia passim vagantibus, fallere ac furari per jocum ius erat: pantomimorum factiones cum ipsis simul relegata.

17. *Adversus falsarios tunc primum repertum ne tabula nisi pertusa, ac ter lino per foramina trajecto, obfignarentur. Cautum * ut in testamentis prima dua cera, testatorum modo (nomine inscripto, vacua signaturis ostenderentur: ac ne quis alieni testamenti*

Afflicti suppliciiis.] Alii, *Affecti suppl.*

17. *Ut in testamentis prima dua cera.*] Viterb. ut testamentis, ita saepe *et* in omittitur eleganter. Non assentiar magnæ famæ I.C. qui contendit scribendum hoc loco, *ima dua e cere* aliter enim omnes libri: neque in vulgata lectione quicquam incommodi. Casaubonus.

testamenti scriptor legatum sibi adscriberet. Item ut litigatores pro patrociniis certam iustamque mercedem, pro subselliis nullam omnino darent, praeveniente arario gratuita: utque rerum acta * ab arario causa ad forum, ac recuperatores transferrentur: & ut omnes appellationes à iudicibus ad senatum fierent.

18. *Augendi, propagandique Imperii neque voluntate ulla neque spe motus umquam etiam ex Britannia deducere exercitum cogitavit: nec nisi verecundia, ne obrectare parentis gloria videretur, destitit. Pontimodo regnum concedente Polemone, item Alpium, defuncto Cottio, in provinciam formam redegit.*

19. *Peregrinationes duas omnino suscepit,*

écrit le testament d'un autre, ne pourroit pas être légataire. Outre ces Règlements, il en fit aussi d'autres, que les plaideurs payeroient aux Advocats un certain salaire raisonnable, mais qu'ils ne donneroient rien pour les sieges, lesquels seroient payez des deniers publics: que les Causes pendantes pardevant les Thésoriers, seroient renvoyées pardevant les Juges deleguez, & que des Juges, tous appels iroient pardevant le Senat.

18. Il ne se proposa jamais aucun dessein pour l'accroissement de l'Empire; au contraire, il eut la pensée de rappeler l'Armée de la grande Bretagne, mais il fut retenu par la memoire de son pere, qui s'y étoit acquis beaucoup de gloire. Tout ce qu'il fit, ce fut de reduire en forme de Province le Royaume de Pont, du consentement du Roy Polemon, & celui des Alpes après la mort de Cottius.

19. Il n'entreprit jamais que deux voyages aux Pais

E ij

Ab arario causae] Lib. Torrentii, ad ararium causae, pro causis apud ararium pendentibus.

étrangers ; l'un en Alexandrie , & l'autre en Achaïe. Encore ne fit-il pas celui d'Alexandrie , en ayant été détourné par un scrupule de Religion , & même par le danger qu'il courut le propre jour qu'il devoit partir. Car après avoir fait le tour des Temples, s'étant assis en celui de Vesta, comme il se voulut lever , sa robe se trouva prise , & il lui vint un tel éblouissement , qu'il ne voyoit rien du tout. Etant arrivé en Achaïe , il se proposa de percer le détroit d'entre les deux mers ; & après avoir exhorté les Soldats Pretoriens à commencer l'ouvrage , il fit donner le signal d'une Trompette ; prit un Taureau , & pour les inciter par son exemple , fut le premier à creuser la terre , & à porter la hotte.

Il fit aussi quelques préparatifs pour l'expédition des portes Caspiennes, ayant à ce dessein mis sur pied une nouvelle legion de jeunes Soldats tous de la hau-

*Alexandrinam & Achaicam : sed * Alexandrina ipso profectio- nis die destitit, turbatus religione simul ac periculo. Nam circuitis templis cum in aede Vestæ resedisset, consurgenti ei primum lacinia obhasit : deinde * tanta oborta caligo est, ut despicere non posset. In Achaia Isthmum perfodere aggressus, pratorianos pro concione ad inchoandum opus cohortatus est : tubaque signo dato, primus rastello humum effodit, * & corbula congestam humeris extulit.*

Parabat & ad Caspias portas expeditionem, conscripta ex Italicis sentim pedum tironibus nova legione, quam Magni Alexandri

19. *Alexandrina ipso profectio- nis die destitit*] Sic mss. duo & editio Frobenii. Gryphii vero, *Alexandrinam destituit.* Alii *Alexandrinam destitit*, ut, artem deli uros Suetonius Tib. 30. Torreatius.

Tanta oborta caligo est] Al. *tanta caligo coorta est.*
Et *corbula*] Alii, *Et corbulo.*

dri phalangem appellabat. Hac partim nulla reprehensione, partim etiam non mediocri laude digna in unum consuli: ut secernerem à probris ac sceleribus eius, de quibus dehinc dicam.

teur de six pieds, laquelle il appelloit la Phalange d'Alexandre le Grand. Jusqu'icy je n'ay parlé que de ses actions, dont les unes ne meritent aucun blâme, & les autres mêmes meritent beaucoup de loüange; je les ay rangées ensemble, afin de les separer de ses infamies & de ses méchancetez, dont je parlerai cy-aprés.

20. *Inter ceteras disciplinas pueritia tempore imbutus & musica, statim ut Imperium adeptus est, Terpsium citharædum vigentem tunc præter alios, accersit: diebusque continuis post cœnam canenti in multam noctem assidens, paulatim & ipse meditari exercerique cœpit: nec eorum quidquam omittere, quæ generis ejus artifices, vel conservanda vocis causa vel augenda, factitarent.*

20. Entre les autres Sciences qu'il avoit apprises dès sa plus tendre jeunesse, il faisoit une estime particulière de la Musique; tellement qu'aussi-tôt qu'il fut parvenu à l'Empire, il voulut avoir auprès de lui le joueur de harpe Terpnus, qui étoit le plus fameux de son tems. Cét homme lui fut si agreable, qu'il passoit toutes les après soupées, & veilloit bien avant dans la nuit à l'écouter, de sorte qu'il se rendit enfin capable par son étude, & par son assiduité; car il avoit tant de passion pour ce divertissement, qu'il n'oubia rien de ce que les Maîtres ont coûtume de pratiquer pour conserver ou pour fortifier leur voix.

E ij

Etant couché , il portoit sur son estomach une plaque de plomb , se purgeoit souvent ; & s'abstenoit de toutes les choses contraires. Enfin ayant profité en cét exercice , il desira de monter sur le Theatre , & de chanter publiquement, quoi qu'il n'eût qu'un filet de voix, & qu'elle fût un peu cassée , alleguant ordinairement entre ses amis le proverbe Grec, *Qu'on n'estime point une Musique cachée.*

La premiere fois qu'il parut en public , ce fut à Naples ; où le Theatre venant à être subitement ébranlé par un tremblement de terre il ne laissa pas néanmoins d'achever la chanson qu'il avoit commencée. Il continua de chanter plusieurs jours de suite, ne se reposant qu'un peu de tems pour remettre sa voix. De maniere que ne pouvant plus vivre sans paroître en public ; aussi-tôt qu'il étoit sorti du bain, il s'en alloit au Temple ; & y prenoit ses repas au milieu

*Sed & plumbeam chartam supinui pectore * sustinere : & clystere vomituque purgari : & abstinere pomis * cibisque officientibus : donec blandiente profectu (quamquam exigua vocis, & fusca) prodire in scenam concupivit : subinde inter familiares Græcum proverbium jactans, ocluta[m] musica[m] nullum esse respectum.*

*Et prodiit Neapoli primum : ac ne concusso quidem repente motu terra theatrum, ante cantare destitit, quam inchoatum absolveret vovov. Ibidem sapius & per complures cantavit dies : sumpto etiam ad reficiendam vocem brevi tempore, impatiens secreti à balneis in theatrum transit, mediaque in orchestra frequente populo epulatus, si paulum subbibisset, * aliquid*

Sustinere. Cibisque officientibus.] Al. Sustinuit. Cibisque afficiantibus.

* aliquid se sufferti tinnituum Græco sermone promisit. Captus autem modulatis Alexandrinorum laudationibus, qui de novo comœntu Neapolim confluerant, plures Alexandria evocavit.

Neque eo segnius adolescentulos equestris ordinis, & quinque amplius millia è plebi robustissima juventutis undique elegit, qui divisi in factiones, plausuum genera discerent, (bombos, & imbrices, & testas vocabant) operamque navarent cantanti sibi, insignes pinguissima coma, & excellentissimo cultu pueri, * nec sine anulo laevis: quorum duces * quadra-

de l'Orchestre, qui est la place des Sénateurs, en présence du peuple, auquel il promet une fois en langage Grec, *Qu'il chanteroit quelque pièce forte, pourveu qu'il eût un peu bêlé.* Ayant pris plaisir à ouïr chanter ses louanges à quelques Alexandrins, qui étoient nouvellement arrivez à Naples, il en fit venir plusieurs autres.

Outre ces gens-là, il choisit un certain nombre de jeunes gens de l'ordre des Chevaliers, & plus de cinq mille des plus robustes du menu peuple, lesquels il divisa en bandes, pour apprendre les trois sortes d'applaudissemens, dont l'un ressemble au bourdonnement des mouches; l'autre au bruit de la pluye, tombant sur les tuiles, & l'autre à des pots de terre qui se brisent les uns contre les autres. Durant qu'il chantoit, il étoit servy par quel-

E iij

Aliquid se sufferti.] In libris, *sufferre, sufferi, fuisse rim & suffertium.* Turnebus & *sufferti* id est, *ἀνάσσειν* & *sufferi*, id est, *ἀνασσειν*, probat. Torrentius & Vrsinus cum Egnatio, *suffertim*; ut ubi subbiberit, aliquid plenius se cantaturum colluro san-guine polliceatur.

Nec sine anulo laevis.] Torrentius è mss. *laevis*, ut manus intelligat anulis vacuas, atque ira inter plaudendam minus impediat. Quidam libri, *volis*, aut *sortis*.

Quadragesima millia HS] q. c. *quadraginta HS.*

ques-uns de ces jeunes garçons des mieux faits & des mieux vêtus, ayans la tête parfumée, & portans une bague à la main gauche; leurs Gouverneurs avoient quarante mil sesterces de gages.

21. Dans la furieuse passion qu'il avoit pour la Musique, il n'eut pas la patience d'attendre le jour qu'il avoit lui-même ordonné pour les combats Neroniens. Et comme tous les assistans par une flaterie generale lui demandoient *sa voix celeste*: il répondit que, *puis qu'ils le desiroient ainsi*, il leur en donneroit le *passé-tems en ses jardins*. Mais les Soldats qui étoient de garde joignans leurs prieres à celles du peuple, il leur dit qu'il étoit prêt à les contenter sur le champ; & de fait, sans aucun retardement, il fit écrire son nom au Catalogue des Maîtres joueurs de harpe, & ayant mis dans l'urne pour tirer au sort avec les autres, il vint sur le Theatre à son rang avec ses Capitaines des Gardes qui souvenoient sa harpe, suivis des Tribuns des Soldats, & de ses plus intimes amis.

Après qu'il eut loué le

gena millia HS. mercabant.

21. *Cum magni aestimaret cantare, etiam Roma Neroneum agona ante praestitutam diem revocavit. Flagitantibusque cunctis caelestem vocem, respondit quidem, in hortis se copiam volentibus facturum: sed adjuvante vulgi preces, etiam statione militum, qua tunc excubabat, representaturum se pollicitus est libens: ac sine mora nomen suum in albo profitentium citharcedorum iussit adscribi: sorticulaque in urnam cum ceteris demissa intravit ordine suo, simulque Praefecti pratorii citharam sustinentes, post tribuni militum, juxtaque amicorum intimi.*

Utque constitit peracto

actō principio, Niobem se cantaturum per Cluvium Rufum consularem pronuntiavit, & in horam fere decimam perseveravit: coronamque eam, & reliquam certaminis partem in annum sequentem distulit, ut sapius canendi occasio esset. Quod cum tardum videretur, non cessavit identidem se publicare. Non dubitavit etiam privatis spectaculis operam inter scenicos dare,* quodam pratorum HS, decies offerente. Tragedias quoque cantavit personatus: heroum Decorumque, item heroidum, ac Dearum personis * effectis ad similitudinem oris sui, & foemina, prout quamque diligeret.

Inter cetera cantavit Canacem parturientem, Orestem matricidam, Oedipodem * excacatum, Herculem insanum. In qua

prelude, il se reposa, & fit annoncer au peuple par Cluvius Rufus homme Consulair, qu'il chanteroit la fable de Niobé, ce qu'il fit & continua presque jusques à dix heures. Et pour avoir plus souvent occasion de chanter, il differa le reste du concert & la distribution des prix jusques à l'année suivante. Mais trouvant encore ce tems trop long, il se presentoit incessamment aux Jeux publics; il n'eut pas même honte de jouer la farce à des Jeux particuliers, & d'accepter l'offre que lui fit un Preteur d'un million de petits sesterces. Il chanta aussi quelquefois masqué, faisant le personnage des Dieux & des Heros, des Deesses & des Heroines, les masques étans faits à la ressemblance de son visage, & de la femme qu'il aimoit le plus.

Entr'autres il chanta & fit le personnage de Canace en travail d'enfant, d'Oreste meurtrier de sa mere, d'Oedipe s'étant crevé les yeux, & d'Hercule insensé.

E. v

27. Quodam pratorum Effectis. Excacatum. Omerari. JA. quodam pratoris. Effectis. obc acatum. Omerari.

En cette dernière représentation, on dit qu'un jeune Soldat qui commençoit à porter les armes, ayant veu qu'on enchaînoit l'Empereur, selon la disposition du sujet, courut promptement à lui pour le secourir.

22. Dès son enfance il aima passionnément les chevaux, & son plus ordinaire entretien étoit des Jeux du Cirque, quelques deffenses qu'on lui fist d'en parler. Et comme un jour il témoignoit à ses compagnons d'étude le regret qu'il avoit de la cheute d'un conducteur de Chariots de la bande verte qui avoit été traîné, en ayant été repris par son Précepteur, il s'excula par un mensonge, & dit qu'il entendoit parler d'Hector. Au commencement de son Empire, il se divertissoit tous les jours avec des Chariots d'yvoire dans sa chambre, & il ne se faisoit point de si petits Jeux de Cirque qu'il ne s'y trouvât, premièrement sans se faire connoître

*fabula fama est tirunculum militem positum ad custodiam aditus, cum eum * ornari ac vinciri ceteris, sicut argumentum ! postulabat, videret, accurrisse ferenda opis gratia.*

22. *Equorum studio vel precipue ab incunte etate flagavit, plurimusque illi sermo, quamquam vetaretur, de circensibus erat: * Et quondam tractum Prasinum agitatore inter condiscipulos querens, * oburgante magistro, de Hectore se loqui e mentis est. Sed cum inter initia Imperii eburneis quadrigis quotidie in abaco luderet, ad omnes etiam * minimos Circenses * commeabat secessu, primo clam, deinde propalam: ut nemini dubium esset eodie utique * assuturum.*

Neque

22. *Et quondam tractum Prasinum. Oburgante magistro Minimos Circenses. Commeabat secessu. Assuturum. Multiplicatis mif. sibus. Cassiopem.) Alii, Et quondam tractum Prasinum, vel Prasinum. Oburgante pedagogo. Mimos Circenses. Seccessu, vel, à secessu. Assuturum. Multiplicatis mif. sibus. Cassiopem.*

*Neque dissimulabat velle se palmarum numerum ampliare : quare spectaculum * multiplicatis missibus in serum protrahebatur , ne dominis quidem jam factionem dignantibus , nisi ad totius diei cursum , greges ducere. Mox & ipse aurigare , atque etiam spectari sapius voluit : positoque in hortis inter seruitia & sordidam plebem rudimento , uniuersum se oculis in Circo maximo praeiuit , aliquo liberto mittente mappam , unde magistratus solent.*

Nec contentus harum artium experimenta Roma dedisse , Achaïam , ut diximus , petit , hinc maxime motus : Instituerant civitates , apud quas musci agones edi solent , omnes citharædorum coronas ad ipsum mittere. Eas adeo grate recipiebat , ut legatos , qui pertulissent , non modo primos admitteret , sed etiam sa-

tre , & après ouvertement.

Ayant publié qu'il vouloit augmenter le nombre des prix , les courses furent multipliées , de sorte que le spectacle duroit jusqu'au soir , & les Chefs des bandes ne vouloient plus les mener , si on ne couroit tout le jour. En suite il lui prit fantaisie de conduire lui-même les Chariots , & après avoir fait son apprentissage dans les jardins parmi des esclaves , & des gens de la plus basse condition , il s'exposa à la veüe de tout le monde dans le grand Cirque , [& un affranchy jetta la seruiette pour signal , du même lieu , d'où les Magistrats avoient accoutumé de la jeter.

Il ne se contenta pas d'avoir donné dans Rome des preuves de son adresse & de son experience en cette sorte d'exercice , il s'en alla en Achaïe , comme nous avons dit , pour en faire autant. Toutes les Villes , où il se donnoit des prix pour la Musique , ayans résolu de lui envoyer toutes les couronnes destinées pour les Joüeurs de harpe , il les recevoit avec tant de joye , que non seulement il pre-

feroit à tous les autres les Ambassadeurs qui les lui apportoit, mais encore il les invitoit aux repas qu'il faisoit avec ses plus familiers, amis.

Un jour quelques-uns d'entr'eux, comme ils étoient à table, l'ayans prié de chanter, il le fit, & se laissant emporter à leurs flatteries, il s'écria. *Que les Grecs étoient les seuls qui sçavoient écouter, qu'ils étoient seuls dignes de lui & de ses inclinations.* Dès là il ne différa plus son voyage, & d'abord qu'il eut passé par mer à Cassiopé, il commença à chanter devant l'autel de Jupiter Cassien.

23. Depuis ce temps-là, il fut de tous les Jeux, & en disputa le prix avec les autres. Il commanda de rassembler en une année ceux qu'on n'avoit accoutumé de célébrer qu'en des tems fort éloignez, en fit reiteler quelques-uns; & même parmi les exercices Olympiques, il mêla celui de la Musique, contre la coutume du lieu. Il étoit si fort attaché à ces divertissemens, qu'il en faisoit toute son occupation; de sorte qu'un de ses affranchis nommé Helius lui ayant

miliaribus epulis interponeret.

*A quibusdam ex his rogatus, ut cantaret super cenam, exceptusque effusus, solos seire audire Græcos, solosque se & studiis suis dignos ait. Nec profectioe dilata, ut primum * Cassiopem trajecit, statim ad aram Jovis Cassii cantare auspicatus est.*

23. *Certamina deinceps obiit omnia. Nam & qua diversissimorum temporum sunt, cogi in unum annum, quibusdam etiam iteratis, iussit. Olympia quoque præter consuetudinem musicum agona commisit. Ac, ne quid circa hæc occupatum avocaret detineretve, cum præsentia ejus urbicas res egere à liberto Helio admoneretur, rescriptis his verbis: Quamvis nunc tuum consilium*

lum sit & votum, celeriter reverti me: tamen suadere & optare potius debes ut Nerone dignus revertar.

Cantante eo, ne necessaria quidem causa excedere theatro licitum erat. Itaque & enixa quadam in spectaculis dicuntur, & multi tadio audiendi laudandique clausis oppidorum portis, aut surrim desiluisse de muro, aut morte simulata funere elati. Quam autem trepide anxioque certa verit, quanta adversariorum emulatione, quo metu iudicium, vix credi potest. Adversarios quasi plane conditionis eiusdem, observare, captare, infamare secreto, nonnumquam ex occursum maledictis incessere: ac, si qui arto praecllorent, corrumpere etiam solebat.

mandé que sa presence étoit nécessaire à Rome, il lui répondit en ces termes : *Ton conseil & ton desir ne tendent à autre chose qu'à me faire revenir en diligence ; mais tu dois plutôt me conseiller & souhaitter que je retourne digne de Neron.*

Durant qu'il chantoit, il n'étoit pas permis de sortir du Theatre, pour quelque cause que ce fût. Tellement qu'on dit que des femmes y accouchèrent, & que les portes des villes étans fermées, plusieurs personnes ennuyées de l'ouïr chanter, & des loüanges continuelles qu'il lui faloit donner, se jetterent des murs en bas, ou firent semblant d'être morts, afin qu'on les emportât, comme pour faire leurs funeraïlles. On ne scauroit croire avec quelle ardeur, avec quelle emulation des concurrens, & avec quelle apprehension de ses juges, il disputoit pour les prix. Il s'abaissoit jusques à observer soigneusement ses concurrens, & comme s'ils eussent été d'égale condition, leur faisoit bon visage pour gagner leur amitié, en médisoit secrettement, tâchoit de les rendre odieux ;

& corrompoit par des presents ceux qui le surpassoient, afin qu'ils lui cedassent le prix qui ne lui étoit pas deu.

Avant que de commencer à chanter & à jouer de la Harpe, il parloit aux Juges avec grand respect, & disoit : *Que pour lui il s'étoit acquitté de son devoir, mais que l'évenement étoit entre les mains de la fortune ; & que pour eux, comme sages & sçavans personnages, ils ne devoient pas donner lieu aux choses fortunées.* Les Juges l'animoient par de bonnes paroles, tellement qu'il se retiroit avec esperance, mais, toutefois mélée de quelque crainte ; & si quelques-uns d'entre'eux ne lui avoient rien dit, il ne prenoit pas leur silence pour un effet de leur modestie, mais au contraire, il l'attribuoit à une humeur maligne, & les recusoit comme lui étant suspects.

24. Il obeïssoit si exactement aux loix de la dispute, qu'il n'osoit pas seulement cracher, & s'effluvoit même la sueur du front avec les bras. Un jour en une Tragedie en laquelle il jouoit, son bâton lui étant

Judices autem prius quam inciperet, reverentissime alloquebatur, omnia se facienda fecisse, sed eventum in manu esse Fortunæ : illos, ut sapientes & doctos viros fortuita debere excludere : atque ut auderet hortantibus, equiore animo recedebat : ac non sicut quidem sine solitudine taciturnitatem pudoremque quorundam pro tristitia ac malignitate arguens, suspectosque sibi discens.

24. *In certando vero ita legi obediebat, ut numquam excreare ausus, sudorem quoque frontis brachiis detegeret : atque etiam in quodam tragico actu, cum elapsum baculum*

erō resumpſiſſet, pavidus & metuens, ne ob delictum certamine ſubmoveretur, non aliter confirmatus eſt, quam adjurante hypocrita non animadverſum id inter exultationes ſueclamationeſque populi, victorem autem ſe ipſe pronuntiabat. Qua de cauſa & praconio ubique contendit. Ac ne cuius alterius hieronicarum memoria, aut veſtigium exſtaret uſquam, ſubvertit & nuco trahi, abſicique in latrinas omnium ſtatuas & imagines imperavit.

Aurigavit quoque plurifariam, Olympiis vero etiam decemjugem : quamvis idipſum in rege Mithridate, carmine quodam ſuo reprehendiſſet. Sed excuſſus curru, ac ruſſus reſoſitus, cum perdurare non poſſet, deſtitit ante decurſum : nec eo ſecius coronatus eſt. Decedens deinde, provinciam univerſam libertate donavit. ſimul

échappé des mains, il le reprit vîtement, tout tremblant de peur d'être excluſ de la diſpute pour cette faute ; mais il fut r'alleuré par la flaterie d'un des Acteurs, lequel lui jura que parmi les acclamations du peuple, on ne s'étoit pas apperceu d'une choſe de ſi peu de conſéquence. Il ne diſputoit pas ſeulement pour le prix des Chanteurs ou des Joueurs d'Inſtruments, mais encore pour ceux des Heros, ayant accoutumé de ſe proclamer victorieux lui-même. Et afin qu'il ne reſtât aucun veſtige de la gloire des autres ; il fit abbatre leurs Statuës, les fit traîner avec un croc; puis jeter dans les Latrines.

Il s'exerça pluſieurs fois à mener des Chariots à dix Chevaux, quoi qu'il en eût blâmé le Roi Mitridate dans un de ſes Poëmes. La courſe fut ſi rapide, qu'il fut jetté à bas, mais étant remonté, & ne s'y pouvant tenir, il n'acheva pas la carriere, & toutefois il ne laiſſa pas d'être Couronné. En partant il donna la liberté à toute la Province, & à ſes juges, le droit de Citoyens Romains avec quantité d'argent,

gent, lui-même ayant voulu annoncer ses bien-faits de sa propre bouche du milieu de la carrière, le jour qu'on célébroit les Jeux Isthmiciens.

25. Etant revenu de Grece en la ville de Naples, il y fit son entrée sur un Char tiré par des chevaux blancs, & par une brèche à la façon des Hieroniques, parce que c'étoit là où il avoit fait son premier coup d'essai. Il fit de pareilles entrées dans Antium, dans Albe, & dans Rome, où il entra sur le même Char, qui avoit servi au triomphe d'Auguste, vêtu d'une robe de pourpre & d'une casaque semée d'étoiles d'or, portant sur sa tête une Couronne Olympique, & en sa main droite celle des Jeux Pithiens, faisant porter devant lui les autres en grande magnificence avec les Ecriteaux, où se lisoient les noms des lieux où il avoit gagné le prix de ceux qu'il avoit vaincus, & les sujets tant des Fables que des Chansons. Son

que judices civitate Romana, & pecunia grandi. Qua beneficia è medio stadio Isthmiorum die sua ipse voce pronuntiavit.

25. *Reversus è Gracia Neapolim, quod in ea primum artem protulerat, albis equis introiit, disiecta parte muri, ut mos hieronicarum est. Simili modo Antium, inde * Albanum, inde Romanum. * Sed & Romam eocurru quo Augustus olim triumphaverat, & in veste purpurea, distinctaque stellis aureis chlamyde, coronamque capite gerens. * Olympiacam, dextra manu Pythiam, praeunte pompa ceterarum cum titulis, ubi, & quos, quo cationum, quoque fabularum argumento vicisset: sequentibus currum evantium ritu plausoribus, Augustianos, militesque se triumpho*

25. *Albanum. Sed & Romam Olympiacam. Ceterarum. Augustianos, militesque se triumpho ejus clamitantibus. 3. Alibi. Albanum. Sed Romam Olympiacam. Ceterorum. Augustianosque se militesque triumpho ejus clamitantibus, aut, clamantibus.*

ibi ejus clamitantibus. Dehinc diruto Circi maximi arcu, per Velabrum. Forumque, Palatium & Apollinem petiit.

Incedenti passim victimam casa, sparsa per vias identidem crocogingestaque aves, ac lemnisci, & bellaria. Sacras coronas in cubili circum lectos posuit. Item statuas suas citharædico habitu: quæ nota etiam nummum percussit. Ac post hæc tantum absuit à revertendo laxandoque studio: ut conservanda vocis gratia, neque milites unquam, nisi absens, aut alio verba pronuntiante, appellaret: neque quidquam serio jocove egerit, nisi adstante phonasco, qui moneret, parceret arteriis, ac sudarium ad os applicaret: multaque vel amicitiam suam obtulerit, vel si-

Char étoit suivi par une foule de ces gens, auxquels il avoit fait apprendre les bruits des applaudissemens, & qui crioient à haute voix qu'ils étoient les Soldats de son triomphe. Puis ayant fait abbatre l'arc du grand Cirque, il s'en alla par la rue Velatre, & par la place, droit au Palais & au Temple d'Apollon.

Par tout où il passoit, on égorgeoit des Victimes, on jonchoit les rues de saffran, on jettoit des oyseaux, des rubans & des friandises. Etant arrivé en son Palais. il posa les Couronnes gagnées aux Jeux sacrez tout autour des lits, avec ses Statuës en habit de joueur de harpe: & même il fit battre de la Monnoye où il étoit représenté de la sorte. Après cela, tant s'en fallut qu'il se donnât quelque relâche de ses exercices, qu'au contraire pour conserver sa voix, il ne harangua plus les Soldats que par écrit, ou par la bouche de quelque autre, & ne fit jamais rien, soit sérieusement ou en se joüant, qu'un homme auquel il avoit donné le soin de sa voix, & qui se tenoit toujours auprès de lui, ne l'ad-

verrit de prendre garde à ne pas faire aucun effort dangereux, en lui essuyant le visage avec un mouchoir. Enfin, il étoit si jaloux de la gloire de bien chanter & de bien joüer des Instruments, qu'il témoignoit son amitié ou sa haine, selon le plus ou le moins de louanges qu'on lui donnoit.

26. Au commencement qu'il avoit encore quelque honte, & qu'il cachoit ses mauvaises inclinations, de sorte que les vices passaient pour des emportemens de la jeunesse; toutesfois on ne laissoit pas de reconnoître que c'étoient plutôt les effets de la nature que de l'âge. Aussi-tôt qu'il étoit nuit, il se couvroit la tête, & s'en alloit dans les Tavernes, couroit dans les rues, battoit ceux qui revenoient de souper, jusques à les blesser, s'ils lui faisoient résistance, & à les jeter dans les égouts, rompoit les boutiques & les pilloit, ayant établi dans sa maison un marché où se vendoit le butin au plus offrant.

multatam indixerit, prout quisque se magis parcinsque laudasset.

26. *Potulantiam, libidinem, luxuriam, avaritiam, crudelitatem sensim quidem primo & occulte, velut juvenili errore, exercuit: sed ut tunc quoque dubium nemini foret, natura illa vitia non aetatis esse. Post crepusculum statim arrepto pileo vel galero, popinas inibat: circumque vicos vagabatur ludibundus, nec sine pernicie tamen. Siquidem redeuntes à cœna verberare, ac repugnantes vulnerare, cloacisque demergere assueverat: tabernulas etiam effringere & expilare: quintana domi constituta, ubi parva & ad licitationem * dividenda præ-*

*de pretium * assume-*
retur.

*Ac saepe in eiusmodi
raxis, oculorum & vi-
ta periculum adiit, à
quodam lativlarvio,
cujus uxorem attrista-
verat, prope ad necem
casus. Quare nun-
quam postea se publico
illud hora sine tribunis
commisit, procul & oc-
culte subsequens.
Interdum quoque clam
gestatoria sella delatus
in theatrum, seditio-
nibus pantomimorum
ex parte proscenii su-
priori, signifer simul
ac spectator aderat. Et
cum ad manus ventum
esset, lapidibusque &
subselliorum fragmi-
nibus decerneretur,
multa & ipse jecit in
populum, atque etiam
prætoris caput consau-
ciavit.*

27. *Paulatim vero
invalescentibus vitiis,
jocularia & latebras
omisit, nullaque dissi-
mulandi cura ad ma-
jora palam erupit. Epu-
las à medio die ad me-*

Il courut souvent hazard
non seulement de perdre la
veuë, mais aussi la vie dans
de telles rencontres ; si bien
qu'une fois il fut presque
assommé de coups par un
Sénateur, à la femme du-
quel il avoit fait quelque
insolence. Aussi depuis il ne
s'exposa plus à tels accidens,
qu'il ne fût suivi de loin des
Capitaines de la Garde.
Quelquefois se faisant por-
ter au Theatre dans une
chaise en plein jour, il vo-
yoit les querelles des Far-
ceurs du lieu le plus émi-
nent, & lors qu'ils en étoient
venus aux mains ; se jettant
des pierres, & des piéces
des bancs qu'ils avoient bri-
sez, il en jettoit aussi sur le
peuple ; & même une fois
il blessa un Præteur à la
tête.

27. Peu à peu ses vices
prirent un tel accroissement,
qu'il perdit toute sorte de
honte, & n'eut plus aucun
soin de les cacher. Il fai-
soit durer ses festins depuis
midy jusqu'à minuit ; se
mettant

mettant souvent dans des Etuves chaudes, ou froides, selon les saisons; l'Été il y faisoit mettre de la neige. Il mangeoit aussi quelquefois en public, dans la place du Combat naval, dans le Champ de Mars, ou dans le grand Cirque, parmi les femmes les plus débauchées, & de la plus basse condition.

Toutes les fois qu'il descendoit à Ostie par le Tibre, ou qu'il passoit jusques au Golfe de Bayes, on dressoit des Cabarets tout le long du rivage, où il y avoit des Courtisanes qui le prioient d'aborder. Souvent il envoyoit dire à ses plus fameux amis, de lui donner à souper, ce qu'ils faisoient avec tant de magnificence; qu'il y en eut un qui dépensa cent mille écus en Cou-

diam noctem protraheret: refectus sapius calidis piscinis, ac tempore stirvo nivatis. Cœnabatque nonnunquam & in publico, Nannachia præclusa, vel Martio campo, vel Circo maximo, inter scortorum totius urbis ambubaiarumque ministeria.

*Quoties Ostiam Tiberi deflueret, aut Bajanum sinum præternavigaret, disposita per litora & ripas diversoria taberna parabantur: * insignes gæneæ & matronarum institorio copas imitantium, atque hinc inde hortantium ut appelleret, indicebat & famularibus cœnas, * quorum uni mitellita qua*

27. *Insignes gæneæ & matronarum institorio copas imitantium.* sic variant codd. *Institoria opera imitantium. Instar loco passim invitantium. Institorum loco passim invitantium. Institorias operas invitantium. Institor. loco passim 1. Torrenius & Casaubonus in Turnebi lectionem contentiant, institorio copas imitantium: nisi quod etiam, institoria, admittunt. Mox, hortantium alii, orantium.*

Quorum uni mitellita quadragies HS. consistit, alteri pluris aliquanto absortio rosaria. Quid multa? Omnes interpretes hic aut quid dicant nesciunt, aut quæ, nesciunt dicunt. Variant enim mire codices. Lectiones & correctiones singulas annotasse sufficit: quorum uni mellita, vel, mytelica, vel, myriolica quadragies HS consistenterunt, alteri pluris aliquanto ab syrtio, vel, absirtio, vel, (sine ista voce,) rosaria. Turnebus auctor ejus

quadrages HS constitit, alteri pluris aliquanto abortio rosaria.

28. Super * ingenuorum pedagoga, & nuptiarum concubinitus, Vestali virgini Rubria vim intulit. Acten libertam paulum abfuit quin iusto matrimonio sibi conjungeret: submissis consularibus viris qui regio genere ortam pejerarent. Puerum Sporum, ex scētis testibus, etiam in muliebrem naturam transfigurare conatus est: cum dote & flameo * per solemne nuptiarum celeberrimo officio,

ronnes de soye, & un autre encore davantage en celles de feüilles de Rose, en liqueurs & en parfums.

28. Outre les impudicitez qu'il commit avec de jeunes garçons de bonne naissance, & avec des femmes mariées, il viola une Vestale appelée Rubric. Peu s'en falut qu'il n'épousât Aclé, qui n'étoit qu'une affranchie, ayant pour cét effet suborné des hommes Consulaires, qui devoient jurer faussement qu'elle étoit sortie de sang Royal. Il fit châtrer un garçon nommé Sporus, & la folie fut si grande, qu'il s'efforça de lui faire changer de Sexe, après il l'époula avec toutes

quam damus lectionis, quam aliquot mss. tuentur. Interpretatur mellella, genus placentarum tanquam melleatarum. Torrentius, mellella, & consiterunt, mavult, ea omnia scilicet quæ pistorum dulciorum opera parabantur. At pro, *Abortio rosaria*, idem Torrent. *Absyrto*, ut *Abyrtidum* insulis, quæ à fratre Medæ Absyrto vocatæ sunt, petitas rosas significet; vel, inquit, si divinationis locus relinquatur, *asperio rosaria*, legendum censeam, quæ ultima correctio Casaubono non displicet: quamvis etiam proponat, à *Pasto* rosaria sic vero de toto loco Casaubonus: Si conjecturis uti licet, non verebor somnium meum referre. Vilum enim aliquando sic esse rescribendum, sexvatis ex parte antiquæ Romanæ editionis vestigiis: quorum una *myri trichila* CCCC HS, constitit; alteri pluris aliquanto ab Ægypto rosaria Trichilas Latini vocabant umbras quæ nobis adhuc vernaculo idiomate, *treilles*, dicuntur, &c.

28 *Ingenueorum pedagoga*.] Egnatius, *proagoga*, substituit, nequiquam.

Per solemne nuptiarum. Et hoc genere gratia.] Al. per solemni. Et am hoc genere gratia.

toutes les solemnitez accoutumées du douaire, & voile nuptial, & le tint en sa maison en qualité de femme. Surquoi quelqu'un dit assez plaisamment, *Que le Monde eût été bien-heureux, si son pere Domitius eût eu une telle femme.* Il fit habiller ce Sporus à la façon des Imperatrices, & le faisant porter en litiere, il l'accompagna aux Assemblées & aux Marchez de la Grece, & à Rome dans le quartier des Sigillaires, où il le baisoit à chaque moment.

On ne doute point qu'il n'ait souhaité passionnément de coucher avec sa mere; mais il en fut détourné par les envieux de cette Princesse, lesquels connoissans son humeur hautaine, apprehenderent que cette faveur ne la rendit tout à fait insolente. Et pour marque de ses desirs incestueux, ayant oïi dire qu'il y avoit une femme qui ressembloit fort à Agrippine, il la receut entre ses Concubines. On dit même que toutes les fois qu'il étoit en litiere avec sa mere, il avoit des privautés incestueuses avec elle, & qu'on en reconnut

deductum ad se pro uxore habuit. Exstatque cujusdam non incitus jocus, Bene agi potuisset cum rebus humanis, si Domitius pater talem habuisset uxorem. Hunc Sporum Augustarum ornamentis excultum, lecticaque vestum, & circa conventus mercatusque Gracia, ac mox Roma circa Sigillaria, comitatus est, idemidem exosculans.

Nam matris concubium appetisse, & ab obrectatoribus ejus, ne ferox & impotens mulier & hoc genere gratia pravaleret, deterritum nemo dubitavit: utique postquam meretricem, quam fama erat Agrippina simillimam, inter concubinas recepit. Olim etiam quoties lectica cum matre veheretur, libidinatum incestu, ac maculis vestis proditum affirmant.

des marques honteuses à sa robe.

29. *Suam quidem pudicitiam usque adeo * prostituit, ut contaminatis pene omnibus membris, novissime quasi genus * luxus excogitaret: quatenus fera pelle contactus emitteretur à cavea, virorumque ac foeminarum ad stipitem deligatorum inguina invaderet: & cum affatim desavisset, conficeretur à Doryphoro liberto: cui etiam, sicut ipsi Sporus, ita ipse denupsit; voces quoque & ejulatus vim patientium virginum imitatus. Ex nonnullis comperi, persuasissimum habuisse eum, neminem hominem pudicum, aut ulla corporis parte purum esse: verum plerisque dissimulare vitium, & * calliditate obtegere: ideoque professis apud se obscenitatem, cetera quoque concessisse delicta.*

29. Il se prostitua tellement à toute sorte d'impudicitez, qu'il n'y avoit partie de son corps qui n'en fut souillée. Enfin il inventa une nouvelle sorte de volupté tout à fait monstrueuse: car s'étant couvert de la peau d'une bête, il sortoit de sa cage, & se jettoit aux parties honteuses des hommes & des femmes, qu'il faisoit attacher tout nuds à un poteau, puis ayant assouvi sa brutalité abominable, il se prostituoit à Doryphore son affranchi: Il l'épousa même en suite; & comme il avoit pris Sporus pour femme, il prit Doryphore pour son mary, avec lequel étant couché, il contrefaisoit les cris & les pleurs d'une pucelle: J'ai ouï dire à quelques-uns qu'il étoit entièrement persuadé que tous les hommes étoient impudiques comme lui; mais que la pluspart cachent leurs vices adroitement. Si bien qu'il pardonnoit tous les autres crimes à ceux qui lui confessoient

29. *Prostituit. Luxus. Quatenus fera. Calliditate obtegere.*
 Al. *Prostravit. Lusius. Quo fera. Callide obteg.*

fessoient franchement leur impudicité.

30. Il croyoit que tout le plaisir & tout l'avantage des richesses, consistoit en la profusion, estimant avarés & mesquins ceux qui tenoient compte de leur dépense; & ceux-là véritablement splendides & magnifiques, qui dissipoient leur bien. Il ne parloit jamais de son Oncle Caligula, qu'avec éloge, & avec admiration, à cause qu'en si peu de tems il avoit dissipé les sommes immenses que Tibere lui avoit laissées. C'est pourquoi il ne garda ny règle ny mesure en ses largesses & en ses dépenses. Celles qu'il fit à l'occasion de Tiridate sont tout à fait incroyables, car il lui donna vingt mille écus par jour durant qu'il fut à Rome; & à son départ il lui fit présent de deux millions cinq cents mille écus.

Il enrichit Monecrates joueur de harpe, & Spicillus Gladiateur Mirmillon; leur donnant les patrimoi-

30. *Divitiarum & pecunia fructum non alium putabat quam profusionem: sordidos ac * deparcos esse quibus ratio impensarum constaret: praetulos vereque magnificos qui abuterentur ac perderent. Laudabat mirabaturque avunculum Caium, nullo magis nomine quam quod ingentes à Tiberio relictas opes in brevi spatio prodegisset. Quare nec largienti nec absumendi modum tenuit. In Tiridatem, quod vix credibile videatur, * octingenta nummum millia diurna erogavit, abeuntique super HS millies contulit.*

*Monecratem citharædum & * Spicillum mirmillonem triumphalium virorum patrimoniiis*

30. *De parcos esse. Octingena nummum millia. Spicillum mirmillonem. JAL. depravatos esse. Octingenta nummum millia. Spectilium Spectilium. Specillum, Spemillum mirmillon.*

*trimonii alibusque donavit. * Cercopithecum Panerotem sceneratorem, & urbanis rusticisque prediis locupletatum, prope regio extulit funere. Nullam vestem bis induit. Quadrigenis in punctum HS aleam lusit. Piscatus est rete aurato, purpura, coccoque funibus nexis. Numquam carrucis minus mille fecisse iter traditur, soleis mularum argenteis, canufinatis mulionibus, armillata & phalerata * cum Mazacum turba, atque cursorum*

31. *Non in alia re damnosior quam in edificando. Domum à Palatio Esquilias usque fecit. Quamprimo Trajstoriam, mox, incendio absumptam, re-*

Tome II.

nes & les maisons de quelques grands personnages qui avoient receu les honneurs du triomphe. Il fit un carterement presque royal à un nommé Cercopithecus, auquel il avoit donné tous les biens de Paneros qui prêtoit à usure. Jamais il ne porta deux fois un même habit. Il jouïoit ordinairement dix mil écus à un coup de dé. Il péchoit avec un filet doré, dont les cordes étoient teintes en écarlatte. Jamais il ne voyageoit qu'il n'eût mille Carrosses à sa suite, les fers des Mules étoient d'argent, ses Cochers vêtus de drap de Canuse, avec une troupe d'Africains, & de Courriers bien équippez.

31. Il ne fit jamais plus de dommage au public que par les edifices. Il fit bâtir une maison, laquelle s'étendoit depuis le Palais jusqu'au Mont Esquilin, qu'il appella premierement Traj-

F

Cercopithecum Panerotem sceneratorem.] Quis scenerator tam Neroni carus? Scribo igitur, sed suspensa manu, Cercopithecum, Panerotis sceneratoris, urbanis, &c. Ut Cercopithecus gladiatoris, aut nimi cuiuspiam, Paneros liberti forte sceneratoris, à Nerone confiscari nomen fuerit, Eros sane & Paneros pro ferri in vetustis monumentis legisse meminit Torrentius.

Cum Mazacum turba atque cursorum.] Veram hanc esse lectionem primus animadvertit Sabellicus, inde Eguatius sibi attribuit, tandem novi homines de ista inventione gloriantur. Vere igitur Glareanus: Sed illæ nominum doctorum gloria. Beroaldus, hamaxicorum, se reperisse dicebat, alii, comaxicorum

atoire , & bien-tôt apres ayant été brûlée , puis rebâtie tout à neuf , il l'appella la Maison d'or. Pour faire connoître sa grandeur & sa magnificence, il suffit de dire que son Vestibule étoit capable de contenir un Colosse de six vingt pieds de hauteur , représentant Neron ; que ses portiques à trois rangs de colonnes étoient de mille pas de longueur , qu'il y avoit des champs, des prez , des vignes & des bois , avec quantité de bêtes de diverses sortes , tant domestiques que sauvages , & un étang qui ressembloit à une mer. Les bâtimens qui étoient à l'entour avoient l'apparence d'une Ville. Pour le corps du logis , tout y éclatloit d'or, de pierrerie & de nacre de

*stitutamque, Auream nominavit. De cuius spatio atque cultu suffecerit hoc retulisse. Vestibulum eius fuit, in quo colossus centum viginti pedum * staret ipsius effigie : tanta laxitas , ut porticus triplices milliarias haberet : item stagnum maris instar, circumseptum adificiis ad urbium speciem. Rura insuper arvis atque vineis & pascuis , silvisque , varia cum multitudine omnis generis pecudum ac ferarum. In ceteris partibus cuncta auro lita, distincta gemmis unio numque conchis evant. Cœnationes laqueata * tabulis eburneis versatilibus*

31. *Staret ipsius effigie : tanta.*] Al. *staret. Ipsius effigie tanta.*

Tabulis eburneis versatilibus, ut flores, fistulis, ut unguenta desuper spargerentur] Ita codex Abb. Gandensis, & Viterbiensis Casauboni. Magna lectionum hic varietas : Stephani enim editio sic habet : *versatilibus ut flores, fistulatis ut unguenta.* Romana & Aldina : *versatilibus, ut flores, fistulis & unguenta.* Ms. *versatilibus ut flores fistulatis & unguenta.* Alter ms. *versatilibus ut unguenta.* Vulg. *versatilibus : ut flores ex fistulis, & unguenta.* Turnebo perplacet Stephani lectio muta à distinctione : *ut flores fistulatis & unguenta.* Torrentio hæc, *ut flores, & ex fistulis unguenta.* Casaubono. *cœnationes laqueata tabulis eburneis versatilibus, ut flores : fistulata, ut unguenta desuper spargerentur.* Exige Lector : sed nec peccabis si ab ea quam hac editione damus lectione non recesseris.

*facilibus, ut flores, fistulis, ut unguenta desuper spargerentur. Præcipua cœnationum rotunda, qua perpetuo diebus ac noctibus vice mundi * circumageretur: balinea marinis & Albulis fluentes aquis.*

perle. Les planchers des chambres où l'on mangeoit étoient lambrillez de tables d'yvoire, qui se tournoient quand on vouloit, pour faire place à des tuyaux par lesquels on jettoit d'enhaut des fleurs & des parfums. La principale de ces sales à manger, ressembloit au monde en sa figure, & en son mouvement; car outre qu'elle étoit ronde, elle tournoit sans cesse jour & nuit. Il y avoit des bains de toutes sortes, & l'on y voyoit couler les eaux salées & les eaux douces.

*Ejusmodi domum cum absolutam dedicarent, hætenus comprobavit, ut se diceret quasi hominem tandem habitare cœpisse. Præterea inchoabat piscinam à Miseno ad Avernum lacum, connectam, * porticibus conclusam, quo quidquid totis Baniis calidarum esset * converteretur. Fossam ab Averno Ostiam usque, ut navibus nec tamen*

Après que cette maison si superbe & si magnifique fut achevée, lors qu'il vint à s'y loger, il n'en dit autre chose, sinon *qu'enfin il commençoit à être logé comme un homme.* Outre cela il avoit la pensée de faire conduire depuis Misene jusqu'au lac Averno, un vivier tout couvert & enfermé de portiques, dans lequel se devoient rendre toutes les eaux chaudes de Bayes. Il avoit aussi le dessein de faire un canal depuis Averno jus-

F ij

*Circumageretur.] Al. Circumagerentur.
Porticibus conclusam. Converteretur. Millia.] Alii, Porticibusque concl. Committeretur. Milliarum.*

qu'à Ostie , de la longueur de cent soixante milles , & de telle largeur , que deux galeres à cinq rangs de rames y peussent passer , afin que la navigation se fit sans aller sur mer. Il commença ces deux ouvrages , & pour les achever , il commanda que tous les prisonniers fussent transferez en Italie , & que même ceux qui auroient été convaincus de crimes, ne fussent condamnez qu'à ce travail.

Outre la confiance qu'il avoit aux revenus de l'Empire , il fut encore poussé aux entreprises d'une si funeste dépense , par l'advis d'un Chevalier Romain, qui lui fit esperer , comme chose assurée , les thresors que la Reyne Didon avoit emportez de la Ville de Tyr , lui disant qu'il sçavoit le lieu en Afrique où ils étoient cachez dans de profondes cavernes , & dont ils pouvoient être tirez avec fort peu de peine.

32. Mais se voyant fru-

*mari iretur , longitudinis per centum sexaginta * millia : latitudinis , qua contraria quinquere mes commearent. Quorum operum perficiendorum gratia, * quod ubique esset custodia in Italiam deportari , etiam scelere convictos , non nisi ad opus damnari praeceperat.*

Ad hunc impendiorum furorem super fiduciam imperii , etiam spe quadam repentina immensarum & reconditarum opum impulsus est : ex indicio equitis Romani pro comperto pollicentis , thesauros antiquissima gaza , quos Lido regina fugiens Tyro secum extulisset , esse in Africa vastissimis specubus abditos , ac posse erui parvula molientium opera.

32. Verum ut spes fefellit

Quod ubique esset custodia] Emendabat Torrentius , quot ubique essent custodiae. Eam lectionem post annotavit à cod. Cujacii Casaubonus : qui hanc insuper addit , quod ubique esset custodiae.

sefellit , destitutus , atque iam exhaustus & egens , ut stipendia quoque militum , & commoda veteranorum protrahi ac differri necesse esset ; calumniis rapinisque intendit animum. Ante omnia instituit ut à libertorum defanctorum bonis prosumisse * dodrans cogereetur ei , si qui sine probabili causa eo nomine essent quo fuissent illa familia quas ipse contingeret : deinde ut * ingratorum in principem testamenta ad fiscum pertinerent : ac ne impune esset * studiosis juris qui scripsissent vel dictassent ea : tum ut lege majestatis facta dictaque omnia , quibus modo delator non decesset , te-

sté de son esperance , & tellement épuisé , qu'il étoit contraint de différer le payement des Soldats , & les gages des Veterans, il eut recours aux calomnies & aux rapines. Premièrement , il ordonna qu'au lieu de la moitié , il auroit les neuf parts de la succession des affranchis , lesquels sans juste cause portoient le nom des familles de sa parenté. Que les testaments de ceux qui auroient usé d'ingratitude envers le Prince , seroient cassez , & leurs biens confisquez. Que les Jurisconsultes qui auroient écrit ou dicté ces testaments , seroient condamnez à quelque amande. Qu'on rechercheroit exactement tous les crimes de leze-Majesté, soit de fait ou de parole , pourveu qu'il se trouvât quelque delateur. Il redemanda tous

F iij

31. Dodrans cogereetur ei, si qui sine probabili causa eo nomine essent quo fuissent illa familia quas ipse contingeret.] Primo opt. codd. dextrant. In reliquis sic variant : cogereetur ei (vel ei cogereetur,) qui sine probabili causa eo nomine esset (vel essent) quo fuissent ille, vel, nullie. Recte Lipius, si, introduxit: quare concinna lectio erit, si sic scribas, cogereetur ei, si qui sine probabili causa eo nomine essent, quo fuissent ulla familia.

Ingratorum in Principem.] sunt qui deleant in Principem. Studiosis jus is.] Al. stud. viris. Torrentius omnia, sed sine probabili causa, exturbat.

les prix des Couronnes que les Villes lui avoient offer-tes, & qu'il avoit autrefois refusées.

Après avoir deffendu l'usage des couleurs violette, & de pourpre, il aposta un homme qui en vendit quelques onces un jour de Foire, puis fit emprisonner tous les Marchands qui en avoient acheté. Un jour comme il chantoit, il remarqua au Spectacle une Dame vétuë de pourpre, puis ayant fait signe à ses Agens de la prendre, il ne la dépoüilla pas seulement de sa robbe, mais encore de ses biens. Jamais il ne donna aucune Charge à personne, qu'il ne lui dit, *Tu sçais ce qu'il me faut, & faisons en sorte que personne n'ait rien.* Enfin il n'épargna pas les Temples, d'où il enleva ce qu'il y avoit de plus précieux, & fit fondre les statuës des Dieux d'or & d'argent, même celles des Dieux Penates, que Galba fit refaire bien-tôt après.

*nerentur: * Revocavit & premia coronarum, qua unquam sibi in certaminibus civitates detulissent.*

Et cum interdixisset usum amethystini ac Tyrii coloris, submisissetque qui nundinarum die pauculas uncias venderet: praelusit cunctos negotiatores. Quin etiam intercanendum animadversam matronam à spectaculis, vetita purpura cultam, demonstrasse procuratoribus suis creditur: detractamque illico, non veste modo sed & bonis exuit. Nulli delegavit officium, ut non adjiceret: scis quid mihi opus sit: & hoc agamus, ne quis quidquam habeat. Ultimo, templis compluribus dona detraxit, simulacraque ex auro vel argento fabricata conflavit: in his Penatium deorum, qua mox Galba restituit.

Revocavit & premia coronarum qua unquam sibi in certaminibus civitates detulissent. V. l. in codd. *Revocavit & premia civitatum; q. u. s. c. coronas detul.*

33. *Parricidia & caedes à Claudio exorsus est : cuius necis, etsi non auctor, at conficius fuit : neque dissimulanter, ut qui bolotos, in quo cibi genere venenum is acceperat, quasi deorum cibum, posthac proverbio Graeco collaudare sit solitus. Certe omnibus rerum verborumque contumeliis mortuum insectatus est, modo stultitia, modo savitia arguens. Nam & morari eum inter homines desisse, producta prima syllaba iocabatur : multaue decreta & constituta, ut insipientis atque decreta & constituta, ut insipientis atque deliri, pro irritis habuit. Denique bustum ejus conspici, nisi humili levique materia, neglexit.*

Britannicum, non minus emulatione vocis, qua illi jucundior suppetebat, quam metu, ne quandoque apud hominum gratiam pa-

33. Il commença ses meurtres & ses parricides par Claudius, de la mort duquel, quoi qu'il ne fut pas l'auteur, du moins il en fut le complice. Ce qu'il donnoit assez à connoître, alléguant souvent un Proverbe Grec à la louange des Champignons, qu'il appelloit la viande des Dieux, parce que Claudius en avoit été empoisonné. Il est constat qu'il ternit sa memoire par tous les opprobres dont il se put adviser, l'accusât tantôt de sottise, & tantôt de cruauté. Il n'en parloit jamais qu'avec mépris; & pour dire qu'il avoit cessé de vivre, il disoit qu'il avoit cessé de faire le fol parmi les hommes; en faisant longue la premiere syllabe du verbe *morari*, qui est brève. Il cassa plusieurs de ses Ordonnances, comme d'un homme insensé; & sans porter aucun respect à ses cendres, il les fit enfermer dans un tombeau d'une matiere extrêmement vile & commune.

L'envie qu'il portoit à Britannicus, tant à cause qu'il avoit la voix plus belle que lui, que parce qu'il apprehendoit qu'un jour la memoire de son pere ne

lui acquit l'affection du peuple à son prejudice ; le fit refoudre à l'empoisonner. Il se servit du miniftere d'une femme nommée Locusta, qui avoit accusé plusieurs personnes de ce même malefice ; & comme le poison n'operoit pas assez tôt, & ne faisoit que lui lâcher le ventre, il fit venir cette femme, & l'ayant battue de sa propre main, lui reprocha qu'au lieu de poison, elle avoit donné un remede à Britannicus. Comme elle s'excusoit de n'avoir pas donné un poison des plus violents, afin de cacher une action si criminelle & si dangereuse : *Penses-tu, lui dit il, que je craigne la loy Julia ?* puis il la contraignit d'en preparer en sa presence, & dans sa chambre, du plus prompt & du plus mortel qu'elle eût jamais préparé. Locusta lui ayant obeï, il en fit l'épreuve sur un chevreau, lequel n'en étant mort que cinq heures après, il voulut encore qu'elle le fit cuire & recevoir diverses fois ; & après cela il en jetta à un porcelet, qui mourut sur le champ.

Alors jugeant qu'il étoit

*terna memoria prava-
leret, veneno aggressus
est. Quod acceptum à
quadam Locusta, ve-
nenariorum indice, cum
opinionè tardius cede-
ret, ventre modo Bri-
tannici moto, accersitam
mulierem sua manu
verberavit, arguens
pro veneno remedium
dedisse. Excusantique
minus datum ad oc-
cultandam facinoris
invidiam: Sane, inquit,
legem Juliam timeo ?
coëgitque se coram in
cubiculo quam posset
velocissimum ac præsen-
taneum coquere. De-
inde in hædo expertus,
postquam is quinque
horas protraxit: ite-
rum ac sapius reco-
ctum, percello obje-
cit.*

*Quo statim exami-
nato*

mato, inferri in triclinium, darique cœnanti secum Britannico imperavit. Et cum ille ad primum gustum concidisset, comitali morbo ex consuetudine correptum apud convivas ementitus, postero die raptim inter maximos imbres translatiio extulit funere. Locusta pro navata opera, impunitatem prædiague ampla, sed & discipulos dedit.

34. *Matrem, dicta factaque sua exquisitam acerbius & corrigentem, hæcenus primo gravabatur, ut invidia identidem oneraret, quasi cessurus imperio, Rhodumque abiturus. mox & honore omni & potestate privavit; abductaque militum & Germanorum statione, contubernio quoque ac palatia expulit. Neque*

propre à son dessein, il commanda qu'on le portât dans la salle où l'on mangeoit, & qu'on en donnât à Britannicus quand il seroit à table avec lui. Britannicus n'en eut pas si-tôt goûté, qu'il tomba roide mort: Neron couvrant sa méchanceté d'un mensonge, dit aux invitez que ce n'étoit rien qu'un effet du mal caduc auquel il étoit sujet & le lendemain durant une grosse pluye, il le fit enterrer sans aucune pompe. Quant à Locusta pour récompense, il ne lui donna pas seulement l'impunité de ses autres crimes, mais aussi de grandes possessions, & même des disciples pour apprendre son métier.

34. Ne pouvant supporter les remontrances de sa mere, qui prenoit garde de trop près à ses mauvais desportemens, pour la rendre odieuse au peuple, il seignit de vouloir quitter l'Empire, & de se retirer à Rhodes. En suite il lui ôta tous les honneurs, & toute l'autorité qu'elle avoit auparavant, jusqu'à la garde ordinaire de Germains, & la chassâ du Palais & de sa compagnie. Il ne cessa depuis de la

persecuter & de lui faire toute sorte d'outrages. Lors qu'elle étoit à Rome, il lui suscitoit des procez, & si elle choisissoit quelque lieu pour sa retraite, il donnoit ordre à des gens d'aller troubler son repos par des injures, & par des railleries piquantes. Mais comme cette Princesse avoit beaucoup de courage, elle le mit en état d'apprehender ses menaces & sa violence, tellement qu'il resolut de la faire mourir.

Par trois fois il se servit du poison, mais inutilement; ce qui lui fit connoître qu'elle étoit munie de preservatifs. Il eut donc recours à l'invention d'un plancher fait en telle sorte, que la nuit il devoit tomber sur elle, & l'accabler comme elle dormiroit. Mais ce dessein n'ayant pas été tenu assez secret par les complices, il s'advisa de faire construire un vaisseau, par l'ouverture duquel elle tombât dans la mer, ou fût accablée par la chute de la chambre où elle seroit. Faisant donc sem- blant de se vouloir reconci-

in divexanda quidquam pensi habuit: submissis & qui Roma morantem, litibus, & in secessu quiescentem, per convitia & jocos, terra marique pratervebentes inquietarent. Verum minis ejus ac violentia territus perdere statuit.

*Et cum veneno tentasset, sentiretque antidotis pramunitam: lacunaria, qua noctis super dormientem * laxata machina deciderent, paravit. Hoc consilio per conscios parum celato, solutilem navem, cujus vel naufragio vel camera ruina periret, commentus est. Atque ita reconciliatione simulata, jucundissimis litteris, Baias evocavit ad solemnia Quinquatrum simul celebranda: datoque negotio trierarchis,*

chis, qui Liburnicam, qua advecta erat, velut fortuito concursu confringerent, protraxit convivium.

lier avec elle, il lui écrivit une lettre pleine de respect & de civilité, & la pria de venir à Bayes, pour y célébrer ensemble les fêtes solennelles de Minerve. Elle ne manqua point à ce rendez vous; cependant il donna charge au Capitaine des galeres, de rompre la galiote dans laquelle Agrippine étoit venuë, comme par le choc & par la rencontre fortuite de quelque autre vaisseau, & pour donner lieu à l'exécution de son entreprise, fit durer le festin assez long-tems.

*Repentique Baules, in locum corrupti navigii, machinosum illud obtulit, hilare profecutus: atque in digressu papillas quoque exosculatus, reliquum temporis cum magna trepidatione vigilavit, coeptorum operiens exitum. Sed ut diversa omnia, nandoque evasisset eam comperit, inops consilii, L. Agernium, libertum ejus, salvam eum incolamem cum gaudio nuntiantem, * objecto clam iuxta pugione, ut percussorem sibi subor-*

Comme elle s'en voulut retourner à Baules, il lui offrit ce vaisseau fait exprès avec des machines, à la place du sien qui étoit rompu; puis l'ayant accompagnée avec beaucoup de carasses, & lui ayant même baisé le sein, en lui disant adieu; il passa tout le reste du tems en grande inquiétude, attendant l'évenement de son dessein. Mais les nouvelles étans venuës de son mauvais succez, & que sa mere s'étoit sauvée à la nage, il se trouva fort embarrassé. L. Agernius affranchy d'Agrippine, croyant lui faire plaisir, lui étoit re-

nu assurez avec beaucoup de joye, qu'elle n'avoit aucun mal; lors il s'avisâ de faire jeter secrettement un poignard auprès de lui, puis il commanda qu'on le prit & qu'on le liât étroittement, comme s'il eût été pour l'assassiner; en même tems il commanda aussi qu'on allât tuer sa mere, & qu'on fit courir le bruit, qu'ayant veu son crime découvert, elle en avoit evité la punition, par une mort volontaire.

Des Auteurs dignes de foi ajoutent encore des choses plus horribles. Car ils disent, qu'ayant appris le meurtre de sa mere executé par ses ordres, il eut la curiosité de voir son corps, qu'il le mania, que même il en dit les perfections & les deffauts, & qu'ayant eu soif, il se fit donner à boire. Toutefois quelque assurance qu'il reçût des applaudissemens des Soldats, du Senat & du peuple, il fut incessamment tourmenté par les remords de sa conscience; il confessa plusieurs fois que le fantôme

natum arripi constringique iussit, matremque occidi: quasi deprehensum crimen voluntaria morte vitasset.

Adduntur his atrociora, nec incertis auctoribus, ad visendum interfecta cadaver accurrisse, contrectasse, membra, alia vituperasse, alia laudasse, sicutique interim oborta, bibisse. Neque tamen sceleris conscientiam, quamquam & militum & senatus populique gratulationibus confirmaretur, aut statim aut unquam postea ferro potuit: sape confessus exagitari se materna specie, verberibus Euriarum, ac tadis ardentibus

Obiit clam. Iunxi: que parricidio.] Al. Abiit, clam; parricid.

dentibus. Quin & facto per Magos sacro, evocare Manes, & exorare tentavit. Peregrinatione quidem Gracia, Eleusiniis sacris, quorum initiatione impij & scelerati voce praeconis submoverentur, interesse non ausus est.

¶ Unxitque parricidio matris amita necem. Quam cum ex duritia alvi cubantem visitaret; & illa tractans lanuginem ejus ut assollet, jam grandis natu, per blanditias forte dixisset, Simul hanc excepero, mori volo: conversus ad proximos, confestim se positurum velut irridens ait: praecepitque medicis ut largius purgarent agram. Nam nec dum defuncta bona invasit, suppresso testamento, ne quid abscederet.

me de sa mere le poursuivoit, qu'il sentoit les coups de fouet des furies & de leurs torches ardentes. Il eut même recours aux sacrifices de la magie, pour evoker & pour appaiser les Manes. Ayant fait aussi un voyage en Grece à ce même dessein, il n'osa jamais assister aux sacrifices Eleusins, lors qu'il entendit la voix du Crieur qui commandoit à tous les impies & à tous les méchans de s'en éloigner.

Tout cela ne l'empêcha pas de joindre au parricide de sa mere, la mort de sa tante. Cette bonne femme étant malade, il lui rendit visite, & comme en le caressant elle vint à lui toucher la barbe, qu'il ne s'étoit point encore fait couper, elle lui dit pour témoignage d'amitié, *Je suis contente de mourir aussi-tôt que j'aurai cette barbe entre mes mains.* Neron se tournant vers la compagnie, dit en se moquant d'elle, qu'il se l'alloit faire couper tout à l'heure; & commanda aux Medecins de purger bié la malade, puis qu'elle étoit constipée. Elle n'étoit pas encore decedée, qu'il s'empara de tous ses biens.

& fupprima fon testament ,
afin que rien ne lui en échap-
pât.

35. Outre fa premiere
femme Octavie , il en épou-
fa encore deux autres ; la
premiere fut Poppée Sabine,
fille d'un homme qui avoit
été Questeur , & auparavant
femme d'un Chevalier Ro-
main : la feconde Statilie
Messaline , arriere petite-fille
de Taurus , lequel ayant été
deux fois Consul , avoit re-
ceu l'honneur du triomphe.
Elle étoit mariée à Atticus
Vestinus Consul , lequel Ne-
ron fit tuer durant l'exerci-
ce de cette Charge , pour
posséder fa femme fans au-
cun empêchement : Il eut
bien-tôt du mépris pour
Octavie ; & comme ses amis
l'en blâmoient , il leur ré-
pondit, *Qu'elle se devoit con-
tenter des ornemens d'une
femme mariée.*

Après avoir tâché diver-
ses fois de l'étrangler , il la
repudia comme sterile ; &
voyant que le peuple n'ap-
prouvoit pas ce divorce , &
qu'il murmuroit fort contre
lui , il la relegua. Enfin il la
fit mourir pour crime d'a-
dultere ; mais son accusa-
tion étoit si fausse & si im-
pudente, que ceux qu'il vou-

35. *Uxores præter
Octaviam duas postea
duxit. Poppæam Sabi-
nam , quæstorio patre
natam , & equiti Ro-
mano antea nuptam :
deinde Statiliam Mes-
sallinam Tauri bis con-
sulis ac triumphalis
abnepsem. Qua ut po-
tiretur , virum ejus
Atticum Vestinum
Cof. in honore ipso tru-
cidavit. Octavia con-
suetudinem cito asper-
natus , corripientibus
amicis , sufficere illi
debere respondit uxori-
aria ornamenta.*

*Eandem mox sæpe
frustra strangulare me-
ditatus , dimisit ut ste-
rilem : sed improbante
divortium populo , nec
parcente convitiis, etiam
relegavit. Denique oc-
cidit sub crimine adul-
teriorum , adeo impu-
denti falsoque , ut in
quæstione perneganti-*

*bus cunctis, Anicetum
pedagogum suum * in-
dicem subjecerit, qui
dolo stupratam à se fa-
teretur.*

*Poppaam duodecimo
die post divortium Oc-
tavia in matrimo-
nium acceptam, dilexit
unice. Et tamen ip-
sam quoque icu calcis
occidit: quod se ex au-
rigatione sero rever-
sum, gravida & agra
convitiis inceserat. Ex
hac filiam tuvit Clau-
diam Augustam: ami-
sitque admodum in-
fantem. Nullum adeo
necessitudinis genus est
quod non scelere percu-
lerit.*

*Antoniam Claudii
filiam recusantem post
Poppæ mortem nuptias
suas, quasi molitricem
novarum rerum, inte-
remit. Similiter inte-*

loit faire servir de témoins
contre-elle soutinrent la
question, & nierent tou-
jours constamment; de for-
té, qu'il suborna Anicetus
son Pedagogue, pour con-
fesser qu'il avoit couché
avec elle par une trom-
perie.

Douze jours après avoir
repudié Octavie, il épousa
Poppée; & quoi qu'il l'ai-
mât uniquement, toutefois
ne pouvant supporter les in-
jures qu'elle lui dit un soir,
qu'il revenoit trop tard de
la course des Chariots, il
la tua d'un coup de pied,
toute grosse & malade qu'elle
étoit. Il eut d'elle une fil-
le nommée Claudie Augu-
ste, laquelle mourut en son
enfance. Il viola tous les
droits de la nature, & sa
cruauté n'épargna aucun de
ses proches ny de ses al-
liez.

Antonie fille de Claudius,
ayant refusé d'être sa fem-
me après la mort de Poppée,
il la fit mourir sous prétexte
qu'elle tramoit quelque cho-
se contre l'Etat. Il fut si
abomina

35. *Indicem subjecerit.* D'&io. *indicem*, abest à tribus exempl.
& sane abesse eam mal in. Torrent.

Similiter interemit ceteros. Tres mss. *Similiter item ca-*
teros, Lego igitur, *Similiter ceteros*, Torrent.

abominable que d'abuser par force d'Aulus Plantius, avant que de lui ôter la vie. Pour colorer sa mechanceté, il publioit que, sa mere avoit eu tant d'inclination pour ce jeune homme, qu'elle lui avoit fait concevoir les esperances de l'Empire; & sur cela il disoit ces paroles: *Que ma mere baise maintenant mon successeur.* Ayant ouï dire, que Rufinus Crispinus fils de Poppée, encore petit garçon, faisoit l'Empereur & le Capitaine, en se jouant avec d'autres enfans de son âge, il gagna ses domestiques, & leur donna ordre de le jeter dans la mer, un jour qu'il voudroit prendre le divertissement de la pêche. Il relegua Tuscus fils de sa nourrice, parce que durant son Intendance en Egypte, il avoit été si temeraire, que de se baigner dans des éruves que les Egyptiens avoient fait construire tout exprés pour l'arrivée de Neron.

Quoi qu'il n'eût jamais voulu donner permission à *Senecam preceptorum ad necem compulsi*

*remit ceteros, aut affinitate aliqua sibi aut propinquitate conjunctos. In quibus Aulum Plantium juvenem: quem cum ante mortem per vim constuprasset: Eat nunc, inquit, mater mea, & successorem meum osculetur: jactans dilectum ab ea, & ad spem imperii impulsum. Privignum Rufinum Crispinum, Poppæa natum, impuberem adhuc, quia ferebatur ducatus & imperia ludere, mergendum mari, dum piscaretur, * servis ipsius demandavit. Tuscum nutricis filium relegavit, quod in procuratione Egypti, balneis instructis lavisset.*

Constuprasset. Eat nunc, inquit, mater mea. Rufinum Crispinum. J. At. Constuprasset. Eui nunc, inquit, mater, sine, mea. Rufinum, & Rufinum Crispin.

Servis ipsius. J. At. Servis eius.

*lit : quamvis sepe
 cammeatum petenti ,
 banisqua cedenti , per-
 sancte jurasset , suspen-
 ctum se frustra , peri-
 turumque potius quam
 nociturum ei. Burro
 praefecto remedium ad
 fauces pollicitus , toxi-
 cum misit. Libertos
 divites & senes , olim
 adoptionis , mox do-
 minationis sua fauto-
 res, atque rectores , ve-
 neno partim cibus , par-
 tim potionibus indito ,
 intercepit.*

36. *Nec minore se-
 vitia foris & in exte-
 nos grassatus est. Stella
 crinita , qua summis
 potestatibus exitium
 portendere vulgo pu-
 tatur, per continuas no-
 ctes oriri coeperat. An-
 xius ea re , ut ex
 * Babilo astrologo di-
 dicit , solere reges ta-*

Senèque son Precepteur de se retirer , & de lui laisser tous ses biens , & qu'il lui eût juré plusieurs fois , qu'il aimeroit mieux mourir que de lui nuire , il le contraignit néanmoins à se donner la mort. Burrus Colonel de ses Gardes , ayant un mal de gorge , au lieu d'un remede qu'il lui avoit promis , il lui envoya du poison. Il traitta avec la même inhumanité plusieurs Affranchis , qui étoient de riches vieillards , empoisonnant les uns par des viandes , & les autres par des breuvages , quoi qu'ils lui eussent rendu de tres-bôs offices pour parvenir à l'adoption , & qu'ils l'eussent assisté de leurs conseils dans le gouvernement de l'Etat.

36. Les Etrangers ne furent pas plus exempts de sa cruauté , que ses proches. En ce tems-là une étoile cheveluë avoit déjà commencé de paroître par plusieurs nuits de suite ; & comme c'est la commune opinion que ces Cometes annoncent quelque malheur aux Puissances Souveraines,

raïnes, Neron en eut de l'inquietude ; mais ayant sceu de l'Astrologue Babilus, qu'en ces rencontres les Monarques avoient accoutumé de faire des expiations par des victimes illustres, & pour se garantir de ces mauvais presages, les rejeter sur les têtes des personnes les plus élevées, il suivit aisément un conseil si conforme à son humeur, & se resolut d'exterminer tout ce qu'il y avoit de plus considerable parmi la Noblesse de Rome. Ce qu'il fit d'autant plus volontiers, qu'il s'en presenta une assez juste occasion, par la découverte de deux conjurations contre lui ; la premiere & la plus puissante dont Pison étoit le chef, fut faite dans Rome ; & la seconde dans Benevent, sous la conduite de Vinicius.

Les conjurez répondirent étans liez de trois chaînes, ils confessèrent tous unanimement, & les uns même en alleguerent la cause, disans que l'Empereur s'étant souillé de tous les crimes, ils avoient crû lui

*lia ostenta cade aliqua illustri expiare, atque à semet in capita procerum depellere: nobilissimo cuique exitium destinavit. Enimvero multo magis & quasi per justam causam duabus conjurationibus * promulgatis: quarum prior majorque Pisoniana, Roma: posterior, Vinicianae, Beneventi conflata atque detecta est.*

Conjurati è vinculis triplicium catenarum dixere causam: cum quidam crimen ultro faterentur, nonnulli etiam imputarent, tanquam aliter illi non possent nisi morte.

morte succurrere, dedecorato flagitiis omnibus. Damnatorum liberi urbe pulsati, enectique veneno aut fame. Constat quosdam cum pedagogis & capsariis uno prandio pariter necatos, alios diurnum victum prohibitos quare.

37. Nullus posthac adhibitus delectus aut modus interimendi quoscumque libuisset, quacumque de causa. Sed ne de pluribus referam, Salvuidieno Orfito obiectum est quod tabernas tres de domo sua circa forum civitatis ad stationem locasset: Cassio Longino iuriconsulto, * ac luminibus orbatu; quod in veteri gentili stemmate C. Cassii percussoris Caesaris * imagines restituisse. Pato Thrasea, tristior & pedagogi vultus. Mori iussis non amplius quam hor

rendre un bon office en lui donnant la mort. Les enfans des condamnez furent chafsez de Rome, & en suite on les fit mourir de faim, ou de poison. L'histoire assure qu'en un dîner quelques-uns d'entr'eux furent empoisonnez, avec leurs Pedagogues & ceux qui portoient leurs livres, & qu'aux autres on leur ôta la liberté même de mendier leur pain.

37. Après cela il ne garda ny regle ny choix à faire mourir tous ceux dont il lui prit fantaisie. Sans m'entendre davantage, il suffira de dire, que pour perdre Salvianus Orfitus, on l'accusa d'avoir loué trois boutiques de sa maison près de la Place, à des Provinciaux, pour y loger leurs Deputez. Le pretexte qu'il prit contre Cassius Longinus, Juriconsulte aveugle, fut d'avoir remis le Portrait de Cassius, meurtrier de Cesar, entre ceux de ses Ancestres: n'ayant rien à reprocher à Petus Thraseas, il trouva qu'il avoit la mine d'un Pedant. Il ne donnoit qu'une

37. Ac luminibus orbatu.] Mallet Torrentius abesse. ac.
 Imagines restituisse.] Alacresinuisse.

qu'une heure de tems à ceux qu'il avoit condamnez, & s'ils differoient tant soit peu, il advertissoit les Medecins de les guerir promptement. C'est ainsi qu'il appelloit l'ouverture des veines.

Il y avoit alors à Rome un Egyptien qui mangeoit la chair crüe, & tout ce qu'on lui presentoit. Et l'on dit que Neron eut la pensée & le desir de faire déchirer des hommes, & de lui en jeter les membres pour les devorer. Ayant assouvy sa vengeance & sa cruauté, il en devint insolent, comme si la fortune lui eût été grandement favorable, jusqu'à dire; *Qu'aucun de ses Predecesseurs n'avoit bien connu l'étenduë de son pouvoir.* Il dissimuloit si peu l'averssion qu'il avoit pour le Senat, qu'il donna souvent à connoître, que son dessein étoit de l'exterminer entierement, & de mettre le gouvernement des Armées & des Provinces entre les mains des Chevaliers Romains & des Affran-

Aussi ne daignoit-il jamais baiser aucun de cét Ordre, soit à son arrivée,

varium spatium dabat. Ac ne quid mora interveniret, medicos admovebat, qui cunctantes continuo curarent. Ita enim vocabat, venas mortis gratia incidere.

Creditur etiam polyphago cuidam Aegyptii generis, crudam carnem & quidquid daretur mandere assuetus, concupisse vivos homines laudando absumentosque objicere. Elatus inflatusque tantis velut successibus, negavit quemquam principum scisse quid sibi liceret. Multasque nec dubias significationes saepe jecit, ne reliquis quidem se parsurum senatoribus: eumque ordinem sublaturum quandoque à Republ. ac provincias & exercitus equitibus Rom. ac libertis permisurum.

Certe neque adveniens, neque proficiscens, quemquam osculo impertis.

impertivit, ac ne resalutatione quidem. Et in auspicando opere Isthmi, magna frequentia clare, Ut sibi ac pop. Rom. bene res verteret, optavit: dissimulata senatus mentione.

38. *Sed nec populo aut mœnibus patrie pepercit. Dicente quodam in sermone communi, * Εἰς θανάτου γαῖα μὴ θύτω πυλ. imo inquit, * εἰς ζωῆς. Planeque ita fecit: nã quasi offensus deformitate veterum ædificiorum, & angustiis flexurisq; vicorum, incendit urbem tam palam, ut plerique consulares * cubicularios ejus, cum stupadaque, in prædiis suis deprehensos non attigerint: & quadam horrea circa domum*

ou à son départ, ny même lui rendre le salut. Et lors qu'il commença de faire couper le Détroit de Corinthe, il dit hautement dans une grande assemblée, *Que pour les heureux auspices de cet ouvrage, il souhaitoit que la chose réussit bien à lui & au peuple Romain, sans faire aucune mention du Senat.*

38. Sa rage n'épargna ny le peuple, ny les murailles de sa Patrie. Un jour quelqu'un disant dans la conversation ordinaire, un Vers Grec, dont le sens étoit, *Moy mourant que la terre soit toute en feu: Mais bien moy vivant, lui dit-il. Et de fait, il n'y manqua pas; car ne pouvant supporter la difformité des anciens bâtimens, & ne trouvant les rues ny assez larges ny assez droites, il fit mettre le feu à la ville si ouvertement, que plusieurs Consulaires ayant trouvé de ses gens avec du feu & de l'étoupe dans leurs maisons, ne leur osèrent pas toucher.*

38 Εἰς θανάτου γαῖα μὴ θύτω πυλ.] Me mortuo misceatur terra igne.

Εἰς ζωῆς Me vivente] Turnehus non male εἰς ζωῆς Cubicularios ejus. Vt bellicis machinis. E turri Macenariang] Alii. Cubicularisq; ejus. Vbi bellicis mach. E turri Macenarica

toucher. Et comme auprès de la Maison d'or, il y avoit des greniers dont il desiroit fort d'avoir la place, n'y pouvant mettre le feu à son aise, à cause que les murailles en étoient de pierre; il les fit abattre avec des machines de guerre. L'embrasement dura six jours & sept nuits, durant lesquels le peuple fut contraint de se retirer en la place des Monuments.

Outre une infinité de maisons communes, celles des anciens Capitaines, ornées encore des dépouilles des ennemis, furent reduites en cendres, aussi-bien que les Temples, lesquels avoient été bâtis & consacrez par les Roys, & par la pieté de nos Ancêtres, au tems des guerres Poniques & Gauloises; & generalement tout ce qui reittoit de l'antiquité, de plus beau & de plus admirable. Toutefois Neron, bien loin d'être touché de douleur ou de compassion pour un spectacle qui en étoit si digne, regarda le feu de la Tour de Mecenas, comme un objet de plaisir & de divertissement; & se trouvant tout réjoui par la beauté de la flamme, à ce

Auream, quorum spatium maxime desiderabat, ut bellicis machinis labefactata, atque inflammata sint, quod saxeo muro constructa erant. Per sex dies, septemque noctes ea clade scvitum est, ad monumentorum bustorumque diversorin plebe compulsa.

*Tunc prater immensum numerum insularum, domus priscorum ducum arserunt hostilibus adhuc spoliis adornata, deorumque ades ab regibus, ac deinde Punicis ac Gallicis bellis vota dedicataque: & quidquid visendum atque memorabile ex antiquitate duraverat. Hoc incendium * è turri Maccenatiana prospectans, latiusque flamma, ut aiebat, pulchritudine, ἀδωίω. Ilii in illo suo scenico habitu decantavit. Ac ne non hinc quoque quantum posset praeda & manubiaram invaderet, pollicitus cadaverum & ruderum*

runderum gratuitam egestionem, nemini ad reliquias rerum suarum adire permisit: collationibusque non receptis modo, verum & efflagitatis, provincias privatorumque census prope exhausit.

qu'il disoit, vêtu de son habit de Theatre, il se mit à chanter la destruction de Troye. Et pour ne pas perdre l'occasion de profiter d'un mal-heur si déplorable, il s'avisa de promettre qu'il feroit emporter les corps & les ruines des bâtimens, sans qu'il en coûtast rien aux particuliers, & leur defendit d'aller chez eux recueillir les restes de l'embrasement, dans le dessein qu'il avoit de s'en saisir. Il ne se contenta pas d'exercer ses rapines & ses extorsions dans la ville, il épuisa presque toutes les Provinces par les Tailles & par les Impôts.

*39. Accesserunt tantis ex principe malis, probrisque, quadam & fortuita: pestilentia unius autumnus, qua triginta funerum millia in rationem Libitina venerunt: clades Britannica, qua duo precipua oppida, magna * civium sociorumque cade direpta sunt: ignominia ad Orientem legionibus in*

39. Rome ne fut pas seulement affligée par la tyrannie de ce Prince monstueux, elle le fut encore par d'autres accidents fortuits. La peste qui dura tout un Automne, emporta plus de trente mille personnes, comme il se trouve par l'extrait des Mortuaires, au Temple de Venus Libitine: En la grande Bretagne, deux des principales villes furent saccagées, & un grand nombre de

de Citoyens & d'alliez taillez en pieces. Au Levant, la perte fut accompagnée de honte, d'autant qu'en Arménie les Legions furent mises sous le joug, & on eut bien de la peine à garder la Syrie. Mais ce qui est bien remarquable en un Prince si cruel & si violent, c'est qu'il souffroit assez patiemment les injures & les reproches, & qu'il ne se montra jamais plus doux qu'envers ceux qui l'avoient piqué par leurs paroles & par leurs écrits.

On publia quantité de Vers en Grec & en Latin, dans lesquels on lui reprochoit ses infamies : Voici le sens de quelques-uns. *Neron le nouvel époux a tué sa propre mere. On ne peut pas nier que Neron ne soit de la race du grand Enée; car celui-ci a porté sa mere, & l'autre son pere.*

Armenia sub jugum missis, agroque Syria verenta. Mirum, & vel precipue notabile inter hac fuit, nihil eum patientius quam maledicta & convitia hominum tulisse: neque in ullos leniorem quam qui se dictis aut carminibus laceffissent, existisse.

*Multa Grace Latineque *proscripta, aut vulgata sunt, sicut illa.*

**Νέρων Ορέστis, Αλκμαίων, μητροκτό-
ντος.*

*Νείον υμφορ Νέρων,
Ιούλιω μητέρ ἀπικ-
τευσεν.*

Quis negat Ænea magna de stirpe Neronem?

Sustulit hic matrem sustulit ille patrem.

Qu'il

Proscripta aut vulgata.] Al. Per scripta ac vulgata.

Νέων, Ορέστis, Αλκμαίων μητροκτόντος.] Nero, Orestes Alcmaeon matricida.

Νείον υμφορ Νέρον Ιούλιω μητέρ ἀπικτευσεν. Novam nuptiam Nero propriam matrem interfecit.] Turnebus, è libris veti, legobat Νείον υμφορ, ut, inquit, vel lata nuper sententia interfecit, intelligamus, vel quasi Νείον υμφορ scriptum esset, navis sententia damnatam audiamus. Cataubono, Νείον υμφορ, quod in omnibus fere libris placet; ut objiciat auctor versiculi Neroni incestum cum matre, de quo cap. 28.

Où il faut remarquer que le verbe *collere*, veut dire porter & tuër. Et fut la prodigieuse grandeur de la maison:

Dum tendit citharam noster, dum cornua Parthus, Noster erit Pæan, ille * *ἐκατηβιδίτης*. Roma domus fiet: Veios migrate Quirites.

Si non & Veios occupat ista domus.

*Sed neque auctores requisivit: & quosdam per indicom delatos ad senatum, affici graviore pœna prohibuit. Transeuntem eum Isidorus Cynicus in publico clara voce corripuerat, * quod Nauplii mala bene cantaret, sua bona male disponeret. Et Datus Atellanarum histrio in cantico quodam, * ὕμναι καὶ παῖτες, ὕμναι, καὶ παῖτες, ita demonstraverat, ut bibentem natantemque*

Tome II.

Capendant que Rome ne sera plus qu'une maison, Romains allez vous-en demeurer à Veies, si toutesfois cette maison ne s'estend pas même jusques à Veies.

Mais il ne fit aucune recherche de tous ces Vers diffamatoires, & quelques-uns ayans été accusez devant le Senat par un Delateur, il ne voulut pas qu'ils fussent punis severement. Isidore Philosophe Cynique, le voyant passer en public, le reprit à haute voix, *De ce qu'il chantoit bien les méchantes actions de Nauplius, & qu'il se ser voit mal des bonnes qualitez qu'il possedoit. Et Datus, Joueur de farces Atellanes, dans le Cantique, Adieu Pere, adieu Mere* donna clairement

G

ἐκατηβιδίτης.] Longe jaculans Epitheton est Apollinis.
quod Na pl i mala.] Ursino fuit in eis scriptura placet nau-
 blide ut nauplis pro barbato positum sit.
ὕμναι καὶ παῖτες ὕμναι καὶ παῖτες.] Bene vale pater, bene vale mater.

à connoître qu'il parloit de lui, le faisant tantôt beuveur & tantôt mangeur, pour marquer la mort de Claudius & d'Agrippine : & au dernier couplet, *l'Enfer conduit vos pas*. Il addressoit par son geste ses paroles au Senat. Neron, soit qu'il ne tint plus aucun conte de l'infamie, soit qu'il dissimulât son ressentimēt, de peur d'irriter davantage les médifans, se contenta pour toute punition de thasser de Rome & de l'Italie le Farceur & le Philosophe.

40. Enfin le monde, après avoir soupiré presque quatorze années sous le joug de la tyrannie de ce Prince, le laissa de le supporter. Les Gaulois furent les premiers à se revolter sous la conduite de Julius Vindex, qui gouvernoit lors cette Province en qualité de Lieutenant du Préteur. Les Astrologues avoient autrefois prédit à Neron qu'un jour il seroit abandonné de tout le monde. Ce qui l'obligea à proferer ces paroles dignes de re-

*faceret, * exitum C. Claudii Agrippinaque significans : & in novissima clausula, Orcus vobis ducit pedes, senatum gestu notaret : histrionem & philosophum Nero nihil amplius quam urbe Italiaque submovit, vel contemptu omnis infamiae, vel ne fatendo dolorem, irritaret ingenia.*

40. *Talem principem paulo minus XIII annos perpeffus terrarum orbis, tandem destituit : initium facientibus : Gallis, ducis Julio Vindice, qui tum eam provinciam pro pratore obtinebat. Prædictum à mathematicis Neroni olim erat, fore ut quandoque destitueretur: unde vox ejus celeberrima * τὸ τῆς νεῦρα γαῖα τοῖς πο. quo majore venia meditari-*
retur

Exitum C. Claudii, Novissima clausula.] Alii: Exitum scilicet Claudii. Noviss. clausa.

40. *τὸ τῆς νεῦρα γαῖα τοῖς πο. Artem omnis terra nutrit] Turneb. in suo cod. scriptum affirmat, τὸ τῆς νεῦρα νεῦρα διαδίδει, quod sane & venustius est, & Neronem propius contingit. Nihil tamen mutatum velim. Torrentius.*

*vetur citharædicam artem principi sibi gratam, privato necessariam. * Sponderunt tamen quidam destituito ei ordinationem Orientis, nonnulli nominatim regnum Hierosolymorum, plures omnis pristina fortuna restitutionem.*

marque : *Qu'un homme qui sçavoit un métier, vivoit en tout Pays ;* Voulant dire qu'il avoit raison de se perfectionner en l'art de jouer de la harpe, qui le divertissoit étant Prince, & lui pouvoit être nécessaire étant homme privé. Il y en eut néanmoins qui lui promirent l'Empire d'Orient: quelques-uns même l'assurant particulièrement du Royaume de Jerusalem, & la pluspart, qu'il seroit entièrement rétabli en sa première puissance.

Cui spei pronior, Britannia Armoniaque amissa, ac rursus utraque recepta, defunctum se fatalibus malis existimabat. Ut vero consilio Delphis Apolline, septuagesimum ac tertium annum caventum sibi audivit, quasi eo demum obiturus, ac nihil conjectans de ætate Galba, tanta fiducia, non modo senectam, sed etiam perpetuam singularemque concepit, feli-

Et comme il esperoit ce qui lui étoit le plus avantageux, ayant remis sous son obéissance la grande Bretagne & l'Armenie, il s'imagina que les predictions de ses malheurs étoient accomplies, & qu'il n'avoit plus rien à craindre. Mais après que l'Oracle d'Apollon de Delphes lui eut répondu qu'il se donnât garde de l'année septante-troisième, ne songeant point à l'âge de Galba, il se persuada que c'étoit le terme de sa vie :

G ij

Sponderunt tamen quidam destituito ei ordinationem Orientis. Et non est in ullis melioribus libris. Stephani autem editio & aliquot mss. Orientis dominacionem, quod recipit Casaubonus.

tellement qu'il conceut une si forte assurance, non seulement de parvenir à la vieillesse, mais encore d'être toujours parfaitement heureux; qu'ayant perdu dans un naufrage des choses de grand prix, il fut assez vain pour dire à ses amis, *Que les poissons lui rapporteroient.*

Le propre jour qu'il fit tuer sa mere, il apprit le soulèvement des Gaules; mais il s'en mit si peu en peine, qu'il sembloit même en être joyeux, comme d'une occasion qui se presentoit de piller par droit de guerre des Provinces si opulentes. Et s'en allant incontinent au lieu des Exercices, il regarda lutter les Athletes avec beaucoup de plaisir & d'attention. A l'heure du souper il receut des lettres encore plus pressantes, & de plus fâcheuses nouvelles; toutefois il n'en témoigna point d'autre émotion, que de menacer les revoltez. Bref ayant passé huit jours sans faire réponse à personne, & sans donner aucun ordre, il étouffa la chose par le silence,

citatem ut amissis naufragio pretiosissimis rebus, non dubitaverit inter suos dicere, pisces eas sibi relatueros.

*Neapoli de motu Galliarum cognovit die ipso quo matrem occiderat: adeoque lente ac secure tulit, ut * gaudentis etiam suspicionem praberet, tanquam occasione nata spoliandarum jure belli opulentissimarum provinciarum. Statimque in gymnasium progressus, certantes athletas effusissimo studio spectavit. Cœna quoque tempore interpellatus tumultuosioribus litteris hæcenus excanduit, ut malum iis qui descissent, minaretur. Denique per octo continuos dies non rescribere cuiquam, non mandare quid aut precipere conatus, rem silentio obliteravit.*

41. Edictis

Gaudentis etiam suspicionem.] Quidam gaudendi, & speciem.

41. Edictis tandem
 Vindexis * contumeliosis, & frequentibus
 permotus, senatum epistola in ultionem sui
 rei que publica adhortatus est : excusato lan-
 guore faucium, propter
 quem non adesset. Nihil
 autem eque doluit
 quam ut citharcedum
 malum se increpitum,
 ac pro Nerone Enobar-
 bum appellatum. Et no-
 men quidem gentile,
 quod sibi per contume-
 liam exprobraretur,
 resumpturum se professus
 est, deposito adopti-
 vo.

Cetera convitia, ut
 falsa, non alio argumen-
 to refellebat, quam quod
 etiam * inscitia tanto-
 pere laborata perfecta-
 que à se artis objicere-

41. Neantmoins les di-
 vers Edits que Vindex pu-
 blioit à sa honte, & au mé-
 pris de son autorité, le ré-
 veillèrent enfin : de sorte
 qu'il écrivit une Lettre au
 Senat, par laquelle il lui
 recommandoit ses interêts
 & ceux de la République,
 s'excusant sur un mal de
 gorge, qui l'empêchoit de
 se trouver au Conseil. On
 ne lui pouvoit faire de plus
 grand déplaisir, que de dire
 qu'il étoit mauvais joueur de
 harpe, & de l'appeller Eno-
 barbe, au lieu de Neron :
 à cause de quoi il protesta
 publiquement qu'il quitte-
 roit son nom adoptif, &
 qu'il reprendroit celui de
 sa famille, puis qu'on le
 lui reprochoit, comme s'il
 eut eu de la honte.

Quant aux autres injures,
 il n'avoit point de meilleure
 raison pour s'en defendre,
 que de dire qu'on lui repro-
 choit bien l'ignorance d'un
 Art, qu'il avoit lui-même

G iij.

41. Contumeliosis & frequentibus. Inscitia tantopere. Coram
 appellato. Domum evocavit. Reliquam diei partem per organa
 hydraulica novi & ignoti generis circumduxit. Ostendensque
 aut è libris aut è conjectura alii : Et contumeliosis & frequen-
 tibus. Inscitia sibi tantopere, vel tantotempore. Coram adorato,
 demum evocavit. Reliqua diei parte eos per organa hydraulica
 novi & ignoti generis circumduxit. Ostendensque, aut, osten-
 densque.

perfectionné par son étude & par son travail : Et là dessus à tout propos il demandoit à ses amis s'ils connoissoient un meilleur Maître que lui : Mais comme on lui eut dépêché Courriers sur Courriers il s'en vint à Rome tout effrayé. Son esprit néanmoins se remit par un augure assez frivole ; car ayant remarqué dans le chemin un Tombeau, sur lequel étoit gravé un Gaulois vaincu par un Chevalier Romain, qui le traînoit par les cheveux : Cét objet lui donna beaucoup de joye, & levant les yeux au Ciel, il l'adora.

Il fut si negligent à son arrivée, qu'au lieu de faire assembler le Senat ou le peuple, il se contenta d'appeler en sa maison quelques-uns des principaux de la Ville ; & après avoir fait une consultation à la hâte, il leur fit passer le reste du jour à considerer des Orgues d'une nouvelle invention qui jouïoient par le moyen de l'eau. Iuvis, apres les leur avoir bien montrées, & discouru de la maniere dont il s'en faisoit servir, il dit qu'il les

tur : singulos subinde rogitans, nesciente quemquam præstantiorem. Sed urgentibus aliis super alios nunciis Romam prætrepidus rediit. Leviterq; modo in itinere frivolo auspicio mente recreata, cum annotasset insculptum monumento, militem Gallum ab equite Rom. oppressum trahi crinibus, ad eam speciem exiluit gaudio, columque adoravit.

*Ac ne tunc quidem aut senatu, aut populo coram * appellato, quosdam à primoribus iris * domum evocavit : transactaque raptim consultatione, * reliquam diei partem per organa hydraulica novi & ignoti generis circumduxit. Ostendensque singula, de ratione ac difficultate cujusque differens, * jamque se etiam prolaturum omnia in theatrum affirmavit,*

Jamque se etiam.] In nonnullis, le desideravit,

navit, si per Vindicem liceat.

42. *Postquam deinde etiam Galbam & Hispanias descivisse cognovit, collapsus, animoque male fracto, diu & sine voce & prope intermortuus jacuit. Utque resipuit, veste descissa, capite converberato, actum de se pronuntiavit. Consolantique nutricula, & aliis quoque iam principibus similia accidisse memoranti, se vero prater ceteros inaudita & incognita pati respondit, * qui suum imperium vivus amitteret. Nec eo secius quidquam ex consuetudine luxus atque desidia * omisit vel imminuit.*

Quinimo, cum prospere quiddam ex provinciis nuntiatum esset super abundantissimi

produiroit bien-tôt sur le Theatre, si Vindex ne l'en empêchoit.

42. Ayant ensuite appris le soulèvement d'Espagne sous la conduite de Galba, il fut tellement accablé de cette nouvelle, qu'il demeura long tems pâmé sans voix & sans mouvement, comme s'il eût été mort; jusqu'à ce qu'étant revenu à soy, il déchira sa robbe, & se battant la tête, s'écria, que c'étoit fait de lui. Sa Nourrice voulut entreprendre de le consoler; en lui représentant, qu'il étoit déjà arrivé de pareils accidens à d'autres Princes: Il lui répondit, que ses malheurs étoient inouis, puis qu'il étoit vivant & qu'il perdoit son Empire. Il étoit néanmoins si aveuglé, que dans un tel desordre de les affaires, il ne laissoit pas de continuer ses débauches, & de mener la même vie qu'auparavant.

S'il recevoit quelque nouvelle un peu favorable des Provinces, il se plongeoit dans la bonne chere, &

G iij

42. *Qui suum imperium. Omisit vel imminuit. Lascive que modulata. In aliis exemplis. Qui summum imperium. Omisit vel minimum. Lascive modus.*

chantoit à table des vers de raillerie contre les Chefs de la revolte , accompagnant sa voix de gestes lascifs & ridicules. Une fois s'étant fait porter secrettement aux spectacles du Theatre , il fut piqué de jalousie contre un Farceur qui plaïoit merveilleusement à tout le monde & lui envoya dire , qu'il abusoit des occupations de l'Empereur.

43. On tient que dès le commencement des troubles il s'étoit proposé des choses tout à fait épouvantables , mais qui n'étoient pas trop éloignées de son naturel , d'envoyer dans les Provinces des Chefs & des Armées pour succeder aux autres , & pour en faire un cruel massacre , sous pretexte qu'ils avoient tous été de la même conspiration : de faire égorger tout ce qu'il y avoit de bannis , en quelques lieux qu'ils fussent , & tout ce qu'il y avoit de Gaulois dans Rome : ceux-là , de peur qu'ils ne se joignissent aux revolvez , & ceux-cy comme les complices & les Partisans de leur Nation : de donner le pillage des Gaules , aux Sol-

*mum centum jocularia in defectionis duces carmina, * lasciveque modulata, qua vulgo innotuerunt, etiam gesticulatus est: ac spectaculis theatri clam illatus, curiam scenico placenti nuntium misit, abuti eum occupationibus suis.*

43. *Initio statim tumultus, multa & immania, verum non abhorreatia à sua natura, creditur destinasse. Successores, percussoresque submittere exercitus & provincias regentibus quasi conspiratis, idemque & unum sentientibus, quidquid ubique exsulum, quidquid in urbe hominum Gallicanorum esset, contrucidare: illos ne, desciscensibus aggregarentur: hos, ut conscios popularium suorum, atque fautores. Gallias exercitibus diripiendas permittere: senatum universum veneno per convivia necare. urbem incendere feris in populum immis-*

sis, quo difficilins defenderetur.

*Sed absterrius, non tam pœnitentia quam *perficiendi desperatione, credensque expeditionem necessariam, Coss. ante tempus privavit honore: atque in utriusque locum solus inivit consulatum, quasi fatale esset, non posse Gallias debellari nisi à consule. Ac fascibus, cum post epulas triclinio digredereur, innixus humeris familiarium, affirmavit, simul ac primum provinciam attingisset, inermem se in conspectum exercituum proditurum, nec quidquam aliud quam fleturum. Revocatisque ad pœnitentiam defecto-ribus, sequenti die latum inter latos cantauit*

dat; de faire des festins pour empoisonner tout le Senat; de mettre le feu aux quatre coins de la Ville, & de lâcher en même tems quantité de bêtes sauvages contre le peuple, afin que ne pouvant pas remédier à l'embrasement, sa perte fût inévitable.

S'il ne persista pas dans ce dessein, ce fat moins pour s'en être repenty, que pour avoir desespéré d'en venir à bout. Et s'étant imaginé qu'une expedition étoit nécessaire en ces pais-là, il donna les Consuls de leur charge avant le terme & se mit lui seul à la place de tous les deux, comme si c'étoit une fatalité que les Gaules ne peussent être domptées que par un Consul. Ayant donc pris les faisceaux comme les marques de la dignité Consulaire, il sortit de la salle où il avoit mangé, s'appuyant sur les épaules de ses plus familiers amis, & leur assura qu'aussi tôt qu'il seroit arrivé dans la Province, il se présenteroit sans armes devant les Soldats, & ne feroit autre chose que pleurer: Puis les

G. V.

rebelles ayant témoigné le repentir de leur faute, le lendemain ils chanteroient ensemble joyeusement des Vers de la victoire, à la composition desquels il étoit temps qu'il commençât à songer.

44. Entre les préparatifs de son voyage, le plus grand soin qu'il eut, fut celui des coches propres à porter les instrumens de musique pour les Jeux du Theatre, de faire couper les cheveux à la façon des hommes aux concubines qu'il vouloit mener avec lui, & les armer de haches & de pavois, tels que portent les Amazones. Apres cela il fit citer les Tribuns de la Ville à prêter le serment, & comme pas un ne se presentoit qui fût propre à porter les armes, il ordonna aux Maîtres de lui faire un certain nombre d'esclaves, dont la levée fût des plus capabies, sans même en excepter les Secretaires & les Maîtres d'Hôtel.

Il fit une taxe sur tous les ordres d'une partie de leurs revenus; & ordonna aux locataires des maisons particulières de porter dans ses coffres les loyers d'une année. Il fut encore extrême-

taturum epinicia, quæ jam nunc sibi componi oporteret.

44. *In præparanda expeditione primam curam habuit deligendi vehicula portandis scenicis organis, concubinasque, quas secum educeret, tondendi ad virilem modum, & securibus peltisque Amazonicis instruendi. Mox tribus urbanas ad sacramentum citavit: ac nullo idoneo respondente certum dominis servorum numerum indicir: nec nisi ex tota cujusque familia probatissimos, ne dispensatoribus quidem, aut amnuensibus exceptis, recepit.*

Partem etiam census omnes ordines conferre jussit: & insuper inquilinos privatarum adium atque insularum, pensionem annuam repræsen-

tare fisco. Exegitque ingenii fastidio & acerbitate nummum asserum, * argentum postulatam, aurum ad obrussam : ut plerique omnem collationem palam recusarent, consensu flagitantes, à delatoribus potius revocanda premia quacumque cepissent.

45. * Ex annona quoque caritate luctantium accrevit invidia. Nam & forte acciit, ut in publica fame Alexandrina navis nuntiaretur pulverem luctatoribus aulicis advexisse. Quare omnium in se odio concitato, nihil contumeliarum desuit quin subiret. Statua ejus à vertice * currus appo-

ment rude & difficile à recevoir les especes, ne voulant que de l'argent & de l'or le plus fin : tellement que plusieurs s'opposèrent ouvertement à cette contribution, disans tous unanimement, qu'il étoit bien plus juste de rechercher les delateurs & de leur faire rendre toutes les recompenses qu'il avoient receuës.

45. Ce qui rendit encore l'Empereur plus odieux, fut le gain des Monopoleurs qui profitoient de la cherté des vivres. Car il arriva que durant la disette publique, on apprit qu'il venoit d'Alexandrie un vaisseau chargé de sable pour l'exercice des Luteurs de la Cour. A raison de quoi le peuple fit paroître la haine qu'il portoit à Neron par toutes sortes d'injures & de reproches. Sur-

G vj

44. Argentum postulatam, aurum ad obrussam.] Argentum postulatam postulatam, reperies in libris, seu cum eadem significatio sit, & omnium derivatio, à pustulis, pusulis aut pusilis, id est, tuberculis à multiplici excoctione enatis, disputatione longiore non opus. At pro ad obrussam, in aliis est, obryzam : sed id à doctioribus hic rejicitur.

45. Ex annona quoque caritate luctantium accrevit invidia.] Turneb. cum postremis precedentis capitis verbis connectit, atque ita legit: quacumque cepissent ex annona caritate luctantium. Accrevit invidia. in libris est, lucranium, lucratitia, & lucrantia. Torrentius, & luctantium, non rejicit, & malletiamen, lucranti tum, vel, luctantium, id est, Neroni : Casaubonus omnino, lucranium scribi debere pertendit.

Curus appositus est cum inscriptione Græca, Nunc demum apponenda esse, & Trahere tandem.] sic Aldus & Stephanus & opt. ou 32.

le haut d'une de ses statues, on mit un chariot avec cette inscription Grecque, *Que c'étoit à présent qu'il falloit disputer le prix de la course, & qu'il tirast.* Et au col d'une autre on attacha une bourse de cuir avec cette inscription: *Je t'ai donné ce que j'ai peu, mais tu as mérité le sac de cuir destiné aux paricides.* On écrivit même sur les Colonnes, faisant allusion au mot *Gallus*, qui signifie un Gaulois & un Coq: *Qu'il avoit éveillé les Coqs à force de chanter.* Et toutes les nuits on entendoit beaucoup de gens, lesquels faisant semblant d'avoir querelle avec des esclaves, appelloient souvent à leur secours *Vindex*, qui veut dire vengeur.

46. Outre toutes ces marques visiales de l'averfion & du mépris des Romains,

*situs est cum inscriptione Græca, Nunc demum agona esse; & Traheret tandem. Alterius collo & * ascopera deligata, simulque titulus, * Ego quid potui? sed tu euleum meruisti, Adscriptum & columnis, * Etiam Gallos eum cantando excirasse. * Jam noctibus iurgia cum servis plerique simulantes, crebro Vindicem posebant.*

46. *Terroretur ad hæc evidentibus portentis somniorum & auspicio-*

Romana editio & quidam alii libri: Cærus appositus, & Tradere et tandem. Eam lectionem laudat Turnebus mutato Tradere, in, Raderet, ut cinnamatum intelligamus Neronem, sed stabiliendæ lectioni Aldini nullis opus argumentis, ipsa res evincit.

Ascopera deligata] Auctor hujus lectionis cultissimus Politianus, Antè erat ascopa è scopa, & scopa. Turnebus emendabat, ascopa, ut sit velut euleus, inquit quod nomen est neutrum Græcis, sed Latinis etiam femininum; Politiano subcribunt Torrenius & Casaubonus. Est autem Ascopera marsupium, sive saccus pellicus.

Ego quid potui? Etiam Gallos eum cant. Jam noctibus] Al Ego quod potui. Jam Gallos eum cant. vel Jam & Gallos eum cant. Etiam noctibus.

*ciōrum , & omnium ,
 * tum veteribus tum
 novis : numquam antea
 somniare solitus. Occisa
 demum matre , vidit
 per quietem , navem si-
 bi regenti extortum gu-
 bernaculum : trahique
 se ab Octavia uxore in
 arctissimas tenebras. Et
 modo pennatarum for-
 micarum multitudīne
 opplori : modo à simula-
 cris gentium ad Pom-
 peii theatrum dedicata-
 rum circumiri , arcerique
 progressu. Asturconem ,
 quo maxima latabatur,
 posteriore corporis parte
 in simia speciem trans-
 figuratum , ac tantum
 capite integro hinnitus
 edere canoros. De Mau-
 soleo sponte foribus pa-
 tesactis exaudita vox
 est , * nomine eum cien-
 tis.*

lui qui n'avoit jamais accou-
 tumé de songer auparavant ,
 il étoit épouvanté de songes
 & de visions horribles , & de
 toute sorte de mauvais pre-
 sages. Car après avoir fait
 mourir sa mere ; il lui fut
 advis en dormant qu'il con-
 duisoit un vaisseau , & qu'on
 lui arrachoit le gouvernail
 d'entre les mains , que la
 femme Octavie le traînoit
 dans des lieux obscurs &
 tenebreux ; qu'il étoit acca-
 blé d'une multitude de four-
 mis ailées , que les statues
 des Nations dédiées au Téa-
 tre de Pompée , l'environ-
 noient & l'empéchoient de
 marcher. Qu'une haquenée
 qu'il aimoit beaucoup , étoit
 transformée en signe par le
 derriere , & que la tête lui
 étant demeurée en son en-
 tier , elle sembloit hennir en
 chantant. Les portes du Mau-
 solée s'étoient ouvertes d'elles-
 mêmes , il en sortit une
 voix qui l'appelloit par son
 nom.

*Kalend. Januarii
 exornati Lares in ipso*

Le premier jour de l'An,
 les Dieux domestiques
 tombèrent

*46. Tum veteribus, tum novis, numquam antea somniare soli-
 tus. Occisa.] Libri duo Torreat, cum veteribus tum novis.
 Numquam antea somniare solitus Occisa. Male autem vulg. pau-
 lo ante, omnium pro, omnium*

*Nomine eum ciens Exitum facturos. Decedisse versu.] Al.
 Maxime cum ciens, Exitum fact. Desisse versu.*

tomberent aussi-tôt qu'on les eut ornés pour l'appareil du Sacrifice. Comme il commençoit l'exercice de son Conulat pour les auspices ; Sporus lui fit présent d'une bague , sur la pierre de laquelle étoit gravé le ravissement de Proserpine. Tous les Ordres étans desia assembles en grand nombre pour faire les vœux accoutumés , on eut bien de la peine à trouver les clefs du Capitole. Il avoit composé une Oraison contre Vindex , laquelle fut recitée devant le Senat , & comme on en vint à ces paroles de la conclusion , *Que les méchants seroient punis , & que bien-tôt ils feroient une fin digne d'eux* , Tout le monde se mit à crier : *Auguste tu le feras*. On avoit aussi remarqué que la dernière fable qu'il avoit chantée publiquement , étoit , *Oedipe banny* , Et qu'il avoit fini par ces Vers , *Et femme , & mere , & pere , me condamnent à mourir*.

47. Un jour comme il diuoit , on lui rendit des

*sacrificii apparatus conciderunt. Auspicanti Sporus anulum muneri obtulit : cujus gemma sculptura erat, Proserpina raptus. Votorum nuncupatione magnam ordinum frequentiam vix reperta Capitolii claves. Cum ex oratione ejus, qua in V. vindexem perorabat, recitaretur in senatu, daturus poenas sceleratos, ac brevi dignum exitum facturos, conclamatum est ab universis: Tu facies Auguste. Observatum etiam fuerat, novissimam fabulam cantasse eum publice Oedipodem exulem atque in hoc * decidisse versu,*

* Θανόν μ' αἰώης
ὄγγυμ' ὀ μ' ἡτῆρ
πατρός.

47. Nuntiata interim etiam caterorum exerci

Θανόν μ' αἰώης ὄγγυμ' ὀ μ' ἡτῆρ : πατρός.] Mori me adicit uxoris mater patris.

exercituum defectione, litteras prandenti sibi redditas concepsit, mensam subvertit: duos scyphos gratissimi usus, quos Homericos à calatura carminum Homeri vocabat, solo illisit: ac sumto à Locusta veneno, & in aureampyridam condito, transit in hortos Servilianos. Ubi promissis liberorum fidissimis Ostiam, ad classem preparandam, tribunos centurionesque pratorii de fuga societate tentavit. Sed partim tergiversantibus, partim aperte detrectantibus, uno vero etiam proclamante, Usque ad eone mori miserum est?

Varia agitavit: Parthosne an Galbam supplex peteret, an atratus prodiret in publicum, proque Rostris quanta maxime posset miseratione veniam pratoriorum precaretur: ac ni flexisset animos, vel Egypti praefecturam concedi sibi oraret. Inventus est postea in

lettres qui lui annonçoient la revolte des autres Armées; il les déchira, renversa la table, & cassa contre terre deux fort belles tasses, qu'il appelloit *Homériques*, à cause des Vers d'Homere qui y étoient gravez. Puis ayant enfermé dans une boîte d'or, du poison préparé par Locusta, il s'en alla dans les jardins Serviliens; où étant, il envoya devant à Ostie des plus affidez de ses Affranchis, pour lui faire tenir des vaisseaux tout prêts. Il sonda les Tribuns & les Capitaines de ses Gardes pour les engager à être compagnons de la fuite. Mais les uns faisant difficulté d'y consentir, les autres le refusant ouvertement, & lui-même s'étant écrié, *Est-ce une chose si fâcheuse que la mort?*

Il eut diverses pensées, sans sçavoir à quoi se résoudre; s'il iroit vers les Parthes, ou vers Galba, en qualité de suppliant; ou s'il paroîtroit en public sur la Tribune, aux Harangues vêtu de noir, pour exciter la compassion du peuple, & demander pardon du passé. Que s'il ne le pouvoit pas
fléchir,

fléchit, il avoit dessein de prier qu'on lui laissât au moins le Gouvernement d'Egypte. Et de fait on trouva depuis parmi les papiers, un discours qu'il avoit composé sur cela : Mais on croit qu'il en fut détourné par la crainte qu'il eut d'être déchiré avant qu'il arrivât au Palais. Ainsi ayant remis sa deliberation au lendemain, il se coucha ; & s'étant éveillé sur le minuit, il s'apperceut que les Soldats de la garde avoient quitté leur poste, puis s'étant levé brusquement, il envoya ses amis aux nouvelles, & comme personne ne lui en rapportoit, il sortit peu accompagné, & s'en alla de maison en maison ; mais ayant trouvé les portes fermées ; & un grand silence par tout, il retourna en sa chambre, d'où les Gardes s'en étoient déjà fuis, & même avoient emporté les couvertures de son lit, & la boîte où étoit le poison.

Dans ce desespoir il fit chercher Spicillus, ou quelqu'autre Gladiateur, pour être tué de sa main, n'ayant sçeu trouver personne qui lui rendit ce dernier office ; *je n'ai donc dit il, ny ami ny*

serinio ejus hac de re sermo formatus. Sed deterritum putant, ne prius quam in forum perveniret, discerneretur. Sic cogitatione in posterum diem dilata : ad mediam fere noctem excitatus, ut comperit stationem militum recessisse, prosiluit à lecto, misitque circum amicos. Et quia nihil à quoquam renunciabatur, ipse cum paucis hospitiâ singulorum adiit. Verum clausis omnium foribus, respondente nullo, in cubiculum rediit: unde jam & custodes diffugerant, direptis etiam stragulis, amota & pyxide veneni.

Ac statim Spicillum mirmillonem, vel quemlibet alium percussorem, cujus manu periret, requisivit. Et neminem reperco: Ergo ego, inquit, nec amicum habeo, nec inimicum

*inimicum ? procurrit-
que quasi precipitatu-
rus se in Tiberim,*

48. *Sed revocato
nursus impetu, aliquid
secretioris latebra ad
colligendum animum
desideravit: & offeren-
te Phaonte liberto su-
burbanum suum inter
Salariam & Nomen-
tanam viam circa
quartum miliarium:
n. erat nudo pede atque
tunicatus, panulum ob-
soleti coloris superinduit:
adapertoque capite, &
ante faciem * obrento
sudario, equum inscen-
dit, * quatuor solum co-
mitantibus, inter quos
& Sporus erat.*

*Statimque tremore
terra, & fulgure ad-
verso pavescit; au-
dit ex proximis castris
clamorem militum, &
sibi adversa & Galba
prospera ominantium:
etiam ex obviis viato-
ribus quendam dicen-
tem, Hi Neronem per-
sequuntur: alium sci-*

*ememi ? & se mit à courir
comme s'il eût eu dessein
de se precipiter dans le
Tibre.*

48. Mais perdant cette pensée, il songea à se retirer en quelque lieu caché pour reprendre ses esprits. Alors un de ses Affranchis nommé Phaon, lui offrit une maison qu'il avoit à quatre milles de Rome, entre la voye Salaire & Nomentane. Tout nud pied qu'il étoit & en chemise, il se couvrit d'un vieux manteau déteint, & s'étant couvrit la teste, & mis un mouchoir devant le visage, il monta à cheval accompagné seulement de quatre personnes, entre lesquels étoit Sporus.

Aussi-tôt qu'il fut en chemin, il fut effrayé d'un tremblement de terre, & des éclairs qui l'ébloüirent, & comme il passoit près du Camp, il entendit le bruit des Soldats, qui faisoient des imprecations contre lui, & souhaittoient toute sorte de prospérité à Galba. Il entendit même qu'un pas-

tant

44. Obrento sudario, quatuor solum.] Alii, Obrenso sudario.
varior. solus.

tant qu'il rencontra en chemin, disoit : Ces gens-là poursuivent Neron : Et un autre qui lui demanda : *Quelles nouvelles y a-t'il de Neron à Rome ?* En ce même tems son cheval ayant senti un corps qu'on avoit jetté dans le chemin eut peur, & de la secousse lui decouvrit le visage ; tellement qu'il fut reconnu & salué d'un *Veteran Pretorien*. Comme ils furent à un petit détour, ils furent contraints de quitter leurs chevaux, paroi des brossailles, & Neron enfila un sentier entre deux roseaux, quoy qu'on lui mit des robbes sous les pieds, eut bien de la peine à se rendre à une muraille qui étoit vis à vis de la maison.

Pendant qu'on cherchoit à l'y faire entrer secrettement, Phaon lui conseilla de se cacher dans une caverne, d'où l'on avoit tiré du sable ; mais il lui répondit, *Qu'il ne vouloit point être enterré tout vivant* : Et ayant envie de boire, il puisa

sciscitantem, *Ecquid in urbe novi de Nerone ? Equo autem odore abjecti in via cadaveris consternato, detecta facie agnitus est à quodam Missicio pratoriano, & salutat. Ux ad divorticulum ventum est, dimissis equis inter fruticea ac vepres, per arundineti seentiam aggre, nec nisi strata sub pedibus veste, * ad adversum villa parietem evasit.*

Ibi hortante eodem Phaonte, ut interim in specum egressa harena concederet, rogavit se vivum sub terram iturum: ac parumper commoratus, dum clandestinus ad villam introitus pararetur, aquam

Ad adversum villa parietem. Eodem Phaonte. Concederet Modica culcita, vetero pallio strato instructum. Adversum villa parietem. Eum Phaonte, se conderet. Modica culcita, veteri pallio instratum.

quam ex subjecta lacuna potaturus manu hausit: & Hac est, inquit, Neronis decocta. Deinde divulsa sentibus panula trajectos surculos rasis: atque ita quadrupes per angustias effessa caverna receptus, in proximam collam decubuit super lectum * modiceilla culcita, vetere pallio strato instructum. Fameque interim & siti interpellante, panem quidem sordidum oblatum spernatus est, aqua autem tepida aliquantulum bibit.

49. Tunc unoquoque hinc inde instante, ut quamprimum se impendentibus contumeliis eriperet, scrobem coram fieri imperavit, dimensus ad corporis sui modulum: componique simul, si qua invenirentur, frustra marmoris, & aquam simul ac ligna conferri, curando mox cadaveri, flens ad singula, atque identidem dictitans: Qualis artifex pereo! inter moras pellatos à cursore

de l'eau dans un fossé avec la main. Et voila, dit-il, la boisson délicieuse de l'eau cuite de Neron. Puis il arracha les ronces de son manteau qui en étoit tout déchiré, & se mit à marcher comme une bête à quatre pieds, pour passer par un trou assez étroit, qu'on avoit fait à ce dessein. Aussi tôt qu'il fut dans une chambre il se jeta sur un lit, où il n'y avoit qu'un méchant oreiller, & une vieille couverture. Alors comme il étoit pressé de faim & de soif, on lui presenta de gros pain, mais il n'en voulut point, & se contenta de boire un peu d'eau tiède.

49. Tous ceux qui étoient auprès de lui, le sollicitoient de prévenir bien-tôt les maux & les affronts qui le menaçoient; de sorte qu'il fit faire en sa présence une fosse à la mesure de son corps, & donna ordre qu'on la couvrit de quelques pieces de marbre, si on en pouvoit recouvrer, & aussi qu'on fit provision d'eau & de bois pour laver & pour brûler son corps. Il pleuroit à chaque parole, & sur tout en repetant plusieurs fois celles-cy, Faut-il qu'un si

bon joueur d'instrumens meure! Cependant un Courrier de Phaon ayant apporté des dépêches, il les prit & ayant leu qu'il avoit été déclaré ennemi de la Republique par le Senat, & qu'on le cherchoit pour le punir selon l'ancienne coutume. Il demanda quelle étoit cette punition. A quoi on lui répondit, que le criminel étoit dépouillé tout nud, qu'on lui passoit la tête dans une fourche, & qu'en cet état il étoit battu de verges jusqu'à la mort.

Pour prévenir un supplice si épouvantable, il prit en ses mains deux poignards, dont il avoit fait provision, & après avoir essayé la pointe de tous les deux, il les ferma derechef, disant pour excuse, que son heure fatale n'étoit pas encore venue. Tantôt il prioit Sporus de commencer à faire des plaintes & des lamentations, tantôt se tournant vers les Assistans, il leur témoignoit que pour mourir courageusement, il avoit besoin de l'exemple de quelqu'un d'es-

Phaontis codicillos præripuit, legique se hostem à senatu judicatum, & quari, ut puniatur more majorum. Interrogavitque quale id genus esset poena. Et cum comperisset nudi hominis cervicem inseri furca, corpus virgis ad necem cadi:

*Conterritus, duos pugniones, quos secum tulerat, arripuit: tentaque utriusque acie, rursus condidit, caussatus nondum adesse fatalem horam. Ac modo Sporum hortabatur, ut lamentari ac plangere inciperet: modo orabat, ut se aliquis ad mortem capessendam exemplo juvaret: interdum segnitiam suam his verbis increpabat: Vivo deformer ac turpiter: * & πείθει Νέρον, & πείθει.*
in fine

Imperes Neroni id est non decet, tuorum dei tui miorum, dicitur hinc praevitit] Non decet Noronem, non decet. Vigilare oportet in talibus. Age excita te ipsum.

νέφειν οὐκ ἐν τοῖς
τοῖστας. ἄγα ἔγχεθι
σλαυτόν. Jamque equi-
tes appropinquabant,
quibus præceptum erat
ut virum eum attra-
herent. Quod ut sensit,
trepidanter effaui,

* ἵππων μ' ἄνωπόδων
ἀμφιπέσθη βατα
εἰλεται.

ferrum jugulo adegit,
juvante. Epaphrodito, à
libellis.

Semianimisque ad-
huc interruptenti cen-
turioni, & panula ad
vulnus apposita, in
auxilium se venisse si-
mulanti, non aliud res-
pondit, quam Sero; &
Hæc est fides. Atque in
ea voce defecit, exstan-
tibus regentibusque o-
culis usque ad horro-
rem formidinemque vi-

tr'eux. Quelquefois il blâ-
moit lui-même son peu de
courage, disant: *Je mene
une vie honteuse, courage Ne-
rone vertue-toy.* Comme il
étoit dans ces troubles &
dans ces apprehensions, il
entendit le bruit des gens à
cheval qui venoient avec
ordre de le prendre & de le
mener viv à Rome, & lors
plus effrayé que jamais, il
dit un vers Grec, dont le
sens est, *Un bruit confus de
chevaux me frappe ici les
oreilles.* Puis n'ayant ny as-
sez de cœur ny assez de for-
ce pour se fourrer le poi-
gnard dans la gorge, il fut
aidé par Epaphrodite, qui
étoit son Maître des Re-
quêtes.

Comme il achevoit d'ex-
pirer, le Capitaine entra, &
seignant d'être venu pour le
secourir, lui voulut étan-
cher le sang en mettant son
manteau sur la playe; Neron
ne lui répondit autre chose
sinon, *C'est trop tard, est-ce là
votre fidélité?* Il mourut en
proferant ces mots, les yeux
lui sortans de la tête d'une
maniere épouvantable. Il
n'avoit

ἵππων μ' ἄνωπόδων ἀμφιπέσθη βατα βελου, Equorum celeripedum
son. nus aures circumtendit.

n'avoit rien tant recomman-
dè à ceux de sa compagnie ;
que de ne pas permettre que
sa tête fût livrée à personne ,
voulant que son corps fût
brûlé tout entier. Icelus Af-
franchy de Galba permit
que sa volonté fût execu-
tée, quoy qu'il ne fist que
sortir de prison, où il avoit
été mis au premier bruit de
la revolte.

50. Ses funerailles coû-
terent deux cents mille
petits sesterces, son corps
étant couvert d'une tapisse-
rie blanche tissée d'or, dont
il s'étoit servi le premier
jour de l'An. Ecloge & Ale-
xandra ses Nourrices, &
Acte sa concubine, mirent
ses cendres dans le monu-
ment des Domitiens ses An-
cestres, lequel étant élevé
sur la colline des jardins, se
voit du Champ de Mars.
Le fondement en est de
porphyre, l'Autel au
dessus, est de marbre de
Lune, & le tout est environ-
né de pierre de Thase.

*sentium. Nihil prius ac
magis à comitibus exe-
gerat, quam ne potestas
cuiquam capitis sui fe-
ret: sed ut, quoquo mo-
do, totus cremaretur.
* Permisit hoc Icelus
Galba libertus, non
multo ante vinculis ex-
solutus, in qua primo
tumultu coniectus fue-
rat.*

50. *Funeratils est
impensa ducentorum
millium, stragulis albis
auro intextis, quibus
usus Kalend. Januarii
fuerat. Reliquias * E-
cloge & Alexandra nu-
trices cum Acte concu-
bina gentili Domitio-
rum monumento condi-
derunt: quod prospicitur
è campo Martio * im-
positum colle hortorum.
In eo monumento solium
Torphiretici marmoris
superstanti Lunensi ara
circumseptum est lapide
Thasio.*

51. Il étoit d'assez bonne

51. *Statura fuit pene
iusta*

49. *Permisit hoc Icelus. Jvulg. male. Permisit, vel permisit hoc
Sejus, vel, Huseus vel, Hirtius.*

50. *Ecloge & Alexandra.] Al. Egloge, & Alexandria.
Impositum colle hortorum.] Al. Imp. colli hortorum.*

*justa : corpore maculoso
& foedo : sufflavo ca-
pillo : vultu pulcro ma-
gis quam venusto : o-
culis castis & hebetio-
ribus : cervice obesa ,
ventre projecto , gracil-
limis cruribus , valetu-
dine prospera . Nam qui
luxuriae immoderatissi-
ma esset , ter omnino per
XIII annos languit :
aque ita , ut neque
vino , neque con-
suetudine reliqua abs-
tineret . Circa cultum
habitumque adeo pu-
dendus , ut comam sem-
per in gradus forma-
tam , peregrinatione
Ahaica etiam pone
verticem summisserit :
ac plerumque * *Synthesi-*
nam indutus , ligato
circum collum sudario
prodierit in publicum ,
sine cinctu , & discal-
centus .*

52. *Liberales disci-
plinas omnes fere puer
attigit . Sed à philoso-
phia eum mater aver-
tit : monens , imperaturo*

taille : son corps étoit cou-
vert de vilaines taches : il
avoit les cheveux blancs , le
visage plus beau qu'agréable :
les yeux bleus , la veuë foib-
le , le col gras , le ventre
avancé , les jambes fort me-
nuës , & la santé fort bonne .
Car quoi qu'il menât une
vie extrêmement débordée
en toute sorte d'excès , il ne
fut malade que trois fois en
quatorze années ; encore si
legerement , qu'il ne s'ab-
stenoit ny du vin , ny de ses
autres débauches accoûtumées .
Quant à ses ornemens
& à ses habits , il observoit
si peu la bienséance , que
dans le voyage qu'il fit en
Achaïe , il laissa croître ses
cheveux derrière la tête , les
faisant ajuster par boucles &
par degrez : & souvent il
paroissoit en public mal
propre , avec une simple rob-
be de laine , un mouchoir
autour de son col , sans cein-
ture & sans souliers .

52. Dès son enfance il
fut instruit en toutes les
Sciences liberales ; mais sa
mere le detourna de l'étude
de la Philosophie , comme
contraire

51. *Plerumque Synthesinam indutus .*] Nec male vulgo *Synthesinam indutus* .

contraire à un Prince Souverain : Et son Précepteur Senèque ne voulut pas qu'il eût connoissance des anciens Orateurs , afin de le tenir plus long - tems dans l'admiration de son éloquence. De sorte qu'étant fort enclin à la Poësie , il composoit des Vers avec grande facilité ; & ceux-là se trompent qui croyent qu'ils s'attribuoient les ouvrages des autres. Il m'est tombé entre les mains des Tablettes & des petits Livres où il y avoit des vers , qui ont fort couru , écrits de sa main , en telle façon qu'il étoit aisé de connoître qu'il ne les avoit ny copiez , ny écrits sous un autre ; les ratures & les divers changemens étans des preuves visibles qu'ils avoient été écrits de la main de leur Auteur.

53. Il se pleut merveilleusement à la peinture & au relief , se montrant extrêmement jaloux de la gloire de ceux qui gaignoient la bien-veillance du peuple en quelque manière que ce fût. Après qu'il eut rem-

*contrariam esse: à cognitione veterum oratorum Seneca præceptor, quo diutius in admiratione sui detineret. Itaque ad poëticam pronus carmina libenter ac sine labore composuit: nec, ut quidam putant, aliena pro suis edidit. Venere in manus meas pugillares libellique cum quibusdam notissimis versibus * ipsius chirographo scriptis: ut facile appareret, non translatos, aut dictante aliquo exceptos, sed plane quasi à cogitante atque generante exaratos: ita multa & deleta & inducta & superscripta inerant.*

53. *Habuit & pingendi fingendique maxime non meliocre studium. Maxima autem popularitate efferebatur, omnium amulus, qui quoquo modo animum vulgi moverent.*

Exiit

52. *Ipsius chirographo scriptis: ut facile appareret, non translatos.]* Mavult Torrent. *Ipsius chirographo: ut fac. ap. non translatis.*

Exiit opinio post scenicas coronas proximo lustro descensurum eum ad Olympia inter athletas. Nam luctabatur assidue: nec aliter certamina gymnica Græcia tota spectaverat, quam brabeutarum more in stadio humi assidens: ac si qua paria longius recessissent, in medium manibus suis protrahens. Destinaverat etiam qui Apollinem cantu, Solem aurigando equiparare existimaretur, imitari & Herculis facta. Preparatumque leonem aiunt, quem vel clava vel brachiorum nexibus in Amphitheatri arena spectante populo nudus elideret.

54. *Sub exitu quidem vita palam voverat, se sibi incolumis status permansisset, * proditurum se parte victoria ludis, etiam*

Tome I I.

porté le prix du Theatre, le bruit courut qu'aux prochains Jeux Olympiques il vouloit se mêler avec les Athletes. Car il s'exerçoit continuellement à la lutte; & n'avoit jamais assisté aux combats de la Grece, qu'il ne fût assis à terre dans la lice, de même que les Juges: que s'il voyoit des Lutteurs trop éloignez, il les tiroit de ses propres mains, & les faisoit approcher. Les flatteurs l'ayant rendu assez vain pour s'imaginer qu'il égaloit Apollon en la Musique, & le Soleil à bien conduire des Chariots, il s'étoit proposé d'imiter les actions d'Hercule. Et l'on dit qu'il devoit un jour paroître tout nud dans l'arene de l'Amphitheatre, pour donner au peuple le divertissement de lui voir assommer un Lion à coup de massue, ou de l'étouffer entre ses bras.

54. Il est constant qu'un peu avant sa mort il avoit promis publiquement, que s'il étoit maintenu dans son autorité, il paroïtroit sur le Theatre aux Jeux qui se

H

54. *Proditurnm se parte victoria ludis* sic emendavit Turnebus. vulg. *parta victoria*. Mox, *salutarumque*; idem Turnebus. *salutarum*.

feroient après avoir remporté la victoire ; qu'il y joueroit des Orgues au mouvement de l'eau, du haut-bois, de la muzette, & qu'au dernier jour il feroit le farceur & le baladin, dansant le Turnus de Virgile. Il y a des Auteurs qui ont écrit, qu'il fit tuer le Comedien Paris, comme l'adversaire qu'il apprehendoit le plus.

L'ambition qu'il avoit d'eterniser sa memoire, étoit inconsidérée. Et pour ce sujet il changea les noms de plusieurs choses pour leur donner le sien. Il voulut que le mois d'Avril fût appelé Neronien, & avoit résolu de donner à la ville de Rome le nom de Neropolis.

56. Il méprisa toute sorte de Religion, hors celle de la Déesse Syrie, laquelle il mit bien-tôt au rang des autres, & en fit si peu d'estime qu'il pissait contre sa statue ; S'étant engagé dans une autre superstition, de laquelle il ne se détacha jamais. Car un homme incon-

hydraulam & choraulam, & utricularium, ac novissimo die histrionem, saltaturumque virgilio Turnum. Et sunt qui tradant Paridem histrionem occisum ab eo, quasi gravem adversarium.*

55. *Erat illi aternitatis perpetuaque fama cupido, sed inconsulta. Ideoque multis rebus ac locis vetere appellatione detracta, novam induxit ex suo nomine. Mensem quoque Aprilum, Neroneum appellavit, Destinaverat & Romam Neropolim nuncupare.*

56. *Religionum usquequaque contemtor, præter unius deæ Syria. Hanc mox ita sprexit, ut urina contaminaret: alia superstitione captus in qua sola pertinacissime hæsit. Siquidem * icunculam puellarem, cum quasi remedium*

56. *icunculam puellarem*] Quod in libris esset, acungilam emendarunt, *imagunculam*. Vulgo, *acunculam*. Et Optime Egnatius eumque sequutus Torrentius, *icunculam*.

medium insidiarum à plebeio quodam & ignoto muneri accepisset, detecta confestim conjuratione prosummo numine trinisque in die sacrificiis colere perseveravit: volebatque credi monitione ejus futura pranoscere. Ante paucos quam periret menses, attendit exstipicio, nec umquam litavit.

57. *Obiit secundo & trigésimo atatis anno, die quo quondam Octaviam interemerat. Tantumque gaudium publicè prabuit, ut plebs pileata tota urbe discurreret. Et tamen non desuerunt qui per longum tempus vernis aestivisque floribus tumulum ejus ornarent: ac modo imagines praxertatas in Rostris proferrent, modo edicta, quasi viventis, & brevi magno inimicorum malo reversuri.*

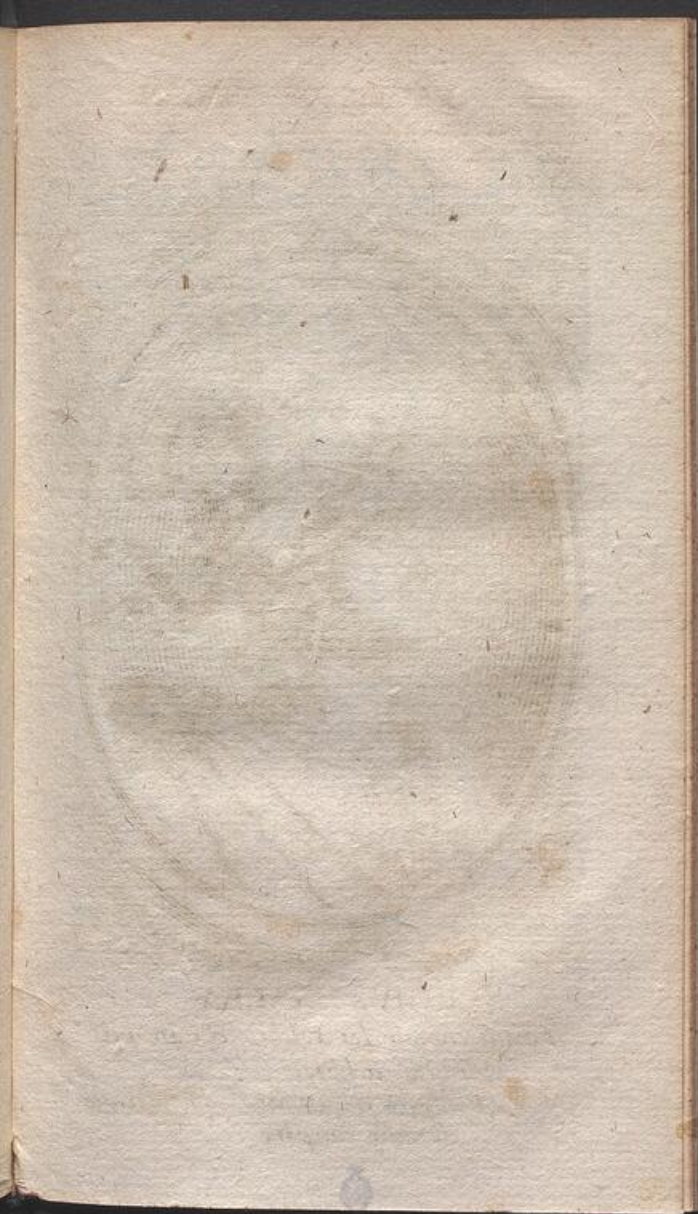
nu & de basse condition, lui ayant fait present d'une petite image qui representoit une jeune fille, comme pour le garantir des conspirations qu'on pourroit faire contre lui, en même tems il en découvrit une; tellement que prenant cela pour un effet de la protection de cette image, il la tint toujours depuis pour une grande divinité, & ne manqua jamais de l'honorer de trois Sacrifices par jour. Quelque mois avant sa fin, il voulut consulter les entrailles des victimes, mais il n'y trouva rien que de funeste pour lui.

57. Il mourut le trente-deuxième de son âge le même jour qu'il avoit fait mourir Octavie. La réjouissance en fut si grande, & si universelle, que le peuple couroit par les rues avec des marques de la liberté sur la tête. Toutefois il s'en trouva depuis, qui durant plusieurs années ornerent son tombeau de fleurs au Printems & en Été; & qui tantôt portoient au Palais ses images vêtues de pourpre, tantôt de ses Edits, comme s'il eût été vivant, & que bientôt il eût deü revenir au monde pour perdre ses ennemis.

Outre cela, Volageses Roi des Parthes, ayant envoyé des Ambassadeurs au Senat pour renouyeller leur alliance, demanda sur toutes choses, que la memoire de Neron fût honorée. Bref, du tems que j'étois encore jeune garçon, un homme dont la condition étoit incertaine, aiant eu l'impudence de dire qu'il étoit Neron vingt ans après sa mort, ce nom fut reçu si favorablement parmi les Parthes, qu'ils l'assistèrent puissamment, & le Senat eut toute toutes les peines du monde à le leur ôter pour en faire une punition exemplaire.

Quin etiam Volagesus Parthorum rex, missis ad senatum legatis de instauranda societate, hoc etiam magnopere oravit, ut Neronis memoria coleretur. Denique cum post viginti annos adolescente me exstitisset conditionis incerta, qui se Neronem esse jactaret, tam favorable nomen ejus apud Parthos fuit, ut vehementer adjutus, & vix redditus sit.





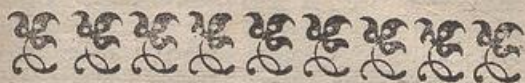


SERGIUS GALBA

7

*Il faut choisir les Soldats et non pas
les acheter.*

*Il fut tué âgé de 77 ans. le 7^e. mois
de son Empire.*



LA VIE

DE

GALBA.

SEPTIEME EMPEREVR.

I. **P**ROGENIES
*Cesarum, in Nerone defecit: quod futurum compluribus quidem signis, * sed evidentissimis duobus, apparuit. Livia olim post Augusti statim nuptias Veientanum suum revisenti, prater- volans aquila, gallinam albam, ramulum lauri rostro tenentem, ita ut rapuerat, demisit in cre- mium: cumque nutriti alitem, * pangique ra- mulum placuisset, tanta*

I. **D**A race des Césars défailloit en la per- sonne de Neron; ce qui n'ar- riva pas sans plusieurs signes, qui precederent cette revo- lution; entre lesquels on en remarqua deux comme les plus évidents. Un peu apres que Livie eut épousé Augu- ste, il lui prit envie de revoir une maison de plaïssance qu'elle avoit dans la contrée de Veies; comme elle étoit en chemin, un Aigle volant par dessus sa teste, & venant d'enlever une poule blanche qui tenoit un petit rameau de

H iij

1. Sed eviden: ssimis] Duo opt. codd. vel evidentissimis Mal- lem. sed vel evidentissimis. Torrent.

Pangique ramulum] Ad. Pangique, aut. pangi, ramum.

laurier en son bec , la laissa doucement tomber entre les bras de Livie , & de la même façon qu'il l'avoit enlevée. L'Imperatrice fit nourrir la poule , & planter la branche de laurier. La poule fut si féconde , que de la quantité de poussins qui en provinrent, ce Village fut appelé, le Village aux Poules, & la branche de laurier multiplia si fort , que les Empereurs avoient accoustumé de cueillir les couronnes de leurs triomphes dans le bois qui en provenoit. Mais comme ils avoient aussi accoutumé d'en replanter d'autres à leur place , on remarqua que bien-tôt après la mort de chaque Cesar , le laurier qu'il avoit planté devenoit sec , comme s'il ne lui eût pas voulu survivre.

Il arriva donc que la dernière année de Neron , tout ce bois de laurier secha jusqu'aux racines , & les poules de ce Village moururent. Bien-tôt après le Temple des Césars fut frappé du foudre , les têtes de toutes leurs statues tomberent , & le Sceptre aussi qu'Auguste tenoit entre ses mains.

pullorum soboles provenit , ut hodie quoque ea villa ad Gallinas vocatur: tale vero lauretum, ut triumphaturi Cæsares inde laurea deciperent : sicutque mos triumphantibus , alias confestim eodem loco pangere: & observatum est sub cujusque obitum, arborem ab ipso institutam, elanguisse.

*Ergo novissimo Neronis anno , & silva omnis exaruit radicitus , & quidquid ibi gallinarum erat , interiit : ac subinde tacta de caelo Caesarum ade , capita omnibus simul statuis deciderunt : * Augustique sceptrum è manibus excussum est.*

2. Neroni

Augustique sceptrum] Alii: Augusti etiam sceptrum.

2. Neroni Galba successit, nullo gradu contingens Caesarum domum: sed haud dubie nobilissimus, magnaque & vetere prosapia: ut qui statuarum titulis PRONEPOTEM Q. CATULI CAPITOLINI semper adscripserit: Imperator vero etiam stemma in atrio proposuerit, * quo paternam originem ad Iovem: maternam, ad Pasiphaënam Minois uxorem referret.

3. Imagines & elogia universi generis exsequi longum est: familia breviter attingam. Qui primus Suspicionum cognomen Galba tulit, cur, aut unde traxerit, ambigitur.

2. A Neron succeda Galba; il n'étoit aucunement parent ny allié de la Maison des Césars, quoi qu'il fût d'une tres-noble & tres-ancienne race; si bien qu'aux éloges de toutes ses statuës, il se qualifioit toujours arriere petit-fils de Q. Catulus Capitolin: & lors qu'il fut Empereur, il mit à l'entrée de son Palais des armoiries, dans lesquelles il faisoit voir que du côté paternel, il descendoit de Jupiter, & du côté maternel, de Pasiphaë femme de Minos. Je serois trop long si je voulois parcourir tous les éloges de sa race, je me contenterai de toucher brievement ceux de sa famille.

3. On ne sçait pas bien pourquoy ny comment le nom de Galba fut donné au premier des Sulpices qui le porta. Les uns tiennent que ce fut à cause, qu'ayant longtems fait des efforts inutiles pour prendre une Ville d'Es-

H iij

2. Quo paternam originem ad Iovem: maternam ad Pasiphaënam Minois uxorem referret.] Liber opt. Pasiphaënam, veteri more. Mi. um vero cum Pasiphaë Solis filia feratur, non ad Solem potius maternum genus eum retulisse, quam ad feminam tam foedo concubitu infamem. Quare suspicor hunc locum esse corruptum, scribendumque: paternam originem ad Minos, ac Pasiphaënam Minois uxorem, referret, deleto, maternam, infarto ab aliquo, qui materni quoque generis mentionem faciendam esse putabat. Atque illud ante ad Q. Catulum retulerat Suetonius. Sic de alio quodam Galba Sil. Ital. lib. viii. Huic genus orditur Minos, in viâque tauro Pasiphaë. De paterno enim nere loquitur. Hæc Torrentius,

pagne, enfin il y mit le feu avec des flambeaux frottez de Galbanum : les autres à cause qu'en une longue maladie, il usoit continuellement de remedes enveloppez de laine, ce qu'on appelle Galbée: il y en a qui disent que ce fut à cause qu'il paroistoit fort gras, qui veut dire Gaibe en langue Gauloise: ou qu'au contraire il étoit grélé comme les vermisses qui naissent dans les Mesliers, & qu'on appelle Gaibes. Cette famille fut renduë extrêmement illustre par Sergius Galba Consulaire, & le plus étoquent homme de son temps, lequel fut cause de la guerre de Vniatus, pour avoir usé de perfidie cõtre les Portugais dont il en fit massacrer trente mille, lors qu'il avoit le gouvernement d'Espagne en qualité de Preteur.

Son petit-fils, attribuant le refus qu'on lui avoit fait du Consulat, aux mauvais offices de Jules Cesar, dont il avoit été Lieutenant en Gaule, fut de la conspiration de Cassius & Brutus : à cause de quoi il fut condamné par la

*Quidam putant, quod oppidum Hispania frustra diu oppugnatum illitis demum galbano facibus succenderit: alii quod in diuturna vultuine galbeo, id est, remediis lana involutis assidue uteretur: nonnulli quod prapinguis fuerit visus, quem galbam Galli vocent: vel contra, quod tam exilis, quam sunt animalia, que esculis nascuntur, appellanturque galba. Familiam illustravit Ser. Galba consularis, temporum suorum eloquentissimus, quem tradunt, Hispaniam ex pratura obtinentem, * XXX Lusitanorum millibus perfidia trucidatis, Viriatiini belli causam existisse.*

Ejus nepos ob repulsam consulatus insensus Julio Casari, cujus legatus in Gallia fuerat, conspiravit cum Cassio & Bruto: propter quod Pedia lege damnatus est. Ab hoc sunt Imperatoris

3 xxx Lusitanorum millibus. Nihil ubique numerorum norat corruptius, non abest quin. & hic menda sit, ut apud Valer. Maximum quiseptem millia habet. Casaubonus,

ratoris Galba avus & pater. Avus clarior studiis quam dignitate: non enim egressus prætura gradum, multiplicem nec incuriosam historiam edidit. Pater consulatu functus: * quam brevi corpore atque etiam gibber modicaque in dicendo facultatis, causas industriè acriter agitavit.

Uxores habuit Mummiam Achaicam, neptem Catuli, proneptem L. Nummii, qui Corinthum excidit, item Liviam Ocellinam, ditem admodum & puberam, à qua tamen nobilitatis causa appetitus ultero existimatur, & aliquanto enixius, postquam subinde instanti vitium corporis secreto posita veste detexit, ne quasi ignaram fallere videretur. Ex Achaica liberos, Caium & Servium procreavit. Quorum ma-

loi Pedia. C'est de lui que sont issus l'Ayeul & le pere de l'Empereur Galba. L'Ayeul fut plus illustre par ses études, que par ses Charges. Car ne s'étant point élevé plus haut que la Préture, il composa une histoire remplie de choses diverses & curieuses. Quant au Pere, il étoit extrêmement petit, & même bossu: il exerça le Consulat, & quoi que son éloquence fût médiocre, il ne laissoit pas de plaider assez bien.

En premières nopces il épousa Mummie Achaïque, petite-fille de Catulus, & arrière-petite-fille de L. Mimmus, qui rasa Corinthe: & en secondes Livie Ocelline, laquelle quoi que fort riche & fort belle, rechercha son alliance à cause de sa Noblesse. Ce qu'elle fit encore avec plus de passion, après que Galba l'ayant tirée à part, eut ôté sa robe; & lui eut fait voir le deffaut de sa taille, afin qu'un jour elle ne lui pût pas reprocher qu'il l'avoit trompée. De sa femme Achaïque il eut deux fils Caius & Servius. Caius après

H: V

quam brevi corpore. J Libri nonnulli, etiam impressi, quædam quam brevi corpore. Torrent.

avoir dissipé son patrimoine , s'en alla demeurer hors de Rome : & se voyant empêché par Tibere de tirer au sort pour le Proconsulat , il se fit mourir volontairement.

4. L'Empereur Galba naquît le vingt-deuxième de Decembre, étant Consuls M. Valerius Messala, & Cn. Lentulus, en un Village situé au pied d'une colline, assez proche de Teracine, à main gauche en allant à Fondes. Ayant été adopté par sa belle-mère, il prit le nom de Livius, il s'appella toujours Lucius; jusqu'à ce qu'il fut parvenu à l'Empire. On tient pour tou. assuré, qu'un jour saluant Auguste avec les autres jeunes garçons de son âge, cet Empereur le prit par une joue : & lui dit ? *Et toy aussi mon fils, attache-toy à notre Empire.*

Tibere aussi ayant sçeu par l'Astrologue, que le même Galba devoit reg-

101 *Caius attritis facultatibus urbe cessit : prohibitusque à Tiberio sortiri anno suo proconsularum, voluntaria morte obiit.*

4. *Ser. Galba Imperator, M. Valerio Messalla, Cn. Lentulo Coss. natus est, * IX. Kalend. Januarii, in villa * colli supposita, prope Terracinae sinistrorsum Fundos petentibus. Adoptatus à, noverca sua, Livii nomen, & * Ocella cognomen assumpsit, mutato praenomine. Nam & Lucium mox pro Servio usque ad tempus imperii usurpavit. Constat Augustum puero adhuc saluanti se inter aequales, apprehensa bucculla dixisse, * καὶ ὀ τὶς τοι τῆς ἀρχῆς ἡμῶν παραστήσει.*

Sed & Tiberius, cum comperisset imperatorum eum, verum in senecta;

14. IX Kal. Ian. Colli supposita Ocella cognomen. Nam & Lucium mox pro Servio. J. Al. v. 111. Cal. Colli superposita. Ocellare cognomen. Nam & Lucium p. Servio. Καὶ ὀ τὶς τοι τῆς ἀρχῆς ἡμῶν παραστήσει. Et in fili imperium nostrum degustabis. Vulgo παραστήσει, quod cum Turnebo & Leopardo iure minus placeret, ex Dione emendabunt. παρατίθει. Bene quidem : sed cum testetur Casaubonus manifeste, se in libris vet. reperisse παραστήσει, id retinendum est.

senecta: Vivat sane, ait, quando id ad nos nihil pertinet. Avo quoque ejus fulgur procuranti, cum exta de manibus aquila raptisset, & infrugiferam quercum contulisset, summum sed serum imperium portendi familia responsum est. Et ille irridens, Sane, inquit, cum multa pepererit. Nihil aque postea Galbam tentantem, res novas confirmavit, quam mula partus: ceterisque ut obscœnum ostentum abhorrentibus, solus pro latissimo accepit, memor sacrificii, dictique avi.

Sumpta virili toga, sœmnia vit fortunam dicentem, stare se ante fores defessam: & nisi ocyus reciperetur, cui-cumque obvia prædæ futuram. Utque evigilavit aperto atrio, si-

ner un jour, mais seulement en sa vieillesse: *Permettons luy de vivre*, dit-il, puisque cela ne nous touche en rien. Un jour comme son ayeul sacrifioit pour l'expiation des éclairs, un Aigle lui enleva des mains les entrailles de la victime, & les porta sur un chêne chargé de gland. Les Devins étant consultez là-dessus, répondirent que c'étoit un presage de l'Empire pour leur famille mais que cela n'arriveroit que fort tard, dont se prenant à rire, il dit en se moquant, *Ouy ce sera quand une Mule portera.* De sorte que rien ne donna tant de courage & tant d'esperance à Galba de venir à bout de ses entreprises, qu'une Mule qui pouлина. Tout le monde prenoit cela pour un prodige execrable & malencontreux; mais lui seul au contraire le prit à bon augure, se ressouvenant & du Sacrifice, & des paroles de son Ayeul.

Après qu'il eut pris la robbe virile, il songea qu'il voyoit la fortune qui lui disoit, *Qu'elle étoit devant sa porte debout & fort lasse: & que si on ne la retiroit promptement, elle seroit en proye au premier qui passeroit par là.* Et s'é-

tant éveillé après cela , il ouvrit sa porte , & trouva à l'entrée une statuë de cuivre représentant cette Déesse un peu plus haute que d'une coudée , laquelle il mit dans son sein , & la porta à Tusculum , où il avoit accoutumé de passer l'Été : puis l'ayant consacrée en un appartement de sa Maison tous les mois il l'honora de prières , & tous les ans d'une veille solennelle. Et quoi qu'il n'eût pas encore atteint l'âge viril , il ne laissa pas d'observer exactement cette coutume de la Ville, si vieille , qu'elle n'étoit presque plus en usage , qu'en sa maison ; à sçavoir que tous ses domestiques se trouvaissent deux fois le jour devant lui , & lui donnaissent le bon jour & le bon soir chacun en son particulier.

5. Il fut versé dans toutes les Sciences liberales , & même dans le Droit Civil. Il se maria aussi ; mais après avoir perdu sa femme Lepida , & deux fils qu'il avoit eu d'elle , il vécut dans le Celibat , sans que depuis il se soit jamais voulu marier , quelque parti avantageux qu'il ait pu rencontrer , jul-

mulacrum aeneum Dea cubitali majus juxta limen invenit : idque gremio suo Tusculum , ubi astivare consueverat , avexit : & in parte adium consecratum , mœstruis deinceps supplicationibus & pervigilio anniversario coluit. Quamquam autem nondum astate constanti, veterem civitatis , exoletumque morem , ac tantum in domo sua haerentem ; obstinatissimè retinuit : ut liberti servique bis die frequentes adessent , ac manè salvere , vesperi valere sibi singuli dicerent.

5. *Inter liberales disciplinas attendit & juri. Dedit & matrimonio operam : verùm amissa uxore Lepida , duobusque ex ea filiis , remansit in cœlibatu , neque sollicitari ulla conditione amplius potuit , ne Agrippina quidem viduata morte Domitii , * qua*
maritum.

*maritum quoque adhuc nec dum cœlibem Galbam, adeo omnibus sollicitaverat modis, ut inter conventum matronarum correpta jurgio, atque etiam manu pulsata sit * à matre Lepida. Observavit ante omnes Liviam Augustam: cuius & viva gratia plurimum valuit, & merita testamento pene à ratus est: * HS namque quingentias cum præcipuum intor legatarios habuisset, quia notata non perscripta erat summa, herede Tiberio legatum ad quingenta revocante, ne hæc quidem accepit.*

qu'à rejeter les poursuites mêmes d'Agrippine, veuve par la mort de Domitius, laquelle le recherchoit avec tant d'empressement lors qu'il étoit encore marié, qu'en une assemblée de Dames, la mere de Lepida eut bruit avec elle, & même lui donna quelque coup pour ce sujet. Livie Auguste fut celle qu'il honora avec le plus de respect, aussi le favorisa-t'elle toujours durant sa vie, & après sa mort lui laissa de grandes richesses par son testament. Car elle l'avoit avantaagé par dessus tous les autres legataires de cinq mille sesterces; mais d'autant que la somme avoit été marquée en chiffre, & non pas écrite tout du long, elle

5. *Quæ maritum adhuc, necdum cœlibem] verba, nec dum cœlibem, uti ex glossæmate ascripta, amovenda censet. Mox pro inter conventum, vallemur in duobus mss. in conventu. Tor.*

A matre Lepida. Observavit ante omnes] M. A matre Lepida. Sed profus talle. & Observavit autem ante omnes.

HS namque quingentias eum præcipuum, &c. herede Tiberio legatum ad quingenta revocante, ne hæc quidem accepit] Emendare conatur Torrenius: nam cum quingentias præcipuum, &c. herede Tiberio legatum ad quinquagies revocante, ne hoc quidem accepit. Forasse quod imminuto ista legat, minus absurda videretur à quingentias HS ad quingenta absurdior esse: si vulgatas lectione sequeremur, ad quinquaginta revocante. Ad Ursinus non erratum in rō quingenta existima; sed in rō quingentias, & quinquagies, restituit. Bonam adfert rationem Casaubonus, qui idem censet: Cum, inquit, Augustus & Tiberius quadringentias non multo amplius P.R. legarint, Liviam uni Galbæ quingentias reliquisse, nunquam factum, idem etiam, ne hic quidem accepit, mavult.

elle fut reduite par Tibere son heritier à cinquante mille , encore ne les reccut-il pas.

6. Il fut élevé aux Charges avant le tems legitime. Durant sa Preture , en la solennité des jeux floraux , il donna au peuple le divertissement de voir des Elephans marcher sur des cordes. En suite il fut Gouverneur de la Province d'Aquitaine presque une année entiere. Puis il exerça le Consulat ordinaire durant six mois. Et il arriva qu'en l'exercice de cette Charge Galba succeda à L. Domitius , pere de Neron, & que Salvius Orhon, pere de celui qui fut Empereur , succeda à Galba, comme par un presage de l'avenir ; d'autant que Galba fut Electeur entre les enfans de l'un & de l'autre.

Ayant été mis par Caligula à la place de Getulicus ; le lendemain , après qu'il fut arrivé à l'armée, comme il assistoit à des spectacles solennels, les Soldats se mirent à battre des

*6. Honoribus ante legitimum tempus initis, prator commissione ludorum Floralium, novum spectaculi genus, elephantos funambulos edidit: ex in provincia Aquitania anno fere praesuit: mox * consulatum per sex menses ordinarium gessit. Evenitque ut in eo * ipse L. Domicio patri Neronis, ipsi Salvius Orho pater Orthonis succederet, velut praesagium insequentis casus, quo medius inter utriusque filios exstitit Imperator.*

*A Caio Casare,
* Gatulico substitutus, postridie quam ad legiones venit, solenni forte spectaculo placentes inhibuit, cetera terra, ut manus panibus continerent.*

6. Consulatum per sex menses. Ipse L. Domicio. Gatulico substitutus. Sciatini per castra. } Al. Consulatum per tres menses. Ipse Or. Domicio. Ludis substitutus, Sciatinque per castra.

*rant. * Statim per castra
jactatum est,*

Dixce miles milita-
re, Galba est, non
Getulicus.

*Pari severitate in-
terdixit commentus peti.
Veteranum ac tironem
militem opere assiduo
corroboravit : mature-
que barbaris, qui iam in
Galliam usque prorupe-
rant, coercitis, presenti
quoque Caio talem &
se & exercitum appro-
bavit, ut inter innume-
ras * contractasque
ex omnibus provinciis
copias, neque testimo-
nium neque premia
ampliora ulli percipe-
rent. Ipse maximè in-
signis, quod campestrum
decursum scuto mo-
deratus, etiam ad esse-
dum Imperatoris per vi-
ginti passuum milia cu-
currit.*

mais ; mais loin de prendre
plaisir à leurs applaudisse-
ments il les fit cesser, & leur
ordonna de tenir leurs
mains sous leurs manteaux.
Tout aussi-tôt on se mit à
dire dans le Camp, *Apprens
Soldat à faire la guerre, c'est
ici Galba, & non pas Getu-
licus.*

Sa severité ne s'arrêta pas
là, car il défendit que per-
sonne ne lui demandât congé,
& tint dans un conti-
nuel exercice de travail tant
les vieux que les nouveaux
Soldats. Après avoir avec
une diligence incroyable
rangé les Barbares qui
avoient fait des courses jus-
ques dans la Gaule, lui &
son armée se signalerent si
bien en la presence de Ca-
ligula, qu'ils en meriterent
l'approbation, & qu'entre
une infinité de troupes
qu'on avoit levées dans les
Provinces, il n'y en eut
point qui receussent tant
d'honneur, ny de si gran-
des recompenses que les
siennes. Ce qui le rendit en-
core plus illustre, ce fut les
courses de campagne, dont
il étoit le Chef, portant

L'Écu

l'Ecu , ayant même couru vingt mille pas auprès du Carrosse de l'Empereur.

7. Après les nouvelles du meurtre de Caligula , plusieurs vouloient porter Galba à se servir de l'occasion pour remuer ; mais il aim mieux se tenir en repos. En quoi il se rédit si fort agreable à Claudius , qu'il le receut au nombre de ses plus intimes amis , & l'eut en telle consideration , qu'é tant sur le point d'aller en l'expédition de la grande Bretagne , il differa le jour de son depart à cause d'une legere indisposition de Galba , qui lui avoit pris tout à coup. L'Afrique étant troublée par des discordes intestines , & par les tumultes des Barbares , sans tirer au fort selon la coûtume , il fut choisi pour aller servir de Proconsul en cette Province : il y demeura deux ans après avoir rétabli l'union parmi les peuples , & donna des preuves de sa severité & de sa justice dans les moindres choses.

Durant cette expedition , étant survenu une grande disette de vivres dans l'armée , un Soldat fut si avareux , que de vendre cent

7. *Cad: Cui nuntiata, multis ad occasionem stimulantibus, quietem prætulit. Per hoc gratissimus Claudio, receptusque in cohortem amicorum, tanta dignationis est habitus, ut cum subita ei valetudo neque adeo gravis incidisset, dilatus sit expeditionis Britannica dies. Africam pro consule biennio obtinuit, extra sortem electus ad ordinandam provinciam, & intestina dissensione & barbarorum tumultu inquietam. Ordinavitque magna severitatis ac justitiae cura, etiam in parvulis rebus.*

Militi, qui per expeditionem annonae arctissima residuum cibariorum tritici modium centum denariis vendidisse argueba-

arguebatur, vetuit, simulatque indigere cibo coepisset, à quoquam opem ferri: & is fame extabuit. At in jure dicendo, cum de proprietate jumenti quareretur, levibus utrimque argumentis, & testibus, ideoque difficili conjectura veritatis, ita decrevit ut ad lacum, ubi adaquari solebat, duceretur capite involuto: atque ibidem revelato, ejus esset ad quem sponte se à potu recepisset.

8. *Ob res, & tunc in Africa, & olim in Germania gestas, ornamenta triumphalia accepit, & sacerdotium triplex, inter XV viros, sodalesque Titios item Augustales cooptatus: atque ex eo tempore prope ad medium Neronis principatum in secessu plurimum vixit:*

deniers un muid de bled, qui étoit tout ce qui lui restoit pour sa nourriture. Galba défendit que personne n'eût à l'assister, lors qu'il viendroit à manquer de vivres: ainsi il fut contraint de mourir de faim. Quant à l'administration de la justice, il donna un bel exemple de sa suffisance, par un jugement qu'il rendit sur un cheval qui étoit en contestation. Car ne trouvant pas assez de preuve de part ny d'autre, ny assez de lumière pour découvrir la vérité, il ordonna que le cheval seroit mené la tête couverte à son abreuvoir ordinaire; que là on lui découvriroit la tête, & qu'il appartien droit à celui chez lequel il se retireroit de lui-même, après avoir beu.

8. Pour recompense des belles actions qu'il venoit de faire en Affrique, & qu'autrefois il avoit faites en Germanie, il fut honoré des ornemens triomphaux, & de trois dignitez du Sacerdoce, ayant été receu au nombre des quinze, dans la société des Titiens, & dans celle des Prêtres d'Auguste. Depuis ce tems, il vécut presque

presque toujours en retraite, jusques à la moitié du regne de Neron, ne se faisant jamais porter à la promenade, qu'il ne fût suivi d'un Chariot, où il y avoit dix mille sesterces en or, jusqu'à ce qu'ayant établi sa demeure en la ville de Fondes, le Gouvernement de l'Arragon lui fut offert.

A son entrée dans cette Province, comme il sacrifioit dans un Temple public, il arriva qu'en un instant les cheveux devinrent tout blancs à un garçon qui tenoit l'encensoir. Ce prodige fut interpreté comme un presage de quelque grande revolution, dans laquelle un vieillard succéderoit à un jeune; à sçavoir Galba à Neron. Peu de tems apres le feu tomba dans un lac de Cantabrie, & l'on y trouva douze haches, marque infailible de l'Empire souverain.

** ne ad gestandum quidem unquam iter ingressus, quam ut secum vehiculo proximo decies H S. in auro efferret, donec in oppido Fundis moranti Hispania Tarraconensis oblata est.*

Acciditque, ut cum provinciam ingressus sacrificaret intra adem publicam, puero è ministris acerram teneri, capillus repente toto capite canesceret. Nec defuerunt qui interpretarentur, significari rerum mutationem, successurumque juveni senem: hoc est, ipsum Neroni. Nec multo post in Cantabria lacum fulmen decidit: repertaque sunt duodecim securus, haud ambiguum summi Imperii signum.

9, Per

2. Ne ad gestandum quidem unquam iter ingressus.] Auçior codex Vrsini voce, *aliter*, quam Torrentius & Calaubon. desiderabunt. *Ne ad gestandum quidem aliter unquam iter ingr.*

Vehiculo proximo.] Torrentius, è proximo, nullo modo ad plaudente Calaubon.

Cantabriae lacum.] Quid si, lacum legamus? Torrentius.

Repertaque sunt duodecim securus.] Calauboni Liber, *reper*
taeque statim duod. sec.

9. *Per octo annos variè & inaequaliter provinciam rexit. Primò acer, vehemens, & in coercendis quidem delictis vel immodicus. Nam & nummulario * non ex fide versanti pecunias, manus amputavit, mensaque ejus affixit. Et tutorem, quod pupillum, cui substitutus haeres erat, veneno necasset, cruce affecit: impiorum antiquae leges, & civem Romanum se testificantem, quasi solatio & honore aliquo poenam levaturus, mutari, multoque praeter ceteras altiore & dealbatam statui crucem iussit. Paulatim in desidia segnitieque conversus est, ne quid materia praeberet Neroni: & ut dicere solebat, quod nemo rationem otii sui reddere cogere.*

9. Durant huit années, il gouverna la Province avec beaucoup d'inégalité. Premièrement il usa d'une rigueur & d'une severité excessive en ses châtimens. Un Banquier ayant été convaincu de supercherie au maniement de l'argent, il lui fit couper les mains, & attacher à son Contoir. Il fit mettre en Croix un Tuteur, pour avoir empoisonné son pupille, auquel il étoit substitué: Le Criminel implorant le secours des Loix, & protestant qu'il étoit Citoyen Romain, il commanda qu'on changeât la Croix, & qu'au lieu de la première, on lui en dressât une blanche, & beaucoup plus haute que les autres, comme pour lui donner quelque consolation, & pour adoucir sa peine par cet honneur. Peu à peu il se relâcha jusques à la fainéantise, de peur de donner quelque jalouffe à Neron, ayant accoutumé de dire, *Que personne n'étoit contraint de rendre compte de son oisiveté.*

Tenant

9. *Non ex fide versanti pecunias.*] Suspectum verbum, pecunias, forte etiam tollendum, aut scribendum, in pecuniis. Casaub.

Cruce affecit.] Al. *Cruci affixit.*

Tenant les Frats à Carthage la Neufve, il apprit qu'il y avoit quelque tumulte dans les Gaules; & comme le Lieutenant d'Aquitaine lui demandoit du secours, il arriva un Courtier de Vindex, qui le prioit de se vouloir déclarer en faveur du genre humain, & de prendre ses resnes de l'Empire. Il ne balança pas long tems entre la crainte & l'esperance. Car outre qu'il avoit détourné les desseins de Neron, lequel avoit donné ordre secret à ses Agents de le faire assassiner; il y fut poussé par de favorables augures, & même par la prediction d'une jeune fille de qualité: Le sens des Vers qu'elle avoit prononcez étoit, *Qu'un jour il sortiroit d'Espagne un Prince & un Seigneur de toute la terre.* Et ce qui le confirma davantage en cette créance; ce fut qu'en la ville de Clunes, un Prêtre de Jupiter eut avis en songe de tirer des Archives du Temple ces mêmes Vers, lesquels avoient été prononcez il y avoit plus de deux cents ans par une autre fille qui predisoit aussi l'avenir.

*Carthagine nova conventum agens, tumultuari Gallias comperit. Legato Aquitania auxilia implorante, supervenerunt Vindicis littera, hortantis, ut humano generi affectorem ducemque se accomodaret. Nec diu cunctatus conditionem partim metu, partim spe recepit. Nam & mandata Neronis de nece sua ad procuratores clam missa deprehenderat: & confirmabatur cum secundissimis auspiciis, & omnibus, tum virginis honesta vaticinatione, tandem magis, quod eadem illa carmina sacerdos * Jovis Clunia ex penetrali somnio monitus eruerat, ante ducentos annos similiter à fatidica puella pronuntiata. Quorum carminum sententia erat. Oriturum quandoque ex Hispania principem, dominumque rerum.*

10. Igitur

Jovis Clunia.] Male alii, Cluvia, Divia, Divina, Clivia.

10. *Igitur cum qua se manumissioni vacaturus conscendisset tribunal, propositis ante se damnatorum occisorumque à Nerone quam plurimis imaginibus, & adstante nobili puero, quem exsulantem ex proxima Baleari insula, ob id ipsum acciverat deploravit temporum statum, consulatusque IMPERATOR, legatum se senatus ac populi Romani professus est. Deinde iudicio indicto, à plebe quidem provincia legiones & auxilia conscripsit, super exercitum veterem legionis unius, duarumque alarum, & cohortium trium.*

Ac è primoribus prudentia atque aetate praestantibus, velut instar senatus, ad quos de maiore re, quoties opus esset, referretur, instituit. Delegit & è equestris ordinis iuvenes, qui manenti annulorum aureorum usu, Evocati appellarentur, excubiasque

10. Il monta donc en son Tribunal, comme à dessein de donner la liberté à quelques esclaves; aussi tôt on lui presenta les portraits de quantité de personnes, que Neron avoit condamnez & fait executer. Il avoit même fait venir exprés un jeune Gentil-homme Romain de l'Isle Balcare, la plus proche de là, où il étoit exilé; lors il se mit à déplorer la miserable condition du tems; & comme toute l'assemblée l'eut salué du nom d'Empereur, il protesta qu'il n'étoit que Lieutenant du Senat & du peuple Romain. Puis ayant fait publier les vacances, il leva du menu peuple de la Province, des legions & des troupes auxiliaires pour renforcer son armée composée d'une legion, de deux ailes, & de trois cohortes.

En suite de cela il choisit des principaux en âge & en prudence, dont il institua une forme de Senat, pour connoître des affaires les plus importantes; & des jeunes hommes de l'Ordre des Chevaliers, lesquels sans quitter la dignité des Anneaux d'or, auroient le nom d'Evocuez, & faisoient la garde autour de sa chambre

à la place des Soldats. Il publia aussi dans les Provinces des Edits, par lesquels il exhortoit tout le monde à conspirer avec lui, & à s'employer de toutes ses forces pour la cause commune.

Environ ce tems-là, comme on fortifioit la Ville, qu'il avoit choisie pour le siege de la guerre, on trouva un anneau fait à l'antique, sur la pierre duquel étoit gravée une victoire, avec un trophée. Bien-tôt après un Navire d'Alexandrie chargé d'armes, arriva au Port de Tortose, sans Pilote, sans Matelot, & sans Voyageur; afin que personne ne doutât de la justice d'une guerre qu'on alloit entreprendre sous les auspices des Dieux. Mais tous les desseins furent presque renversez par un desordre inopiné: car comme il approchoit du Camp, une des ailes témoigna qu'elle se repentoit de lui avoir prêté le serment, & l'on eut bien

circa cubiculum suum vice militum agerenti Etiam per provincias edicta dimisit, auctor singulis universisque conspirandi simul, & ut qua posset quisque opera, communem causam juvarent.

*Per idem fore tempus in munitione oppidi, quod sedem bello delegerat, repertus est annulus opere antiquo, sculptura gemma victoriam cum trophæo exprimente. Ac subinde Alexandrina navis * Dertosam appulit armis onusta, sine gubernatore: sine nauta ac vectore ullo: ut nemini dubium esset, iustum piunique, & faventibus diis, bellum suscipi. Cum repente ex inopinato prope cuncta turbata sunt: alarum altera castris appropinquantem, pœnitentia mutati sacramenti, destituere conata est, agreque*

10. *Dertosam appulit*] Opidum Hispaniæ Vulg. *Dertose*. In quibusdam etiam libris, *decurfu*, *detorsa* Antonius Augustinus emendabat, referente Vrsino. *Detorsam*, quod opidum esse in Hispania dicit: Sed verisimile, aut male hoc ab Vrsino relatum, aut mendum esse operarum: fortasse enim Ant. August. etiam, *Dertosam*, emendaverit.

egreque retenta in officio :

*Et servi, quos à liberto Neronis ad fraudem praparatos muneri acceperat, per angiportum in balneas transeuntem pene interemerunt: nisi cohortantibus invicem, ne * occasionem omitterent, interrogati que de qua occasione loquerentur, expressa cruciatus confessio esset.*

XI. Accessit ad tanta discrimina mors Vindicis, qua maximè consternans, desirutoque similis, non multum abfuit, quin vita renuntiaret. Sed supervenientibus ab urbe nuntiis, ut occisum Neronem, cunctosque in verba sua jurasse cognovit: deposita LEGATI, suscepit CÆSARIS appellationem. Iterque ingressus est paludatus, ac dependente à cervicibus pu-

de la peine à la retenir dans son devoir.

Il évita aussi la conspiration des Esclaves apottez, dont un affranchy de Neron lui avoit fait present: Comme il passoit par une ruë étroite pour aller aux Bains, ils l'eussent infailliblement assassiné, sans qu'ils se découvrirent eux-mêmes, en s'exhortant les uns les autres de ne pas perdre l'occasion; pource qu'ayant été interrogé là dessus pour sçavoir de quelle occasion ils entendoient parler, on leur fit avouer la verité par les tourmens de la question.

11. Dans une si mauvaise conjoncture survint encore la mort de Vindex, qui le reduisit au desespoir, jusques à ne vouloir plus vivre. Mais les Courriers étant venus de Rome, & l'ayant assuré que Neron n'étoit plus au monde, & que toutes les troupes avoient juré de le reconnoître, il quitta le nom de Lieutenant, & prit celui de Cesar. Après cela il se mit en chemia, vêtu de sa Cotte d'armes, & portant un poignard, qui du col lui pendoit

doit sur la poitrine , sans vouloir préde la robbe, avāt que tous ceux qui avoient envie de broüiller ne fussent peris ; à sçavoir Nymphidius Sabinus Colonel des Gardes à Rome : Fonteius Capiton , & Clodius Macer Lieutenans Généraux l'un en Allemagne , & l'autre en Affrique.

12. Il couroit déjà un bruit de son avarice & de sa cruauté, à cause de la rigueur dont il avoit usé envers les Villes d'Espagne & de Gaule , lesquelles avoient tardé à prendre son parti : Car il en avoit puni les unes par des tributs excessifs ; il avoit demantelé les autres , & fait couper la tête à leurs Gouverneurs , sans épargner ny leurs femmes , ny leurs enfans. Ceux d'Arragon même lui ayant offert une couronne d'or du poids de quinze livres , tirée du vieux Temple de Jupiter ; il la fit fondre , & ayant trouvé qu'elle étoit legere de trois onces , il les exigea d'eux avec beaucoup de rudesse.

Ce qu'il fit à son entrée dans Rome , confirma & augmenta cette mauvaise reputation. Car il reduisit à

gione ante pectus , nec prius usum toga recuperavit , quam oppressis , qui novas res moliebantur , praefecto pratorii Nymphidio Sabino, Roma: in Germania. Fonteio Capitone: in Africa, Clodio Macro, legatis.

12. *Pracesserat de eo fama sevitia simul atque avaritia : quod civitates Hispaniarum Galliarumque , quae cunctantius sibi accesserant , gravioribus tributis , quasdam etiam murorum destructione punisset : & praepositos procuratoresque supplicio capitis affecisset cum conjugibus ac liberis : quodque oblatam à Tarraconensibus è veteri templo Jovis coronam auream librarum quindecim confisset , ac tres uncias quae ponderi decrant , iussisset exigi.*

Ea fama & confirmata & aucta est , ut primum urbem introiit. Nam cum classarios , quos

quos Nero ex remigibus
 iustos milites fecerat,
 redire ad pristinum sta-
 tum cogeret: recusantes,
 atque insuper aquila-
 lam & signa pertinacius
 flagitantes, non modo
 immisso equite disiecit,
 sed decimavit etiam.
 Item Germanorum
 cohortem à Casaribus
 olim ad custodiam corporis
 institutam, multisque
 experimentis fidelissimam,
 dissolvit, ac sine ullo
 commodo remisit in patriam:
 quasi Cn. Dolabella,
 juxta cuius hortos tendebat,
 proniorem.

à leur première condition
 ceux que Neron avoit tirés
 de la rame, & avoit enrol-
 lez parmi les Soldats. Et
 comme ils refusoient d'o-
 beir à un ordre qui leur
 étoit si des-avantageux,
 demandans les Aigles & les
 autres enseignes avec opi-
 niâreté: il commanda aux
 gess de cheval de les char-
 ger; & non content de cela
 il les fit decimer. De plus,
 il cassa la cohorte Alleman-
 de, que les Empereurs
 avoient autrefois établis
 pour la garde de leurs corps,
 & qui avoit donné diverses
 preuves de sa fidélité, le ren-
 voyant en son país sans au-
 cune recompense, & sans
 aucun sajet, sinon qu'elle
 lui sembloit avoir quelque
 particulière inclination pour
 Cn. Dolabella, près des
 Jardins duquel elle étoit
 campée.

*Mla quoque, verinè
 an falso, per ludibrium
 iactabantur, apposita
 lauciore coena ingenuis-
 se eum. Et ordinario
 quidem dispensatori bre-
 viarium rationum offe-
 renti, paropsidem legu-
 minis pro sedulitate ac
 diligentia porrexisset.
 Cane autem choraula,*

On l'accusoit tellement
 de mesquinerie, qu'on di-
 soit qu'un jour la table étant
 mieux garnie que de cou-
 tume, il en avoit jetté des
 larmes & des soupirs, &
 qu'une autrefois son Maître
 d'Hôtel lui presentant ses
 comptes, il lui avoit donné
 un plat de legumes, com-
 me pour récompenser sa

diligence; & qu'ayant pris un merveilleux plaisir à écouter un Joueur de flute nommé Canus, il avoit tiré cinq deniers de sa bourse, & les lui avoit donnez de sa propre main. Voilà les contes, soient véritables ou faux, qu'on faisoit de lui pour s'en moquer.

Tout cela fut cause que son arrivée à Rome ne fut pas fort agreable au peuple: Comme il parut au premier spectacle. Les Comediens ayan commencé une vieille Chanson par ces mots, *Voilà le vilain qui vient du village*, tous les assistans d'une commune voix repererent la suite de ces Vers.

14. Il est certain qu'il fut appelé à l'Empire avec beaucoup plus de bien-veillance du peuple, & avec beaucoup plus d'autorité qu'il ne le gouverna: car quoi qu'il fit beaucoup de choses dignes d'un grand Prince; ses bonnes actions n'étoient pas si agreables, que

mire placenti, denarios quinque donasse, prolatos manu sua è peculiaribus oculis suis.

13. *Quare adventus ejus non perinde gratus fuit: idque proximo spectaculo apparuit. Si quidem Atellanis notissimum * canticum exorsis, Venit io Simus à villa: cuncti simul spectatores consentiente voce reliquam partem retulerunt, ac sapius versu repetito egerunt.*

14. *Majore adeo & favore & auctoritate adeptus est, quam gessit. Imperium: quamquam multa documenta egregii principis daret: sed nequaquam tam grata erant quam invisæ quæ secus fierent, Regebatur trium arbitrio, quos una*

13. *Canticum exorsis, Venit io Simus à villa.* Alii, *exorsus.* Cætera in mss. valde corrupta. *Venitione simus à villa.* *Venitiones imus à villa.* Auctor melioris lectionis Turnebus, Ant. Augustinus legendum putabat, *Venit Oresinus à villa.*

*una & intra Pelatium habitantes, nec unquam non adherentes, pedagogos vulgo vocabant. Hi erant * T. Vinius legatus ejus in Hispania, cupiditatis immensa: Cornelius Laco, ex assifore praefectus pratorii, arrogantia socordiaque intolerabilis, libertus Icelus, paulo ante annulis aureis & Martiani cognomine ornatus, * ac iam summi equestris gradus candidatus.]*

His diverso vitiorum genere grassantibus, adeo se abutendum permisit & tradidit, ut vix sibi ipsi constaret: modo acerbior parciorque, modo remissior ac negligentior quam conveniret principi electo, atque illius aetatis.

les autres étoient odieuses. Il se laissoit absolument gouverner à trois hommes, lesquels logeans avec lui, & ne le quittant jamais, on appelloit vulgairement les Pedagogues. C'étoient T. Vinius qui avoit été son Lieutenant en Espagne, homme d'une convoitise insatiable. Cornelius Laco, lequel de simple Assesseur ayant été fait Colonel des Gardes, s'étoit rendu insupportable par son orgueil & par sa brutalité: & Icelus Affranchy, que l'Empereur venoit d'honorer du droit des Anneaux d'or, & du surnom de Marcian, & qui aspiroit au souverain degré de l'Ordre des Chevaliers.

Ces trois personnes, dont les vices étoient differents, abusoient si insolemment de l'autorité de cet Empereur, qu'ils le faisoient paroître tout à fait inégal en sa conduite; tantôt violent, & tantôt retenu: & quelquefois beaucoup plus mol & plus negligent qu'il n'étoit bien-

I ij

14. T. Vinius.] Nomen hoc etiam in Taciti exemplaribus corruptum, primus ex veteri marmore restituit Onufrius Panvinus, Torrentius.

Ac iam summi equestris gradus candidatus.] Libri omnes, ac iam summa, equestris grad. cand. Mox, illius aetatis, alii, illud aetatis.

scant à un Prince de cet âge, & qu'on avoit choisi. A leur persuasion il fit mourir quelques personnes des plus illustres de l'un & de l'autre Ordre sans aucune forme de justice, & sans les vouloir ouïr. Il ne donnoit que fort rarement le droit de Citoyen Romain, & pour celui de trois enfans, à peine de donna t'il à une ou à deux personnes; encore ne fut ce que pour un certain tems. Les Juges l'ayans instamment supplie de leur ajoûter une sixième Decurie, il ne leur refusa pas seulement cette grace, mais aussi leur ôta celle que Claudius leur avoit faite; à sçavoir qu'ils ne seroient point obligez de tenir leurs audiences l'Hyver, & au commencement de l'année.

On croit aussi qu'il avoit dessein de limiter à deux ans la durée des Offices des Chevaliers & des Senateurs, & de ne les donner qu'à ceux qui n'en voudroient point, & qui ne les accepteroient que par force. Il revoqua les liberalitez de Neron, à la reserve de la dixième partie, & donna commission à cinquante Chevaliers Romains, pour les recou-

Quosdam claros ex utroque ordine viros suspicione minima inauditos condemnavit. Civitatem Romanam raro dedit. Jura trium liberorum vix uni atque alteri: ac ne his quidem, nisi, ad certum praefinitumque tempus. Judicibus sextam decuriam adjici precantibus, non modo negavit: sed etiam concessum à Claudio beneficium, ne hieme initioque anni ad judicandum evocarentur, eripuit.

15. *Existimabatur etiam senatoria & equestria officia biennii spatio determinaturus, nec daturus nisi invitatis ac recusantibus. Liberalitates Neronis non plus decimis concessis, per quinquaginta equites Rom. ea conditione revocandas curavit exigendasque: ut & si quid scenici aut xystici donatum*

donatum olim vendidissent, auferretur emptoribus, quando illi absumpto pretio solvere nequirent.

*At contra, nihil non per comices atque libertos * pretio adipisci, aut denari gratia passus est, vectigalia, immunitates, pœnas innocentium, impunitates noxiorum. Quin etiã pop. Rom. de poscente supplicium Haloti & Tigillini, solos ex omnibus Neronis emissariis vel maleficientissimos incelumes præstitit: atque insuper Halotum procuratore amplissima ornauit. Pro Tigillino etiam seruitia populum increpuit edicto.*

*16. Per hæc prope universis * ordinibus offensus, vel præcipua fragrauit invidia apud milites. Nam cum in*

vret & pour les exiger; à condition que si les Comédiens ou les Lutteurs avoient vendu quelque chose des gratifications de Neron, on l'ôteroit aux acheteurs, en cas que les vendeurs en eussent dissipé l'argent.

Et tout au contraire, il permit à ses Favoris de donner toutes choses à leur fantaisie, comme tributs, exemptions, supplices des innocens, & impunités des criminels: entr'autres il sauva Halorus & Tigillinus, les plus méchans de tous les Émissaires de Neron, quoi que le peuple Romain lui en demandât instamment la punition: il fit bien plus; car il donna de très-honorables Commissions à ce detestable Halotus, & protegea tellement Tigillinus, qu'il publia un Edit, par lequel il accusoit le peuple Romain de cruauté.

16. Ces injustices le rendirent odieux à tous les Ordres, & particulièrement aux Soldats. Car ceux qui avoient charge de leur faire préter

I iij

15. Pretio adipisci.] Male alii, addici. Commune verbum. adipiscor.

16. Ordinibus offensus.] Plures libri, offensus.

le serment pour lui en son absence, leur ayant promis en son nom une largesse extraordinaire, loin de les avoüer, il n'en voulut rien faire, & se mit à dire plusieurs fois, *Qu'il avoit accoustumé de choisir les Soldats, & non pas de les acheter.* Par ce moyen il les aigrit tous, non seulement ceux qui étoient presens, mais aussi les autres. Outre cela il irrita grandement les Pretoriens pour en avoir honteusement cassé quelques-uns, comme lui étant suspects & complices de Nymphidius.

L'Armée qui étoit en la haute Germanie, murmuroit encore plus que les autres, se plaignant qu'on la frustroit des recompenses qu'elle avoit méritées, par les services rendus contre les Gaulois, & contre Vindex. Ces troupes donc furent les premières qui osèrent se revolter; car après avoir refusé au premier jour de l'An de prêter le serment, sinon au nom du Senat, incontinent elles envoyèrent

ejus absentis jurantibus donativum grandius solito prapositi pronuntiassent: neque ratam rem habuit, & subinde jactavit, legeret se militem, non emere consuefle. Atque eoque quidem nomine omnes qui ubique erant exacerbavit. Caterum pratorianos etiam metu & indignitate commovit, removens subinde plerosque ut suspectos, & Nimphidii socios.

*Sed maxime fremebat superioris Germaniæ exercitus, fraudari se pramiis navata adversus Gallos & Vindex opera. Ergo primi obsequium * rumpere ausi, Kalend. Januarii adigi sacramento nisi in nomen senatus, recusarunt: statimque legationem ad pratorianos cum mandatis destinarunt, displicere Imperatorem in Hispania factum*

Rumpere ausi, Kalend. Januarii adigi sacramento.] M. rumpere se Kalend. Januarii adigi sacrament. Aut, rump. ausi, Kalend. Januarii addici sacr.

factum, eligerent ipsi quem cuncti exercitus comprobarent.

17. *Quod ut nuntiatum est, despectui esse non tam senectam suam, quam orbitatem ratus, Pisonem Frugi Licinianum, nobilem egregiumque juvenem, ac sibi olim probatissimum, * testamentoque semper in bona & nomen adscitum, repente à media salutantiū turba apprehendit: filiumque appellans, perduxit ad castra, ac pro concione adoptavit: ne tunc quidem donativi ulla mentione facta: quo faciliorem occasionem M. Salvio Othoni praeiit perficiendi conata, intra sextum adoptionis diem.*

une ambassade aux Pretoriens pour leur déclarer, *Qu'elles n'agreoient point un Empereur fait en Espagne, & qu'ainsi ils en éleussent un, lequel fut approuvé de toutes les Armées.*

17. Galba ayant appris ces nouvelles, & s'imaginant qu'on ne le méprisoit pas tant à cause de sa vieillesse, qu'à cause qu'il n'avoit point d'enfans, il résolut d'en adopter un. Pour cet effet il jeta les yeux sur Pison Licianus, jeune Gentil-homme bien né, pour lequel il avoit toujours eu beaucoup d'estime, & qu'il avoit institué son héritier en tous ses testamens. De sorte que comme il lui étoit venu donner le bon jour avec plusieurs autres, il le prit parmi la foule, & l'appellant son fils, le mena au Camp: puis l'adopta en présence des Soldats: mais sans faire même alors aucune mention de la largesse qui leur avoit été promise. En quoi il donna une si belle occasion à Salvius Othon d'exécuter son entreprise, qu'il en vint à bout six jours après.

I iiij

[17. Testamentoque semper.] Recte Casaubonus nihil censet mutandum. Torrentius, *Super*, aut, *insuper*, substernebat.

18. Dès le commencement de son Empire son mal-heur lui fut annoncé par de grands & de continuel prodiges. Comme il s'en venoit à Rome, & que toutes les Villes immoloient des Victimes pour son heureux advenement : Un Taurneau après avoir reçu un coup de hache, fut tellement effarouché, qu'ayant rompu ses liens, il se jeta sur le carrosse de Galba, & ayant levé les pieds, l'arroussa tout de son sang ; & comme l'Empereur descendoit, un de ses Gardes poussé par la foule, faillit à le blesser de sa lance. Son Entrée dans la Ville & dans le Palais fut suivie d'un tremblement de terre, & d'un bruit semblable à un mugissement.

Les mauvais presages qui suivirent après ceux-là, furent encore plus manifestes. Entre tous ses joyaux, il avoit mis à part un collier enrichy de perles & d'autres pierreries pour en parer la Déesse Fortune Tusculane ;

18. *Magna & assidua mensura jam inde à principio exitum ei, qualis evenit, portenderant. Cum per omne iter dextra sinistraque oppidatim victima caderentur, taurus securis ictu consternatus rupto vinculo effedum ejus invasit : elatisque pedibus totum cruore perfudit, ac descendantem * spiculator impulsu turba lancea prope vulneravit. Urbem quoque, & deinde Palatium ingressum, * excepit terra tremore, & assimilis quidam mugitui sonus.*

*Secuta sunt * alitquanto manifestiora. Monile margaritis gemmisque consertum ad ornandum Fortunam suam Tusculanam, ex omni gaza secreverat : id repente quasi*

18. *Spiculator*] Alii. *Speculator.*

Excepit terra tremore] Bene Torrentius è veit. codd. *terra tremor.*

Alitquanto manifestiora] Vulgo, *mejora & tristiora*, alii, *manifestiora & tristiora.*

quasi augustiore dignius loco Capitolina Veneri dedicavit : ac proxima nocte somnavit speciem Fortuna querentis fraudatam se dono destinato , minantisque erepturam & ipsam qua dedisset. Cumque exterritus luce prima ad expiandum somnium pramissis qui qui rem divinam apparerent, Tusculum excurrisset , nihil invenit præter tepidam in ara favillam , atratumque juxta senem in catino vitreo thus tenentem , & in calice fœbili merum.

Observatum etiam est Kalend. Januariis sacrificanti coronam de capite excidisse : auspicianti pullos evolasse : adoptionis die, neque milite allocuturo castrensem sellam de more positam pro Tribunali , oblitis ministris , & in senatu curulem perverſe collocatam.

tout à coup comme le jugeant digne d'un lieu plus auguste , il s'advisa de le dedier à Venus Capitoline. La nuit suivante il songea qu'il voyoit l'image de la Fortune , se plaignant d'avoir été frustrée du don qui lui avoit été destiné , & le menaçant de lui ôter même ce qu'elle lui avoit donné. Dequoi étant effrayé , il se leva dès le point du jour , & s'en alla en diligence à Tusculum , où il avoit envoyé devant préparer tout ce qu'il falloit pour le sacrifice , & pour l'expiation de ce songe : mais il ne trouva rien que des cendres tièdes sur l'Autel , & un vieillard vêtu de noir tenant de l'encens dans un plat de verre , & du vin dans une coupe de terre.

On remarqua aussi que le premier jour de l'An, comme il sacrifioit , la Couronne lui tomba de la tête : que comme il prenoit les Auspices , les poulots s'envolèrent : que le jour de l'adoption , les gens oublièrent de lui mettre au devant du Tribunal sa chaise de Camp , selon la coutume , & qu'étant au Senat, sa chaise Curule fut mise :

dans une mauvaise situation.

19. Un peu avant que d'être massacré, comme il sacrifioit le matin, celui qui regardoit les entrailles l'avertit plusieurs fois de se donner de garde, & que les assassins n'étoient gueres loins. Peu de tems après on lui vint dire qu'Othon s'étoit rendu Maître du Camp, sur quoi plusieurs furent d'avis qu'il y allât promptement; veu que par la présence & par son autorité il pourroit l'emporter. Mais au lieu de suivre ce Conseil, il résolut de pourvoir seulement à la sûreté de sa personne, & de renforcer sa garde de légionnaires, qui étoit dispersée. Il s'arma néanmoins d'une cuirasse de toile, quoi qu'il avouât franchement, qu'elle ne lui serviroit pas beaucoup contre tant de pointes d'épée.

Mais les conjurez, afin de l'attirer & le faire paroître en public, semèrent de faux bruits, que le tumulte étoit apaisé par la mort des séditieux, que les autres s'en venoient pour le féliciter, & lui promettre une fidele obéissance. Ce pauvre Prince

19. Prius verò quam occideretur, sacrificantem mane haruspex identidem monuit, caveret periculum: non longe percussores abesse. Haud multo post cognoscit teneri castra ab Othone: ac plerisque ut eodem quam primum pergeret suadentibus (posse enim auctoritate & presentia prevallere) nihil amplius quam continere se statuit: & legionariorum firmare praesidiis, qui multifariam diversèque tendebant. Loricam tamen induit linteam, quamquam haud dissimulans parum adversus rot mucrones profueram.

Sed extractus rumoribus falsis, quos conspirati ut eum in publicum elicerent, de industria * dissiparant. paucis temere affirmantibus, transactum negotium, oppressos qui tumultuarentur, adven-

nire frequentes catervis gratulabundos , & In omne obsequium paratos : his ut occurreret , prodiit tanta fiducia , ut ut militi cuidam occisum à se Othonem gloriantis , Quo auctore responderit , atque in Forum usque processit. Ibi equites , quibus mandata cades erat , cum * per publicum dimota paganorum turba equos adegissent , viso procul eo , parumper resistiterunt : deinde rursus incitati , desertum à suis contrucidarunt.

20. Sunt qui tradant ad primum tumultum * proclamasse eum , Quid agitis commilitones ? Ego vester sum , & vos mei : donati vum etiam pollicitum. Plures autem prodiderunt : obtulisse ultro jugulum , & ut hoc agerent ac ferirent , quando ita videretur , hortatum. Illud mirum admodum fuerit , neque presentium quempiam * opem Imperatori ferre conatum : & omnes qui accerserentur , sprevisse nun-

Per publicum] Alii, Per populum.

20. Proclamasse eum. Opem Imperatori. Germaniciorum vexillatione.] Alii, Proclamasse eum. Imperatori auxilium.

adjoûtant foi à ces paroles , sortit pour leur aller au devânt , avec tant d'assurance , qu'un Soldat se vantant d'avoir tué Othon de sa propre main : Qui vous l'a commandé ? lui répondit-il , & s'avança jusques à la Place. Là les gens de cheval , qui avoient ordre de le tuer , faisant retirer le peuple , poussèrent leurs chevaux , & l'ayant apperceu de loin , s'arrestèrent un peu : puis reprenant leur courûe , & le voyant abandonné des siens , ils le massacrerent.

20. Quelques-uns ont laissé par écrit , qu'à leur première insulte , il leur dit , Que faites vous , mes compagnons ; je suis vôtre , & vous êtes miens : Et même qu'il leur tendit la gorge volontairement , leur disant : Qu'ils frappassent hardiment , puis que c'étoit leur volonté. C'est une chose bien étrange , que pas un de ceux qui étoient presens ne se mit en devoir de secourir son Empereur , & que tous les gens de guerre qu'on avoit mades méprisèrent cét ordre , à la réserve d'une compagnie

d'Allemands ; lesquels pour témoigner leur reconnoissance , d'autant qu'il en avoit eu grand soin , lors qu'ils étoient malades & fatiguez , accoururent avec toute la diligence possible ; mais comme ils ne sçavoient pas bien le chemin , ils ne purent arriver assez-tôt.

Il fut égorgé auprès du lac de Curtius , & son corps fut laissé tout entier , jusqu'à ce qu'un simple Soldat qui venoit du fourage , ayant jetté sa charge , lui coupa la tête. Et comme il ne la pouvoit pas prendre par les cheveux , à cause qu'elle étoit chauve , il la mit dans son sein ; puis lui ayant mis le pouce dans la bouche , il la porta de cette manière à Othon , lequel la donna aux goujats. Eux l'ayans fichée au bout d'une lance , la portèrent autour du Camp avec toute sorte d'opprobre , & de moquerie , repetans souvent ces paroles : O Galba, jouy de son âge à souhait.

Ce qui les poussa le plus à l'insolence de ces outrages , ce fut qu'il couroit un

Germanorum, vel Germanicorum vexil.

Præ calvitie] Alii, Præ calvitio.

Galba cupidè fruavis aiate tua] Interpretatur Casaubonus : Ouidiæ ω Γαλβα τῆς ἀλιχίας. Turnebus in uno verusio cod. se repe-

risse ait, Galba Cupido fruavis aiate tua, ut senex qui pulcer etiam-

num videri vellet, per irrisionem Cupido, id est, bellus & formo-

sus ioculariter appellatus sit.

*tium, excepta * Germanicorum vexillatione. Hi ob recens meritum, quod se & agros & invalidos magnopere fovisset, in auxilium advolavere: sed serius, itinere devio per ignorantiam locorum retardati.*

*Fugulatus est ad lacum Curtii, ac relictus ita utierat, donec gregarius miles à frumentatione rediens abjecto onere caput ei amputavit. Et quoniam capillo * præ calvitie arripere non poterat, in gremium abdidit. Mox, inserto per os pollice, ad Othonem detulit. Ille lixis calonibusque donavit: qui hasta suffixum, non sine ludibrio circum castra portarunt, acclamantes idemdem, * Galba cupide fruavis ætate tua.*

Maxime irritati ad talem iocorum pectulantiam, quod ante

Germanorum, vel Germanicorum vexil.

Præ calvitie] Alii, Præ calvitio.

Galba cupidè fruavis aiate tua] Interpretatur Casaubonus:

Ouidiæ ω Γαλβα τῆς ἀλιχίας. Turnebus in uno verusio cod. se repe-

risse ait, Galba Cupido fruavis aiate tua, ut senex qui pulcer etiam-

num videri vellet, per irrisionem Cupido, id est, bellus & formo-

sus ioculariter appellatus sit.

paucos dies exierat in vulgus, laudanti cuidam formam suam, ut adhuc floridam & vegetam, respondisse eum: * ἐτι μοι μὲν ἐπιπιδὼν ἐστὶ. Ab his * Patrobii Neroniani libertus, centum aureis redemptum, eo loco ubi jussu Galbae animadversum in patronum fuerat, abiecit. Sero tandem dispensator Argius, & hoc & ceterum truncum in privatis ejus hortis * Aurelia via sepultura dedit

21. Statura fuit iusta, * capite præcalvo, oculis caruleis, adunco naso, manibus pedibusque articulari morbo distertissimis: ut neque calceum perpeti, neque libello evolere aut tenere omnino valeret. Excreverat etiam in dexteriore latere * ejus caro, propendebatque adeo, ut agrefascia substringeretur.

22. Cibi plurimi traditur, quem tempore hiberno etiam ante luvum

Adhuc mihi firmum est robur.

Patrobii Neroniani Libertus] Placet hæc lectio. Plures tamen libri, *Patrobii Neronis Libertus*, aut *Neronianus*. Torrent.

Aurelia via] Mallet. *Aurelia via*. pro. *dedit*, autem, *tradidit*. habet opt. codex. Torrent.

21. *Capite præcalvo Caro, propendebatque.*] Al. *Capite calvo Cibus, propendebatque e.*

bruit depuis peu, qu'un homme louant sa beauté & la vigueur de son âge, Galba avoit répondu, que la sienne aussi étoit encore bien bonne. Un Affranchy de ce Patrobius, lequel avoit été à Neron, acheta la tête cent écus d'or, & la jeta dans le même lieu, où son Patron avoit été exécuté par le commandement de Galba. La nuit étant venuë, Argius un de ses Maîtres d'hostel, enlevé & la tête & le reste du corps dans les jardins particuliers, que cét Empereur avoit près de la voie Aurelia.

21. Il étoit de moyenne taille, il avoit la tête fort chauve, les yeux bleus, le nez aquilin les mains & les pieds tortus, & noüez de goutte: de sorte qu'il ne pouvoit souffrir de chaussure, ni tenir, & moins encore feuilleter aucun Livre. De plus une loupe lui étoit creuë au côté gauche, & pendoit tellement qu'à peine pouvoit-il la relever avec une ceinture.

22. On tient qu'il mangeoit beaucoup, & que même en Hyver il avoit accou-

tumé de dejeuner avant le jour : Quand au souper, il se faisoit servir des viandes en abondance, & vouloit qu'on amassast tous les restes, & qu'on les jettât devant les serviteurs qui mangeoient debout à ses pieds. Il étoit enclin à l'amour des garçons, particulièrement des vieux, & dont les autres ne vouloient plus. Icelus étoit un de ceux-là aussi. On en Espagne, que lui ayant rapporté les nouvelles de la mort de Neron, il lui avoit fait mille caresses devant tous, & même l'avoit prié de se faire arracher le poil à la maniere des effeminez.

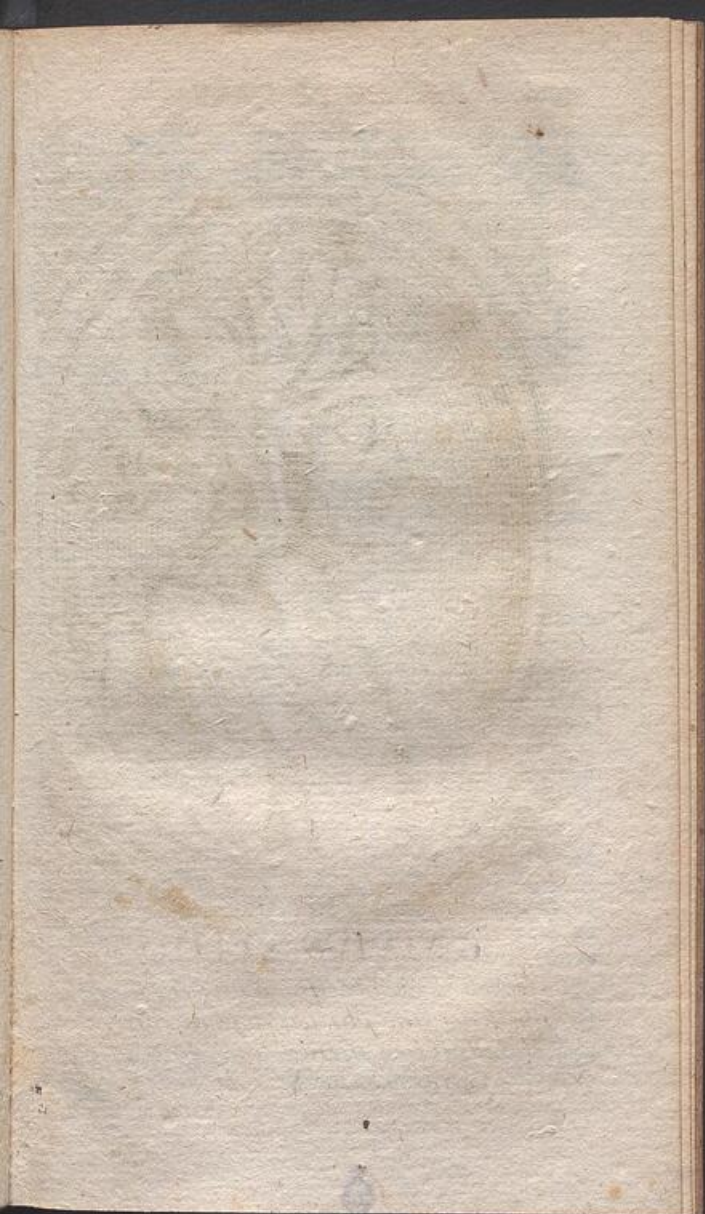
23. Il fut assassiné en sa soixante & troisième année, le septième mois de son Empire. A la première occasion le Senat lui avoit decerné une Statue sur une colonne à prouë de navire dans la place, & au lieu où il avoit été tué: Mais Vespasien cassa l'Arrêt, s'étant persuadé que Galba avoit autrefois envoyé secrettement des gens d'Espagne en Judée, pour l'assassiner.

*cem capere consueverat : inter cœnam vero * usque eo abundantem, ut congestas super manus reliquias circumferri iuberet, spargique ad pedes stantibus. * Libidinis in mares pronior : Et eos non nisi pradueros, exoletosque. Frebant in Hispania Icelum à veteribus concubinis, de Neronis exitu nuntiantem, non modo arctissimis osculis palam exceptum ab eo, sed ut sinu mora velleretur oratum, atque seductum.*

23. *Periit tertio Et Septuagesimo aetatis anno, Imperii mense septimo. Senatus, ut primum licitum fuit, statuam ei decreverat * rostrata columna supersistentem in parto Fori, qua trucidatus est. Sed decretum Vespasianus abolevit, percussores sui ex Hispania in Judæam submisisse opinatus.*

22. *Usque eo abundantem.] Al. Usque adeo vel abundans. Libidinis in mares pronior.] Torquentis emendat, Libidinis à Casaubonus. Libidinis in mares pronior us.*

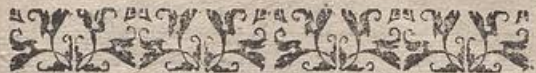
23. *Rostrata columna.] Talem in veteribus Augusti nummæ cernimus, nec non Titi Cæsaris quos Augustus restituit. Mals igitur qui strians pro rostrata, hic legant, Torquentus.*





SYLVIVS OTHO 8

*Il vaut mieus qu'un meure pour
 plusieurs que plusieurs pour un.
 Il se tua luy même âgé de 38 ans
 ayant regné 4 mois*



LA VIE D'OTHON.

HUITIEME EMPEREUR.

I. **M**AJORES Othonis orti sunt * oppido Ferentino, familia vetere & honorata, Atque ex principibus Etruria. Avus M. Salvius Otho, patre equite R. matre humili, incertum an ingenua, per gratiam Livie Augustæ, in cuius domo creverat, senator est factus, nec prætura gradum excessit. Pater L. Otho materno genere præclaro, multarum & magnarum propinquitatum, tam carus, tamque non absimilis facie

I. **E**s Ancêtres d'Othon étoient de la ville de Ferentine, de l'ancienne & honorable famille des Princes d'Etrurie. M. Salvius Othon son Ayeul, étoit fils d'un Chevalier Romain, & d'une femme de si basse condition, qu'on ne sçait pas si elle étoit libre; il fut élevé en la maison de Livie Auguste, par la faveur de laquelle il fut fait Sénateur, & ne monta pas à de plus grandes Charges que la Præture. Son pere L. Othon, sorti d'une race tres illustre du côté de sa mere, étoit si tendrement aimé de l'Empereur Tibere,

&c

1. Oppido Ferentino.] In v. cod. est, Ferento: & ita habet Strabo lib. v. Plinius tamen Ferentinum edidit, lib. 111. cap. v. Valerius.

& lui, ressembloit si fort, que plusieurs croyoient qu'il étoit son fils.

Il s'acquita tres-dignement des Charges civiles, du Proconsulat d'Afrique, & du commandement extraordinaire des Armées. Quelques Soldats s'étans repentis d'avoir trempé dans la sédition de Camillus, tuerent leurs Capitaines comme auteurs de la revolte contre Claudius; mais Othon qui étoit lors en Illyrie, eut bien l'assurance de leur faire couper la tête dans le camp même & en sa presence; quoi qu'il n'ignorât pas que Claudius leur en sçavoit bon gré, & qu'à cette occasion il les avoit avancés à un degré plus honorable. Comme il augmenta sa gloire par cette action, il diminua sa faveur; mais il y fut bien-tôt remis, pour avoir découvert à Claudius la trahison d'un Chevalier Romain, des esclaves duquel il avoit sçeu son mauvais dessein contre la vie de l'Empereur.

Aussi le Senat lui rendit un honneur tout à fait extraordinaire, lui dressant une

Tiberio principi fuit, ut plerique procreatum ex eo crederent.

*Urbanos honores, proconsulatum Africa, & extraordinaria imperia, severissime administravit. Ausus etiam est in Illyrico milites quosdam, quod * motu Camilli ex poenitentia prepositos suos, quasi defectionis adversus Claudium auctores, occiderant, capite punire: & quidem ante principia se coram: quamvis ob id ipsum promotus in ampliore gradum à Claudio sciret. Quo facto, sicut gloriam auxit, ita gratiam minuit: quam tamen mature recuperavit, detecta equitis R. fraude, quem prodentibus servis necem Claudio parare compererat.*

Namque & senatus honore rarissimo, statua in Palatio posita, prosecretus.

*secutus est eum : & Claudius allectum inter patricios collaudans amplissimis verbis , * hoc quoque adjecit : Vir quo meliores liberos habere ne opto quidem. Ex Albia Terentia * splendidissima femina duos tulit filios, L. Titianum , & minorem Marcum * cognominem sibi. Tulit & filiam , quam nondum nubilom Druso Germanici filio despondit.*

2. Otho Imperator IV Kalend. Maii natus est , Camillo Arruntio , Domitio Ænobarbo Coss. A prima adolescentia prodigus , ac procax : adeo ut saepe stigris objurgaretur à patre. Ferebatur & vagari noctibus solitus : atque invalidum quemque obviorum vel potulentum corripere : ac discente sago impositum in sublime jactare. Post patris deinde mortem , libertinam aulicam

Statuë au Palais: & Claudius le mettant au nombre des Patriciens, après l'avoir hautement loué, ajoûta encore cét Eloge ; *Il est si homme de bien , que je ne souhaite pas que mes enfans le soient d'avantage.* Sa femme s'appelloit Albia Terentia, de laquelle il eut deux fils , L. Titianus & M. qui eut même nom que lui ; il en eut aussi une fille , laquelle il avoit promise à Drusus fils de Germanicus avant qu'elle fût en âge d'être mariée.

2. L'Empereur Othon nâquit le vingt-huictième Avril ; sous le Consulat de Camillus Arruntius , & de Domitius Enobarbus. Dès sa premiere adolescence il fut si prodigue & si empotté, que son pere étoit contraint de le châtier souvent : On dit même qu'il avoit accoutumé de courir la nuit par les ruës , & s'il rencontroit quelque malheureux qui ne lui put pas resister pour être trop foible , ou pour avoir trop beu, il le faisoit enlever, le mettoit sur un manteau étendu

Hoc quoque adjecit. Splendidissima femina. Cognominem sibi.] Alii , Hæc quoque adjecit. Splendida femina. Cognom. asm. absque sibi.

été du & le bernoit. Après la mort de son Père, il s'attacha auprès d'une Courtisane, qui avoit beaucoup de credit, & pour en tirer de plus grands avantages, il feignit de l'aimer passionnément, quoi qu'elle fût veille jusqu'à la décrépitude.

Par le moyen de cette femme il s'insinua dans les bonnes grâces de Neron, & il ne lui fut pas difficile de tenir le premier rang entre les amis, à cause de la conformité de leur naturel, & comme quelques-uns de leur mutuelle prostitution. En effet, il se rendit si puissant auprès de lui; qu'ayant fait pacte d'une grande récompense avec un homme Consulaire, lequel avoit été condamné de concussion; il eut bien l'audace de s'introduire dans la chambre du Conseil pour remercier le Senat, avant même que d'avoir obtenu son rétablissement.

3. Etant donc le plus cher confident de tous les secrets de Neron, le propre jour que ce Prince avoit destiné pour faire mourir sa mere, il les traita tous deux à souper

gratiosam, quo efficacius coleret, etiam diligere simulavit, quamvis animum, ac pene decrepitam.

*Per hanc insinuatus Neroni, facile summum inter amicos locum tenuit congruentia morum: ut vero quidam tradunt, & consuetudine mutui stupri: ac tantum potentia valuit, ut * damnatum repetundis consularem virum, ingens primum pactu priusquam plane restitutionem ei impetrasset, non dubitaret in senatum ad agendas gratias introducere.*

3. *Omniū autem consiliorum secretorumque particeps, die quem Nero necanda matri destinaverat, ad avertendas suspiciones coenam*

*nam utrique exquisitissima comitatis dedit. Item Poppaam Sabinaam, tunc adhuc amicam ejus, abductam marito, demandatamque interim sibi, nuptiarum specie recepit, * Nec corrupisse contentus, adeo dilexit, ut ne rivalem quidem Neronem equo tulerit animo. Creditur certe non modo missos ad arcesseendam non recepit, sed ipsum etiam exclusisse quondam pro foribus adstantem, miscentemque frustra minas & preces, ac depositum reposcentem.*

*Quare diducto matrimonio : sepositus est per causam legationis in Lusitaniam. Id satis visum, ne poena acriorimum omnem divulgaret : qui tamen sic quoque hoc disticho * enotuit.*

Cur Otho mentito.

avec toute sorte de magnificence, & de galanterie. Outre cela, Neron ayant de l'amour pour Poppée Sabine l'eleva de la maison de son mary, & la mit en celle d'Othon, qui la garda sous couleur de mariage. Mais Othon ne se contentant pas de l'avoir debauchée, l'aima si ardemment, qu'il ne pouvoit pas même souffrir l'Empereur pour son rival : Et de fait on tient, que non seulement il ne vouloit pas recevoir ceux qui la lui venoient demander de la part de Neron ; mais qu'une fois y étant venu lui même, il ne lui voulut jamais ouvrir la porte quoi qu'il mêlat les prieres aux menaces, & qu'il lui demandât le dépôt qu'il lui avoit confié.

Ce refus obligea l'Empereur à separer ces deux Amants par la rupture de ce prétendu mariage, éloignant Othon, & l'envoyant en Portugal pour gouverner cette Province. Il se contenta de le punir de la sorte, de peur que s'il faisoit éclater son ressentiment par quelque violence

3. Nec corrupisse contentus 1. Al. Nec corrupisse com. Al. Innotuit.

violence, toute l'intrigue ne fut découverte : elle le fut neantmoins par un distique, dont le sens étoit. *Vous demandez pourquoy Othon a été envoyé en exil sous prétexte d'un faux honneur ? c'est parce qu'il avoit commencé d'être d'adultere de sa femme.* Il avoit été Questeur avant que de gouverner cette Province, ce qu'il fit avec une moderation & une ingenuité singuliere.

4. Mais enfin l'occasion de se venger s'étant présentée, ils ne la laissa pas échapper, & fut le premier qui se joignit au parti de Galba. En ce même tems aussi considérant l'état des affaires il conceut beaucoup d'esperance de parvenir à l'Empire ; mais il en conceut bien davantage par les promesses de l'Astrologue Seleucus, lequel lui avoit autrefois assuré qu'il survivroit à Néron ; & étant lors arrivé inopinément lui assura même qu'il seroit bien tôt Empereur : depuis il tâcha par toute sorte de courtoisie de gagner l'affection de tout le monde.

Toutes les fois qu'il donnoit à manger à l'Empereur, il faisoit distribuer de l'ar-

sit quaritis exsul honore ?

Uxoris mæchus
cæperat esse tuæ.

Provinciam administravit quaestorius per decem annos, moderatione atque abstinentiæ singulari.

4. *Ut tandem utilioris occasio data est, conatibus Galba primus accessit : eodemque momento & ipse spem Imperii cepit : magnam quidem & ex conditione temporum, sed aliquanto majorem ex affirmatione Seleuci mathematici. Qui cum eum olim superstitem Neroni fore spondidisset, tunc ultro inopinatus advenerat, imperaturum quoque brevi repromittens. Nullo igitur officii aut ambitionis in quemquam genere oris.*

Quoties caena principem acciperet, aureos excubanti cohorti viribus

ritim si videbat : nec eo minus alium alia via militem demerebatur. Cuidam etiam de parte finium cum vicino litiganti , adhibitus arbiter, totum agrum redemit , emancipavitque , ut jam vix ullus esset , qui non & sentiret & predicaret , solum successione Imperii dignum.

5. Superaverat autem fore ut adoptaretur à Galba : idque in dies expectabat. Sed postquam , Pisonè prælato , spe decidit ad vim conversus est : instigante super animi dolorem etiam magnitudine aris alieni. Neque enim dissimulabat , nisi principem se stare non posse : nihilque reserret , ab hoste in acie , an in foro sub creditoribus , caderet. Ante paucos dies servo Casaris pro impetrata dispensatione decies sestertium expresserat.

gent aux soldats qui étoient de garde , & obligeoit les gens de guerre en diverses façons. Un soldat qui plaidoit avec un de ses voisins pour les bornes de quelque terre , l'ayant pris pour son Arbitre , Othon acheta tout le champ & le lui donna en pur don : tellement qu'il n'y en avoit pas un qui n'eût de l'amour & de l'estime pour lui , jusqu'à dire tout haut qu'il étoit seul digne de la succession de l'Empire.

5. Il avoit toujours espéré que Galba l'adopteroit; mais Pison lui ayant été préféré , & se voyant déchu de ses prétentions de ce côté-là , il songea à s'établir par la violence. A quoi il ne fut pas seulement porté par le ressentiment par l'impuissance de payer ses dettes. Aussi confessoit-il franchement , qu'il ne pouvoit pas subsister à moins que d'être souverain , & qu'il lui étoit indifférent ou de succomber sous les ennemis dans les combats, ou sous ses créanciers dans les procès. Quelques jours auparavant il avoit tiré dix mille grands sesterces d'un esclave de Galba , pour la charge de Maître d'Hostel qu'il avoit obtenues

obtenüe à sa recommandation.

Cet argent lui servit beaucoup au commencement d'une si haute entreprise, que celle d'envahir l'Empire. Il la communiqua premièrement à cinq Archers de sa garde, dont chacun en fournit deux Archers, à tous lesquels il donna comptant dix grands sesterces par tête, & leur en promit cinquante. Ceux-cy en engagerent d'autres; mais en petit nombre, comme étant assurez d'un plus grand, quand on en viendroit à l'exécution.

6. Le dessein étoit de se saisir du camp des Pretoriens immédiatement après l'option de Pison, & d'assassiner Galba dans le Palais: il en fut détourné par la considération qu'il eut de la cohorte, laquelle étoit de garde ce jour là, craignant de la rendre tout à fait odieuse, à cause que par mal-heur cette même cohorte étoit de garde lors que Caligula fut tué, &

*Hoc subsidium tanti cepti fuit: ac primò quinque spiculatoribus commissa est res, deinde decem aliis, quos singulò binos, producerant: omnibus dena sestercea representata, & quinquagena promissa. Per hos sollicitati reliqui nec adeo multi, haud dubia fiducia * in ipso negotio pluribus affuturis.*

6. * *Erat animus post adoptionem statim Castra occupare, cœnantemque in Palatio Galbam aggredi: sed obstitit respectus cohortis, quæ tunc excubabat, ne oneraretur invidia quod ejusdem statione & Caius fuerat occisus & desertus Nero. Medium quoque tempus religio & Seleucus exemit.*

Ergo

5. *In ipso negotio pluribus affuturis.*] Liber unus. Casaubonus, *Plures affuturi.*

6. *Erat animus*] *Vulg. toleras animus.* pro quo Ursinus, *fuerat animus.*

Neron abandonné. Les scrupules de la Religion, & les advis de Seleucus le firent encore retarder quelque tems.

Ergo destinata die, pramonitis consciis, ut se in foro sub ade Saturni ad Milliarium aureum opperirentur, mane Galbam salutavit: utque consueverat, osculo exceptus, etiam sacrificanti interfuit, audivitque prædicta haruspitis. Deinde liberto adesse architectos nuntiante, quod signum convenerat, quasi venalem domum inspecturus abscessit: proripuitque se postica parte Palatii ad constitutum. Alii febrem simulasse aiunt, eamque excusationem proximis mandasse, si quareretur.

Tunc abditus prope muliebri sella in Castra contendit: ac deficientibus lecticariis,

Enfin le jour qu'il avoit destiné, étant venu, après avoir fait advertir ses complices de l'attendre en la place au dessous du temple de Saturne, près du Milliaire doré, il alla donner le bon jour à Galba, dont il recut le baiser à l'acoustumée, il assista même à son sacrifice, & ouït les predictions de celui qui regardoit les entrailles. Puis un Affranchy lui étant venu dire, selon qu'il avoit été concerté, que les Architectes étoient là, il quitta la compagnie, sous pretexte d'aller voir une maison qu'on lui vouloit vendre: & sortit vite par la porte de derriere du Palais pour se trouver au rendez-vous. Quelques Autheurs ont écrit, qu'il feignit d'avoir la fièvre; & pria ceux qui étoient auprès de lui d'en faire ses excuses, si l'Empereur le demandoit.

S'étant donc promptement enfermé dans une chaise de femme il s'en alla droit au Camp, & comme

me les porteurs n'en pouvoient plus, il sortit de la chaise & se mit à courir; mais son soulier s'étant détaché, il s'arrêta. Lors pour ne pas perdre de tems, l'impatience des soldats fut si grande, qu'ils le chargerent sur leurs épaules, & le portèrent jusques à l'entrée du Camp parmi les acclamations & les épées nuës, tout le monde le saluant du nom d'Empereur, & chacun le suivant, comme s'ils eussent tous été participans de la conjuration. Se voyant reçu avec tant de joye & avec tant d'applaudissement, il envoya des gens avec ordre de massacrer Galba, & Pison, puis faisant une harangue aux Soldats, il crût ne les pouvoir gagner par de plus belles promesses, qu'en leur disant, qu'il ne se prétendoit avoir autres chose, que ce qu'ils lui voudroient laisser.

7. Sur le soir il entra au Senat, & lui ayant brièvement représenté comme il avoit

*cum descendisset, cumsumque cepisset, laxato calceo restitit, * donec omiffa mora succollatus, & à presente comitatu IMPERATOR consalutatus, inter faustas acclamations strictosque gladios ad principia devenit: obvivo quoque non aliter ac si conscius & particeps foret, adharente. Ibi missis qui Galbam & Pisonem trucidarent, ac conciliandos pollicitationibus militum animos nihil magis pro concione testatus est, quam id demum se habiturum quod sibi illi reliquissent.*

7. Deîn le vergence jam die ingressus senatum, * posteaque brevi

Donec omiffa mora succollatus. [1] Libri duo, *amiffa mora*. Torrentius totum i lud *omiffa* seu *amiffa mora* libente, expiuxerit, sed melius à Ca'aubono retinetur.

7. *Posteaque brevi ratione.* Graviter prolapsum maxime, & c. In nonnullis exemplaribus, *Post. br. oratione.* Graviter prolapsu, Μακροῦς & ὀυλοῦ. vel. ἀσύλου.

*vi ratione , quasi rap-
tus de publico , & sus-
cipere Imperium vi
coactus , gesturusque
communi omnium ar-
bitrio , Palatium petit.
Ac super ceteras gra-
tulantium adulantiumque blanditias , ab
infima plebe appellatus
NERO , nullum indi-
cium recusantis dedit ,
immo , ut quidam tra-
diderunt , etiam diplo-
matibus primisque epi-
stolis suis ad quosdam
provinciarum Praesides ,
Neronis cognomen ad-
jecit.*

*Certe & imagines
statuasque ejus reponi
passus est : & procura-
tores atque libertos ad
eandem officia revoca-
vit. Nec quidquam
prius pro potestate sub-
scripsit , quam quingen-
ties H S. ad peragen-
dam Aulam domum.
Dicitur ea nocte per
quietem pavescens
gemitus maximos edi-
disse : repertusque à con-
cursantibus humi ante
lectum jacens , per omnia
piaculorum genera ma-
nes Galba , à quo de-
turbari expellique se*

Tome I I.

été enlevé publiquement, & contraint de prendre l'Empire, il promit de le gouverner au contentement de tout le monde, & en suite s'en alla au Palais. Parmi les titres que lui donnoient les flatteurs, & ceux qui le felicitoient sur son advenement à l'Empire : le menu peuple lui donna le Nom de Neron; & tant s'en fait qu'il le refusât, qu'au rapport de quelques-uns, il le prit dans ses premières dépêches aux Gouverneurs des Provinces.

Il est bien constant qu'il permit que les images & les statues de Neron fussent remises en leurs places, comme les Agents & les Affranchis en leurs charges; & que la première Ordonnance fut de cinq cens mille sesterces qu'il signa, pour achever la maison d'or. On dit que cette nuit là étant épouvanté par des songes, il jeta de grands soupirs en dormant, & que les domestiques y ayant accouru, le trouverent à terre étendu devant son lit. Depuis il n'y eut sorte d'expiation qu'il ne fît pour appaiser les Ma-

nes de Galba , lequel il avoit veu qui le pouſſoit & jettoit ſi rudement hors de ſon liſt. Le lendemain auſſi, comme il vaquoit aux Augures , une grande tempête s'étant levée , il fit une lourde chute , & proféra en murmurant un proverbe Grec , dont le ſens étoit , *A quoy me ſervent ces longues ſuſtes ?*

8. Environ ce même tems, les Armées d'Allemagne avoient prêté le ſerment de fidélité à Vitellius. Ayant appris cette nouvelle , il fut d'avis que le Sénat députât vers lui , pour lui remontrer qu'on avoit élu un Empereur , & pour lui perſuader le repos & la concorde. Toutefois il lui dépêcha des courriers , & par ſes lettres lui offrit la moitié de l'Empire , & lui demanda ſa fille en mariage. Mais la guerre étant déclarée , & les troupes que Vitellius envoyoit devant s'approchant d'Italie , il éprouva l'affection & le zèle des Prætoriens , qui faillirent à faire un maſſacre général de tout

viderat , propitiare tentaffe : poſtridie quoque in augurando tempeſtate orta graviter prolapſum , identidem obmurmuraſſe :

* Τί γάρ μοι ἔμακροῖς ἀνδοῖς ;

8. Sub idem vero tempus , * Germaniciani exercitus in Vitellii verba juraverant. Quod ut comperit , auctor ſenatui fuit mittenda legationis , qua doceret , electum jam principem : quietem & concordiam ſuaderet. Et tamen per internuntios ac litteras , confortem Imperii , generumque ſe Vitellio obtulit. Verum haud dubio bello * jam ducibus & copiis quas Vitellius promiſerat , appropinquantibus , animum fidemque prætorianorum erga ſe pene internecione ampliſſimi ordinis

Τί γάρ μοι ἔμακροῖς ἀνδοῖς ; Quid enim mihi cum longis tibiis ?
8. Germaniciani exercitus.] Al. Germanici exerc.
Jam ducibus.] Al. Jamque ducibus.

*nis * expertus est : & placuerat per classarios arma transferri , remittique navibus.*

*Ea cum in castris sub noctem promerentur , insidias quidam suspicati , tumultum excitaverunt : ac repente omnes , nullo certo duce , * in Palatium concurrerunt , eadem senatus flagitantes : repulsi que tribunorum qui inhibere tentabant , nonnullis & occisis , sicut erant eruenti , ubinam Imperator esset requirentes , perruerunt in triclinium usque , nec nisi viso destiterunt.*

Expeditionem autem impigre atque etiam præpere inchoavit : nulla ne religionum quidem cura , sed & matris nec dum conditis ancilibus , quod antiqui-

Ayant resolu de faire transporter des armes dans les vaisseaux , comme on les tiroit la nuit dans le Camp , quelques soldats soupçonnant qu'il y eût de la trahison , firent du tumulte , & à l'instant tous les autres , sans aucun chef , coururent au Palais , & demandèrent à massacrer le Senat. Les Tribuns se voulurent opposer à ce desordre ; mais ils les repoussèrent , & même en tuèrent quelques-uns , & tout sanglans qu'ils étoient de ce meurtre , crians où étoit l'Empereur , ils entrèrent en foule dans la salle où il soupoit , & ne s'apaisèrent qu'après qu'ils l'eurent veu.

Othon se prepara avec assez de vigueur & assez de diligence à cette expedition , n'ayant aucun égard à la Religion , non pas même à la ceremonie des Boucliers sacrez , lesquels ayans été ti-

K ij

Expertus est : & placuerat per classarios .] Glareanus hæc ier. emendabat. Expertus est quando pl. ad classarios. minor mutatio fiet , si legatur cum melioribus exemplaribus : expertus est Placuerat per classarios.

In Palatium concurrerunt .] Liber unus , In Pal. concurrerunt ac pro , perruerunt in tricl. in pluribus codicibus , proruperunt in tricl.

rez de leur lieu, ny' avoient pas encore été remis: ce que les Anciens tenoient à un sinistre presage. C'étoit aussi le jour que les Adorateurs de la Mere des Dieux commencent leurs plaintes & leurs lamentations. Outre ces circonstances, les auspices étoient tout à fait contraires; car les victimes immolées à Pluton eurent des signes favorables, au lieu qu'en cette sorte de sacrifices, les plus contraires sont les plus heureux. De plus, il ne fut pas si-tôt sorti de Rome, qu'il fut arrêté par les inondations du Tibre; & à vingt milles de là il trouva les chemins bouchés par la cheute de quelques edifices.

9. Continuant en sa temerité, quoi que tout le monde jugeât qu'il falloit temporiser, veu que les ennemis étoient pressez de la disette, & se trouvoient engagés dans des défilez fort incommodés, il se resolut neantmoins de les combattre à la premiere occasion: soit que son impatience la fit precipiter, & qu'il esperât de defaire plus aisément

tus infaustum haberetur: & die, quo cultores Deum matris lamentari & plangere incipiunt praterea adversissimis auspiciis. Nam & victimas Dii patri casus litavit: cum tali sacrificio contraria exta potiora sint. Et primo egressu inundationibus Tiberis retardatus, ad XX. etiam lapidem ruina adificiorum preclusam viam offendit.

9. *Simili temeritate, quamvis dubium nemini esset quin trahi bellum oporteret, quando & fame & angustiis locorum urgeretur hostis, quam primum tamen decertare statuit: siue impatiens longioris solitudinis, speransque ante Vitellii adventum * profligari plurimum posse: siue impar mili-*

9. *Profligari plurimum posse.*] Hoc est, promoveri ac pene confici rem. Alii pro *plurimum*, subit tuunt, *pralium*, ut profligare bellum Livius & Tacitus dixere, Torrent.

tum ardori, pugnam
deposcentinm. * Nec illi
pugna affuit, substituit
que Brixilli. Et tribus
quidem, verum medio-
cribus praliis, apud
Alpes, circaque Pla-
centiam, & ad Casto-
ris, quod loco nomen est,
vicit, novissimo maxi-
moque apud * Bebria-
cum fraude superatus
est: cum spe colloquii
facta, quasi ad condi-
tionem pacis militibus
eductis, ex improvise,
arque * in ipsa consa-
luatione, dimicandum
fuisse: ac statim mo-
riendi impetum cepit:
ut multi, nec frustra,
opinantur, magis pudor-
is, ne tanto rerum homi-
numque periculo domina-
tionem sibi asserere per-
severaret, quam despe-
ratione ulla, aut diffi-
dentia copiarum: quip-
pe residuis, * integris-
que etiam nunc, quas

les ennemis, avant l'arrivée
de Vitellius: soit qu'il ne
pût retenir l'ardeur des Sol-
dats, qui demandoient in-
stantement la bataille, à la-
quelle il ne se trouva point,
s'étant arrêté à Brexe: Il fut
victorieux en trois combats;
mais médiocres, l'un près
des Alpes, l'autre aux en-
virons de Plaisance, & le
troisième en un lieu appelé
Castoris; mais au dernier
& au plus grand de tous, qui
se donna près de Bebriac, il
fut vaincu par supercherie:
Car ayant fait des proposi-
tions d'accommodement
dans le tems même qu'on
vint à le saluer, & à traiter
des conditions de la Paix,
les ennemis chargerent ses
troupes à l'impourveu & les
desfirent. Dés-lors il prit la
résolution de mourir; &
plusieurs ont crû avec rai-
son, que ce fut plutôt par
un sentiment de bonté, &
par la repugnance qu'il eut
d'exposer la vie de tant

K iij

Nec illi pugna affuit.] Vrsini codex, *Nec ille pugna affuit.*

Bibriacum] *Bidriacum*, in optimis codd est Turnebus, *Be-
tria cum*, mavult, isto argumento [quod Plutarcho Βετρίακις no-
minetur,

In ipsa consaluatione] Duo mss. *in ipsa consaluatione*, quod
historiam recte perpendenti, fortasse non displicebit. Torrent.

Integrisque etiam nunc] Scio placere posse, *etiam nunc*. Sed
observatum mihi frequenter apud Senecam, *etiam nunc*, pro
præterea. Neque deerit fortasse qui sic rescribendum hic existime
Torrent.

hommes pour s'asseurer la domination, que par aucun desespoir, ou par la défiance de ses forces; veu qu'il lui restoit encore des troupes fraîches, qu'il avoit retenues auprès de sa personne, pour tenter un second événement; & qu'il lui en venoit d'autres de la Dalmatie, de la Pannonie, & de la Mæsie; outre que celles qui avoient été battues, n'étoient point en si mauvais état, que pour effacer leur honte & pour se venger de la fraude des ennemis, elles ne fussent toutes seules exposées de bon cœur à toute sorte de peril.

10. A cette guerre fut présent mon Pere Suetone Lenus, Tribun Augusticlave de la treizième legion, lequel nous a souvent raconté, qu'Othon, du tems même qu'il étoit encore personne privée, detestoit tellement les gaetres civiles; qu'un jour comme il étoit à table, quelqu'un s'étant mis à parler de la fin de Cassius & de Brutus, il en fut saisi d'horreur; & qu'il n'eût jamais songé à deposseder Galba, s'il n'eût crû que

secum ad secundos casus detinuerat, & supervenientibus aliis à Dalmatia, Pannoniaque & Mæsia: ne victis quidem adeo afflictis, ut non in ultionem ignominia quidvis delicti criminis ultro, & vel sola subirent.

10. *Interfuit huic bello pater meus Suetonius Lenus, tertia decima legionis * tribunus augusticlavius. Is mox referre crebro solebat, Othonem etiam privatum usque adeo detestatum * civilia arma ut memorante quodam inter epulas de Cassii Brutique exitu, * cohorrerit: nec concursurum cum Galba fuisse, nisi consideret sine bello rem transigi.*

10. *Tribunus augusticlavius*] Perperam vulgo *augusticlavius*.
Civilia arma] in omnibus fere libris, *civil. bella*.
Cohorrerit.] Al. *Corruerit*.

peſſe. * *Tunc ad deſpiciendam vitam exemplo manipularis militis concitatum: qui cum aladem exercitus nuntiaret, nec cuiquam ſilem faceret, ac nunc mendacii, nunc timoris, quaſi fuſiſſet ex acie, argueretur, gladio ante pedes eius incubuerit; hoc viſo proclamauit eum aiſbat, non amplius ſe in periculum tales tamque bene meritos conſecturum.*

Fratrem igitur, fratrisque filium, & ſingulos amicorum cohortatus, ut ſibi quiſque pro facultate conſuleret, ab amplexu & osculo ſuo dimiſit omnes, ſecretoque captato, binos codicillos exarauit ad ſororem conſolatorios Sed & ad Meſſalinam Neronis, quam matrimonium deſtinauerat, commendans reliquias ſuas & memoriam.

l'affaire ſe fût paſſée ſans aucune guerre. Il adjoûtoit auſſi, que le même Othon fut porté à mépriſer la vie par l'exemple d'un ſimple Soldat; lequel ayant apporté la nouvelle de la deſſaite de ſes gens, & perſonne ne lui voulant adjoûter foi, au contraire, pluſieurs l'accuſant de menſonge, & de lâcheté comme un fuyard, ſe laiſſa cheoir ſur la pointe de ſon épée aux pieds de l'Empereur; & qu'admirant une ſi grande marque de courage & de fidélité, il ſ'écria, *Qu'il n'expoſeroit plus aux dangers, des hommes ſi remplis de cœur & d'affection pour leur Prince.*

Il appella donc, ſon frere, neveu, & amis, les exhorta de ſonger à eux & d'aviſer aux moyens de ſe ſauver le mieux qu'ils pourroient; puis les ayant baiſez & embrassez, il les congedia tous, & s'étant retiré en particulier, il écrivit deux Lettres de conſolation, l'une à ſa Sœur, & l'autre à Meſſaline qui avoit été femme de Neron, & qu'il avoit deſtinée pour être la ſienne; lui recommandant ſes cendres & ſa Memoire. En ſuite, il

brûla toutes les Lettres qu'il avoit, de peur que tombans entre les mains du vainqueur, elles ne portassent prejudice à quelqu'un; & distribua tout l'argent qu'il avoit pour lors à ses domestiques.

II. Comme il étoit prêt à se donner la mort, il entendit qu'on faisoit un grand tumulte, à l'occasion de ceux qui s'en alloient, & qu'on vouloit les retenir comme deserteurs; *adjoinçons* dit il, alors, *encore cette nuit à notre vie*. Ce furent ses propres termes; puis il deffendit de faire aucune violence à personne; & laissant la porte de sa chambre ouverte bien avant dans la nuit, en laissa l'entrée libre à tous ceux qui le voudroient voir. Après cela, ayant eu soif, & beu de l'eau froide, il prit deux poignards, desquels il choisit celui qui lui sembloit avoir la pointe la mieux affilée, & le mit sous son oreiller; puis ayant fermé la porte il s'endormit d'un profond sommeil, jusqu'à ce que s'étant éveillé au point du

Quidquid deinde epistolarum erat, ne cui periculo aut noxa apud victorem forent, concremavit. Divisit & pecunias domesticis ex copia presenti.

II. *Atque ita paratus, intentusque iam morti, tumultu intermoras exerto, ut eos qui discedere & abire ceptabant, corripere quasi desertores, detinerique sensit: Adjiciamus, inquit, vitæ & hanc noctem his ipsis, totidemque verbis, vetuitque vim cuiquam fieri: & in seram usque patiente cubiculo, si quis adire vellet, potestatem sui præbuit. Post hæc se lata siti & gelida aqua potione, arripuit duos pugiones, & explorata utriusque acie, cum alterum pulvino subdidisset, foribus adopertis arctissimo somno quievit. Et circa lucem demum expectatus, uno se traiecit ictu infra lavam papillam.*

II. *Abire ceptabant.*] *Quidam captabant.*

Gelide aqua potione] *Liber unus, gelide potione aquæ, ut non remeris quis suspicetur aquæ superfluum esse. Torrent.*]

Foribus adopertis] *Vulg. adaperitis.*

*papillam : irrumpentibusque ad primum gemitum, modo celans, modo detegens plagam, exanimatus est. * & celeriter (ita praeceperat) funeratus, XXXVIII aetatis anno, & XCV Imperii die.*

12. Tanto Othonis animo nequaquam corpus aut habitus competit. Fuisse enim traditur & modica statura, & male pedatus, * scambusque. Munditiarum veropene muliebrium : vulso corpore : galericulo capiti propter raritatem capillorum adaptato & annexo, ut nemo dignosceret. Quin & faciem quotidie rasitare, ac pane madido linire consuetum : idque instituisse à prima lanu-

jour, il se donna un coup au dessous de la mamelle gauche. Au premier cry qu'il jetta, les gens accoururent, mais ce fut en vain : car tantôt cachant & tantôt découvrant sa playe, il rendit l'ame, & fut promptement enseveli sans aucune pompe, comme il l'avoit ordonné. Il mourut l'année trente huitième de son âge, & le nonante-cinquième jour de son Empire.

12. A voir sa personne, & la façon dont il s'habilloit, on n'eût jamais dit qu'il eût eu tant de courage. Car on tient qu'il étoit de fort petite taille, qu'il avoit les pieds tors, & marchoit de mauvaise grace. Sa propreté tenoit plus de la femme que de l'homme ; il se faisoit arracher tout le poil du corps avec des pincettes : comme il avoit les cheveux fort clairs, il portoit une perruque qui trompoit les yeux de tout le monde : il avoit aussi accoutumé de se faire raser tous les jours, & de

K. v.

Et celeriter (ita praeceperat) funeratus. Vera lectio, Et celeriter (nam ita praeceperat) funeratus. Corrupte & variè cod. Et celeriter apud ulternam, vel, culiternam ; aut, Feliternam (ita præc.) fun Rom. editio: Et celeriter ac parvo cultu (ita præc.) fun.

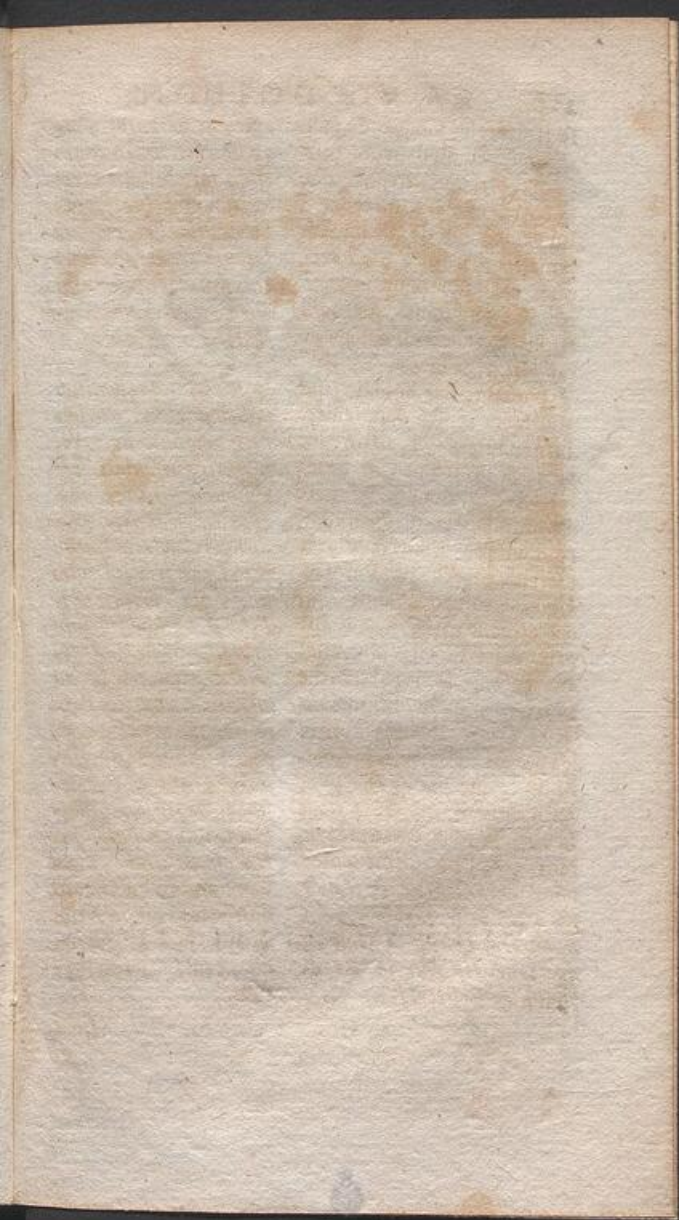
12. Scambusque) Placet Turnebi conjectura, nam & nostro- rum librorum fidelissimus, cumbus habet, non, calvus, ut vulgati omnes, exambis enim pravum curvumque significat. Idem

se frotter le visage de pain trempé : ce qu'il avoit toujours pratiqué depuis que la barbe avoit commencé à lui venir , afin de n'en avoir jamais. Et c'est, à mon avis, pour cela que sa mort a paru d'autant plus merveilleuse , qu'elle a eu moins de rapport avec sa vie.

Plusieurs des Soldats qui assisterent à ses funeraillies, après lui avoir baisé les pieds & les mains , & après lui avoir donné le titre d'homme tres-magnanime , & d'unique Empereur , se tuèrent auprès de son bucher. Plusieurs aussi qui n'y étoient pas , ayans appris cette funeste nouvelle, en furent si sensiblement touchés , qu'ils tournerent leurs armes les uns contre les autres , & s'entretuèrent. Enfin , beaucoup de gens qui l'avoient detesté durant sa vie , le loüèrent après sa mort ; & l'on disoit communément , *Que ce n'étoit pas tant pour regner , qu'il avoit ôté la vie à Galba , que pour restablir la République & la liberté.*

gine , ne barbatus unquam esset. Sacra etiam istis saepe in lintea religioſaque veste propeſſam celebraſſe. Per quafactum putem ut mors ejus minime congruens vita , majori miraculo fuerit.

Mulſi praſentium militum cum plurimo ſtetu manus ac pedes jacentis exoſculati, forriſſimum virum , unicum Imperatorem praedicantes , ibidem ſtatim nec procul à rogo vim ſua vita attulerunt. Mulſi & abſentium accepto nuntio pra dolore armis inter ſe ad internecionem concurrerunt. Denique magna pars hominum , incolumem graviffime deſtata mortuum laudibus tulit : ut vulgo jaſtatam ſit etiam , Galbam ab eo non tam dominandi quam Reip. ac libertati reſtituendae cauſa interemptum.





AVLLVS . VITELLIVS

*L'ennemy tue' Sent bon, mais le citoyen
encor mieux*

*Ayant regne' huit mois, il Sut tue' âge' de
57. ans*

9.



LA VIE

DE

VITELLIUS.

NEUFIEME EMPEREUR.

VITELLIO-
RUM origi-
nem alii aliam, & qui-
dem diversissimam,
tradunt; partim ve-
terem & nobilem: par-
tim vero novam &
obscuram, atque etiam
sordidam. Quod ego
per adultores obse-
cutoresque Imperatoris
Vitellii evenisse opina-
ror: * nisi aliquanto
prius de familia condi-
tione variatum esset.

Les Historiens écri-
vent fort diverse-
ment de l'Origine de Vi-
tellius: les uns disent qu'el-
le est tres noble & tres-an-
cienne: les autres nouvelle,
basse, & même honteuse. Je
croirois que cette diversité
d'opinions seroit un effet de
la flaterie ou de la médisan-
ce de ceux qui vivoient sous
l'Empire de Vitellius, si déjà
quelque rems auparavant, on
n'avoit pas été en doute de
la condition de cette family.

K. vj

* Nisi aliquanto prius de familia. Vulgo, nisi aliquando des-
cendit.

le Il y a un petit livre de Q. Eulogius à Q. Vitellius, Questeur du divin Auguste, dans lequel il se trouve que les Vitelliens sont descendus de Faunus Roy des Aborigines, & de Vitellie, laquelle en plusieurs lieux étoit adorée comme une divinité, & qu'ils ont commandé dans tout le pays Latin; que ceux qui étoient restez de cette race quittans le territoire des Sabins, étoient passez à Rome, où ils avoient été mis au rang des Patriciens; que la voye Vitellienne, depuis le Janicule jusqu'à la Mer, est une preuve de cette verité, aussi bien qu'une Colonie du même nom, laquelle ceux de cette famille demanderent autrefois pour la prendre en leur protection contre les Equicules & la défendre avec les forces tirées de leur maison, & à leurs propres dépens. Que dep. is, au tems de la guerre

* *Exstat Q. Eulogii ad Q. Vitellium divi Augusti quaestorem, libellus, quo continetur, Vitellios Fauno, Aboriginum rege, & Vitellia, qua multis locis pro numine coleretur, ortos, * toto Latio imperasse. Horum residuam stirpem ex Sabinis transisse Romanam, atque inter patritios allectam, indidicia stirpis diu mansisse, viam Vitelliam ab Janiculo ad mare usque: item coloniam ejusdem nominis, quam gentili copia adversus Equiculos tutandam olim depoposcissent: tempore deinde Samnitici belli praesidio in Apuliam misso, quosdam ex Vitelliis *, subsedisse Nuceria: eorumque progeniem longo post intervallo repetisse urbem,*

Exstat Q. Eulogii.] Lipsius, Q. Longini. Muretus Q. Clodii Virumque improbat Torrentius. Etiam Casaubonus: qui pro Exstatque Elogii. quod in vulgatis habebatur, scripsit, Exstat Q. Eulogii. Quintus, inquit, hic Eulogius, liberus Q. Vitellii fuit: estque a manumissione appellatus Q. Vitellius Eulogius, aut fortassis Eclogius. Hic ut patrono gratificaretur, stemma Vitelliae gentis descripserat, & librum eidem nuncuparat, Toto Latio imperasse.] Duo codd. imperitasse. Subsedit Nuceria, Glareanus, Nuceria, mavult.

hem, atque ordinem senatorium.

des Samnites, durant laquelle on envoya des garnisons en Apulie, quelques-uns des Vitelliens s'habituerent à Nucerie, & que long tems apres leurs descendans retournerent à Rome, & furent remis dans l'ordre des Senateurs.

2. Contra, plures auctorem generis libertinum prodiderunt. Cassius Severus, nec minus alii, eundem & sutorem veteramentarium: cuius filius * sectionibus & cognituris uberius compendium nactus, ex muliere vulgari, Antiochi cujusdam * furnariam exercentis filia, equitem Rom genuerit. Sed quod discrepat, sit in medio. Caterum P. Vitellius domo Nuceria, siue illo stirpis antiqua, siue pudendis parentibus atque avis, eques certe Romanus, & verum Augusti procurator, quatuor filios amplis.

2. Au contraire, plusieurs ont écrit, que l'auteur de cette race avoit été un Afranchy de Cassius Severus, & les autres aussi, disent qu'il étoit Saverier, & que son fils ayant gagné beaucoup en toute sorte de commerce, épousa une femme prostituée, fille d'un Boulanger nommé Antiochus; de laquelle il eut un fils qui fut Chevalier Romain. Je laisse à chacun son jugement libre sur ces différentes opinions. Au reste, P. Vitellius, de la Maison Nucerieenne, soit d'illustre ou de basse naissance, étoit certainement Chevalier Romain, & Agent d'Auguste. Il laissa quatre fils de même nom; mais de surnoms différents, Aulus,

2. Sectionibus & cognituris,] Sic optimi codices, itaque editi primus, opinor, spectatae fidei vir Rob. Stephanus, plerique tamen codd. consuturis, etiam Viterb. Sauris, quod restari voluit Casaub.

Furnariam exercentis,] Viterbiensis, furnariam exere, hoc est sectionis Casaub.

Aulus, Quintus, Publius, & Lucius Aulus mourut durant son Consulat, qu'il avoit commencé avec Domitius, pere de l'Empereur Neron homme splendide, & renommé par la magnificence de ses festins.

Quintus fut honteusement chassé de l'Ordre des Sénateurs, avec beaucoup d'autres, qu'on jugea indignes de cet honneur, à la persuasion de Tibere. Publius accusa Pison son ennemi. & le poursuivit tellement en Justice sur la mort de Germanicus, dont il avoit été compagnon, qu'il le fit condamner; mais après avoir exercé la Préture, ayant été pris entre les complices de Sejanus, & donné en garde à son frere, il s'ouvrit les veines avec un canif. Toutefois il permit qu'on les lui bandât, & s'étant laissé guérir, plûtôt à la priere de ses parens, que pour aucun desir d'allonger

*sima dignitatis cognominibus distinctos, reliquit, Aulum, Quintum, Publium & Lucium. Aulus in consulari obiit, quem cum Domitio Neronis Caesaris patre inierat: * pralautus alioqui, famosusque cœnarum magnificentia.*

QUINTUS caruit ordine, cum auctore Tiberio secerni minus idoneos senatores, removerique placuisset. PUBLIUS Germanicæ comes Cn. Pisonem inimicum, & interfectorem ejus, accusavit condemnavitque: ac post prætura honorem. * inter Seiani conscios arreptus, & in custodiam fratri datus, scalpro librario venas sibi incidit: nec tam mortis poenitentia quam suorum obestatione obligari, curarique se passus in eadem custodia morbo periit. LUCIUS ex consulari Syria.

Pralautus alioqui] Editiones Rom. Aldi & Stephani, ac Mss. duo, *pralautus eloquio.*
Iner Seiani conscios.] Mss. *conscios.*

Syria propofitus, Artabanum Parthorum regem fummis artibus non modo ad colloquium fuum, fed etiam ad veneranda legionum figna pellexit.

Mox cum Claudio principe, duos infuper ordinarios Confulatus, Cenfuramque geffit. Curam quoque imperii fufcinit, abfente eo, expeditione Britannica: vir innocens, & induftrius, fed amore Libertina perinfamis, cuius etiam falivis melle commiffis nec clam quidem aut raro, fed quotidie ac palam arterias & fauces pro remedio fovebat.

*Idem miri in adu-
lando ingenii, primus
C. Cafarem adorari ut
Deum inftituit: cum
reversus ex Syria non*

fa vie, il mourut de maladie en prifon. Lucius, apres avoir été Conful, obtint le Gouvernement de la Syrie, durant lequel, non feulement il attira par fes artifices Artabanus à une conference; mais encore l'induit à rendre aux Enseignes des Legions, le refpect & la veneration d'un homme foumis.

Bien-tôt apres il exerça deux Confulats ordinaires, la charge de Cenfeur avec l'Empereur Claudius, en l'abfence duquel, durant fon expedition en la grande Bretagne, il fut Regent de l'Empire. C'étoit un homme de bien, & fort adroit, mais extrêmement décrié, à caufe de la paffion qu'il avoit pour une Affranchie. Il en étoit fi aveuglé, qu'il mêloit de fa falive avec du miel, & en ufoit comme d'une fomentation, dont il fe frottoit les artères & la gorge; ce qu'il ne faisoit ny rarement ny en cachette, mais tous les jours & en prefence de tout le monde.

Il avoit l'efprit merveilleufement tourné à la flaterie, & ce fut lui qui le premier donna l'exemple d'adorer Caligula comme un

Dieu;

Dieu ; car à son retour de Syrie , il ne l'approchoit jamais , qu'il n'eût la tête couverte d'un voile , & que par ceremonie il ne fist quelques tours , & en suite ne se prosternât à ses pieds. Il n'y eut aucune invention dont il ne s'avisât , pour gagner les bonnes graces de Claudius : voyant donc qu'il se laissoit entierement gouverner à ses femmes & à les affranchis , il demanda à Messaline comme une grace toute particuliere , la permission de la déchauffer , & lui ayant ôté le foulier du pied droit , il le portoit continuellement entre sa robe & sa tunique , & le baisoit souvent. Sa complaisance alla bien plus avant , car il eut chez lui des images d'or de Narcisse & de Pallas , & leur rendit le culte qu'il rendoit à ses Dieux domestiques. C'est lui aussi qui pour feliciter Claudius aux Jeux seculiers profera ces paroles , *Souvent les*

3. Il mourut de paralysie , le second jour qu'il en fut malade , laissant deux enfans qu'il avoit eus de Sextilie , femme vertueuse & de bonne maison. Il avoit

aliter adire ausus esset , quam capite velato , circumvertensque se , deinde procumbens. Claudium uxoribus , libertisque addictum , ne qua non arte demereretur , pro maximo munere à Messallina petiit , ut sibi pedes praberet excalceandos : detractumque socculum dextrum , inter togam tunicasque gestavit assidue , nonnumquam osculabundus. Narcissi quoque & Pallantis imagines aureas Lares coluit. Huius & illa vox est , Sæpe facias : cum secularares ludos edentis Claudio gratularetur.

3. Decessit paralyticus altero die quam correptus est , duobus filiis superstitis , quos ex Sextilia probatissima nec ignobili femina edi-

tos Consules vidit, & quidem eodem ambos totoque anno, cum majori minor in v. 1. mensibus successisset. Defunctum Senatus publico funere honoravit: item statua pro Rostris, cum hac inscriptione, *Pic-tatis immobilis erga principem.*

*Aulus Vitellius L. filius IMP. natus est VIII Kalend. Octobris, vel, ut quidam, VII Idus Septembris, Druso Casare, Norbano Flacco, Coss. Genituram ejus prædicta à mathematicis, ita parentes exhorruerunt, ut pater magnopere semper contenderit, ne qua ei provincia vivo se committeretur: * mater & missim ad legiones, & appellatum Imperatorem pro afflicto statim lamentata sit. Pueritiam primamque adolescentiam Capreis egit inter Tiberiana scorta, & ipse perpetuo spintria cognomine notatus: exi-*

été assez heureux pour les voir tous deux Consuls en une même année, d'autant que le plus jeune avoit succédé à l'aîné pour six mois. Le Senat l'honora de funeraillies publiques, & d'une Statuë à la tribune avec cette inscription, *D'une piété immuable envers son Prince.*

Aulus Vitellius Empereur, fut fils de Lucius, & nâquit le vingt-quatrième de Septembre, selon quelques-uns, Drusus Cesar, & Norbanus Flaccus étant Consuls. Les Astrologues firent des predictions sur son horoscope, qui donnerent de l'apprehension à son pere, & à sa mere, de sorte que son pere fit tous ses efforts pour empêcher que durant sa vie, il n'eût aucun emploi, & d'abord qu'il fut envoyé à l'armée & saüé du nom d'Empereur, sa mere se mit à pleurer son infortune. Il passa son enfance, & la fleur de sa jeunesse à Caprées, parmi les personnes infames, qui servoient aux voluptez de Tibere, où il acquit une tres-mauvaise reputation.

reputation, & même l'on crut que la beauté du fils n'avoit pas peu contribué à l'avancement du pere.

4. Ses vices creurent avec son âge, & comme il étoit perdu en toute sorte de débauches, il lui fut aisé d'être des premiers dans une Cour si dereglée. Il s'acquît les bonnes grâces de Caligula par l'adresse qu'il avoit à mener des chariots, & celle de Claudius par le moyen du jeu; mais il fut encore plus agreable à Neron, tant par ces mêmes qualitez, que par un service particulier: car comme il présidoit à la dispute des prix instituez par cét Empereur, sçachant la passion qu'il avoit d'être de la partie, & qu'il avoit honte de se declarer, quoi que tout le peuple l'en priât instamment; il eut la complaisance de le rappeler au nom du peuple, & l'obligea de revenir sur le theatre jouer de la harpe avec les autres.

5. Par la faveur donc de

stimatusque corporis gratia initium & causa incrementorum patri fuisse.

4. *Sequenti quoque aetate omnibus probris contaminatus, praecipuum in aula locum tenuit: Caio per aurigandi, Claudio per alea studium familiaris. Sed aliquanto Neroni acceptior, cum propter eadem hac, tum peculiari merito: quod praefidēs certamini Neroneo, cupientem inter citharcedos contendere, nec quamvis flagitantibus cunctis promittere audentem, ideoque egressum theatro revocaverat, quasi perseverantis populi legatione suscepta * exorandam praebuerit.*

5. *Trium itaque princeps.*

4. *Exorandam praebuerit.* Legendum est (cum editione Rom. & tribus mss. *exorandumque praebuerat*, nisi quis Vrsini codicis lectionem malit: *Idoque egressum theatro revocaverit*, & *quasi*, &c.)

*principum indulgentia, non solum honoribus, verum & sacerdotiis amplissimis auctus, Proconsulatum Africa posthac, * curam quoque operum publicorum administravit: & voluntate dispari, & existimatione. In provincia: singularem innocentiam praesitit biennio continuato, cum succedenti fratri * legatus substitutus esset. At in urbano officio dona atque ornamenta templorum surripuisse, & commutasse quadam ferebatur: proque auro & argento, stannum & aurichalcum suspensuisse.*

6. *Uxorem habuit Petroniam consularis viri filiam, & ex eo * filium Petronium captum altero oculo. Hinc heredem à matre sub conditione institu-*

cés trois Princes il fut élevé aux plus belles charges de l'Etat, & du sacerdoce. En suite il exerça le Proconsulat d'Afrique, & eut le soin des ouvrages publics, en quoi il se montra assez inégal. Dans la Province il se comporta avec beaucoup d'intégrité l'espace de deux ans consécutifs, veu qu'il y demeura en qualité de Lieutenant de son frere à qui il devoit succéder: mais il n'en usa pas de même aux civiles; car on tient qu'il déroba les dons, & les ornemens des Temples, & qu'il en changea quelques uns, ayant suppose de l'étein & du cuivre, au lieu de l'or & de l'argent qu'il en avoit enlevé.

6. Il épousa Petronie, fille d'un homme Consulaire, de laquelle il eut un fils nommé Petronianus, qui n'avoit qu'un oeil. Sa mere l'ayant institué héritier, à condition qu'il seroit émancipé,

3. *Curam quoque operum.*] Scribe ex melioribus libris, *et tamque operum.*

Legatus substitutus esset.] Sic editio Gallica & mss. duo. Germanica vero, & alii quos viderim omnes, *substitisset*, haud dubie melius. Significat enim eum succedente sibi fratre Legati titulo adhuc in provincia mansisse. Torrent.

6. *Filium Petronium.*] Al. *Petronianum*, quod in vet. codd. melius,

cipé, Vitellius l'emancipa, & croit-on que bien-tôt après il le fit mourir, l'accusant de parricide, & feignant que touché d'un remors de conscience, il avoit beu volontairement le poison qu'il avoit préparé pour son pere. Peu apres il épousa Galeria Fondana, dont le pere avoit été Preteur; de laquelle il eut aussi des enfans de l'un & de l'autre sexe, entre autres un fils si begue, qu'à peine pouvoit-il parler.

7. Il fut envoyé par Galba en la basse Allemagne, contre l'opinion de tous. On étoit que ce fut par la faveur de T. Vinnius, qui étoit pour lors extrêmement puissant, & l'amitié duquel il s'étoit acquise depuis long-tems, pour avoir été d'une même faction: mais Galba fit assez connoître le peu d'estime qu'il en faisoit, disant que les gens les moins à craindre, étoient ceux qui ne songeoient qu'à la bonne chere, & que la gourmandise de Vitellius pour-

tum si de potestate patris exisset, manu emisit: brevique, ut creditum est, interemit, insimulatum insuper parricidii, & quasi paratum ad scelus venenum ex conscientia hausisset. Duxit mox Galeriam Fundanam pratorio patre. Ac de hac quoque liberos utriusque sexus tulit: sed matrem titubantia oris, prope mutum, & elinguem.

7. *A Galba in inferiorem Germaniam contra opinionem missus est. Adjutum putant * T. Junii suffragio, tunc potentissimi, & cui iam pridem per communem * factionis suae favorem conciliatus esset: nisi quod Galba praese tulit, nullos minus metuendos, quam qui de solo victu cogitarent: ac posse provincialibus copiis profundam ejus expleri gulam: ut cuiusvis evidens sit, contemp-*
110

7. *T. Junii suffragio.] Restituo, T. Vinnii, ut in Galba cap. 14. Factionis suae favorem.] Stephani editio & quidam mss. Factioni Venite favorem. eodem sensu.*

*tu magis, quam gratia
electum.*

*Satis constat exituro
viaticum defuisse, tanta
egestate rei familiaris,
ut uxore & liberis, quos
Roma relinquebat me-
vitorio coenaculo abdi-
tis, domum in reliquam
partem anni * abloca-
ret: usque ex aure ma-
tris detractum unionem
pignora verit ad itine-
ris impensas. Credito-
rum quidem praestolan-
tium, ac detinentium
turbam, & in iis Si-
nuessanos Formianos-
que, * quorum publica
vestigalia interverte-
rat, non nisi terrore ca-
lumnia amovit: cum li-
bertino cuidam acerbius
debitum, reposcenti in-
juriarum formulam,
quasi calce ab eo per-
cussus, intendisset, nec*

roit être assouvie par l'abondance des Provinces: Tellement qu'il est hors de doute, que le choix qu'il en fit pour cét emploi, fut plutôt un effet de son mépris, que de sa faveur.

Il est certain qu'il n'avoit pas de quoi faire son voyage, & qu'il étoit, si nécessaire, qu'ayant laissé à Rome sa femme & ses enfans en une chetive chambre de louïage, il loüa sa maison pour le reste de l'année, & qu'il mit en gage une perle que sa mere portoit à l'oreille. Il eut bien de la peine à se défendre de ses creanciers, qui vinrent en foule pour s'opposer à son depart; entr'autres les Sinuessiens, & les Formiens, ausquels il avoit volé l'argent de certains impôts. Pour se dégager d'eux, & pour les intimider, il eut recours à la calomnie: car il intenta l'action d'injures contre un Affranchy qui le perfecutoit pour son payement, l'accusant de lui avoir donné un coup de pied,

Ablocaret.] Sabellicus, oblocaret.

Quorum publica vestigalia interverterat.] Dictionem, *vestigalia*, ut adulterinam amovendam censet Torrentius quod publica absolute pro vestigalibus accipiuntur. Sed ut id negari non potest, ita non evincit necessario exturbandam.

ped, & ne s'en voulut jamais desister, qu'il n'en eût extorqué cinquante sesterces.

A son arrivée dans la Province, comme les gens de guerre n'étoient pas fort affectionnez à l'Empereur, & qu'ils ne desiroient rien tant que de nouveaux troubles, il fut receu avec les demonstrations de joye, dont ils se purent adviser, disant que les Dieux leur avoient envoyé le fils d'un homme, qui avoit été trois fois Consul, en la vigueur de son âge, affable & liberal. Vitellius n'avoit rien oublié pour augmenter cette bonne opinion qu'ils avoient conceüe de lui il y avoit long tems; car durant tout le voyage, il baiſoit jusqu'aux moindres soldats qu'il rencontroit en chemin, il alloit dans les hôtelleries, se rendant familier avec les personnes de la plus basse condition, jusques à leur demander le matin, s'ils n'avoient pas déjeuné, & rotant en leur presence leur faire connoître qu'il en venoit.

aliter quam extorrens quinquaginta HS remisisset.

*Advenientem male animatus erga principem exercitus, pronusque ad res novas, libens ac supinis manibus exceptit, velut dono Desm oblatum III. Cons. filium atate integra, facili ac prodigo animo. Quam veterem de se persuasionem Vitellius recentibus etiam * de se experimentis auxerat, tota via, caligatorum quosque militum obvios exosculans: [perque stabula ac diversoria], mulionibus ac viatoribus preter modum comis: ut mane singulos jamne jentassent sciscitaretur, seque fecisse ructu quoque ostenderet.*

Cassius

De se experimentis J Delenda de se, sic persuadentibus Torrentii & Casauboni ^codd.

8. Aussi-tost qu'il fut entré au Camp, il accorda toutes les demandes qu'on lui fit, il ôta même de son mouvement toutes les notes d'ignominie, & donna un pardon general: De sorte qu'à peine avoit-il passé un mois parmi eux, que sans avoir égard ny au jour ny au tems, il vint un soir à l'improviste dans sa chambre, & l'ayant enlevé en l'état qu'il estoit, le saluèrent du nom d'Empereur, lui mirent en main l'épée du divin Jules, laquelle on avoit ôtée du Temple de Mars, & qu'un des soldats lui avoit présentée dans leurs premières acclamations: puis le porterent dans les principales rues. Comme il fut de retour en son appartement, il trouva que le feu s'étoit pris à la cheminée de la salle où il mangeoit, & comme il vit une consternation generale dans tous les esprits, qui prenoient cela à mauvais augure, il les assura par ces paroles: *Ayez bon courage, cette flâme n'est que pour nous éclairer, sans tenir*

8. *Castra vero ingressus nihil cuiquam poscenti negavit: atque etiam ultro ignominiosis notas, reis sordes, damnatis supplicia dempsit. Quare vix dum mense transacto, neque diei, neque temporis habita ratione, ac jam vespere subito à militibus è cubiculo raptus, ita ut erat in veste domestica Imperator est consabutus: circumlatusque per celeberrimos vicos, strictum divi Julii gladium tenens, detractum delubro Martis, atque in prima gratulatione porrectum sibi à quodam: nec ante in Prætorium rediit, quam flagrante triclinio ex * conceptu camini: tum quidem consternatis, & quasi omine adverso anxiiis omnibus, inquit: Bono animo estote, * nobis alluxit: nullo sermone alio apud milites usus:*

Consen

8. *Conceptu camini. Nobis alluxit. Deinde etiam jam. Qui prior à Calba*] *Al. Incensu camini. Nobis illuxit. Deinde etiam line. jam. Qui prior à Galba.*

de plus longs discours aux soldats.

Depuis l'armée de la haute Allemagne, qui s'étoit soulevée contre Galba, en faveur du Senat, s'étant déclarée pour lui, tous d'un commun accord lui defererent le surnom de Germanicus, lequel il accepta avec beaucoup de joye, pour celui d'Auguste, il le differa, & ne vouloit point du tout celui de Cesar.

9. D'abord qu'il eut appris le meurtre de Galba, & mis ordre aux affaires de la Province; il divisa ses troupes, en envoyant une partie devant pour combattre celles d'Othon, & se reservant la conduite des autres. Il arriva alors un augure tres-favorable aux troupes qui marcherent les premieres; car tout à coup un Aigle prit son vol du côté droit, & apres avoir volé à l'entour des Enseignes, se mit devant peu à peu comme pour leur montrer le chemin. Il arriva tout au contraire à la marche de celles qu'il conduisoit lui même; car toutes les Statuës à cheval qu'on lui avoit dressées en divers lieux, ayans soudainement les jambes brisées, furent ren-

*Consentiente deinde etiam jam superioris provincia exercitu, * qui prius à Galba ad Senatum defecerat, cognomen Germanici delatum ab universis cupide recepit: Augusti distulit: Caesaris in perpetuum recusavit.*

9. *Ac subinde cade Galba annuntiata, compositis Germanicis rebus partitus est copias, quas adversus Othonem pramitteret, quasque ipse perduceret. Pramisso agmini latum evenit auspicium: siquidem à parte dextra repente aquila advolavit: lustratisque signis, ingressos viam sensim antecessit. At contra ipso movente, statuae equestres cum plurisariam ei ponerentur, fractis repente cruribus pariter corruerunt: & laurea, quam religiosissime circumdederat, in profluentem excidit. Mox Vienna pro Tribunali jura reddenti, gal-
linaceus*

*linæcus supra humo-
rum, ac deinde in ca-
pite adstitit. Quibus
ostentis, par respondit
exitus: nam confirma-
tum per legatos suos im-
perium, per se retinere
non potuit.*

versées sur le point de son départ, & la couronne de laurier dont il avoit entouré sa tête fort religieusement, tomba d'elle-même dans une riviere. Quelque tems après, comme il rendoit la justice à Vienne, étant en son Tribunal, un Coq se vint percher sur son épaule, & puis sur sa tête. L'événement répondit aux presages: car les Lieutenans furent assez heureux pour établir son Empire, mais il ne le fut pas assez pour le conserver.

10 De * *Bebria-
censi victoria, &
Othonis exitu, cum
adhuc in Gallia esset,
audivit: nihilque cun-
ctatus, quidquid præ-
torianarum cohortium
fuit, ut pessimi exempli,
uno exauctoravit edi-
cto, jussus tribunis tra-
dere arma. Centum
autem atque viginti,
quorum libellos Othoni
datos invenerat, ex-
poscentium premia, ob
editam in cade Galba
operam, conquiri, &
supplicio affici impe-
Tome II.*

10. Il étoit encore en Gaule, lors qu'il apprit les nouvelles de la victoire de Bebriac, & de la mort d'Othon: & d'abord il cassa par un seul Edit, tout ce qu'il y avoit de cohortes Pretoriennes en son armée, comme gens seditieux & de mauvais exemple; leur commandant de rendre leurs armes aux Tribuns. Il ordonna aussi qu'on fit une exacte recherche de six-vingt d'entr'eux, & qu'on les punit rigoureusement, au lieu de leur donner les récompenses qu'ils avoient

L

10. *Bebriacensi victoria*] Vide quæ notata ad Otho, cap. 12.



demandées à Othon, par des placets, pour avoir contribué au massacre de Galba. Ces commencemens furent beaux, & faisoient attendre de lui, tout ce qu'on peut esperer d'un grand Prince; mais en suite il se comporta plustôt selon ses mauvaises inclinations, que selon la Majesté de l'Empire.

Car s'étant mis en chemin, il se fit porter par les Villes à la maniere des triomphans: sur les rivieres, il n'alloit que dans des bateaux peints & enjolivez, couverts de quantité de Couronnes de diverses sortes, & chargez de viandes les plus exquises, sans observer aucun ordre ny dans sa famille ny parmi les soldats, tournant en jeu leurs pilleries & leurs insolences, quoi qu'elles fussent insupportables, car ne se contentant pas d'être nourris aux dépens du public, par tout où ils passoient, de leur autorité, ils vouloient affranchir tous les esclaves qu'il leur plaisoit, battoient & même tuoient ceux qui

ravit: * egregie prorsus, atque magnifice, & ut summi principis spem ostenderet, nisi cetera magis ex natura, & priore vita sua, quam ex Imperii maiestate gessisset.

Namque itinere inchoato, per medias civitates ritu triumphantium vectus est: perque flumina delicatissimis navigiis, & variarum coronarum genere redimitis inter profusissimos opsoniorum apparatus, nulla familia aut militia disciplina, rapinas ac petulantiam omnium in jocum vertens, qui non contenti epulae ubique publice praebito, quoscumque libuisset, in libertatem assererant, verbera & plagas, saepe vulnera, nonnumquam necem representantes adversantibus.

Utque

Egregie prorsus. Pichcei liber, egre. Ipsi vero placebit, regie non a se, nam istud quidem factum fuit vere regium: mihi tamen nihil videtur mutandum, C. A. Fab.

*Utque campos, in quibus pugnatum est, adiit, abhorrentes quosdam cadaverum rabem, detestabili voce confirmare ausus est: Optimè olere occisum hostem, & melius civem. Nec eo secius ad leniendam gravitatem odoris plurimum meri propalam hausit, * passinque divisit pari vanitate, atque insolentia. Lapidem memoria Othonis inscriptum inveniens dignum eo Mausoleo ait: pugionemque, quo se is occiderat, in Agrippinensem coloniam misit. Marti dedicandum. In Apennini quidem jugis etiam pervigilium egit.*

II. *Vrbem denique ad classicum introiit paludatus, ferroque succinctus, inter signa atque vexilla, sagulatis comitibus, ac detectis*

qui entreprenoient de faire quelque resistance.

Etant arrivé à la campagne où la bataille s'étoit donnée, il y en eut quelques-uns qui témoignoit avoir del'horreur des corps morts; mais il osa bien les asseurer par ces detestables paroles, *Qu'un ennemi sentoît bon, & le citoyen encore meilleur.* Toutefois pour corriger cette puanteur il beut beaucoup de vin devant tout le monde, & en distribua aux soldats avec sa vanité & son insolence accoûtumée. Voyant la pierre, sur laquelle étoit gravée une inscription à la memoire d'Othon, il dit qu'il étoit digne de ce Mausolée: & ayant recouvert le poignard dont il s'étoit tué, il l'envoya en la Colonie d'Agrippine, pour être dédié au Dieu Mars, & passa une nuit en débauche sur le Mont Apennin.

II. Enfin il entra dans Rome vêtu de sa cotte d'armes, l'épée au côté entre les enseignes militaires, tous ceux de sa compagnie ayant leurs habits de guerre, &

L ij

Divisit pari vanitate, atque insolentia Lapidem. Distingunt ita mss. Torreniud. *divisit; pari vanitate atque insolentia lapidem, &c.* Sequitur Casaubonus.

les Soldats faisant parade de leurs armes : puis méprisant tous les droits divins & humains , il prit la charge de grand Pontife , le propre jour que les Romains firent desfaits par les Gaulois , près de la Riviere Allia , & que l'on tient pour mal-heureux à cette occasion : ordonna que les assemblées pour l'élection des Magistrats , ne se tiendroient plus que de dix en dix ans, & se fit Consul perpetuel. Et afin de faire voir à tout le monde , quel exemple il se proposoit pour le gouvernement de la Republique , il sacrifia publiquement aux Manes de Neron, au milieu du Champ de Mars , & dans l'assemblée generale des Prêtres : puis dans un festin solennel , ayant pris plaisir à un joueur de harpe , il lui commanda tout haut de chanter quelque chose à l'honneur de Domitius , tellement qu'ayant commencé les Cantiques de Neron, il fut le premier qui battit des mains ,

*commilitonum armis. Magis deinde ac magis, omni divino humanoque jure neglecto, Alliensis die pontificatum maximum cepit: comitia in x annos ordinavit, seque perpetuum Consulem. Et ne cui dubium foret, quod exempla regenda reipubl. eligeret, medio Martio campo adhibita publicorum sacerdotum frequentia, inferias Neroni dedit: ac solenni convivio citharædum placentem palam admonuit, ut * aliquid de Domitio diceret: inchoantique Neroniana cantica, primus exultans etiam plausit.*

12. Talibus

10. Aliquis à de Domitio diceret. J Quare potius de Domitio, quam de Nerone? An Nerone voluitini à se edito indicem fecerat, Domitii cantica? At Pitheci cod. de dominico, ut puto non absurde; ita enim videtur appellatum ab assentatoribus vivi Neronis, liber canticorum ejus, rerum domini. Hæc Casaub.

& donna de grand signes de joye.

12. *Talibus principiis magnam Imperii partem non nisi consilio & arbitrio vilissimi ejusque histrionum & aurigarum administravit : & maxime Asiatici liberti. Hunc adolescentulum mutua libidine constupratum, mox tadio profugum, cum Puteolis poscam vendentem * deprehendisset, coniecit in compedes * statimque coluit, & rursus in deliciis habuit : iterum deinde ob nimiam * contumaciam & ferocitatem gravatus, circumforaneo lanista vendidit, dilatatumque ad finem muneris repente surripuit, & provincia demum accepta manumisit : ac primo Imperii die aureis donavit annulis super cœnam, cum mane rogan-*

12. Tels furent les commencements de son Empire, durant lequel la plupart des affaires se faisoient par le conseil, ou plutôt par le caprice de ces hommes de neant bâteleurs, & meneurs de chariots : entre lesquels Asiaticus son Affranchi tenoit le premier rang. C'étoit un homme avec lequel il avoit eu autrefois l'infame commerce d'une prostitution mutuelle, & qui même ayant eu du dégoût pour lui, s'étoit échapé par la fuite : mais l'ayant surpris à Puzzoles qui vendoit de l'Oxicrat, il le traita d'esclave, & lui mit les fers aux pieds, puis lui ayant redonné la liberté, il l'aima comme auparavant : derechef l'ayant pris en haine à cause de sa mauvaise humeur & de son peu de complaisance, il le vendit à un maître d'esclave, puis le lui enleva secrettement comme il étoit.

L. iij.

12. *Deprehendisset.*] Rom. editio & aliquot mss. *reprehendisset.* Bene, inquit Torrenius : nam reprehenduntur profugi.

Statimque coluit.] Edidit Casaubonus, *accedente quorundam librorum auctoritate, statimque solvit.* Quod haud dubie melius.

Contumaciam & ferocitatem.] Cujacii codex, Pithœi & Liscæi *furacitatem* Casaub.

prêt à le produire au combat des Gladiateurs ; enfin étant dans la Province il lui donna une pleine liberté, & le premier jour de son Empire, le soir en soupant il l'honora des anneaux d'or, quoy que le matin il eût rejeté les prières qu'un chacun faisoit pour lui, témoignant avec beaucoup de severité, qu'il ne vouloit pas souiller d'une telle tache l'Ordre des Chevaliers.

13. Il étoit addonné à toute sorte de vices, mais principalement à la gourmandise, & à la cruauté. Il faisoit ordinairement trois repas, & quelquefois quatre, ne se contentant pas de déjeûner, dîner & souper, mais encore faisoit des collations excessives : à quoi il fournissoit aisément par l'habitude qu'il avoit de vomir. Il ne vouloit pas que ce fût toujours à ses dépens; car il s'invitoit chez ses amis, leur ordonnant à chacun de lui donner un repas, les uns après les autres en un même jour, avec tant de magnificence ; qu'on n'en

tibi pro eo cunctis, deestatus esset severissimè talem equestris ordinis maculam.

13. *Sed vel præcipuè luxuria savitiæque deditus, epulas trifariam semper, interdum quadrifariam dispartiebat: in jentacula, & prandia, & cœnas, comestionesque: facile omnibus sufficiens, vomitandi consuetudine. Indicebat autem aliud alii eadem die: * nec cuiquam minus singuli apparatus quadringenis millibus nummum constiterunt. Famosissima super ceteras fuit cœna et data adventitia à fratre: in qua duo millia lectissimorum*

13. *Nec cuiquam minus singuli apparatus quadringenis millibus nummum constiterunt.* Ursinus, minoris, pro, minus. Pro, quadringenis autem vulgo, quadragenis, male.

*rum piscium, septem
avium apposita tra-
duntur.*

étoit pas quitte, à moins de quatre cens sesterces pour chaque fois. Mais le plus somptueux de tous les festins qu'on lui fit, fut le souper que son frere lui donna à son arrivée : car on dit qu'il y fut servi deux mille poissons des plus exquis, & sept mille oysaux.

*Hanc quoque exsu-
peravit ipse dedicati-
one patina, quam ob
immensam magnitudi-
nem clypeum Minerva,
* αἰγίδα ποδῶν δι-
ffitabat In hac sca-
rorum iecinora, phasia-
norum & pavonum
cerebella, linguas phœ-
nicopterum, murana-
rum lactes * à Carpa-
thio usque, fretoque
Hispania, per navar-
chos ac triremes petita-
rum commisit. Ut
autem homo non pro-
funda modo, sed intem-
pestiva quoque ac sor-
dida gula, ne in sacri-
ficio quidem unquam,
aut itinere ullo tempe-*

Sa profusion alla plus avant encore que tout cela en la dedicace d'un plat, qu'il appelloit ordinairement le Bouclier de Minerve, à cause de son excessive grandeur. Dans ce plat, il mesla les foyes des Scars, les cervelles des Faïsans & des Paons, les langues des Fenicopteres, & les entrailles des Murenes qu'il avoit fait apporter de la mer Carpathie, & de celle d'Espagne sur des Galeres. Il n'étoit pas seulement insatiable; mais sale & vilain en sa gourmandise, ne se pouvant pas même empêcher durant les Sacrifices, de tirer du feu les entrailles à demi cuites, & de manger durant

L iij

Αἰγίδα ποδῶν.] Suspecta hæc Torr. sunt, ut contra Suetonii consuetudinem ab aliquo adjecta. Frustra.

A Carpathio usque, fretoque Hispania.] Male nonnulli à Parthia usque reprobatur jam pridem à Budæo, Egnatio & aliis, pro, Hispania, autem, in uno mss. Hispanice.

le voyage tout ce qu'il trouvoit au cabaret, non seulement de viandes chaudes; mais des restes à demi mangés.

14. Il étoit si fort enclin à la cruauté, qu'il condamnoit à la mort toute sorte de personnes, pour quelque sujet que ce fût: il n'y eut point de fraude & de méchanceté dont il ne s'avisa, pour perdre des gens de qualité, qui avoient été ses compagnons d'étude & auxquels il faisoit mille caresses jusques à leur donner part au gouvernement de l'État. Un entr'autres dans l'accez de la fièvre, ayant demandé de l'eau à boire, il y méla du poison, & le lui donna de sa propre main. Pour ses créanciers qui lui avoient autrefois demandé leur paiement à Rome; & les fermiers qui lui avoient demandé leurs droits en chemins, il ne les épargna pas. Un de ceux-là l'étant venu saluer, il l'envoya au supplice; puis l'ayant soudain rappelé, comme tout le monde louoit sa clemence, il le fit mourir devant lui, disant qu'il vouloit paître ses yeux. Un au-

ravic, *quin inter altaria ibidem statim viscus & farra pene raptæ à foco manderet, circaque viarum popinas fumantia obsonia, vel pridiana, atque semesa.*

14. *Præterea vero ad cuiusque & quacumque de causa, necem atque supplicium: nobiles viros, condiscipulos, & æquales suos omnibus blanditiis tantum non ad societatem Imperii allicefactos, vario genere fraudis occidit: etiam unum veneno manu sua perrecto in aqua frigida potione, quam is affectus febre poposcerat. Tum feneratorum & stipulatorum publicanorumque, qui umquam se aut Roma debitum, aut in via portorium flagitassent, vix ulli pepercit. Ex quibus quendam in ipsa salutatione supplicio traditum, statimque revocatum, cunctis clementiam laudantibus, coram interfici iussit, velle se, dicens pascere oculos: alterius pœna duos filios adiecit.*

*adjecit deprecari pro
patre conatos.*

*Sed & equitem Ro-
manum proclamantem,
cum raperetur ad pœ-
nam, Herès meus es,
exhibere testamenti
tabulas coëgit : utque
legit coheredem sibi
libertum ejus adscri-
ptum, jugulari cum
liberto imperavit. Quos-
dam & de plebe & ob-
id ipsum, quod Veneta
factioni clare maledi-
xerant, interemit : con-
temptu sui, & nova spe
id ausos opinatus. Nul-
lis tamen infensior,
quam * vernaculis,
& mathematicis, ut
quisque deferretur, in-
auditum capite punie-
bat. Exacerbatus, quod
post edictum suum, quo
jubebat intra Kalend.
Oëtobris urbe Italiaque
mathematici excede-*

tre ayant été condamné à la mort : comme deux de ses enfans le prioient pour leur pere, il les fit executer tous trois.

Un Chevalier Romain qu'il faisoit trainer au supplice, s'étant mis à crier, *Tu es mon heritier* : il se fit montrer son testament, dans lequel ayant trouvé qu'un Affranchy du testateur avoit été institué son coheritier, il commanda qu'on les égorgeât tous deux. Il fit aussi mourir quelques-uns du menu peup'e, sans autre sujet que de s'être moquez de la bande bleuë des coureurs, s'étant figuré qu'ils le méprisoient, & qu'ils n'avoient eu cette hardiesse, que par l'esperance de quelque changement. Ceux contre qui sa haine éclata le plus, furent les devins & les Astrologues ; car à la premiere declaration, il les punissoit de mort. Ce qui l'avoit piqué contre les gens de cette profession, fut qu'a-

L. v.

14. Vernaculis & mathematicis. Qui hanc lectionem defendere volunt, aut vernaculos intelligunt quos ex Dione Xiphilinus vocat, hoc est, præstigiatores ac circulatores ; aut sine conjunctione legendum, *vernaculi mathem.* ut Romæ tantum matos mathematicos, non etiam exteros intelligamus. Hoc frivolum. Sed sane iidem magni faciunt, & Turnebi divinationem, *divinaculis* Josephi Scaligeri *veraculis*, aut, *vericulis*.

yant publié un Edit ; par lequel il leur commandoit de sortir de Rome & d'Italie dès les Calendes d'Octobre ; incontinent après ils avoient affiché un écrit contenant ces paroles en forme d'Edit.

Les Caldéens ordonnent à Vitellius Germanicus , de n'être en nulle part du monde , dans les mêmes Calendes.

On le soupçonna aussi d'avoir fait mourir sa mere, ayant deffendu de lui donner à manger sous pretexte qu'elle étoit malade ; à quoi il fut induit par les predictions d'une femme du pais des Cattes , à laquelle il avoütoit foi comme à un Oracle, *Qu'il regneroit longtems & en seureté, s'il survivoit à sa mere.* D'autres ont écrit, que n'étant pas satisfaite du present, & craignant l'avenir, elle avoit demandé du poison à son fils, & qu'elle n'eut pas grand peine à l'ob-

*rent. statim libellus est propositus, & * Chaldeos dicere, bonum factum, ne Vitellius Germanicus intra eundem Kalendarum diem usquam esset.*

*Suspectus & in meritem matris fuit, quasi agra praberet cibum prohibuisset : * Vaticinante Catta muliere, cui velut oraculo acquiescebat, ita demum firmiter ac diutissime imperaturum, si superstes parenti extitisset. * Et alii tradunt : ipsam radio presentium & imminentium metu, venenum à filio intrasse, haud sate diffidulter.*

35. Octavo

Chaldeos dicere.] Non putō quemquam me monente dubitarum quin legendum sit. edicere. Sequitur enim, Bonum factum. Quod enī futuri præfari solent. Hæc Torrentius; cuius conjecturam plane firmat Vrsini codex.

Suspectus & in meritem matris.] Casauboni editio, mortis. Vaticinante Catta.] M. Catta Chata Chara. Cara.

Et alii tradunt.] Casaub. editio. Alii trad. rejecto, &c.

15. *Octavo Imperii mense desciverunt ab eo exercitus Mœstiarum atque Pannonia: item ex transmarinis, Judaicus & Syriacus: ac pars in absentis, pars in presentis Vespasiani verba jurarunt. Ad retinendum ergo caterorum hominum studium ac favorem, nihil non publice privatimque nullo adhibito modo largitus est. Delectum quoque ea conditione in urbe egit, ut voluntariis non modo missionem esset victoriam, sed etiam veteranorum, iustaque militia commoda polliceretur. Urgenti deinde terra marique hosti, hinc fratrem cum classe, ac tironibus, & gladiatorum manu opposuit: hinc & Bebriacenses copias, & duces.*

Atque ubique ausuperatus, aut proditus, salutem sibi, & milites HS à Flavio Sabino Vespasiani fratre pepigit: statimque pro gradibus Palatii apud

15. Le huitième mois de son Empire, les Armées de la Mœsie, & de la Pannonie, se soulevèrent contre lui; celles d'outre-mer, qui étoient en Judée & en Syrie, en firent de même; dont une partie prêta le serment à Vespasien en sa présence, & l'autre en son absence. De sorte que pour retenir le reste des troupes, & pour s'en conserver la bienveillance, il fit de grandes productions, tant en public qu'en particulier. Et dans la levée qu'il fit à Rome, non seulement il promit aux volontaires leur congé après la victoire; mais encores tous les avantages des Veterans. En suite, voyant que l'ennemi s'avançoit par mer & par terre, d'un côté il envoya son Frere avec une Armée Navale, où étoient les nouveaux Soldats, & une compagnie des Gladiateurs: de l'autre, les troupes & les Chefs qui avoient gagné la bataille de Bebriac.

Ayant été vaincu & trahi par tout, il traita avec Flavius Sabinus, frere de Vespasien: à condition qu'il lui laisseroit la vie, & mille sesterces: incontinent après il se presenta devant les de-

grez du Palais, où en présence des Soldats, il déclara: *Qu'il se demetroit de l'Empire, l'ayant accepté contre son gré.* Mais comme tous les Soldats s'y oppoient, il remit l'affaire: & le lendemain au point du jour il parut à la Tribune aux harangues, vêtu de deuil, où il fit la même déclaration par écrit: Mais les Soldats & le Peuple s'y opposant de rechef, & tâchant de l'encourager par les offres de leur service, il se rassura, puis surprenant d'une soudaine violence Sabinus, & tous les autres de la famille & du parti des Flaviens: il les contraignit à se renfermer dans le Capitole, où ayant fait mettre le feu au Temple de Jupiter, il les fit cruellement perir.

Durant le combat, & durant l'incendie, il étoit à faire bonne chere dans la maison de Tibere, d'où il regardoit avec plaisir un si funeste spectacle. Peu après se repentant de cette action & rejetant la faute sur d'autre, il fit assembler le peu-

*frequentes milites cedere se imperio; quod invitus recepisset, professus, cunctis reclamantibus rem distulit: ac nocte interposita, primo diluculo sordidatus descendit ad Rostra multisque cum lacrymis * eadem verba, verum à libello, testatus est. Rursus interpellante milite, ac populo, & ne deficeret hortante, omnemque operam suam certatim pollicente, animum resumpsit. Sabinumque & reliquos Flavianos nihil jam metuens, vi subita in Capitolium compulit: succensoque templo Jovis opt. max. oppressit.*

Cum & pralium, & incendium à Tiberiana prospiceret domo inter epulas, non multo post poenitens facti, & in alios culpam conferens, vocata concione juravit, coëgitque jurare ceteros, nihil sibi antiquius.

15. Eadem verb.] Eadem illa verba, haud dubie elegantius, mss. duo; ut paulo post, metuens, pro metuens. & coëgitque jurare. & ceteros. Torrent.

quius (quiere publica fore. Tunc solutum à latere pugionem, Consuli primùm, deinde illo recusante, Magistratibus, ac mox Senatoribus singulis porrigens: nullo recipiente, quasi in ade Concordia positurus, abscessit. Sed quibusdam acclamantibus, ipsum esse Concordiam, rediit: nec solum retinere se ferrum affirmavit, verum etiam Concordia recipere cognomen.

16. *Suasit Senatui, ut legatos cum virginibus Vestalibus mitterent, pacem, aut certe tempus ad consultandum petituros. Post triaie responsa opperienti, nuntiatum est per exploratorem, hostem appropinquare. Continuo igitur abstrusus gestatoria sella, duobus solis comitibus, pistore & coquo, Aventinum, &*

ple; devant lequel il jura solennellement, *Qu'il n'aurait jamais rien de plus cher que la tranquillité publique.* Lors ayant ôté un poignard qu'il portoit à son côté, il le presenta premierement au Consul, puis aux Magistrats, & en suite à chacun des Sénateurs: comme personne ne le vouloit recevoir, il se retira avec dessein de le porter au Temple de la Concorde. Et quelques uns ayant crié qu'il étoit lui-même la Concorde, il revint, & protesta, que non seulement il reprenoit son poignard, mais aussi qu'il acceptoit le surnom de Concorde.

16. Après cela, il persuada le Senat d'envoyer des deputez avec les Vierges Vestales vers les Ennemis, pour leur demander la paix, ou du moins quelque tems pour deliberer. Le lendemain, comme il en attendoit la réponse, ses espions lui firent rapport qu'ils approchoient. Au même instant il s'enferma dans une chaise à bras, accompagné seulement d'un Boulanger &

16. *Suasit Senatui.* Mss. duo: *suasitque*. Sed omnes fere libri: *Senatoribus.*

& d'un Cuisinier , & se fit porter au mont Aventin , & à la maison paternelle, dans le dessein de s'enfuir de-là dans la Campanie.

Peu apres sur un bruit léger & incertain , que la paix étoit faite , il se laissa rapporter au Palais ; où ne trouvant personne , & même se voyant abandonné de ceux de sa suite , qui se retiroient secrettement , il mit autour de lui une ceinture pleine de pieces d'or : & s'alla cacher dans la loge du portier , ayant attaché le chien à la porte , & mit le lit derrière.

17. Déjà ceux qui marchoient des premiers des gens de Vespasien , étoient entrez dans le Palais , & comme ils ne rencontroient personne , ils fouilloient par tout , selon la coûtume en pareilles occasions ; jusqu'à ce que l'ayant découvert , ils le tirèrent à force de sa cachette , & ne le connoissant point , lui demanderent qu'il étoit , & s'il ne sçavoit point où étoit Vitellius. D'abord il échappa de leurs mains par un mensonge : mais enfin ayant été reconnu , il leur

paternam domum clam petiit: ut inde in Campaniam fugeret.

Mox levi rumore, & incerto, tamquam pax impetrata esset, referri se in Palatium passus est: ubi cum deserta omnia reperisset, dilabentibus etiam qui simul erant, zona se aureorum plena circumdedit: confugitque in celludam janitoris, religato pro foribus cane, lectoque & culcita objectis.

17. *Irruperant autem jam agminis antecessores: ac nemine obvivo rimabantur, ut fit, singula. Ab iis extractus à latebra, sciscitantes quis nam esset (nam ignorabatur) * & ubi esse Vitellium sciret, mendacio elusit: deinde agnitus rogare non destitit, quasi quadam de salute Vespasiani dicturus, ut custodiretur interim vel in carcere: donec religatis post terga manibus.*

*bus, injecto cervicibus
laqueo, veste discissa
seminudus in forum
tractus est, inter ma-
gna rerum verborum-
que ludibria, per totum
via sacra spatium.*

dit qu'il avoit quelque chose à dire de tres important à Vespasien, les priant instamment de le garder, même en prison si bon leur sembloit, jusqu'à ce qu'il lui eût parlé; mais sans avoir aucun égard à ses discours, il lui attache les mains derriere le dos, lui mirent la corde au col, & lui ayant déchiré sa robe, le traînerent à demy nud tout le long de la ruë sacrée jusques à la Place, lui disant mille injures, & lui faisant mille indignitez.

** Reducto coma capite, * ceu noxii solent, atque etiam * mento mucrone gladii subiecto, ut visendam praberet faciem, neve submitteret, quibusdam stercore & cæno incessantibus, aliis incendiarium & patinarium vociferantibus, parte vulgi etiam corporis vitia exprobrante. (erat enim in eo enormis proceritas, facies rubida*

Ils ne se contenterent pas de le prendre aux cheveux à la façon des criminels; mais encore ils lui mirent la pointe d'un poignard sous le menton, afin de le contraindre à lever la tête; & à montrer son visage. Les uns lui jettoient de la bouë & du fumier, les autres l'appelloient, *l'Homme au grand plat, & incendiaire*: Il y en avoit qui lui reprochoient les défauts de son corps; car il étoit d'une hauteur enorme:

Reductio coma capite.] Apprehensa coma capite retracto & relupinato. Vulg. reducta coma à capite.

Ceu noxii solent.] Casaub. ceu noxii solat.

Mento mucrone gladii subiecto.] In optimis duobus libris exaratum est. mento mucrone gladii subiecto, quod scilicet submento esset rectus gladii mucro quo mentum erigere vultumque cogebatur Vitellius. Turnebus lib. 24, cap. 41. Advers.

enorme : il avoit ordinairement le visage rouge à cause de son yvrogerie , & le ventre fort gros , & ne s'aideroit pas bien d'une cuisse, ayant été choqué par un des Chariots de Caligula , lors qu'il le suivoit dans ses courses. Enfin on le fit cruellement mourir à petits coups aux Gemonies & de-là on le traîna avec un croc dans le Tybre : son frere & son fils furent aussi massacrez avec lui,

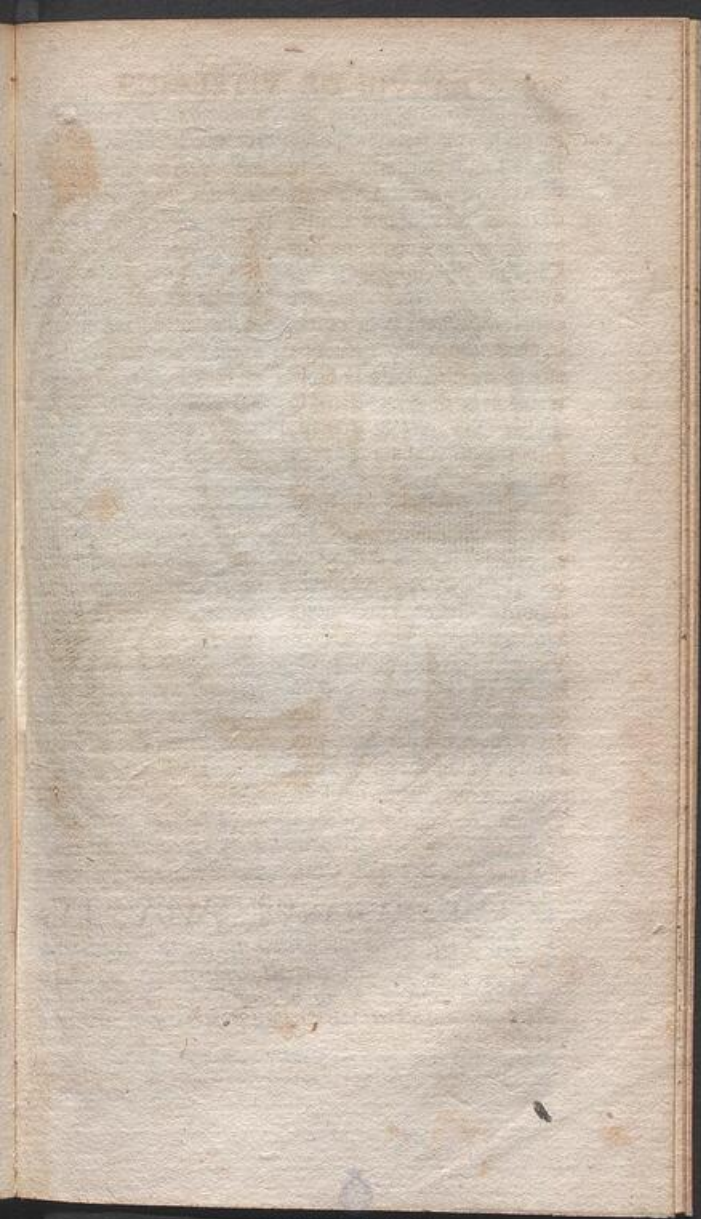
18. Ce fut l'an cinquante-septième de son âge. Sa fin répondit à la conjecture de ceux, qui avoient interpreté l'augure de ce que nous avons dit qui lui arriva à Vienne, à sçavoir qu'il tomberoit en la puissance d'un Gaulois : car en effet son party fut ruiné par Antonius Primus , chef du party contraire, lequel étoit natif de Tolose , & en son enfance avoit été surnommé Becco, qui veut dire bec d'un Coq.

*plerunque ex vinolentia, venter obesus, alterum femur subdebile, impulsu olim quadriga, cum auriganti Caio * ministratorem exhiberet) tandem apud Gemonias minutissimis ictibus excarnificatus, atque * confectus est, & inde unco tractus in Tiberim.*

18. *Periit cum fratre, & filio, anno vita septimo quinquagesimo, nec fessellit conjecturam eorum, qui augurio, quod factum ei Vienna ostendimus, non aliud portendi prädixerant, quam venturum in alicujus Gallicani hominis potestatem: siquidem ab Antonio Primo adversarum partium duce oppressus est: cui Tolosa nato cognomen in pueritia Becco fuerat, id valet, gallinacis rostrum.*

La

ministratorem exhiberet.] Al. ministr. se exhib. Confectus est. Al. confectus.





D. VESPASIANVS AVGVSTVS

*Le gain sent tousjours bon de quelque
part quil vienne*

*Il mourut âge de 79. ans, de sa mort naturelle
ayant regné 10. ans, vray Patron dvn grand Pr.*



LA VIE
DE
VESPASIEN
DIXIÈME EMPEREUR.

I. **R**EBELLIONE
*Primum Principum & caede, incertum diu & quasi vagum. Imperium suscepit firmavitque tandem gens Flavia : obscura illa quidem , ac sine ullis majorum imaginibus : sed tamen Reipublica nequaquam poenitenda, constat licet Domitianum cupiditatis ac sevitiae merito poenas luisse. * Titus Flavius Petronius municeps Reatinus , bello civili*

I. **L**EMPIRE avoit été long-tems vague & chancelant par la rebellion & par le massacre de trois Empereurs consecutifs ; mais enfin étant heureusement tombé en la famille des Flaviens elle se rendit stable , & le preserva de la ruine qui le menaçoit. Il est vray que son origine n'étoit pas illustre, & qu'elle ne se pouvoit pas glorifier de la grandeur de ses Ancestres : toutefois la Republique s'en trouva fort bien , quoy que Domitian

I. T. Flavius Petronius.] Aut cum Torrentio scribendum, Petronianus, aut potius cum Glareano, cui favent libri, Petros & mox, Petronis.

rien ait été justement puni de son avarice & de la cruauté. Titus Flavius Petron, habitant de la ville de Reate, étant Centurion dans le party de Pompée durant la guerre civile, s'enfuit de la bataille de Pharsale, & se retira en sa maison. Depuis ayant eu sa grace & son congé de la Milice, il prit employ parmi les Partisans & les Fermiers publics.

Son fils surnommé Sabinus, soit qu'il n'eût jamais porté les armes, ou qu'il eût été Centurion, & qu'à raison de son indisposition il eût été congédié, comme disent quelques-uns, fut Partisan en Asie, où il levoit le quatrième denier des choses vendues, avec tant d'intégrité, qu'il mérita d'avoir des images dans les Villes, avec une inscription honorable pour un homme de son métier. Après il s'en

*Pompeianarum partium * Centurio, incertum sponte an evocatus, profugit ex Pharsalica acie, domumque se contulit. Ubi deinde venia & missione impetrata coactiones argentarias factitavit.*

*Hujus filius cognomine Sabinus expertus militia (etsi quidam eum primipilarem: nonnulli cum adhuc ordines duceret, sacramento solutum per causam valetudinis, tradunt) * publicum quadragesima in Asia egit. * Manebantque imagines à civitatibus ei posita sub hoc titulo, * καλῶς τεινωσάντι. Postea fœnus * apud Helvetios*

Centurio, incertum sponte an evocatus.] Quis his verbis velit Suetonius, non videt Torrentius. In Cujacii vetustissimo codice ista verba, *incertum sponte*, non erant, quam lectionem valde probat vir doctus, ut fuerit, *Centurio an evocatus* phrase usitatissima.

Publicum quadragesima.] Male Beroaldus & Sabellicus, *publicanum*

Manebantque.] Emendant, *manantque* & *manebantque*, id est, indicabant. Caulaubonus, si quid mutandum, *manent hodieque*.

καλῶς τεινωσάντι.] Recte *redempturi functo*.

Apud Helvetios.] Liber unus, *Helveticos, alter, illuvies*,

Helvetios exercuit, ibique diem obiit, superstitibus uxore Vespasia Polla, & duobus ex ea liberis: quorum major Sabinus ad Praefecturam urbis, minor Vespasianus ad principatum usque processit. Polla Nursia honesto genere orta, patrem habuit Vespasium Pollionem, ter Tribunum militum. Praefectumque castrorum; fratremque Senatorem praetoria dignitatis.

*Locus etiam nunc ad sextum miliarium à Nursia * Spoletium euntibus in monte summo appellatur Vespasia: ubi Vespasiorum complura monumenta existant, magnum indicium splendoris familiae, & vetustatis. Non negaverim iactatum à quibusdam, Petronii patrem è regione Transpadana fuisse mancipem operarum, qua ex Umbria in Sabinos ad culturam agrorum qua-*

alla au país des Helvètiens, où il prétoit de l'argent à intérêt, & y mourut, laissant sa femme Vespasia Polla, avec deux enfans qu'il avoit eus d'elle: l'aîné s'appelloit Sabinus, lequel parvint à la charge de Gouverneur de la Ville, & Vespasien son cadet s'éleva jusqu'à l'Empire. Polla nâquit à Nursie d'honnête famille: Vespasius Pollion son pere, avoit été trois fois Tribun militaire, & Maréchal de Camp, & son frere de l'ordre des Sénateurs, avoit été honoré de la dignité de Preteur.

A six milles de Nursie, tirant vers Spolete, fut une haute montagne, il y a encore aujourd'hui un lieu qui porte le nom de Vespasie: où se trouvent plusieurs marques des Vespasiens, qui font connoître la splendeur & l'antiquité de cette maison. J'avouë que quelques-uns ont publié que le pere de Petron étoit de delà le Pô, & qu'ayant conduit les Manceuvres, qui avoient accourumé de passer tous les ans de l'Umbrie au país des Sabins, pour cultiver les champs,

champs, il s'habituait dans la Ville de Reate, s'y étant marié. Pour moi, quoi que je m'en sois assez curieusement enquis, je n'ay sçeu trouver aucun vestige de cela.

2. Vespasien nâquit au territoire des Sabins au delà de Reate, en un petit village nommé Phalacrine, le dix-sept Novembre sur le soir, étant Consuls Q. Sulpicius Camerinus, & C. Poppæus Sabinus, cinq après le décès d'Auguste: & fut élevé au territoire de Coia, en la maison de Tertulla son ayeule du côté paternel. A raison de quoi quand il fut Empereur, il prenoit plaisir à voir le lieu de sa naissance, où il alloit fort souvent sans qu'il y fit rien changer. La memoire de son ayeule lui fut si chere, qu'aux jours des fêtes les plus solempnelles il beuvoit ordinairement dans un gobelet d'argent qu'elle lui avoit laissé. Après qu'il eut pris la robe virile, il eut long tems de la repugnance à prendre celle de

*tannis commearé sole-
rent: subsedisse autem
in oppido Reatino, uxore
ibidem ducta. Ipse
ne vestigium quidem
de hoc, quamvis satis
curiose inquirerem, in-
veni.*

2. *Vespasianus natus est in * Sabinis
ultra Reate, vico modo
dico, cui nomen est
Phalacrine, xv Kalend.
Decembr. Vesperis,
Q. Sulpicio Camerino,
C. Poppæo Sabino Coss.
quinquennio ante quam
Augustus excederet:
educatus sub paterna
avia Tertulla, in præ-
diis * Cosanis. Quare
Princeps quoque &
locum incunabulorum
assidue frequentavit,
manente villa, qualis
fuerat olim: ne quid
scilicet oculorum con-
suetudini deperiret. Et
avia memoriam tanto-
pere dilexit, ut solenni-
bus ac festis diebus po-
cillo quoque ejus ar-
genteo potare persevera-
verit. Sumpta toga vi-
rili,*

2. *Sabinis Cosanis. Pocillo argenteo.] Alii, Samnis. & Samnis.
Cosanis Poculo.*

rili, latum clavum, quamquam fratre adēpto, diu aversatus est: nec ut tandem appeteret, compelli nisi à matre potuit. Ea demum extulit, magis convicio quam precibus vel auctoritate, dum eum idemtidem per contumeliam anteambulonem fratris appellat.

* *Tribunatu militum in Thracia meruit. Quastor Cretam & Cyrenas provinciam sorte cepit: Ædilitatis ac mox Pratura candidatus, * etiam non sine repulsa, sextoque loco vix adeptus est. Ac prima statim petitione, & in primis Prator, in sensu Senatui, Caium ne quo non genere demereretur, ludos extraordinarios, pro victoria ejus Germanica depoposcit, pœ-*

Senateur, quoy que son frere l'eût desja prise: & sa mere eut bien de la peine à lui persuader de la prendre; ce qu'elle fit moins par ses prieres & par son autorité, que par ses reproches, l'appellant par moquerie, le Sergent qui marchoit devant son frere.

Depuis il servit en Thrace de Tribun militaire: étant Questeur, les Provinces de Crete & de Cirene lui échecurent par sort. Ayant brigué l'Édilité & la Preture, il n'obtint l'Édilité qu'après plusieurs refus; mais pour la Preture, il l'obtint à la premiere demande qu'il en fit, & d'abord qu'il fut en charge, comme il étoit fort animé contre le Senat, il tâcha par toute sorte de moyens, de gagner les bonnes graces de Caigula, & pour cet effet il demanda la permission

Tribunatu mil. Provinciam.] Al. Tribunatum mil vel, Tribunus mil. Provincias.

Etiā non sine repulsa sextoque loco vix adeptus est. Ac prima statim.] Glareanu. animadvertit mendosum esse locum, & emendabat Ædilitatem non s. repulsa sextoque loco vix adeptus est. Ad prima. Quoad sensum bene, sed minus recedit à scriptura. Torrenius, illam non sine, &c. legens: aut vir doctus: qui putat fuisse, sed eam non sine. &c. Idem statim pro, in sensu Senatui Caium. Bene,

mission de faire représenter des Jeux extraordinaires, pour la victoire que cet Empereur avoit remportée en la Germanie, & opinant contre les conjurez, il fut d'avis d'ajouter à leur supplice, qu'ils seroient privez de la sepulture. Outre cela, en presence du Senat il remercia le Prince, de l'honneur qu'il lui avoit fait de le recevoir à sa table.

3. En ce tems-là il prit pour femme Flavie Domitille, qui avoit été esclave de Statilius Capella, Chevalier Romain natif de Sabrat en Afrique; mais qui avoit été déclarée libre & Citoyenne Romaine par les formes judiciaires, en faveur de Flavius Liberalis son pere, natif de Ferentine, Greffier des Finances. D'elle il eut trois enfans, Titus, Domitien, &

naque conjuratorum addendum censuit, ut insepulti proijcerentur. Egit & gratias ei apud amplissimum ordinem, quod se honore cœna dignatus esset.

3. *Inter hac Flaviam Domitillam duxit uxorem, * Statilii Capella equitis R. Sabratenfis ex Africa delicatam olim, Luti- naque conditionis, sed mox ingenuam & civem Romanam recuperatorio judicio pronuntiatam: patre asserente Flavio * Liberali Ferentini genito, nec*

3. *Statilii Capella Eq. R. Sabratenfis ex Africa delicatam olim. Libri fere omnes, delegatam; quidam, deligatam. Itud Torrentius retinet; hoc mavult Pithæus, Torrentius inluper correctione juvare conatur, ut fuerit, ex Afr. libertatem delegatam olim & quasi dicto, libertam unius tantum L. signo notata, facile præteriri potuerit. Proponit idem & aliam lectionem, Statilio Cap. Eq. R. Sabratenfis ex Afr. delegatam olim; id est, creditur committamque. Pithæus, deligatam. At tell git ut præz aliquando victa fuerit, & proinde Latiaz conditionis. Turnebus & quidam doctissimi viri proflus volunt, delicatam, id est, amicam & concubinam, quæ olim in deliciis fuerit.*

Liberali Ferentini genito] Al. *Liberale, & Ferenti genito.*

nec quidquam amplius quam Quaestorio scriba. Ex hac liberos tulit, Titum, & Domitianum, & Domitillam. Vxori ac filia superstes fuit: atque utramque adhuc privatus amisit. Post uxoris excessum, Canidem Antonia libertam, & à manu, dilectam quondam sibi revocavit in contubernium: habuitque etiam Imperator pene iusta uxoris loco.

4. Claudio Principe, Narcissi gratia Legatus legionis in Germaniam missus est: inde in Britanniam translatus, * *tricies cum hoste conflixit. Duas validissimas gentes, superque xx oppida, & insulam Vectem Britannia proximam, * in deditio- nem redegit: partim Auli Plautii consularis Legati, partim Claudii ipsius ductu. Quare triumphal a*

Domitille. Il survécut à sa femme & à sa fille, & il n'étoit encore qu'un homme privé, quand elles moururent. Apres le decez de sa femme, il reprit en sa compagnie, Cenis, Affranchie & Secrétaire d'Antonie. Il l'avoit autrefois aimée passionnément, & même étant Empereur il la tint presque en qualité d'une épouse legitime.

4. Sous l'Empire de Claudius, ayant été fait Lieutenant d'une Legion par la faveur de Narcissus, il fut envoyé en Allemagne, de là ayant passé en la grande Bretagne, il combattit trois fois les Ennemis, subjugua deux puissantes Nations, prit vingt villes, & l'Isle de Vecte, sur les confins de la grande Bretagne. Il fit une partie de ses exploits sous la conduite d'Aulus Plautius Lieutenant consulaire, & l'autre sous celle de l'Empe-
 reur

Et à munus] Puridalectio, vul & amavit, aut, adama- vit.

4. *Tricies cum hoste, conflixit. Iutropius qui hunc locum à Suetonio descripsit habet, tricies & bis.*

In deditio- nem redegit.] Vet. lib. in ditionem.

reut Claudius ; aussi fut-il honoré des ornemens triomphaux , & pourvû de deux Sacerdotes en fort peu de temps , outre cela il obtint le Consulat qu'il n'exerça que les deux derniers mois de l'année. Depuis ce tems-là , jusques à son Proconsulat , craignant Agrippine , laquelle pouvoit tout alors auprès de son fils , & haïssoit naturellement tous ceux qui avoient été amis de Narcissus , il vécut sans aucun employ en un lieu retiré.

Après , le Gouvernement d'Afrique , lui étant éché par sort il s'en acquitta avec beaucoup d'intégrité , & y recut de grands honneurs , quoi qu'en la ville d'Adrumet , en une sedition populaire , il fut mal-traité à coups de raves. Il ne revint pas plus riche de cette Province , de sorte qu'ayant perdu son credit , il fut contraint d'hypotequer tous ses heritages à son frere , & de s'abaisser à faire trafic de Maquignon , à cause de quoi on l'appelloit Muletier. On dit même qu'il

*ornamenta, & in spatio brevi duplex sacerdotium accepit. Præterea Consulatam, quem gessit per duos novissimos anni menses: medium tempus ad Proconsulatam usque, in otio secessuque egit: Agrippinam timens potentem adhuc apud filium, & defuncti quoque Narcissi amicos perosam. Exim sortitus Africam, integerrime, nec sine magna dignitate administravit: nisi quod Adrumeti seditione quadam, rapta in eum iacta sunt. Rediit certe nihilo opulentior, ut qui prope * labefacta iam fide, omnia prædia fratri obligavit: necessarioque ad mangonicos questus sustinenda dignitatis causa descenderit, propter quod vulgo Mulletus vocabatur. Convictus quoque dicitur ducenta HS expressisse juveni, cui latum clavum adversus patris voluntatem impetravit.*

*rat, eoque nomine gra-
viter increpitus. Pere-
grinatione Achaïca in-
ter comites Neronis,
cum cantante eo aut
discederet sepius, aut
presens obdormisceret,
gravissimam contraxit
offensam: prohibitus-
que non contubernio
modo, sed etiam publi-
ca salutatione, secessit
in parvam ac deviam
civitatem, quoad laten-
ti, etiamque extrema
metuenti, provincia
rum exercitus oblata
est.*

fut convaincu d'avoir tiré deux cens sesterces d'un jeune homme, pour lui avoir fait donner la robe de Sénateur contre la volonté de son père, dont il fut extrêmement blâmé. Dans le voyage que Neron fit en Achaïe, où il l'avoit accompagné, il encourut sa disgrâce, pour n'avoir pas eu assez de complaisance à l'écouter, s'en allant le plus souvent, ou même s'endormant durant qu'il chantoit: de manière qu'il ne lui défendit pas seulement la compagnie; mais aussi de le saluer publiquement, ce qui l'obligea de se retirer dans une petite ville écartée, où il se tint caché craignant la vengeance de l'Empereur, jusqu'à ce qu'il lui fit offrir la conduite d'une armée, & le gouvernement d'une Province.

*Percrebuerat Oriente
toto vetus & constans
opinio, esse in fatiis, ut
eo tempore Iudæa pro-
fecti rerum potirentur.
Id de Imperatore R.
* quantum eventu
Tome II.*

Il y avoit long-tems que dans tout l'Orient on tenoit pour chose assurée, que les destins promettoient alors l'Empire à ceux qui viendroient de Judée. Les Juifs prenans pour eux ce qui se

M

*quantum eventu postea prædictum patuit. [Casaubonus ex
vett. eo id. quantum postea evenit prædictum.*

devoit entendre des Romains, en voulurent secouer le jour par une revolte : & de fait ils tuèrent leur Gouverneur, & mirent en fuite un Consulaire Lieutenant de la Syrie, qui étoit venu à son secours, & même prirent l'aigle de l'Etendart. Pour ranger les rebelles à leur devoir, il étoit besoin d'une plus forte armée, & d'un Chef expérimenté, auquel on pût fier un emploi de cette importance. On jeta les yeux sur Vespasien, comme ayant donné des preuves de sa valeur & de sa conduite, & n'étant pas à craindre à cause de la bassesse de son extraction.

Après donc avoir renforcé l'armée de deux légions, huit ailles de cavalerie, & dix cohortes, il s'en alla en Judée avec son fils aîné, qui étoit l'un de ses Lieutenans. D'abord il remit la discipline militaire dans le camp, & aux deux premières attaques il fit le devoir de Soldat aussi bien que de Gene-

*postea prædictum per-
tuit. Iudæi ad se tra-
hentes, rebellarunt :
casoque præposito, Le-
gatum insuper Syria
consularem suppetias
ferentem, rapta aquila
fugaverunt. Ad hunc
motum comprimendum
cum exercitu ampliore
& non in strenuo duce,
cui tamen tuto tanta
res committeretur, opus
esset, ipse potissimum
delectus est : & ut
* industria experte,
nec metuendus ullo
modo ob humilitatem
generis ac nominis.*

*Additis igitur ad
copias duabus legioni-
bus, octo aliis, cohorti-
bus decem, atque inter
Legatos majore filio
assumpto, ut primum
provinciam attigit,
* proximas quoque
convertit in se: correctæ
statim castrorum dis-
ciplina : * uno quoque*

*Et ut industria experte.] Melius ut &. Pro, experte, autem !
co, ex Torreatii, expertus.*

*Proximas quoque convertit in se.] Male vulg proximas quoque
evitates convertit in se.*

Uno quoque & aliero.] Visi liber unoque & aliero,

Et altero pralio tam constanter inito, ut in oppugnacione castelli la idis idum genu, scuto sagittas aliquot exceperit.

5. Post Neronem Galbamque, Othone atque Vitellio de principatu certantibus, in spem Imperii venit, iam pridem sibi per hac ostenta conceptam. In suburbano Flaviorum quercus antiqua * qua erat Marti sacrata, per tres Vespasia partus, singulos repente ramos à frutice dedit, haud dubia signa futuri cuiusque facti. Primum, exilem, & cito arefactum: Ideoque puella nata non perannavit: secundum, praevalidum ac prolixum, & qui magnam felicitatem portenderet: tertium vero, instar arboris, quare patrem Sabinum ferunt haruspicio insuper confirmatum, renuntiassè matri, nepotem ei Cæsarem geni-

ral, particulièrement en celle d'une forteresse, où il reçut un coup de pierre au genouil, & quelques coups de fleche dans son bouclier.

5. Après la mort de Néron & de Galba, cependant qu'Othon & Vitellius disputoient de l'Empire, il fut confirmé dans l'esperance d'y parvenir, laquelle il avoit dès long-tems conceüe par les prodiges suivans. En une maison des Flaviens près de la ville, il y avoit un vieux chesne consacré au Dieu Mars; cét Arbre, à chacun des trois accouchemens de Vespasie, poussa tout d'un coup un rameau de son tronc; donnant par ce moyen un signe manifeste de la destinée de chacun des enfans qu'elle mit au monde. Car le premier étoit fort menu, & devint sec bien-tôt après; aussi la fille qui étoit née la premiere ne vécut pas un an entier. Le second fut gros & long, comme le prestage d'une grande felicité. Mais le troisieme fut grand comme un arbre. Aussi dit-

M ij

5. Quae erat Marti sacra] Alii omittis dictionibus quae erat, habent, Marti sacra.

on que son pere Sabinus ayant encore été confirmé par les Devins, alla dire à sa mere, *Qu'il lui étoit né un petit-fils qui seroit Cesar*; & que cette bonne femme s'étant prise à rire, ne lui répondit autre chose, sinon qu'elle s'étonnoit, *Que son fils resvât, elle étant encore en son bon sens.*

Après que Caligula l'eut pourveu de la charge d'Edile, il en fut mécontent, & le blâma de n'avoir pas le soin de faire nettoyer les rues, à cause de quoi il commanda qu'on lui jettât de la bouë, & les Soldats lui en mirent dans le sein de sa robe de Magistrat; lors il y eut des gens qui interpréterent cela à son avantage: jusqu'à dire qu'un jour la République étant foulée, & abandonnée par quelque discord civile, auroit recours à sa protection, & viendrait comme à chercher du refuge dans son sein. Un jour aussi comme il dînoit, un Chien étranger ayant pris une main d'homme dans la

tum: nec illam quidquam aliud, quam cachinnasse, mirantem, quod adhuc se mentis compote deliraret jam filius suus.

*Mox cum Ædilem eum * C. Cesar succensens, propter curam verrendis viis non adhibitam, luto iussisset oppleri, congesto per milites in pratexta sinum, non desuerunt, qui interpretarentur, Quandoque proculcattam, desertamque rem. p. civili aliqua perturbatione in tutelam ejus, ac velut in gremium, deventuram. Prandente eo quondam * canis extrarius è trivio manum humanam intulit, mensaque subjecit. Cœnante rursus, bos arator decusso iugo, triclinium irrupit, ac fugatis*

C. Cesar succensens propter curam. } Libri mss. succensus. Vnus etiam vetustissimus sine, propter. Toirent.

Canis extrarius è trivio. } Libri variant. *Canis extrarius triclinio. Can. extrarius è trivio. Can. extrarius è trivio.*

vis ministris, quasi repente defessus, procidit ad ipsos accumbentis pedes, cervicemque submisit.

*Arbor quoque cypressus in agro avito sine ulla vi tempestatis evulsa radicitus, atque prostrata, insequenti die viridior ac firmior resurrexit. At in Achaia somniavit, initium sibi suisque felicitatis futurum, simul ac deus Neroni exemptus esset: evenitque, ut sequenti die progressus in atrium, medicus dentem ei * ostenderet tantum quod exemptum. Apud Judaeam Carmeli Dei oraculum consulentem, ita confirmare sortes, ut quidquid cogitaret,*

ruë, la porta sous sa table. Et un jour comme il étoit à souper, un Bœuf qui venoit de la charuë, ayant secouë son joug, entra en courant dans la salle, & ayant donné l'épouvante à ses Domestiques, tout à coup comme s'il eût été las, il se laissa cheoir à ses pieds, baissant la tête, comme par une marque de soumission.

Dans un champ qu'il tenoit de ses Ancestres, un Cyprez ayant été arraché avec ses racines, & renversé, sans aucune violence de la Tempête; le jour d'après se redressa de lui-même plus verd & plus ferme qu'au paravant. Etant en Achaïe, il songea que son bonheur & celui de sa famille commenceroit aussi-tôt qu'une dent seroit arrachée à Neron; & le lendemain, il arriva que s'étant avancé dans la cour de la maison de l'Empereur, il rencontra son Medecin qui lui montra la dent qu'on venoit de lui arracher. En Judée, comme il consultoit l'Oracle du

M. iij.

Ostenderet tantum quod exemptum.] Sic Turnebi & aliorum opt. codd. Vulgo est, *recenter quidem exemptum*. : vel, *recenter eadem exemptum*.

Dieu Carmel, il en eut une réponse si favorable, qu'elle lui promit l'évenement infallible de tous ses projets, que quelques grands qu'ils pussent être. Il y eut même un des plus illustres Captifs nommé Joseph, lequel dans le tems qu'on l'enchaînoit, assura constamment qu'il seroit bien-tôt délivré par Vespasien, étant Empereur.

Il recevoit aussi de Rome plusieurs avis des présages de la future domination, & n'en eut d'autres que Neron, sur la fin de ses jours, avoit été averti en songe, de transférer le Chariot de Jupiter du Trésor où il étoit gardé, dans la maison de Vespasien, & dans le cirque. Quelque tems après, comme Galba briguoit son second Consulat, la Statuë de Jules César se tourna d'elle-même vers l'Orient; & à la journée de Bebraic, un peu devant la Bataille, deux Aigles se battirent en présence de tous, & l'une ayant été vaincue, il en survint une troisième du côté d'Orient, laquelle chassa la victorieuse.

volveretque animo quantumlibet magnum id esse proventurum, pollicerentur. Et unus ex nobilibus captivis Josephus, cum conjiceretur in vincula: constantissimè asseveravit fore, ut ab eodem brevi solveretur. verum jam Imperatore.

*Nuntiabantur & ex urbe prasagia, Neronem diebus ultimis monitum per quietem, ut thesam Jovis opt. max. è sacrario in domum Vespasiani. * & in Circum deduceret. Ac non multo post, comitia secundi Consulatus inenente Galba, statua Divi Iulii ad Orientem sponte conversa: acieque Bebraicensis, priusquam committeretur, duas aquilas in conspectu omnium conflixisse: victaque altera, supervenisse tertiam * à Solis ortu, ac victricem abegisse.*

6. Nec

Et in Circum deduceret] Alii non male, & inde in Circum ded.

6. *Nec tamen quidquam ante tentavit, promptissimis atque etiam instantibus suis, quàm sollicitatus quorundam & ignotorum & absentium fortuito favore Mæsiaci exercitus bina è tribus legionibus millia missa auxilio Othoni, postquam iter ingressis nuntiatum est, victum eum, ac vim vite sua attulisse: nihilo scius Aquileiam usque perseveraverunt, quasi rumori minus crederent. Ibi per occasionem ac licentiam omni raptinam genere grassari, cum timerent, ne sibi reversis reddenda ratio, ac subeunda poena esset, consilium inierunt eligendi creandique Imperatoris. Neque enim deteriores esse, aut Hispaniensi exercitu qui Galbam, aut prætoriano qui Othonem, aut * Germaniciano qui Vitellium fecissent.*

6. *Toutefois, bien que les gens affectionnez à son parti, le sollicitassent de se déclarer, il ne le voulut jamais faire, qu'après qu'il se vit favorisé de ceux mêmes qui ne le connoissoient pas, & qui étoient éloignez de lui. Deux mille hommes choisis de trois Légions, qu'on avoit envoyez pour secourir Othon, ayant ôûi dire qu'il avoit été vaincu, & que même il s'étoit donné la mort, ne voulurent pas adjoûter foi à cette nouvelle, & ne laisserent pas de s'avancer jusques à Aquilée. Là se servans de l'occasion, ils s'abandonnèrent à toutes sortes de rapines & de violence: Puis appréhendant qu'à leur retour il ne leur fallut rédre compte, & subir la peine qu'ils avoient meritée, ils furent d'avis d'élire & de créer un Empereur, alleguans, *Qu'ils n'étoient pas de pire condition que l'armée d'Espagne, la Prætorienne, ou celle de Germanie, lesquelles avoient fait Empereurs Galba, Othon & Vitellius.**

M. iiij

A Solis ortu. J'Al. à Solis exortu.

3. Germaniciano. J' Mss, quidam Germanico, aut, Germanios

De sorte qu'après avoir nommé tous les Lieutenans Consulaires qui avoient de l'emploi en ce tems-là, & en beaucoup de contestations, quelques Soldats de la troisième Legion, laquelle sur la fin de Neron, avoit été transférée de Syrie dans la Mœsie, donnerent de grandes louanges à Vespasien; elles furent si bien receuës de tous, que d'un commun accord ils le jugerent digne de l'Empire, & à l'instant écrivirent son nom en toutes leurs Enseignes. La chose fut tenue secrète pour lors; & ils se remirent un peu dans l'ordre & dans la discipline. Mais aussitôt que cela fut divulgué, Tibere Alexandre, Gouverneur d'Egypte, fut le premier qui obligea les Legions à prêter le serment au nom de Vespasien; & d'autant que ce fut le premier jour de Juillet, ce même jour fut tenu pour le premier de son Empire. L'onzième du même mois, l'armée qui étoit en

*Propositis itaque nominibus Legatorum consularium, quot ubique tunc erant, * cum ceteros alii alium alia de causa improbarent: & quidam à legione tertia, quæ sub exitu Neronis translata ex Syria in Mœsiam fuerat, Vespasianum laudibus ferrent: assensere cuncti, nomenque ejus vexillis omnibus sine mora inscripserunt. Et tunc quidem compressa res est, * revocatis ad officium muneris parumper. Ceterum divulgato facto, Tiberius Alexander præfectus Ægypti primus in verba Vespasiani legiones adegit Kalend. Julii: qui Principatus dies in posterum observatus est. Judaicus deinde exercitus, * v. Idus Julii: apud ipsum juravit.*

Plurimum

Ceteros alii alium alia de causa,] Volont Torrentius & Casaubonus abesse, *alii*, ut in nonnullis mss. vir doctus, *alium*, delet.

Revocatis ad officium muneris] Vulg. *ess. muneris.*
Idus Julii,] In Tacito, v. Non Julii, dissensu auctorum sit, an error in alterutro librario?

Judée, en fit de même en sa présence.

*Plurimum ceptis contulerunt, jactatum exemplar epistola, vera sive falsa, defuncti Othonis ad Vespasianum, extrema obtestatione ultionem mandantis, & ut reipubl. subveniret, * optantis; simul rumor dissipatus, destinasse Vitellium Vitorem permutare hiberna legionum, & Germanicas transferre in Orientem ad securiorem mollioremque militiam, praterca ex praesidibus provinciarum Licinius Mucianus, & à regibus Vologesus Parthus: ille depesta simultate quam in id tempus ex amulatione non obscure gerebat, Syriacum promisit exercitum: hic xl millia sagittariorum.*

7. Suscepto igitur civili bello, ac ducibus copiisque in Italiam pramissis, interim Alexandrinam transit, ut claustra Aegypti obti-

D'autres choses aussi favorisèrent ces commencemens, comme la copie d'une Lettre, véritable ou supposée, d'Othon à Vespasien; par laquelle il lui recommandoit de le venger, & de secourir la République: Et aussi le bruit qui courut que si Vitellius étoit victorieux, il avoit résolu de changer les Quartiers d'hiver des Legions, & de faire passer celles de Germanie en Orient, où la guerre étoit de moindre fatigue, & où il y avoit moins de peril. Outre cela, Licinius Mucianus, Gouverneur de Province, perdant la haine qu'il lui avoit toujours portée jusques alors, par la jalousie qu'il avoit de sa gloire, lui promit l'armée de Syrie; & Vologesus, Roy des Parthes, quarante mille Sagittaires.

7. Ayant donc entrepris la guerre civile, il envoya devant les Troupes, conduites par de bons Chefs en Italie, & passa à Alexandrie, pour se saisir des passages de

M. T.

l'Égypte. Là étant seul dans le Temple de Serapis pour y prendre les Auspices, touchant la stabilité de l'Empire, après avoir tâché de se rendre le Dieu propice, & après s'être tourné, selon la cérémonie, il lui sembla que les Verveines, les Couronnes & les Pins, selon la coutume de ce lieu, lui étoient presentez par Basilides l'Affranchy : Quoi qu'il fût tres-constant que personne ne l'avoit introduit, & qu'à peine pouvoit-il marcher, à causes des gouttes : joint qu'il étoit fort éloigné de là. Au même instant on lui apporta des Lettres qui lui annonçoient la défaite des Troupes de Vitellius dans Rome. |

Comme il avoit été fait Empereur, si inopinément, il manquoit de l'autorité & de la majesté nécessaire à un Prince ; son bonheur lui fit naître une occasion pour en acquérir. Un Aveugle & un Boiteux de parmi le Peuple se presenterent à

*ner. t. Hic cum de firmitate Imperii capturus auspiciam, ad eum Serapidis, submotis omnibus, solus intrasset: ac propitiato multum Deo, tandem se convertisset, verbenas, coronasque & panificia: ut illic assolet, * Basilides libertus obtulisse ei visus est: quem neque admissum à quoquam, & jam pridem propter nervorum valetudinem vix ingredi, longinquabesse constabat. Ac statim advenere litteras, susas apud Cremonam Vitellii copias, ipsum in urbe interemptum nuntiantes.*

*Auctoritas & quasi majestas quadam, * ut scilicet inopinato, & adhuc novo Principi deerat: hac quoque accessit. E plebe quidam luminibus orbatus, item alius pro debili crure, sedentem tribunum pariter.*

§ 7. Basilides libertus. | cum Tacitus è primoribus Aegyptiorum, & quidem Sacerdotem fuisse narret, de senatu censeo. Torrentius liberus. Recte, nisi quis legat, sacerdos: quod tamen longe a: in à vulg. scriptura.

¶ scilicet inopinato. E plebe quidam. Debili crure. | Ab. & solus, inopinatio. Ephesus quidam. Debilis crure.

*ter adierunt, orantes o-
pem valetudinis, demon-
stratam à Serapide per
quietem, restitutum
oculos, si inspisset: con-
firmaturum crus, si
dignaretur calce con-
tingere. Cum vix fides
esset rem ullo modo suc-
cessuram, ideoque ne
experiri quidem aude-
ret: extremo hortantibus
amicis, palam pro con-
cione utrumque tenta-
vit, nec eventus de-
fuit.*

*Per idem tempus
Tegea in Arcadia, in-
stinctu vaticinantium,
eff. sunt sacro loco
v. s. operis antiqui, at-
que in iis assimilis Ves-
pasiano imago.*

*8. Talis, tantaque
cum fama in urbem
reversus, actò de Ju-
dais triumpho, Consu-
latus octo veteri addi-
dit. Suscepit & Cen-
suram; ac per totum*

lui, étant assis en son Tri-
bunal, & lui demanderent la
guérison de leurs maux,
selon l'avertissement qu'ils
en avoient eu en songe du
Dieu Serapis, lequel les avoit
assurez qu'il rendroit la
veuë à l'Aveugle, s'il dai-
gnoit cracher sur ses yeux;
& qu'il remettrait la jambe
du Boiteux, s'il vouloit seu-
lement la toucher du bout
du pied. Vespasien ne pou-
vant adjoûter foy à leurs
paroles, ny esperer que la
chose reüssit, n'osoit pas en-
venir à l'espreuve; mais en-
fin à la persuasion de ses
amis, il essaya l'un & l'autre,
& l'effet s'en ensui-
vit.

En ce même tems aussi,
il arriva qu'à Tegée, ville
d'Arcadie, à la persuasion
des Devins, on creusa dans
un lieu sacré, & qu'on de-
terra des Vases faits à l'An-
tique, parmi lesquels fut
trouvé une image qui res-
sembloit parfaitement à Vesp-
pasien.

8. Etant donc revenu à
Rome plein de gloire & de
reputation, il triompha des
Juifs, & ajoûta huit Con-
sulats au premier qu'il avoit
exercé. Il prit aussi la Char-
ge de Censeur, & durant

tout le cours de son Empire, s'appliqua premièrement à rétablir la République ; & après l'avoir affermi, il songea à son embellissement. Les Soldats s'étoient jettez dans une licence effrénée, les uns par l'insolence de la victoire, & les autres par le ressentiment de l'ignominie. Les Provinces & les Villes libres, & même quelques Royaumes, étoient dans la division & dans le tumulte.

Pour régler tous ces désordres, il cassa & punit plusieurs des Vitelliens ; & quant à ceux qui avoient participé à la Victoire, loin de leur donner des récompenses extraordinaires, il ne leur paya que fort tard celles qui leur étoient dues. Et pour ne perdre aucune occasion de reformer la discipline Militaire ; un jeune homme s'étant présenté à lui tout parfumé, pour le remercier de quelque charge dont il l'avoit pourvu, il le regarda de mauvais œil, & lui dit d'un ton de voix qui marquoit son indignation,

Imperii tempus nihil habuit antiquius, quam prope afflictam, nutantemque rempubl. stabilire primo, deinde & ornare. Milites, pars victoria fiducia, pars ignominia dolore, ad omnem licentiam audaciamque processerant. Sed & provincia, civitatesque libera, nec non & regna quadam tumultuosius inter se agebant.

*Quare Vitellianorum quidem & exautoravit plurimos, & coercuit. Participibus autem victoria adeo nihil extra ordinem indulgit: ut etiam legitima premia non nisi serò persolverit. Ac nequam occasionem corrigendi disciplinam pratermitteret, adolescentulum fragrantem unguento, cum sibi pro impetrata Praefectura gratias ageret, nutu aspernatus, voce etiam gravissima increpuit, * Maluisse*

** Maluisse alium, oboluisse.] Bene si alium intelligas. Vulgo inepte, Halium, quod ab halando deducunt.*

lūissem alium obolū-
 sēs : litterasque revo-
 cavit. *Classarios ve-
 ro, qui ab Ostia & Pu-
 teolis, Romam pedibus
 * per vices commeant,
 petentes constitui ali-
 quid sibi Calcearii no-
 mine : quasi parum esset
 sine responso abegisse,
 iussit posthac excalcea-
 tos cursitare : & ex eo
 ita cursitant.*

*Achajam, Lyciam,
 Rhodum, Byzantium,
 Samum libertate adem-
 pta, item * Thraciam,
 Ciliciam, & Comage-
 nem ditionis regia us-
 que ad id tempus, in
 provinciarum formam
 redegit. Cappadocia
 propter assiduos Barba-
 rorum incurfus legio-
 nes addidit : consula-
 remque rectorem impo-
 suit, pro equite R. De-
 formis urbs veteribus
 incendiis ac ruinis e-
 rat : vacuas areas oc-
 cupare, & adificare, si*

*J'eusse mieux aimé que tu
 eusses senty l'ail, revoquant les
 Lettres de provision. Les
 Messagers des Galeres, qui
 vont & viennent à pied d'O-
 stie & de Pousoles à Rome,
 lui ayans demandé quelque
 chose pour leur chaussure ;
 il ne se contenta pas de les
 chasser sans leur faire aucu-
 ne réponse, mais il ordonna
 qu'à l'avenir ils feroient leurs
 courses nuds pieds ; & depuis
 il les font de la sorte.*

Après avoir ôté les droits
 de la liberté à l'Achaïe, à
 la Lycie, à Rhodes, à By-
 sance, & à Samos, il les re-
 duisit en forme de Provin-
 ce, comme aussi la Thra-
 ce la Cilicie, & la Coma-
 gene, laquelle avoit tou-
 jours été jusqu'alors sous la
 domination des Roys. Il
 envoya des Legions en Cap-
 padoce, pour la garantir des
 irruptions que les Barbares y
 faisoient continuellement, &
 au lieu d'un Chevalier Ro-
 main, y établit un Gouver-
 neur Consulaire. Rome ayant
 perdu beaucoup de sa beauté
 par les ruines & par les em-

*Per vices commeant.] Sic omnino scribendum non ut vulgo,
 per vicos.*

*Thraciam, Ciliciam.] Tanto ante eum in P. R. ditionem re-
 dacta fuisset Thracia, existimo legendum, Trachiam, Ciliciam.
 pars enim Cilicia, propter asperitatem montium, Trachium di-
 cebatur. Hæc Turnebus.*

brafemens, il permit à un chacun d'occuper les places vuides, & d'y bâtir; en cas que les propriétaires n'en voulussent pas prendre le soin.

Ayant dessein de faire les reparations du Capitole, il fut le premier à mettre la main à l'œuvre, portant lui-même sur son col quelques malures. Il fit aussi refaire trois mille Tables de cuivre, qui avoient été brûlées, après une exacte recherche des exemplaires. C'étoient les anciens Regîtres de l'Empire, dans lesquels étoient contenus presque tous les Arrêts du Senat, les Ordonnances du Peuple, les Traitez, les Alliances, & les Privileges accordez à chaque particulier; enfin, tout ce qui s'étoit passé de plus remarquable, depuis la fondation de Rome.

9. Outre cela, il fit plusieurs nouveaux ouvrages; comme le Temple de la Paix près de la Place; celui

*possessores cessarent, cui-
cumque permisit.*

*Ipse restitutionem
Capitolii aggressus, ru-
deribus purgandis ma-
nus primus admovit,
ac suo collo quadam
extulit: * arearum-
que tabularum tria-
millia, qua simul con-
flagraverant, resti-
tuenda suscepit: unâ-
que investigatis * e-
xemplaribus, instru-
mentum Imperii pul-
cherrimum ac vetusti-
ssimum conficit: quo
continebantur pene ab
exordio urbis. Senatus-
consulta, * plebiscita de
societate, & fœdere, ac
privilegio cuicumque
concessit.*

9. *Fecit & nova
opera, templum Pacis
foro proximum: Di-
vique Claudii in Cœ-
lio.*

Arearumque.] Al. anearumque.

*Exemplaribus instrumentum.] Vulgo male distingunt, exem-
plaribus Instrum.*

*Plebiscita de societate & fœdere ac privilegio cuicumque
concessit.] Si coll. suffragantur, legem, plebiscita societatis
fœdera ac privilegia cuicumque concessa. Alioqui ante dictio-
nem, plebiscita interponenda conjunctio est. Torreat.*

lio monte , captum quidem ab Agrippina , sed à Nerone prope funditus destructum. Item Amphitheatrum urbe media , ut destinasse compererat Augustum : * Amplissimos ordines , & exhaustos cade varia , & contaminatos veteri negligentia purgavit : suppl. vitque recensito Senatu , & equite : sub. oris indignissimis , & honestissimo quoque Italico- rum ac provincialium allecto. Atque uti notum esset , utrumque ordinem non tam libertate inter se , quam dignitate differre , de iurgio quodam Senatoris equitisque R. ita pronuntiavit : Non oportere maledici Senatoribus , * remaledici civile fasque esse.

du Divin Claudius au Mont Celien, lequel veritablement avoit été commence par Agrippine ; mais que Neron avoit presque entièrement abbattu , & un Amphitheatre au milieu de la Ville, selon le projet d'Auguste. Les deux Ordres ayant été épuisez par une infinité de massacres , & souillez par la negligence des Empereurs precedents, il fit une reveue generale des Senateurs & des Chevaliers ; & après en avoir chassé les personnes indignes, il mit en leurs places les plus honnêtes gens qu'il put trouver dans l'Italie , & dans les Provinces. Et pour donner à connoître que la difference de ces deux Ordres ne consistoit pas tant en quelque avantage de liberté , qu'en celui de la dignité , un Sénateur & un Chevalier s'étans querellez, sur les plaintes de l'un & de l'autre , il donna son jugement.

9. *Amplissimos ordines.*] Scio *ex sua* esse non semel usurpatam optimis scriptoribus, cum duobus aut pluribus, quod est unum, propr. un. sed tuum mihi quidem videtur, ut equitum ordinem in commuone ejusdem tituli cum Senatu admittatur, atque mss. non aliter habent. Ippio tamen assentior locum emendanti se ibentique, *amplissimum*, hoc modo : *Idem amphitheatrum urbe media (ut destinasse compererat Augustum) amplissimum Ordines.* Aut scribam, *Ambos ordines.* Hæc Casaubonus.

Remaledici.] Sic vir doctissimus, unica dictione.

ment en ces paroles : *Qu'il ne falloit pas dire des injures aux Senateurs, mais que s'il en disoit, il étoit permis de leur repartir.*

10. Le nombre des procez avoit cru excessivement d'autant que les vieilles causes étoient demeurées indécises par une longue interruption de la Justice, & que les desordres en avoient fait naître quantité de nouvelles. Il éleut par la maniere accoutumée du sort, des Juges, pour remettre en leurs biens ceux que la guerre avoit dépouillez, & pour juger extraordinairement des causes pendantes devant les Cent-Hommes, dont les plaideurs n'eussent jamais veu la fin.

11. Les mœurs étoient entièrement corrompues par le luxe & par toute sorte de débauches; pour en reprimer la licence, il porta le Sénat à donner Arrest, par lequel la femme qui se prostituerait à l'esclave d'autrui, perdrait la liberté & seroit tenue pour esclave: Que les Usuriers ne pourroient jamais demander leurs debtes aux enfans de famille, non pas même apres la mort de leurs peres. En toutes autres cho-

10. *Licium series ubique majorem in modum excreverant, manentibus antiquis, intercapedine jurisdictionis, accedentibus novis, ex conditione tumultuque temporum. Sorte elegit, per quos raptâ bello restituerentur: quique judicia centumvivalia, quibus peragendis vix sustentura litigatorum atas videbatur, extra ordinem dijudicarent, redigerentque ad brevissimum numerum.*

11. *Libido atque luxuria, coercente nullo invaluerat. Auctor Senatui fuit decernendi, ut qua se alieno servo junxisset, ancilla haberetur. Neve filiorum familias feneratoribus exigendi crediti jus unquam esset: hoc est, ne post patrum quidem mortem. Cateris in rebus statim ab initio Principatus usque ad exitum, civilis & clemens.*

ses il uia d'une grande douceur depuis le commencement jusqu'à la fin de son Empire.

11. *Mediocrisatem pristinam neque dissimulavit unquam, ac frequenter etiam praesertulit. Quin & conantes quosdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, commitemque Herculis, cuius monumentum existat via Salaria, referre, irrisit ultro.*

Adeo que nihil ornamentorum extrinsecus cupide appetivit, ut triumphi die fatigatus tarditate, & radio pemp, non reticuerit: merito se plecti, qui triumphum, quasi aut debitum majoribus suis, aut speratum unquam sibi, tam inepte senex concupisset. Ac ne Tribuniciam quidem potestatem, & Patris patriae appellationem nisi sero recepit. Nam consuetudinem salutantes scrutandi, manente adhuc bello civili, omiserat.

12. Loin de vouloir cacher la mediocrité de sa premiere condition : il l'avoüa toujours ingenuëment, & même se moqua de quelques-uns qui tâchoient de rapporter l'origine de Flaviens aux Fondateurs de Reate, & à un des compagnons d'Hercule, le Tombeau duquel se voit encore à present dans la Voye Salaria.

Quant aux ornemens extérieurs, il s'en soucioit si peu, que le jour de son Triomphe, se trouvant las & dégouté des longueurs de la Pompe & de toute la ceremonie, il ne se pût empêcher de dire, *Qu'il avoit bien mérité la peine qu'il souffroit, d'avoir si sotement désiré le Triomphe sur ses vieux jours, comme s'il étoit dû à la gloire de ses Ancêtres, ou si même il eût jamais esperé d'avoir cet honneur-là.* Il différa aussi longtems à prendre la puissance du Tribunat, & le nom de pere de la Patrie; quant à la coutume de faire fouiller ceux qui le venoient saluer,

il l'avoit déjà perduë durant la guerre civile,

13. Il ne s'offensoit ny de la liberté de ses amis, ny des railleries piquantes des Advocats, ny du chagrin orgueilleux des Philosophes: de sorte que Licinius Mucianus, dont l'impudicité étoit connuë de tout le monde, abusant trop insolamment du credit qu'il s'étoit acquis auprès de lui, par de grands services, & perdant le respect qu'il lui devoit, neanmoins Vespasien ne le blâma que secrettement, & s'en plaignant à un ami commun, il ajouta seulement ces paroles, *Et toute fois je suis homme.*

Salvius Liberalis, en la deffense d'un hōme riche accusé, avoit eu la hardiesse de proferer ces paroles, *Qu'importe t'il à Cesar qu' Hipparchus ait valant mille sesterces?* Mais loin de s'en picquer il lui donna des louanges. Après que les Philosophes eurent été condānez à sortir de Rome, Demetrius le Cynique le voyant passer dans la ruë, ne daigna pas seulement le saluer, & même se

13. *Amicorum libertatem, causidicorum figuras, ac philosophorum contumaciam lenissime tulit. Licinium Mucianum nota impudicitia, sed meritorum fiducia: minus sui reverentem, numquam nisi clam & haecenus retaxare sustinuit: ut apud communem aliquem amicum querens, adderet clausula, Ego tamen vir sum.*

*Salvium Liberalem in defensione divitis rei, a sum dicere, quid ad Caesarem, si Hipparchus HS milies habet? & ipse laudavit. Demetrium Cynicum in itinere obvium sibi * post dominationem, ac neque assurgere, neque salutare se dignantem, oblatrantem etiam nescio quid,*

13. *Post dominationem.* 3 Libri mss. tres, post damnationem, quod sequor, nam Vespasianus suadente Muciano Philosophos Roma expulsi, relegato in insulam Demetrio. Torrear.

quid, satis habuit Canem appellare.

14. *Offensarum inimiciarumque minime memor executorve, Vitellii hostis sui filiam splendidissime maritavit, dotavitque etiam & instruxit. Trepidum eum interdicta aula sub Nerone, quarentemque quidnam ageret, aut quo abiret, quidam ex officio Admissionis simul expellens, abire* Morboniam iussit.*

In hunc postea deprecantem, haud ultra verba excaudit, & quidem totidem fere atque eadem. Nam ut suspitione aliqua vel metu ad perniciem cuiusdam compelleretur tantum absuit, ut momentibus amicis cavendum esse Motium Pomposianum, quod vulgo crederetur generis habere Imperatoriam, in super Cos. fecerit, spondens quandoque

prit à lui dire quelques injures ; mais l'Empereur se contenta de l'appeller Chien, du nom de sa secte.

14. Il avoit si peu de resentment des offenses, & des inimitiez, qu'il maria tres avantageusement la fille de Vitellius son ennemy, la dota, & lui donna un ameublement fortable à sa condition. Ayant été banni de la Cour, du temps de Neron, il se trouva fort embarrassé, ne sçachant que devenir ; de sorte qu'ayant demandé où il s'en iroit, un des Huissiers le chassant rudement, lui dit qu'il s'al'ât faire pendre.

Après son rapel, cet homme lui faisant ses excuses, & lui d. mandant pardos, Vespasien se contenta de lui dire les mêmes paroles dont il l'avoit offensé. Jamais la crainte ny le soupçon ne le porterent à la ruine de personne : Tellement que loin d'écouter ses amis qui l'avertissoient de se donner garde de Merius Pomposianus, lequel on disoit être né sous une constellation qui lui promettoit l'Empire, il le fit Consul assurant ses amis qu'un

qu'un jour il se souviendrait de ce bien fait, quand il seroit Empereur.

15. Il ne consentit jamais à la punition des innocens, & si ce mal-heur arriva sous son Empire, ce fut en son absence, & par les surprises des Caloniateurs. Helvidius Priscus, ayant été le seul qui l'avoit salué du nom privé de Vespasien, à son retour de Syrie, & ne lui ayant rendu aucun honneur, ny même fait aucune mention de lui dans tous les Edits qu'il avoit publiez durant sa Preture, il supporta ce mépris, & ne s'aigrit contre qu'après une contestation insolente, par laquelle il le vouloit reduire au rang des particuliers. Il ne tint pas même à lui, qu'il ne lui sauvât la vie; ce qu'il eût fait, si on ne lui eût apporté de fausses nouvelles de sa mort, après son bannissement & sa condamnation, ayant contremandé ceux qui le devoient executer. Au reste, il fut si éloigné de se rejouir de la perte de personne, qu'il ne pouvoit pas même

beneficii memorem futurum.

15. *Non temere quis punitus insons reperitur, nisi absente, eo & ignaro, aut certe invito atque decepto. Helvidio Prisco, qui & reversum se ex Syria, solus, privato nomine Vespasianum salutaverat, & in pretura omnibus edictis sine honore ac mentione ulli transmisserat, non ante succensuit, quam altercationibus insolentissimis pene in ordinem redactus. Hunc quoque, quamvis relegatum primo, deinde & interfici jussum, magni aestimavit servare quoquo modo, missis qui percussores revocarent, & servasset, nisi jam periisse falso renuntiatum esset. Caterum neque cade * cuiusque umquam letatus, iustis suppliciis illacrimavit etiam & ingemuit.*

16. *Sola*

15. *Cujusque.*] Restituendum ex melioribus libris *cujusquavi.*

voir le supplice des criminels , sans donner des marques de sa compassion , par ses larmes & par les soupirs.

16. *Sola est , in qua merito culpetur , pecunia cupiditas. Non enim contentus omnia sub Galba vectigalia revocasse: nova & gravia addidisse : auxisse tributa provinciis nonnullis & duplicasse : negotiationes quoque vel privato pudendas pro palam exercuit , cœmendo quadam tantum , ut plura postea distraheret. Nec candidatis quidem honores , rei sive tam innocuis quam nocentibus , absolutiones venditare cunctatus est. Creditur etiam procuratorum rapacissimum quemque ad ampliora officia ex industria solitus promoveri , quo locupletiores mox condemnaret : quibus quidem vulgo pro spongiis dicebatur uti quod quasi & siccos madefaceret , & exprimeret humentes.*

16. Le seul vice qu'on peut reprendre en lui , c'est d'avoir trop aimé l'argent : car il ne se contenta pas seulement de remettre les impôts qui avoient été ôtez sous Galba , d'en ajouter de nouveaux & de plus fâcheux , d'augmenter jusques au double les tributs de quelques Provinces ; mais aussi il exerça publiquement un trafic qui eût été honteux à un particulier , achetant des Marchandises pour les vendre à un plus haut prix. Il ne fit même aucun scrupule de vendre les Charges à ceux qui les briguoient , ny les graces aux accusez , soit qu'ils fussent coupables ou innocens. On croit aussi qu'il avoit accoustumé d'avancer exprés ses Agens dans les affaires , & de leur donner occasion de s'enrichir , afin de les condamner ; & c'est de ces personnes-là qu'on disoit ordinairement qu'il se servoit comme des éponges , les remplissant quand elles étoient vuides , & les vuidant quand elles étoient pleines.

Quel

Quelques - uns disent , qu'il étoit avare de son naturel , & que cela lui fut reproché par un vieux Bouvier son esclave , lequel le voyant parvenu à l'Empire, l'avoit supplié de lui accorder sa liberté gratuitement , & ne l'ayant jamais pû obtenir , s'étoit écrié , *Que le Renard changeoit bien de poil, mais non pas de naturel.* D'autres soit d'une opinion contraire & disent , que la nécessité des affaires le contraignit d'user de rapines & d'extorsions. Car ayant trouvé les Finances dissipées à son advenement , il déclara publiquement , *Que pour rétablir & conserver la République, il falloit la somme de quatre cens mille sesterces.* A quoi il y a bien d'apparence , veu qu'il employa à de tres bons usages tout ce qu'il avoit mal acquis.

17. Il exerça la liberalité envers toute sorte de personnes. Il donna aux pauvres Senateurs , ce qui leur manquoit de revenu nécessaire à leur dignité : comme aussi une pension annuelle de cinq cents sesterces aux Consulaires , qui en avoient besoin. Plusieurs villes ayant été ruinées par les tremble-

Quidem natura cupidissimum tradunt, idque exprobratum ei à sene bubulco, qui negata sibi gratuita libertate, quam Imperium adeptum suppliciter orabat, proclamaverit. Vulpem pilum mutare, non mores. Sunt contra qui opinentur, ad manubias & rapinas necessitate compulsus, summa ararii fiscique inopia: de qua testificatus sit initio starim Principatus: profusus quadringentis millies opus esse, ut respublice stare posset. Quod & verisimilius videtur, quando & male partis optime usus est.

17. In omne hominum genus liberalissimus, explevit censum Senatorium consulares inopes quingenis sestertiis annuis sustentavit: plurimas per totum orbem civitates terra motu aut incendio afflictas, restituit in melius.

mens de terre, ou par les incendies arrivez en diverses parties du monde, il les remit en meilleur état qu'elles n'étoient auparavant.

18. *Ingenia & artes vel maxime fovit: primus è fisco Latinis Gracisque rhetoribus annua centena constituit. Praestantes poetas, nea non & artifices coëmit: item colossi resectorum insigni congiario magnaue mercede donavit: mechanico quoque grandes columnas exigua impensa perducturum in Capitolium pollicenti, premium pro commento non mediocre obtulit, operam remisit, praefatus, Sineret se plebeculam pascere.*

19. *Ludis per quos scena Marcelliani Thea-*

18. Il eut un soin tres-particulier des Arts & des Sciences. Ce fut le premier qui constitua cent sesterces de pension ordinaire, pris sur l'Espagne aux Rheteurs, tant Grecs que Latins. Il attiroit à Rome à force d'argent, les plus excellents Maîtres dans la Poësie & dans les autres Professions. Il fit de grands dons à celui qui avoit refait le Colosse. Et un Ingenieur ayant proposé de mener à peu de frais jusques dans le Capitole certaines Colonnes fort pesantes, il lui fit un present considerable pour son invention, sans seulement le faire travailler, lui disant, *Qu'il ne l'empêchât pas de faire gagner la vie au menu peuple.*

19. L'echaffaut du Theatre de Marcellus ayant été refait,

18. *Artifices coëmit: item colossi, ac*] *Coëmit: interpretantur* Torrentius Casaubonus, mercede conduxit. In uno codice tamen est, *artifice cementarios* suspectus etiam fuit locus viro magno; qui primo *artifices comicos*, emendaverat; post *scenicos*, ut quæ sequuntur, congiarium & merces, hæc ad prætias & artifices scenicos; hæc ad resectorum colossi, referantur.

refait, le jour de sa dedicace, on y representa des Jeux, aufques Vespasien remit en ufage l'ancienne coûtume de reciter des contes faceticux. Il donna 400. festerces à Apollinaris qui representoit des Tragedies, 200. à Terpinus, & à Diodore jouëurs de Harpe; à d'autres 100. & la moindre largesse fut de 40. outre plusieurs Couronnes d'or qu'il leur fit distribuer. Ses repas étoient de continuels festins, & même fort magnifiques, dans le dessein qu'il avoit de faire gagner ceux qui vendoient les viandes. Aux fêtes Saturnales, il donnoit les étreines aux hommes; & aux femmes, le premier jour de Mars. Neantmoins, avec toutes ces despenses il ne put éviter l'infamie de sa premiere avarice.

Les Alexandrins continuent de l'appeller Cibiosacte, qui étoit un de leurs Roys,

*tri restituta dedicabatur, vetera quoque acroamata revocaverat. * Apollinari tragædo quadringena: Terpino Diodoroque citharædis ducenta: nonnullis, centena: quibus minimum, quadragena sestertia super plurimas coronas aureas dedit. Sed & convivabatur assidue: ac sapius * recte ac dapfile, ut macellariorum adjuvaret. * Sicut Saturnalibus dabat viris apophoreta, ita & Kalend. Martii feminis: & tamen ne sic quidem pristina cupiditatis infamia caruit.*

** Alexandrini Cibiosactem eum vocare perseveraverunt, cognomine*

29. *Apollinari Tragædo.*] Tres libb. mss. *Appellari*; ut forte, *Apelli*, legendum sit. Quo sane nomine sive eundem sive alium memorat Suetonius Cal. cap. 33. Torrent.

Recte ac dapfile.] *Recta* legendum, ut habent Frobenii codices & unus mss. infra Domit. cap. 7. Torrent.

Sicut Saturn. dabat viris apophor. ita & Kalend. Mart. fem.] *Al. Dabat, sicut Saturn. viris apophor. ita & per Kal. Mart. fem.*

Alexandrini Cibiosactem.] Libri *Cibiotan* & *em*, *Cibiotem*, *Cibiotanem*. sed scribendum cum Strabone, uti etiam edidit Casaub. *Cibiosactem*.

*enine unius è regibus suis turpissimarum sordium. Sed & in funere * Favo archimimus personam ejus ferens, imitansque, ut est mos, * facta ac dicta viva, interrogatis palam Procuratoribus quanti funus & pompa constaret? ut audit H S centies, exclamavit, Centum sibi sestertia darent, ac se vel in Tiberim projicerent.*

20. *Statura fuit quadrata, compactis firmisque membris, vultu veluti nitentis. Unde quidam urb. norum * non infacetè: siquidem petenti, ut & in se aliquid diceret: Dicam, inquit, cum ventrem exonerare desieris. Valitudine prosperrima usus est: quamvis ad tuendam eam nihil amplius quam sauces cetera quo mem-*

Tome II.

dont la mesquimerie étoit sale & honteuse: & dans sa Pompe funèbre, Favon le Maître des Farceurs, qui faisoit le personnage du défunt, selon la coutume, imitant les paroles & les actions demanda tout haut à ceux, qui avoient la charge de faire les Obseques, combien elles avoient coûté. Et apres qu'on lui eut répondu, *cent sesterces. Il s'écria qu'ils lui donnassent les cent sesterces & qu'ils jettassent son corps où ils voudroient, fust ce dans le Tibre.*

20. Il'étoit de moyenne taille, ayant les membres fermes & robustes, & la mine d'un homme qui s'efforce. Ce qui donna occasion à un railleur de rencontrer plaisamment. Car un jour, comme Vespasien le prioit de ne l'espargner pas plus que les autres, & de dire quelque chose contre lui, je le ferai, lui répondit-il, quand tu auras achevé d'aller à la selle. Il jouissoit d'une parfaite santé, quoi

N

Favor archimimus.] Sic edi voluit Turnebus. Exemplariz pleraque & interpret es, agnoscunt, *Favo*.

Facta & dicta vivi.] Vulg. *vivi*.

20. *Non infacere siquidem.*] Car, Longius legebat, *non infacere is quidem*, quæ lectio sane concinnior est. Torreat.

que pour la conserver, il ne fist autre chose que se frotter la gorge & les autres parties (du corps, certain nombre de fois dans un Jeu de paume, & de s'abstenir de manger un jour de chaque mois.

21. Voicy à peu près la maniere dont il vécut. Etant Empereur, il s'éveilloit avant le jour : il lisoit les dépêches, & voyoit les comptes de tous ses Officiers : après cela il recevoit ses amis, & pendant qu'ils le saluoient, il s'habilloit & se chauffoit lui même. Puis ayant expédié toutes les affaires qui lui survenoient, il se faisoit porter à la promenade, & au retour, il s'alloit mettre au lit avec quelqu'une de ses Concubines, qu'il avoit choisies en grand nombre, pour succéder à Cenis, laquelle étoit decedée. Apres s'être levé il entroit secrettement aux Bains, & de là il passoit en la salle où il mangeoit. Il n'étoit jamais de meilleur humeur qu'en ce tems-là, & ses Domestiques ne manquoient pas de se servir de

bra sibi met ad numerum in sphaeristorio defricaret, in ediam quæ unius diei per singulos menses interponeret.

21. *Ordinem vite ferè hunc tenuit. In Principatu maturius semper, ac de nocte vigilabat: deinde perlectis epistolis, officiorumque omnium breviariis, amicos admittēbat, ac dum salutabatur, & calceabat ipse sese & amiciobat. Postque decisa quacumque obvenerent negotia, gestationi & inde quæri vacabat: accubante aliqua pallacarum, quas in defunctæ locum Cænidis plurimas constituerat: * ac secretò in balneum tricliniumque transibat. Nec ullo tempore facilius, aut indulgentior traditur: eaque momenta domesticis ad aliquid petendum magnopere captabant.*

22. * Et

21. *Ac secretò in baln.] Al. A secretò in baln.*

22. * *Et super cœnam autem, & semper alias commississimus, multa joco transigebat. Erat enim dicacitatis plurima: & sic scurrilis ac fœdida, ut ne pratextatis quidem verbis abstineret. Et tamen nonnulla ejus facetissima exstant, in quibus & hoc: * Mestrium Florum consularem, admonitus ab eo plaustra potius, quàm plostra dicenda, die postero Flaurum salutavit. Expugnatus autem à quadam, quasi amorem sui deperiret, cum * producta pro concubitu sestertia quadraginta donasset: admonente dispensatore quemadmodum sumnam rationibus vellet referri, Vespasiano, inquit, adamato.*

l'occasion pour lui demander quelque grace.

22. Quoy qu'il fût toujours assez affable, il l'étoit encore plus durant le repas, & comme il étoit grand railleur, il en venoit quelquefois jusques à des paroles basses, & des-honnêtes. Toutefois, entre ses bons mots, on compte ceux-cy: Mestrius Florus Consulaire, luy ayant dit qu'il falloit plutôt dire *Plaustra*, que *Plostra*, le lendemain en le saluant il l'appella *Flaurus*. Une Courtisane l'ayant persecutée, disant qu'elle mouroit d'amour pour lui, il coucha enfin avec elle, & lui donna quatre cents sesterces: Puis comme son Intendant vint à lui demander, de quelle façon il mettroit cet article dans ses comptes, il lui répondit, *A Vespasien aymé passionnément.*

N ij

22. *Et super cœnam autem, & semper alias, commississimus.] Romana editio & Aldina pro, commississimus, habent, cum amicis. Calaubonus mirifice probat unius sui edicis scripturam: Super cœnam autem & super aleas commississimus.*

Mestrium Florum.] Sic optimi cœd. cum Plutarcho alii Mestrium & Metrium.

Producta sestertia quadraginta.] Al. perducta sest. quadraginta. Calaubonus totum locum aliter & legit & intelligit. putat enim ipsum Vespasianum adamatum à muliere pretium accepisse, proinde scribit, cum perducta pro cen. &c.

23. Il alleguoit assez bien à propos les Vers Grecs : comme en parlant d'un homme fort grand & mal proportionné , il en dit un dont le sens répondoit à cela. Il rencontra encore mieux sur l'Affranchy Cerylus , lequel étant fort riche avoit pris le nom de Lachez , & se disoit de condition ingenuë , pour éviter la confiscation de ses biens. *O Lachez , Lachez* , lui dit-il, *quand tu seras mort, tu seras derechef Cerylus.*

Sur tout il affectoit les bons mots ; pour couvrir la honte du gain qu'il faisoit en des choses basses & vilaines , & tournoit le tout en raillerie. Comme lors qu'un de ses Officiers qu'il aimoit beaucoup , lui ayant demandé une charge de Maître d'Hostel pour un de ses amis qu'il disoit être son frere , il le remit à un autre temps , & fit appeller celui

23. *tebatur & vera sibus Gracis compestivè satis , * & de quodam procerâ statura , * improbiusque nato :*

* Μακρὰ βίβος , ἀκραδύων δολιχόσκιον ἐγχεῖ.

*Et maxime de Ceryulo liberto , qui dives admodum ob subterfugiendum quandoque jus fisci , ingenuum se & Lachotem mutato nomine * ceperat esse , ὃ Δάχης Δάχης , ἐπὶ ἀποθάνει , αὐθις ἐξ ὑπαρχῆς ἐπίσημῃ Κήρυλον * Et maxime tamen dicacitatem in defertibus lucris affectabat :*

* ut

23. *Et de quodam*] Casaub. editio, ut.

Improbiusque nato] Torrent. irato Casaubonus, male pedato. Simile jam pridem vir magnus, qui improbiusque depedato.

Μακρὰ βίβος , ἀκραδύων δολιχόσκιον ἐγχεῖ. *Vastum incedens, vibrans immensam hastam.*

Ceperat esse] Mss ferre.

ὃ Δάχης , Δάχης , ἐπὶ ἀποθάνει , αὐθις ἐξ ὑπαρχῆς ἐπίσημῃ Κήρυλον. *O Laches laches quandoque obieris, rursus ut ante dicere Cerylus.*

Et maxime tamen] In mss. non est ἡ τῶν ἀμαρτιῶν.

* *ut invidiam aliqua cavillatione dilueret, transferretque ad sales. Quendam, è caris ministris dispensationem cuidam, quasi fratri, petentem cum distulisset, ipsum candidatum ad se vocavit: exactaque pecunia, quantam is cum suffragatore suo pepigerat, sine mora ordinavit. Interpellanti mox ministro: Alium tibi, ait, quære fratrem: hic, quem tuum putas, meus est.*

Mulionem in itinere quodam suspicatus ad calceandas mulas desilisse, ut aduenti litigatori spatium moramque præberet: interrogavit, Quanti calceasset & partusque est lucri partem. Reprehendenti filio Tito, quod etiam urina vectigal commentus esset, pecuniam ex prima pensione admovit ad nares, seiscitans num odore offenderetur: Et illo negante, Atqui, inquit, è lotio est.

qui briguoit la charge; duquel ayant tiré autant d'argent qu'il en avoit promis à celui qui sollicitoit pour lui, il le receut sans aucun delai: Puis l'Officier l'estant revenu solliciter, Cherche: lui dit-il, un autre frere, car celui-ci que tu crois être ton frere, c'est le mien.

Une autrefois comme il étoit en chemin, son Muletier étant descendu pour ferrer les Mules, il se douta que c'étoit à dessein, pour donner loisir a un Plaideur de lui parler de son affaire; de sorte qu'il lui demanda, combien il avoit en pour ferrer, & se fit promettre la moitié du profit. Son fils Titus lui reprochant le tribut qu'il avoit mis sur les urines, il lui porta au nez le premier argent qu'il en receut, & lui demanda si l'odeur lui en sembloit mauvaise, & Titus ayant répondu que non

N iij

Et invidiam dilueret.] Reperi in Viterbiensi notatam & Torrentio ypani sane miram, deflueret. Viderint acutiores: nam in hoc genere, sæpe veritas latet sub aliqua in speciem absurda scriptura. Casaub.

274 LA VIE DE VESPASIEN.

Toutefois, lui dit-il, cet argent provient des urines.

Quelques Deputez, lui ayant porté parole qu'on lui avoit ordonné publiquement une Statuë en forme de Colosse, d'un prix tres-considerable : *Donnez - la moi*, leur dit-il *toute à l'heure*, leur montrant sa main ouverte, en voila la base toute presta. Il ne pût même s'abstenir de railler dans la crainte & dans le danger de la mort. Car entre les prodiges qui l'en avertissoient, le Mausolée des Césars s'étant ouvert tout à coup, & une Etoile cheveluë ayant paru au Ciel, il dit que l'un de ces presages regardoit Julie Calvine & la race d'Auguste, & l'autre, le Roi des Parthes qui portoit de longs cheveux. Outre cela à la premiere atteinte de la maladie dont il deceda, *A ce que jepenise*, dit-il, *je m'en vais devenir Dieu.*

24. Il exerçoit son neuvième Consulat, lors que dans la Campagne il sentit

*Nuntiantibus legatis, decretam ei publicè non mediocris summa statuam colosseam : * jussit ut continuo ponerent, cavam manum ostentans, & paratam basim dicens. Ac ne in metu quidem, ac periculo mortis abstinuit jociis. Nam cum inter prodigia cetera Mausoleum Cesarum derepente patuisset, & stella in caelo crinita apparuisset : alterum * ad Juliam Calvinam è gente Augusti pertinere dicebat : alterum ad Parthorum regem, qui capillatus esset. Prima quoque morbi accessione, Ut, inquit, puto, Deus fio.*

24. *Consulatu suo nono tentatus in Campania motuunculis lervibus*

Jussit ut continuo.] Meliores libri, vel continuo.

Periculo mortis abstinuit jociis.] Vulgo, per mortis extremo abstinuit jociis. Iudica lector.

Ad Juliam Calvinam.] Al. Iuliam Calvinam, atque ita scribendum.

*bus, ac protinus urbe re-
petita. Cutylas ac Rea-
tina rura, ubi estivare
quotannis solebat, petiit.
Hic, cum super urgen-
tem valetudinem cre-
berrimo frigida aqua
usa & intestina vi-
tiasset: nec eo minus mu-
neribus Imperatoriis ex
consuetudine fungere-
tur, ut etiam legationes
audiret cubans, alvo
repente usque ad defe-
ctionem soluta, Impe-
ratorem, ait, stantem
mori oportere. Dum-
que consurgit, ac niti-
tur, inter manus suble-
vantium exstinctus
est * VIII. Kalend.
Julii: annum gerens
etatis sexagesimum ac
nonum, superque men-
sem ac diem septimum.*

25. *Convenit inter
omnes, tam certum eum
de sua suorumque ge-
nitura semper fuisse: ut
post assiduas in so con-
juraciones ausus sit af-*

de legeres émotions qui l'o-
bligerent à s'en retourner
promptement à Rome, d'où
il s'en alla à Cutyles & au
territoire de Reate, où il
avoit accoutumé de passer
l'Été tous les ans. Outre
qu'il étoit déjà fort indispo-
sé, il se gasta les intestins à
force de boire de l'eau froi-
de en ces lieux là, & néan-
moins il ne se donnoit au-
cun relâche, & ne laissoit
pas de vaquer aux affaires
de l'Empire comme aupara-
vant; de sorte que tout
couché qu'il étoit, il donnoit
audiance aux Ambassadeurs;
mais un flux de ventre
l'ayant réduit à l'extremité,
il dit, *Qu'un Empereur de-
voit mourir debout*, & se
voulant lever, il mourut
entre les mains de ceux qui
qui le soustenoient, le 24.
jour de Juillet, âgé de soix-
ante & neuf ans, un mois &
sept. jours.

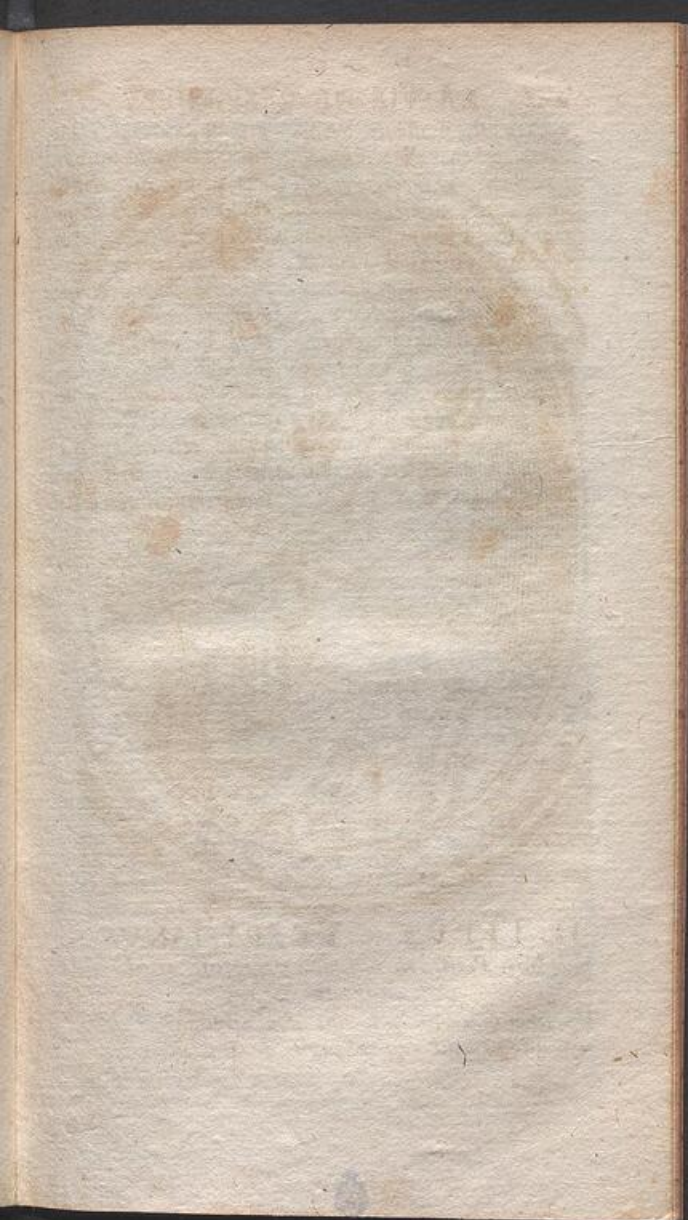
25. L'opinion commune
est, qu'il étoit si assuré de
la destinée de sa naissance, &
de celle de ses enfans, qu'a-
près les conspirations qui se
faisoient continuellement

N iij

Contre lui, il assura hardiment au Senat, *Qu'il auroit ses enfans pour successeurs, ou qu'il n'en auroit point du tout*. On dit aussi qu'une fois en dormant il vit à l'entrée de son Palais une Balance dans son juste equilibrio, & que d'un côté étoient Claudius & Neron; & de l'autre lui & ses enfans. Et de fait l'événement répondit à cette vision puisque l'Empire des uns & des autres fut d'une égale durée.

firmare Senatui, aut filios sibi successuros, aut neminem. Dicitur etiam vidisse quondam per quietem, stateram in media parte vestibuli Palatina domus positam, examine aequo cum in altera lance Claudius & Nero starent; in altera ipse ac filii. Nec res fefellit, quando eorundem annis, parique temporis spatium utrique imperaverunt.







D. TITVS VESPASIANVS

*Vn bon Prince ne renuoye personne mal
contant*

*Il fut empoisonné par son Successeur âgé de
42. ans, ayant regné prés de trois ans*



LA VIE
DE
TITUS.
ONZIEME EMPEREUR.

1. **T**ITUS cogno- mine paterno, amor ac deliciae generis humani, tantum illi ad promerendam omnium voluntatem vel ingenii, vel artis, vel fortuna superstit: & quod difficilimum est, in Imperio, quando privatus, atque etiam sub patre Principe, ne odio quidem, nedum vituperatione publica caruit.

2. Natus est * III.

1. **T**ITUS portant le même surnom que son pere, eut ou tant de bon-heur, ou tant d'adresse, pour gagner l'affection de tout le monde, qu'il fut appelé l'amour & les delices du genre humain. Mais ce qui est de plus admirable & de plus extraordinaire, c'est d'avoir acquis un titre si avantageux, après qu'il fut parvenu à l'Empire, lui qui étant personne privée, n'avoit sçeu éviter ni la haine ni la médisance publique.

2. Il n'âquit le trentième

N. v

2. III Kalend. Ianuar. Morbo afflatus. Hodieque resertur. M. 14 Kalend. Ianuar. Morbo afflictus. Hodie quoque praesertur.

jour de Decembre, l'an qui fut remarquable par le meurtre de Caligula près du Septizone, en une fort vilaine maison, & en une chambre fort petite & fort obscure, qui se voit encore à present. Son education fut entierement pareille à celle de Britannicus, avec lequel il fut élevé à la Cour, & instruit par les mêmes Maîtres dans les mêmes exercices.

Durant ce temps-là on dit, qu'un Physionomiste ayant été appelé par Narcisse, Affranchi de Claudius, pour voir Britannicus, & en dire son jugement; il assura constamment que Britannicus ne seroit jamais Empereur; mais que Titus, qui étoit auprès de lui, le seroit infailliblement. Il y avoit une si grande familiarité entre eux, qu'on tient pour assuré, que comme Titus étoit à table auprès de lui, il goûta du Breuvage dont Britannicus fut empoisonné, & qu'il en fut long-tems malade à l'extremité. De quoi se ressouvenant depuis, il lui dressa une Statue d'or au Palais, & lui en dedia une autre d'ivoire, où il étoit représenté à cheval, laquelle

Kalend. Janu. insigni anno Caiana nece, prope Septizonium, sordidis adibus: cubiculo vero per parvo, & obscuro: nam manet adhuc, & ostenditur. Educatus in aula cum Britannico simul, ac paribus disciplinis, & apud eosdem magistros institutus.

*Quo quidem tempore, aiunt, Metoposcopum à Narcisso Claudii liberto adhibuit, ut Britannicum inspiceret, constantissimè affirmasse: illum quidem nullo modo, caterum Titum, qui tunc prope adstabat, utique imperaturum. Erant autem adeo familiares, ut de portione, qua Britannicus hausta periit, Titus quoque juxta cubans gustasse credatur, gravique * morbo afflētus diu. Quorum omnium mox memor, statuum ei auream in Palatio posuit, & alteram ex ebore equestrem, qua Circensē pompa * hodieque praefertur.*

fortur, dedicavit, profecutusque est.

3. In puero statim corporis animique doctes exsplenduerunt : * magisque ac magis deinceps per atatis gradus, forma egregia, & cui non minus auctoritatis inesset, quam gratia : praecipuum robur, quamquam neque procerastatura, & ventre paulò projectiore : memoria singularis, docilitas ad omnes feretum belli tum pacis artes. Armorum & equitandi peritissimus, * Latina Graecaque lingua, vel in orando, vel in fingendis poëmaribus promptus, & facilis ad extemporalitytem usque : sed ne musica quidem rudis, ut qui cantaret & psalleret iucunde scienterque, è pluribus comperi, notis quoque excipere velocissimo felitum, cum amanuensibus suis per

on porte encore à present en la Pompe des jeux du Cirque.

3. Dès son enfance on vit reluire en lui les perfections de l'ame & du corps, qui s'accrurent toujours en suite avec son âge. Il étoit doüé d'une beauté qui n'avoit pas moins de majesté que de bonne grace : quoi que sa taille ne fût pas des plus grandes, & qu'il eût le ventre un peu gros, il ne laissoit pas d'être extrêmement fort & vigoureux : il avoit la memoire tres heureuse, & une merveilleuse disposition à tous les Arts & à tous les exercices de la Guerre & de la Paix. Il étoit adroit aux armes, & parfaitement bon homme de cheval : il étoit si bien versé dans les Langues Grecque & Latine, qu'il y composoit facilement en Prose & en Vers, même sur le champ, & sans aucune preparation : outre cela il entendoit la Musique, chantoit & jouoit de la Harpe fort agreablement. J'ai ouï dire à plusieurs, qu'il

N. vj.

3. Magisque ac magis.] Non inelegantius alii : Magis ac magis.
 Latina Graecaque lingua, vel. Ac profiteri, sepe se.] Non inelegantius alii : Latine Graecaque vel. Ac sepe, profiteri. &c.

écrivoit par abreviations aussi vite qu'on lui pouvoit dicter ; & se joüant avec ses Secretaires il contrefaisoit tous les Seings qu'il voyoit : de sorte qu'il disoit souvent, *Qu'il eust pu être un tres-grand Faussaire , s'il eust voulu.*

4. Il commanda en qualité de Tribun Militaire , tant en Germanie qu'en Angleterre , où il n'acquit pas moins de gloire par sa vigilance que par sa moderation , comme le témoignent encore le grand nombre des Statuës , & d'images avec ses eloges , qu'on lui donna dans l'une & dans l'autre de ces Provinces. Après avoir porté les armes , il s'adonna au barreau avec plus d'honneur que d'affiduité. En ce même tems il épousa Arricidie Tertulle , fille d'un simple Chevalier Romain , mais qui avoit été Colonel des Gardes , & après qu'elle fut morte il prit Marcie Furnil-

*ludum jocumque certantem imitari chirographa quacumque vidisset : * ac profiteri , sæpe se maximum salarium esse potuisse.*

4. *Tribunus militum & in Germania & in Britannia meruit * summa industria, nec minore modestia, & fama : sicut apparet & statuarum & imaginum ejus multitudine ac titulis per utramque provinciam. Post stipendia , foro operam dedit , honestam magis quam assiduam. Eodemque tempore * Arricidiam Tertullo patre equite Romano, sed Praefecto quondam praetorianarum cohortium , duxit uxorem : & in defuncta locum * Marciam Furnillam splendidi*

4. *Summa industria, nec minore modestia & fama*] Receptit Casaubonus, fortasse consentientibus mss. Torrentiani cod. scripturam, *Summa industria, nec minore modestia fama.*

Arricidiam Tertullo patre] Quidam, *Tertulliana* utraque lectio bona.

Marciam Furnillam Tarcheam.] Al. *Fulviam, Fulvillam, Furvillam.* nonnulli, *Flavillam.* Et, *Tracias, Thracias, Trachias, Trachias.*

dididit generis : cum qua ,
 sublata filia divorcium
 fecit. Ex Quæstura
 deinde honore legioni
 præpositus , Tarichæam
 & Gamalam urbes va-
 lidissimas Judææ in po-
 testatem redegit : equo
 quadam acie sub femo-
 ribus amisso , alteroque
 insensu , cuius rector
 contra se dimicans ac-
 cubuerat.

5. Galba mox tenen-
 te rempubl. missus ad
 gratulandum , quæqua
 iret , convertit homines :
 quasi adoptionis gratia
 arcesceretur. Sed ubi tur-
 bari rursus cuncta sen-
 sit , rediit ex itinere : ad-
 toque Paphia Veneris
 oraculo , dum de navi-
 gatione consulit , etiam
 de imperii spe confirma-
 tus est. Cuius brevi
 compos , & ad perdo-
 mandam Judæam reli-
 ctus , novissima Hiero-
 solymæum oppugnatione
 * VI I. propugnatores
 rotidem sagittarum con-
 fecit ictibus : cepitque
 eam natali filia sua ,

le , d'une Maison illustre ,
 laquelle il repudia apres en
 avoir eu une fille. Au sortir
 de la charge de Questeur , il
 fut fait Chef d'une Legion ,
 & prit Tarichée & Gamale ,
 deux des plus fortes villes
 de la Judée : En cette occa-
 sion il eut un cheval tué
 sous lui , & monta sur celui
 d'un des ennemis , lequel il
 avoit abbatu.

5. Peu après ayant été en-
 voyé devers Galba , pour le
 feliciter de son advenement
 à l'Empire , par tout où il
 passoit il attiroit les yeux
 de tout le monde , comme
 s'il eût été mandé par Galba
 pour en être adopté. Mais
 ayant appris que la Republi-
 que étoit retombée dans le
 desordre & dans la confu-
 sion , il rebroussa chemin :
 & étant allé consulter l'O-
 racle de Venus Paphienne ,
 touchant le succez de sa na-
 vigation , il receut une ré-
 ponse qui confirma l'espe-
 rance qu'il avoit de parve-
 nir à l'Empire : comme il fit
 bien-tôt après. En ce tems-
 là , ayant été laissé en Ju-
 dée.

5. VII Propugnatores.] Rom. edit. & complures ms. XII.
 Propug. Probat Casaubonus, quod cum Europio is numerus
 conveniat.

dée pour la subjuguier, au dernier assaut qu'il donna à Jerusalem, de douze coups de flèche qu'il tira, il tua autant d'ennemis, & prit cette ville le jour de la naissance de sa fille, dont les Soldats témoignèrent tant de joye par leurs acclamations; qu'en le felicitant de sa victoire, ils le saluerent du nom d'Empereur. Et comme il devoit partir de cette Province, ils meslerent les menaces aux prieres pour le retenir, ou pour l'obliger à les emmener tous avec lui. Ce qui donna occasion au bruit qui courut de sa revolte contre son pere, comme s'il eût eu dessein de s'emparer de l'Empire d'Orient.

Il augmenta ce soupçon par le voyage qu'il fit à Alexandrie, où il porta le Diademe en la ceremonie de la consecration du bœuf Apis, dans la ville de Memphis: il est vrai que c'étoit l'ancienne coûtume de la Religion, mais on ne laissa pas de l'interpreter autrement. Pour destruire ces

tanto militum gaudiis ac favore, ut in gratulatione Imperatorem eum consalutaverint, & subinde decedentem provincia detinuerint, suppliciter nec non & minaciter efflagitantes, ut remaneret, aut secum omnes pariter abduceret. Unde nata suspicio est, quasi descisceret à patre, Orientisque regnum sibi vindicarent assot.

*Quam suspicionem auxit, postquam Alexandriam petens, in consecrando apud Memphim * bove Apis diadema gestavit: de more quidem rituque prisca religionis: sed non deerant, qui secus interpretarentur. Quare festinans in Italiam, cum*

Bove Apis. De more quidem. Secus im.] Al. Bove Apide. De more id quidem, vel, siquidem. Secus interpretare aut.

eum Rhegium, dehinc Puteolos oneraria nave appulisset, Romam inde contendit expeditissimus: inopinantique patri, velut arguens rumorum de se temeritatem, Veni, inquit, pater, veni.

6. *Noque ex eo desinit participem, atque etiam tutorem imperii agere. Triumphavit cum patre. Censuramque gessit unâ. Eidem collega & in Tribunicia potestate, & in septem Consulatus fuit. Receptaque ad se prope omnium officiorum cura, cum patris nomine & epistolas ipse dictaret, & edicta conscriberet, orationesque in Senatu recitaret etiam quaestoris vice, Praefecturam quoque praetorii suscepit, nunquam ad id tempus, nisi ab equite Romae administratam, egitque aliquando inciviles, & violentius. Siquidem suspectissimum quemque sibi, submissis qui per theatra & castra,*

mauvaises impressions, il s'en alla promptement en Italie, passant de Rhege à Pouzoles sur un Navire Marchand, & de-là à Rome: où surprenant son pere par son arrivée, *Je suis venu*, dit-il, *mon pere, je suis venu*, comme voulant dementir les faux bruits qu'on avoit fait courir de lui.

6. Dès ce tems-là il ne prit pas seulement part à l'Empire, mais il agit comme s'il en eût été le deffenseur. Il triompha avec son pere, exerça la Censure conjointement avec lui, & fut son Colleague en la dignité du Tribunat & de sept Consulats. Il avoit si bien la direction des affaires, qu'il dictoit toutes les Lettres au nom de son pere, dressoit les Edits, faisoit la fonction de Questeur, recitant les Oraisons en l'assemblée du Senat; il prit aussi la charge de Grand Maître de la Maison Imperiale, laquelle jusques alors n'avoit jamais été exercée par un Chevalier Romain. Il en usa même avec un peu trop d'emportement & de violence: Car il aposta des gens, lesquels allant par les Theatres & dans le Camp des Gardes, demandoient

demandoient qu'on leur livrât les personnes qui lui étoient suspectes pour les punir comme des criminels, dont il se défit par ce moyen.

De ce nombre fut A. Ciccina homme Consulaire, lequel il invita à souper; puis il le fit assassiner comme il sortoit de la salle, où il avoit mangé. Veritablement ce ne fut pas sans raison, d'autant qu'il avoit trouvé un écrit signé de sa main, dans lequel il avoit préparé un discours au Soldats, pour les porter à la sedition. Comme par ce procedé il pourveut à la seureté de sa vie, aussi se rendit-il extrêmement odieux: de sorte que jamais Prince ne parvint à l'Empire avec une plus mauvaise reputation, ny avec plus de repugnance de tout le monde.

7. Outre la cruauté, il fut aussi déchiré par ses débauches, faisant durer jusqu'à minuit les Collations qu'il faisoit avec les plus dissolus de ses amis. Il ne le fut pas moins par l'impudi-

quasi consensu ad penam deposcerent, haud cunctanter oppressit.*

*In his A. Ciccinam * consularum virum, vocatum ad coenam, ac vix dum triclinio egressum, confodi iussit: sane urgente discrimine, cum etiam chirographum eius preparata apud milites conjurationis deprehendisset. Quibus rebus sicut in posterum securitati satis cavet, ita ad praesens plurimum contraxit invidia: ut non temere quis, * tam adverso rumore magisque invidis omnibus transferit ad Principatum.*

7. Prater sevitiarum, suspecta in eo etiam luxuria erat: quod ad mediam noctem comestatione: cum profusissimo quoque familiarium excederet. Nec minus libido.

6. Ad penam deposcerent. Consularum virum, vocatum. Tam adverso rumore.] 7. Ad penam deposcerentur, Consularum vocavit. Tam adversare.

*bido, propter exoleorum
& spadonum greges,
propterque insignem re-
gina Berenices amorem,
cui etiam nuptias polli-
citus ferebatur. Suspe-
cta & rapacitas: quod
constabat * in concioni-
bus patriis nudinari
premiarique solitum.
Denique propalam a-
lium Neronem & opi-
nabantur, & pradica-
bant. At illi ea fama
pro bono cessit, conversa-
que est in maximas lau-
des: neque ullo vicio
reperito, è contra vir-
tutibus summis. Con-
vivia instituit jucun-
da magis, quam profu-
sa.*

*Amicos elegit, quibus
etiam post eum Princi-
pes, ut & sibi & rei-
publ. necessariis acquie-
verunt: * precipueque
sumptam sibi Bereni-
sem, statim ab urbe di-
misit invitum invitam.
Quosdam è gratissimis*

citè, ayant une grande trou-
pe d'hommes & d'Eunu-
ques prostituez: joint que
la passion qu'il avoit pour
la Reyne Berenice étoit fort
connuë; & que même on
disoit qu'il lui avoit promis
de l'épouser. On l'accusoit
aussi d'extorsions & de ra-
pines, jusqu'à tirer de l'ar-
gent des Plaideurs auxquels
il vendoit les jugements de
son Pere. Enfin, on l'esti-
moit, & on l'appelloit com-
munément un *second Neron*.
Mais toutes ces medifances
se changerent en loüanges,
& loin de trouver en lui au-
cun vice, on y trouva toute
forte de vertus. Ses Festins
furent plus agreables que
magnifiques.

L'election qu'il fit de ses
amis fut si judicieuse, que
ses successeurs l'approuve-
rent, & se servirent des mé-
mes personnes dans les em-
plois les plus importants de
la Republique. Il renvoya
la Reyne Berenice, & eut
assez de pouvoir sur son es-
prit

7. In concionibus patriis nudinari premiarique solitum.]
Vrsini codex, *In negotiationibus patriis nudinari pradarique*
solitum. Torrentius correxit, *in cognitionibus patriis.* Quod pla-
ne etiam Casaubono placet.

Præcipueque sumptam sibi Berenicem.] Scribendum ut Ro-
mana editio præfert, & Torrentius etiam monet, *præcipue-*
que sunt usi Berenicem, &c.

prit pour se résoudre à la quitter ; quoi qu'il l'aimât & qu'il en fût aimé réciproquement. il éloigna d'auprès de lui quelques-uns de ces garçons dont il faisoit ses delices, & bien qu'ils emportassent le prix à la danse, il ne daigna plus les voir dans les assemblées publiques. Il ne fit aucun tort à pas un Citoyen, & eut si peu de convoitise du bien d'autrui, qu'il refusa même les contributions accoutumées. Toutefois il ne ceda à pas un de ses predecesseurs en munificence. Apres avoir dédié l'Amphitheatre, & fait bâtir tout auprès des Estuves en diligence, il donna des Jeux dont l'appareil étoit extrêmement magnifique, fit représenter un Combat naval en la vieille Nauchie, fit voir l'escrime des Gladiateurs au même lieu : & en un seul jour la chasse de cinq mille bêtes de toutes sortes d'especes différentes.

8. Il étoit si bien faisant de son naturel, que sans s'arrêter à l'Ordonnance de

delicatorum quamquam tam artificios salationis, ut mox scenam tenuerint, non modo fovere prolixius, sed
 * *spectare in publico omnino cœtu supersedit. Nulli civium quidquam ademit: abstulit alieno, ut si quis unquam: ac ne concessas quidem ac solitas collationes recepit. Et tamē nemine ante se munificentiā minor. Amphitheatro dedicato, thermisq; iuxta* celeriter exstructis, munus edidit apparatusissimum, largissimumque. Dedit & navale prælium in veteri naumachia. ibidem & gladiatores: atque uno die quinque millia omne genus ferarum.*

8. *Natura autem benevolentissimus, cum ex instituto Tiberii omnes*

1 Spectare in publico omnino cœtu.] Aldi editio, Spectare in publ. omni cœtu. Stephani editio, Spectare omnino in publ. cœtu. Celeriter.] Al. celebriter.

*nes debine Casures beneficium à superioribus concessa principibus, aliter rata non haberent, quam si eadem iisdem & ipsi decessissent: primus præcetera omnia uno confirmavit edicto: nec à se peti passus est. In cæteris vero desiderii * animum obstinatissimo tenuit: ne quem sine spe dimitteret. Quin & admonentibus domesticis, quasi plura polliceretur quam præstare posset: Non oportere, ait, quemquam à sermone Principis tristem discedere. Atque etiam recordatus quondam super cœnam, quod nihil cuiquam toto die præstitisset, memorabilem illam, meritoque laudatam vocem edidit: * Amici, diem perdidit.*

Populum in primis universum tanta per omnes occasiones comi-

Tibere, suivant laquelle les Empereurs qui vinrent après devoient ratifier par exprès les dons, que les devanciers avoient faits à des particuliers; il fut le premier qui en donna la confirmation par Edit general, & ne souffrit point qu'on les lui demandât de nouveau. Une de ses plus fermes résolutions, ce fut de ne renvoyer jamais personne sans l'espérance d'obtenir la grâce qu'il lui avoit demandée. De sorte que ses domestiques lui ayant une fois remontré, *Qu'il promettoit plus qu'il ne pouvoit tenir*, il leur répondit, *Qu'aucun ne devoit s'en aller triste, venant de parler au Prince*. Une fois aussi comme il soupoit, s'étant ressouvenu qu'il avoit passé toute la journée sans faire du bien à personne, il proféra ces paroles dignes d'une éternelle louange: *Mes amis, j'ai perdu cette journée*.

Il traita le peuple avec tant de douceur, & avec tant de civilité en toute sorte d'occa

3. *Animum hominum.*] Casauboni editio, *omnium hominum.*
Consiho an casu.

Amici diem perdidit.] Non aliter in ullo libro, neque necessarium mutare, quamvis omnes auctores, etiam ipse Eutropius, qui ex Suetonio hæc mutatus est, præferant, *Amici hodie diem perdidit.*

d'occasions, qu'ayant proposé de donner le divertissement des Gladiateurs, il déclara, *Qu'il ne vouloit pas donner à sa fantaisie, mais à celle des Spectateurs.* Ce qu'il fit, car bien loin de leur refuser quelque chose, il les sollicitoit de lui demander ce qu'ils desiroient. Il eût même cette complaisance que de se moquer de parole & de geste, des bandes qui ne plaisoient pas au Peuple, quoy qu'il se fut déclaré pour les Thraciens: mais ce fut sans faire aucun tort ny à la Majesté, ny à la Justice, touchant la distribution des prix. Pour se montrer tout à fait populaire souvent il permettoit au menu peuple d'entrer en ses Estuves, lors qu'il se bai-

gnoit. Sous son Empire il arriva quelques accidens impreveus & deplorables: comme l'Embrasement de Mont Vesuve, en la Campanie, une Incendie à Rome durant trois jours & trois nuits, & une Contagion aussi grande qu'elle ait jamais été. Pour

*tate tractavit, ut proposito gladiatorio munere, non ad suum, sed ad spectantium arbitrium editurum se professus sit. Et plane ita fecit. Nam neque rogavit quidquam petentibus: & ut qua vellent, peterent, vitro adhortatus est. Quin & studium armatura Thracum praese ferens, saepe cum populo & voce & gestu, * ut fautor, cavillatus est: verum majestate salva, nec minus aequitate Ne quid popularitatis praetermitteret, nonnunquam in thermis suis, admissa plebe, lavit.*

Quaedam sub eo fortuita ac tristia acciderunt: ut conflagratio Vesuvi montis, in Campania: & incendium Roma, per triduum, totidemque noctes: item pestilentia, quanta non temere alias. In his tot adversis

[*W. fautor.*] Glareanus, *non in fautor.* Sed non bene in eodem textu mentem Suetonii,

*adversis ac talibus, non modo Principis sollicitudinem, sed & parentis unicum præstitit: nunc opitulando, quatenus suppeteret facultas. Curatores restituenda Cæpania & consularium numero sorte duxit. Bona oppressorum in Vesuvio, quorum hæredes non exstabant, restitutioni afflictarum civitatum attribuit. Urbis incendio * nihil, nisi sibi publice periisse testatus, cuncta prætoriorum suorum ornamenta operibus ac templis destinavit: præposuitque complures ex equestri ordine, quo quaque maturius peragerentur.*

Medenda valetudini, leniendisque morbis, nullam divinam humanamque opem non adhibuit, inquisito

remedier à ces malheurs, il agit non seulement en Prince, mais en Pere: adjoustant aux consolations de ses Edits, toute l'assistance qui lui étoit possible. Il éleut par sort des hommes Consulaires, pour avoir soin de rétablir les ruines de la Campanie. Il ordonna que les biens de ceux qui étoient peris par l'Embraisement du mont Vesuve, sans avoir laissé d'héritiers, seroient employez à la reparation des Villes qui avoient été endommagées. Quant à l'embraisement de Rome, il protesta publiquement qu'il en prenoit toute la perte sur soi, destina tous les Ornaments de ses maisons Imperiales à la reparation des Temples & des Ouvrages publics; & en donna la Commission à plusieurs des Chevaliers, afin que l'exécution en fût plus prompte.

Pour remedier à la Maladie contagieuse, il n'oublia aucun secours divin & humain, faisât une exacte recherche de toute sorte de sacrifice & de Medicaments.

Nihil nisi publice periisse testatus. Variant codices. Torren-
tio placet hæc lectio. *Nihil publice periisse test.* omittis, *nisi sibi.*
Rom. editio nis & aliquot mss. scriptura Casaubono: *Nihil nisi*
sibi periisse testatus est publice.

Medicaments. Les malheurs des guerres Civiles avoient donné occasion à la calomnie des Delateurs & des Suborneurs de témoins. Titus en fit une punition exemplaire, les condamnant premierement à être fustigez dans la place, puis après avoir été menez par l'arene de l'Amphitheatre; il ordonna que les uns seroient vendus comme des Esclaves, & les autres releguez dans les Isles les moins habitables. Et pour empêcher qu'à l'avenir personne ne fût si temeraire que de commettre de pareilles méchancetez, entre autres choses, il deffendit la diversité des actions & des Loix pour un même fait; & limita un tems de certaines années, au delà duquel il n'étoit pas permis de rechercher la condition de ceux qui étoient morts.

9. Quand il prit la charge de Souverain Pontife, il protesta hautement, qu'il ne la prenoit que pour conserver ses mains pures & nettes. Ce qu'il fit, car depuis

** omni sacrificiorum remediumque genere. Inter adversa temporum, & * delatores mandatoresque erant, ex licentia veteri. Hos assidue in foro flagellis ac fustibus castos, ac novissime traductos per Amphitheatri arenam, partim subici in servos, ac venire imperavit: partim in * asperissima insularum avehi. Utque etiam similia quandoque ausuros perpetuo coerceret, vetuit inter cetera: de eadem re pluribus legibus agi, quarum de cuiusdam defunctorum statu, ultra certos annos.*

9. Pontificatum maximum ideo se professus accipere, ut puras servaret manus, fidem prestavit: nec auctor posthac cuiusquam necis,

Omni sacrificiorum genere.] Vulg. omnium.
Delatores mandatoresque.] Quidam, amandatoresque.
Asperissima insularum.] Sic romana editio & mas. At Stephanus & Aldus, asperimas insularum.

*eis, nec conscius, quamvis interdum ulciscendi causa non deesset, sed * periturum se potius, quam perditurum adjurans. Duos patricii generis convictos in afflictatione Imperii, nihil amplius, quam ut desisterent monuit, dicens Principatum fato dari: si quid praterea desiderarent, promittens se tributurum: & confessim quidem ad alterius matrem, qua procul aberat, cursores suos misit, qui anxie filium salvum nuntiarent. Ceterum ipsos non solum familiari cœna adhibuit sed & insequenti die gladiatorum spectaculo circa se ex industria collocatis, oblata sibi * ornamenta pugnantium inspicienda porrexit.*

ce tems là il ne travailla ny ne consentit à la mort de personne ; quoi qu'il ne manquât ny de sujet ny d'occasion de se venger, disant, *Qu'il aimoit mieux sa perte, que celle d'autrui.* Deux Patriciens ayant été convaincus de se vouloir élever à l'Empire, il ne s'en émeut point ; il leur conseilla seulement de perdre ce dessein, leur disant, *que l'Empire étoit un don de la Destinée.* Qu'au reste s'ils desiroient quelque chose, il étoit prêt à leur accorder ; & dès l'heure même il dépêcha un Courier à la mere de l'un d'eux, qui étoit fort éloignée de là, pour l'asseurer que son fils n'avoit aucun mal. Non content de cela, il les fit manger à sa table avec toute sorte de familiarité ; & le lendemain au spectacle des Gladiateurs, les ayant fait asseoir à dessein auprès de lui ; il leur donna à voir les armes & l'équipage des combatans, qu'on venoit de lui presenter.

On

9. *Periturum se potius, quam perditurum.*] Romana editio & quidam mss. *quam puniurum.* Recepta lectio melior.
Ornamenta pugnantiem.] Al. *arma, vel, instrumenta, aut, ferramenta.*

On dit même qu'ayant eu connoissance de leur horoscope, il les assura qu'ils étoient menacez de quelque danger, mais qu'il leur arriveroit dans une autre occasion, & qu'il n'en seroit pas l'auteur. Quoi que son frere ne cessât de lui dresser des embusches, de solliciter à la revolte les gens de guerre, & de se preparer à la fuite, il ne se put jamais refoudre ny à le punir, ny à l'éloigner, ny même à diminuer rien de l'honneur qu'il lui rendoit: au contraire il continua toujours comme il avoit fait dès le premier jour de son Empire, de lui donner la qualité de son compagnon & de son successeur, le priant quelquefois en particulier & la larme à l'œil de le vouloir aimer reciproquement.

10. Bien-tôt après il fut prevenu de la mort, en laquelle le monde perdit plus que lui. Sur la fin des spectacles il avoit jetté des larmes en abondance devant

*Dicitur etiam cognita utriusque genitura, imminere ambobus periculum affirmasse, * venturum quandoque & ab alio: sicut evenit. Fratrem insidari sibi non desinentem, sed pene ex professo sollicitatem exercitus, meditantem fugam, nec occidere, neque seponere, ac ne in minore quidem honore habere sustinuit: sed, ut à primo imperii die, consortem testari perseveravit: nonnumquam secreto lacrimis & precibus orans, ut tandem mutuo erga se animo vellet esse.*

10. *Inter hac morte preventus est, majore hominum damno, quam suo. Spectaculis absolutis, in quorum fine, populo coram ubertim fleverat.*

Venturum quandoque & ab alio.] Torrentiani codicis lectionem in contextum admisit Casaubonus; verum quandoque & ab alio. Sed non ineptior codicis Vrsini lectio, *Venturum quoque: sed ab alio.* Sane optimæ editiones & multi mss. pro, *quandoque*, habent, *quoque*, Post idem Vrsini codex, *meditantem*, pro *meditantem*.

*feverat, Sabinos petit aliquanto tristior: quod sacrificanti hostia affugerat, quodque tempestate serena tonuerat. Deinde ad primam statim mansionem febrim nactus, cum inde lectica transferretur, suspexisse dicitur * dimotis plagulis coelum: multumque conquestus, eripi sibi vitam imminente. Neque enim existare ullum suum factum poenitendum: excepto dumtaxat uno. Id quale fuerit, neque ipse tunc prodidit, neque cuiquam facile * succurrat. Quidam opinantur consuetudinem recortatum, quam cum fratris uxore habuerit. Sed nullam habuisse persancte Domitia iurabat: haud negatura: si qua omnino fuisset, immo etiam gloriatura, quod illi promptissimum erat in omnibus probris.*

II. Excessit in eadem, qua perierat, villa
 Tome II.

le Peuple ; & en suite il se retira au territoire des Sabinus, triste qu'il étoit, de ce que la Victime s'en étoit fuyé durant le sacrifice, & qu'il avoit tonné en tems serain. Au premier logis où il s'arrêta, la fièvre le prit & comme on l'emportoit de-là en litiere, on tient qu'ayant tiré le rideau, il regarda le Ciel, & qu'il se plaignit grandement, De perdre la vie sans l'avoir mérité, protestant qu'il n'avoit à se repentir que d'une seule de ses actions. Comme il ne la declara point, il est malaisé d'en faire la conjecture. Quelques uns croient qu'il s'étoit ressouvenu d'avoir couché avec la femme de son frere. Mais Domitie faisoit de grands serments que cela n'avoit jamais été; que si la chose eût été véritable, loin de la nier, elle en eût fait gloire, comme elle faisoit ordinairement de toutes les infamies.

II. Il mourut aux Ides de Septembre, dans le même
 O

10. Dimotis plagulis.] Male codd. pallulés, pellibus, paladamentis

Succurrit.] Vu'g. succurrit.

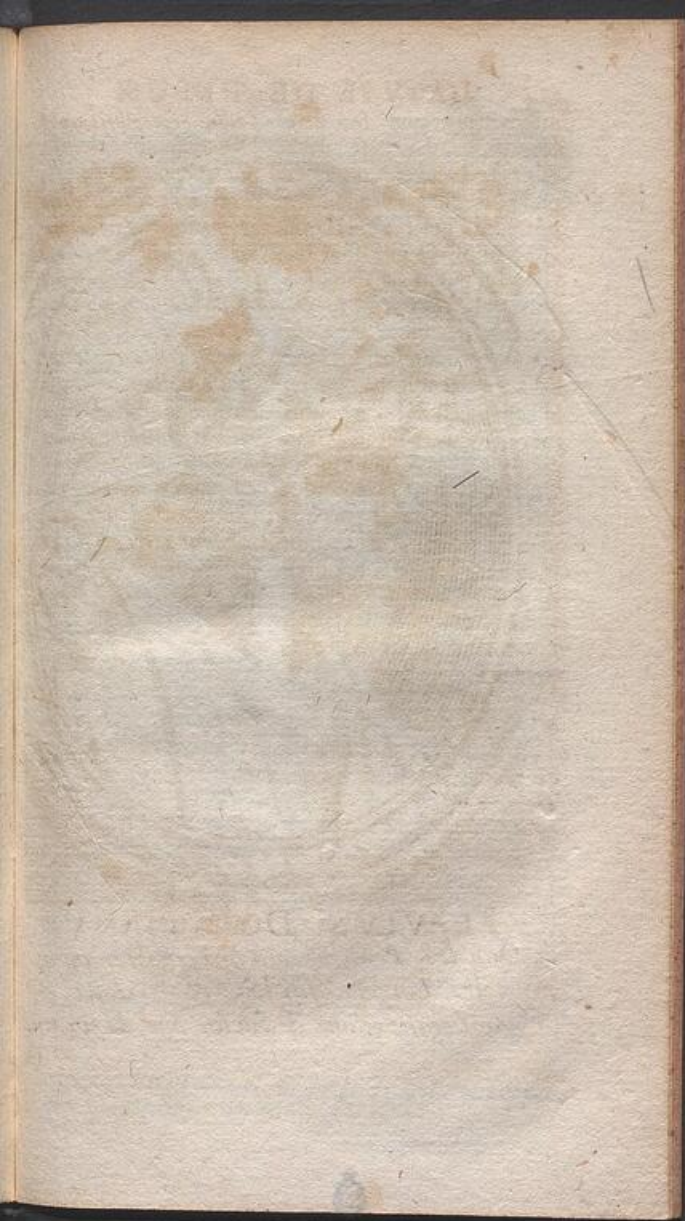
me village que son pere étoit mort, deux ans, deux mois & deux jours après qu'il lui eut succédé, la quarante unième de son âge. Aussi-tôt que son deçeds fut publié, le deüil fut universel, & chacun le regrettoit, comme si c'eût été son proche parent. Le Senat n'attendit pas qu'on le convoquât à l'accoutumée, mais courut promptement à la Chambre du Conseil, dont ayant premierement fermé, puis ouvert les portes, il lui rendit plus de graces, & lui donna plus de louanges après sa mort, qu'il n'avoit jamais fait durant sa vie & en sa presence.

*Idibus Septembris, post biennium ac menses duos, diesque XX, quam successerat patri, altero & quadragesimo atatis anno. Quod ut palam factum est, non secus atque in domestico luctu moerentibus publicè cunctis, Senatus prius quam edicto convocatur, ad Curiam cucurrit; obseratisque adhuc foribus, deinde apertis, tantus mortuo gratias egit * laudesque, quantas congeffit ne vivo quidem unquam atque presenti.*

L A

11. *Laudesque, quantas congeffit ne vivo.* Transponit Torrenius eleganter, *laudesque congeffit, quantas ne vivo.*







FLAVIVS DOMITIANVS
*Que les Princes sont miserables pour
les dangers qui les regardent.
ayant regne' 15. ans il fut tue' age' de 33. ans*



LA VIE
DE
DOMITIEN.
DOUZIEME EMPEREUR.

DOMITIANUS
natus est 1 X.
Kalend. Novembris,
patre COS. designato,
institutoque mense in-
sequenti honorem, re-
gione urbis sexta, ad
Malum Punicum, do-
mo, quam postea in
templum gentis Flavia
convertit. Pubertatis
ac prima * adolescentia
tempora tanta inopia,
tantaque infamia ges-
sisse fertur, ut nullum
vas argenteum in usu
haberet. Satisque con-
stat Clodium Pollio-

DOMITIEN naquit le
24. d'Octobre, son
pere étant designé Consul,
pour entrer en charge le
mois suivant, au sixième
Quartier de la ville, en la
rue de la Pomme de Grenade,
dans une maison qu'il
changea depuis en un Temple
dedié à la famille des
Flaviens. On tient qu'il passa
sa première jeunesse dans
une si grande nécessité, &
dans une telle infamie, qu'il
ne se servoit point de vais-
selle d'argent. Et il est con-
stant que Clodius Pollion,
homme Pretorien, celui

O ij

* Adolescentia tempora, &c. gessisse.] Pro: tempora, vulgo
tempus; pro: gessisse. Casaubon: egisse.

contre qui Neron composa un Poëme intitulé *Luscio*, montra plusieurs fois un billet signé de sa main, par lequel il lui promettoit de coucher avec lui; Quelques uns même assurent que Domitien se prostitua à Nerva, qui fut son successeur.

Durant la guerre Vitellienne, il se sauva dans le Capitole avec son Oncle paternel Sabinus, & une partie des Troupes, mais les ennemis étant entrez de force, & ayant mis le feu au Temple, il passa la nuit chez le Concierge, puis le lendemain matin s'étant déguisé en Prêtre de la Deesse Isis, il se cacha tellement parmi les Sacrificateurs de cette superstition, que n'étant accompagné que d'une seule personne, il se retira chez la mere d'un de ses Condisciples, au de-là du Tibre, trompant ceux qui l'avoient suivi pas à pas, & qui ne le purent jamais découvrir. Enfin, après la

*nem pratorium virum, in quem est poema Neronis, quod inscribitur * Luscio, chirographum ejus conservasse, & nonnumquam protulisse, noctem sibi pollicentis: nec defuerunt, qui affirmarent corruptum Domitianum & à Nerva successore mox suo.*

*Bello Vitelliano confugit in Capitolium, cum patruo Sabino, ac parte presentium copiarum: sed irrumpentibus adversariis, & ardente templo, apud adiutuum clam pernoctavit: ac mane Isiaci celatus habitu, interque sacrificulos * vana superstitionis, cum se trans Tiberim ad condiscipuli sui matrem comite uno contulisset, ita latuit, ut scrutantibus qui vestigia subsequuti erant, deprehendi non potuerit. Post victoriam demum progressus, & Caesar consalutatus, honorem Prætoris urbana*

Luscio.] Beroaldus, *Lusco*. id est, Lufus. In uno codice, *Luscio*.
Vana superstitionis.] Turnebi libri, *Varia*.

urbana cum consulari potestate suscepit titulo tenus : quam jurisdictionem ad collegam proximum transtulit. Caterum omnem vim dominationis tam licenter exercuit , ut jam tum qualis futurus esset , ostenderet.

Ne exsequar singula, contractatis multorum uxoribus , Domitiam Longinam Aelio Lamie nuptam etiam in matrimonium abduxit : atque uno die super XX. urbana officia aut peregrina distribuit : mirari se Vespasiano dictitante, quod successorem non & sibi mitteret.

2. Expeditionem quoque in Galliam , Germaniasque , neque necessariam, & dissuadentibus paternis amicis inchoavit : tantum ut fratri se & operibus, & dignatione , adaequaret.

Victoire il parut en public , fut salué du nom de Cesar , prit la dignité de Preteur de la ville avec la puissance Consulaire , dont n'ayant accepté que le titre seulement , il transféra toute l'authorité à son prochain Collegue. Et toutefois il ne laissa pas de l'exercer avec tant de violences, qu'il donnoit assez à connoître ce qu'on devoit espérer de lui.

Je ne me suis pas proposé une relation exacte & particuliere de tous ses mauvais deportemens. Après avoir commis plusieurs adulteres, il épousa Domicie Longuine , laquelle il avoit ôtée à Elius Lamia son mary. En un jour il distribua plus de vingt charges , tant de la Ville que des Provinces ; si bien que Vespasien en étant surpris, dit qu'il s'étonnoit, *Qu'il ne lui envoyat aussi un successeur.*

2. Quoi que les amis de son pere tâchassent de le détourner du dessein qu'il avoit de faire un voyage en Gaule & en Germanie, comme d'une expedition qui n'étoit du tout point nécessaire ; il ne laissa pas de l'en-

treprendre seulement pour éгалer en quelque façon les exploits & la gloire de son frere. De quoi ayant été blâmé, pour l'obliger à se mieux souvenir & de son âge & de sa condition, on le fit loger avec son pere, & lors que lui ou Titus son frere sortoient en chaise, il les suivait en litiere. Alors que l'un & l'autre triomphèrent des Juifs, il les accompagna, étant monté sur un cheval blanc.

De six Consulats il n'en exerça qu'un, selon la forme ordinaire, encore fut-ce par l'entremise de son frere. Il eut une merveilleuse adresse à faire le modeste, & voulut paroître addonné à la Poësie, jusqu'à reciter les Poëmes en public; mais comme c'étoit une étude en laquelle il n'étoit point versé auparavant, il la méprisa bien-tôt, & y renonça absolument. En suite Vologesus Roi des Parthes ayant demandé du secours contre les Alains, & l'un des enfans de Vespasien pour le conduire; il ne laissa pas de

Ob hac correptus, quo magis atatis & conditionis admoneretur, habitabat cum patre unâ, sellamque ejus ac fratris, quoties prodirent, lectica sequebatur: ac triumphum utriusque Judaicum, equo albo comitatus est.*

In sex Consulatibus, non nisi unum ordinarium gessit: eumque cedente & suffragante fratre. Simulavit & ipse mirè modestiam: in primisque poetica studium, tam insuetum antea sibi, quam postea sprellum & abjectum: recitavitque etiam publicè. Nec tamen eo secius, cum Vologesus Parthorum rex auxilia adversus Alanos, ducemque alterum ex Vespasiani liberis deposuisset, omni ope contendit, ut ipse potissimum*

* *quo magis atatis.* J Alii, *quo magis & atatis.*
Modestiam: in primisque poetica studium Codex Cujacii, ut
 indicat Casaubon, *modestiam in primis, poeticaque studium.*

mum mitteretur. Et quia discussa res est, alios Orientis reges, ut idem postularent, donis ac pollicitationibus sollicitare tentavit.

*Patre defuncto, diu cunctatus, an duplum donaturum * militi donaret numquam iactare dubitavit, relictum se * participem Imperii, sed fraudem testamento adhibitam. Neque cessavit ex co-insidias struere fratri * clam: quoad corruptum gravi valetudine prius quam plane efflaret animam, pro mortuo deserui iussit: defunctumque nullo, praterquam consecrationis honore dignatus, saepe etiam carpsit obliquis orationibus, & editis.*

3. *Inter initia prin-*

demander cet emploi avec instance. Mais comme il vit que l'affaire avoit été accordée entre ces Peuples, il fit des presens & des promesses aux autres Roys du Levant, pour les obliger à demander un semblable secours.

Après la mort de son pere, ayant long-tems balancé s'il offriroit aux Soldats le double des largesses qu'on avoit accoûtumé de leur faire, il declara hautement, *Que son pere lui avoit laissé sa part à l'Empire, mais que le Testament avoit été falsifié.* Des-lors il ne cessa de travailler à la perte de son frere en secret & en public, jusqu'à ce que le voyant malade à l'extremité, un peu devant qu'il rendit l'ame, il commanda qu'on le laissât comme une personne morte. Et après qu'il fut decedé, il ne lui rendit aucun honneur, que celui de le consacrer entre les Dieux, & déchira sa memoire par des discours & par des Edits picquants.

3. *Au commencement de*
O iiiij

Militi donaret.] Rectius in Torrentii & Cujacii codd. *offerret:* atque ita edidit Casaubon.

Participem Imperii.] Vulgo, *Principem Imperii.*

Clam, palam.] Vulg. *Clam palamque.*

son Empire ; il avoit accoutumé de se retirer en son Cabinet l'espace d'une heure, où il ne s'appliquoit à autre chose qu'à prendre des Mouches, & les percer avec un poinçon fort aigu : surquoi Vibius Crispus recontra assez plaisamment ; car, quelqu'un lui ayant demandé, *S'il n'y avoit personne dans le Cabinet avec César*, il répondit, *qu'il n'y avoit pas, seulement une Mouche*. Quelque tems après, quoi que durant son second Consulat, il eût eu une fille de Domicie, & que l'année suivante il l'eût saluée du nom d'Auguste, il la repudia néanmoins, à cause de la furieuse passion qu'elle avoit pour un Farceur nommé Paris : mais ne pouvant supporter ce divorce & brûlant d'impatience, il la reprit bien-tôt sous prétexte que le peuple l'en avoit instamment prié. Il se montra quelque tems alléz in-

*cipatus, quoidie * secretum sibi horarium sumere solebat : nec quidquam amplius, quam muscas captare, ac filo praecuto configere. ut cuidam interroganti, esset ne quis intus cum Caesare, non absurde responsum sit à Vibio Crispo, Ne musca quidem. Deinde * uxorem suam Domitiam, ex qua in secundo suo Consulatu filium, rulerat, alteroquo anno * consalutaverat ut Augustam, eandem Paridis histrionis amore deperditam, repudiavit: intraque breve tempus impatiens dissidii, quasi efflagitante populo, reduxit. Circa administrationem autem Imperii aliquandiu se varium praestitit : * Uisura quoque equabilis vitiorum atque virtutum, donec virtutes, quo*

3. *Secretum sibi horarium.*] Al. *solarium*. Casaubonus quod in quibusdam codicibus reperit, *horarium*; non enim aliquem deesse putat, puta in *horarium*, aut similem. sed quae sequuntur, *esset ne quis intus*, non permittunt.

Uxorem suam Domitiam.] Omittunt quidam, *suam*, *Consalutaverat ut Augustam, eandem.*] Particulam, *ut*, abesse malim: uti & dictionem, *eandem*, insertae sunt enim ab imperito aliquo qui periodi longitudine offendebatur Torrensius.

Uisura equabilis.] perisime vulg. *iniquabilis*.

quoque in vitia desle-
xit : quantum conje-
ctare licet , superinge-
ni naturam , inopia ra-
pax, metu saevus.

4. Spectacula ma-
gnifica assidue, & sum-
ptuosa edidit, non in
Amphitheatro modo,
verum & in Circo: ubi
præter solennes bigarum
quadrigarumque cur-
sus, prælium duplex
etiam equestre ac pede-
stre commisit: at in
Amphitheatro navale
quoque. Nam venatio-
nes gladiatorisque, &
noctibus * ad lychnu-
ses: nec virorum modo
pugnas, sed & semina-
rum. Præterea Quæsto-
riis muneribus, qua
olim omissa revocave-
rat, ita semper inter-
fuit, ut populo potesta-
tem faceret, bina paria

égal au Gouvernement de
l'Empire, ses mœurs étant
presque également parta-
gées entre les vices & les
vertus. Enfin, les vices l'em-
portèrent, & selon les con-
jectures nous pouvons dire
qu'étant naturellement en-
clin aux rapines & à la
cruauté, l'indigence, & la
crainte l'y portoient davan-
tage.

4. Tous les spectacles
qu'il donna, non seulement
dans l'Amphitheatre, mais
aussi dans le Cirque, furent
des plus magnifiques & des
plus somptueux. Dans le Cir-
que, outre les courses solem-
nelles des Chariots à deux &
à quatre chevaux, il fit repre-
senter deux combats, l'un
des Gens de pied, & l'au-
tre de Cavalerie: & un com-
bat Naval dans l'Amphi-
theatre. Pour des Chasses
& des Gladiateurs, il les
donna même de nuit aux
flambeaux. Les Jeux des
Questeurs ayans été discon-
tinuez depuis long-tems, il
les remit en usage, & toutes
les fois qu'il y assista, il
permit au peuple de lui de-

O 7.

4. Ad lychnistichos.] Id maluit Egnatius, quam quod in ple-
que mos, lychnos, quamvis non male hoc loco conyeniat.

22 LA VIE DE DOMITIEN.

mander deux couples de ses Gladiateurs, lesquels il produisoit les derniers avec appareil digne de la Cour. Durant tout le tems qu'il assistoit aux spectacles des Gladiateurs, on voyoit debout à ses pieds un jeune garçon vêtu d'écarlate, ayant la tête si petite qu'elle en étoit monstrueuse, avec lequel il causoit ordinairement, & quelquefois s'entretenoit de choses serieuses, & d'affaires d'importance. Tellement qu'un jour on entendit qu'il lui demandoit: S'il n'avoit rien oïi dire du dessein qu'il avoit eu de donner le Gouvernement d'Égypte à Meius Rufus, à la première promotion.

Ayant fait creuser, & construire un Lac auprès du Tibre, il y fit représenter des Combats avec un grand nombre de Vaisseaux, & la pluie ne l'empêcha pas d'en avoir le divertissement. Il donna aussi au peuple les Jeux seculiers, & dans la

è suo postulandi, quæ novissima aulico apparatu induceret. Ac per omne gladiatorum spectaculum ante pedes ei stabat puerulus coccinatus, * portentoso parvoque capite, cum quo plurimum fabulabatur, nonnumquam serio. Auditus est certe, dum ex eo quarit, * ecquid sciret, cur sibi visum esset, ordinatione proxima Ægypto præficere Meium Rufum.

Edidit navales pugnas pene iustarum classium, effesso & circumstructo juxta Tiberim lacu: atque inter maximos imbres * prospectavit. Fecit & ludos saculares: computata ratione temporum.

Portentoso parvoque.] Cujacii & Torrentii codd. parvo portentosoque.

Ecquid sciret cur sibi visum esset.] Pro, et quid, alii, & quid, vel, & quod, pro cur & quid, vel, quid. Torrentius mavul, & quid scire, et quid sibi visum esset.

Circumstructo juxta Tiberim lacu.] Vulg. circum aucto.

Prospectavit.] Vrsini codex bene, perspectavit.

rum ab anno , non quo Claudius proximè , sed quo olim Augustus ediderat. In his Circensium die , quo facilius centum missus peragerentur, singulos à septenis spatiis ad quina corripuit. Instituit & quinquennale certamen , Capitolino Jovi triplex , musicum , equestre , gymnicum , & aliquando * plurimum , quam nunc est , coronatorum. Certabant etiam & prosa oratione Græcè , Latineque : ac præter citharcedos chorocitharista quoque , & * psilocitharista. In stadio vero * cursu etiam virginum certamini præsedit crepidatus , purpureaque * amictus toga Græcanica , capite gestans coronam

supputation des tems , il ne voulut pas commencer par ceux de Claudius , mais par ceux d'Auguste , qui étoient plus anciens. Aux Jeux du Cirque , pour faire en sorte que les cent courses ordinaires s'achevassent plus aisément , il les réduisit de sept à cinq , pour les intervalles des prix. Il en institua aussi de trois sortes à l'honneur de Jupiter Capitolin , l'un de Musique , l'autre de Combat de Cavalerie , & le troisième de Lutte , qui se devoient célébrer de cinq en cinq ans , où il se distribuoit plus de Couronnes qu'à présent. Outre cela il y eut des disputes en Prose Grecque & Latine ; comme aussi , entre des Joüeurs de Harpe , des Chanteurs & des Danseurs ? & même entre des jeunes filles , pour le prix de la course dans la Car-

O vj.

Plurimum quam nunc est , coronatorum.] Torrentius emendat e vult. coronarum ; atque ita in Urfini codice.

Psilocithariste.] Romana editio, ita & mss. quod probat Turenebus. Aldi lectionem mavult Torrentius, *psallicitharista.*

Cursu etiam virginum certamini præsedit.] Vix ulli mss. aliter quam, *virginis* qui id improbabant, substituerunt; *virginum* Lipsius ad XIII Ann. Taciti. emendat & distinguit, *cursu etiam virginos. Certamini præsedit.*

Amictus toga Græcanica.] Ita Romana editio & Stephani. Alii, *Germanica.* Sunt etiam qui habeant, *Germanitam*, & referant ad, quod sequitur, *Coronam.* Casaubonus conjicit, *Hermioniceam.* Inter purpura scilicet species est Hermionica longè excellentissima.

riere. Il présida lui-même à ce jeu en parins, & en robe de Pourpre, à la façon d'Alemagne, portant sur sa tête une Couronne d'or, avec les images de Jupiter, de Junon, & de Minerve, le Prêtre de Jupiter, & ceux du College des Flaviens étans assis auprès de lui, & vêtus de même, sans autre différence, sinon que dans leurs Couronnes étoit l'image de ce Prince.

Il avoit aussi accoutumé de célébrer tous les ans les Fêtes de Minerve, en une maison qu'il avoit au territoire d'Albe, ayant fondé un College, auquel ceux qui étoient titez pour en être les Recteurs, avoient aussi la charge de donner au peuple le divertissement des Chasses, des Farces & des Comedies, & de distribuer le prix aux Poëtes & aux Orateurs. Par trois diverses fois il fit largesse au peuple de trois cents petits

aurum cum effigie Jovis, ac Junonis, Minervaque: assidentibus Dianæ sacerdote, & collegio Flavialium pari habitu: nisi, quod illorum coronis incrat. & ipsius imago.

*Colebrabat & in Albano, quotannis Quinquatria Minerva, cui collegium instituerat: ex quo sorte ducti magistris fungerentur, redderentque eximias venationes & scenicos ludos, superque oratorum ac poetarum certamina. Congiarium populo nummorum trecentorum ter dedit: atque inter spectacula muneris, largissimum epulum: * Septimontiali*

Redderentque eximias venationes.] Corrigit bene Torrentius, *ederentque.*

Trecentorum.] Al. *trecentorum.*

Septimontiali sacrorum quidam die Senatui.] Quidquid variant codices, optima Torrentii lectio, ac à Casaubono recepta, *Septimontiali sacro quidam, Senatui,* &c. rejecto, die quod nec in Romana editione est. Quod sequitur, *plebi, alii, plebi, eodem significatu, quidam etiam plebei.*

*trali sacrorum quidem die, Senatui equitumque panariis, * plebei sportellis cum obsonio distributis, initium ves- cendi primus fecit: die- que proximo omne ge- nus rerum nihilia sparsit: Et quia pars major intra Popularia deciderat, quinqua- genas tesseras in singu- los cuneos equestris ac senatorii ordinis pronun- tiavit.*

*5. Plurima est am- plissima opera incendio absumpta restituit: in queis Est Capitolium, quod rursus arserat; sed omnia sub titulo tan- tum suo, ac sine ulla pri- stini auctoris memoria. novam autem excitavit ad eum in Capitolio. Custodi Jovi, Est forum quod nunc Nervæ vocatur. Item Flavia templum gentis, Est stadium, * Est odeum, Est nau-*

lesterces par rete; & un grand festin durant les Combats des Gladiateurs. Le jour de la Fête des sept Montagnes ayant distribué aux Senateurs, & aux Chevaliers de grandes Corbeil- les, & au menu peuple de plus petites, pleines de viandes, il commença d'en goûter le premier, & le len- demain il fit jeter de toute sorte de choses: & d'au- tant que la plus grande par- tie étoit tombée du côté où le peuple étoit assis, il com- manda qu'on jettât cinquante billets remplis de diverses sommes du côté des Sena- teurs & des Chevaliers.

5. Il rebâtit quantité de grands ouvrages consumez par les embrasemens: en- tr'autres le Capitole, qui avoit été brûlé derechef; mais il en voulut avoir toute la gloire, ne mettant que son nom dans les inscri- ptions, & ne faisant aucune mention de leurs premiers fondateurs. Dans le Capitole il fit bâtir un nouveau Tem- ple à Jupiter le Gardien, un Palais pour la Justice lequel aujourd'hui porte le nom de

5. Et odeum. Ita primus restituit Beroaldus. Ante erat, me- thodium, vel, ex methodiana.

de Nerva. De plus un Temple pour la famille des Flaviens, une lice, un lieu pour la Musique, & une Naumachie, des pierres de laquelle fut depuis construit le grand Cirque, qui avoit été brûlé des deux côtez.

6. Il entreprit quelques expéditions militaires, partie volontairement, comme celle des Cattes: & partie par nécessité, comme celle qu'il fit contre les Sarmates: où une Legion fut taillée en pieces avec le General qui la conduisoit: & les deux qu'il fit contre les Daces, en la premiere desquelles fut defait Oppidius Sabinus Consulaire qui en étoit le Chef, & en la seconde Cornelius Fulcus, Colonel des Cohortes Pretorienne. Après plusieurs combats ayant vaincu les Cattes & les Daces, il en triôpha par deux fois. Il n'eût pas le même honneur à l'occasion des Sarmates, se contentant de porter une couronne de Laurier à Jupiter Capitolin. L. Antonius Gouverneur de la haute Allemagne, s'étant revolté & rendu Chef d'une guerre civile, il la termina par un bonheur admirable sans y aller: Car

machiam: è cuius postea lapide maximus Circus, deustis utrimque lateribus, exstructus est.

6. Expeditiones partim sponte susceptis, partim necessario. Sponte in Cattos; necessario unam in Sarmatas, legione cum Legato simul caesa. In Dacos duas, primam Oppio Sabino consulari oppresso, secundam Cornelio Fisco praefecto cohortium pratorianarum, cui bellis summam commiserat. De Cattis Dacisque post varia praelia, duplicem triumphum egit. De Sarmatis lauream modo Capitolino Jovi retulit. Bellum civile à L. Antonio superioris Germania Praefide confecit absens, felicitate mira: cum ipsa dimicationis hora resolutus repente Rhenus, transcuras ad Antonium copias Barbarorum inhibuisset.

sur le point que la bataille se devoit donner, le Rhin venant à se déborder tout à coup, empêcha la jonction des troupes des Barbares avec celles d'Antonius.

De qua victoria prius presagiis, quam nuntiis comperit. Siquidem ipso, quo dimicatum est, die, statuam ejus Roma insignis aquila circumplexa peninis, clangores latissimos edidit: pauloque post occisum Antonium adeo vulgatum est, ut caput quoque ejus apportatum vidisse se plerique contenderent.

7. *Multa etiam in communi rerum usum novavit. Sportulas publicas sustulit, revocata coenarum rectorum consuetudine. Duas Circensibus * grægum factiones aurati purpureique panni ad quatuor pristinas addidit. Interdixit histrionibus scenam, intra domum quidem exercendi artem*

Cette Victoire lui fut annoncée par les presages avant les nouvelles qu'il en receut. Car le propre jour du Combat, une Aigle des plus grandes ayant entouré de ses aîles la Statuë de cet Empereur, jetta des cris de joye, & incontinent après il courut un bruit si commun qu'Antonius avoit été tué, que plusieurs assurement avec opiniâtreté qu'on avoit apporté la tête, & qu'on l'avoit veüe.

7. Il changea beaucoup de choses qui étoient dans l'usage ordinaire, comme au lieu des simples corbeilles qu'on distribuoit au peuple, il remit la coûtume des repas entiers. Aux quatre anciennes bandes des Jeux du Cirque, il en ajouta deux: l'une avoit pour livrée le drap doré, & l'autre celui de pourpre. Il défendit la Farce en public, & la permit:

7. Grægum factiones.] Mss. quidam, Græcum. Romana editio, Græcorum.

mit dans les maisons particulières. Il défendit aussi de faire des Eunuques & rabaisa le prix de ceux qui étoient chez les Marchands qui en faisoient trafic. Une année ayant été extrêmement abondante en vin, dans une grande disette de bled, il s'imagina qu'on avoit trop de soin de cultiver les vignes, & qu'on négligeoit les terres; tellement qu'il publia un Edit, par lequel il défendit de planter des vignes en Italie, & ordonna de les couper dans les Provinces, & de n'en laisser que la moitié dans les lieux où il y en avoit le plus; mais il ne persista pas dans cette résolution.

Il partagea également de grandes dignitez entre des Chevaliers Romains, & des personnes sorties d'Af. franchis. il défendit aux Legions de s'assembler dans un même Camp, & qu'aucun des Soldats n'eût à mettre en dépôt aux Enseignes plus de mille petits sesterces, d'autant que L. Antonius ayant envie de brouïller au

jure concessio. Castrorum mares vetuit. Spadonum, qui residui apud mangones erant, pretia moderatus est. Ob summam quondam ubertatem vini, frumenti vero inopiam, existimans, nimio vinearum studio negligi arva, edixit. Ne quis in Italia novellaret: usque in provinciis vinea succi lerentur, relicta, ubi plurimum, dimidia parte: nec exsequi rem perseveravit.

Quedam ex maximis officiis inter libertines militesque Romanos communicavit. Geminari legionum castra prohibuit: nec plus quam mille nummos. à quoquam ad signa deponi: quod L. Antonius apud duarum legionum hiberna, res novas moliens, fiduciam cepisset etiam.*

Inter libertinos militesque Rom.] Scribe cum Torrentii & Cojaci codd. equitesque. Torrentius insuper tri Rom. ut super vacuum eicit.

*etiam ex depositorum
summa videbatur. Ad-
dit & quantum stipen-
dium militi, aureos ter-
nos.*

8. *Us diligenter &
industrie dixit. Plerum-
que & in foro pro Tri-
bunali extra ordinem
ambitiosas Centumvi-
rorum sententias rescidit.
Recuperatores, * ne
se semper persuasoriis
assertionibus accommo-
darent, idem in ad-
monuit. Num. vios
judices cum suo quem-
que consilio notavit.
Auctor & Tribunis
pleb. fuit, Aedilem sor-
didum repetundarum
accusandi, iudicesque
in eum à Senatu pe-
tendi. Magistratibus
quoque urbicis, provin-*

quartier d'Hiver de deux
Legions, sembloit avoir pris
quelque assurance sur la
quantité de semblables dé-
pôts. Il ajouta aussi à la
paye des Soldats, une qua-
trième monstre de trois
pièces d'or.

8. Il rendit la justice
avec beaucoup de soin & de
diligence, & bien souvent
étant assis en son Tribunal
dans le Palais, il cassa les
Sentences des cent Juges, qui
avoient été données par fa-
veur; ne cessant d'avertir
les Juges deleguez de ne se-
pas laisser gagner aux per-
suasions de ceux qui inter-
venoient pour les Esclaves,
qui demandoient la liberté,
& notant d'infamie ceux
qui s'étoient laissè corrom-
pre pour de l'argent. Il con-
seilla aux Tribuns du peu-
ple d'accuser un Edile, &
demander au Senat des Ju-
ges pour le condamner à
rendre.

quantum stipendium militi, aureos ternos.] Prorsus mendosa lectio, et ita habetur in omnibus mss. Sed scribendum, *ad aureos ternos*: vel, *aureis ternis*, ut docuit pridem J. Lipsius in Electis suis, ubi de stipendii militaris modo disputat docte & acute. Hæc Casaubonus, Torrentius, *militare*, pro, *militis* mallet.

8. *Ne se semper persuasoriis assertionibus accommodarent.]* Jurisconsultorum princeps Cujacius, *persuasoriis* legendum censet, & ut legit in antiquissimo libro reperi. pu. etque dissentire. Hæc Turnebus, & fere similia Casaubonus. *Semper quod ante persuas.* habetur, in melioribus libris non est.

rendre les deniers qu'il avoit pris injustement. Il fut si soigneux à faire punir les Magistrats de la Ville, & les Gouverneurs des Provinces, que jamais il n'y en eut de plus modestes, ny de plus équitables, qu'ils le furent durant la vie, quoi qu'après sa mort nous en avons veu plusieurs d'entr'eux accusez de toutes sortes de crimes.

Ayant pris la charge de Censeur dans le dessein de reformer les mœurs, il défendit la licence desordonnée de se placer au Theatre confusément parmi les Chevaliers. Il supprima tous les écrits diffamatoires qui avoient été publiez contre les personnes de qualité, de l'un & de l'autre sexe, à la honte de leurs Auteurs. Il chassa du Senat un homme qui avoit été Questeur, pour être trop adonné à la farce & à la dance. Il ôta aux femmes de mauvaise vie l'usage des litieres, & le droit de recevoir des legs & des heredités. Il

*ciarumque Præsidibus
coercendis, tantum cura
adhibuit, ut neque
modestiores unquam,
neque justiores extite-
rint: è quibus plerosque
post illum reos omnium
criminum vidimus.*

*Suscepta morum cor-
rectione, licentiam
theatralam * promiscue
in equite spectandi in-
hibuit. Scripta famosa,
vulgoque edita, quibus
primores viri ac fami-
na notabantur, abo-
levit non sine aucto-
rum ignominia. Qua-
storium virum, quod
gesticulandi saltandi-
que studio teneretur,
movit Senatu. Probrosis
feminis lectica usum
ademit: jusque capiendi
legata, hereditatesque.
Equitem Romanum ob
reductam in matrimo-
nium uxorem, cui di-
dimissa*

*Promiscue in equite spectandi.] Romana editio & quidam
alii libri absurdas præferunt lectiones, vix dignas relato, promiscue
iniquitate; promiscue in aequitate. Sabellicus non melius, pro-
miscue & in quiete.*

*dimissa adulterii crimen incederat, erasit iud. cum albo. Quosdam ex utroque ordine * lege Scantinia condemnavit.*

*Incesta Vestalium virginum, à patre quoque suo & fratre neglecta, variè ac severè coërcuit: priora capitali supplicio, posteriora more veteri. Nam cum Ocellatis sororibus, item Varonilla tiberum mortis permisisset arbitrium, corruptioresque earum relegasset: mox * Corneliam virginem Maximam, absolutam olim; dehinc longo intervallo repetitam atque convictam, defodi imperavit: stupratorisque virgis in comitio ad necem cadi, excepto pratorio viro: cui * dubia etiam tum causa, & incertis questionibus atque tormen-*

casta de la liste des Juges un Chevalier Romain, pour avoir repris sa femme, laquelle il avoit accusé d'adultere, après l'avoir repudiée. Il fit le procez à quelques-uns de l'un & de l'autre ordre, qui avoient contrevenu à la loi Scantinia.

Il punit de divers & rigoureux supplices les incestes des Vierges Vestales, que son pere & son frere avoient negligez, faisant mourir simplement celles qui n'en avoient été convaincuës qu'une fois, & les autres selon l'ancienne coutume. Car ayant permis aux deux sceurs nommées Ocellates, & à Varonille, de choisir quel genre de mort il leur plairoit, & relegué ceux qui les avoient débauchées: il voulut que Cornelia, qui étoit la Supérieure des Vestales, & qui avoit une fois été déclarée innocente, mais long-tems après poursuivie & convaincue, fût enterrée toute vive, & que ceux qui avoient commis l'inceste avec elle, fussent

Lege Scantinia.] Emenda, *Scantinia*, ut in opt. exempl.

Corneliam virginem Maximam.] In quibusdam non est, *virginem* ut cognomento Maximam fuisse videatur, sed rectè id reprehendit Torrentius.

Dubiasiam tum causa.] Melius, *etiam*.

fussent bat us de verges jusqu'à la mort dans le lieu des Assemblées : à la réserve d'un qui avoit été Præteur , auquel il fit grace , l'envoyant en exil , quoi que la cause fût encore indecise : Il est vrai qu'il avoit tout confessé de lui-même sans attendre les rigueurs de la Question. Et afin que personne ne violât impunément aucune Religion , il fit démolir par les Soldats le monument qu'un de ses Affranchis avoit construit à son fils, des pierres destinées pour le Temple de Jupiter Capitolin , & fit jeter dans la mer les os & les restes qui s'y trouverent enfermés.

9. Au commencement il se montra si doux , & si éloigné de toutes sortes de meurtre , qu'en l'absence de son pere , se souvenant d'un Vers de Virgile dont le sens est , *Avant que les Nations impies eussent tué des Bœufs pour les manger* , il avoit résolu de deffendre par un Edit , qu'on immolât des Bœufs. Tant qu'il fut homme privé il ne fit jamais rien qui le pût faire soupçonner d'avarice & de convoitise , ny même long tems après

is de semet professo, exsilium indulxit. Ac ne qua religio Deum impune contaminaretur, monumentum, quod libertus ejus à lapidibus templo Capitolini Jovis destinatis filio construxerat, diruit per milites: ossaque & reliquias, qua inerant, mari misit.

9. *Inter initia usque adeo ab omni cade abhorrebat, ut absente adhuc patre, recordatus Virgilli versum,*

Impia quam cælis gens est epulata juvencis:

edicere destinaverit, ne boves immolarentur, Cupiditatis quoque atque avaritiæ vix suspicionem ullam, aut privatus umquam, aut Princeps aliquandiu dedit: immo. è diverso magna sæpe

*sape non abstinencia modo, sed etiam * libertatis experimenta. Omnes circa se largissimè prosecutus, nihil prius aut acrius monuit, quam ne quid sordide facerent. Relictas sibi hereditates ab iis, quibus liberi erant, non recepit. Legatum etiam ex testamento Ruscii Capionis: qui caverat, ut quotannis ingredientibus Curiam Senatoyibus, certam summam viritim præstaret heres suus, irritum fecit.*

Reos, qui ante quinquennium proximum apud ararium pependissent, universos discrimine liberavit: nec recepti, nisi intra annum, eaque conditione permisset, ut accusatori, qui causam non teneret, exsiliium pœna esset. Scribas Quæstorios negotiantes ex consuetudine, sed contra Clodiam legem, venia in

qu'il fut Empereur: au contraire, il donna souvent des preuves, non seulement de modération, mais aussi de libéralité, laquelle il exerçoit envers tous ceux qui étoient auprès de lui, & ne leur recommandoit rien tant, que de prendre garde à ne faire aucune méquinerie. Il ne voulut jamais accepter les héritages qui lui étoient laissés par ceux qui avoient des enfans, ny permettre que la volonté de Ruscus Capion fût exécutée, lequel dans son testament avoit ordonné que son héritier donneroit tous les ans certaine somme à chaque Sénateur, quand il entreroit au Conseil.

Il delivra tous ceux qui avoient été accusés avant cinq ans, & dont les biens avoient été saisis; & ne permit de les rechercher & poursuivre derechef que dans un an, à condition que l'accusateur seroit banni, s'il perdoit la cause. Il pardonna le passé aux Greffiers des comptes, qui avoient accoutumé de négocier contre la Loi Clodia. Le partage des terres ayant été fait aux Vétérans,

9 *Libertatis experimenta.] Planc cum aliis scribe, libera. lita. u.*

terans, il en étoit resté quelques piéces ; Domitien les donna à leurs anciens possesseurs, comme par droit de prescription, il reprima les calomnies intentées à l'occasion du Fiseq, par un rigoureux chastiment des Calomniateur : & l'on tient qu'il proféra ces belles paroles, *Un Prince qui ne punit pas les Delateurs, les incite.*

10. Cette clemence & cette moderation ne furent pas de longue durée : mais il se laissa plutôt emporter à la cruauté qu'à l'avarice. Un jeune garçon disciple du Pantomime Paris, lui déplaisant à cause qu'il ressembloit à son Maître, tant en adresse qu'en traits de visage, il le fit tuer, tout malade qu'il étoit à l'extremité : Il en fit autant d'Hermogene, natif de Tarse, pour avoir usé de termes un peu trop libres dans l'Histoire qu'il avoit composée, & fit cru-

prat ritum donavit. Subscitva, qua divisit per veteranos agris carprim superfuerunt, veteribus possessoribus ut usu capta concessit. Fiscales calumnias, magna calumniantium pœna repressit: ferebaturque vox eius, Princeps qui delatores non castigat, irritat.

10. *Sed neque in clementia, neque in abstinentia tenore permansit. Et tamen aliquanto celerius ad savitiam descendit, quam ad cupiditatem. Discipulum Paradis pantomimi * puberem adhuc, & cum maxime agrum, quod artoformaque non ab-similis magistro videbatur, cecidit. Item Hermogenem Tarsensem, propter quasdam in historia figuras, * librariis etiam qui eam descripserant,*

10. *Puberem adhuc, & cum maxime agrum.*] Sic editz Gryphi, & unus e nostris mss, verum nullo sensu idoneo. Alii *impuberem* legunt. Sunt qui, *pauperem*, substituant. Sed *impuberem*, et vult nec aras obstitere quo minus ob magistri odium, discipulum perderet. Hac Torrentius. Pro, *cum maxime*; autem alii, *max.*

Librariis, &c. crucifixis.] Mss. duo, *librarios, &c. cruci affixis.*

*cripserant, crucifixis. Patrem familias, quod Tracem mirmilloni parem, * muneratio imparem dixerat, detractum è spectaculis in arenam, canibus objecit, cum hoc titulo: Impiè locutus parmularius.*

cifier les Libraires qui l'avoient écrite. Un des Spectateurs ayant dit d'un Gladiateur Thracien, *Qu'il étoit assez fort pour le Mirmillon, contre lequel il se battoit, mais qu'il ne l'étoit pas assez pour celui qui donnoit le Spectacle.* Domitien prenant cela pour lui, commanda qu'on ôtât cet homme du lieu où il regardoit, & qu'on le menât dans l'arène, où il le fit exposer aux Chiens, avec cet Ecriteau : *L'Impie qui a parlé en faveur des Pavois.*

*Complures Senatores, in his aliquot Consulares interemit: ex quibus * Civicam Cerealem in ipso Asia proconsulari, Salvidienum Orfitum, Acilium * Glabrimonem exilio, quasi molitores novarum rerum. Ceteros levissima quemque de causa: Ælium La-*

Il ôta la vie à plusieurs Sénateurs, dont il y en avoit quelques-uns de Consulaires; de ce rang étoit Civicus Cerealis, lequel il envoya en exil, dans le tems même qu'il exerçoit le Proconsulat d'Asie, comme aussi Salvidienus Orfitus, & Acilius Glabrio, les traitant de Factieux, qui vouloient changer le Gouvernement.

Il

Munerario imparem.] Fuit aliquando Turnebo voluntas emendandi, retiaro imp. Eam opinionem firmat codex Vrſini, in quo ita habetur. Turnebus mutato post consilio vulgaram lectioem prætulit.

Civicam Cerealem.] Lego, Civicum Cerealem, quanquam quis ille Civicus fuerit ignoro. Dicitur vero Civicus Cornalis, hic, ut Bellicus Natalis, qui sub Galba consularum gessit Torreat.

Glabrimonem exilio.] Recte Torrentius, in exilio, nam & ita in cod. Vrſini.

Il en punit quantité d'autres pour des causes bien legeres. Entr'autres Elius Lamia, pour de vieilles & innocentes railleries; parce qu'un jour Domitien, apres lui avoir enlevé la femme, le loüant de sçavoir bien chanter, *Helas*, avoit il dit, *je ne dis mot*. Et une autre fois Titus lui conseillant de se remarier, il lui avoit répondu: *Ne vous voulez point vous marier aussi?* Salvius Cocceianus, parce qu'il avoit célébré le jour de la naissance de l'Empereur Othon son oncle paternel: Metius Pompilianus, pource qu'on disoit que son horoscope lui promettoit l'Empire, parce qu'il portoit une Carte du monde en parchemin, avec les Harangues des Roys & des Generaux d'Armées, qui sont dans Tite-live; & parce qu'il avoit donné les noms de Magon & d'Annibal à des Esclaves: Sallustius

*miam, ob suspiciosos quidem, verum & veteres, & innoxios jocos: quod post abductam uxorem * laudanti vocem suam, Heu taceo, dixerat: quodque Tito hortanti se ad alterum matrimonium responderat, * μή ηδ' οὐ γαμήσειθ' ἴδεις; Salvium Cocceianum, quod Othonis Imperatoris patrii sui diem natalem celebraverat: Metium pompilianum, quod habere Imperatoriam genesim vulgo ferebatur: & quod depictum * orbem terra in membrana, concionesque regum ac ducum ex Tito Livio circumferret: quodque servis nomina Magonis & Annibalis indidisset. Sallustium Lucillum Britannia legatum, quod lanceas nova forma appellari Lucullas passus esset. Junium*

Laudanti vocem suam. Heu taceo, dixerat.] Verustiores libri, *Euiactō, Tuactō*, vel Græce, ἡ τρυφή forte, inquit Casaub. pro ἡ γυνή, supple ἴτε, id est, digito compesce labellum, Vrsinus ait. Ant. Augustinum emendasse, *Laudanti visem suam*, &c. Quidquid sit, aliquid hic. latet.

Μή ηδ' οὐ γαμήσειθ' ἴδεις.] Et tu uxorem ducere non vis? Alii acumen dicti aliter interpretantur, *Et tu nubere vis?*

Orbem terra in membrana.] Vulg. membranas, vel, membranis.

*num Rusticum, quod
Pati Thrasea & Helvi-
dii Prisci laudes edi-
disset, * appellassetque
eos sanctissimos viros :
cujus criminis occasio-
ne, philosophos omnes
urbe Italiaque submo-
vit.*

Lucullus, Lieutenant gene-
ral en la Grande Bretagne,
pour avoir souffert qu'on
donnât son nom à des Lan-
ces d'une nouvelle façon :
Junius Rusticus, pour avoir
mis en lumiere les loüanges
de Petus Thrasea, & d'Hel-
vidius Priscus, & les avoir
appellez *Personnages tres-
Saints* : à l'occasion de quoi
il chassa tous les Philoso-
phes de Rome & d'Italie.

Il fit aussi tuer Helvidius
le fils, pour avoir fait des
Vers à chanter sur le Thea-
tre, dans lesquels, sous la
personne de Paris & d'Ano-
ne, il avoit censuré le di-
vorce d'entre lui & sa fem-
me. Flavius Sabinus, l'un
de ses Cousins germains
pource qu'au jour des As-
semblées pour la creation
des Consuls, le Crieur pu-
blic l'avoit nommé devant
le peuple, Empereur, & non
pas Consul, veu qu'il étoit
designé. Sa cruauté s'aug-
menta par la victoire de la
guerre Civile tellement que

Tome I I.

P

Appellassetque.] Vulgo. *Appellaretque.*

Quod quasi scenico exordio] Recte, non *exordio*, ut in vul-
gatis, & duobus mss. Altera quoque illarum dictionum, *quod*
quasi, superflua ea est. Torrent.

Tractasset. Vrsini aliorumque codd. *taxasset.*

Dudum etiam latentes concios, *investigato novo quest. gene-
re*, *distorsit.*] Non tam absurda lectio ut Torrentio & Calaubo-
no visum, quorum ille dictionem, *concios*, ut ex glossario ad-
jectam, omnino rejicit; malit etiam *investigatos*, pro *investi-
to*. Hic emendat, *latentes per concios investigatos*, acute.

pour se venger de ceux qui avoient été du parti contraire, & pour découvrir tous les complices, il inventa une nouvelle sorte de tourment, leur faisant mettre le feu aux parties honteuses, & couper les mains à quelques-uns. Il est constant qu'il ne pardonna qu'à deux d'entre ceux qui étoient les plus connus, dont l'un étoit Tribun Laticlave, & l'autre Centurion: lesquels, pour faire voir plus clairement leur innocence, avoient prouvé qu'ils étoient impudiques & effeminez, & que par consequent, ny le General, ni les Soldats, ne les avoient pû avoir en nulle sorte de consideration.

II. Quelquefois il usoit de finesse & de surprise pour exercer ses cruautéz. Le jour d'auparavant qu'il fit mettre en croix le Contrôleur de sa Maison, il l'appella en sa Chambre, le contraignit de s'asseoir auprès de lui, le renvoya fort assuré & fort satisfait, & même lui fit part des viandes qu'on

latentes conscios, investigato novo questionis genere distorsit: immissa per obscena igne. Nonnullis & manus amputavit. Satisque constat duos solos è notioribus venia donatos, Tribunum laticlavium, & Centurionem: qui se, quo facilius expertes culpa ostenderent, impudicos probaverant: & ob id neque apud duces, nec apud milites, ullius momenti esse potuisse.

II. *Erat autem non solum magna, sed & callida inopinataque servitia. Auctorem summarum pridie quam crucifigeret, in cubiculum vocavit: assidere in toro juxta cœgit, securum hilaremque dimisit, partibus etiam de cœna dignatus est.*

* *Arctinum*

II. *Auctorem summarum.* J. Torrentii emendationem, *Arctinum summarum*, juxta duo mss.

* *Aretinum Clementem confutare virum, è familiaribus & emissariis suis capitis condemnaturus, in eodem, vel etiam in majore gratia habuit, quoad novissime * simul gestanti, conspecto delatore ejus: Vis, inquit, hunc nequissimum servum cras audiamus? Et quo contentius abuteretur patientiam hominum, numquam tristiore sententiam sine praefatione clementia, pronuntiavit: ut non aliud iam certius atrocis exitus signum esset, quam principii lenitas,*

Quosdam majestatis reos in Curiam induxerat: & cum praevisisset experturum se illa die, quam carus Senatui esset facile: perfectat, ut etiam more majorum puniendi condemnarentur: deinde atrocitate poena contrarius, ad leniendam invidiam intercessit,

lui avoit servies à son souper Il continua ses caresses à Aretius Clemens, qui étoit l'un de ses emissaires, & de ses plus familiers amis, jusqu'à ce qu'un jour, se faisant porter à la promenade avec lui, ayant apperceu son Delateur, *Veux tu, lui dit il, que demain nous donnions audience à ce méchant Esclave?* Et pour mieux se moquer de la patience des hommes, jamais il ne prononça de Sentence rigoureuse qu'auparavant il ne parlât de douceur & de clemence: ainsi lors qu'il paroïssoit doux au commencement de son discours, c'étoit une marque infallible que la fin en devoit être funeste.

Un jour ayant présenté au Senat des Criminels de leze-Majesté, il dit, *Qu'il verroit bien ce jour-là combien il étoit aimé du Senat.* D'abord il obtint aisément que les coupables seroient punis selon l'ancienne coûtume: Puis étant tonnè de la rigueur du supplice, il voulut adoucir la chose, & se rendre intercesseur par ces paroles

P ij

Aretinum Clementem.] Ex inscriptione veteri corrigunt Torreatius & Aretius. *Aretinum Clementem.*

Simulgestanti.] Male qui, *gestanti*, loquitur. Torreat.

dont il ne fera pas hors de propos de donner la connoissance au Lecteur. Permettez-moy, Peres Conscripts, d'obtenir de vôtre pieté, ce que je sçai bien que je n'obtiendray pas aisément, que vous accordiez aux condamnés la liberté de choisir tel genre de mort qu'il leur plaira. Car par ce moyen vous exempterez vos yeux d'un spectacle si plein d'horreur, & tous le monde connoistra que j'aurai assisté à l'Assemblée.

12. Se voyant épuisé par la dépense excessive qu'il avoit faite tant en ouvrages publics, & en spectacles, qu'en l'augmentation de la paye des Soldats; il eut bien la volonté de diminuer le nombre des gens de guerre; mais jugeant que ce seroit le moyen de s'exposer aux insultes des Barbares, & que d'ailleurs il n'avoit pas de quoi fournir à toutes les autres charges de l'Empire, il se porta à toute sorte de rapines & de brigandages.

his verbis : neque enim abs re fuerit ipsa cognoscere. Permittite Patres Conscripti à pietate vestra impetrari, quod scio me difficulter impetraturum, ut damnatis liberum mortis arbitrium indulgeatis. Nam & patetis oculis vestris, & intelligent me omnes Senatus interfuisse.

12. *Exhaustus operum ac munerum impensis, stipendijque quod adjecerat tentavit quidem, ad relevandos castrenses sumptus, militum numerum diminueret. Sed cum obnoxium se Barbaris per hoc animadverteret, neque eo secius * in explicandis oneribus omnibus harere: nihil pensi habuit, * quin praderetur omni modo bona vivorum & mortuorum*

12. *In explicandis oneribus omnibus harere.] Vulg. hareret.*

Quin praderetur omni modo bona vivorum & mortuorum usquequaque, &c. Ferri posset hæc distinctio. sed longe melior, trium principum editio: quia pradar, omni modo. Bona vivorum & mortuorum usquequaque, &c.

*rum usquequaque, quolibet & accusatore, & crimine corripiebantur. Satis erat objici quaecumque * factum dictumque aduersum maiestatem Principis. Confiscabantur alienissima hereditates: vel existente uno, qui diceret, audisse se ex defuncto, cum viveret, heredem sibi Caesarem esse.*

*Præter ceteros, Judaicus fiscus acerbissime actus est: ad quem deferbantur, * qui velut professi, Judaicam intra urbem viverent vitam vel dissimulata origine imposita genti tributa non popendissent. Interfuisse me adolescentulum memini, cum à procuratore, * frequentissimoque consilio inspiceretur nonagenarius senex, an circumsectus esset. Ab iuventa minime civi-*

Sur la moindre accusation du premier delateur, il ravissoit les biens des vivans & des morts, c'étoit assez qu'on leur reprochât d'avoir dit ou fait quelque chose contre la majesté du Prince Il faisoit confisquer des heredités où il n'avoit aucune apparence de droit, pourveu qu'il se trouvât seulement une personne qui assurât avoir ouï dire au defunt, *Que Cesar étoit son heritier*

Entr'autres les Juifs furent horriblement persecutez en leur tribut tant ceux qui faisoient profession ouverte du Judaïsme dans Rome, que ceux qui dissimulans leur origine n'avoient pas payé ce qui étoit imposé sur la nation Il me souvient qu'étant jeune garçon, je me trouvai à une assemblée dans laquelle le Procureur de l'Empereur fit visiter un vieillard de 90. ans, pour sçavoir s'il étoit circoncis. Dès la jeunesse il fut incivil & presomptueux, témoi-

P iij

Factum dictumque. Vel existente uno.] Al. *Factum dictumve vel uno existente.*

qui velut professi.] Optime Casaubonus, *qui vel ut profess.*
Frequentissimoque consilio,] *Supervacanea particula, q̄q̄e.*
 Torrent.

gnant sa fierté par ses paroles & par ses actions. Ce- nis concubine de son pere revenant d'Istrie, & se pre- sentant pour le baifer, com- me elle avoit accoûtumé, il lui tendit la main. Ne pouvant souffrir que le gen- dre de son frere eût des ser- viteurs vêtus de blanc aussi biens que les siens, il s'écria, *Qu'il n'éroit pas bon que plusieurs commandassent.*

13. Après qu'il fut par- venu à l'Empire, il osa bien se vanter en plein Senat, *Qu'il l'avoit donné l'Empire à son pere & à son frere; & qu'ils le lui avoient rendu.* Comme aussi après avoir re- pris la femme, il publia, *Qu'il l'avoit rappelée en son lit sacré.* Et un jour qu'il donnoit à manger au peu- ple, il prit plaisir aux ac- clamations, par lesquelles on souhaittoit toute sorte de prospérité au Seigneur, & à la Dame. Il se monstra si orgueilleux en la represen- tation des Jeux instituez à l'honneur de Jupiter Capi- tolin, que toute l'Assem-

*lis animi, confidens etiam, & cum verbis, tum rebus immodicus. Canidi patris concu- bina ex Istria rever- sa, osculumque, ut assueverat, offerenti ma- num præbuit. Generum fratris indignè ferens albatos & ipsum mi- nistros habere, procla- mavit: * ἐν ἀγαθῶν πολυκοιρανίᾳ.*

13. Principatum ve- rō adeptus, neque in Senatu jactare dubita- vit, & patri se, & fra- tri Imperium dedisse: illos sibi reddidisse. Neque in reducenda post divortium uxore, edicere, revocatam eam in pulvinar suum: acclamari etiam in Amphitheatro * epulari die libenter audivit: Domino, & Domina feliciter. Sed & Capi- tolino certamine cunctos ingenti consensu precan- tes, ut Pulsurium Su- ram restituerot, pulsum olim Senatu, ac tunc de

ἐν ἀγαθῶν πολυκοιρανίᾳ.] Plurimum imperantium regimen non bonum.

13. *Epulari die libenter audivit.] Alii, Epuli die libenter audivit.] vel, audis.*

de oratoribus coronatum : nullo responso dignatus, Tacere tantummodo iussit, Voce praconis.

*Pari arrogantia cum procuratorum suorum nomine formalem dictaret epistolam sic cepit : Dominus, & Deus noster * sic fieri jubet. Unde institutum posthac, ut ne scripto quidem ac sermone cuiusquam appellaretur aliter : Statuas sibi in Capitolio non nisi aureas & argenteas poni permisit, ac ponderis certi. Janos arcusque cum quadrigis & insignibus triumphorum per regiones urbis, tantos ac tot exstruxit : * ut euidam Gracè inscri-*

blée le priant d'un commun accord de rétablir Palfurius Sura, lequel avoit été chassé du Senat, & venoit de remporter le prix des Orateurs : sans daigner faire aucune réponse, il fit commander de se taire par un Crieur public.

Il usa d'une pareille arrogance en dictant le formulaire d'une lettre au nom de ses Agens ; laquelle il commença par ces paroles : *Nôtre seigneur & nôtre Dieu commande que cela se fasse de la sorte.* Et depuis il fut ordonné que personne ne se l'appellât autrement dans ses écrits ny dans ses discours. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui dressât aucunes Statuës au Capitole, qu'elles ne fussent d'or & d'argent, & de certain poids. Il fit construire quantité de voutes & d'ares triomphaux, où étoient representez des Chariots à quatre chevaux,

P. iijj

Sic fieri jubet. J. Alii. Hoc fieri jubet.

Vi cuidam Gracè inscriptum arcui sit, aream & calvitium. J. Libri duo miss. inscriptum sit arcui, ac postea relicum spatium nec verba ulla Gracæ. Lego igitur ex Turnebi sententia, sive hæc coniectura. sive verus sit lectio, ut cuidam Gracè inscriptum sit arcui, APKET. id est, sufficit. quod magis placet quam vel ægri, vel æguri. Illud vero. aream & calvitium merum somnium est. Quanquam & calvum fuisse Domitianum norunt omnes, & venusta translatio aream calvi verticem appellat Pætrogus. Hæc omnia Torrent,

avec toutes les marques des Triomphes. Il fut le seul de tous les Empereurs, qui exerça dix sept Consulats: Les sept du milieu consecutivement; mais de tous il n'en eut presque que le titre. Il en continua plusieurs jusques aux Ides de Janvier, & ne passa jamais les Calendes de May en cette Charge. Après les deux Triomphes, ayant pris le surnom de Germanicus, il voulut que le mois de Septembre & d'Octobre portassent ses noms de Germanicus & de Domitianus; parce que l'un étoit celui de sa naissance, & l'autre celui de son advenement à l'Empire.

14. Comme ses déportemens le faisoient apprehender & haïr de tout le monde, il perit enfin par la conjuration de ses amis, & de ses Affranchis les plus intimes, dont sa femme fut aussi complice. Il y avoit long-tems qu'il avoit un pressentiment non seulement de l'année & du jour, mais encore de l'heure & du genre de sa mort; d'autant que les Caldéens l'en avoient

ptum arcu sit, arcum & calvitium. Consulatus XVII cepit, quod ante eum nemo. Ex quibus septem medicos continuavit: omnes autem pene titulo tenuit gessit: nec quemquam ultra Kalendas Maji: plures ad Idus usque Januarias. Post autem duos triumphos, Germanici cognomine assumpto, Septembrem mensem & octobrem ex appellationibus suis, Germanicum, Domitianumque transnominavit: quod altero suscepisset Imperium, altero natus esset.

14. *Per hac terribilis cunctis & invisus, tandem oppressus est amicorum libertorumque intimorum conspiratione, simul & uxoris. Annam * diemque ultimum vita jam pridem suspectum habebat, horam etiam, nec non & genus mortis. Adolescentulo Chaldaei cuncta prädixerant.*

Pater

* *Diemque ultimum vita.*] *Al Diemque ultimum, sine vita*

adverti par leurs predictions, lors qu'il étoit encore en sa première adolescence.

*Pater quoque * super cenam quondam fungis abstinentem palam irriserat, ut ignarum sortis sua, quod non ferrum potius timeret. Quare parvidus semper atque anxius, minimis etiam suspitionibus prater modum commovebatur: ut edicti de excidendis vineis propositi gratiam facere non alia magis re compulsus credatur, quam quod sparsi libelli cum his versibus erant.*

Κὴν μὲ φάγας ἐπι
ρίζαν, ὅμῳν ἔτι
καὶ ποφροῖσιν,
Ὅσοι ἐπιπείσασιν
Καίσαρι θυμῆνα.

*Eadem formidine oblatum à Senatu * novum & inexcogitatum hono-*

Une fois même qu'étant à table il s'abstenoit de manger des champignons, son pere s'étoit moqué de lui, comme s'il eût ignoré la destinée, & qu'il ne dût pas pas plutôt se donner garde du fer. Tellement qu'il vivoit dans de continuelles inquietudes, & les moindres soupçons le jettoient dans le trouble & dans la défiance. Aussi disoit-on, que rien ne l'avoit tant obligé de revoquer l'Edit qu'il avoit fait d'arracher les vignes, que certains Vers Grecs qui couroient dans Rome, dont le sens étoit, *Arrache-moi jusque à la racine; toutefois je produirai assez de vin pour être versé quand Cesar sera immolé.*

Par cette même apprehension, quoi qu'il fût extrêmement vain & ambi-

P ▼

Super cenam quondam.] A! Super cenam quandam.

Κὴν μὲ μὲ φάγας ἐπιρίζαν, ὅμῳν ἔτι καὶ ποφροῖσιν, ὅσοι ἐπιπείσασιν Καίσαρι θυμῆνα.] Vel si me usque ad radicem comederis, tamen adhuc fructum proferam, quantum superfundatur Cesare immolato.

Novum & inexcogitatum honorem.] Fere omnes libri, & inexcogitatum honorem, non male Torrentius, novum tunc excogitatum, vel sine cogitatione, novum excogitatum.

tieux, il refusa une nouvelle sorte d'honneur, que le Sénat lui avoit decerné par flatterie, qui étoit : *Que sous les fois qu'il exerceroit le Consulat, des Chevaliers éléus par le sort, vêtus de robes de pourpre, & armés de lances, marcheroient devant lui, entre ses Sergens.* Le tems qui le menaçoit de sa perte s'approchant, il devint plus triste & plus inquiet de jour en jour; de sorte qu'il fit garnir les murailles des Galeries où il se promenoit ordinairement d'une pierre appelée Fangite, par la lucur de laquelle il pouvoit voir derrière lui, comme dans des Miroirs.

Quand les Criminels devoient répondre devant lui, il vouloit toujours être seul & en particulier, tenant leurs chaînes en ses mains. Pour persuader à ses Domestiques, que jamais il ne falloit attenter à la vie de son Patron, quelque bon exemple qu'on leur eût proposé; il condamna à mort Epaphroditus, Maître des Re-

rem, quamquam omnium talium appetentissimus, recusavit: quo decretum erat, ut quoties gereret Consulatum, equites Romani quibus fors obtigisset, trabecati, & cum hastis militaribus, præcederent eum, inter lictores apparitorumque. * *Tempore vero suspecti periculi appropinquante, sollicitior indies, porticum, in quibus spatium consueverat, parietes phengite lapide distinguit: à cuius splendore per imagines quidquid à tergo fieret, * provide-*

ret. * *Et nec nisi secretò atq; solus plerisque custodias, * receptis quidem in manum catenis audiebat. Utque domesticis persuaderet, ne bono quidem exemplo, audendam esse patroni necem: Epaphroditum a libellis, capitali poena condemnavit: quod post destitutionem, Nec*

Tempore vero. Provideat. Et nec nisi. Receptis quidem in manum.] Alii: Tempore quoque provideat. Nec nisi. Receptis que in manum.

ro in adipiscenda morse
manu ejus adiutus exi-
stimabatur.

15. Denique Fla-
vium Clementem pa-
truelum suum contem-
ptissima inertia, cujus
filios etiam tum parvu-
los successores palam
destinaverat : & abo-
lito priore nomine, alterum
Vespasianum ap-
pellari jusserat, alterum
Domitianum : repente
ex tenuissima suspitione
* tantum non in ipso
ejus Consulatu intere-
mit. Quo maxime facto
* maturavit sibi exi-
tum.

Continuis octo men-
sibus tot fulgura facta,
nuntiataque sunt : ut
exclamaverit, Feriat
jam * quem volet,
Tactum de caelo Capi-
tolium, templumque
Flavia genitrix : item do-

quêtes, d'autant que c'é-
toit la commune opinion
qu'il avoit prêté sa main à
Neron, pour lui ayder à
mourir.

15. Quoy que Flavius
Clemens, son Cousin ger-
main, ne fût nullement à
craindre, menant une vie
faineante & méprisable, &
que même il eût ouverte-
ment déclaré ses successeurs
de l'Empire, dont il avoit
voulu changer les noms,
ordonnant que l'un s'appel-
leroit Vespasien & l'autre
Domitien; toutesfois sur un
soupçon qui n'avoit aucun
fondement, il ne laissa pas
de le faire mourir au sortir
de son Consulat; & cette
cruauté fut une des princi-
pales causes qui avancèrent
la mort.

Durant huit mois conse-
cutifs, les éclairs & les fou-
dres furent si frequens, &
l'on en apportoit des nou-
velles de tant de côtez, qu'il
s'écria; Qu'il frappe mainte-
nant celui qu'il lui plaira. Et
de fait, le Capitole, le Tem-

P vj

15. Etiamum parvulos. Tantum non in ipso. Maturavit sibi
exitum. Alii: Etiamum, etiamunc, & etiamunc. Tantum non
ipso. Matur sibi exitum.

quem volet. Sine sanguine mentione. Referretur. Abs-
que, quem velit. Sine sanguine in. Dicitur, velis in. Dicitur. Referretur
capitulum.

ple des Flaviens, le Palais & même la Chambre de l'Empereur en furent frappez. L'inscription d'une Statue triomphale fut ôtée de sa base, par la violence de la tempête, & cheut dans un Tombeau proche de là. L'Arbre, qui après avoir été renversé par terre, s'étoit redressé de lui-même avant que Vespasien fut Empereur tomba derechef subitement. La Fortune Preneftine qui avoit accoutumé de le favoriser constamment, & de lui promettre toute sorte de bon heur au commencement de chaque année, lui prédit la fin de ses jours, par un sort tout à fait contraire, avec des marques sanglantes.

La devotion qu'il avoit pour Minerve alloit jusqu'à superstition; il songea qu'elle se retiroit du lieu qu'il lui avoit consacré, & qu'elle lui disoit, que Jupiter l'ayant desarmée, elle ne pouvoit plus le protéger. Mais la chose qui le troubla le plus, ce fut la réponse, & la fin de l'Astralogue Ascletarion. Car étant accusé d'avoir publié ses prédictions selon les regles de l'art touchant la destinée de

mus Palatina, & orbiculum ipsius: atque etiam à basi statua triumphalis titulus excussus vi procella in monumentum proximum decidit. Arbor, qua privato adhuc Vespasiano eversa surrexerat, tunc rursus repente corruit. Prænestina Fortuna, toto Imperii spatio annuum novum commendanti latam eandemque semper sortem dare assuepta, extremo tristissimam reddidit: nec sine sanguinis mentione.

Minervam, quam superstitiose colebat, somnians excedere sacrario: negantem ultra se tueri eum posse, quod exarmata esset à Jove. Nulla tamen re perinde commotus est, quam responso, casuque Ascletarionis Mathematici. Hunc delatum, nec insipientem iactasse se, qua providisset ex arte, scit sciatum est, quis ipsi maneret exitus? & affirmavit.

*firmantem fore , ut bre-
vi laceraretur à cani-
bus, interfici quidem si-
ne mora , sed ad coar-
guendam temeritatem
artis , sepeliri quoque
accuratissime impera-
vit. Quod cum fieret,
evenit , ut repentina
tempestate dejecto funo-
re semijustum cadáver
discerperent canes : id-
que ei cœnanti à mîmo
Latino , qui prateriens
forte animadvertenterat ,
inter ceteras diei fabu-
las * referretur.*

16. *Pridie quam pe-
rîret , cum oblatos tube-
res servari jussisset in
crastinum : adjecit ,
Si modo vii licuerit.
Et conversus ad proxî-
mos , affirmavit fore ,
ut sequenti die , Lu-
na se in Aquario
eruentaret : factum-
que aliquod existeret ,
de quo loquerentur
homines per terrarum*

ce Prince , & ne le niant
point , l'ayant fait venir
devant lui , il lui de-
manda de quelle mort il
devoit mourir lui-même.
L'Astrologue lui répondit,
que pour lui, Il devoit être
bien-tôt déchiré par des
Chiens. Domitien pour le
convaincre de mensonge ,
& pour montrer la vanité de
son art , le fit tuer au même
instant, & commanda qu'on
l'enterrât fort soigneuse-
ment. Comme on exécutoit
cét ordre , il s'éleva une si
furieuse tempête. que le bû-
cher en fut renversé , & le
corps d'Ascletarion a demi
brûlé fut mis en pièces par
des Chiens. Ce qu'ayant
veu en passant un Farceur
nommé Latinus , il en vint
faire le conte à l'Empereur,
comme il étoit à souper.

16. Le jour avant qu'il
fut assassiné , ayant com-
mandé qu'on lui gardât pour
le lendemain du fruit , dont
on lui avoit fait présent , il
ajouta ces paroles , *Dis-
moins si nous en pouvons
manger.* Et se tournant vers
ceux qui étoient auprès de
lui, il leur assura , *Que le
jour suivant , la Lune seroit
sanglante au signe du Ver-
seau d'eau , & qu'il se passe-*

roit quelque chose dont les hommes parleroient par tout le monde. Sur le minuit, il fut tellement effrayé qu'il se leva en sursaut. Le matin il interrogea un Devin, venu de Germanie, & le condamna à la mort, parce que l'ayant consulté sur les pronostiques du Foudre, il avoit prédit quelque changement en l'Etat. Il arriva aussi que venant à gratter une verruë qu'il avoit au front, de sorte que le sang en decouloit, il proféra ces paroles, *Pluit aux Dieux qu'il n'en coulât pas davantage.* Puis ayant demandé quelle heure il étoit, on lui dit à dessein qu'il en étoit six, au lieu de cinq, qu'il apprehendoit. Alors se réjouissant, comme si le danger eût été passé, & se hastant pour aller au bain, il fut arrêté par son premier Valet de Chambre Parthenius, qui lui dit qu'un homme le vouloit avertir de quelque chose d'importance, & qui ne souffroit point de retardement. Surquoy ayant fait retirer tout le monde, il entra dans la

orbem. *At circa mediam noctem ita est exterritus, ut ex strato profiliret. Dehinc mane haruspicem ex Germania missum, qui consultus de fulgure mutationem rerum pradiixerat, audiit condemnavitque. Ac dum exulceratam in fronte verrucam vehementius scalpit: profluente sanguine, Utinam, inquit, haftenus, Tunc * horas requirenti, pro quinta, quam metuebat, sexta ex industria nuntiata est. His velut transacto jam periculo latum, festinantemque ad corporis curam, Parthenius cubiculo prapositus convertit: nuntians esse, qui magnum nescio quid afferret, nec differendum. Itaque summotis omnibus, in cubiculum se recepit, atque ibi occisus est.*

16. *Horas requirenti.*] Liber unus, *Inquirenti.* & mox, *transacto* pro, *transacto.* & bene Torrent.

17. De insidiarum
 eadisque genere, hac
 fere divulgata sunt.
 Cunctantibus conspira-
 tis, quando & quomo-
 do, id est, *lar a temne,*
 an cœnantem aggrede-
 rentur: Stephanus Do-
 mitilla procurator,
 & tunc interceptarum
 reus, consilium ope-
 ramque obtulit. Ac si-
 nisteriore brachio velut
 agro, lanis fasciisque per
 aliquot dies ad averten-
 dam suspicionem obvo-
 luto ad ipsam horam, do-
 lū interjecit: professusq;
 conspirationis indicium:
 & ob hoc admissus, le-
 genti traditum à se li-
 bellum & attonito,
 suffodit inguina.

Saucium ac repu-
 gnantem adorti Clodia-
 nus cornicularius, &
 Maximus Parthenii
 libertus, & Saturius de-
 curio cubiculariorum,
 & quidam è gladiato-

chambre, où il fut tué.

17. Voicy à peu près l'or-
 dre de la conspiration, &
 la maniere dont il fut assas-
 sine. Comme les conjurez
 étoient en doute s'ils l'atta-
 queroient étant dans le bain
 ou à table, Stephanus Pro-
 cureur de Domitille, & qui
 étoit accusé de peculat, leur
 offrit son assistance. Pour
 s'exempter de soupçon, il
 feignit d'avoir mal au bras
 gauche, & l'ayant tenu du-
 rant quelques jours enve-
 lopé de laine & de bandes,
 il y cacha un poignard; puis
 ayant eu entrée dans le Ca-
 binet, sous prétexte de vou-
 loir découvrir la conjura-
 tion, il en presenta le me-
 moire à l'Empereur, lequel
 s'étant mis à le lire avec
 étonnement; Stephanus lui
 enfonça le poignard dans
 les parties honteuses.

L'Empereur se sentant
 blessé se préparoit à la def-
 fense, quand le Colonel
 Clodianus, Maximus Af-
 franchy de Parthenius, Sa-
 turius premier Valet de
 Chambre, & un Gladiateur
 survinrent.

17. *Saturius decurio*] Sune qui *Satrius* legunt. Et *Sattia* quĩ-
 dem gens Romana est, unde cognomen *satrienus*. Hoc loca-
 tamen *Saturius*, retineo, aut *Saturius*, scribo. *Servum enim* 289
liberum significat. *Torrentius*.

survinrent, & lui donnerent sept coups, dont ils l'acheverent. Un jeune garçon, lequel selon la coûtume, se tenoit auprès des Dieux domestiques, & avoit veu faire le meurtre, adjouitoit à ce que nous venons de dire, qu'au premier coup que Domitien avoit receu, il lui avoit commandé de lui donner une dague qu'il avoit sous son chevet, & d'appeller ses gens; mais qu'il n'avoit trouvé que la poignée, & toutes les portes fermées; que l'Empereur s'étant long-tems debatau avec le premier assassin, l'avoit enfin porté par terre, s'efforçant de lui arracher le poignard, & de lui crever les yeux, quoi qu'il eût les doigts coupez.

Il fut tué le 18. de Septembre, l'an 45. de son âge, & de son Empire le 15. On ne lui rendit aucun honneur à ses funeraillles; car son corps ayant été mis dans une biere commune, & porté comme ceux de la plus basse condition, Philis sa nourrice le brûla en une maison qu'elle avoit hors la ville proche de la voye Latine,

*rio ludo, vulneribus septem contrucidaverunt. Puer, qui cura Larium cubiculi ex consuetudine assistens, interfuit cadi: hoc amplius narrabat, se jussu à Domitiano, ad primum statim vulnus pugionem pulvino subditum porrigere, ac ministros vocare: neque ad caput quidquam excepto capulo, & præterea * omnia clausa reperisse: atque illum interim correpto deductoque ad terram Stephano, collucta: ù m diu, modo ferrum extorquere, modo quamquam laniatis digitis, oculos effodere conatum.*

Occisus est XIV Kalend. Octobris, anno atatis XLV. Imperii XV. Cadaver ejus populari sandapila per vespillones exportatum, Phyllis nutrix in suburbano suo Latina via funeravit: sed reliquias templo Flavia gentis clam intulit, cineribusque Julia Titi filia

Omnia clausa.] Liber votus, clausa omnia, & mox, arrepto pio, correpto.

* quam & ipsam educaverat, commiscuit.

18. *Statura fuit procera, vultu modesto, ruborisque pleno, grandibus oculis, verum acie hebetiore: praterea pulcher ac decens, maxime in juventa. & quidem toto corpore, exceptis pedibus, quorum digitos restrictiores habebat, postea calvitio quoque deformis, & obesitate ventris, & crurum gracilitate: quae tamen ei valetudine longa remansuerant. Commendari se verecundia oris atque sentiebat, ut apud Senatum sic quondam iactaverit, Usque adhuc certe animum meum probastis, & vultum. Calvitio ita offendebatur, ut in contumeliam suam traheret, si cui alii joco, vel jurgio objectaretur: quamvis libello, quem de cura capillorum ad amicum edidit, hoc etiam illum*

porta les cendres secretement dans le Temple des Flaviens, & les méla avec celles de Julie, fille de Titus, qu'elle avoit aussi élevée.

18. Il étoit de fort belle taille, la modestie paroissoit dans la rougeur de son visage: il avoit les yeux grands, mais la vuë foible; il étoit beau & proportionné en tous ses membres, à la réserve des pieds dont les doigts étoient trop courts & trop resserrez: Sa beauté se passa avec la jeunesse, car il devint chauve, son ventre gros, ses jambes menuës par une longue maladie. Il se piquoit tellement d'avoir un visage modeste, qu'un jour il s'en glorifia en presence du Senat par ces paroles: *Jusqu'à present vous avez approuvé mon cœur & mon visage.* Comme au contraire, il lui fâchoit si fort d'être chauve que si on reprochoit ce deffaut à quelque autre, soit en raillerie ou en colere, il se tournoit à son deshonneur, & s'en offendoit comme d'un mépris. Quoy que dans un Livre qu'il adresse à un de ses Amis, touchant le soin qu'on doit

Quam & ipsam educaveras,] Alii bene, quam & ipsa.

avoir des cheveux, il parle en ces termes pour se consoler avec lui. Ne vois tu pas comme je suis grand & beau? Toutefois mes cheveux ont le même destina que les tiens, & je supporte constamment qu'ils vieillissent en mon adolescence. Aussi n'y a c'il rien de plus agreable, ny qui dure moins que la beauté.

19. Comme il vivoit dans la delicatesse, & qu'il fuyoit le travail, il n'alloit que rarement à pied par la Ville; & dans les expeditions militaires tres-peu à cheval, ordinairement en litiere. De tous les exercices des armes, il n'aimoit qu'à tirer de l'Arc, en quoi il reussissoit admirablement bien. Plusieurs en ont été témoins, & lui ont veu tuer quantité de bêtes différentes en un parc qu'il avoit proche d'Albe avec tant d'adresse, que souvent par plaisir, il leur faisoit tenir deux flèches à la tête, comme si c'eussent été des cornes. Quelquefois un gar-

simul, seque consolans intervenit:

* ἄχ' ὄρκας εἶσι καὶ γὰρ καλὸς τε μέγας τε * eadem me tamen manent capillorum fata & forti nimo tero comam in adolescentia senescentem, Scias nec gratius quidquam decore, nec brevius.

19. Laboris impatientis, per urbem pedibus non temere ambulavit: in expeditione, & agmine, equo rariius, lectica assidue utebatur est. Armorum nullo, sagittarum vel precipuo studio tenebatur. Centenas varii generis feras saepe * in Albano secessu confidentem spectare, utque etiam ex industria ita quarundam capita figentem, ut duobus ictibus quasi * cornua effingeret. Nonnumquam in pueri procul stantis, praben-

18. ἄχ' ὄρκας εἶσι καὶ γὰρ καλὸς τε μέγας τε [Non vides quam ego & pulcher & magnus?]

Eadem me tamen manent capillorum fata. Editiones Romani & Aldina. Eadem remanent mecum capillorum fata. Stephani. Eadem me tamen manent cum capillorum fata. Urini demum vales. Eadem tamen manent mecum capillo fata.

19. In Albano secessu. Vulg. In Albano secessu. Cornua effingeret. Vulgo Cornua efficeret.

risque * *pro scopulo*
* *dispensam dextra*
manus palmam, sagi-
tas tanta arte uirexit,
ut omnes per interval-
la digitorum innocue
evaderent.

20. *Liberalia studia*
in initio Imperii negle-
xit, quamquam bi-
bliothecas incendio ab-
sumptas impensissimè
reparare curasset, exem-
plaribus unisque peti-
tis & missisque Ale-
xandriam, qui descri-
berent, emendarentque.
Nunquam tamen aut
historia, carminibusve
cognoscendis operam
ullam, aut stilo vel
necessario adedit. Prater
commentarios & acta
Tiberii Cesaris nihil
lectitabat: epistolas ora-
tionesque & edicta
* *alieno formabat in-*
genio, sermonis tamen
nec inelegantis. Dicto-
rum interdum etiam
notabilium, Vellem,
inquit, tam formosius

çon lui tendant la main d'af-
fez loin pour lui servir de
butte, il lui faisoit passer les
flèches entre les doigts sans
le blesser.

20. Au commencement
de son Empire il negligea
les bonnes Lettres, quoy qu'il
eût fait beaucoup de dépense
à remettre les Bibliothèques
qui avoient été consumées
par le feu, & à recouvrer des
exéplaires de tous côtez, jus-
qu'à envoyer à Alexandrie des
gens pour les transcrire, &
pour les corriger. Toutefois
il ne s'appliqua jamais ny à
l'Histoire ny à la Poësie, ny
même aux compositions
nécessaires. Il ne lisoit que
les Commentaires & les
Actes de l'Empereur Tibere;
& se servoit de l'esprit d'au-
trui pour la composition de
ses Epîtres, de ses Haran-
gues, & de ses Edits. Avec
tout cela il ne laissoit pas de
parler élégamment, & de
dire quelquefois de bons
mots, comme, *Je voudrois*

Pro scopulo.] *Vrsinus à suo cod. non male, pro scopo. ita*
etiam est in Steph. editione.

Dispensam dextra manus palmam.] *Mss. expansam. Beroaldus*
& Sabellus, dispensam.

20. *Alieno formabat ingenio.*] *Hæc quidem plana lectio: sed*
mirum in optimis mendicantis aliter legitur, vel Alpheno, ut in libris
Torrentii, vel Alphabeto, ut in Viterbiensi. nihil elicio: nisi si
corruptum nomen est alicujus liberti vel tervi ab epistolis. Hæc
Casaubonus.

être aussi beau que Merius croit l'être. Et voyant la tête d'un homme mêlée des cheveux roux & blancs, C'est, dit-il, de la neige mêlée avec du vin mellé.

21. Il dit aussi, Que la plus misérable de toutes les conditions étoit celle des Princes, ven qu'on ne croyoit jamais qu'ils eussent découvert une conjuration, qu'après qu'ils avoient été assassinés. Lors qu'il n'avoit point d'affaire, il se divertissoit à jouer au dez, même les jours ouvriers, & le matin : Il se baignoit durant le jour, & mangeoit beaucoup à diner; pour son souper, il se contentoit de manger une pomme appelée *Maciane*, & de boire ce qui étoit contenu dans une petite fiole. Il traitoit souvent ses amis avec beaucoup de magnificence, mais il ne tenoit pas longue table; il en sortoit avant Soleil couché, & ne faisoit point de collation, employant le reste du tems à se promener tout seul en particulier, jusqu'à ce qu'il eût envie de dormir.

22. Il étoit tellement adonné à la luxure, qu'il en

elle, quam Merius sibi videtur. Et *cusus tam caput varietate capilli subrutulum*, & incanum, perfulam nivem mulso dixit.

21. *Conditionem Principum miserriam aiebat: quibus de conjuratione comperita non crederetur, nisi occisis. Quoties otium esset, alea se oblectabat, etiam profestis diebus, matutinisque horis, ac lavabat de die, prandebatque ad satietatem: ut non temere super coenam prater * *Masianum malum*, & modicam in appella potiunculam sumeret. Convivabatur frequenter ac large, sed pene raptim: certe non ultra Solis occasum, nec ut postea commissaretur. Nam ad horam somni nihil aliud, quam secreto solus deambulabat.*

22. *Libidinis nimia, assiduitatem con-*

72. *Masianum malum.*) Male vulgo, *Martianum malum.*

cubitus velut exercitationis genus, clinopalem vocabat. Eratque fama, quasi concubinas ipse divelleret nararetque inter vulgariissimas meretrices. Fratris filiam adhuc virginem oblatam in matrimonium sibi, cum devictus domitia nuptiis pertinacissimè recusasset non multò post alii collocatam, ultro corruptit: & quidem vivo etiam tum Tito mox patre ac viro orbata, ardentissimè palamque dilexit: ut etiam causa mortis existit, coacta conceptum à se abigere.

Occisum eum, populus indifferenter miles gravissimè tulit, statim que eum Divum appellare conatus est paratus est ulcisci, nisi duces desuissent: quod quidem paulò post fecit, ex postulatibus ad pœnam pertinacissimè cœdis auctoribus cœtra, Senatus adeo latatus est, ut repleta certatim Curia non temperaret,

faisoit une maniere d'exercice, & lui avoit donné un nom Grec, qui signifioit la *Lutte du liêt*. On disoit même qu'il pincetoit le poil des parties honteuses de ses Concubines, & qu'il se baignoit avec les femmes les plus prostituées Ayant épousé Domicie, il résista avec opiniâreté aux propositions qu'on lui fit d'épouser la fille de son frere encore pucelle; mais bien tôt après qu'elle fut mariée à un autre, il coucha avec elle, même du vivant de Titus: puis cõme elle eut perdu son pere & son mary, il témoigna ouvertemēt la furieuse passiõ qu'il avoit pour elle; & apres l'avoir engrossée, il la contraignit à faire perdre son fruit, dont elle mourut.

23. Sa mort fut indifferente au peuple; mais tres-sensible aux gens de guerre, lesquels d'abord lui donnerent le nom de Divin, & s'ils eussent eu des Chefs, ils étoient tous disposez à venger le meurtre, comme ils firent bien-tôt apres, ayant demandé avec opiniâreté la punition des Assassins. Au contraire la joye que les Senateurs en eurent, fut si grande, que s'étans assemblés

blés à la hâte, ils condamnerent sa memoire & le déchirerent par les injures les plus piquantes, dont ils se purent adviser. Outre cela, ils commanderent qu'on apportât promptement des échelles pour ôter les boucliers, & pour abattre les Images, avec ordre d'effacer toutes les inscriptions où étoit le nom d'un Prince si odieux. Quelques mois avant qu'il fut tué, une Corneille dans le Capitole proféra des paroles Grecques qu'on interpreta de la sorte : *Dernièrement une Corneille s'élevant perchée sur le mont Tarpejen, ne pouvant pas dire que tout alloit bien presentement, dit, que tout iroit bien à l'avenir.* On tient aussi que Domitien même, ayant songé qu'une bosse d'or lui étoit venue derrière le col, il avoit pris cela pour un presage assuré, que la Republique devoit être plus heureuse & plus florissante après sa mort. Comme effectivement il arriva bien-tôt après par la sagesse, & par la moderation de ses Successeurs.

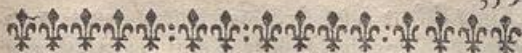
quin mortuum contumeliosissimè atque acerbissimo acclamationum genere laceraret: scilicet etiam inferri, clipeosque & imagines ejus coram detrabi, & ibidem solo affligi juberet: novissimè eradendos ubique titulos, abblendamque omnium memoriam decerneret. Ante paucos quam occideretur menses, cornix in Capitolio elocuta est Ἴσχυ πάλαι καλῶς nec defuit qui ostentum sic interpretarstur

Nuper Tarpejo qua
sedit culmine
cornix,

Est bene non potuit
dicere: dixit, eris.

ipsum etiam Domitianum ferunt somniasse, gibbam sibi pone cervicem aurum enatam pro certoque habuisse, beatiorum post se latiorumque portendi reipublica statum. Sicut sane brevi evenit abstinentia & moderatione insequentium principum.

Fin des Vies des douze Empereurs.



AVERTISSEMENT.

L'O N à lieu d'esperer, que le Lecteur recevra de bonne part le travail de celui qui a traduit les vies des Illustres Grammairiens, que Suetonne nous à données parmi les autres Ouvrages; mais ausquelles personne n'avoit songé jusqu'à present & que l'on negligeoit à cause de leur briéveté. C'est cette même briéveté, qui est la cause que Mr l'Abbé *** Docteur en Theologie s'est appliqué à les mettre en nôtre langue, pour satisfaire au desir de ceux qui n'ayant pas occasion de les voir couchées tout au long dans les Autheurs, qui se sont attachez à les donner à la posterité ne laisseront pas d'en apprendre les particularités par cette Lecture. On a etu de contribuer au soulagement de la memoire de ceux, qui l'ayant foible ne peuvent lire des grands faits accompagnez de mille circonstances sans l'agiter par des violents efforts; & ainsi l'accabler par de trop longues fatigues; au lieu que dans cette nouvelle traduction tout y est succinct, & on n'y met que ce qui a paru à Suetone digne de remarque. Il seroit inutile de vouloir expliquer au long la methode

thode qu'on à gardée. Contentez-vous mon cher Lecteur de sçavoir qu'on ne s'est pas attaché si severement à la lettre, qu'on aye traduit mot à mot ce petit ouvrage. Chaque langue a ses beautes aussi bien que ses façons propres de s'enoncer; il y a des choses qui seroient ridicules en nôtre langue, si on les traduisoit à la lettre: on peut sans s'écarter de la fidelité que l'on doit avoir, donner un tour aisé & naturel à une phrase pour la faire éclatter dans son lieu sans qu'elle perde la force qu'elle a dans son origine, ainsi en a-t'on usé dans cette rencontre, c'est que vous observerés aisement. Le bon accueil qu'on a fait à tout ce qui a paru du même Auteur, fait presumer pour cecy & pour ce qui le pourra suivre.





LA VIE
DES ILLUSTRÉS
GRAMMAIRIENS
TRADUITE DU LATIN
DE SÜETONE.
Par J. B. M. D. É. T.

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF
COMPARATIVE ZOOLOGY
AND ANATOMY
HARVARD UNIVERSITY
CAMBRIDGE, MASS.

64

11/11/11



LA VIE DES ILLUSTRÉS
 GRAMMAIRIENS
 TIRÉE DE SUETONE.

CAP. I,
 PRÆFATIO.

CHAPITRE PREMIER.
 servant de
 PREFACE.

GRAMMATICA
 Solim Roma de in
 usu quidem nedum in
 honorem ullo erat: ru-
 di scilicet ac bellicosa
 etiam tum civitate,
 necdum magnopere li-
 beralibus disciplinis
 vacante. Initium quo-
 que ejus mediocre ex-
 titit: Siquidem anti-
 quissimi doctorum, qui
 iidem & poëta & ora-
 tores semigræci erant
 (Livium & Ennium
 dico quos utraque lin-
 Tome II.

BIEN loin que l'étu-
 de de la Grammaire
 fût en quelque usage dans la
 ville de Rome, l'on ne l'y esti-
 moit pas même: ce peuple
 Guerrier qui faisoit son
 principal soin du metier de
 la guerre, negligeoit l'étude
 des belles lettres. Son com-
 mencement fut fort medio-
 cre & sans éclat: & les pre-
 miers qui en établirent l'u-
 sage, (je parle ici de Livius,
 & d'Ennius) étant beaucoup
 plus sçavans dans le Grec
 que dans le Latin, ensei-

gnoient soit dans les maisons particulières, soit dans les écoles publiques, & ne s'expliquoient le plus souvent qu'en Grec: que si par hazard on avoit quelque Ouvrage latin de leur façon ce n'étoit qu'avec des grandes peines. Quant aux deux Traités des lettres & des syllabes, aussi bien que de la cadence des vers, dont la pluspart font auteur Ennius, Lucius Cotta soutient que ce n'est pas cet Ennius qui les a composé, mais un certain Ennius qui lui à succédé, & à qui on attribue plusieurs Traités de l'art de deviner.

*gua demi ferisque do-
cuiffe adnotum, est)
nihil amplius quam
Græce interpretaban-
tur: ac si quid Latine
ipsi composuissent, præ-
legebant. Nam quod
nonnulli tradunt, duos
libros, de literis syllabi-
bisque, item de me-
tris, ab eodem Ennio
editos, jure arguit Lu-
cius Cotta, non Poeta
sed posterioris Ennii
esse: cujus etiam de
augurandi disciplina
volumina feruntur.*

CHAPITRE II.

CAP. II.

*De Cratete Mallote qui fut le
premier Grammairien, qui
parut dans la Ville.*

*De Cratete Mallote,
primo Grammati-
co in urbe.*

LE premier, qui à mon avis, mit au jour l'étude de la Grammaire fut Cratete Mallote contemporain d'Aristarchus, lequel fut envoyé en Ambassade au Senat par le Roy Attalus, dans le tems de la treve que l'on eut entre la secon-

Primus igitur quantum opinamur. studium Grammatica in Urbem intulit CRATESES MALLOTES Aristarchi equalis, qui missus ad senatum ab Attalo rege, inter secundum ac tertium bellum

bellum Punicum, sub ipsam Ennii mortem, quum in regione Palatii prolapsus in cloaca foramen, crus fregisset, per omnem legationis simul & valetudinis tempus, plurimas in poëses subinde fecit, assidueque differvit: ac nostris exemplo fuit ad imitandum. Hactenus tamen imitati, ut carmina parum adhuc divulgata, vel defunctorum amicorum, vel si quorum aliorum probassent, diligentius retractarent: ac legendo commentandoque, etiam ceteris nota facerent: ut **CAJUS OCTAVIUS** Lampadio, *Nævii Punicum bellum: quod unico volumine & continenti scriptura expositum, divisit in septem libros: ut postea* **QUINTUS VARGONTEJUS** *annales Ennii, quos certis diebus in magna frequentia pronuntiabat: ut* **LÆLIUS, ARCHELAUS, VECTIUS, QUINTVS PHILOCOMUS** *Lucii satyras familia-*

de & la troisième guerre de Carthage, il se rompit malheureusement une cuisse à l'entrée du Palais en tombant dans un fossé. Pendant le tems de son illustre Ambassade & de sa convalescence, il fit plusieurs ouvrages qui n'avoient pas toute leur perfection, lesquels néanmoins nos auteurs ne laisserent pas d'imiter: ils travailloient de leur côté à polir les vers, qu'il avoit fait pour se consoler de la mort de ses amis, en y ajoutant eux-même quelque chose avant que de les faire voir au public. C'est ainsi qu'en usa Cajus Octavius Lampadius à l'égard de l'Histoire de Carthage composée en prose par Nœvius, laquelle n'ayant qu'un seul volume il l'a divisé en sept livres differens. Quintus Vargontejus fit une pareille chose au sujet des annales d'Ennius lesquelles il declamoit en public à certains jours. Lælius Archelaus Vectius Quintus Philocomus en agit de cette façon pour les satires de Lucilius, que Pompeius Lenæus lisoit, à ce qu'on dit, à Archelaus Lucius Ælius Lanavinus beaux-fils de Quintus Ælius.

& Servius Sulpicius tous deux Chevaliers Romains furent les premiers qui firent éclater la Grammaire qui n'est pas peu utile pour l'avancement dans les sciences & le gouvernement de l'État.

ris sui : quas legisse apud Archelaum , Pompejus Lenaeus , apud philicomum Valerius Cato , tradicantur. Instruxerunt auxeruntque ab omni parte grammatica. LUCIUS ÆLIUS LANVINUS , gener Quinti ÆLII. SERVIUS CLODIUS , uterque eques Romanus , multique ac varii & in doctrina & in Republica usus.

CHAPITRE III.

CAP. III.

De L. Ælius Praconinus.

De L. Ælio Praconino.

Lucius Ælius eut deux noms ; car on lui ajouta celui de Praconinus , parce que son pere l'avoit lui-même preconisé ; il s'attachoit à faire l'eloge des personnes les plus qualifiées , & l'empressement extreme qu'il temoignoit à les louer fut cause qu'on l'exila avec Quintus Metellus Numidicus. Servius ayant malicieusement pris le livre de son gendre qui n'avoit pas encor été mis

Lucius Ælius cognomine duplici fuit : nam & Praconinus , quod pater ejus praconium fecerat , vocabatur : & stilo , quod orationes nobilissimo cuique scribere solebat tantus optimarum fautor , ut Quintum Metellum Numidicum in exilium comitatus sit. SERVIVS cum librum soceri nondum editum.

editum fraude intercepisset : & ob hoc repudiatus pudore ac radio secessisset ab Urbe , in podagra morbum incidit : cuius impatiens , veneno sibi perunxit pedes & enecuit , ita ut parte ea corporis quasi pramortua , vixerit. Post hoc magis ac magis & gratia & cura artis increvit : ut ne carissimi quidem viri abstinerent , quo minus & ipsi aliquid de ea scriberent : utque temporibus quibusdam , super viginti celebres scholæ fuisset in Urbe tradantur : pretia Grammaticorum tanta , merce que tam magna : ut constet LUTATIVUM DAPHNIDEM , quem ÆLINUS MELISVS per cavillationem nominis Πανδορέωνος dicit , ducentis millibus nummum Quinto Catulo emptum , ac brevi manumissum : IVCIVM APPVLEIVM ab Edificio Calvino equite Romano pradiuite , quadringenis annuis conductum , multos

sous presse, fut banni pource sujet , la confusion qu'il en eut l'obligea de se retirer de la ville : quelque tems après il devint gouteux , ce fut alors qu'impatient de son mal il se frotta les jambes d'une espee de poison , qui le rendit perclus de ces parties du corps en sorte qu'il n'a fait que languir depuis cet accident. L'art de la grammaire se perfectionna, ensuite de jour en jours & devint le principal soin des personnes même les plus distinguées, tout le monde se faisoit un plaisir d'en écrire quelque chose, de sorte qu'on vit en tres-peu de tems sur pied plus de vingt Academies dans Rome. On proposa même des grands prix en faveur des Grammairiens , & il est constant que Lutatius Daphnis dont Ælinus melifus se raille souvent fut acheté par Quintus Catulus deux cent mille écus & fut bien-tôt après afranchi - il est aussi seur que Lucius Apulejus eut pendant tout le tems qu'il enseigna quatre cent écus de pension par an d'Ericcius Calvinus un des plus riches Chevaliers Romains. La connoissance de la Gram-

maire s'étendit alors dans les Provinces. Plusieurs célèbres Docteurs enseignoient en differens endroits. Mais particulièrement dans la partie de la France où l'on portoit la robe & frequentoit la barreau. De ce nombre étoient Octavius Teucer & Sicennius Jacchus & Oppius Cares ce dernier enseignoit toujours quoique extrêmement avancé en âge & qu'il eût perdu la vue.

edocuisse. Nam in provinciis quoque Grammatica penetraverat, ac nonnulli de notissimis doctoribus peragere docuerunt, maxime in Gallia Togata: inter quos OCTAVIUS TEUCEA, & SISENNIUS JACCHUS, & OPIUS CARES: hic quidem ad ultimam aetatem, & eam jam non gressu modo desiceretur, & sed visus.

CHAPITRE IV.

CAP. IV.

Du Nom de Grammairiens.

De Grammaticorum appellatione.

CE mot de Grammairiens est le nom dont on se servit pour faire connoître ceux qu'on appelloit gens de lettres, il vient du Grec. Aussi Cornelius Nepos dans le livre où il distingue un homme de lettre, d'avec un homme savant, dit qu'un homme de lettres, c'est celui qui s'occupe à travailler, ou à declamer quelque ouvrage poli; que ceux qui faisoient des commentai-

Appellatio GRAMMATICORUM Græca consuetudine invaluit: sed initio Literati vocabantur Cornelius quoque Nepos in libello quo distinguit literatum ab erudito: literatos quidem vulgo appellari ait eos qui aliquid diligenter & acutè scienterque possint aut dicere aut scribere: ceterum proprie
sic.

sic appellandos Poetarum interpretes, qui à Græcis, παμματρων nominentur: eosdem LITERATORES vocitatos. Messalla Corvinus in quadam epistola non esse sibi dicens rem cum Furio Bibaculo, nec cum Sigida quidem, aut literatore Catone: significat enim haud dubie. Valerium Catonem Poëtam simul, Grammaticumque notissimum. Sunt qui literatum à literatore distinguant, ut Græci, Grammaticum à Grammatista: & illud quidem absolute, hunc mediocriter doctum existiment, quorum opinionem Orbilius etiam exemplis confirmat. Nam apud majores, ait, cum familia alicujus venalis produceretur, non temere literatum, in titulo, sed literatorem inscribi solitum esse: quasi non perfectum, literis, sed imbutum. Veteres Grammatici & Rhetoricam docebant: ac multorum de utraque arte commentarii se-

raires sur les ouvrages des Poëtes devoient être appelez Grammairiens, (nom que leur donnoient les Grecs) quoyqu'on les appelle quelque fois gens de lettres. C'est pour cela que Messalla Corvinus dit dans une de ses lettres, qu'il ne voudroit pas avoir affaire avec un homme de lettres comme Furius Bibaculus, Sigida, & Caton faisant par là connoître que Valerius Caton étoit aussi bon Poëte qu'illustre Grammairien. Quelques-uns ont voulu distinguer un homme lettré, d'avec un homme de lettres, imitant en cela les Grecs qui distinguent le Grammairien d'avec le Grammatiste, assurant que l'un est un sçavant parfait & l'autre un demi sçavant: Orbilius est de cet avis & il prouve son opinion par beaucoup d'exemples, car quand les anciens dit-il parloient de quelqu'un de la famille d'un esclave, on ne lui faisoit jamais l'honneur de le traiter d'homme de lettre, mais plutôt d'un homme lettré pour marquer qu'il n'étoit pas beaucoup sçavant & qu'il n'avoit que de légères teintures. Les anciens Gram-

mairiens enseignoient aussi la Rhetorique l'on dit même que plusieurs firent des commentaires. Sur l'un & l'autre de ces arts. C'est de là que ceux qui les ont suivi de près, ou fait plusieurs ouvrages à leur imitation quoyque dans des matieres différentes, dans des nouvelles sciences, & nouvelles manieres de se polir dans l'eloquence, tels sont les Periphrases les Problemes, les Declamations, ouvrages de morale & autres de même genre. Ces exercices étant institués afin que les jeunes gens n'entraissent en Rhetorique avec une fecheresse & une aridité d'esprit directement opposée à cette belle science, que la plupart des jeunes gens negligent à present plutôt par une fonceantise affectée & une indiscretion inseparable de leur âge que par la peine & le travail qu'on rencontre dans ces sortes d'exercice. Je me souviens qu'étant jeune j'ai connu un jeune Prince qui declamoit de deux jour, l'un quelque piece, & quelqu'autre fois il s'exerçoit à la dispute, il est même arrive qu'il faisoit l'un & l'autre dans un mê-

tuntur secundum quam consuetudinem posterores quoque existimo, quanquam jam discretis professionibus nihilominus vel retinuisse vel instituisse & ipsos quoad genera institutionum ad eloquentiam preparandam, ut problemata, periphrases, elocutiones, ethologias, atque alia hoc genus: ne scilicet sicci omnino, atque aridi pueri Rhetoribus traderentur, que quidem omitti jam video desidia quorundam & infantia: non enim fastidio putem. Me quidem adolescentulo, repero quendam Principem nomine, alternis diebus declamare, alternis disputare, nonnullis vero mane disserere, post meridiem romoto pulpito, declamare solitum. Audiebam etiam memoria patrum, quosdam à Grammaticis statim à ludo transisse in forum atque in numerum praestantissimorum patronorum receptos. Clari professores, & de quibus prodi posset aliquid duntaxat.

*duntaxat à nobis, fere
ki fuerunt.*

me jour, en disputant le matin & declamant le soir. Mes ayeux m'ont dit aussi que par une fatalité déplorable il s'est trouvé des jeunes gens qui au sortir des jeux & des badineries de leur enfance ont entré dans le barreau & se sont mélez effrontement avec les plus celebres orateurs voilà à peu près les celebres professeurs dont nous avons voulu toucher icy quelque chose en passant.

CAP. V.

CHAPITRE V.

De Savio Nicanoro.

De Sævius Nicanor.

Sævius Nicanor prius ad famam dignationemque docendo pervenit, fecitque prater commentarios, quorum tamen pars maxima intercepta dicitur, satyram quoque: in qua libertinum se, ac duplici cognomine esse hoc indicat.

Sævius Nicanor
Marci libertus
negabit.

Servius posthumus
idem, sed Mar-

Sævius nicanor fut le premier que l'on qualifia de professeur, son merite le mit en reputation. Outre plusieurs beaux commentaires qu'il fit, & dont on a perdu la plus grande partie, nous avons une Satire de sa façon, dans laquelle il se nomme affranchi, & dit l'avoir merité de deux manieres. Si sævius, dit-il, & Posthumus me contestent la liberté, Marcus qui m'a affranchi en rendra temoignage quelques-uns nous rendent

la memoire en voulant qu'il se soit retiré en Sardaigne à cause de quelque crime infame, & que dans cette île il y ait fini ces jours.

cus docebit.
Sunt qui tradant ob-
infamiam quandam
eum in Sardiniam se-
cessisse, ibique diem
abisse.

CHAPITRE VI.

CAP. VI.

D'aurelius Opilius.

De Aurelio Opilio.

Aurelius Opilius affran-
chi d'un Epicurien en-
seigna d'abord la Philoso-
phie, ensuite la Rhetorique
& enfin la Grammaire. Lors-
qu'il eut quitté cet emploi
il suivit Rutilius Rufus qui
fut exilé en Asie, ce fut le
même qui passa ces vieux
jours à Smirne, & qui par-
mi plusieurs ouvrages d'e-
rudition en composa un en-
tre autres qui portoit pour
titre les neuf du corps, alle-
guant pour soutenir ce titre
que tous les Écrivains & les
Poètes étant sous la prote-
ction favorable des muses
ils étoient obligés de con-
sacrer quelqu'un de leur
ouvrages à leur memoire &
à leur nombre de neuf : il
est à remarquer que plu-
sieurs auteurs écrivent le
nom de ce sçavant homme

Aurelius Opilius
Epicurei cujus-
dam libertus, Philoso-
phiam primo, deinde
Rhetoricam, novissime
Grammaticam, docuit.
Dimissa autem schola,
Rutilium Rufum dam-
natum in Asiam secu-
tus, ibidem Smyrna
simulque consenuit :
composuitque varia e-
ruditionis aliquot vo-
lumina, ex quibus no-
vem unius corporis qui
quia Scriptores ac Poë-
tas sub clientela Musarum iudicaret, non ab-
surde & scripsisse &
fecisse se ait ex numero
Divarum & appella-
tione. Hujus cognomen
in plerisque indicibus,
& titulis per unam li-
teram scriptum ani-
madvertit.

madueto: verum ipse id per duas effert in parastichide libelli: qui inscribitur PINAX. par une seule, lettre quoy- que luy-même dans le livre qu'il nomme Pinax. l'écrive par deux.

CAP. VII.

CHAPITRE VII.

De M. Antonio Gniphone.

De Marc Antoine Gniphon.

M*Arcus Antonius Gniphon ingenuus in Gallia natus, sed expositus à nutritore suo manumissus institutusque, Alexandria quidem, ut aliqui tradunt, in con- tubernio Dionisii Sci- thobrachionis: (quod equidem non temere crediderim: quum tem- porum ratio vix con- gruat) fuisse dicitur ingenii magni, memo- ria singularis, nec mi- nus Grace quam La- tine doctus: praterea comi facilique natura nec unquam de merce- dibus pactus, eoque plura ex liberalitate discipulorum consecutus, Docuit primum in Di- vi Julii domo pueri adhuc: deinde in sua*

Marc Antoine Gniphon un des plus beaux esprits de son tems nâquit en France, il fut abandonné de ses parens qui l'exposè- rent, & son nourrisier l'a- yant affranchi il se donna aux sciences & étudia en Alexandrie dans la même maison de Denis Scytobra- chion; c'est ainsi que quel- ques-uns le disent, ce que je n'ai pas de peine à croire puisqu'on ne peut pas fixer le tems de son education & qu'on n'en convient pas. On dit que c'étoit un fort bel esprit & qu'il avoit une prodigieuse memoire, qu'il scavoit parfaitement le Grec & le Latin. Il étoit d'un naturel doux & complaisant & si peu interessé qu'il n'est jamais convenu avec aucun de ses écoliers de ce qu'ils lui donneroient, ce qui lui attiroit

attiroit des recompenses magnifiques. Il enseigna premierement dans la maison de Divus Julius qui n'étoit alors qu'un enfant, & dans la suite il enseigna chez lui. Ce fut la Rhetorique qu'il professa dont il donnoit tous les jours les regles & ne declamoit que dans les places publiques. Sa classe étoit remplie par d'honestes gens & distingué par leur merites, parmi lesquels l'on comptoit Marcus Ciceron dans le tems-même qu'il étoit preteur. Il a beaucoup écrit quoiqu'il soit mort avât l'age de cinquante ans; & que Atteius Philologus aye dit qu'il n'a laissé que deux volumes Latins. Que si l'on trouve quelques ouvrages où il aye mis son nom, l'on ne les croit pas siens mais ceux de ses écoliers.

privata. Docuit autem & Rhetoricam, ita ut quotidie precepta eloquentia traderet, declamaret vero non nisi mundanis. Scholam ejus claros quoque viros frequentasse aiunt: in his Marcum Ciceronem, etiam cum pratura fungeretur. Scripsit multa, quamvis annum ætatis quinquagesimum non exceperit: etsi Atteius Philologus duo tantum volumina de Latino sermone reliquisset eum tradit. Nam cetera scripta discipulorum ejus esse, non ipsius in quibus & suum alicubi reperiri nomen.

CHAPITRE VIII.

CAP. VIII.

*De Pompilius Adronicus.**De Pompilio Andronico.*

Pompilius Adronicus étoit Sirien de nation, Epicurien de secte si inhabi-

Pompilius Andronicus, natione Syrus, studio Epicureæ sectæ.

secta desidiosior in professione Grammatica habebatur, minusque idoneus ad tuendam scholam. Itaque: cum se in Vrbe non solum Antonio Gniphoni sed ceteris etiam deterioribus postponi videret. Cumas transit, ibique in otio vixit, & multa composuit: verum adeo inops atque egens, ut coactus precipuum illud opusculum annalium elenchorum sedecim millibus nummum cuidam vendere. Quos libros Orbilius suppressos redemisse se dixit vulgandosque curasse nomine auctoris.

le pour professer la Grammaire, qu'il n'a jamais eu la moindre aptitude pour tenir école publique: C'est pour quoi voiant que non seulement Antonius Gniphon ce fameux maitre mais encore tous ceux du commun l'emportoient sur lui, il se retira à Benevent où il mena une vie douce & tranquille: mais si pauvre qu'il fut contraint de vendre à un tresvil prix son principal ouvrage qui étoit un abrégé de l'Histoire tirée des tables des Livres. Orbilius de qu'il racheta ces livres qui avoient été supprimez & qu'il eut soin de le donner au public sous le nom de l'auteur.

CAP. IX.

CHAPITRE IX.

De Orbilio.

D'Orbilius.

ORbilius Pupillus Beneventanus, morte parentum, una atque eadem die, inimicorum dolo, interemptorum, destitutus, primo apparituram magistratibus fecit; deinde

ORbilius Pupillus Beneventanus fut depouillé, après la mort de ses parens, de tous ses biens, que la rage & l'envie de ses ennemis qui avoient attenté à sa vie, lui enleverent, il s'en plaignit d'abord aux magistrats

frats à qui il presenta pour ce sujet une requête , mais inutilement, ce qui l'obligea d'aller en Macedoine où il prit party dans la Cavalerie sous Corniculus : & après avoir suivi quelque tems l'armée il reprit ses études qu'il avoit interrompu , pour lesquelles néanmoins il avoit fait voir beaucoup de disposition dans son enfance par le grand profit qu'il y avoit fait , il professa long-tems dans son pais & ce ne fut qu'à l'âge de cinquante ans qu'il vint à Rome , lorsque Ciceron étoit Consul Ce fut dans cette fameuse Ville qu'il enseigna plutôt pour l'honneur que pour l'interêt; car il dit lui-même dans un de ses écrits, qu'il étoit si pauvre sur la fin de ses jours, qu'il fut obligé de demeurer dans des mechantes caballes. Il composa un livre qu'il intitula *Perialogos* , où il se plaint des injures que des parens trop interessez font aux professeurs sans que ceux-cy s'en plaignent ny s'e mettent aucunmēt en peine il étoit d'une humeur si insupportable que ce ne fut pas contre ceux qui lui étoient opposées & les antisophonistes qu'il la fit paroître en de-

*in Macedonia corniculō
lo, mox equo meruit:
functusque militia,
studia repetit: quæ jam
unde à puero non levi-
ter attigerat: ac pro-
fessus diu in patria,
quingagesimo demum
anno Romam, consule
Cicerone, transiit: do-
cuitque majore fama
quam emolumento.
Namque jam per senex
pauperem se, & habi-
tare sub tegulis, quo-
dam scripto fatetur. Li-
brum etiam cui est ti-
tulus *Perialogos*, edi-
dit, continentem que-
relas de injuriis: quas
Professores negligenter
ab ambitione parentum
acciperent. Fuit autem
natura acerba non mo-
do in antisophonistas,
quos omni sermone la-
ceravit, sed etiam in
discipulos, ut Horatius
significat, plagosum
eum appellans & Do-
mitius Marsus scri-
bens.*

Si quos Orbilius
ferula scuticaque
cecidit.

*Ac ne principum qui-
dem virorum insecta-
tione abstinuit, siqui-
dera*

*dem ignotus adhuc ,
quum iudicio frequenti,
testimonium diceret, in-
terrogatus à Varrone
diversa partis advoca-
to , quidnam ageret ,
& quo artificio utere-
tur. Gibberosos se de
sole in umbram trans-
ferre respondit : quod
Murena gibber erat.
Vixit prope ad centesi-
mum aetatis annum ,
amissa jam pridem me-
noria , ut versus Biba-
culi docet ,*

Orbilius ubi nam
est , litterarum
oblivio ?

*Statua eius Beneventi
ostenditur , in Capito-
lio , ad sinistrum latus ,
marmorea , habitu se-
dentis ac palliati , appo-
sitis duobus scriniis.
Reliquit filium ORBI-
LIVM , & ipsum
Grammaticum Profes-
sorem.*

chirant leur reputation & les
mal traitant de paroles, mais
même contre les écoliers, de
sorte qu'Horace le nommoit
un Paliard, un homme de
place, & que Domitius Mar-
tus écrit de lui que person-
ne ne pouvoit s'exempter
de sa ferule. Il étoit relle-
ment railleur qu'il n'épar-
gnoit pas les personnes les
plus qualifiées : il fit paroî-
tre ce penchant jusques dans
le barreau où il ne put s'em-
pêcher dès ses premières en-
tées de répondre brusque-
ment à Varron Avocat de
partie adverse qui lui deman-
doit ce qu'il faisoit & de
quel moyen il se servoit pour
plaider, qu'il transportoit
les bossus du Soleil à l'om-
bre : il ne dit cela que pour
reprocher à Murena qui
étoit bossu son défaut de
nature. Il vécut presque
cent ans & perdit la memoire
avant mourir, ainsi, que
l'a exprimé bibaculus par un
vers qu'on explique ainsi.
Pauvre Orbilius qu'est de-
venuë vôtre memoire &
pourquoi avez vous oublié
vôtre science ? on voit en-
core la statuë qui est de
marbre dans le Capitole de
Benevent, il est assis, couvert

d'un

d'un manteau & apuyé sur un pupitre, il eut un fils qui se nommoit comme lui Orbilius, & qui enseigna comme son pere la Grammaire.

CHAPITRE X.

CAP. X.

D'Attejus Philologus.

De Atteio Philologo.

ATtejus Philologus nâquit à Athenes, Capito Attejus jurifconsulte dit à sa gloire qu'il étoit Rheteur parmi les Grammairiens & Grammairien parmi les Rheteurs. Asinius pollio dans la critique qu'il à fait des écrits de Salustius lui reproche qu'il n'affectoit pas assez les vieux mots. Voicy comme il parle; l'exemple d'un certain Attejus Illustre Grammairien luy servit beaucoup, ce même Attejus qui ajouta à son premier nom celui de Philologus fit profession d'apprendre à declamer; il se vente, dans une lettre qu'il écrit à Lucius Herma de sçavoir parfaitement bien la langue grecque & de n'entendre pas mal la latine d'avoir été disciple d'Antonius Gniphon & d'Herman

ATtejus PHILOGVS libertinus Athenis natus. Hunc Capito Attejus jurifconsultus inter Grammaticos rhetorem, inter rhetores Grammaticum fuisse ait. De eodem ASINIVS POLLIO in libro quo Sallustii scripta reprehendit, ut nimia priscorum verborum affectatione oblita, ita tradit. In eam rem adiutorium ei fecit maxime quidam Atteius pretextatus nobilis Grammaticus Latinus, declamantium deinde, adiutor, atque preceptor, ad summam Philologus ab semet nominatus, Ipse ad Lucium Hermam scripsit, se in Græcis literis magnum

magnum processum habere, & in Latinis nonnullum: audisse ANTONIVM GNIPHONEM, ejusque HERMAM: postea docuisse. Præcepisse autem multis & claris invenibus: in quibus APPIO quoque & PVLCHRO CLAVDIIS, fratribus, quorum etiam comes in provincia fuerit. Philologi appellationem assumpsisse videtur: quia sicut Eratosthenes, qui primus hoc cognomen sibi vindicavit, multiplici variaque doctrina censebatur, quod sane ex commentariis ejus apparet, quamquam paucissimi extant de quorum tamen copia, sic altera ad eundem Hermam epistola significat: HYLEN nostram aliis memento commendare: quam omnis generis cœgimus, uti scis, octingentos in libros. Coluit postea familiarissime Caium Sallustium, & eo defuncto ASINIVM POLLIONEM: quos

qui avoit été l'élève de Griphone, & qu'ensuite il avoit enseigné. Il dit qu'il eut pour écolier des jeunes gens de qualité, parmi lesquels il comptoit Appio & Pulchro, les deux freres Claudius qui étoient de la même Province: il semble qu'il ait prit le nom de Philologus parce que Erastorenes qui s'étoit donne ce nom étoit tres-sçavant ce que l'on peut conjecturer par les beaux commentaires qu'il à laissé quoiqu'ils ne soient pas en si grand nombre que les écrits d'Attejus, ainsi qu'il semble l'asseurer dans une autre lettre adressée à Hermam, souvenés-vous de recommander aux autres les livres que j'ay composés qui sont comme vous sçavez au nombre de plus de huit cent & qui traittent de diverses matieres il fut intime ami de Cajus Salustius, après la mort duquel il lia amitié avec Asinius Pollio, il inspira à l'un & à l'autre la pensée de composer ou un abbrege de l'Histoire de Rome ou des regies qui regardassent la maniere de plaider. Je ne puis assez admirer la facilité d'Asinius Pollio qui a cru qu'Attejus

qu'Attejus Philologus ait affecté de se servir des termes & des figures de Saluste, puisqu'il sçait qu'Attejus n'avoit rien tant à cœur que de persuader à ses écoliers qu'ils s'étudiaient au beau langage & s'aplicassent au stile du tems en évitant l'obscurité de Salustius & des transpositions un peu trop hardies.

historiam componere aggressos, alterum brevior rerum omnium Romanarum, ex quibus quas vellet, eligeret, instruxit: aliorum praeceptis de ratione dicendi. Quo magis minor Asinium Pollicem credidisse, antiqua cetera verba & figuras solitum esse colligere Sallustio: quum sibi sciri nil aliud suadere, quam ut noto civilique & proprio sermone utatur. Viterque maxime de securitatem Sallustii & audaciam in transpositionibus.

CHA PITRE XI.

CAP. XI.

Valerius Cato.

De Valerio Catone.

Valerius Cato, ainsi que quelques uns le disent, étoit affranchi d'un nommé Bursenus des Gaules; il dit pourtant en parlant de soy-même dans un livre, auquel il donna pour titre l'indignation, qu'il étoit né libre, & qu'étant resté Orphelin Sillanus se prevalu de la foiblesse de son âge pour lui en-

Valerius Cato, ut nonnulli tradiderunt, Burseni cuiusdam libertus ex Gallia: ipse libello, cui est titulus INDIGNATIO, ingenuum se natum ait, & pupillum relictum, eoque facilius licentia Syllani temporis exutum patrimonio.

*ationio. Docuit multos,
& nobiles : visusque
est peridoneus praeceptor
maxime ad poëticam
tendentibus : ut quidem
apparere vel his versu-
culis potest.*

Cato Grammaticus,
Latina Siren,
Qui solus legit, ac
facit poëtas.

*Scrisit prætor Gram-
maticos libellos, etiam
poëmata, ex quibus
præcipue probantur Ly-
dia, & Diana. Lidia
Ticida meminuit,*

Lydia doctorum
maxima cura li-
ber.

Diana Cinna,

Sæcula permaneat
nostri Diana Ca-
tonis.

*Vixit ad extremam se-
nectam, sed in summa
pauperie, & peno ino-
pia, abditus modico
gurgustiq, postquam
Tusculana villa credi-
toribus cesserat, ut au-
ctor est Bibaculus.*

lever avec plus de facilité & d'injustice son patrimoine. Il eut plusieurs écoliers, & même des gens de qualité, il à toujours passé pour avoir un talent extraordinaire pour élever les enfans & particulièrement ceux qui avoient des dispositions pour la poësie ; l'on le conjecture de quelques vers qui parurent à sa louange, qui disoient que Caton, Sirien de nation étoit un habile Grammairien, un celebre professeur qui apprenoit parfaitement à faire des vers.

Il composa plusieurs livres de Grammaire & fit plusieurs grand poëmes, entre autres Lidie & Diane passent pour les deux plus beaux ; Ticide parle de celui de Lidie en nous aprenant que ce livre faisoit l'empressement des plus habiles gens & Cinna en vantant celui de Diane soubaite que cet ouvrage de Caton dure autant que les siècles.

Il vecut fort long-tems mais dans une si grande pauvreté qu'il étoit réduit à la mendicité, il se retira dans une chetive chaumière après qu'il eut fait cessions de ses biens de campagne à ses creanciers. C'est ainsi que le dit Bibaculus.

Si quelqu'un regarde de près la pauvreté de la maison de mon maître pour faire un parallèle de la beauté des parterres de Priape & des richesses, qu'il possède avec un miserable ais qui lui sert de grabat n'auroit-il pas sujet d'être étonné comment ce grand homme est arrivé à un si haut point de science, lui qui n'a pour tout bien que deux choux, deux raisins, une demi livre de lard & git dans une pauvre chaumière où il vit modiquement quoiqu'avancé dans une extrême vieillesse.

Voici comme le même parle dans un autre endroit.

Il n'ya pas long-tems qu'à la poursuite d'un creancier de Caton l'on publioit par toute la ville que sa maison de campagne étoit à vendre & tout le monde ne pouvoit assez admirer qu'un maître si savant, si bon poëte, si parfait Grammairien, qui pénétrait toutes les difficultés; & dont on ne pouvoit assez louer le rare mérite en fût réduit là. Il faut certainement avouer qu'il avoit le cœur de Zenodote & le foye de Cratete.

*Si quis forte mei domum Catonis,
Depictas minio asfulas, & illos
Custodis videt hortulos Priapi,
Miratur quibus ille disciplinis
Tantam sit sapientiam affecutus,
Quem tres cauliculi, & selibra farvis,
Racemi duo, tegula sub una
Ad summam prope nutriant senectam.*

Et idem rursus,

*Catonis modo, Galle, Tusculanum,
Tota creditor urbe venditabat.
Mirati sumus unicum magistrum,
Summum grammaticum optimum poetam,
Omnes solvere posse questiones,*

Unum difficile ex-
pedire nomen.
En cor Zenodoti,
en jecur Cratetis,

CAP. XII.

CHAPITRE XII.

De Cornelio Epica-
dio.

De Cornelius Epicadius.

Cornelius Epica-
dus. Lucii Corne-
lii Silla Dictatoris li-
bertus, Calatorque sa-
cerdotio augurali, fi-
lioque ejus Fausto gra-
tissimus fuit: quare
nunquam non utrius-
que se libertum edidit.
Librum autem, quem
Silla novissimum de re-
bus suis imperfectum
reliquerat, ipse supplē-
vit.

Cornelius Epicadius étoit
un affranchi de Lucius
Cornelius Silla dictateur,
il fut Serviteur d'un Prêtre
des augures & si cheri du
fils de ce Prêtre qu'on nom-
moit faustus, qu'on la ouï
souvent se glorifier d'avoir
été affranchi de l'un & de
l'autre. Il acheva le dernier
livre, que Silla avoit com-
posé de l'état de ses affaires
& qu'il avoit laissé impar-
fait.

CAP. XIII.

CHAPITRE XIII.

De Laberio Hiera.

De laberius Hiera.

Laberius Hiera suo
hero emptus de cata-
sta, & propter lite-
rarum studium manu-
missus, docuit inter

Laberius Hiera fut ache-
té à Catasta, de son
maître que lui trouva de
si grandes disposition pour
l'étude, qui l'affranchi, il

enseigna entre autres Brutus & Cassius. On dit qu'il fut si honête que du tems de Silla il enseigna les enfans des esclaves sans aucune recompense.

cateros Brutum & Cassium. Sunt qui tradant tanta eum honestate praditum, ut temporibus Sillanis, proscriptorum liberos, gratis & sine mercede ulla in disciplinam receperit.

CHAPITRE XIV.

CAP. XIV.

De Curtius Nicia.

De Curtio Nicia.

CURTius Nicia s'attacha à Cneus Pompée & à Cajus Mammius: mais ayant communiqué à la femme de Pompejus les écrits que Mammius avoit composé touchant la maniere d'abuser les femmes, & celle-cy l'ayant trahi on lui interdit la maison Pompée. Il fut un des grands ami de Ciceron, & la conjecture en est aisée à faire si l'on reflexit tant soit peu sur une lettre que Ciceron écrit à Dolabella où il parle ainsi de Curtius Nicia: je dois plutôt souhaiter vos lettres que vous les miennes, il n'y a rien de nouveau à Rome que vous ne sçachiez, si ce n'est que je vous apprenne que je suis

CURTius Nicia habet Cnao Pompejo & Cajo Memmio: sed quum codicillos Memmii ad Pompeji uxorem de stupro pertulisset, proditus ab ea, Pompejum offendit: domoque ei interdictum est. Fuit & Marci Ciceronis familiaris: in cæjus epistola ad Dolabellam hac de eo legimus: Omnino mihi litera magis sunt expectanda à te, quam à me tibi. Nihil enim Romæ geritur quod te putem scire curare, nisi forte scire vis me inter Niciam nostrum & viduum judicem esse. Erosert

fert alter opinor, duobus versiculis expensū Nicio alter Aristarchus hoc ἐξεδίξα. Ego tamquam criticus antiquus judicaturus sum, utrum sint τὴ ποικίλῃ ἀν παρρησίᾳ ὁληνύτοι. Item ad Atticum, De Nicia quod scribis, si ita me haberem ut ejus humanitate frui possem, in primis vellem illum mecum habere: sed mihi solitudo & recessus provincia est, quod quia facile ferebat Sicca, eo magis illum desidero. Præterea nosti Nicia nostri imbecillitatem, molli-
 tiem, consuetudinem victus. Cur ergo illi molestus esse velim, quum mihi ille jucundus esse non possit? Voluntas tamen ejus mihi grata est. Hujus de Lucii libros etiam satyra comprobat.

jugé dans le procès que nôtre ami Nicia a avec Vidius & écrivant à Atticus il dit, quant à ce qui regarde Nicia dont vous m'écrivés, si j'étois en état de joiür de sa douce conversation, je voudrois l'avoir auprès de moi, mais la retraite dans laquelle je vis en province est une si triste solitude pour moi, que je le souhaiterois auprès de moi avec d'autant plus d'empressement que je suis seur que Sicca n'en feroit pas fâché. Je connois de plus la petite complexion & le naturel foible & delicat de nôtre ami Nicia, pourquoi voulés vous donc que je lui sois importun puisque sa presence ne me seroit pas agreable: je lui suis toutes-fois obligé de sa bonne volonté. Il approuve aussi les lettres qu'il a fait de la satire de Lucilius.

CAP. XV.

CHAPITRE XV.

De Lenæo.

De Lenæus.

LEnæus Pompeii
 Magni libertus, &
 Tome II.

LEnæus affranchi de
 Grand Pompée & eu-
 R.

quel on peut dire qu'il a presque été le compagnon inséparable de ses belles actions, fut contraint après la mort & celle de ses enfans de professer dans les écoles pour avoir de quoi vivre; il enseigna à Carines près du temple de la deesse Tellus, c'étoit en ce quartier qu'étoit la maison des Pompées: il eut tant de veneration pour la memoire de son Patron qu'il fit une sanglante Satire contre l'Historien Saluste qui avoit traité par ses écrits son maître de scelerat. Dans cette Satire Lenæus traite Saluste d'ivrogne de gourmand, il l'appelle un coquin, & aussi montrueux dans ses vers & dans ses écrits qu'il l'est dans la conduite de sa vie, il le traite de plagiaire & l'accuse d'avoir volé à Caton les écrits les plus beaux & les plus rares; on dit qu'étant encor enfant il rompit ses chênes & se sauva en son païs où il s'adonna aux arts liberaux; & qu'ensuite ayant amassé quelque chose qu'il porta à son maître pour sa rançon, ce même maître l'affranchit gratuitement en consideration de son esprit.

pene omnium expeditionum comes, defuncto eo, filisque ejus, schola se sustentavit: decuitque in Carinis ad Telluris adem: in qua regione Pompejorum domus fuerat: ac tanto amore erga patroni memoriam exiit, ut SALLUSTIUM historicum, quod eum oris improbi, animo inverecunde scripsisset, acerbissima satyra laceverit, laetaurum & lucronem, & nebulonem, pompionemque appellans & vita scriptisque monstrosus: praterea priscorum, Catonisque verborum inruditissimum forem. Traditur autem puer adhuc catenis subreptus, refugisse in patriam: perceptisque liberalibus disciplinis, pretium domino suo retulisse verum ob ingenium & doctrinam gratis manumissus.

CAP. XVI.

CHAPITRE XVI.

De *Q. Cecilio.*De *Quintus Cecilius.*

Quintus Cecilius Epirota, Tusculi natus, libertus Attici Satrii equitis Romani, ad quem sunt Ciceronis epistola, cum filiam patrem nuptam Marco Agrippa doceret, suspectus in ea, & ob hoc remotus, ad Cornelium Gallum se contulit: vixitque una familiarissime, quod ipse Gallo inter gravissima crimina ab Augusto obicitur. Post deinde damnationem mortemque Galli, scholam aperuit: sed ita, ut paucis, & tantum adolescentibus, praeceperet, praeextato nemini, nisi si cuius parenti hoc officium negare non posset. Primus dicitur Latine ex tempore disputasse, primusque Virgilium & alios poetas novos praelegere coepisse, quod etiam Domi-

Quintus Cecilius epirota naquit à Tuscule, & fut affranchi d'Atticus Satrius Chevalier Romain, à qui Ciceron adresse plusieurs de ses lettres: il arriva que lorsqu'il enseignoit la fille de son Patron mariée à Marcus Agrippa, on le soupçonna d'avoir trop de familiarité avec elle, ce qui fut la cause de son exil & de ce qu'il se retira auprès de Cornelius Gallus, il vecut si familièrement avec lui qu'auguste en fait un des crimes les plus atroces de Gallus & le lui reproche. Ce ne fut qu'après la mort de Gallus à laquelle il avoit été condamné, que Quintus ouvrit ses classes dans lesquelles il eut peu d'auditeurs & ce n'étoit que de jeune gens, car s'il avoit quelques fils d'affranchi, c'étoient ceux dont il ne pouvoit se dispenser de ce devoir par reconnoissance à leurs parens. On dit que ce

fut lui qui hazarda le premier de disputer en latin sur le champ & sans preparation. On dit aussi que ce fut lui qui s'avisa le premier de lire Virgile & les autres Poëtes nouveaux, ce que Domitius semble nous vouloir indiquer lors qu'en vers il a dit Épirota est la nourrice des plusieurs Poëtes.

iii Marfi versiculus indicat,

*Epirota tenellorum
nutricula vatum.*

CHAPITRE XVII.

CAP. XVII.

De Verrius flaccus.

De Verrio Flacco.

VERRIUS flaccus affranchi fut connu pour un des plus Illustres Professeurs, il avoit des talens extraordinaires pour enseigner. Car pour exercer l'esprit de ses écoliers il animoit ceux qui étoient d'une même volée non seulement en leur proposant le sujet sur lequel ils écrivoient en leur faisant voir la recompense, qui seroit le prix que remporteroit le victorieux. C'étoit ordinairement un livre des plus beaux & des plus rares. C'est pour cela qu'Auguste ayant jetté les yeux sur lui pour le faire maître de ses neveux, il mena les écoliers au Pa-

VERRIUS Flaccus, libertinus, docendi genere maxime inclaruit. Namque ad exercitanda discipulorum ingenia aequales inter se committere solebat, proposita non solum materia, quam scriberent, sed & pramio, quod victor auferret. Id erat liber aliquis antiquus, pulcher, aut rarior. Quare ab Augusto quoque nepotibus ejus praeceptor electus, transit in Palatium cum tota schola; verum ut ne quem amplius posthac discipulum

*lum reciperet : docuit-
que in atrio Catilinae
domus , qua pars pala-
tium tunc erat : & se-
stertia centena in an-
num accepit. Decessit
etatis exacta sub Ti-
berio. Statuam habet
Praeneste , in inferiore
fori parte , & contra
hemicyclum in quo fa-
stos à se ordinatos , &
marmoreo parieti inci-
sos , publicarat.*

lais où il enseigna , dans le dessein de n'augmenter pas à l'avenir le nombre de ses écoliers , il fit ensuite ses leçons dans le vestibule de la maison de Catilina qui étoit alors un des appartemens du Palais , & il eut six cens livres de pension par année , il mourut extrêmement âgé sous le règne de Tibere. On voit sa statuë à Praenesté au bout de la place , près de l'arc de triomphe qu'il avoit fait elever à l'honneur des Heros où l'on voit en bas relief de marbre leurs plus éclatantes actions dont il avoit fait le Panegirique.

CAP. XVIII.

CHAPITRE XVIII.

De Crassitio.

De Crassitius.

Lucius Crassitius
genere Tarentinus,
ordinis libertini, cogno-
mine Pasides , mox
Pansam se transnomi-
navit. Hic initio cir-
ca scenam versatus est,
dum Mimographos ad-
juvat , deinde in per-
gula docuit , donec
commentario Smyrna

Lucius Crassitius Tarentin^s
de Nation , fils d'un af-
franchi , connu sous le nom
de Pasides , qu'il changea
ensuite lui-même en celui
de Pansa : Les premières
pièces qu'il fit d'abord fu-
rent des pièces sérieuses de
Theatre , il en parut ensuite
quelques comiques de sa
façon. Après cela il enseigna

dans une Galerie jusqu'au jour qu'il donna au public son Histoire de Smirne, laquelle le mit dans une si haute réputation que l'on disoit par tout de lui, que la Ville de Smirne, après avoir connu son rare mérite l'avoit pris pour son époux, & qu'il ne faisoit plus qu'aucun prétendit à son estime puisque lui seul avoit trouvé le moyen de pénétrer jusques à son intérieur: quelques années après qu'il eut enseigné plusieurs personnes de qualité entre autres Jules Antoine, il quitta sa classe pour se mettre de la secte de Septimius Philosophe à dessein d'égaliser Verrius Flaccus qui s'étoit distingué d'un air tout Particulier dans cette Académie.

*edito, adeo inclaruit,
ut hac de eo scriberentur,*

*Uni Crassitio se credere
Smyrna probavit:*

*Desinite indocti con-
jugio hanc petere.*

*Soli Crassitio se dixit
nubere velle:*

*Intima cui soli nota
sua extiterint.*

*Sed cum edoceret jam
multos, ac nobiles, in
his Julium Antonium
triumviri filium, ut
Verrio quoque Flacco
compararetur, dimissa
repente schola transit
ad Quinti Septimii
philosophi sectam.*

CHAPITRE XIX.

CAP. XIX.

*De Scribonius.**De Scribonio.*

Scribonius^r Aphrodisius fut disciple aussi bien qu'esclave d'Orbilius, il fut mis en liberté par Scribonia fille de Libon, qui avoit été femme d'Auguste. Il enseigna dans le même

Scribonius Aphrodisius, Orbilius servus atque discipulus, mox à Scribonia Libonis filia, quæ prior Augusti uxor fuerat, redemptus & manumissus, docuit,
quo

quo Verrius tempore :
cujus etiam libros de
orthographia rescripsit,
non sine insectatione
studiorum morumque
ejus.

tems que Verrius : dont il
retoucha les livres qu'il avoit
faits touchant l'Orthogra-
phe , imitant en tout les
meurs , & l'étude de ce
grand homme.

CAP. XX.

CHAPITRE XX.

De Julio Higino.

De Julius Iginus.

CAius Julius Hi-
ginus , Augusti
libertus , natione His-
panus , etsi nonnulli
Alexandrinum putant,
& à Casare puerum
Romam advectum, A-
lexandria capta. Stu-
diose & arvide imita-
tus est Cornelium A-
lexandrum Gramma-
ticum Gracum : quem
propter antiquitatis
notitiam , Polyhistorem
multi , quidam histo-
riam vocabant. Præfuit
Palatina bibliotheca :
nec eo secius plurimos
docuit : fuitque fami-
liarissimus Ovidio poë-
ta & Caio Licinio
consulari historico : qui
eum admodum paupe-
rem decessisse tradit, &
liberalitate sua , quoad

CAius Julius Iginus affran-
chi d'Auguste , Espa-
gnol de nation que quelques
uns croyent être d'Alexan-
drie , & avoir été amené par
Cesar , après la prise d'A-
lexandrie , il étoit fort jeu-
nes lorsque ce vainqueur le
mena à Rome. Il s'attacha
à imiter avec soin Corne-
lius Alexandre celebre
Grammairien Grec , que
quelques-uns appelloient un
sçavant dans l'Histoire , ou
même une Histoire animée,
tant il étoit instruit dans l'An-
tiquité, on le commit pour
avoir soin de la Bibliothe-
que Palatine : & il y ensei-
gna avec beaucoup d'éclat ;
il étoit intime ami du poëte
Ovide , & de Caius Lici-
nius , qui avoit composé
l'Histoire des Consuls : Il
nous assure que le dernier

mourut fort pauvre, & qu'il l'entretint charitablement pendant qu'il vécut Iulius Modestus à été son affranchi, qui marcha sur les traces de son maître, l'imitant dans sa maniere d'étudier, & d'enseigner.

vixit, sustentatum. Hujus libertus fuit Iulius Modestus, in studiis atque doctrinae vestigia patroni secutus.

CHAPITRE XXI.

CAP. XXI.

De Caius Mellisse.

De C. Mellisso.

CAius Mellissus naquit à Spolette, & bien qu'il fût né libre, il eu le malheur d'être exposé aux hazards de la fortune après que ses parens; se furent ruinez en procès celui qui prit soin de son education le vit avec plaisir arriver à la connoissance des plus belles sciences: il fut donné à Mecenas pour precepteur de Grammaire. Car bien qu'il fût dans les bonnes graces de ce Prince, honoré & estimé de lui, il demeura toute fois dans l'esclavage, quoique du côté de sa mere il eût droit de pretendre à la liberté, preferant sa condition presente au droit de sa naissance. Il ne fut pas longtems sans être affranchi, &

CAjus Mellissus, Spoleti natus, in genuis, sed ob discordiam parentum expositus, cura & industriae educatoris sui altiora studia percepit: ac Macenati pro Grammatico muneri datus est. Cui quum se gratum & acceptum in modum amici videret, quamquam adserente matre, permansit tamen in statu servituti: presentemque conditionem verae origini anteposuit. quare cito manumissus, Augusto & insinuatus est. Quo delegante, curam ordinarum bibliothecarum in octavia portici

vicu suscepit. Atque, ut ipse tradit, sexagesimum ætatis annum agens, libellos ineptiarum, qui nunc Jocorum inscribuntur, componere instituit: absolvitque centum & quinquaginta, quibus & alios adversos postea addidit. Fecit & novum genus Togatarum, inscripsitque Trabeatas.

recommandé à Auguste, qui lui donna le soin de ranger les Bibliothèques du portique d'Octavie. Il entreprit comme il l'assure lui-même de composer à l'âge de soixante ans un livre de contes, où l'on trouve jusques à cent cinquante Histoires plaisantes: Il fit aussi plusieurs autres ouvrages & il inventa une nouvelle maniere de comédie à la Romaine: aussi bien que plusieurs piéces comiques.

CAP. XXII.

CHAPITRE XXII.

De M. Pomponio M.

De Marcus Pomponius M.

Marcus Pomponius Marcellus sermo nis Latini exactor molestissimus, in advocacione quadam (nam interdum & causas agebat) solæcismum ab adversario factum usque adeo arguere perseveravit: quoad Cassius Severus interpellatis iudicibus dilationem petit: ut litigator suus alium Grammaticum adhiberet: quando non putat is cum

Marcus Pomponius Marcellus fut un de ceux qui s'attacha le plus opiniâtement, à la pureté de la langue Latine; un jour qu'il plaidoit (ce qu'il faisoit quelquefois) il s'enteta tellement de reprendre l'advocat de partie adverse; qui avoit fait un solécisme en parlant; que Cassius Severus supplia les juges de vouloir differer le jugement jusqu'à un autre jour, afin que son Advocat eût lieu de substituer un Grammaticien à son

place: puisqu'il ne vouloit pas plaider du fond de sa cause mais qu'il s'arrétoit à veriller sur un solecisme. Ce même Pomponius ayant repris un jour Tibere de ce qu'il avoit dit un mot qui n'étoit pas usité, osa même donner un dementir à Attejus Capiton, qui lui avoit répondu que s'il n'étoit pas du bel usage, & de la Latinité la plus epurée il pouvoit le devenir. Il s'écria alors ô César tu peux donner des villes aux hommes, mais il n'est pas à ton pouvoir de leur donner le beau langage. Asinius Gallus dit qu'il avoit en sa jeunesse pris parti parmi ceux qui luitoient à coups de poing, ce qu'il exprime dans une Epigramme qu'il fit contre lui où il dit, attendés - vous que celui dont les premiers exercices ont été de luter, vous donne l'interprétation des mots, il ne sçait aucunement la langue: mais il est habile à se battre à coups de poing.

adversario de jure sibi, sed de solecismo controversiam futuram. Hic idem cum ex oratione Tiberium reprehendisset: affirmante Atreio Capitone, & esse illud Latinum, & si non esset, futurum: Certe jam inde mentitur, inquit, Capito. Tu enim Caesar civitatem dare potes hominibus, verbis non potes. Pugilem olim fuisse Asinius Gallus hoc in eum Epigrammate ostendit.

Qui caput ad lavam didicit. glossemata vobis

Præcipit: os nullum, vel potius pugilis &

CAP. XXIII.

CHAPITRE XXIII.

De Remmio Palæ-
mone.

De Remmius Palamon.

Remmius Palamon ne Vicentinus, mulieris verna, primo, ut ferunt, textrinum, deinde herilem filium dum comitatur in scholas, literas didicit. postea manumissus, docuit Roma: ac principem lectum inter Grammaticos tenuit: quanquam infamis omnibus vitiis, palamque & Tiberio, & mox Claudio, prædicantibus, nemini minus institutionem puerorum vel juvenum committendam: sed capiebat homines cum memoria rerum tum facilitate sermonis: nec non etiam poemata faciebat ex tempore. Scripsit & variis, nec vulgaribus metris.

Arrogantia fuit tanta, ut Marcum Varro-
nem porcum appellaret: secum & nata, &

Remmius Palamon naquit à Vidence, il fut esclave d'une femme, on dit que son premier métier fut d'être tisseran, mais qu'il se donna à l'étude étant obligé d'accompagner le fils de son maître qui aloit aux écoles. Lorsqu'il eut été affranchi il enseigna à Rome: & sa reputation fut telle qu'on le crut un des premiers Grammairiens: quoiqu'il fut sujet à toute sorte de vice & que Tibere & ensuite Claudius eussent fait des défenses publiques de lui donner de la jeunesse à élever & à enseigner, néanmoins la vivacité de sa memoire, la grande facilité qu'il avoit de s'expliquer, de faire des vers sur le champ, lui attiroient un grand nombre d'écoliers: il a fait plusieurs beaux Ouvrages en vers irreguliers.

Il étoit si orgueilleux qu'il à la jusqu'à cette insolence que de traiter Marcus Varro de Cochon: il disoit que les

sciences, étoient nées avec lui & devoient mourir de même. Il se vançoit que son nom n'avoit pas été mis sans raison dans les Bucoliques, & que Virgile l'y avoit insinué inspiré d'un Genie particulier qui lui avoit fait connoître que Palemon devoit être le juge de tous les poëmes & de tous les Poëtes. Il se glorifioit que des larrons l'ayant un jour rencontré ils ne lui firent aucun tort, dès qu'ils eurent appris son nom: il étoit si sensuel qu'il se la-voit plusieurs fois le jour, & que pour satisfaire à sa dépense les revenus de sa classe qui n'étoient pas moindres que de quatre cens écus par an, ne lui suffisoient pas sans y comprendre son sçavoir faire qui étoient des profits assez considérables, dont il ne laissoit rien perdre, car outre une boutique de frippier qu'il tenoit, l'on sçait qu'il eut un tel soin d'une vigne qu'il avoit plantée lui même qu'il en retira jusqu'à soixante & cinq mesures de vin.

Il avoit une passion si déréglée pour les femmes, qu'il en est venu jusqu'à des infamies. Surquoi l'on fait un plaisant conte d'une jeune

moriturus literas jactaret. nomen suum in Bucolicis non temere positum, sed presagiente Virgilio fore quandoque omnium poetarum ac poematum Palamonem judicem. Glorabatur etiam latrones quondam sibi propter nominis celebritatem parvisse. Luxuria ita indulgit, ut sapius in die lavaretur: nec sufficeret sumptibus, quamquam ex schola quadragena annua caperet, ac non multo minus ex re familiari, cujus diligentissimus erat: curis & officinas promercalium vestium exercebat: & agros adeo coleret, ut vitem manu ejus institutam satis constet trecenta sexaginta quinque vasa edidisse.

Sed maxime flagrabat libidinibus in mulieres, usque ad infamiam oris: dictoque non infaceto notatum

servavit.

ferunt cuiusdam, qui quum in turba osculum sibi ingerentem, quamquam refugiens, devitare non posset: Vis tu, inquit, magister, quotionis festinantem aliquem vides, ablignare?

filie, qui ne pouvant pas se defendre de lui donner en compagnie un baiser, qu'elle lui avoit refusé, lui dit: quoi? Monsieur le Docteur il semble que vous veuliez lecher tous les passans.

CAP. XXIV.

CHAPITRE XXIV.

De M. Val. Probo.

De Marcus Valerius Probus.

MArcus Valerius Probus Berytius, diu centuriatum petiit, donec ratio ad studia se consulit. Legerat in provincia quosdam veteres libellos apud Grammatistam; durante adhuc ibi antiquorum memoria, nec dum omnino abolita, sicut Roma. Hos quum diligentius repetere atque alios deinceps cognoscere cuperet, quamvis se contemni, magisque opprobrio legentibus, quam gloria & fructui esse animadverteret, nihileminus in proposito mansit: multaque exemplaria

MArcus Valerius Probus Berytius brigua longtemps la charge de Centurion, enfin lassé d'une si longue attente il se donna à l'étude, il avoit leu chez un Grammairien de Province quelques vieux livres, que l'on estimoit encore en ces lieux, mais qui n'étoient plus de mise à Rome. Les ayant voulu faire connoître & desirant de leur donner la vogue, il s'obstina de les produire & ne voulut pas changer de dessein, quoiqu'il s'aperceut bien qu'au lieu d'en avoir de l'estime, on s'en moquoit & on les méprisoit: il en corrigea plusieurs exemplaires, en commenta quelques-uns, &

tacha.

tacha de les faire passer sous les changemens qu'il y fit & sur des nouvelles notes qu'il ajouta, & ce fut la seule chose qu'il donna de Grammaire. Ceux qui le frequentoient n'étoient pas tant ses Disciples que ses imitateurs. Car lorsqu'il a enseigné, ce n'a jamais été à dessein de soutenir le caractère de professeur. Il ne permettoit qu'à un ou deux ou tout au plus à trois ou quatre de venir chez lui les apresdinées, & étant couché à son aise, il leur faisoit quelque lecture, ou par des long & triviaux discours il leur faisoit quelques explications, encore étoit ce rarement. Il a fait quelques petits traités & de si peu de consequence qu'il ne vaut pas la peine qu'on en parle. Il a aussi composé un ouvrage passable qui contient des remarques sur le vieux stile,

contracta emendare, ac distinguere, & adnotare curavit, soli huic nec ulli prater ea Grammatices parti deditus. Hic non tam discipulos quam sectatores aliquot habuit. Numquam enim ita docuit ut magistri personam sustineret. Unum vel alterum, vel, quum plurimos, tres aut quatuor, post meridianis horis, admittere solebat, cubansque inter longos ac vulgares sermones, legere quaedam, idque perraro. Nimis pauca & exigua de quibusdam minutis quasiunculis edidit. Reliquit autem non mediocrem sylvam observationum sermonis antiqui.





LE LIVRE

DE

C. SUETONE TRANQUILLE

OU' IL EST TRAITÉ DES ILLUSTRÉS

RHETORICIENS.

RHETORICA quoque apud nos perinde atque Grammatica, fere recepta est, paulo etiam difficilius quippe quam constet nonnunquam etiam prohibitam exerceri. Quod ne cui dubium sit, vetus senatusconsultum, item Censorium edictum, subjiciam. CAIO FANNIO STRABONE, MARCO VALERIO MESSALLA CONSULIBUS, Marcus Pompo-

LA Rhetorique n'est gueres moins ancienne que la Grammaire ; nous l'avons connuë quasi dans le même tems, quoique dans son établissement il s'y soit rencontré plus de difficulté, car il est seur qu'on ne laissoit pas de l'exercer malgré toutes les defenses, & afin que personne ne l'ignore je veux ici rapporter l'Édit du Senat. Sur la requisition qui a été faite au Senat par Marcus Pomponius Preteur, Caius Fannius Strabon, Marcus Valerius Messalla étant Consuls, touchant les dif-

ferens

ferens sentimens qu'on avoit au sujet de Philosophes & des Rhetoriciens , l'on fut d'avis : que Marcus Pomponius Preteur s'appliqueroit entierement à faire sortir de la Ville tous les Philosophes & Rhetoriciens & se serviroit de tels moyens qu'il verroit bon être , afin qu'il n'en restât aucun dans Rome.

Ce fut encor aux sujet des mêmes , que quelque tems après que Cneus Domitius Ænobarbus & Lucius Licinius Crassus firent cet edit , étant Censeurs. Sur ce qu'on nous à fait connoître que depuis quelque tems il paroit quelque personne qui ont levé une nouvelle Academie , à laquelle toute la jeunesse court pour se divertir , sous le pretexte que ces gens se nomment des Rhetoriciens , & que cependant les jeunes hommes passent des journées entieres dans l'oïveté , contre l'intention que nos predecesseurs ont eu, qui ont établi des écoles où ils ont voulu que leurs descendans allassent, & decerné des jeux qu'ils representassent; ce qui fait que toutes ces nouveautés qui tendent à abolir tou-

nus prator Senatum consuluit. Quod verba facta sunt de Philosophis & de Rhetoribus, de ea re ita consueverunt: Ut Marcus Pomponius prator animadverteret, curaretque ut ei à Republica fideque sua videretur, uti Roma ne essent.

De iisdem interjecto tempore, Cneus Domitius Ænobarbus, & Lucius Licinius Crassus Censores, ita edixerunt, RENVNTIATVM EST NOBIS ESSE HOMINES qui novum genus disciplina instituerunt: ad quos juventus in ludos conveniat: eos sibi nomen imposuisse Latinos Rhetoras: ibi homines adolescentulos totos dies desiderare. Majores nostri, quæ liberos suos discere, & quos in ludos ire vellent, instituerunt. Hac nova quæ præter consuetudinem ad morem majorum sunt, neque placent neque recta videntur. Quapropter & iis qui eos ludos habent

bent: & iis qui eo venire consueverunt, videtur faciendum ut ostendamus nostram sententiam, nobis non placere. Paulatim & ipsi utilis honestaque apparuit; multique eam praesidii causa, & gloria, appetiverunt. CICERO ad praturam usque Græce declamavit. Latine vero senior quoque, & quidem consulibus Hir- tio & Pansa: quos discipulos, & grandæis prætextatos, vocabat.

CNEVM POMPE- IVM, quidam historici tradiderunt, sub ip- sum civile bellum, quo facilius Caio Curioni promptissimo juveni causam Cesaris defen- denti, contradiceret, repetisse declamandi consuetudinem. MAR- CVM ANTONIVM, item AVGVSTVM ne Mutineri si quidem bello

tes les anciennes coûtumes, nous déplaisent & nous sem- blent injustes. C'est pour- quoi nous avons jugé à pro- pos de faire connoître par ce present édit, que tant ceux qui ont établi lesdites Aca- demies, que ceux qui les frequentent ne nous sont point agreables. Mais par la suite du tems cet art devint utile & leur parut honnête: & plusieurs embrasserent sa defense à dessein de s'aque- rir de la gloire. Cicéron, même exerça cette profes- sion lorsqu'il fut preteur, & il declama en grec. Ce qu'il continua aussi à faire en latin lorsqu'il fut plus avancé en âge, & sous le Consulat d'Hirtius & Pansa qu'il qua- lifie de ses disciples, quoy- que hommes faits & élevez en dignité.

Quelques Historiens di- sent que durant les guerres civiles, Cneius Pompeius s'exerça long-tems à decla- mer, pour pouvoir plus faci- lement s'expliquer à Cajus Curion jeune homme tout de feu, qui étoit l'Avocat de Cesar. L'on lit encor dans les mêmes, que Marcus An- tonius & Augustus ne s'é- toient pas dispensés de cet exercice durant la guerre.

l'Empe

l'Empereur Neron declamoit publiquement deux fois l'an, avant qu'il fut élevé à l'Empire, & il le fit même la premiere année de son regne. Plusieurs Orateurs, à son exemple declamerent les pieces qu'ils avoient composées : dans la suite on s'addona avec affection à cet exercice, & l'on vit dans peu beaucoup de Docteurs & de Professeurs en cet art, lequel devint si celebre que l'on vit plusieurs personnes de la lie du peuple créés Sénateurs à cause de leur science. Mais la methode d'enseigner ne fut pas la même dans tous, chacun avoit la sienne qui lui étoit propre : ce que l'on connut par les diferentes manieres dont ils se servoient pour faire declamer leurs disciples.

Car les uns avoient coutume d'expliquer une belle sentence, ou quelques paroles remarquables, sur lesquelles ils faisoient rouler toutes les figures, les autres s'addonnoient à faire des narrations courtes & succinctes, quelques uns à étendre davantage leurs discours & d'autres à faire briller leur eloquence : on en a veu qui s'attachoient à

omission. NERO CÆSAR & primo imperii anno, publice quoque bis antea declamavit. plerique autem oratorum etiam declamationes ediderunt. Quare magno studio hominibus injecto, magna etiam professorum ac doctorum profuxit copia, adeoque floruit, ut nonnulli ex infima fortuna in ordinem senatorium, atque ad summos honores processerint. Sed ratio docendi nec una omnibus, nec singulis eadem semper fuit: quando vario modo quisque discipulos exercuerunt.

Nam & dicta praeclare, per omnes figuras, per casus, & apologos, aliter atque aliter exponere: & narrationes tum breviter & pressè, tum latius & uberius explicare consueverant: interdum Græcorum scripta convertere ac viros illustres laudare, vel vituperare: quadam etiam

etiam ad usum communis vita instituta, tum utilia, & necessaria, tum perniciosa & supervacanea ostendere: sæpe fabulis fidem firmare aut historiis demere, quod genus Græcis & ἁνακροῦς καλαροῦς Græci vocant, donec sensim hac exolverunt: & ad controversiam ventum est. Veteros **CONTROVERSIÆ**, aut ex historiis trahebantur: sicut sane nonnulla usque adhuc: aut ex veritate, ac re, si qua forte recens accidisset. Itaque locorum etiam appellationibus adjectis, proponi solebat. Sic certe collecta editaque se habent, ex quibus non alienum fuerit unam & alteram, exempli causa, ad verbum referre.

traduire les écrits des grecs, à faire le Panegirique des grands hommes ou à les critiquer: il y en a qui ont pris les sujets les plus communs, & qui ont taché de faire valoir les bonnes choses comme les inutiles, les prejudiciables aussi bien que les nécessaires: quelques autres ont pretendu qu'on eût creance pour les fables qu'ils debitoient en derogant à la verité de l'Histoire, ce que les Grecs ont nommé diversement, enfin les choses ont crû si imperceptiblement que l'on en est venu à la dispute. Les anciens problemes sur lesquels on dispuoit étoient tirez de l'Histoire comme sont encor quelques sujets qu'on agite à plaisir, lesquels sont dans le fond vrais ou mêlés de quelque incident, que le hazard a fait naître. C'est ainsi que les causes après avoir été proposées ont été remises à décider en d'autres endroits, & qu'on a commencé à appeller. De sorte que l'on a fait des compilations qu'on a publiées, & pour ce sujet il n'est pas hors de propos d'en donner un ou deux exemples.

Astivo tempore ado-

Ce fut en Été que quelques jeunes

jeunes bourgeois s'allèrent promener sur le port d'Ostie, où ils trouverent des Pecheurs qui pêchoient actuellement : ils convinrent du premier coup de filets qu'ils tireroient, & sur le champ l'argent fut compté. Ils attendirent long-tems qu'on eût tiré les filets lesquels enfin étant levez on n'y trouva aucun poisson : mais une courbeille dans laquelle on avoit mis de l'or & ensuite on l'avoit enveloppée & cousue : delors une grosse dispute s'éleva entre les Pecheurs & ces Messieurs pour sçavoir à qui appartenoit de justices cette prise, chacun soutenoit son parti avec ardeur.

Des Marchands arrivez à Brunduse dechargerent un navire, où étoient quantité d'esclaves, parmi lesquels il y avoit un jeune homme fort bien fait, qu'ils habillerent en affranchi, & par ce moyen il ne leur fut pas difficile de cacher leur tromperie : L'on le vendit à Rome & la chose s'étant sçue l'on demanda l'enfant & s'il étoit bien affranchi & si telle étoit la volonté de son maître. Voilà les causes qu'on declamoit & que les Grecs

lescentes urbani cum Ostiam venissent, littus ingressi, piscatores trahentes rete adierunt : & pepigerunt, bolum quanti emerent : nummos solverunt, diu expectaverunt, dum retia extraherentur, aliquando extractis, piscis nullus infuit, sed sporta auri obsuta. Tum emptores bolum suum aiunt piscatores suum.

Venalicii quum Brundusii gregem venalium è navì reducerent, formoso, & pretioso puero, quod portitores verèbantur, bullam, & pratextam togam imposuere : facile fallaciam celarunt. Romam venit, res cognita est. petitur puer, quod domini voluntate fuerit liber, in libertatem. Olim autem eas appellationes Graci οὐράζης vocabant : mox controversias

controversias quidam, sed aut fictas, aut iudiciales. Illustres professores & quorum memoria aliqua exstet, non temere alii reperientur quam de quibus tradam.

appelloient plaidoyers : que quelques - uns ont nommé controverses vrayes ou fentes pourvû qu'elles fussent portées en jugement. Ainsi en ont usé les illustres Professeurs dont on se souvient, & il ne me fera pas mal aisé de vous en citer quelques autres.

C A P. I I.

C H A P I T R E I I.

De L. Plotio.

De L. Plotius.

Lucius Plotius Gal-
lus. De hoc Cicero
ad Marcum Titinnium
sic refert : Equidem
memoria teneo , pueris
nobis primum Latine
docere cœpisse Lucium
Plotium quendam : ad
quem quum fieret con-
cursus , quod studiosis-
simus quisque apud
eum exerceretur , do-
lebam mihi idem non
licere. Continebar au-
tem doctissimorum ho-
minum auctoritate : qui
existimabant Græcis
exercitationibus ali-
melius ingenia posse.
Hunc eundem (nam
diutissime vixit) M.

Lucius Plotius étoit ori-
ginaire des Gaules. Ci-
ceron écrivant à Marcus
Titinnius parle de lui en ces
termes. Je me souviens que
Lucius Plotius avoit com-
mencé d'enseigner en Latin,
lorsque nous n'étions en-
cor que des enfans : tout le
monde aloit à lui parceque
c'étoit un habile homme &
qu'on s'y exerçoit bien, je
vous assure que j'étois sen-
siblement fâché de ce que
je ne pouvois pas aller à son
école. J'en étois empêché
par quelques sçavans , qui
croioient que les esprits s'e-
xerçoient beaucoup plus par
le Grec. Marcus Cœlius dans
l'oraison qu'il fut obligé de
faire

faire pour sa propre defense, le soupçonne d'avoir dit à Atracinus son adversaire le plaidoyer qu'il fit : & sans le nommer il le traite de Rhetoricien grossier, il ajoute en se moquant qu'il étoit un esprit léger, bas, rampant & orgueilleux.

CÆLIVS in oratione, quam pro se de vi habuit significabat dictasse Atracino accusatori suo, actionem : subtra-ctoque nomine, ordearium eum rhetorem appellat, deridens, ut inflatum, ac levem, & sordidum.

CHAPITRE III.

CAP. III.

De Otacilius Pilitus.

De Otacilio Pilito.

Lucius Otacilius Pilitus fut esclave, à ce que l'on dit, quelques-uns veulent qu'il aye été comite de galere, & qu'enfin après s'être defendu contre son maître qui l'accusoit, il fut affranchi à cause de son esprit, & de l'affection qu'il témoignoit avoir pour les lettres. Il enseigna ensuite la Rhetorique, & eut pour disciple Cneus Pompeius le grand, il fit voir pas plusieurs beaux écrits quelles étoient les actions de son pere & les siennes : il fut le premier des affranchis, qui au sentiment de Cornelius Nepos ait osé écrire de l'Histoire, car cela n'étoit per-

Lucius Otacilius Pilitus servisse dicitur, atque etiam hostiarius, veteri more, in catena fuisse : donec ob ingenium ac studium literarum manumissus, accusanti patrono subscripsit. Deinde Rhetoricam professus, Cnaū Pompeium Magnum docuit, patris ejus res gestas nec minus ipsius, compluribus libris exposuit primus omnium libertinorum, ut Cornelius Nepos opinatur, scribere historiam orsus, non nisi ab honestissimo quoque scribi solitam.

CAP.

C A P. I V.

C H A P I T R E I V.

De Epidio.

De Epidius.

AD id tempus EPI-
D I V S calumnia
notatus , ludum do-
cendi aperuit : Docuit-
que inter ceteros Mar-
cum Antonium &
Augustum. Quibus
quondam Caius Ca-
nutius , obiectantibus
sibi quod in Republica
administranda potissi-
mum consularis Isau-
rici sectam sequeretur,
Malle respondit , Isau-
rici esse discipulum ,
quam Epidii calum-
niatoris. Hic Epidius
ortum se ab Epidio
Nuncione predicabat :
quem ferunt olim pra-
cipitatum in fontem
fluminis Sarni , paulo
post cum cornibus ex-
iitisse , ac statim non
comparuisse, in numero-
que deorum habitum.

CE fut dans le tems qu'on
parloit ; mal d'Epidius
qu'il commença à enseigner :
& parmi ses écoliers on y a
compté Marcus Antonius &
Augustus, à qui Caius Canni-
tius repondit , lors qu'ils lui
objecterent qu'il suivoit les
maximes d'Isauricus dans
l'administration de la repu-
blique , qu'il aimoit mieux
être le disciples d'Isauri-
cus que du médisant E-
pidius. Ce même Epidius
se vançoit de tirer son ori-
gine d'Epidius Nuncio , que
l'on dit avoir été jetté dans
le fleuve Sarnus , & que l'on
vit paroître au dessus de
l'eau avec des cornes, & qui
peu de tems après disparut,
ce qui obligea le peuple de
le mette au rang des dieux.

CHAPITRE V.

CAP. V.

Sextus Clodius.

De S. Clodio.

Sextus Clodius nâquit en Sicile il étoit professeur en l'eloquence tant Grecque que Latine ; il étoit chasteux & railleur : il disoit qu'il étoit recompensé de la perte de ses yeux par l'honneur qu'il avoit d'être ami de Marc l'Antoine le triumvir. Il dit que Fulvia femme de Marc Antoine , qui avoit une joue plus grosse l'une que l'autre s'étudia à raffiner sur son stile , & ce fut ce qui le fit estimer davantage de Marc-Antoine. Lequel étant Consul lui fit un present considerable de bled : ainsi que le lui reproche Ciceron dans ses Philippiques : vous faites à vôtre maniere des maîtres , & vous erigez en Rhetoriciens vôtre compagnon de Bouteilles , à qui vous avez donne une injuste licence de declamer contre qui bon lui sembleroit : mais il est facile de trouver à redire sur vous & sur ceux qui vous appartiennent. Quelle recompense

Sextus Clodius è Sicilia , Latina simul Græcæque eloquentia professor , male oculatus , & dicax , pro oculorum in amicitia Marci Antonii triumviri extitisse se agebat. Eiusdem uxorem Fulviam , cui altera bucca inflatior erat , acumen stili tentare dixit , nec eo minus immo vel magis ob hoc , Antonio gratus. A quo non consul ingens etiam congiarium accepit : ut è in Philippicis Cicero objicit. Adhibes joci causa magistrum suffragio tuo , & compotorum tuorum Rhetorem : cui concessisti , ut in quem vellet , diceret , falsum omnino hominem : sed materia facilis , in te , & in tuos dicta dicere. At quanta merces rhetori est data , audire Patres Conscripti. & cognosce

te Reipublica vulnera.
duo millia jugerum
campi Leontini Sex-
to Clodio Rhetori ad-
signasti, & quidem
immunia: ut tanta
mercede nihil sapere
disceres.

croyez-vous Messieurs qu'on
ait donné à ce Rhetorien,
sçachés que l'on à fait tort
à la republique. Vous avez
donné deux milles journaux
qui de terre à sextus Clau-
dius, qui plus est, vous les
avez donnez exempts de tail-
les & de subsides: c'est afin
ô sextus Clodius que par une
si grande recompense tu
apprises à ne faire plus rien
qui vaille.

CAP. VI.

CHAPITRE VI.

De C. Albutio Silo.

Cajus Albutius Silo.

CAjus Albutius
Silus Novarien-
sis, quum adilitate in
patria fungeretur,
quum forte jus diceret,
ab iis contra quos pro-
nuntiabat, pedibus è
tribunali detractus est.
Quod indigne ferens,
statim contendit ad
portam, & inde Ro-
mam: receptusque in
P L A N C I oratoris
contubernium: cui de-
clamatorio mos erat,
prius aliquem, qui ante
diceret, excitare: sus-
cepit eas partes, atque

Tome II.

CAjus Ablutius Silus de
Novarre, après avoir
exercé quelque tems la char-
ge de voier dans son païs,
un jour entre autres qu'il
rendoit justice, ceux contre
lesquels il prononçoit, le ti-
rerent de son tribunal &
l'excederent à coup de pieds
Cet ouvrage le chagrina de
telle sorte, qu'il sortit de
chez lui & alla à Rome: où
il se lia d'amitiè avec l'O-
rateur Plancus, qui avoit
côûtume de faire declamer
quelqu'un avant que lui-
même declamât: Caius
Albutius entreprit donc de

S.

parler avant lui , & il s'en acquitta si bien que Plancus fut contraint de se taire & n'osa pas entrer en lice avec lui. Cela l'ayant mis en credit , il tint lui même une Academie , dans laquelle on parloit au commencement sur le sujet proposé, étant assis, mais le discours s'échauffant on se levoit pour parler avec plus d'action , & sur la fin on declamoit tout-à-fait. Ses declamations étoient de différentes manieres, car tantôt son discours étoit éloquent & orné de figures, mais de peur qu'on ne crût que cela fût étudié il usoit de circonlocution & de periphrase: quelque fois même en des termes bas & rampans & qui sentoient l'homme trivial. Il plaïda quelque cause , quoique rarement, & quoiqu'il eût lieu de paroître par la beauté de sa cause qui lui donnoit occasion de s'étendre. Le plus bel endroit de sa piece étoit la peroration, il quitta ensuite le barreau autant par crainte que par honte. Car plaïdant un jour devant la cour des cent juges, il dit à la partie adverse, qu'il traitoit de peu res-

ita implevit, ut Plancus silentium imponeret, non audenti in comparationem se dimittere. Sed ex eo clarus, propria auditoria instituit, solitus proposita controversia sedens incipere, & calore demum proventus consurgere, ac perorare. Declamabat autem genere vario: modo splendide atque adornate: tum, ne usquequaque scholasticus existimaretur, circumciso ac sordide, & tantummodo trivialibus verbis. Egit & causas, verum variis, dum amplissimam quamque sectatur, nec alium in ulla locum, quam perorandi. Postea renuntiavit foro: partim pudore, partim metu. Nam quum in lite quadam centum virali, adversario, quem, ut impium erga parentes, incesserat, iurandum quasi per figuram se obtulisset: Jura per patris matrisque cineres, qui inconditi jacent: & alia in hunc modum: arripiente

piante eo conditionem, nec iudicibus aspernantibus, non sine magna sui invidia negotium afflixit. Et rursus in cognitione cadis, Mediolani, apud Lucium Pisonem proconsulem, defendens reum, quum cohibente liectore nimias laudantium voces, ita excanduisset, ut & deplorato Italia statu, quasi iterum in formam provinciea redigeretur: Marcum insuper Brutum, cuius statua in conspectu erat, invocaret, legum ac libertatis auctorem, & vindicem, pene poenas luit. Jam autem senior ob vitium vomicae Novariam rediit: convocataque plebe, causas propter quas mori destinasset, diu, ac more concionantis, redditis, abstinnit cibo.

qu'il regardoit, supliant le même Marcus d'être le défenseur des loix & l'appui de la justice, ce qui fut quasi cause d'une sedition contrelui; étant déjà avancé en age il se retira à Novarre à cause d'une aposteme, qui l'incommodoit fort: là ayant assemblé beaucoup de monde, il declama fort long-tems en expliquant les causes de sa mort, & il s'abitint de manger.

pectueux. Ses parens le pressant avec des termes empoulez de jurer, jure par les cendres de ton pere & de ta mere qui ne sont pas encor morts, il dit cent autres niaiseries de cette façon, d'où la partie adverse prit occasion de le railler, & qui lui attirerent le mepris des juges & à son grand regret lui firent perdre son proces. Une autre fois qu'il plaidoit à Milan devant Lucius Pison Proconsul à l'occasion d'un meurtre qu'on avoit commis, il dit tout en colere en defendant l'accusé sur ce que l'huissier faisoit faire silence à ceux qui le loüoient & lui applaudissoient, que le triste état de l'Italie meritoit ou qu'on le plaignt puisque ce ne seroit bientôt qu'une province: il fit ensuite des grandes exclamations en apostrophant la statuë de Marcus Brutus



AU LECTEUR.

AD LECTOREM.

POUR vous rendre, Mon cher Lecteur, l'étude de belles lettres plus aisée, & vous y animer davantage, je veux bien puisque l'occasion s'en présente inserer dans cette dernière édition de Suetone, les vies de quelques grands hommes, dont les écrits éloquens méritent avec raison l'admiration des sçavans de nôtre siècle, & que plusieurs assuroient contre le sentiment de quelques autres, avoir été trouvées parmi des vieux exemplaires de nôtre Auteur; mais comme ce n'est pas mon dessein de décider à qui est le droit, je serai content si ce petit travail que je vous offre trouve son but, je veux dire si vous en retirés le profit que je me suis proposé.

ST in novissima hac Suetoniana Editione studiorum tuorum commodo promovendo pro re nata de æquo bonoque consulamus; placuit haud invito animo vitas quasdam veterum Clarissimorum Virorum (quorum facunda scripta præsens Doctorum atas merito in admirationem tollit; quosque sub vetustis Suetonii scriptis inventos esse multi inter Literatorum consortium affirmant, plurimi contra negant cæteris scriptis; subijcere; vanas illas disceptationes suis relinquendo Autoribus: nos, Amice Lector, te candido amore excipientes atque amplectentes, hisce ut candidè fruaris, amicè rogamus.

Juvenalis vita.

La vie de Juvenal.

Unus Juvenalis liberti locupletis incertum filius, an alumnus, ad mediam fere aetatem declamavit, animi magis causa quam quod schola & foro prepararet: deinde paucorum versuum Satyra non absurde composita in Paridem pantomimum, Poëtamque Claudii Neronis, ejus semestribus miliolias tumentem, genus scripturae industrie excoluit. Et tamen diu ne modico quidem auditorio quicquam committere est ausus. Mox magna frequentia, magnoque successu bis ac ter auditus est, ut ea quoque quae prima fecerat, inforciret novis scriptis:

*Quod non dant proceres, dabit histrio:
tu Camerinos*

*Et Bareae, tu nobilium magna atria
curas.*

Quoiqu'il en soit de la naissance de Jun. Juvenal, s'il est fils d'un riche Afranchi, ou s'il l'est seulement par l'adoption, il est toujours certain qu'il passa presque la moitié de sa vie à declamer, plutôt pour sa propre satisfaction que pour l'instruction de l'école ou du barreau: ensuite ayant composé une petite Satyre contre un fameux comédien poëte de Claude Neron, enflé d'orgueil pour quelques méchants vers qu'il recitoit tous les six mois, il s'appliqua entièrement & avec art à ce genre d'écrire. Il fut long tems néanmoins sans rien exposer au public, mais enfin il y parut deux ou trois fois avec succès & avec un grand concours de gens qui venoient l'écouter; ce qui l'obligea à revoir ses ouvrages & à donner un nouveau tour à ce qu'il avoit composé. Ce n'est plus chez les Princes & les grands Seigneurs, qu'on doit chercher à s'élever; les emplois & les charges, les

alignités & les honneurs sont entre les mains des Comédiens & des bateleurs. Il y avoit alors un Comédien fort goûté de la Cour, dont les partisans tous les jours s'élevoient : Juvenal qui taxoit adroitement & à couvert les mœurs dépravées de son tems, lui fit d'abord ombrage, de sorte que sous un specieux pretexte d'honneur & pour l'éloigner de la ville, quoiqu'agé de quatre vingts ans, il lui fit donner le commandement d'une cohorte dans les confins les plus reculés de l'Egypte on choisit ce genre de peine pour être plus conforme à la peine du coupable ; accablé enfin d'ennui & de langueur il y finit ses jours.

*Præfectos Pelopæa
facit, Philomela
tribunos.*

*Erat tum in deliciis
aula histrio : multique
fautorum eius quotidie
provehebantur. Venit
ergo Juvenalis in sus-
picionem, quasi tem-
pora figurate notasset :
ac statim per honorem
militia, quamquam
octogenarius, urbe sum-
motus, missusque ad
præfecturam cohortis
in extrema parte ten-
dentis Ægypti. Id sup-
plicii genus placuit,
ut levi atque ioculari
delicto par esset. Verum
intra brevissimum
tempus angore & ludo
periiit.*

La vie de Perse.

Persii vita.

Perse naquit à Volterre en Toscane le 4. de Dec. sous le Consulat de Fabius Persicus & de L. Vitellius : Il fut Chevalier Romain & allié à ce qu'il y avoit de plus considerable dans Rome, sa mort arriva le 8. de Dec. sous le Consulat de Rubrius Marius

Aulus Persius Flaccus natus est tridie Nonas Decemb. is, Fabio Persico, L. Vitellio Coss. decessit 8. Kal. Decemb. Rubrio Mario, Asinio Gallo, Coss. Natus in Etruria Volaterris, Equos Romanus.

manus, sanguine & effinitate primi ordinis viris conjunctus. decessit ad octavum miliarium via Appia, in pradiis suis. Pater ejus Flaccus pupillum reliquit moriens, annorum fere sex. Fulvia Sisennia mater nupsit postea Fusio, Equiti Romano: & cum quoque extulit intra paucos annos. Studuit Flaccus usque ad annum 12. Volaterris: inde Roma apud Grammaticum Remmiium Palamonem, & apud rhetorem Verginium Flaccum. Cum esset annorum 16. amicitia cepit uti Annai Cornuti, ita ut ab eo nusquam discederet: à quo introductus aliquatenus in philosophia est. Amicos habuit à prima adolescentia Casium Bassum, & Calpurnium Staturam, qui eo vivo juvenis discessit. Coluit ut patrem Servilium Numanum. Per Cornutum cognovit Annaum etiam Lucanum, æquævum auditorem Cornuti. Nam

& d'Asinius Gallus étant dans une maison de campagne, à 8. mille de la Ville sur le chemin d'Appia: il avoit environ 6. ans lorsque son pere mourut, ensuite sa mere fulvia Sennia épousa un Chevalier Romain nommé fusius, que la mort lui ravit quelques années après. Perse étudia à Volterre jusqu'à l'âge de douze ans, de là il fut à Rome où il continua ses études sous le Grammerien Remmiius Palemon & sous le Rhetoricien Verginius flaccus. Il lia une si étroite amitié avec ann. Cornutus, âgé alors de 16. ans, qu'il ne l'abandonnoit jamais, lequel lui donna quelque teinture de philosophie: il eut encore pour amis dès sa première jeunesse Cæsius bassus, & Calpurnius Statura qui mourut fort jeune, & aima comme son pere Servilius Numanus. Il connut Lucain par le moyen de Cornutus Stoicien, qui composoit alors des tragedies, & sous lequel ils étudioient tous deux: ce même Cornutus à laissé quelques traités de Philosophie: Lucain estimoit si fort les écrits de Perse, que lorsqu'il l'entendoit reciter ses vers, il ne pouvoit.

voit s'empêcher de se récrier que c'étoient là des véritables poëmes. Il ne connut Senèque que fort tard, mais il ne goûta gueres son esprit: étant auprès de Cornutus il fit amitié avec deux sçavans personnages & d'une probité singulière, Claudius Agaternus Medecin de Lacedemone & Petronius Sénateur de la Republique de Magnes, tous deux grands philosophes, qu'il estimoit singulièrement & qu'il honoroit de même, comme égaux en mérite, inférieurs néanmoins à Cornutus. Il fut lui même pendant environ dix ans fort aimé de Thraseas, dont il avoit épousé la cousine nommée Arria, & ils faisoient de tems en tems des voïages ensemble. Perse fut d'une humeur fort douce, chaste, beau hôte de bien, d'une vie exemplaire, ayant un grand respect pour ses parés; il alla en mourant à sa mere & à sa seur environ vingts grands sesterces, il pria seulement sa mere par lettres de donner à Cornutus, selon quelques-uns cent petits sesterces & selon d'autres plus, avec vingt charges d'argent monnoyé, & les écrits de Chrissipe environ sept cens livres, c'est à

Cornutus illo tempore Tragicus fuit, secta Stoica, qui libros philosophia reliquit. Sed Lucanus adeo mirabatur scripta Flacci, ut vix retineret se illo recitante à clamore (quin illa esse vera poemata diceret.) Sero cognovit Senecam, sed non ut caperet ejus ingenio. Usus est apud Cornutum auctorum convictu doctissimorum, & sanctissimorum virorum, acriter cum philosophantium, Claudii Agaterni medici Lacedamonii, & Petronii Aristocratis Magnesi, quos unice miratus est & amulatus, cum æquales essent, & Cornuto minores. Ipse etiam decem fere annis summe dilectus apud Thraseam est, ita ut peregrinaretur quoque cum eo aliquando, cognatam ejus Arriam uxorem habente. Fuit morum lenissimorum, verecundia virginalis, forma pulchra, pietatis erga matrem & sororem & amitam exemplo sufficientis. Fuit frugi & pudicus Reli-

quit circa HS XX
 matri & sorori scriptis
 tantum ad matrem co-
 dicillis, rogavit eam ut
 daret Cornuto sestertia,
 ut quidam dicunt,
 centies: ut alii volunt,
 plus: & argenti facti
 pondera viginti, & li-
 bros circa septingentos,
 Cbrystippi, si ve biblio-
 thecam suam omnem.
 Verum Cornutus su-
 blatis libris, pecuniam
 sororibus, quas frater
 heredes fecerat, reli-
 quit. Et raro, & tar-
 de scripsit. Hunc ip-
 sum librum imperfe-
 ctum reliquit. Versus
 aliqui dempti sunt in
 ultimo libri: & quasi
 finitus esset, leviter
 recitavit Cornuto: &
 Cassio Basso petenti ut
 ipse ederet, tradidit
 edendum. Scripserat
 etiam in pueritia Flac-
 cus prætectam, & O-
 δειποπικόν librum unū,
 & paucos in sororem
 Thrasea & in Arria
 matrem versus, qua
 se ante virum occide-
 rat. Omnia autem Cor-
 nutus auctor fuit ma-
 rari ejus, ut ea aboleret.
 Eiusdem librum conti-

dire toute sa bibliothéque;
 mais Cornutus se contenta
 des livres, & laissa tout l'ar-
 gent aux sœurs de Perse
 qu'il avoit instituées heri-
 tieres. Il a peu écrit & mé-
 me fort tard, ayant laissé
 son ouvrage imparfait; on
 a retranché quelques vers
 sur la fin de son livre, qu'il
 recita avec un peu de vanité
 à Cornutus, comme une
 pièce achevée, il le donna
 même à Cassius Bassus, qui
 le lui demandoit pour le
 mettre au jour. Perse avoit
 écrit dans les premières an-
 nées un traité de noblesse,
 un autre de.... avec quelques
 vers contre la sœur de Tra-
 seas, & la mere d'Arria sa
 femme, qui s'étoit fait mou-
 rir en présence de son mari,
 mais Cornutus, conseilla à sa
 mere de les supprimer: pour
 l'ouvrage qui parut au jour
 tout le monde l'admiroit, &
 un chacun s'empressa de l'a-
 voir. Il mourut à trente ans
 d'un mal d'estomac d'abord
 qu'il eut quitté l'Ecole &
 ses maîtres, ayant leu le
 dixième livre du poëte Lu-
 cile, il s'appliqua entiere-
 ment à la Satyre, s'en pre-
 nant à lui même le premier
 & ensuite à tous les nou-
 veaux poëtes & Orateurs.

avec tant d'aigreur & si peu de retenue, qu'il n'épargna pas même Neron alors Empereur, comme il paroît par ce vers qu'il fit contre lui. Le Roy Midas à des oreilles d'âne. Mais de peur que Neron ne connût que cela s'appliquoit à lui, Cornutus lui donna ce tour. Qui est celui qui n'a pas des oreilles d'âne.

Auriculas asini Mida rex habet ?

in hunc modum à Cornuto ipso tantummodo est emendatus.

Auriculas asini quis non habet ?

Ne hoc Nero in se dictum arbitraretur.

La vie d'Horace.

Comme on la trouve écrite dans le troisième livre des œuvres mêlées de Pierre Nannius, quoique peu fidelle & mutilée en bien d'endroits.

HORACE étoit de Venuse, & eut pour père, comme il le dit lui-même, un homme de condition libre, qui levoit les subsides, ou comme l'on croit, fils d'un Sganier; ce qui lui fut reproché dans un démêlé qu'il eut, lorsqu'un certain lui dit: qu'il avoit bien veu de fois ton père se moucher avec sa manche. Brutus comman-

duo mirari homines, & deripere ceperunt. Decessit autem vitio stomatici, anno aetatis 30. Sed mox ut à scholasticis magistris devertebat, lecto libro Lucilii decimo, vehementer satyras componere studuit: cujus libri principium imitatus est: sibi primo, mox omnibus detractaturus, cum tanta recentiam poetarum & oratorum insectatione, ut etiam Neronem illius temporis principem, culpa verit: cujus versus in Neronem cum ita se haberet,

Horatii poetae vita.

Ut à Petro Nannio edita est, libro tertio Miscellaneorum, lacera, & multis locis vitiata.

HORATIUS FLACCUS, Vonsinus, père, ut ipse tradit, libertino, & exactionum coactor: ut vero creditum est, falsamentario, quum illi quidam in altercatione exprobrasset: Quoties ego vidi patrem tuum cubito emungentem? Bello Philippensi, excitus à

Marco Bruto imperatore, tribunus militum meruit: victisque partibus, venia impetrata, scriptum quaestorium comparavit. Ac primo Macenati, deinde Augusto insinuatus, non mediocrem locum in amborum amicitia tenuit. Macenas quanto pere eum dilexit, satis monstratur illo epigrammate: ubi inquit:

*Ni te visceribus
meis, Horati,
Plus iam diligo,
Titium sodalem
Mimo tu videas
strigiosorem.*

Sed multo magis extremis, tali ad Augustum elogio: Horatii Flacci, ut mei, memor esto.

Augustus ei Epistolarum officium obtulit: hoc ad Macenatem scripto significat. Ante ipse scribendis epistolis amicorum sufficiebam: nunc occupatissimus & infirmus, Horatium nostrum à te cupio abducere. Veniet ergo ab ista parasitica mensa ad hanc regiam: & nos in scribendis epistolis iuvabit. Ac

dant l'armée dans la guerre de Philippes le fit tribun, mais leur parti ayant été défait il obtint sa grace & entra dans les finances: il se mit bien premièrement auprès de Mecene: ensuite auprès d'Auguste, & il n'eut pas peu de part dans les bonnes grâces de l'un & de l'autre; ce qui paroît assés, pour ce qui est de Mecene, par cette Epigramme où il dit: si je ne t'aime moins cher Horace plus que moi-même, je veux passer pour le plus foute de tous les hommes: & il le montre encore bien plus fortement, lorsque parlant à Auguste, il lui dit: Je vous prie de considérer Horace comme moi même. Auguste le voulant avoir pour son Secrétaire s'exprime de cette sorte à Mecene. Jusqu'ici j'ai toujours écrit moi-même mes lettres; mais maintenant mes infirmités & mes grandes occupations ne me le permettant plus, je serai bien aise que vous m'ameniez nôtre cher Horace pour nous aider, & qu'il cesse de faire chez vous le parasite pour être ici à nôtre table: quoique Horace refusât ce bel emploi, Auguste cependant ne s'en faucha point & ne diminua rien de son amitié;

en voicy quelques preuves que j'ay tirées des lettres qui restent & qui font à mon sujet. Prenés vous, dit Auguste à Horace quelque autorité sur moi comme si vous étiez mon vainqueur, vous ne faires rien en cela qui me déplaise; car je veux bien que vous en usiez ainsi avec moi tant que vous le pourrés sans vous incommoder; & en un autre endroit; vous pourrés apprendre, dit il, de nôtre ami Septimius si je me souviens de vous, il vous pourra dire que vous êtes souvent de nôtre conversation; & ne pensés pas que si vous negligés nôtre amitié nous en fassions de même. De plus dans les jeux & les divertissemens il plaisantoit avec lui & l'appelloit de mille noms facétieux, il lui fit sentir toutes sortes de libéralités; enfin Auguste estima si fort ses ouvrages & eut tant de soin de les immortaliser qu'il ne voulut pas seulement qu'il écrivit en vers l'histoire de son tems, mais encore la victoire que Tibere & Drusus ses neveux remporterent sur Vindex; Il l'obligea pour cet effet d'ajouter un quatrième livre des vers aux trois qu'il avoit déjà com-

ne recusanti quidem aut successit quicquam, aut amicitiam suam ingerere desit. Exstant epistola: ex quibus, argumenti gratia, pauca subieci. Sume tibi aliquid juris apud me, tanquam si victor mihi fueris: recte enim, & non temere feceris: quoniam id usus mihi tecum esse volui, si per valetudinem tuâ fieri possit. Et rursus: Tui qualis habeam memoriam, poteris ex Septimio quoque nostro audire. nam incidit ut illo coram fieret à me tui mentio. Neque si tu superbus amicitiam nostram sprexisti, ideo nos quoque à dumtaxat. Præterea sæpe inter alios jocos purissimum ponem, & homuncionem lepidissimum appellat: unaque & altera liberalitate locupletavit. Scripta quidem ejus usque adeo probavit, mansuraque perpetuâ: ut non modo Saculare carmen componendum injunxerit, sed & Vindelicam victoriam Tiberii Drusique priuignorum: eumque

que coëgerit propter hoc
tribus carminum libris,
ex longo intervallo,
quartum addere: post
Sermones quoque lectos,
nullam sui mentionem
habitam ita sit questus,
Iraſci me tibi ſcito,
quod non in plerisque
ejuſmodi ſcriptis me-
cum potiſſimum loqua-
ris. An vereris ne apud
poſteros tibi infame ſit,
quod videaris familia-
ris nobis eſſe? expreſ-
ſiſque elogium, cuius
initium eſt,

*Cum tot ſuſtineas &
tanta negotia, ſo-
lus,*

*Res Italas armis tu-
teris, moribus
ornes,*

*Legibus emendas: in
publica commoda
peccem,*

*Si longo ſermone mo-
rer tua tempora,
Caſar.*

*Idem Horatius habitu
corporis brevis fuit,
atque obſeſus: qualis à
ſe ipſo & in Satyris
deſcribitur, & ab Au-
guſto hac epiſtola: Pro-
tulit ad me Dionyſius
libellum tuum, quem
ego, ne accuſem te,
quantuſcuſque eſt,*

poſés: Auguſte ayant pris
garde que dans les ouvra-
ges qu'il avoit leus il ne fai-
ſoit nulle mention de lui, il
lui dit en ſe plaignant, ſça-
chés que je ſuis faché contre
vous de ce que je ne me vois
point dans pluſieurs de vos
écrits? eſt-ce que vous crai-
gnés que la poſterité ne vous
blâme & qu'il ne ſoit hon-
teux pour vous d'avoir été
de nos amis. Horace com-
poſa en ſuite ſon eloge qui
commence ainſi: Le public
auroit lieu O Caſar de me
blamer ſi je retardois par un
long diſcours de vous en-
tretienir & à lui chanter les
grandes actions, que vous
faites, tandis que vous ſeul
ſoutenés le fardeau de la
republique que vous la pro-
tegés par vos armes, que
vous l'établiſſés par des
bonnes loix, & que vous l'in-
ſtruiſés par des ſaintes ma-
ximes: Horace étoit pe-
tit & replet comme il le dit
lui-même dans ſes Satyres,
& Auguſte nous le marque
aſſés dans cette lettre, où il
dit, Denis m'a préſenté vô-
tre livre que j'eſtime beau-
coup, quoiqu'il ſoit petit, de-
peut que vous ne croyés
que je veuille en cela trou-
ver à redire à vôtre taille:
il ſemble pourtant que vous

crainés que vos livres ne soient plus grands que vous, mais quoique vous ne soyés pas d'une haute taille, vous ne laissés pas que de l'avoir bien fournie, ainsi vos ouvrages auront assés grossi s'ils ont le tour de vôtre ventre. On dit qu'il fut extrémémēt addonné à l'impureté, & que son Cabinet étoit rempli des tableaux infames, lesquels de quelque côté qu'il tournât sa veüe ne representoient que des objets de saleté. Il vécut long-tems à la campagne dans la maison de Sabine ou de Tibur & l'on voit encore cette dernière auprès du petit bois de Tibur. Il a paru quelques Elegies sous son nom, avec une Epître en prose dans laquelle il se recommande à Mécenas, mais l'un & l'autre me paroît supposé, ces pieces étant d'un stile obscur & rampant, ce qui ne convient nullement à Horace il naquit le sixième des ides de Decembre sous le Consulat de Cotta & de Lucius Torquatus, & mourut le cinquième des Calendes du même mois, C. M. Censorinus, & C. Asinius Gallus étant Consuls agé de cinquante neuf ans, après avoir

boni consulo. Vereri autem mihi videris, ne majores libelli tui sint, quam ipse es, sed si tibi statuta deest, corpusculum non deest: Itaque licebit in sextariolo scribas: quum circuitus voluminis tui sit, & ut dicitur, sicut est ventriculi tui. Ad res Venereas intemperantior traditur. Nam speculato cubiculo scorta dicitur habuisse disposita: ut quocunque restexisset, ibi ei imago coitus referretur. Vixit plurimum in secessu ruris sui Sabini, aut Tiburtini: domusque ejus ostenditur circa Tiburtini luculum. Venerunt in manus & elegi sub titulo ejus, & Epistola prosa oratione, quasi commendantis se Mecenati: sed utraque falsa puto. Nam elegi vulgares, epistola etiam obscura: quo vitio minime tenebatur. Natus est sexto idus Decembris, Lucio Cotta & Lucio Torquato consulibus. Decessit quinto calendas Decembris, Caio Marcio Censorino, & Caio Asinio Gallo.

consulibus, post nonum & quinquagesimum annum, herede Augusto palam nuncupato: quum urgente vi valetudinis, non sufficeret ad obfignandas testamenti tabulas. Humatus & conditus est extremis Esquiliis, iuxta Macenatis tumulum.

Lucani Vita.

MAnnaus Lucanus Cordubensis prima ingenii experimenta in Neronis laudibus dedit quinquennali certamine. Dein civile bellum quod cum Pompeio & Casare gestum est, recitavit. Qui tanta levitatis & tam immoderata lingua fuit, ut in praefatione quadam atatem & initia sua cum Virgilio comparans ausus sit dicere, Et quantum mihi restat ad cuticem? Hic in initio adolescentia, cum ob infectum matrimonium patrem suum ruri agere longe cognovisset, revocatus Athenis à Nerone cohortique amicorum additus, atque etiam gaesura honoratus: non tamen permansit in gratia. Siquidem agre se-

publiquement institué Auguste son heritier, n'ayant pu par la violence de son mal faire signer son testament, & fut enterré près du tombeau de Mecene.

La vie de Lucain.

MA. Lucain natif de Cordouë consacra les premiers fruits de ses études à la loüange de Neron qui furent l'ouvrage de cinq années: ensuite il composa la guerre Civile de Pompée & de Cesar, il fut d'une telle presumption & d'une si grande vanité qu'il osa se comparer à Virgile & aller de pair avec lui. Dans le commencement de sa jeunesse voiant que son pere étoit obligé de demeurer à la campagne à cause d'un mariage qu'il avoit mal contracté, il fut à Athenes où Neron l'avoit appelé qui lui donna une Cohorte & l'honora même de la charge de Questeur, mais il ne fut pas long-temps dans ses bonnes graces; car piqué de ce que Neron, lorsqu'il haranguoit, s'étoit retiré avec le consentement du Senat & seulement pour se rafraichir, il ne cessa depuis d'invecti-

ver contre l'Empereur de sorte qu'étant un jour dans les lieux communs il éclata si fort qu'il fit fuir tous ceux qui étoient préfens, & prononça ce demi vers, comme pour se moquer de Neron; il semble qu'il a tonné sur la terre. Il se déchaina ensuite contre lui & ses plus puissans amis, & enfin il se rendit le chef de la conjuration de Pison, declamant contre les Tyrans & donnant de grandes louanges à ceux qui les faisoient mourir, il eut si peu de retenuë qu'il usoit ouvertement de menaces & se vançoit d'avoir la tête de Neron; mais ce grand feu fut bientôt dissipé, & cette bravoure s'évanoüit dès que la conjuration fut découverte, car il déclara tout, fit mille supplications, & nomma même sa mere parmi ses complices, esperant par ce parricide obtenir son pardon de celui, qui avoit fait mourir sa propre mere. Aiant eu la liberté de se choisir un genre de mort, il écrivit à son pere de corriger quelques uns de ses ouvrages, & après avoir fait un grand repas il tendit ses bras pour lui ouvrir les veines & finit ainsi sa vie. Je me souviens d'a-

rens, recitante se sibi bito, ac nulla nisi refrigerandi sui causa indicto Senatus Neronem recessisse: neque verbis adversus principem, neque factis extantibus post hac temperavit. Adeo ut quondam in latrinis publicis clariore cum strepitu ventris emisso, hemistichium Neronis magna cum sessorum fuga pronuntiavit: Subterris tonuisse putes. Sed & famoso carmine cum ipsum, tum potentissimos amicorum, gravissime proscidit. Ad extremum pene significavit Pisonianam conjurationis exitit. Multis in gloriam tyrannicidarum palam indicenda: ac plenus minarum usque eo intemperans, ut Casaris caput proximo cuique jactaret. Verum detecta conjuratione, nequaquam animi constantiam præsilit. Facile enim confessus, & ad humillimas devolutus preces, matrem quoque innoxiam inter socios nominavit: sperans impietatem sibi apud parricidam prae-

*cipem profuturam. Im-
petrato autem mortis
libero arbitrio codicillos
ad patrem de corrigendis
quibusdam versibus
suis exaravit: epula-
tusque largiter, bra-
chia ac secandas venas
medico prabuit. Poë-
mata etiam ejus me-
mini: confici vero, ac
vanalia proponi, non
tantum operose & di-
ligenter, sed inepte quo-
que.*

voir veu quelques-uns de
ses poëmes, mais comme
ils n'étoient point finis &
qu'il auroit fallu un grand
soin & un long travail pour
les revoir & les perfection-
ner, le sujet d'ailleurs n'en
étant pas fort propre, on ne
s'est point mis en état de
leur faire voir le jour.

Caii Plinii vita.

Plinius Secundus
Novocomensis, e-
questribus militiis in-
dustria functus, procu-
rationes quoque splen-
didissimas, atque con-
tinuas, summa inte-
gritate administravit,
& tamen liberalibus
studiis tantam operam
dedit, ut non temere
quis plura in otio scri-
pserit. Itaque bella om-
nia, quae unquam cum
Germanis gesta sunt,
viginti voluminibus
comprehendit. Item na-
turalis historia trigin-
ta septem libros absol-
vit. Perit clade Cam-
pania. Nam quum

La vie de Caius Plinius.

Pline le jeune originaire
de Novocon après s'être
distingué dans les emplois
de la guerre eut dans la suite
des commissions fort écla-
tantes & de longue durée
qu'il exerça avec beaucoup
d'honneur, il ne laissa pas
de s'addonner avec tant d'ar-
deur à l'étude, que l'on peut
dire sans flaterie, que perlon-
ne n'a tant fait d'ouvrages
que lui. Il composa en effet
l'histoire des guerres d'Al-
lemagne & il réduisit en
vingt volumes ce que les
Romains y avoient fait de re-
marquable il s'occupa aussi
à composer l'histoire natu-
relle en trente sept volumes.
Il mourut malheureusement
dans

dans la campagne. Car il arriva que commandant la flote de Micene, & s'étant mis sur quelques flûtes legeres, pour s'aprocher de plus près du mont Vesuve, qui vomissoit de tous côtés des feux & des flammes, à dessein d'en connoître les causes, il ne put jamais se retirer; sur ce que les vents étoient contraires, il mourut ainsi accablé ou de poussiere ou de cendres embrasées: quelques autres disent qu'il fut tué par son valet qu'il pria instamment de lui vouloir donner la mort, ne pouvant plus supporter les chaleurs qu'il resentoit.

*Misenensi classi præf-
set, & flagrante Vesu-
vo, ad explorandas
propius causas, liburni-
cas prætendisset: neque,
adversantibus ventis,
remeare posset: vi pul-
veris ac favilla oppres-
sus est: vel, ut quidam
existimant, à servo suo
occisus: quem, deficiens
astu, ut necem sibi
maturaret, ora verit.*





I N D E X

RERUM ORDINE AB IMPERATORIBUS
gestarum quorum vita à Suetonio tradita in hoc
secundo volumine continetur.

Primus numerus indicat Paginam, alter vero Caput.

CLAVDIVS QVINTVS,

D E patre Claudii & gestis ejus.	P. 1. C. 1.
Nativitas Claudii & ejus infantia.	4. 2.
Opera circa liberales disciplinas.	6. 3.
Epistolæ Augusti ad Liviam de testimonio Claudii.	7. 4.
Honor Consulatus per Tyberium negatus, & secessus ejus.	10. 5.
Gratia & favor apud homines.	11. 6.
Consulatus & gesta per eum.	12. 7.
Contumeliaz per Ludum illatar.	13. 8.
Discrimina quæ passus est.	14. 9.
Initium imperii Claudii.	15. 10.
Gesta per eum initio principatus.	17. 11.
Honores per eum speriti & alia civilia gesta.	19. 12.
Insidiaz & conjurationes contra eum factæ.	21. 13.
Consulatus & gesta in eis.	22. 14.
Varietas in cognoscenda.	24. 15.
Officium censuræ & gesta per eum.	27. 16.
Expeditio Britannica & triumphus.	29. 17.
Cura urbis, & annonæ.	31. 18.
Vacationes concessæ.	33. 19.
Opera publica per eum facta.	<i>ibid.</i> 20.
Spectacula per eum edita.	35. 21.
Institutio, correctio, & ordinatio quorundam morum & actuum.	40. 22.
Instituta & sanctiones.	41. 23.
Indulgentia & liberalitas.	42. 24.
Quædam civilia gesta & ordinationes.	45. 25.
Sponsæ & uxores.	48. 26.
Liberi, & generi.	50. 27.
Liberi ab eo prædilecti.	52. 28.
Maleficia, opera libertorum & uxorum, ab eo perpetrata.	53. 29.
Forma & statura.	55. 30.
Valetudo.	56. 31.
Convivia & alia gesta.	<i>ibid.</i> 32.
Cibus, potus, somnus, & luxuria, Liber quoque de alex. lusu.	59. 33.

Saxonia

INDEX.

Sævitia & crudelitas,	59.34
Timiditas & diffidentia.	60.35
Timor insidiarum & alia gesta.	61.36
Pœnæ ob leves suspiciones innocentibus illatæ.	62.37
Iracundia, & insolentia.	63.38
Oblivio & alia gesta.	65.39
Sermones & orationes,	66.40
Libri & opuscula per eum edita.	68.41
Studium in litteris græcis.	69.42
Pœnitentia de matrimonio, Agrippinæ, & adoptione Neronis.	71.43

Testamentum & mors.	72.44
Mors Celata, tempus mortis & funus.	73.45
Præfagia de morte.	74.46

NERO SEXTVS.

Cn. Domitius Neronis atavus.	75.1
Cn. Domitius Neronis proavus.	77.2
Cn. Domitius Neronis avus.	79.3
De patre Neronis.	80.4
Ortus & infantia Neronis.	81.5
Præfagia quædam.	83.6
Pueritia & gesta in ea.	85.7
Imperium Neronis.	87.8
Gesta per eum in initio principatus.	88.9
Civilia gesta.	<i>ibid.</i> 10
Speſtacula per eum edita, liberalitate in populum.	90.11
Speſtacula unde ſpeſtaverit & alia geſtia	91.12
Magnificencia in excipienda prædace Armenio.	94.13
Januum geminum claudit.	95.14
Mors in iure dicendo.	<i>ibid.</i> 15
Aſſiſſio Chriſtianorum.	97.16
Cautum in ſallariis pro teſtamenti.	98.17
Imperium ſub Nerone non actum.	99.18
Expeditiones Alexandria & Acheiæ perenni ſuſcepto.	<i>ibid.</i>
Studium in cantu, muſica.	101.20
Tragedias cantat.	104.21
Studium aurigandi & cyta riſandi.	106.22
Certamina exercituum ac timor in eo genere.	108.23
Obedientia in dictis certaminibus.	110.24
Reditus è græcia & triumphus.	112.25
Rapinæ & alia ſcelera.	114.26
Comellationes & epuiæ	115.27
Nefarius matris concubitus.	117.28
Pudicitia paſſim proſtrata.	119.29
Prodigalitas ac divitiarum profuſio.	120.30
Opera publica per eum facta.	121.31
Rapinæ extorſiones & ſacrilegia.	124.32
Parricidium in Claudium & Britannicum.	127.33
Parricidium in matrem & amittam.	129.34
Parricidium in uxores & ſibi conjunctiſſimos.	134.35
Sævitia in exteros, & cædes illuſtrium virorum.	137.36
Cædes multorum paſſim facta, & alia geſtia.	139.37
Vrbis incendium per eum factum.	141.38
Clades & probra in eum.	143.39

R E R U M.

Defectio galliarum in eum.	146.40
Reditus in urbem & contumeliæ in eum dictæ.	149.41
Defectio hispaniarum & Galbæ contra eum.	151.42
Malum propositum, consulum privatio, & consulatus assumptio.	152.43
Apparatus expeditionis in Gallos.	154.44
Probra in eum scripta.	155.45
Portentis somniorum territus.	156.46
Desertus ab omnibus.	158.47
Fuga ab urbe.	161.48
Mors & gesta in ea.	163.49
Funus.	166.50
Statura & cultus corporis.	<i>ibid.</i> 51
Studium artium liberalium.	167.52
Studium pingendi ac fingendi.	168.53
Votum si vinceret.	169.54
Famæ & æternitatis cupidus.	170.55
Religionum contemptor.	<i>ibid.</i> 56
Ætas & post obitum gesta.	171.57

G A L B A S E P T I M V S.

De progenie Cæsarum quæ in Nerone defecit, & prodigiis hoc præcedentib.	173.1
Prosapia & vetus origo Galbæ.	175.2
Progenies & cognomina Galbæ & unde dicatur Galba.	<i>ibid.</i> 3
Ortus Galbæ & præfagia principatus.	178.4
Studium in liberalibus disciplinis, jure & uxoribus ac filiis.	180.5
Honores per eum gesti & disciplina in re militari.	182.6
Iustitia & æquitas.	184.7
Honores ei collati & signa futuri imperii.	185.8
Varietas in provincia.	187.9
Initium principatus & alia gesta.	189.10
Conservatio propter mortem vindicis.	191.11
Sævitia & avaritia.	191.12
Adventus ad urbem.	194.13
Gesta per eum in initio principatus.	<i>ibid.</i> 14
Gesta & liberalitas.	196.15
Invidia & rebellio exercitus, Germaniæ in eum.	197.16
Pisonis.	199.17
Adoptio Pisonis per eum facta præfagia in elicem exitum præcedentia. 200, 18	præce-
Cædes atque mors.	202.19
Gesta per eum in morte & de ejus funere, atque cadavere.	203.20
Statura corporis & membrorum.	205.21
Cibus, potus, atque luxuria.	<i>ibid.</i> 22
Tempus imperii, & ætas.	206.23

O T H O O C T A V V S.

De Othonis progenitoribus.	207.1
Othonis ortus & adolescentia.	209.2
Amicitia cum Nerone.	210.3
Spes ad imperium.	212.4
Frustratur spe adoptionis à Galba.	213.5
Assumptio ad Principatum.	214.6
Gesta in initio principatus.	216.7
Germanici exercitus conjuratio in Othonem.	218.8
	Con

INDEX.

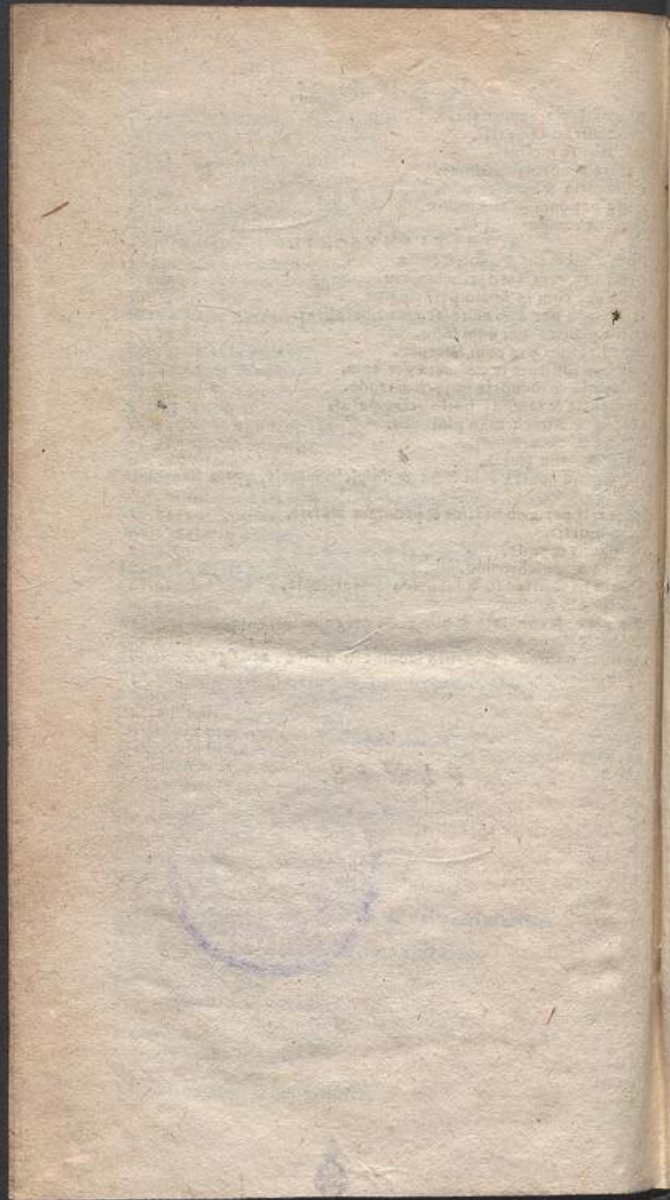
Congressio Othonis cum vitellio.	220.9
Decellatio bellorum civilium.	222.10
Mors atque funus.	224.11
Statura & cultus corporis.	225.12
VITELLIVS IX.	
Stirps & origo vitelliorum.	227.1
Pater materque vitellii ejusque pueritia.	229.2
Adolescentia.	232.3
Probris contaminatur.	234.4
Honores per eum administrati.	<i>ibid.</i> 5
Vxores & filii.	
Germania ei decreta paupertas ipsius, & comitas erga singulos.	235.6
Prodigalitas in omnes.	236.7
Principatum invadit.	239.8
Gesta post mortem Othonis & reditus in urbem.	240.9
Gesta per eum in initio principatus.	241.10
Progressus initio principatus.	243.11
Comestiones & epulæ.	246.12
Sævitia & crudelitas.	248.13
Apparatus exercitus in Vespasianum.	251.14
Concordia per eum tentata cum Vespasiano.	252.15
Mors ignominiosissima.	254.16
Interpretatio ostenti.	256.17
VESPASIANVS X.	
De gente flavia & Vespasiani progenitoribus.	257.1
Ortus Vespasiani, & educatio.	260.2
Vxor & filii.	262.3
Expeditio Germanica & Iudaica.	263.4
Prælagio & signa & imperium præcedentia.	267.5
Assumptio ad imperium.	271.6
Miracula quædam facta per eum initio principatus.	273.7
Reluctatio collapsæ republicæ.	275.8
Opera publica per eum facta.	278.9
Litigra per eum compendiosissime decisa.	278.10
Decretum infeneratores.	<i>ibid.</i> 11
Mediocritas origineis non dissimulata.	281.12
Patientia erga criminantes.	282.13
Oblivio inimiciarum contra eum.	283.14
Clementia in reos accusatos.	284.15
Avaritia & cupiditas.	285.16
Liberalitas & magnificentia.	286.17
Cultus in omnes & præcipue doctos.	287.18
Ludi per eum editi & convivium.	<i>ibid.</i> 19
Statura corporis & membrorum & valetudo ejusdem.	289.20
Vitæ ordo in principatu.	290.21
Ludi post cœnam & quædam faceta ejus dicta.	291.22
Versus græci per eum editi.	292.23
Infirmitas & mors.	294.24
Prælagium de filio successuro.	295.25
TITVS XI.	
Amor omnium erga Titum.	297.1
Ortus & educatio Titi.	<i>ibid.</i> 2
Virtus & scientia.	299.3
Vxores, honores, atque victoriæ.	300.4
	Hic

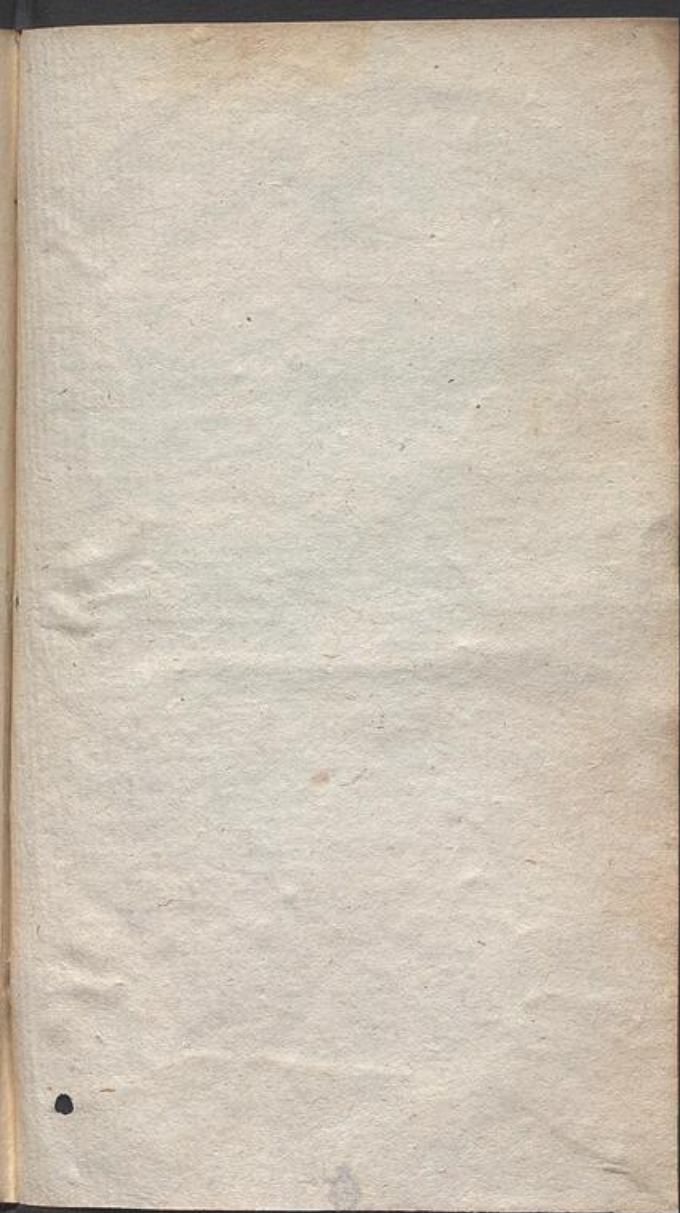
R E R U M.

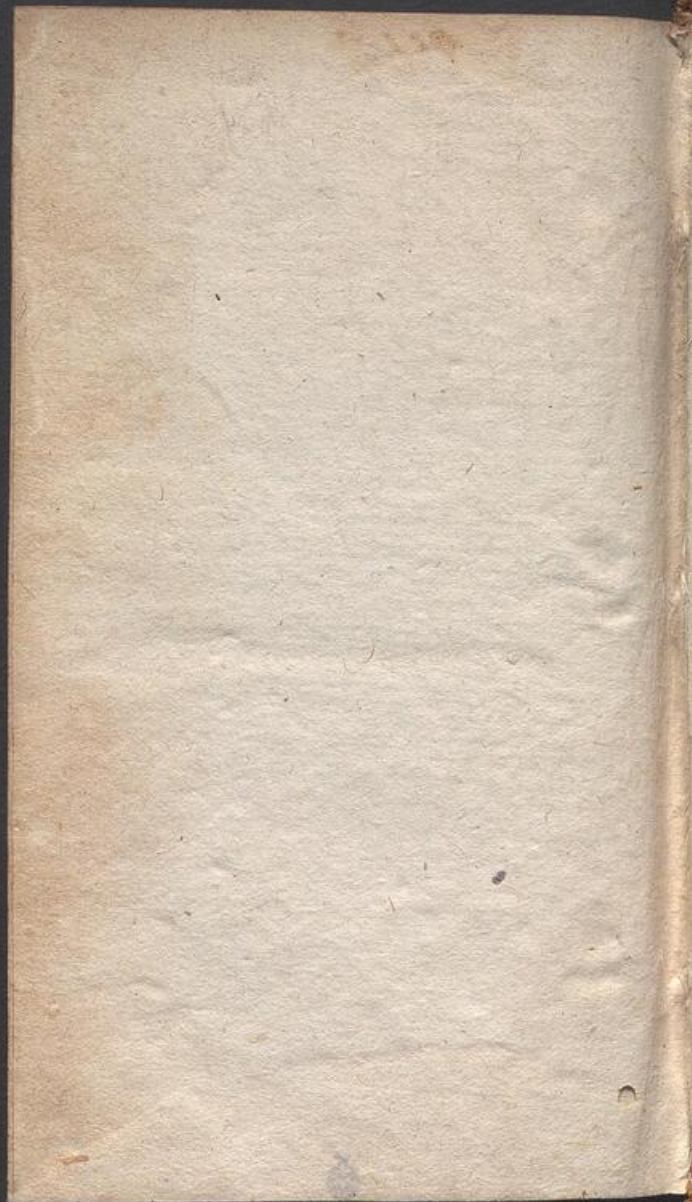
Hierosolyma expugnata.	301.5
Administratio imperii.	313.6
Mutatio in melius.	304.7
Natura benevolentissimus.	306.8
Clementia & mansuetudo.	310.9
Gesta per eum in sua morte.	312.19
Locus & tempus mortis.	315.11
DOMITIANVS XII.	
Domitiani ortus & adoescentia.	315.7
Gesta per eum ante principatum.	317.2
Gesta per eum in initio principatus.	319.3
Spectacula per eum edita, ac ejus liberalitas.	321.4
Opera publica per eum facta.	325.5
Expeditiones per eum susceptæ.	326.6
Quædam instituta & ordinata per eum.	327.7
Diligentia & industria in jure dicendo.	329.8
Clementia & largitas in initio principatus.	330.9
Sævitia & crudelitas in plurimos.	333.10
Rapinæ & extorsiones.	338.11
Elatio & vana gloria.	340.12
Conjuratio contra eum facta & suspicio mortis quam habebat.	342.13
Patruelis per eum occisus & prodigia mortis.	347.15
Signa mortis.	349.16
De insidiis & cæde.	351.17
Sæuitia & pulchritudo.	353.18
Pericia in sagitrando & laborum impatientia.	354.19
Facundia & studium.	355.20
Vfus alex & convivia & alia gesta per eum.	356.21
Libido & luxuria.	<i>ibid.</i> 22
Mæstitia militum, & lætitia senatus in morte, ac signa mortem præcedentia.	357.23

F I N I S.









96 / 2 toms

